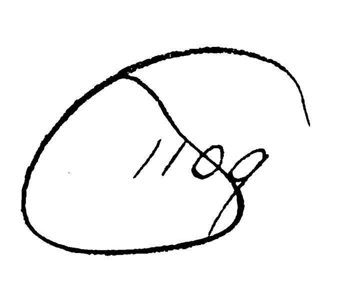


Google


1109



MEMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE
DES
SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE DIJON.

ANNÉE 1849.

DIJON,
FRANTIN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1849.


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE.

PARTIE DES LETTRES.

ESQUISSES DIJONNAISES
MUNICIPALES ET PARLEMENTAIRES,

POUR SERVIR D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE LA COMMUNE ET DU PARLEMENT PENDANT LE MOYEN AGE ET DEPUIS LA RÉUNION DU DUCHÉ A LA COURONNE JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1789,

PAR M. DE LACUISINE,

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE DIJON, MEMBRE DE PLUSIEURS ACADÉMIES, AUTEUR DE DIVERS OUVRAGES DE LÉGISLATION.

Ad gloriam civitatis veterem.

AVANT-PROPOS.

Il ne m'a pas fallu peu d'efforts, de soins et de recherches pour faire entrer dans ce travail de quelques pages le résumé de tous les faits importants qui se sont succédé dans cette ville, ancienne capitale d'une grande province, pendant la période la plus intéressante de ses annales, et qui comprend

près de cinq siècles de son existence politique. Cette observation première doit appeler l'indulgence de ceux qui pourraient y rencontrer des erreurs, bien que le soin que j'ai pris de ne rien avancer qu'à vue de documents certains, et le plus souvent officiels, me donne lieu d'espérer qu'il n'en sera pas ainsi. Ce n'est pas d'ailleurs une histoire de Dijon et de son ancien Parlement que je prétends publier ici, mais une vaste préface de ces deux matières, extraite d'un travail plus considérable que j'ai composé pour moi seul, et qui, par la réunion chronologique de nombreux documents, offre sur nos anciennes institutions locales tout ce qu'il y a de curieux dans des recherches qui, si elles m'ont coûté quelques peines, ont été, après des ignorances que j'avoue et que j'ai partagées longtemps, pleines d'attrait et de nouveauté.

Or, dans le choix particulier d'une méthode, j'ai dû préférer, pour la commune, au mélange par date de toutes les matières à la fois la succession elle-même de chacune, qui, les prenant à l'écart, les traite et les épuise à leur tour pendant la période historique entière, en montrant sous chacun des titres connus comme l'administration, la justice, l'enseignement, l'édilité, l'économie politique et la guerre d'après les possibilités du sujet, tout ce qui s'est accompli de grand ou de fâcheux dans ces choses, suivant la couleur des temps qui les ont gouvernées.

Tel est le plan de ces esquisses dont le nom seul

indique que je n'ai voulu par elles que tracer d'un trait rapide et comme du premier jet les faits les plus mémorables et les plus curieux de la cité, les comparer suivant leur nature, les apprécier d'après leur caractère relatif et les approprier librement aux titres dont ils semblaient se rapprocher davantage, en les offrant dans un cadre facile à une génération ignorante ou prévenue. Ce travail n'a pas eu d'autre cause, et c'est bien assez, si ce n'est trop de témérité peut-être, loin de mes études courantes, de l'avoir ainsi tenté.

J'eusse pu facilement encore, et je réponds au reproche qu'on pourrait m'en faire, y ajouter la période municipale de 1789 à nos jours; mais, outre qu'il fallait, en présence d'un immense cataclysme, changer de matière comme on changea de mœurs et de coutumes à cette époque, on peut dire sans hésitation que la commune cessa d'être en réalité elle-même, et que désormais abaissée par la centralisation nouvelle elle ne fit que réfléchir en toutes choses le mouvement qu'on lui imprimait d'ailleurs, et qui, par la perte de ses libertés et d'une politique à elle, ne mérite guère, à partir de cette époque, qu'on en parle sérieusement. Ajoutez le danger non moins certain peut-être de rappeler aux vivants, dans des travaux contemporains, à côté d'un élan militaire admirable, des passions, des écarts et jusqu'à des crimes, et l'on comprendra, à l'aspect des noms propres, le silence que j'ai dû m'imposer en m'arrêtant à cette révolution géné-

rale qui, tout en ouvrant dans un horizon sans limite le champ à la liberté, devint après tout pour la commune l'annonce de sa propre ruine qui fut aussi celle de la province, considérées chacune dans leur existence à part.

La seconde partie que je publierai plus tard sur le Parlement, et qui se rapproche davantage de moi-même, offrira dans les souvenirs de ce grand corps, et à la différence de la ville, des lacunes importantes que par la dispersion si regrettable de ses registres j'ai fait jusqu'à présent d'inutiles efforts pour combler. Ce que j'en sais, toutefois, par les rares débris que j'ai pu recueillir, offre encore à l'étude des événements peu connus, mais qui, par le vide des matières joint à la confusion des autorités, ne forme à tout prendre que de grands épisodes d'un tout qui ne peut que rester incomplet dans l'état présent de ces annales.

La commune, au contraire, possède dans ses registres domestiques l'histoire fort ancienne de son passé depuis 1383 jusqu'à nos jours. Au-delà de cette époque, le feu ou les guerres civiles ont tout dévoré, et il ne nous reste des siècles antérieurs que quelques fragments ou chroniques qu'à défaut d'autre chose il faut bien accepter, mais qui nous laisseront longtemps sur le régime municipal d'alors dans une obscurité profonde. C'est ainsi que la première partie de ce travail ne remonte pas au-delà des temps officiellement connus où la perte des archives ne permet plus de trouver de guides, et où

la fiction pourrait impunément prendre la place de la vérité elle-même. C'est là son mérite essentiel, et si j'ai parlé de ces premiers temps dans ces esquisses, on verra que c'est simplement au point de vue de l'histoire générale elle-même qui est, il faut le reconnaître, un témoignage considérable que l'absence des anciens registres ne doit pas faire écarter.

Voilà pourquoi en m'attachant comme à dessein à des sources authentiques, j'ai cru pouvoir éviter le reproche d'avoir fait entrer l'hyperbole ou l'exagération dans le récit, et l'on pourra juger de ces scrupules par mes soins affectés à renvoyer à chaque page aux délibérations de la commune dont je n'ai pas craint d'invoquer le témoignage; la chose essentielle que je me sois en cela promise étant cette vérité première qui, dans la magistrature dont je fais profession, ne m'eût pas permis, même dans un loisir, de manquer à mes habitudes.

D'ailleurs quelque faible que soit cet exemple, il peut trouver des imitateurs et exciter le goût des études historiques dans la ville de France la plus favorisée en souvenirs, et qui fut si longtemps pour la Bourgogne le centre de cette vie politique qui se répandait alors dans toutes les parties de la France ancienne. Nous possédons encore au milieu de nous sous le nom d'archives municipales, provinciales et parlementaires, des trésors inépuisables de richesses archéologiques que l'étranger connaît, qu'il nous envie, et que, j'éprouve quelque honte à le

dire, nous ignorons le plus communément nous-mêmes. Déjà un ouvrage publié il y a quelques années par un des écrivains les plus lettrés de notre époque, et qui sous le titre d'une grande renommée locale (1) a ranimé et mis en scène le mouvement de cette province au 18e siècle de manière à se méprendre sur l'espace même qui nous en sépare, prouve ce que peut le tact ou l'habileté dans les recherches jointe à la supériorité du style et à une intelligence profonde des mœurs et des habitudes de ce temps. Depuis, et tout récemment encore, il s'est trouvé un érudit assez patient pour fouiller dans la profondeur des siècles passés le récit de nos origines Bourguignonnes à travers les pérégrinations nombreuses de ces peuples barbares qui depuis la période Gallo-romaine ont mêlé leur sang à celui d'où nous sortons et assigner jusqu'aux limites de leur conquête dans le royaume important qu'ils avaient fondé (2). Enfin un de nos plus doctes collègues de l'Académie vient de publier à la suite de la dernière édition de Courtépée une notice importante sur l'ancienne abbaye de Bèze (3), qui prouve

(1) *Le Président de Brosses.* Histoire des Lettres et des Parlements au XVIIIe siècle, par M. Foisset.

(2) Questions bourguignonnes, par M. de Belloguet. Commentaire sur l'étendue et les frontières du premier royaume de Bourgogne, par le même.

(3) Histoire de l'ancienne abbaye de Bèze, par M. Dumay qui y a ajouté une notice sur 53 villages de l'ancienne province de Champagne aujourd'hui réunis à la Côte-d'Or.

par l'extrême intérêt du récit ce que les lettres ont perdu dans cet Ordre si fameux de St. Benoît qui parmi nous et loin des bruits du monde a enrichi la science de ses découvertes dans les ruines du passé gothique. Mais déjà auparavant quelques rares épisodes de notre histoire locale avaient excité le zèle d'un de nos plus habiles philologues que l'âge et ses longs travaux ont relégué dans la retraite (1), et un autre membre de cette Compagnie avait lui-même publié des fragments sur Gallas à l'époque si désastreuse de l'invasion allemande qui, avec la destruction de nos villages, amena celle de leurs titres les plus précieux (2).

Voilà ce qu'a fait depuis peu d'années l'Académie en l'honneur de nos seules annales de la Province, et ce que j'ai tenté d'y ajouter moi-même pour cette ville dans des études nouvelles et pour lesquelles j'ai trouvé aux archives publiques et dans les bibliothèques un empressement que je me plais à reconnaître. Il ne manquera plus à ces choses que quelques dévouements semblables pour entrer davantage dans les réduits poudreux des anciens titres, où dorment d'un sommeil non interrompu des noms et des souvenirs qui ne demandent qu'un souffle qui les ranime et les restitue par une résurrection

(1) M. Peignot.

(2) M. Rossignol auquel l'histoire provinciale doit encore le classement des chartes d'affranchissement qui ont créé en Bourgogne l'organisation des communes au XIIe siècle.



désirée contre l'ignorance et d'injustes dédains. Dijon, en particulier, attend encore son histoire pour laquelle il faut du temps, de la patience et surtout un esprit neutre, dégagé des opinions du jour. Puissent ces études sommaires que je livre au public, et qui se rapprochent peu à peu de nous-mêmes, inspirer à d'autres cette patriotique pensée qui se recommande aux amis des lettres et de nos anciennes gloires, et dont, si je ne l'ai pas fait naître, il me suffira d'avoir encouragé l'essor.

PREMIÈRE PARTIE.

LA COMMUNE. — Période municipale.

Considérations historiques préliminaires.

L'histoire de la cité est celle de la province entière, quand, à l'exemple de la nôtre, elle en concentra longtemps la puissance par les grands Corps qui y résidèrent et le gouvernement qui s'en fit la base. Comment parler, en effet, des événements qui ont agité la ville pendant ses diverses fortunes, sans remonter aux causes primitives qui ont amené dans la Bourgogne ou les invasions du dehors, ou les déchirements des guerres civiles, et comment écrire à son tour l'histoire de cette province sans parler de cette Chambre de ville qui fut la première expression de la liberté par la part que le prince lui laissa prendre aux affaires, ou les embarras qu'elle ne craignit pas de susciter.

C'est ainsi que le récit des faits généraux vient se grouper dans l'histoire de Dijon, comme celle-ci résume en elle seule les grands événements qui ont ébranlé la province et trouvé leur principal écho dans le sein des institutions municipales et du Parlement. Le Parlement et l'autorité de la ville ont donc été pendant des siècles



le centre auquel est venu aboutir l'histoire de la Bourgogne, depuis que le souverain, après avoir, au moyen âge, affranchi la commune des liens du système féodal, parvint à l'asservir encore par le besoin qu'il cessa d'en avoir au gré d'une politique nouvelle.

Ces considérations expliquent comment je présente dans un chapitre à part tout ce qui touche à cette période si importante de nos annales dans l'origine, les progrès ou la décadence du pouvoir municipal Dijonnais. Soit que le peuple de cette capitale ait été appelé, en effet, à prendre part aux affaires, ou qu'il ait été réduit à en observer la marche, l'opinion dont il était la vive et intelligente figure a pesé plus d'une fois dans la balance de ses destinées, et le sentiment de sa force ou de sa critique n'a pas peu contribué à ce déroulement des faits dont la chronique que j'ai rassemblée est la plus fidèle image comme il en fut lui-même l'acteur ou le témoin. C'est donc dans cette atmosphère naturelle que se place tout l'intérêt de notre histoire locale; et sans dédaigner celui qui s'attache au récit d'événements particuliers dont je ne récuse ni l'autorité, ni l'importance, je crois qu'il faut toujours en revenir à la scène principale à laquelle tout vient aboutir en résultat, les faits comme les personnages.

Ainsi considérée, comme on va le voir, dans ce centre d'action, la liberté de la commune qui fut en France le berceau des autres libertés, disposa les hommes aux affaires, en leur enseignant la part qu'ils pouvaient y prendre. En formant des citoyens pour la cité, elle en forma pour l'Etat, et développa chez eux le germe des vertus publiques. Nulle part mieux qu'ici l'esprit municipal ne répondit à cet appel et ne s'y montra mieux préparé. En ces temps simples et primitifs, l'amour

de la patrie se confondait avec le respect du prince, comme l'amour du prince n'était que l'expression figurée d'un sentiment plus large, celui du pays lui-même.

Mais le choix qu'il avait fait d'un maître pour le protéger ne s'accomplit pas sans qu'il se fût réservé quelque chose de ses droits. De là l'origine des franchises communales dans cette grande agglomération des cités qui constitua plus tard les fondements de la monarchie. Or, soit qu'on ait songé depuis à les lui surprendre par la fraude ou à les lui arracher par la violence, la ville veilla sur ses libertés par son adresse comme elle les défendit par son courage; montrant par ses soins répétés qu'elle était digne de mieux. Que si, dans les égarements du zèle religieux, on la vit s'abandonner plus tard aux représailles, comme à des précautions cruelles, il faut se reporter à ces temps de malheurs où la foi catholique, attaquée par une conjuration redoutable, eut besoin, pour demeurer entière, de l'union de tous ses enfants.

Hors de là, et comme nous le démontrerons bientôt, soit qu'il s'agît de défendre une ville frontière contre les invasions du dehors, ou de la protéger contre les factions; dans la paix comme au sein des malheurs publics nés de la peste, de la famine ou du brigandage, la Chambre de ville défendit ses murailles, affermit l'ordre intérieur et lutta quand il le fallut contre des pouvoirs rivaux qui tentèrent trop souvent de l'anéantir. Fière de ses privilèges importants qui lui donnèrent pendant des siècles la justice et l'administration, on la vit plus d'une fois payer de son sang ce présent de la munificence de ses ducs; les secourir dans la mauvaise fortune, comme elle sut leur résister dans la meilleure, en refusant des taxes excessives ou arbitraires.

Voilà ce que fut la cité depuis le moyen âge, date de son organisation régulière, jusqu'à la réunion de la province à la couronne, et depuis cette dernière époque jusqu'à cette longue suite d'empiétements dont le ministère de M. de Colbert parvint à l'accabler, comme le furent alors toutes les libertés du pays. Placée presque en face d'un pouvoir irritable et bien postérieur à elle, ni les rivalités du Parlement, ni sa haine, tantôt patente et tantôt cachée, ne purent rien contre un Corps qui se retrempait sans cesse dans l'élément de la multitude et se nourrissait de sa propre vie. Il faut voir dans la période que nous parcourons le spectacle de ces luttes quotidiennes dans lesquelles ce Parlement ne laissa échapper aucune occasion d'abaisser une magistrature de ville qui l'emportait sur lui en franchise et en popularité. La commune résista longtemps à ces atteintes des hommes et du temps, et si elle les endura quelquefois par force ou par impuissance, elle ne tarda pas à s'en relever jusqu'au jour où, vaincue par les efforts de la royauté, elle ne garda d'elle-même que le souvenir de ses libertés. Cette défaite qui fut celle de toutes les cités ne laissa subsister dans la nôtre que l'ombre des anciens priviléges, et la monarchie de Louis XIV n'en conserva que la figure, comme elle confisqua au profit des intendants le peu d'administration qui nous restait.

On voit par ce résumé rapide, comme par ce qui s'est passé toujours, que si la commune de Dijon a eu sa part de gloire et d'initiative dans l'histoire de la province, elle a eu aussi ses jours de décadence et de deuil; soit que, comme au temps de la ligue, elle ait entraîné les esprits dans le fanatisme religieux, ou que, dans un temps plus reculé, elle ait signé ce serment

célèbre (1) qui fit de la monarchie de Charlemagne une province anglaise, où l'on vit, chose affligeante, le roi de France trafiquer de sa couronne, le duc de Bourgogne de ses inimitiés, et la Chambre de ville d'un droit qui n'était point à elle, et que la contrainte sous laquelle elle s'abrita ne l'excusa pas d'avoir abdiqué. Richard-Bonne était mayeur alors, Etienne Berbisey, bourgeois, un des échevins signataires, et Nicolas Rolin, chancelier de cette province, présent dans l'appartement du duc au moment où fut, sous quelques réserves, consommée cette adhésion coupable. Disons pourtant, pour être vrai, qu'en se livrant ainsi à l'étranger, la Chambre ne voulut pas permettre que les habitants fussent liés sous le titre d'hommes liges envers le roi d'Angleterre au détriment de l'obéissance directe qu'ils devaient à leur duc, et qui fut ainsi ménagée. Mais les habitants réunis ne se payèrent pas de ces réserves; dans une assemblée générale tenue aux Jacobins (2), tous protestèrent contre l'atteinte portée à la nationalité du pays, et si leur voix ne fut point écoutée, encore faut-il d'autant mieux lui applaudir et s'en glorifier, que c'est à peine si, dans le temps dont je parle,

---

(1) Dit le traité de Troyes, par lequel la France et son souverain se donnèrent à leurs ennemis naturels en reconnaissant Henri V, roi d'Angleterre, comme légitime héritier du trône.

La teneur de ce serment fut ceci : « Promettons qu'après le » décès de notre seigneur souverain, Charles, roi de France, » nous serons vrais et loyaux sujets du très-haut et très-puissant » prince Henri, roi d'Angleterre comme roi de France, notre » souverain seigneur et de ses hoirs perpétuellement. »

(Registre de la ville du 27 février 1422.)

(2) Le 22 février 1422.

la province était française, et qu'il s'agissait par le serment demandé d'écarter à jamais du trône ce dauphin de France, meurtrier d'un de nos ducs dans ce guet à pens fameux dont l'histoire a conservé le nom (1).

Tel fut en résultat, à côté d'un moment de faiblesse excusable par l'entraînement général non moins que par la volonté du maître, le premier cri français qui protesta contre les humiliations du pays, et qui fit que la Bourgogne se détacha bientôt de l'Angleterre en rompant un pacte qui la déshonorait, et dont sa ville capitale venait, comme on le voit, malgré elle, de subir les effets au nom de cette politique impie qui dès lors causa tous nos malheurs : *Mieux valent les Anglais que les Armagnacs.*

La chronique que j'ai rassemblée, et dont j'explique dès le début un des plus tristes fragments pour n'y plus revenir et comme pour en soulager mon récit, fait connaître les choses comme les personnages ; c'est l'inventaire le plus exact de nos annales et des vicissitudes de la cité, c'est aussi l'histoire partielle du Parlement lui-même qui réfléchit celle de la ville, comme celle de la ville reproduit les révolutions de ce grand Corps qui a laissé dans nos mœurs et nos habitudes locales l'empreinte de sa longue domination. Le temps viendra, comme je l'ai dit, où je présenterai sur ce sujet une notice égale à celle-ci par l'intérêt, non moins peut-être que par les recherches historiques qui la rempliront, et, entre ces deux puissances rivales, quoique

(1) Au pont de Montereau où Jean-sans-Peur fut tué par les propres gens du Dauphin et en présence de celui-ci, le 10 septembre 1419.

distancées par le rang, pourrait se placer encore l'étude à faire des progrès de l'esprit humain dans une ville non moins célèbre par sa suprématie dans les lettres qu'elle fut grande dans les événements. De ces luttes, comme de ces rivalités, sont sortis les hommes de génie dont le temps nous a légué les travaux; aujourd'hui je recherche les institutions à l'ombre desquelles ils sont nés, et ce que nous devons à celles-ci de respect dans les phases diverses de cette histoire municipale qui est devenue la leur par la gloire qu'ils lui ont laissée, non moins que par celle qu'ils en ont reçue.

Origine de la Commune.

La Commune de Dijon existait bien avant la charte que nous savons, et dont la date la plus connue est de 1187, la seule qui ait été retenue par les chroniques, et qu'on a nommé mal à propos charte d'affranchissement (1). Cette preuve d'antériorité résulte de ce que

(1) Cette charte écrite en latin fut donnée à l'instar de celle de Soissons. Le duc ordonne que dans la ville et la banlieue (on sait que Dijon avait pour retrayants plusieurs villages soumis à ses lois et à sa justice), on s'aide mutuellement, et qu'on empêche de faire tort à personne; qu'aucun ne prête son argent et ne fasse crédit aux ennemis de la commune; que les habitants jurent et promettent d'en observer les lois; que si un membre de la commune, ou la commune elle-même commet quelque délit contre le duc, celui-ci en demandera justice au maire, selon le jugement des jurés ou échevins, et ne pourra le traduire ailleurs qu'à cette Cour; que le maire et les jurés auront seuls le droit de faire saisir et mettre en prison; de plus, on y fixe les amendes, ainsi que le titre de la monnaie; on parle des droits qu'ont le duc, son connétable et son sénéchal d'assembler les habitants pour les mener à l'armée. Le prix de cette concession y est ensuite fixé à cinq cents marcs d'argent payables

dès 1183 le roi Philippe-Auguste avait, par lettres-patentes données à Chaumont, confirmé une première reconnaissance des ducs, dont la date, quoique non rappelée dans la seconde charte que nous trouvons transcrite dans les recueils, doit être reportée en l'année 1182 qui a précédé cette confirmation et en forme le préliminaire obligé. On voit d'ailleurs dans le cartulaire de St. Benigne des personnes qui se qualifient de mayeurs près d'un siècle avant la charte dont nous nous occupons; et ce fait important joint à ces mots : *Salvâ libertate quam prius habebant,* qu'on trouve dans celle-ci comme dans celle de 1187 elle-même, prouve que le duc Hugues III, en l'accordant, fit moins aux habitants une concession nouvelle qu'il ne voulut réparer par une reconnaissance la ruine des anciens titres qu'un incendie venait de dévorer, comme il avait détruit la plus grande partie de la ville elle-même (1).

---

chaque année, moyennant quoi les membres de la commune seront exempts de tailles pour toujours; somme qui, comme nous allons le voir, sera convertie bientôt en un impôt plus commode. Puis le duc s'engage, de son côté, à suivre et garder exactement ladite charte, sous peine de correction du roi de France et d'interdit de son duché par l'archevêque de Lyon et les évêques d'Autun, de Langres et de Chalon, etc. (Voir au recueil de Pérard, page 333, cet acte rapporté dans son entier, à cause de son importance locale.)

(1) Cet incendie qui arriva le 28 juin 1137, et dont on attribua la cause à un orvale de feu, fut tel, dit Guillaume Paradin, « que le lendemain tous les seigneurs, bourgeois et peuple n'eurent moyen de se mettre à couvert, n'y ayant eu ni palais, ni église qui en fussent exceptés. »

Ainsi finit le *castrum* comme avait fini auparavant lui la ville

Ainsi se reporte tout au moins au berceau du moyen âge l'origine comme la création de cette commune; soit qu'elle ait résisté par sa propre force aux atteintes de la puissance féodale, ou qu'après avoir été par elle effacée, elle ait obtenu plus tard de la justice de ses ducs le retour à ses droits primitifs qui furent en France ceux de toutes les cités, et particulièrement de celle dont nous parcourons l'histoire. D'où l'on pourrait dès à présent conclure que dès ce temps la ville eut ses magistrats particuliers, sa police et son administration, et que même, en remontant plus haut, il serait difficile de reconnaître à vue d'aucun document contraire un intervalle quelconque où il ait cessé d'en être pour elle de cette forme usitée du gouvernement domestique.

Après la conquête des Romains, celles de ces villes qui ne furent point soumises à l'esclavage conservèrent le droit de vivre selon leurs coutumes, et de se choisir des magistrats. La ville de Dijon qui, suivant toute apparence, fut de ce nombre obtint, sous la protection des Césars, des privilèges égaux et même de plus considérables, ainsi qu'on peut le voir par une foule d'inscriptions et de bas-reliefs employés comme matériaux et non comme ornements, et découverts dans ses ruines jusque sous le palais de ses anciens ducs, monuments qui attestent, outre son importance antérieure, l'élévation de ses habitants à tous les droits de citoyen; comme

---

elle-même, de la manière que nous dirons bientôt. Les ducs Capétiens profitèrent de cet incendie pour étendre l'enceinte de celle-ci, et y réunirent les anciens faubourgs dans les fortifications dont nous voyons les restes, et qui furent achevées seulement vers 1371 sous les ducs de la seconde race, avec des augmentations depuis successives.

déjà au temps de cette occupation première elle était la résidence du Grand-Prêtre des Druides (1) qui, dans cette partie de l'ancienne Gaule, présidait aux cérémonies sacrées. Cité déjà considérable alors sur les débris de laquelle fut établi depuis le *castrum*, après qu'elle eut été détruite, suivant la tradition la plus vulgaire, dans une invasion de Barbares vers le commencement de l'ère chrétienne.

---

(1) Chindonax, prince des Vaccies, dont le tombeau trouvé le 2 novembre 1598 dans les vignes des Poussots fut visité plus tard par Henri IV, et dont l'existence ancienne est attestée par le témoignage de Delamarre, de Claude Saumaise, de Legouz de Gerland et du médecin Guenebaut lui-même, dans la propriété duquel cette découverte fut faite. Ce monument des premiers âges qui reculait nos origines bien au-delà du règne de l'empereur Claude sous lequel furent exterminés les Druides à cause de leurs sacrifices humains, a disparu dès le commencement du XVIIIe siècle, après avoir passé successivement des mains du cardinal de Richelieu à celles de Gaston d'Orléans, et depuis à plusieurs autres. L'inscription grecque qu'on y lisait portait ces mots :

Dans le bocage de Mithra,
Ce tombeau couvre le corps de Chindonax, grand-prêtre.
Arrière impie, car les dieux sauveurs gardent mes cendres.

On sait d'ailleurs que les Druides ne s'établissaient que dans les forêts, proche des villes; le tombeau de leur grand-prêtre à nos portes est donc un témoignage irrécusable de l'importance ancienne de cette cité. Toute la partie de la ville que l'on nomme aujourd'hui Montmusard, Chamaillot, Creux d'Enfer et les Argentières, est pleine de ces souvenirs de l'antiquité Gauloise qui sont en résultat ceux de sa première origine connue.

Le premier président de Villeneuve trouva lui-même au XVIe siècle, lors de sa captivité de Suisse, une chronique fort ancienne qui confirmait ces antiquités.

Mais bientôt les officiers préposés par les empereurs au gouvernement des provinces attirèrent à eux toute l'autorité, et, dans cette période de l'histoire dite Gallo-romaine, Dijon eut, comme les autres villes, ses comtes, c'est-à-dire des usurpateurs de ses droits municipaux. Térence exerçait à ce titre, dans cette ville, l'autorité souveraine au nom de l'empereur Marc-Aurèle, au temps où St. Benigne, cet apôtre de la foi, *apud Castrum divionense martyrio consummatus est* (1). Toutefois, l'autorité dont ce gouverneur était revêtu ne porta point d'atteinte au droit que conserva la ville de se choisir des officiers alors connus sous le nom de *defensores civitatis*, *defensores plebis*, et dont le chef se nommait *major*, d'où est venu sans doute ce titre

(1) (Grégoire de Tours). Ce martyre eut lieu en l'année 173 de l'ère chrétienne, la même où l'empereur Marc-Aurèle fit établir le *Castrum divionense* que des écrivains sérieux ont pris mal à propos pour le berceau de cette cité, tandis qu'il n'en fut que la citadelle fondée pour la garantir contre les invasions des peuples voisins; témoins les bas-reliefs trouvés, comme on l'a vu, lors de la destruction des 33 tours qui l'environnaient, lesquelles furent abattues dans le XIIIe siècle, et dont la Commission des antiquités de la Côte-d'Or a recueilli encore de nos jours de nombreux vestiges.

On sait d'ailleurs que les hommes apostoliques qui se répandirent alors dans les Gaules pour y prêcher l'Evangile ne s'arrêtaient que dans les lieux les plus considérables du pays, et cette réflexion prouverait à elle seule que Dijon était déjà dans ce temps une ville importante. A quoi il faut ajouter le voyage qu'y fit cette même année Marc-Aurèle, *ut videret novos muros quos construxerat*, dit la chronique de St. Benigne qui fixe l'époque de ce voyage vers le milieu du IIe siècle, quand cet empereur allait combattre les Marcomans.

fameux dont nous parlerons plus tard, et qui fut pendant des siècles le symbole de nos libertés. Ces défenseurs de la cité faisaient, comme de nos jours, la répartition des impôts, ils veillaient à l'ordre intérieur et connaissaient des causes civiles et criminelles dans les cas les moins importants. Dijon dépendait, comme ville de la cité des Lingons lorsque les évêques de Langres la choisirent pour leur résidence ordinaire (1), après qu'ils l'eurent obtenue de la munificence des rois Carlovingiens.

Les Bourguignons, venus de la Vistule et qui avaient connu la liberté dans leurs habitudes barbares, en s'établissant dans les Gaules comme hôtes ou comme conquérants, ne changèrent rien à l'administration intérieure des villes, et les comtes nommés par les rois de Bourgogne ne firent qu'exercer sous ce nom l'autorité qu'ils avaient exercée sous les empereurs. Dans ce mélange des hommes et des races, où les mœurs de la conquête survécurent à la domination elle-même, les lois, chose étonnante, conservèrent leur puissance et leur personnalité; les Bourguignons suivirent la loi *Gombette,* et les Gaulois la loi romaine sous laquelle ils avaient longtemps vécu; distinction aussi funeste qu'impolitique, qui entretenait la division dans un peuple nouveau qui ne devait compter que des frères. Ce fut de l'union de ces peuples par le mariage, que se formèrent ici plus tard les mœurs de la cité par celles de la famille, avec leur génie différent.

---

(1) St. Urbain, l'un d'eux, y fit construire les deux basiliques de St. Etienne et de St. Jean, et fut inhumé, ainsi que St. Grégoire et St. Tétrique, deux de ses successeurs, dans cette dernière église aujourd'hui devenue un marché public.

Depuis la révolution des fiefs, arrivée en 877 dans l'assemblée de Quiercy-sur-Oise, les comtes institués par les évêques de Langres pour gouverner en leur nom, au lieu de simples bénéficiaires qu'ils étaient, disposèrent de l'hérédité de leurs charges, et c'est par l'effet de ce changement mémorable survenu dans la constitution féodale, que le gouvernement de la ville passa, avec tous les droits qui y étaient attachés, dans la maison de Vergy, moins quelques priviléges seigneuriaux que les évêques s'étaient réservés à l'exemple des rois de France leurs prédécesseurs et leurs maîtres. C'est ainsi, et à la suite de cette transmission, que le comté de Dijon, après avoir demeuré pendant de longues années dans la succession d'Othe-Guillaume, qui en était devenu propriétaire, fut racheté par le roi Robert qui le transmit à son fils du même nom, premier duc de la race Capétienne, avec la souveraineté de la province, dont, par sa volonté suprême, Dijon devint la capitale (1). Mais déjà, bien avant la réunion dont je viens de parler, les évêques ou leurs comtes s'étaient fait remplacer par des vicomtes, *vice comites,* auxquels ils avaient, en leur absence et celle des comtes leurs représentants, délégué une portion de leur autorité, et qui, à l'exemple de ceux-ci, invoquèrent, pour en disposer, la même loi qui avait rendu ces derniers héréditaires.

Telle est l'origine du vicomté mairie de Dijon séparé du comté dès le neuvième siècle; personnel et viager d'abord jusqu'au commencement du onzième, qu'il échut en partage à une famille puissante dont Guy-le-

---

(1) 1018.

Riche fut le premier possesseur-héritier et qui finit par s'en dessaisir par l'effet du rachat qu'en firent, en 1276, les ducs de Bourgogne, de Guillaume de Pontailler, l'un de ses membres, pour le céder ensuite à la ville *cum omnibus juribus, et pertinentiis justitia, dominio et aliis,* dit la Charte dont je parle (1). Mais cette concession ne fut pas la seule, et en même temps qu'avec ces priviléges la ville obtenait le patrimoine de sa propre justice, le duc convertissait la dette de cinq cents marcs d'argent, à laquelle elle se trouvait obligée par la charte de la commune, en un impôt plus facile, auquel il fut ajouté quelques taxes qui n'étaient qu'un équivalent fictif du vicomté, dont elle venait de voir ses libertés s'accroître. Cet accord fut fait en 1282 et confirmé par le roi en 1284, origine véritable de ce pouvoir nouveau que nos ducs avaient contribué à fonder, qui s'élevait tout à côté d'eux-mêmes, et dont ils ne tardèrent pas à se repentir.

Telle fut la cause de cette institution de la commune née des débris du système féodal, peut-être aussi bien modifiée par lui, et qui a fondé parmi nous la seule liberté sérieuse que nos pères aient connue et dont on leur ait permis l'usage. Concession étonnante, si l'on ne considère qu'elle n'eut pas pour le prince d'autre but que d'acquérir de nouveaux sujets à la place de ceux que lui avait enlevés le régime féodal lui-même par la confiscation des droits régaliens et de la personne des citoyens

---

(1) Emanée du duc Robert II et relatée dans une ordonnance de Philippe-le-Hardi qu'on peut voir au recueil de Pérard, page 346.

arrachés par la glèbe à la liberté civile. Ce qui fit, dès ce temps, que ce que la centralisation administrative ne souffrirait pas de nos jours, les ducs, et après eux les souverains qui leur ont succédé, l'ont permis, et parfois même ordonné, sinon, comme je l'ai dit, par amour de la liberté, du moins par ce secret de leur politique qui faisait que, dans les luttes continuelles du gouvernement avec les seigneurs, il fallait, en enlevant pour l'avenir (1) les serfs à l'esclavage, se créer un appui nouveau, sauf à faire servir plus tard les querelles de chacun au profit d'un pouvoir qui n'avait rien à attendre de leur accord, comme ils avaient tout à redouter de lui-même le jour où il pourrait les accabler tous deux.

Rivalités de la Ville et du Parlement.

C'est ainsi et en vertu de ces maximes anciennes de gouvernement que l'on verra plus tard, par une préférence calculée, l'autorité de la ville, subalterne à celle du Parlement, trouver presque toujours un appui dans la souveraineté du prince qui s'en servit à son tour pour donner à ses querelles avec ce corps ce caractère de popularité qui lui eût, sans cela, manqué; de même que sous les ducs des deux dernières races ceux-ci se ser-

(1) On remarque que la charte d'affranchissement ne préjudicia pas aux droits qu'avaient auparavant elle, le duc, les nobles, l'Eglise et les chevaliers sur leurs hommes dans la ville de Dijon, et dont elle limita seulement ainsi les usurpations pour l'avenir; sur quoi on a fait observer avec raison qu'il fallait que dès ce temps la population de la ville fut considérable et les hommes libres déjà nombreux pour pouvoir acquitter la taxe de 500 marcs d'argent fin à laquelle la charte de 1189 l'avait assujettie, et qui était une somme très-importante pour ce temps.

virent presque toujours de la commune dans leurs luttes alors si redoutables avec les seigneurs qui les eussent accablés sans elle.

Les gouverneurs qui représentèrent plus tard à Dijon, pendant des siècles, l'autorité des rois, suivirent la même politique et eurent, de même, lieu de s'en applaudir. Le maire Millotet, durant la Fronde, lutta, comme nous le verrons bientôt, de concert avec le duc de Vendôme, contre les entreprises du Parlement soutenu par le premier président Bouchu. Condé lui-même appelait les officiers de la ville *ses bons amis,* et se plaignait à eux, dans une assemblée générale, de ces privilégiés qui, bien qu'ils ne fussent *hors du palais,* disait-il, *que de simples citoyens, sujets aux charges communes, refusaient néanmoins d'obéir aux magistrats municipaux; semblables qu'ils étaient à ces éponges sèches qui, après avoir tiré dans la paix toute la substance de la province, n'en voulaient pas dans la mauvaise saison* (*et par le refus de contribuer aux fortifications*), *rendre un quart d'écu dans la bourse du roi,* faisant allusion par ces paroles aux actes du Parlement qui, par une invocation imprudente de ses priviléges, avait osé, dans un grand danger de guerre, refuser de prendre part à cette dette de tous (1).

---

(1) Registre du 28 décembre 1636.

Ces reproches étaient fondés sur la résistance de ce Corps qui, comme il l'avait fait en 1576 à l'approche du prince des Deux-Ponts, avait encore refusé, lors de l'invasion de Gallas en Bourgogne, de contribuer aux fortifications de la ville, malgré deux ordres du roi et ceux que le prince avait donnés lui-même; pourquoi le conseiller de Gand, l'un de Messieurs, s'était, en sa qualité de syndic de la compagnie, laissé contraindre

Enfin, et comme derniers exemples, ce fut aussi un prince de cette maison qui soutint la Chambre de ville dans ses luttes habituelles avec celle des pauvres où dominait le Parlement, et fit si bien, par son crédit, que la ville racheta, moyennant finance, le droit d'élire ses officiers que l'édit de Versailles avait anéanti pour elle, comme il le fit pour toutes les cités du royaume (1).

Ces préférences qu'on retrouve à chaque pas dans notre histoire municipale et dont, sans le soin que nous prenons de les rappeler d'avance, on ne saisirait pas le caractère politique, entretenaient entre deux corps importants, quoique inégaux en pouvoirs, un foyer d'irritation et de rivalités. Il faut voir, au 17ᵉ siècle, dans la correspondance du premier président Brulart adressée aux ministres de Louis XIV, avec quel dédain affecté il traite ces officiers qu'il appelle *bourgeois*, et par conséquent, dit-il, *sans autorité et sans considération dans une ville si forte en privilégiés, ce qui le rend peu jaloux*, suivant lui, *de commander à ces gens-là*, et n'empêche pas

par la saisie de ses propres meubles, ce qui joint à d'autres griefs amena l'interdiction du même Corps prononcée en 1636 et sa translation à Semur, d'où il fut bientôt rappelé (Registres du Parlement.)

On voit de plus dans les registres de ce Parlement (21 novembre 1514) qu'il avait auparavant refusé pour chacun de ses membres de payer aucun impôt pour le pavé de la ville comme pour le droit d'octroi, prétendant sur ce dernier point que les vins de leurs héritages, soit qu'ils le destinassent à leur consommation ou à la vente, étaient exempts de tout tribut comme ils l'étaient partout eux-mêmes des logements des gens de guerre et autres charges, par privilége des souverains, en rémunération de leurs services.

(1) Registre du 24 janvier 1693.

néanmoins qu'il n'insiste avec force pour qu'il soit dit qu'ils céderont et seront condamnés à lui obéir. Une autre fois, et presque dans le même temps, il écrit à M. de Lavrillère pour se plaindre du maire qu'il qualifie de *juge subalterne*, et se permet, *magistrat populaire et avocat sans cause, des manières de bravade envers lui, chef de la justice, quelque peu jaloux qu'il soit de recevoir ces civilités d'un simple bourgeois.*

Il suffira de ces citations qu'on pourrait multiplier davantage et que des propos se traduisaient en un antagonisme incessant, pour avoir une juste idée des hauteurs dont le Parlement accablait en toute chose les officiers de la ville ainsi que la suite le démontrera bientôt. Or il ne faut pas oublier que l'homme qui s'exprimait de la sorte était la plus grande puissance de son temps, et ne faisait en cela qu'obéir à des habitudes héréditaires dont, malgré l'élévation de son esprit, il ne se croyait pas lui-même dégagé.

Ce ton d'aigreur et d'arrogance respire d'ailleurs dans tous les actes comme dans les lettres de la Compagnie; c'était, comme je l'ai dit, l'état des mœurs alors comme c'en était la physionomie fidèle, témoin ce dernier fait que je citerai parmi d'autres très-nombreux et qui arriva dans cette ville vers la fin du seizième siècle, sous le majorat de Jean Petit, et la première présidence de Denis Brulart, l'aïeul même de celui dont je viens de parler. Soit violence ou irréflexion, comme par un oubli peu pardonnable de sa dignité, celui-ci avait tenu sur la Chambre de ville des propos aussi injurieux qu'étranges qu'on trouve tout au long rappelés dans le registre des délibérations du temps (1), et dont les

(1) 30 mars 1577.

magistrats municipaux se montrèrent d'autant plus justement émus que cet outrage avait été public et adressé au procureur syndic au moment où, suivant le devoir de sa charge, il venait de rendre compte au Parlement de ce qu'il restait à la ville des deniers accordés par le Roi pour le danger de la peste. La Chambre aussitôt prévenue ne pouvait se laisser ainsi insulter sans déshonneur, et voici l'expédient auquel elle avisa et dont, par le fait, elle ne tarda pas à se repentir. Elle chargea Guillaume Chevillot, avocat à la Cour et ancien échevin, de se présenter en son nom au Palais, à l'audience de la Grand' Chambre, pour la supplier et requérir humblement, dit la plainte, de déclarer si les paroles prononcées par le premier président l'avaient été de son aveu et par ordonnance d'icelle pour après la réponse rendue, les mayeur et échevins, se pourvoir ainsi qu'ils jugeraient faire.

Une démarche si digne, qui cachait une menace et des résolutions, plaçait la Compagnie dans l'alternative ou de désavouer le premier président ou de s'approprier les injures qu'il avait dites. Or, aucun de ces partis ne pouvait convenir à un Corps trop fier pour reconnaître simplement un tort, et trop jaloux de ses prérogatives pour abandonner son chef qui, en résulat, n'avait guère exprimé que ses propres sentiments. Voici donc la résolution qui passa, et dont la ville fut bien obligée de se contenter, bien qu'elle ajoutât à des griefs déjà trop fondés, un démenti de plus donné à un honnête homme qui avait eu le courage de les signaler. Le Parlement, en assemblée générale, tança vertement la Chambre d'avoir trop légèrement donné créance au rapport de son syndic, ordonna que la délibération qu'elle avait prise serait biffée de ses registres avec dé-

fense d'en prendre désormais de pareilles; puis avertit ce même syndic présent à la barre, qu'il avait mal et *contre vérité* rapporté les paroles du premier président et qu'elle avait égard à sa jeunesse, imprudence et témérité, sans quoi elle lui eût fait, dit l'arrêt, brûler jusqu'au bout une torche entre les doigts (1).

Telle fut la conclusion de cette affaire qui reflète, sous un jour déplorable, les passions qui animaient alors le Parlement contre la Chambre de ville et lui faisait consacrer par intimidation l'impunité acquise désormais de tous les outrages dont il lui plairait de la couvrir et que chacun semblait ainsi se ménager.

Bien plus, et en 1634, on vit les femmes du Parlement suivre elles-mêmes un aussi triste exemple, en affectant de s'emparer des places destinées à la Chambre pendant les prédications de la Sainte-Chapelle, sans vouloir les abandonner, ce qui força le maire à déclarer aux présidents que, s'ils n'y mettaient bon ordre, il ferait prêcher en un autre lieu (2); pendant que, dans le même temps ce Parlement, de son côté, rendait arrêt qui donnait sur les échevins préséance aux simples avocats, ce qui fit que la ville encore fut obligée de se pourvoir au conseil contre cette usurpation d'un autre ordre (3). Nouvelle preuve qui démontre que, dans les petites comme dans les grandes choses, il y avait contre les délégués du peuple un parti pris de ces bravades qu'on pouvait prendre pour du mépris et qui n'était que le reflet véritable des vanités de cette époque.

Ces sentiments étaient depuis longtemps ceux de la

---

(1) Registre du 30 mars 1577.
(2) Registre du 14 mars 1634.
(3) Registre du 19 août 1633.

Compagnie et éclatèrent jusque sous la Ligue et dans les derniers jours de son agonie. Le Parlement ne pardonna jamais à la ville des priviléges qui, au centre d'un état monarchique, semblaient en faire une petite République, ce qui permit, comme nous le verrons plus tard, qu'elle osa parfois résister et se montrer supérieure à lui. En effet, les registres de ce Corps, aussi bien que ceux de la ville elle-même, attestent les efforts qu'il accumula pour amoindrir, en tout temps, ces libertés, quand il ne put pas les vaincre ou les attirer à lui, et, à défaut de raisons légitimes, les prétextes ne lui manquèrent pas. Tantôt c'était la brigue qu'il fallait déjouer, tantôt l'autorité royale qu'il en disait atteinte et pour laquelle il se montrait excessivement jaloux. Sous la Ligue, ce fut l'intérêt de la Foi menacée ; sous la Fronde, celui des princes réfractaires, déguisé sous une forme plus honnête ; en tout temps, des motifs autres que les véritables et qu'on n'osait avouer. Puis, passant de la violence à la dérision, on alla jusqu'à ordonner, au lieu d'une élection sérieuse, la désignation par le sort d'un des trois noms qui auraient obtenu le plus de voix, pourquoi la ville fut obligée de recourir au Roi qui fit casser, par son conseil, un acte aussi révoltant (1). Dans certains cas, on ne craignait pas non plus de circonvenir le gouverneur de la province, ou bien de députer au souverain lui-même, ce qui obligeait la ville d'envoyer à son tour des députations ruineuses qui répondissent à celles qu'entretenait à grands frais le Parlement. Ainsi voit-

(1) Juin 1529. Les mêmes efforts suivis du même insuccès se renouvelèrent en 1599 et depuis en 1610 sous la première présidence de Nicolas Brulart.

on, au dix-septième siècle, qu'il ne tint pas au premier président de la Berchère en personne, que Louis XIII, qui l'avait consulté, ne supprimât à sa première entrée nos priviléges, ayant insidieusement répondu au Roi que ni Henri III ni Henri IV ne les avaient voulu promettre, bien que l'eussent fait leurs devanciers. Mais heureusement Richelieu n'était pas dans ces murs, et le roi prétexta de son absence pour ne rien résoudre sans lui, ce qui était par avance menacer ces franchises comme le refus déguisé du prince d'en jurer l'observation le confirma plus tard (1).

A côté de ces dangers sans nombre se succédaient des luttes et des exigences nouvelles aussi bien que des piéges perfides et nouveaux. C'est ainsi qu'on feignait parfois d'ignorer des titres qui existaient bien auparavant le Parlement lui-même et pour lesquels on demandait des communications aussi ridicules qu'inutiles ; c'était, j'éprouve quelque honte à le dire, pour en vérifier de nouveau la preuve qu'on espérait perdue ; mais la Chambre ne s'y laissait pas prendre, elle gardait fidèlement son trésor, assemblait au premier danger les habitants et en imposait par une attitude sévère à ces menées indignes de la majesté d'un grand Corps.

Telle est en abrégé l'histoire de ces rivalités qui

---

(1) Registre du Parlement du 31 janvier 1629. C'était peu de temps avant la révolte de *Lanturelu* qui servit au moins de prétexte à cette rigueur. On lit dans l'acte cité que Louis XIII, bien qu'il reçut à St. Benigne le serment accoutumé du maire et des échevins, ne jura pas d'observer les priviléges municipaux comme l'avaient fait auparavant lui les autres souverains, s'étant contenté de promettre d'en faire donner lettres de confirmation par son Garde des sceaux (Registre de la ville du même jour.)

tiennent une place importante dans les archives de la commune, que je ne pouvais supprimer sans une réticence coupable (1), et que j'ai dû placer en tête de ces esquisses comme pour expliquer d'avance les événements que nous verrons se dérouler bientôt par cette politique irritante qui des esprits avait passé dans les mœurs, puis des mœurs dans la situation, et fit presque à elle seule le fonds commun de cette époque.

D'où il nous sera permis dès à présent de conclure que c'est par une erreur de critique, sinon par ignorance des choses, qu'on a pu dire, comme je l'ai lu quelque part, que le Parlement fut ici dans ces temps l'expression la plus avancée des intérêts de la bourgeoisie dont il prépara l'avénement aux affaires. Il suffit des actes que j'ai rappelés et de ceux dont nous parlerons bientôt pour se convaincre que ce Corps ne songea guère en toute occasion qu'au maintien de ses prérogatives dont l'avénement dont je parle eût été la ruine, et que s'il prit en main les droits du peuple, ce fut plutôt pour son propre compte et comme pour faire oublier à la nation ces Etats généraux du pays auxquels il prétendait se substituer, et dont il se disait la figure. Mais ni ses oppositions aux édits bursaux, ni même ses remontrances courageuses, si elles durent complaire à des intérêts souffrants qui en profitèrent comme d'appui, ne tromperont pas les sévérités de l'histoire sur la politique d'une Compagnie qui, ainsi que je le dis à regret, ne songea trop souvent qu'à elle-même, et fit par-

---

(1) Nam quis nescit primam esse historiæ legem ne quid falsè dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat? (Cicéron, *de Oratore*, § xv.)



fois le bien du peuple dont elle se para comme pour servir à déguiser des motifs moins sérieux et qu'elle n'osait avouer.

Bien plus, et à côté de ces résistances sans nombre, la magistrature de ville ne montra pas moins de sagesse dans les luttes de ce Parlement avec la Chambre des Comptes qui eût été sans elle transférée dans un autre lieu, sur l'ordre qu'en avait obtenu de la Cour le Parlement lui-même. Cette mesure sollicitée dès longtemps tenait à l'ancienne rivalité des deux Corps entre lesquels les répugnances étaient telles que le Parlement déclara tout le premier que s'il était fait obstacle au départ obligé des Comptes il transporterait sa résidence ailleurs. Au milieu de cet antagonisme inquiétant, la ville ne pouvait vouloir aucune des deux choses par lesquelles, disent les délibérations du temps, elle fût considérablement déchue de sa splendeur, et, à défaut du maire qui s'inclinait déjà devant un ordre évidemment surpris, un simple échevin nommé Pérard indiqua dans une allocution sévère (1) le seul parti qu'il restait à prendre pour sauver en ceci les intérêts de la ville et se montrer ferme entre chacun. Le peuple, à la vérité, vint en aide à ses magistrats, en refusant par la sé-

(1) Où il dit, entre autres choses, « que le maire et les échevins ne portaient pas seulement leur charge pour le nettoiement des rues, mais pour la garde des priviléges municipaux, pour la conservation desquels ils avaient prêté serment. » Sur quoi, en l'absence du maire qui se retira sous prétexte que ces propos étaient contraires au service du roi, il fut résolu tout d'une voix par la Chambre de convoquer les notables habitants (8 octobre 1627, Registre municipal).

dition (1) de laisser partir les voitures qui devaient transporter les archives des Comptes; mais un acte adressé au gouverneur, le duc de Bellegarde, contribua à l'adoucir, et la Cour mieux éclairée elle-même par une députation de la Chambre révoqua plus tard et malgré les résistances nouvelles du Parlement une mesure fatale contre laquelle avait protesté la voix des habitants assemblés. Ici, comme on le sent, les libertés municipales avaient amené ce désaveu où l'on vit, chose incroyable, le Corps de ville se montrer beaucoup plus sage que la magistrature suprême, et la prudence achever ce que le patriotisme avait entrepris.

Pouvoirs du Maire et de la Chambre de Ville.

Cette prépondérance de la Commune dans les affaires tenait à son organisation puissante aussi bien qu'au caractère de ses magistrats. Le maire, en effet, qui avait la police et l'administration, avait aussi bien la justice, c'est-à-dire le droit de prononcer souverainement, même sur les cas capitaux et de faire exécuter ses sentences sans appel. A la vérité il devait être assisté des échevins et d'un certain nombre de gradués, sorte de jury d'alors; mais le Parlement restait étranger à ces procédures, et ce ne fut, suivant toute apparence, que par suite d'empiétements successifs qu'il parvint à s'en emparer (2). Le maire Laverne et le capitaine Gaux de la milice bourgeoise, convaincus pendant la Ligue du crime de haute trahison envers la ville, pour avoir tenté

(1) Arrivée rue Madeleine le 26 octobre de la même année.

(2) Comme on peut le voir, notamment par une délibération du 7 mars 1502, où la ville va jusqu'à faire offrir du vin à la Cour pour avoir confirmé, dit-elle, une de ses sentences qui condamne deux hommes à être pendus (Registre municipal).

d'en ouvrir les portes à Henri IV dans la personne de Vaugrenau, commandant de St.-Jean-de-Losne, qu'ils avaient fait embusquer au faubourg St.-Pierre, eurent la tête tranchée au Morimont par l'effet d'une de ces sentences et malgré l'appel qu'ils en firent au Parlement lui-même (1), auquel pour cette fois la toute-puissance de Mayenne avait interdit d'en connaître (2). Vainement M. de Tavannes, gouverneur du château, avait-il, pour obtenir leurs aveux, engagé envers les prisonniers sa foi de gentilhomme qu'ils ne périraient pas; il eut le déboire de voir annuler sa parole dans un conseil de légistes où il fut prouvé et débattu qu'elle était contraire au droit commun, non moins qu'à la justice de la ville qui avait provoqué cette assemblée (3). Enfin il ne fallut pas moins que l'intervention de ce même Mayenne pour arracher plus tard à ces juges impitoyables les membres du Parlement que le maire Fleutelot, simple procureur en ce siége, avait osé faire

---

(1) La tête de Laverne fut apportée à la main, par un boucher du Bourg, du lieu de l'exécution au cimetière St.-Médard, où elle fut enterrée avec le corps; sa famille et ses amis tentèrent, mais vainement, de lui faire célébrer un service; la Chambre s'y opposa sévèrement, à moins qu'on ne priât, dit la délibération, sans bruit.

(2) En envoyant le 19 septembre de Bruxelles par un trompette à la ville commission d'instruire « sans respect ni opposition, y est-il dit, de qui que ce fût pour révérence desquels ne serait différé de passer outre et d'y travailler en diligence. »

(3) Voir le registre du 10 septembre 1594 qui contient les protestations de Tavannes et avec lui des gentilshommes que, sur sa demande, le conseil avait fait appeler, et qui tous réclamèrent vainement en faveur de la parole donnée.

arrêter lui-même comme complices de la trahison (1), et pour le châtiment complet de laquelle le chanoine Gagne de la Sainte-Chapelle, malgré sa dignité ecclésiastique, fut pendu en effigie avec ses habits sacerdotaux.

Ce fut une triste chose que ce procès qui occupe dans nos annales du XVIe siècle une place très-considérable et où la justice municipale ne resta pas entièrement pure de tout soupçon de forfaiture, si l'on en croit la déclaration de Laverne qui affirma, avant de mourir, qu'il eût pu s'en tirer pour de l'argent, ainsi que l'avait fait Levisey, son complice, qui sur quinze cents écus en avait fait compter cinq cents au procureur syndic de la commune, qui l'aurait ainsi favorisé. Du reste Laverne fut aussi lâche dans l'adversité qu'il avait été arrogant dans le pouvoir, quand, à la tête de la cité, il faisait peser sur le peuple une dictature inconnue jusqu'à lui. Au contraire, Gaux qu'il avait dénoncé dans l'espoir de conserver la vie, mourut avec courage et refusa de nommer ses complices, en s'offrant en sacrifice à Dieu pour les maux dont la ville était menacée, et qu'il avait voulu prévenir par une résolution trop prompte que celle-ci accomplira elle-même

(1) MM. Fyot, Gagne, Bretagne et Quarré, les premiers auteurs du complot dans lequel ils avaient entraîné Laverne, en lui promettant la mairie perpétuelle et 20,000 écus d'argent; mais encore n'obtinrent-ils pas la liberté sans qu'il leur en coûtât à eux-mêmes une grosse somme d'argent que sous main on leur fit dire d'avoir à payer, sans qu'on voulût d'ailleurs en donner quittance, et que se partagèrent entre eux les valets du duc de Mayenne fils que celui-ci ne payait pas; sur quoi, ajoute une chronique du temps, Mme *la Première*, mère du conseiller Bretagne, un des détenus, *s'estomacha bien fort*.



quelques mois plus tard en ouvrant ses portes au roi de Navarre.

Au milieu de cette confusion des pouvoirs publics, on accusa le maire Fleutelot d'avoir passé outre aux appellations dans l'exécution de la sentence que l'arrivée prochaine du duc de Mayenne pouvait empêcher; ce magistrat s'est défendu de ce reproche; mais toujours est-il que ce fut par ses ordres que les condamnés subirent leur supplice, et que ce sera, chose étrange, le même homme que l'on retrouvera bientôt répondant à Henri IV de la fidélité des habitants, comme de son dévouement à lui-même, dévouement au moins bien nouveau, en récompense duquel il obtint des lettres de noblesse pour s'être employé, y est-il dit, à la reddition de cette capitale au roi, *vertueusement*, au péril de sa vie (1).

Presque dans le même temps, un personnage non moins important, M. de Fervaque, commandant de la province en l'absence du gouverneur, s'était vu, sur un simple soupçon de félonie, détenu au château où il avait sa résidence et son commandement. Vainement M. de Mayenne en personne et le Parlement s'intéresseront-ils à son élargissement; le peuple, dans une assemblée tenue aux Jacobins, a décidé qu'il gardera prison comme suspect à la cause de l'Union qu'il devait défendre. Ceci se passait en 1589 (2), peu de temps avant le procès de Laverne, et, chose si commune en révolution, c'est ce même homme qui était maire alors et se rendait l'agent de ces

---

(1) Entérinées le 1er septembre 1595 (Registre municipal).
(2) Le 24 avril (Registre municipal).

fureurs, lui qui devait si peu tarder à les subir et à les mériter. M. de Fervaque fut élargi, mais il ne fallut pas moins que l'intervention du Légat, la plus grande puissance de cette époque, pour obtenir de la ville un retour à des sentiments plus traitables (1). Le prisonnier, comme premier gage de sa délivrance, fut obligé de compter jusqu'à 20,000 écus, somme énorme pour le temps dont je parle; *il jura sur le salut de son ame* de ne rien entreprendre contre l'Union; mais la commune ne se contenta pas de sa parole, et exigea de lui, outre des cautions (2) qui furent obligées plus tard de payer à sa place, la remise du château de Grancey où elle envoya garnison avec un officier dévoué, chargé de le commander pour elle.

Du reste Fervaque ne fut pas seul compromis dans cette affaire, où la ville fit emprisonner encore plusieurs membres du Parlement lui-même, ce qui excita les plaintes de la Compagnie qui prétendit non sans raison que c'était faire brèche à ses priviléges, et se termina par une résolution des principaux notables portant

(1) Le cardinal de Cajetan, envoyé en France à l'occasion des troubles de la Ligue, se rendit au Château le 15 décembre 1590, où il mit en liberté M. de Fervaque après lui avoir fait jurer les articles de sa délivrance; ce qui n'empêcha pas celui-ci de menacer la ville quelques années plus tard, étant devenu depuis l'un des plus dévoués partisans du roi de Navarre pour lequel il se battit bravement au combat de Fontaine-Française.

(2) Parmi lesquelles le président Lecompasseur qui s'excusa, mais en vain, d'acquitter ce cautionnement (Registre du 13 mars 1590), puis après lui les autres. (*idem,* du 24 janvier suivant.)



que ceux-ci seraient relâchés pourvu qu'ils se continssent désormais envers les habitants (1).

Le maire, comme on le voit par ces exemples réunis, d'où procédait, jusqu'au regard des Cours souveraines, une autorité si considérable, était l'élu du peuple de la manière que nous dirons plus tard ; il était nommé pour un an, l'avant-veille de la St.-Jean-Baptiste, aux Jacobins, le marché d'aujourd'hui ; il prêtait à Notre-Dame, devant le grand autel, le serment d'usage dans lequel il promettait, entre autres choses, « de garder les franchises » et libertés de la ville envers le prince et ses officiers, » d'aimer et chérir ses échevins, de faire prompte jus- » tice à chacun, de faire exécuter les actes du conseil » et de ne laisser molester personne par ses sergents (2). » Outre les priviléges que lui donnaient dans leur plénitude la justice et l'administration, il était chef de la milice dans un temps où tout habitant était soldat, même les gens d'église et de robe, et où aucun soldat d'ailleurs ne pouvait entrer en ville sans en violer les priviléges. C'est ainsi qu'on le voyait tour à tour haranguer les princes en cimarre et défiler devant eux flamberge en main à la tête des bataillons des paroisses, ce qui explique ces anciens sceaux de la commune où il est représenté avec les attributs de la justice et de la guerre. De plus il avait la noblesse, une des grandes distinctions de cette époque, et malgré les résistances du Parlement lui-même qui ne craignit pas de faire biffer par arrêt un privilége incontestable déposé depuis des siècles au trésor de la ville, et que les rois eux-mêmes

(1) Registre municipal de 1589.

(2) Voir Registre de 1445 *ibidem*.

avaient respecté (1). Dans les temps même ordinaires, 24 sergents en manteaux rouges et armés de leurs hallebardes au lieu des faisceaux consulaires le suivaient et l'accompagnaient partout, comme il avait ses canons et ses artilleurs à lui. Enfin il était aux Etats président né du *tiers* dans ces assemblées triennales qui réglaient entre les trois ordres les dépenses et le budget de la province ; sans omettre qu'il nommait les officiers de la milice bourgeoise et les gardiens des portes de la ville, lesquels étaient tenus chaque soir de lui en apporter les clefs, et qu'en l'absence du gouverneur il donnait le *mot* et commandait la place, au mépris des prétentions du premier président qui ne craignait pas de réclamer pour son Corps cette singulière préférence (2).

Ce n'était pas un homme ordinaire et sans importance qu'un tel personnage. Inquiétant pour le prince, dangereux pour le peuple lui-même qui l'avait élu, il fût promptement devenu son maître si la puissance dont il

---

(1) L'arrêt est du 24 janvier 1646 et touche la confirmation des priviléges de la ville au sujet desquels on lit par exception : « Sans que les maires ni leur postérité se puissent prétendre nobles, si la noblesse ne leur en a été acquise d'ailleurs. » (Registres du Parlement et de la ville du 22 avril 1591.)

Fût-ce à cause de ces résistances que l'on vit Henri IV accorder spécialement la noblesse à Fleutelot, comme auparavant Charles IX en avait envoyé des lettres à Laverne? (Registres municipaux de 1590 et 1595.)

(2) Ainsi vit-on Biron lui-même après le combat de Fontaine-Française charger en son absence le maire de commander la ville entière, sans en excepter le château. (Registre *idem*, 1er juillet 1595.)

était armé n'eût pas trouvé des bornes dans la brièveté de son mandat. Ce même Laverne, dont nous avons raconté la fin tragique, était maire encore quand il s'avisa de rendre la justice à la Turque, en faisant étrangler sur l'heure un échevin qui lui avait déplu (1). Le bourreau d'abord refusa d'obéir, mais il s'inclina sans hésiter devant une sorte de sentence rédigée par un avocat complaisant qui ne craignit pas de se prêter, dans ce simulacre de justice, à une vengeance atroce dont Laverne devait sitôt payer la dette. Ce meurtre de Chantepinot, attesté par nos actes les plus authentiques, fit de ce magistrat criminel un royaliste ardent, au lieu de ligueur qu'il était; espérant ainsi, le même homme, trouver dans le parti qui l'adoptait, le pardon qu'on refusait de lui accorder ailleurs. Dépouillé du Majorat par l'élection de Fleutelot, son compétiteur, il avait eu de plus la honte de se voir refuser l'entrée du Parlement par un Corps que sa conduite avait indigné et qui s'était soulevé surtout de l'audace d'un coupable qui avait voulu par l'obtention d'une charge surprise rendre aux autres la justice qui lui était due à lui-même, et dont il fut aussitôt menacé. Tel fut le secret de cette conversion si subite, secret de bien des gens encore qui, dans nos transformations politiques, ne se proposent en changeant de drapeau, que de tromper tout le monde et faire oublier leurs fautes. Henri IV, le premier, encouragea ces défections en réhabilitant à Dijon la mémoire de

(1) Déjà en 1589 le maire Michel avait commis pour le salut public un acte non moins arbitraire, quoique moins révoltant, en faisant pendre sur l'heure un prisonnier de guerre dont les partisans venaient jusqu'aux portes de la ville commettre des brigandages. (Brenot.)

Laverne par des lettres que l'on peut lire et où il exalta sans mesure ses services et sa fidélité (1).

Guerres contre le dehors.

Mais à côté d'un épisode étonnant que peut expliquer à peine la fureur d'une époque à part, la ville puisa dans l'autorité de ses magistrats cette puissance et cette énergie qui la firent triompher des plus grands obstacles et l'éleva par le courage au niveau des anciennes Républiques. Seule et presque sans autre secours qu'une milice exercée au maniement des armes dans ce gymnase militaire que l'on nomme encore l'Arquebuse, elle résista par un dévouement héroïque à ces cinquante mille Suisses et Comtois qui, en 1513 (2), vinrent battre ses murailles en brèche et lui livrer jusqu'à deux assauts. La politique adroite de La Trémouille seconda, à la vérité, puissamment le courage de ses habitants; mais ce courage, à son tour, fit la force du négociateur qui n'eût pas été écouté sans la résistance désespérée de la ville. On sait que pour quelques subsides le gouverneur obtint le départ de cette nombreuse armée qui menaça de s'emparer de la province

(1) Registre du 16 juin 1595. Mais déjà Mayenne lui-même avait remis aux héritiers les amendes et la réputation. (Voir *ibid.* registres antérieurs.)

(2) Le 8 septembre de ladite année. On sait que dès le 4 du même mois, et par les ordres du gouverneur lui-même, le faubourg Saint-Nicolas avait été détruit; celui Saint-Pierre, le 5; celui d'Ouche, le 7; et dès la veille, 6, le faubourg de la porte Neuve. L'église Saint-Nicolas, alors à l'entrée de la ville, et l'hospice du Saint-Esprit, aujourd'hui le Grand-Hôpital, ayant été seuls épargnés des destructions dans les faubourgs. L'ennemi se retira le 13 après six jours de siège. (Voir aux registres.)

et la mit à deux doigts de sa perte. Le patriotisme de cette capitale fit tous les frais de cette retraite et Dijon en puisa l'élan dans l'exemple de ses officiers municipaux. Pour favoriser sa défense, les faubourgs avaient été brûlés, les brèches réparées; l'assaut soutenu corps à corps sous les auspices de cette Vierge noire qui, promenée sur nos remparts, conserva, pendant des siècles, de la reconnaissance publique, le surnom de Notre-Dame-des-Suisses. A des propositions déshonorantes par lesquelles l'ennemi avait demandé la Bourgogne, Milan, Crémone, Gênes et 400,000 écus, le gouverneur avait répondu par un coup de canon qui, rompant une première trêve, enflamma les habitants et prépara par le désespoir le succès de la négociation. Les Suisses regagnèrent leurs montagnes avec leur grosse artillerie, n'emportant de cette campagne que la promesse honteuse d'une somme d'argent (1) pour la garantie de laquelle le maire Benigne de Circy, et avec lui Réné de Maizière, Jean de Rochefort, Philibert Godran, Jean Noël et Benigne Serre, qui s'étaient offerts en ôtages, furent conduits en Suisse où ils demeurèrent seize mois dans l'attente de la mort (2) et n'auraient jamais revu la patrie si le premier président de Villeneuve n'eût osé aller les

(1) Outre vingt-cinq mille livres payées comptant, qui fut tout ce que la ville put emprunter d'argent dans une quête faite la nuit chez les habitants. (Registre municipal.)

(2) Condamnés qu'ils furent par la diète, de Maizière et Rochefort, à avoir la tête tranchée, et les quatre bourgeois à être pendus; chacun d'eux n'ayant dû la vie qu'à la crainte que l'on fit concevoir aux cantons de perdre par le supplice de ces ôtages l'argent qui leur était dû.

réclamer lui-même (1), et que Louis XII, à son tour, n'eût acquitté de ses deniers, avec la rançon des captifs, la dette d'une ville ainsi ruinée pour l'honneur de la France et pour son salut.

Depuis, à une époque moins ancienne (2) et lorsque Gallas et le duc de Lorraine vinrent envahir cette province et échouer devant une bicoque (3) défendue par une poignée de braves (4), Dijon aussi arma ses rem-

(1) Au péril de sa propre vie, témoin l'indigne traitement que les Suisses avaient fait subir au premier président du Parlement de Grenoble, que les Génois leur avaient peu auparavant livré et auquel ils n'avaient pas craint de faire donner la question. Le premier président Villeneuve, arrêté lui-même, fut conduit à Berne, au mépris de son sauf-conduit, et racheté depuis comme ôtage avec les autres; la Suisse ayant, par cette conduite déloyale envers tous, voulu venger la honte d'une expédition manquée.

(2) 1635.

(3) Saint-Jean-de-Losne. Sans autre secours que celui de quelques soldats pestiférés, où l'on vit des vieillards, des infirmes, et jusqu'à des femmes accourir et mourir sur la brèche.

(4) L'Autriche, en envahissant la Bourgogne, venait au secours du duc de Lorraine auquel Louis XIII avait déclaré la guerre pour le punir de ses menées dans la révolte de Gaston. Telle fut la cause de cette campagne qui dura dix jours et laissa de Champlitte à la Saône, dans tous les villages qui nous environnent, des traces de sang et de feu qu'on ne retrouve qu'à l'époque reculée de l'invasion des Barbares au temps de la décadence de l'Empire romain. Les Etats de Bourgogne voulurent, dix ans plus tard, faire visiter par commissaire les communes ravagées; mais ils n'y trouvèrent que la cendre, des ruines et quelques rares habitants, vivant dans des huttes derrière des murailles noircies au milieu de terres en friches. (Voir aux Archives départementales la recherche des feux de 1644 et 1645.)

parts (1), fit raser ses faubourgs, congédia les bouches inutiles et échappa, par son attitude guerrière, au pillage et à la mort. Un prince, digne de la reconnaissance publique, Condé, gouverneur de la Province, vint seul, malgré les distances, s'enfermer dans ses murailles, au milieu de la peste qui les désolait, partageant avec les habitants tous les périls, ordonnant toutes les précautions, et communiquant à chacun cette ardeur belliqueuse dont la Chambre de Ville donna les premiers exemples et qui firent qu'une armée de cent mille hommes de troupes aguerries, traînant à sa suite plus de cent pièces de canon, n'osa rien entreprendre de sérieux contre une ville réduite à sa simple milice, et se contenta de brûler nos villages (2) dont on voyait l'incendie

(1) En faisant travailler aux fortifications tout le monde, femmes, enfants et vieillards, lesquels, porte une délibération du 25 octobre 1635, furent tenus sans distinction de se trouver en personne à l'Hôtel-de-Ville avec pelles, pioches et autres instruments. (R. 1635.) Situation des plus périlleuses que le commentateur de Lamarre résume en ces termes : « *Sed plus in Condeo valuit publicæ salutis cura quam suæ, qui attonitos civium animos præsentiâ suâ erexit et ad toleranda belli incommoda, fecit alacriores, recreata certè plurimum illius adventu civitas quæ non modo sibi a Cæsareis timebat, sed etiam ab gente omnium rapacissimâ Suecicis qui amicorum specie nos velut hostes habebant.* » On regrette de trouver au même registre jusqu'à deux lettres du roi qui prescrit, mais en vain, au Parlement de contribuer à ces défenses, ce qui excita la colère du prince de Condé dans l'allocution sévère que nous avons rapportée au commencement de cet ouvrage.

(2) Parmi lesquels Vesvrottes, Taniot, Bèze, Maxilly, Vonges, Lamarche, Pontailler, Longecourt, Cessey, Genlis, Gemeaux, Brazey, Spoix, Is-sur-Tille, Selongey, Beire, Pluvault,

sur un rayon de près de vingt lieues du haut de la tour Ducale qui éclairait cet affreux spectacle. Ainsi, cette fois encore, la Bourgogne, presque abandonnée par la Cour qui en avait retiré les garnisons, puisa dans l'exemple de sa capitale, et celle-ci dans ses institutions militaires, la gloire de sa délivrance.

Mais ici, chose difficile à croire, et comme par une sanglante ironie, dans ces temps de calamités publiques où tous les maux semblèrent fondre à la fois, les désastres d'un ennemi barbare ne surpassèrent guères, en résultat, l'indiscipline de ces bandes auxiliaires, Suédois et Allemands qui, sous les ordres de la Valette et du duc de Weimar, vinrent, sous prétexte de les défendre, égorger jusqu'à ces portes des habitants paisibles, des femmes sans défense, des enfants au berceau, des prêtres à l'autel, pillant et brûlant toutes choses (1), ce qui fit que malgré la défense du Parlement *de mé-*

Viévigne, Arceau, Rouvres, dont le vieux château fut renversé à coups de canon, Chevigny, Dampierre, Noiron, Drambon, Oisilly, Beaumont, Fontaine-Française, Talmay, Pouilly et Saint-Seine-sur-Vingeanne, Licey, Saint-Léger de Blagny, Champagne, Bezouotte, Charme, Renève, Cheuge, Savolle, Jancigny, Heuilley, Bellefond, Norges, Lux, Mirebeau, Auvillars, Verdun, Binges, Bressey, Poncey-lès-Maillys, Charrey, Esbarres, Magny, Trochère, Pontoux, Charnay, Navilly, Ciel, Verjux, Chauvort, Bragny, Chaussin, Frontenard, etc. Cîteaux et son abbaye furent aussi pillés par les Impériaux, qui profanèrent la sépulture des ducs de la première race inhumés dans l'église de ce lieu. *Arma, cruor, cædes, incendia, totaque bella.* (Térence.)

(1) Voir le registre municipal du 21 octobre 1636, ensemble la note précédente extraite du commentaire latin de Delamarre.

faire contre ces farouches alliés, il fallut les combattre ou s'en garantir comme on l'aurait fait de l'ennemi lui-même qu'elles ne purent ou n'osèrent attaquer. Cette province ayant, comme je l'ai dit plus haut, à la honte de Richelieu qui l'abandonna et de la Valette qui lui refusa tout secours (1), résisté seule à tant de forces réunies, ce qui lui mérita cette légende inscrite au revers d'une médaille antique que les Etats firent frapper plus tard à sa gloire, *una fugatis hostibus insignis.*

Ainsi et en fut-il encore de ces Reitres ou Lansquenets, à la renommée terrible comme aux formes redoutables, qui, pendant nos guerres de religion, s'étaient précipités deux fois en Bourgogne sous la conduite du prince des Deux Ponts (2), à l'appel de Français protestants, campèrent en dernier lieu devant cette ville qu'ils ne purent forcer et allèrent cacher leur affront en s'emparant de Nuits qu'ils pillèrent pendant trois jours comme ils l'auraient fait de Dijon lui-même, moins brave et moins bien défendu par ce même Charny dont nous parlerons plus tard, et qui déjà l'a sauvé des massacres dont la Saint-Barthelemy a conservé le nom.

Enfin, et pour compléter ce tableau, dans un temps plus éloigné et non moins malheureux, quand nos campagnes émues avaient vu, sous les ducs de la seconde race,

(1) Registres des 24, 25, 26, 27, 28 et 30 octobre 1636.

(2) D'abord en 1568, à la tête d'un corps français et de quinze mille Reitres et Lansquenets qui furent battus plus tard à Jarnac et à Montcontour, après avoir désolé la province dans laquelle ils laissèrent des traces affreuses de leur passage (Registre de cette époque); puis en 1577, où il occupa Messigny et les villages les plus voisins, à la tête d'une armée qui y commit de grands ravages. (Ibidem.)

leurs habitants égorgés et leurs maisons détruites par ces bandes qui portèrent la désolation partout, les *Écorcheurs* qui avaient battu les troupes du roi commandées par Jean de Bourbon, saccagé les pays d'alentour et forcèrent plus tard Duguesclin lui-même à capituler avec eux, n'entrèrent point à Dijon et s'arrêtèrent devant ces murailles au retentissement du beffroy (1) mêlé au cri de nos sentinelles. La vigilance du Maire avait pourvu à la défense commune en appelant chaque habitant sous les armes, celui-ci sous son dizenier, celui-là sous son capitaine de paroisse; tous attendant l'ennemi sans forfanterie comme sans faiblesse partout où on s'attendait à le voir ou à en être surpris. Avec une milice belliqueuse et toujours prête, la ville avait ses tours, ses fossés, ses remparts, des commandants instruits, des chaînes dans les rues, des magasins bien approvisionnés et une artillerie nombreuse. Ce fut à ces précautions multipliées non moins qu'au courage de ses citoyens qu'elle dut d'être préservée des horreurs que j'ai dites et qui signalèrent dans tout le reste de la province le passage de ces Vandales que l'on retrouve vingt fois à ces portes dans l'histoire approfondie de nos annales (2).

---

(1) La guette de Notre-Dame, placée au sommet du clocher de cette église, joua un rôle important dans les invasions comme dans les troubles de la province; c'était de là qu'un préposé de la ville, appelé le *guetteur,* veillait jour et nuit pour avertir les habitants du péril éminent par le tintement de la grosse cloche.

(2) Les registres font plus particulièrement mention de leur présence en 1437, puis en 1440, où la ville contribua pour 400 saluts à leur départ, et enfin pour la dernière fois en 1445.

Le 28 mars 1440, treize de ces misérables, surpris dans une habitation du faubourg d'Ouche, furent noyés dans la rivière, après une sentence de la ville.



Guerres civiles.

Mais le patriotisme de la cité ne s'en tint pas à ces résistances. Non moins fidèle au prince contre les factions du dedans qu'elle s'était montrée constante contre les dangers du dehors, on vit la Chambre de ville s'armer, pour conserver la paix publique, d'une sollicitude égale à son courage. Ni les influences de Condé sur la Fronde dans une ville, ancienne Capitale de son gouvernement, ni les appuis que celui-ci trouva plus tard dans le Parlement lui-même, ne purent rien sur des ames éprouvées par le devoir. Seul contre tous alors, le maire Millotet lutta contre les événements et parvint à s'en rendre maître au risque de voir incendier la ville par le feu du château qui, sur la fin des troubles et durant un mois entier, la couvrit de cendres et de ruines.

L'histoire de la ville pendant cette période mémorable est, par le caractère des personnages non moins que par la succession des événements, l'épisode le plus curieux de nos annales, où l'intrigue eut non moins de part que la force déclarée, et l'esprit de suite le disputa au courage lui-même en expédients comme en résolutions. Le maire Millotet que j'ai nommé et le premier président Bouchu furent les deux grandes figures de cette époque qui mériterait une description à part et à côté desquels vinrent se ranger ce que la Cour comptait alors d'amis fidèles et les princes d'ambitieux et de mécontents et parmi eux, comme je l'ai dit, le Parlement lui-même, toujours prêt à tout entreprendre quand il y entrevit sa puissance ou son intérêt.

Tout près de ces personnages et du côté des princes on vit figurer bien d'autres noms encore : le procureur général Lenet, l'intendant Machaut et le comte de Tavannes un des hommes les plus considérables de la province et dont le frère resté fidèle au roi livra, en

1650, à Arc-sur-Tille un combat personnel à son propre frère commandant les troupes de Condé. C'était plus qu'il ne fallait pour donner de la consistance à un parti qui comptait à sa tête le vainqueur de Rocroy et trouvait une sorte d'excuse dans les mesures acerbes dont celui-ci avait été l'objet (1). Mais la ville avait compris d'abord qu'il n'y avait rien à gagner pour elle dans ces querelles de la Cour; que les princes sont ingrats et la fortune infidèle et changeante comme eux. Le Parlement d'ailleurs s'était secrètement déclaré et la raison des contrastes ne fut pas, si je ne me trompe, le moindre motif qui décida la résolution qui fut prise et dans laquelle la prévoyance était ici d'accord avec les plus anciennes traditions de fidélité.

Ce ne fut pas du reste une des choses les moins étranges de ce drame municipal que de voir un membre de ce même parlement gouverner la ville et commander les habitants, en lutte avec la volonté de sa Compagnie. Millotet tout ensemble maire et avocat général fit respecter son caractère au milieu de la situation la plus difficile. Fidèle au roi au sein d'une assemblée rebelle et l'élu chéri du peuple dans les comices publics, il se montra ferme contre les persécutions de ses collègues en même temps qu'il opposait un front sévère aux orages de la multitude qui l'avait élevé; montrant,

(1) Parmi lesquelles fut celle de son arrestation à Vincennes, bien qu'il n'eût pris ni lui, ni la Bourgogne dont il était gouverneur, aucune part aux premiers troubles de la Fronde, ce qui n'empêcha pas le cardinal de faire nommer à sa place le duc de Vendôme, que le premier président Bouchu fit, à force d'intrigues, remplacer plus tard par le duc d'Epernon jusqu'au retour de Condé lui-même à Dijon après la paix des Pyrénées.

au milieu des épreuves de tout genre, ce que peut l'homme de bien qui unit le courage à la constance et le devoir accompli à l'abnégation de lui-même.

Tel fut, dans ce portrait fidèle, le grand citoyen que suscitèrent dans ces murs les événements de cette époque, en face d'un premier président et d'un procureur général (1) ses ennemis déclarés et, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, les chefs de son propre corps. Les ravages que fit, comme je l'ai dit, le canon du château occupé par une garnison dévouée à la fortune du prince (2) et qui tira jour et nuit sur les habitations bombes et caronades, prouvent à quel degré de misère cette ville était descendue et avec quelle impatience elle devait attendre l'approche de sa délivrance. La guerre de la Fronde était terminée partout, que ce château tenait encore, comme il avait résisté déjà, après ces défaites de la Ligue dont nous parlerons plus tard, et il ne fallut pas moins, pour le forcer, que l'arrivée de régiments de Navarre et de Bourgogne qui en firent en novembre 1651 le siège en règle et le battirent de deux côtés en brèche jusqu'à ce qu'une mine pratiquée au pied d'une de ses tours eut amené pour la poignée de braves qui le défendait, une capitulation qui fut signée le huit décembre après plus d'un mois d'entreprise.

Peu auparavant déjà un prince turbulent et rebelle avait deux fois, à la tête d'une armée nombreuse, tra-

(1) De Guillon qui avait succédé à Lenet, démissionnaire.

(2) Sous les ordres de Laplanchette, qui avait remplacé Bussière et Comeau, commandants par semestre de cette forteresse, lors des premiers troubles de la Fronde, et dont la politique était plus douteuse.

versé la province et planté ses étendards jusqu'aux portes de Dijon (1). La ville, inébranlable dans sa fidélité, refusa, en présence de quatre mille habitants sous les armes, de lire la sommation que Gaston lui avait envoyée (2), congédia ses parlementaires et fit tirer le canon sur son arrière-garde (3). Mais ce ne fut pas sans que le Parlement n'eût engagé avec la Chambre de ville, une de ces luttes si communes alors au sujet des préférences des commandements, au point que l'on avait vu deux membres de ce Corps (4) prêts à en venir aux prises avec un capitaine de la milice bourgeoise dont ils voulaient usurper la charge, ce qui motiva les plaintes que la ville s'empressa de porter plus tard à Richelieu et au roi lui-même contre des persécutions qui n'avaient plus de bornes et qui joignaient ici le ridicule à l'injustice.

Du reste, ce dévouement d'une simple cité devait d'autant mieux surprendre que Louis XIII venait de la traiter en rebelle à l'occasion d'une émeute qu'il n'avait pu dépendre de ses magistrats d'empêcher et dans laquelle son maire, Benigne Euvrard, avait en particulier, disent les délibérations du temps, couru *fortune* de

---

(1) Armée du prince : La seconde fois, quartier-général à Ahuy, cavalerie à Pouilly, des troupes au faubourg Saint-Nicolas, où quelques hommes ayant mis le feu à plusieurs maisons, les habitants ripostèrent à coups de fusil. (Registre de 1634.)

(2) 18 juin 1632.

(3) Registre de juin de la même année.

(4) MM. Maillard et Berbis. (Registres de la ville et du Parlement.)



sa vie (1). Peu s'en était fallu, comme on va le voir, que nos libertés n'y succombassent, et c'est, à coup sûr, dans la période que nous parcourons, le plus grand danger qu'elles aient jamais couru et qui fût demeuré leur tombeau sans l'influence de son gouverneur, le duc de Bellegarde, qui commandait la province alors.

L'édit de 1630, nommé *des élections*, dont le but était d'établir un impôt sur les boissons, avait, comme le portent les registres du temps, excité parmi les vignerons de la commune (2) une émotion si considérable que ceux-ci, après s'être répandus dans la ville, en armes, avaient pillé et brûlé sept maisons, poursuivi de cris de mort le maire et le premier président et insulté gravement une députation du Parlement lui-même, ce qui fit que, pour mettre un terme à ces désordres, une poignée de bons citoyens s'étaient vus contraints d'attaquer et disperser à coups de feu une troupe audacieuse dont les prétentions devenaient sans bornes et dont plusieurs furent tués sur place (3).

Mais cette répression tardive, à défaut de la milice locale, qui ne se montra qu'en petit nombre, n'avait pas satisfait la Cour. C'était une grande affaire alors qu'un tel événement mu, comme on l'en soupçonna, par les intrigues du duc d'Orléans, où le portrait du roi

(1) 27 février 1630. — Voir registre municipal du lendemain 28.

(2) Classe importante alors, et dont les préférences influèrent le plus souvent sur l'élection des mayeurs; leur quartier-principal était rue Saint-Philibert, où l'émeute alla se réfugier, et fut définitivement vaincue.

(3) Derrière Saint-Etienne, rue du Grand-Potet, aujourd'hui rue Buffon.

avait été traîné dans les rues et le cri de : *Vive l'Empereur* proféré tout exprès dans une ville frontière pour exprimer des préférences politiques : aussi le châtiment ne se fit-il pas attendre ; les remparts désarmés, les libertés suspendues, les vignerons chassés de la ville, furent les mesures qui précédèrent l'entrée de Louis XIII à Dijon, où il voulut recevoir en son logis les supplications de cent cinquante habitants, à genoux, venus pour implorer leur pardon et auquel il ne l'eût pas accordé peut-être sans le courage et le patriotisme de l'avocat Fevret, chargé de le haranguer pour eux. Mais ce ne sera que plus d'une année après que le roi remettra à la ville les priviléges dont il l'avait privée d'abord et pour la restitution desquels l'attitude vigoureuse des habitants contre les tentatives de Gaston n'aura pas été sans influence (1). Dans cet acte de vertu civique où la supplication n'ôta rien au caractère, ni l'assurance au res-

---

(1) Parmi les conditions qui furent imposées à cette grâce on remarque l'obligation pour la ville de désintéresser les personnes qui, par son fait, avaient éprouvé des dommages, ce qui était proclamer d'avance la règle de la responsabilité des communes, qui est devenue depuis, pour les temps de troubles, un des grands principes de la législation. (Registre du 28 avril 1630.)

Ce fut à cette époque encore que fut supprimée la *Mère-Folle*, société de moqueurs fort ancienne à Dijon et qui, dans une ville pétillante de malice et de verve, avait fait un monstrueux abus de l'épigramme. Elle voulut se relever plus tard ; mais une ordonnance de police du 1er juin 1677 la supprima pour jamais. Elle avait pris pour légende cette épigraphe : *Numerus stultorum infinitus*, et joignit le plus souvent les travestissements à la satire. Il en existe une histoire entière déposée à la bibliothèque de la ville.

pect, Fevret resta ferme et pathétique à la fois en face du prince et de la faute, n'acceptant rien pour lui des offres d'une Cour qu'il avait étonnée, après avoir tout demandé pour d'autres, au-delà même de ce que réclamait la pitié, et obtenu par là, d'un pouvoir irrité, une miséricorde inattendue. Triomphe heureux pour le temps dont je parle et qui lui mérita cette devise qui est devenue la sienne et après lui celle de sa famille entière, que *le témoignage de soi-même est le comble d'une bonne action* (1).

La Peste.

Car au milieu de titres plus éclatants les vertus civiles eurent aussi leur part dans les fastes de cette cité à laquelle on peut aussi bien appliquer en courage ces paroles de l'antiquité romaine : *Fuerunt etiam fortitudines domesticæ sicut et militares.* La peste elle-même, comme on l'appelait alors et si l'on doit donner ce nom à des maladies affreuses qui, pendant l'intervalle de deux siècles, décimèrent la population entière, mal qui résume tout en lui seul, puisqu'il abat les plus grands cœurs, excita dans ces murs l'élan de l'héroïsme civique. Quand le Parlement dispersé cherchait dans toute la province un abri contre le fléau, que ces rues étaient désertes, les habitations infectes marquées, les communications interdites, les pauvres entassés l'un sur l'autre dans ces loges improvisées sur l'Ouche, que les besoins du temps avaient fait construire, et que nul n'osait s'aborder ni s'entretenir ; que tout fuyait qui pouvait fuir, nobles, gens de robe et bourgeois, par prudence et par abattement, Dijon vit ses officiers municipaux intrépides comme aux jours des plus grands périls, donner

(1) Conscientia virtuti satis amplum theatrum est.

des ordres, fonder des hôpitaux, publier des règlements sévères, servir et visiter les malades au sein de la mort et du désespoir. Pendant près de trente années que le fléau visita nos murailles dans la seule période que nous parcourons (1) on ne rencontre qu'un seul exemple d'un

(1) La plus grande peste de cette période fut celle de 1546 qui sévit ici en même temps qu'une famine horrible qui fit que la population presque entière fut obligée de se nourrir de glands, chardons et autres herbages. (Registre 14 octobre 1547.)

Auparavant comme depuis on retrouve les traces de ce fléau : en 1498, où le corps municipal fait dresser l'état des morts pour démontrer au Parlement qu'il doit se retirer à Beaune; en 1499 où les processions générales demandées pour remercier Dieu de la conquête du Milanais, sont, pour cette cause, interdites, et où l'on publie contre les progrès du mal un règlement sévère qui a été depuis constamment pratiqué. (Voir au registre des 7 et 12 septembre de ladite année.) En 1506 aux Cordeliers; en 1507 et 1508 dans la ville entière où l'ordonnance est de nouveau mise en vigueur; en 1518, où le Parlement est obligé de se retirer à Beaune et où la ville fait loger les barbiers à la tour aux Anes, de peur que, donnant leurs soins aux malades, ils ne communiquent avec les personnes saines; en 1519, où le Parlement se retire de nouveau à Semur et ensuite à Arnay, la contagion étant dans les autres villes du duché; en 1521, en 1531, où la violence du mal est telle que la Chambre est obligée de se réfugier à St.-Appolinaire et de tenir ses séances à Montmusard, le maire lui-même ayant déserté son poste pour se rendre à la campagne; en 1543, où la ville fait établir des maisonnettes sur l'Ouche pour y recevoir les pestiférés indigents; en 1544 où l'épidémie devient telle que la plupart des habitants se retirent aux champs, et que, pour la plus grande terreur, on élève quatre potences dans les rues pour empêcher les personnes atteintes de les parcourir, avec menace contre les médecins de la ville de les en chasser s'ils continuent à refuser leur ministère

magistrat qui ait montré de la faiblesse à côté de tant d'autres qui moururent ignorés pour le salut commun. Les registres de l'Hôtel-de-Ville, ceux de la Chambre

---

sous prétexte de l'indépendance de leur profession ; en 1546 ; en 1554, où ces mêmes médecins convoqués donnent une consultation curieuse qu'on peut voir au registre de cette année ; en 1564 où le mal sévit de plus fort ; en 1567 ; en 1568, où, pour cette cause le Parlement est obligé de suspendre ses audiences jusqu'à Noël ; en 1569, où cette suspension est renouvelée ; en 1574, en 1584, en 1585, en 1597, où les régents sont renvoyés du collége et défense est faite d'aller à l'Ile, où sont les malades, sous peine d'être arquebusé ; en 1606 ; en 1628, où le fléau plus particulièrement exerce ses ravages aux Capucins ; en 1631, où la ville devient comme déserte, et où, pour arracher, disent les registres de cette année, le fléau des mains de Dieu, on renouvelle la procession du vœu de sainte Anne que la ville avait prise pour protectrice, lors de la peste de 1531, et qui fit cesser le mal, suivant la tradition la plus constante ; en 1633, en 1634 et en 1635 enfin, pour la dernière fois.

Depuis cette époque, nos registres cessent de faire mention du fléau, dont la disparution doit être attribuée à l'assainissement de la cité, dans laquelle les fossés furent vidés des eaux qui les remplissaient et dont la pêche avait formé jusqu'alors un des revenus municipaux. Ajoutez à ces causes connues que, dans ces temps si reculés, l'indigence était extrême (*a*) et l'usage des spiritueux inconnu partout ; que la France était hérissée de forte-

(*a*) Une seule preuve tirée de nos Archives donnera la mesure de la misère publique, quand on saura que jusque sous Louis XIII, et en 1640, la Chambre de ville fut obligée, par crainte de la contagion, de défendre aux habitants de manger du cheval écorché que l'on traînait à la voirie (registre du 10 février de ladite année). comme déjà, bien auparavant, on trouve dans ces mêmes registres la permission accordée à ces habitants, d'utiliser, pour leur nourriture, le sang des animaux tués à l'abattoir.

des Pauvres et du Saint-Esprit, auquel ont été réunis depuis tous les hôpitaux de cette époque, sont remplis de ces souvenirs municipaux, que les bornes de ces esquisses ne permettent que de rappeler, et dont le peuple garda la mémoire, comme il en avait ressenti les consolations. Ce temps fut fertile en misères; mais il fut, avant tout, celui d'une foi profonde où l'on vit la religion prêter au patriotisme sa force et ses dévouements par l'amour du devoir et des sacrifices.

Résistance de la ville dans ses libertés.

Les hommes d'où nous vinrent de si grands exemples étaient fiers aussi bien qu'ils étaient généreux; la liberté les avait élevés, et ils lui restèrent fidèles en défendant sans cesse leurs droits et les libertés. Ni la contrainte ou la menace, ni les caresses ou la faveur, ni la violence même ne purent que rarement arracher d'eux ce qu'ils savaient ne pas devoir légitimement au prince ou à ses officiers, en fait de taxes ou de cotisations pour n'avoir pas été votées par la ville ou dans une assemblée générale des Etats, suivant les constitutions de la province. Et il en fut de même, comme nous

---

resses et l'agriculture abandonnée par l'incertitude de la possession et les brigandages qui la désolaient sans cesse. La terre, d'ailleurs, ombragée de forêts immenses, n'offrait que des plantes malfaisantes, des landes stériles et des marais croupissants. Déjà, auparavant l'époque dont nous parlons, il y avait eu, au dixième siècle seulement, dix famines et treize pestes; la seule disette arrivée en 1030 en Bourgogne dura trois ans et fit que l'on vendit dans un marché de la province de la chair humaine, pendant qu'un aubergiste massacrait ses hôtes pour s'en préparer un repas. Ce fut dans ce temps qu'à Dijon le célèbre abbé Guillaume distribua au peuple malheureux tout l'or des églises, et fit admirer sa charité.

allons les rassembler ici, d'autres cas où le gouvernement des ducs et après eux celui des rois qui leur avaient succédé essayèrent de reprendre les concessions dont nous avons parlé, et qui fondèrent dans le choix de certains officiers un des plus importants priviléges municipaux (1).

C'est ainsi, et en remontant aux premiers temps de la commune, qu'après la mort de Philippe-le-Hardi la ville refuse de reconnaître un capitaine étranger que la duchesse douairière a nommé, malgré ses remontrances, et délibère pour cette cause qu'elle ne le paiera pas (2). Le duc Jean-sans-Peur demande-t-il aux habitants le paiement d'un subside de six mille livres pour ses propres affaires? la ville répond qu'elle n'en peut donner que mille, et tient ferme dans sa résistance, malgré la menace du duc de faire lever cette somme par ses officiers (3). Vainement plus tard encore le maréchal de Bourgogne réclamera-t-il à son tour une part d'argent pour l'aider au siége de Mailly-la-Ville; la commune répond qu'elle est hors d'état de faire des avances, et s'oppose en outre au départ de ses archers sous prétexte qu'ils

(1) Ce fut surtout à chaque renouvellement de règne qu'on tenta d'en agir ainsi, et que la ville, en même temps qu'elle lutta par une attitude sévère pour la garde de ses priviléges, ne craignit pas secrètement de faire distribuer des présents pour en garantir le maintien. Voir notamment à ce sujet une délibération du 2 mai 1498, dans laquelle on lit qu'à l'avénement de Louis XII elle fit acheter trente poinçons du meilleur vin pour être conduit à Paris et distribué à certains seigneurs de la Cour pendant qu'elle députait solennellement au roi le maire et deux échevins choisis à cet effet. (Archives municipales.)

(2) Registre de 1410.

(3) Registre du 28 mai 1415.

sont nécessaires à la garde de la duchesse, aux prières de laquelle elle refuse notamment une somme de trois cents livres que celle-ci n'a pas craint de faire demander pour ses premières couches (1). Enfin le duc Philippe-le-Bon ne sera pas plus heureux lui-même quand il réclamera le paiement d'une somme de huit mille livres dues, suivant lui, par la ville à son père; le maire osera répondre que cette dette est prescrite, que le duc Jean ne l'a jamais réclamée de son vivant, et que s'il ne veut s'en départir on aura recours au Parlement du pays (2). Résistances aussi nobles que réfléchies qui ne firent jamais d'ailleurs, ainsi que l'attestent nos annales, que même dans les revers Dijon marchanda la gloire à ses princes : témoin, parmi plusieurs autres, l'exemple de Jean-sans-Peur, alors comte de Nevers, qui, resté sur la fin du xiv[e] siècle prisonnier de Bajazet dans la sanglante bataille de Nicopolis, vit sa rançon, quoique énorme, rachetée par les Etats et les habitants réunis, lesquels se portèrent à sa rencontre jusqu'à Gray pour célébrer par le triomphe le retour d'un brave qui dans un combat de géant avait immortalisé son nom (3).

Mais de plus la vigilance que la ville exerce contre les taxes arbitraires elle la maintient pour faire respecter sa justice, et j'en citerai parmi plusieurs autres un trait des plus mémorables et des moins connus. Jean de Beaufremont, un des plus grands seigneurs de ces temps, cousin d'un de nos ducs et compagnon de leur gloire militaire, s'était en 1455 permis en plein jour

---

(1) Registre du 17 novembre 1433.

(2) *Idem* du 15 mars 1443.

(3) Fixée à 200,000 ducats d'or. (Registre de 1399.)

de violer le droit d'asile des Jacobins, en faisant arrêter chez eux un charlatan de Valence, nommé d'Estaing, qu'il avait conduit à Mirebeau après l'avoir, brisé de coups, fait attacher par les pieds sous le ventre d'un cheval. La Chambre de ville indignée peut-être moins de ces violences en elles-mêmes que de l'usurpation sur sa propre justice, s'en plaignit au duc Philippe-le-Bon alors en Hollande, et obtint de ce prince équitable la réparation que je vais dire, et dont les registre font foi la plus complète (1). Jean de Beaufremont sommé par le prince d'abord, puis menacé sur son refus de voir confisquer sa terre de Mirebeau par des brandons déjà posés sur ses créneaux, se constitua, de son plein gré, au château de Talant où il gardera longtemps prison, et les serviteurs qui l'avaient assisté, arrêtés et faits prisonniers eux-mêmes, furent très-heureux d'en être quittes pour une forte somme d'argent, outre l'amende honorable qu'ils furent obligés de faire en chemise, de Talant, où ils étaient détenus, à la porte Guillaume, criant *merci* à Dieu, au duc et à la justice de la ville, quand le procureur syndic avait conclu de plus à ce qu'ils eussent chacun le poing coupé, chose qu'il n'est pas sûr encore qui n'ait pas été accomplie.

Déjà quarante années plus tôt, et sous le règne de Jean-sans-Peur, la ville s'était vu contester parmi ces mêmes droits de justice ceux de connaître de certains crimes, comme ceux du meurtre et du *feu bonté*. Les officiers du duc, en accédant aux réclamations de la Chambre, tentèrent, mais vainement, d'y mettre des entraves; sur la convocation du peuple dans ses comices et un appel au Parlement, le prince lui-même mit un

(1) Registres de 1435 et suivants.

terme au litige, en ordonnant que la ville jouirait comme par le passé de tous ses priviléges acquis (1).

Mais parmi les plus précieux de ceux-ci, celui qu'eut en tout temps Dijon d'être exemptée de garnison, et que ses chartes les plus anciennes lui accordaient expressément, ne se comprendrait guère de nos jours si nous ne savions que l'armée, s'il était permis de donner alors ce nom à des aventuriers sans discipline, était considérée comme un fléau par la dévastation de gens de guerre dont l'avidité égalait partout l'insolence, ce qui explique pourquoi l'on voit la Chambre, au sein des plus grands dangers, refuser toute assistance semblable, et menacer jusque sous la ligue M. de Mayenne lui-même d'une résistance désespérée le jour où il voudrait en ordonner l'accès par sa seule puissance (2);

---

(1) Registres de 1415.

Ceux de 1423 font encore foi d'un procès considérable que la ville fut obligée de soutenir à Paris contre le même duc, et pour la suite duquel elle y entretint des commissaires à ses frais. (Majorat d'Etienne Chambellan.)

(2) Registre du 29 mars 1585, où l'on voit que, vu l'importance de la matière, la Chambre s'était adjointe des députations du Parlement, de la Chambre des comptes, du bailliage et des officiers du roi, lesquels refusèrent tout d'une voix d'accéder à la demande du gouverneur qui n'en insista pas moins, et auquel on répondit par un nouveau refus dans une autre assemblée tenue le 9 avril suivant. (Registre dudit mois.)

Voir encore une autre délibération du mois de mai 1595 dans laquelle on lit qu'après que M. de Mayenne a fait entrer trois cents hommes de garnison dans la ville, malgré les protestations de la Chambre, celle-ci répond que les habitants sont dis-

la ville ayant, comme nous l'avons dit plus haut, prouvé par son courage et ses sacrifices qu'elle pouvait en toute occasion suffire à sa défense. Le Parlement lui-même, malgré ses rivalités habituelles avec la magistrature municipale, combattit pour cet important privilége auquel des commissaires envoyés par la Cour furent plusieurs fois obligés de rendre hommage, et qui ne fut méconnu que plus tard vers la fin du XVIIe siècle, quand après une révolution d'ailleurs complète dans les mœurs militaires aucune des libertés de la commune n'était restée sans atteinte (1).

Enfin il n'est pas jusqu'aux officiers du roi qui ne furent les premiers châtiés de leurs insolences quand ils osèrent s'en permettre à leur tour. C'est ainsi que parmi plusieurs exemples de ce genre on voit au registre de 1500 Rémond Pacote, prévôt à Dijon, venir au conseil où, à genoux, tête nue et la robe *dessainctée,* il demande pardon à Messieurs des paroles injurieuses qu'il a proférées contre la ville, pourquoi celle-ci lui pardonne à cette condition.

Mais parmi tous ces traits de caractère dont j'ai cité les plus saillants, il arriva aussi à la Chambre d'entreprendre parfois contre les droits du prince en usurpant son autorité légitime, comme on le vit

---

posés à mourir plutôt que de souffrir l'insolence des gens de guerre qui sont la ruine et la désolation des villes.

Enfin une autre du 20 mars 1637, où le mayeur obtient du prince de Condé que le régiment de Normandie ne tiendra pas garnison à Dijon, pourvu, comme l'avait exigé le gouverneur, que ledit maire et les échevins en personne promettent d'exécuter ses ordres au péril de la vie des habitants.

(1) Registre du 12 mai 1594.

en 1386 où le mayeur dispensa certaines personnes des charges publiques, accorda des sauvegardes générales et refusa de rendre compte des taxes perçues. Tous ces actes réunis à d'autres non moins sérieux avaient excité le mécontentement du duc qui, bien qu'il eût pu se faire justice à lui-même, avait par un grand exemple de modération saisi le Parlement de ses griefs et consenti en fin de cause, sur les prières de la ville assemblée, un arrangement (1) tout favorable à celle-ci qui fut très-heureuse d'en être quitte pour quelques réparations civiles quand le procureur du duc avait conclu contre elle, outre des amendes excessives, à sa dissolution comme commune et au retrait de la justice qui formait son premier privilége, duquel émanaient tous les autres. Philippe-le-Hardi régnait alors, prince débonnaire non moins que brave, et dont Philippe-le-Bon, l'un de ses successeurs, ne crut pas pouvoir imiter l'exemple quand, à côté des mêmes actes qui se renouvelèrent en 1427, il retira cette justice à la ville dont le maire avait de plus laissé insulter ses officiers et fait briser ses armoiries (2).

Au milieu de ces excès d'indépendance assez rares, l'Eglise elle-même, toute-puissante qu'elle fût alors, n'en imposa pas davantage à la Chambre lorsqu'il s'agit de faire observer par elle l'ordre dans la cité et l'égalité dans la distribution des charges publiques. L'abbé de St.-Etienne, chef d'une maison célèbre qui battait monnaie au moyen âge, et qui réunissait dans la ville, à côté d'immenses priviléges, celui du gouvernement de

---

(1) Voir aux preuves justificatives Dom Plancher, tom. III, n° CIII.

(2) *Idem,* tom. IV, n° LXII.

cinq paroisses, s'était permis, oublieux de sa dignité, de se déguiser en public et d'y commettre, comme le rapportent les minutes, plusieurs insolences. Le maire qui avait la police l'avertit qu'il le châtierait s'il le rencontrait jamais en cet état, et l'abbé ne se le fit pas dire davantage (1). Les Chartreux, seigneurs de leur enclos, où ils exerçaient la justice, s'obstinaient à fermer leur porte d'en bas aux habitants de la porte d'Ouche qui voulaient venir aux offices; la ville les fit prévenir que, s'ils ne l'ouvraient pas sur-le-champ on leur fermerait la porte d'Ouche à eux-mêmes, et, pardessus, l'accès du marché dont ils accaparaient les plus beaux poissons (2). Les Oratoriens qui avaient refusé de monter la garde, quand tout le clergé et le Parlement entier concouraient à cette obligation commune, se virent condamnés à de fortes amendes; et le duc de Bourgogne lui-même, pour avoir voulu dispenser son palais des charges municipales, s'entendit en 1460 aussi bien menacé d'un procès qu'il n'évita qu'en se soumettant sans bruit à ces remontrances légitimes (3). Plus tard enfin la Chambre de ville refusa nettement à Anne d'Autriche, alors à Dijon, de céder aux Chartreux dont nous avons parlé une portion de l'*Etang-l'Abbé* dans leur enclos, par le motif unique qu'il ne lui appartenait pas d'aliéner les biens communaux sans l'aveu des habitants assemblés, raison légale dont cette reine impérieuse fut obligée de se contenter (4). Ce langage habituel non moins ferme que juste était digne en cela des mêmes hommes qui, lors du traité de

(1) Registre du 19 mai 1502.

(2) *Idem*, du 31 juillet 1609.

(3) Registre municipal de 1608.

(4) Registre *idem*, 22 et 23 avril 1669.

Madrid, ainsi que l'attestent nos annales, refusèrent encore avec les Etats du pays de ratifier le démembrement de la Bourgogne arraché par la violence à la faiblesse d'un roi prisonnier, résistance dont le Parlement lui-même sut partager la gloire en s'y associant (1), et qui les immortalisa chacun.

---

(1) Une lacune regrettable dans les actes municipaux de cette époque n'a pas permis de conserver les noms des députés que la ville envoya à l'assemblée de Cognac, où fut agitée la question de ce démembrement juré par François I[er] pendant sa captivité de Madrid. Les annales du temps ne mentionnent que celui du premier président Patarin (a), l'un d'entre eux surnommé depuis *le père du peuple* par les Etats du pays. On sait qu'aux objections tirées de la parole du roi les députés Bourguignons firent ensemble cette belle réponse que l'antiquité n'eût pas désavouée, et que je transcris ici par honneur :

« Ce serment, sire, est nul, parce qu'il est contraire à celui que vous avez prêté à votre couronnement; il est contraire aux libertés de votre peuple et aux lois fondamentales de la monarchie, et par conséquent de nul effet; d'ailleurs il a été arraché par la violence à un roi prisonnier. Si toutefois, sire, vous persistez à rejeter des sujets fidèles, si les Etats du royaume nous retranchent de leur association, alors c'est à nous-mêmes à disposer de nous; rendez-nous à notre ancienne liberté, et nous adopterons telle forme de gouvernement qu'il nous plaira. Nous déclarons d'avance que nous n'obéirons jamais à des maîtres qui ne seront pas de notre choix. »

Ce fut, comme on sait, grâce à ce langage énergique, que la Bourgogne ne cessa pas d'être française.

(a) Qui eut son hôtel rue Charrue, comme la Trémouille avait eu le sien rue du Petit-Potet. Pourquoi ces rues, au lieu de leurs dénominations barbares, ne rappelleraient-elles pas le souvenir de deux hommes qui ont ainsi, chacun par des services différents, sauvé la nationalité de la province, et mérité la reconnaissance publique?

Tous ces actes réunis entre eux dans une longue période de l'histoire municipale vis-à-vis du prince et des Corps les plus importants qui demeurèrent ainsi contraints de supporter les charges publiques à l'égal des derniers citoyens, prouvent d'autant mieux qu'au milieu des distinctions de caste et de rang qui formaient la base alors de la société civile, l'égalité devant la loi, conquête agrandie de la civilisation moderne, n'est pas chose si nouvelle et existait déjà dans cette cité, d'où elle devait pénétrer plus tard dans nos habitudes françaises.

Le Château.

—

Les ducs de la seconde race, à l'exception d'un seul, ne subirent pas sans un dépit marqué ces assimilations au droit commun, et Louis XI, le premier de leurs successeurs, s'il ne put pas retirer la liberté à un peuple qui venait de se donner à lui, chercha bien vite à la contraindre par la fondation du Château dont l'établissement fait en 1478 n'eut pas en réalité d'autre cause. On voit, en effet, par les événements qui s'y sont passés dans une période de quatre siècles, qu'il ne servit, à tout prendre, que de refuge aux mécontents de tous les régimes, de prison aux hommes d'Etat et rarement à de véritables coupables. Nos archives publiques sont pleines des réclamations de la ville contre les insultes de la garnison qui allait jusqu'à dévaliser ou emprisonner les passants, et à blesser des femmes à coups d'arquebuse (1), insultes que les commandants toléraient avec insolence ou qu'ils désavouaient sans répression, comme pour en encourager le retour.

La ville avait acheté peut-être par sa fidélité cons-

---

(1) Registres municipaux des 16 septembre 1519, 26 mars et 13 mai 1572, 6 août 1577, 1er septembre 1595, 1er mars et 26 juillet suivant, et 5 avril 1632.

tante le droit d'être préservée de ces outrages. La destruction qu'elle demanda plus tard d'un fort qui tenait en bride la justice et la liberté des habitants (1), et que la place de Talant démolie seulement après la Ligue rendait presque sans objet contre le dehors lui fut constamment refusée, bien qu'appuyée cette fois par le Parlement tout entier et solennellement promise par Henri IV lui-même à son entrée à Dijon (2). Ici les hommes de Cour qui gouvernaient alors ne manquèrent pas d'opposer à ces instances l'intérêt de la France dont cette ville était alors frontière; mais la raison d'Etat dissimulait mal des sentiments moins dignes, et la politique eut moins de part dans ce refus qu'une défiance injuste dont les libertés furent la véritable cause.

Il arriva toutefois, comme on l'a vu, que, suivant les temps et les conjonctures, la ville étendit sur ce fort ses pouvoirs et son autorité. L'arrestation de Fervaque qui en était le gouverneur, en offre un mémorable exemple, et, avec, celui non moins frappant de Laverne lui-même auxquels nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres. Mais la position aggressive qu'il prit durant la ligue et la fronde, le siège qui s'ensuivit pendant ces guerres et l'insoumission que sa garnison affecta toujours vis-à-vis de la ville et du Parlement, démontrent mieux encore que ce n'était pas pour la défendre que les rois l'avaient voulu fonder des deniers de cette même cité dont il gêna le plus souvent les droits quand il ne parvint pas à les contraindre (3).

---

(1) Délibération de 1602.

(2) Voir registre dudit jour 18 juin 1602, dans lequel cette promesse est rappelée comme ayant été donnée par écrit.

(3) Cette forteresse commencée sous Louis XI, continuée sous

Mœurs judiciaires. Justice de la Ville.

Toutefois à côté des élans d'indépendance que j'ai rappelés on regrette de rencontrer dans la distribution de la justice ces rigueurs excessives qui tenaient à l'état des mœurs au temps dont nous parlons. En parcourant les livres de la police on est frappé de trouver à chaque pas la menace du hart ou de la corde comme préliminaire obligé des moindres ordonnances dont cette peine était le refrain. Ce serait à n'en pas croire ses yeux si, par un corollaire significatif, on n'avait vu la potence à nos portes, sur les places publiques, le long des grands chemins et jusqu'au lieu où l'élection du maire se faisait à la manière accoutumée (1). Cet ap-

---

Charles VIII et terminée sous Louis XII, avait un pont-levis du côté de la ville, une porte de secours derrière et quatre grosses tours à ses angles. Elle servit le plus souvent de prison d'Etat où furent détenus, outre les personnages dont il sera parlé dans ces Esquisses, la duchesse du Maine en 1718, le fameux Mirabeau en 1776, qui s'en échappa par la porte de Secours, le chevalier d'Eon en 1779, et tout-à-fait sur la fin du dernier siècle, Toussaint Louverture et le général Mack, dont le premier n'y fit qu'une station momentanée, ayant été conduit ensuite à la citadelle de Besançon.

Dès le 5 juin 1478 Louis XI en avait prescrit la construction qui fut faite, non sans résistance, aux frais de la commune, attendu, porte la délibération dernière, que la ville est au roi et que son bon plaisir soit fait. (Voir le registre de cette date.)

(1) Registre du 18 juin 1560 où on lit : « *Election du maire ;* tous les chefs de maison sont tenus de s'y trouver, avec défense de faire aucune brigue, monopole ou indécente poursuite, sous peine d'être pendu et étranglé, à l'effet de quoi sera dressé une potence double à la porte des Jacobins, lieu accoutumé où se font les élections. »

Ce réglement sévère que nous citons dès à présent à cause de

pareil de sévérité était dérisoire s'il devait rester sans résultat, comme, s'il était vrai, il demeurait cruel. La vérité est qu'il ne servit jamais à rien; mais c'était trop déjà d'en avoir prostitué la menace à de simples infractions qui ne méritaient pas un pareil honneur.

La justice de la ville s'en servit largement, au contraire, pour épouvanter les coupables et punir les crimes ordinaires. Cette justice était alors ici ce qu'elle fut en France à cette époque, cruelle, impitoyable et quelquefois bizarre. Aux délits les plus vulgaires elle appliquait ces peines ignobles du fouet, de la marque et de la mutilation que le Christianisme, flambeau de la civilisation, effaça peu à peu de nos usages. Aux crimes plus considérables elle réservait la mort, la torture et tous ces raffinements de barbarie qui, par le prolongement du trépas, insultaient à la pitié sans profit pour la répression véritable. Le vol, alors qu'aucune classification n'existait dans les peines, était puni suivant les caprices du juge, tantôt de la fustigation et du bannissement, et le plus souvent de la potence; on était sans miséricorde pour le vol domestique en particulier, et l'on vit plus d'une fois le coupable expier son crime à la porte du maître dont il avait trompé la confiance. La femme qui avait trahi la foi conjugale et tenu, comme le disent les minutes du temps, *mauvais gouvernement de sa personne,* était fouettée publiquement, puis exposée sur un échafaud, ayant sur sa tête une mitre sur laquelle on lisait : *Adultère.* Les bigames, après avoir été longtemps attachés au pilori à côté de nos anciennes halles, demeurèrent transférés plus

---

ce qu'il offre d'inoui fut renouvelé en 1601 avec des arrêts du Parlement dont il sera parlé plus tard.



tard au Morimont où ils furent mis à mort, ce qui fit que le pilori ne servant plus à rien fut vendu bien après au profit de la caisse municipale. Les vagabonds et les mendiants (1) étaient fustigés autour du puits de la prison par le bourreau qui recevait pour cet effet trois blancs, ou bien chassés de la ville quand on ne les attachait pas à des tombereaux pour nettoyer les immondices. C'était, comme on le voit, faire bon marché de la dignité humaine, et la justice Turque n'avait rien à nous envier de ses exemples. Le suicide, chose infâme devant Dieu le dispensateur de la vie, était traîné sur la claie et pendant par les pieds au gibet des malfaiteurs. La ville fit à différentes fois brûler des sodomistes (2), chasser et fustiger les sorciers et ceux soupçonnés de maléfices. Nostradamus n'échappa pas lui-même à cette singulière sollicitude, et le procureur syndic reçut en 1622 l'ordre de le saisir dans la maison où il avait coutume de s'arrêter ici et de le bannir du pays. Les blasphémateurs étaient eux-mêmes pourchassés par le bourreau qui percevait sur eux des droits, comme il en avait sur les

---

(1) L'oisiveté elle-même fut parfois regardée comme un délit et punie de la prison. (Voir notamment le registre du 21 janvier 1459.)

On jugera par l'exemple suivant de quelle manière la Chambre faisait respecter la puissance paternelle. Claude Mathey fils détenu fut condamné le 8 février 1594 à être mis en jacquette durant deux jours au pain et à l'eau, et cela fait, à être fouetté sous la courtine par son père, avec défense de ne plus *gueuser* désormais. (Registre municipal.)

(2) On trouve au registre du 6 août 1690 la mention d'un mandat de neuf livres délivré à l'exécuteur de la haute justice pour le bois qu'il a fourni pour brûler un Gascon condamné pour ce fait.

ladres mendiants et sur les joueurs trouvés en contravention dans les tavernes, ou sur ceux faisant leurs ordures au coin des rues (1). La Chambre, en 1458, fit bouillir dans une chaudière, au Morimont, quatre faux monnoyeurs qui avaient fabriqué de faux florins, en même temps qu'elle faisait brûler vifs avec des animaux leurs complices, ces criminels d'autre sorte que la décence ne permet pas de nommer. Déjà en 1389 elle avait condamné un cheval à mourir pour avoir tué son maître, ce qui n'empêchait pas qu'à côté de cette justice bizarre elle ne joignit parfois des avertissements sévères et non moins frappants : Jossequin, fils d'un armurier de cette ville, devenu favori du duc de Bourgogne, vit sa maison rasée, avec défense de la rebâtir jamais (2),

(1) Voir au registre de 1452 un réglement complet sur ces droits, parmi lesquels on trouve celui afférant au bourreau de se faire délivrer dans une proportion déterminée des denrées au marché, en les touchant seulement de sa baguette.

Les registres font foi d'ailleurs que la ville tint constamment la main à ce que cet homme ne parût en public autrement qu'en costume, c'est-à-dire avec une échelle figurée sur l'épaule, et qui était le signe distinctif de son ministère. (Années 1557 et suivantes.)

(2) 11 septembre 1420. Registre municipal où on lit ces mots : « Comme ayant été celui-ci consentant du meurtre de notre très-redouté seigneur et prince, Monseigneur Jean, duc de Bourgogne, dernier duc trépassé. »

Cette maison aujourd'hui le plus bel hôtel de la place St.-Jean, qui devint celui des princes d'Orange, puis de la famille Fevret, est le même où naquit le président de Brosses, tout près d'une autre maison où était né, en 1627, le grand Bossuet, de Benigne Bossuet avocat, et de Marguerite Mochet, septième enfant et cinquième garçon de sa famille qui compta dix frères et sœurs. (Voir aux registres de l'état civil).

pour avoir trahi son maître à Montereau, et sa mémoire ainsi souillée pour épouvanter les traîtres eu souvenir de sa perfidie. Enfin, et pour achever ces exemples, la question du *moine du camp*, infernale découverte qui distendait les muscles du patient au moyen d'un cric dont chaque cran formait l'avance, fut une invention de cette époque, et passa de la justice de la ville à celle du Parlement qui eut le courage de s'en emparer.

Influence de ces mœurs. Dijon pendant la Ligue.

Cette justice excessive qui tenait à la rigueur des temps non moins qu'aux lois, exerça sur la Ligue, par les cruautés du droit commun, une influence pernicieuse à Dijon, la ville la plus exaltée dans l'union catholique, et qui y persévéra davantage (1); d'où vient naturellement se placer en ce lieu en présence des mœurs judiciaires au XVIe siècle l'analyse par nous réservée de cette grande épisode de l'histoire locale, mœurs que les événements se chargèrent de réfléchir, mais qu'il fallait auparavant rappeler par la législation qui en était l'ame, et qui les domina le plus.

Ce rapport établi entre les choses et les esprits du temps, disons ici pour être juste, à vue de nos plus authentiques documents municipaux, que si la fidélité de nos pères à la foi ne les excusa pas des violences que je vais rapporter, il faut avant tout en rechercher la cause dans des excès d'un autre ordre dont les Huguenots avaient eux-mêmes donné l'exemple, et qui amenèrent, au lieu d'une défense mesurée, d'inévitables repré-

(1) Tous les habitants furent appelés à la jurer le 5 août 1588. Un feu de joie tiré sur la place St.-Etienne en célébra l'époque. (Registre municipal.)

Le Parlement lui-même ne prêta ce serment que le 23 mars suivant, comme on le dira plus au long en parlant de ce Corps.

sailles. La Bourgogne, en effet, entre toutes les provinces, avait eu le plus à souffrir des guerres dont le protestantisme avait été l'occasion ; car c'était sur elle, comme frontière, que s'étaient ruées ces bandes Allemandes dont nous avons parlé plus haut, et qui, sous prétexte de secourir des frères, avaient, d'accord avec eux, ravagé nos campagnes aussi bien que les villes ouvertes. Ces secours étrangers, suivis de tous les malheurs de la guerre, appelèrent le patriotisme au secours des consciences menacées, et firent d'une querelle religieuse une question qui fût restée nationale si les catholiques, de leur côté, par le secours mendié des Espagnols, n'eussent bientôt mérité le même reproche.

C'est à ce point de vue politique qu'il faut envisager les faits dont nos archives offrent l'enchaînement et auxquels nous ajouterons, pour exemples, quelques particularités peu connues et qui méritent d'être surtout rappelées. Ainsi les efforts des protestants, parmi nous, ne s'étaient pas bornés d'abord à obtenir, comme de nos jours, une tolérance qu'ils devaient conquérir à la longue, et les premiers actes de ces dissidents avaient été, comme ailleurs, une agression violente envers la religion romaine, à la place de laquelle ils prétendaient s'établir. C'est dans ce but qu'on les vit à Chalon, où, Montbrun à leur tête, ils étaient entrés par surprise et dont ils seront chassés plus tard par Tavannes (1), piller les

(1) Ce qui lui fit écrire par Catherine de Médicis une lettre curieuse qu'on peut voir au registre du 4 juin 1562, et dans laquelle on lit ces mots : « Je sais comment s'est passé le fait de Chalon d'où se sont retirés ceux qui s'en étaient saisis, de quoi j'ai été très-aise et contente du bon ordre que vous avez donné pour les réduire et de la peur qui les a réduits, ce dont il ne faut pas



églises et les abbayes, profaner les vases sacrés, violer les sépultures des évêques, s'emparer des plus saintes reliques, brûler les chroniques ou les cartulaires, et détruire à Saint-Marcel le tombeau du roi Gontran, un des plus beaux monuments du moyen âge (1). Les mêmes excès se produisirent à Autun, Mâcon, Tournus, Beaune, Savigny, Pommard, Meursault, dans toute la Côte, et principalement en ces murs où, à côté de ces indignités, les provocations ne manquèrent pas davantage. Ainsi, la rue des Forges, où tonnaient les prédicants venus d'Allemagne et de Genève au sein des assemblées du nouveau culte, retentissait du bruit des armes mêlé aux psaumes de Marot, pendant qu'on brisait les croix, qu'on pénétrait dans les églises, qu'on outrageait les magistrats, qu'on parodiait les pratiques les plus vénérées du sacerdoce (2), au point de baptiser des chiens dans les rues (3), et de montrer au peuple

---

perdre le fruit; désirant que vous ayez pour entendu de l'instruction du roi, Monsieur mon fils et de moi, de faire tout ce que vous pourrez pour achever de nettoyer tout le pays de Bourgogne de cette vermine de prédicants qui y ont mis la peste, etc. Priant Dieu, Monsieur de Tavannes, qu'il vous donne ce que vous désirez. Signé : Catherine. » (Suscripté à M. de Tavannes, chevalier de l'ordre du roi Monsieur mon fils, et lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne).

(1) Après qu'auparavant les religieux de cette abbaye se furent défendus pendant trois semaines contre ces brigandages et ces profanations. Monastère considérable fondé par Gontran en 586, suivant le titre qu'en rapporte St. Julien de Baleure, et dont le dernier prieur commendataire fut dom J.-B.-L. de Lacuisine, frère du Bénédictin du même nom, chef de son Ordre en France au XVIII[e] siècle.

(2) Registre du 12 août 1567.

(3) Registre du 9 mai 1569.

indigné un président des requêtes, M. de Vaugrenan, foulant publiquement à ses pieds la sainte hostie dans le petit village de Fixin (1) et jusqu'aux portes d'une cité où, depuis quatorze siècles, la foi chrétienne, scellée par le martyre, s'était conservée sans tache (2). C'était outrager le pays dans ses respects, la famille dans son culte héréditaire, l'Etat lui-même dans ses institutions fondamentales. De là tout ce que nous allons dire, les mesures acerbes, les précautions multiples, la tyrannie raffinée quand elle ne fut pas cruelle, la religion, en un mot, mêlée à la politique et défigurée par les passions humaines qui vinrent ici en aide à la vérité. Le Parlement sévit avec vigueur contre les auteurs de ces profanations, et trois d'entre eux les plus coupables, payèrent de leur tête un crime qu'on n'eût souffert en aucun temps.

Mais les emportements du peuple, comme on le vit alors, ne tardèrent pas à se confondre avec la justice et, par un penchant naturel, la magistrature de cette ville qui tenait sa force de l'élection, loin de s'en préserver en donna les premiers exemples. Ainsi qu'aux plus tristes jours de notre histoire, auxquels ceux-ci semblèrent dès-lors préluder, on rechercha les hérétiques, on encouragea la délation, on visita les domiciles, on dressa des listes de suspects, les maîtres répondant de leurs serviteurs qui parfois les dénonçaient eux-mêmes, on emprisonna tout le monde, les femmes à défaut de leurs maris absents, et comme les prisons ne suffisaient pas, on imagina d'en établir jusque dans les lieux domestiques dans lesquels on vit enfermées tout entières

(1) Registre du 6 octobre 1589.
(2) St. Benigne, disciple de St. Polycarpe.

des familles du Parlement lui-même dont plusieurs membres s'étaient déclarés pour la religion nouvelle (1).

La Chambre de ville, qui prescrivait ces choses, demandait de plus au roi de révoquer les grâces aux suspects, et fit publier la défense de semer de mauvais bruits, ou d'altérer le repos public sous peine d'être pendu sans rémission (2), pendant que des prédicateurs insensés, tels que Buffet à Saint-Jean, et le père Christophe à la Sainte-Chapelle excitaient à la haine du roi de Navarre comme au mépris de la justice elle-même dans la personne des membres du Parlement qu'ils ne proposaient rien moins que d'exterminer et qui quoique présents à ces sorties eurent plus d'une fois à les endurer. Circonstance qui prouve à elle seule à quel degré d'abaissement le pouvoir le plus fort de ce temps se trouvait réduit en face des passions qu'un faux zèle avait allumées.

La confiscation des biens suivit bientôt ces premiers excès (3), et la peine de mort prononcée contre des Huguenots endurcis n'épargna pas même, chose inouie, de pauvres artisans, que ne put protéger en cela leur ignorance ou leur obscurité. On voit au registre de 1590 un

(1) La ville en se montrant inflexible obéissait aux instructions de M. de Mayenne qui lui faisait recommander *de passer au fil de l'épée tous factieux non affectionnés à la sainte union, et plutôt plus que moins : en sorte qu'il n'en restât que de bien zélés*, comme le disent les registres du temps (1er juin 1590).

(2) Registres des 2 août 1560 et 2 janvier 1589, etc.

(3) Registre du 25 octobre 1589, où on voit que cette confiscation et la vente qui en fut la suite portèrent sur les biens même des *suspects* et des *absents*.

savetier condamné pour ce fait à être brûlé et la ville insister près le Parlement pour faire confirmer la sentence dont la rigueur, dit-elle, est exemplaire; comme elle dénoncera l'année suivante ce Parlement lui-même à M. de Mayenne pour les retards qu'il apporte à prononcer sur un appel du même genre, dont elle semble redouter ainsi l'examen (1). Puis, passant de l'odieux au ridicule, ladite Chambre faire, en 1567, fermer la boutique des cordonniers protestants pour avoir travaillé le jour de la Saint-Crépin, leur fête patronale (2); plus tard, informer contre le lieutenant de St.-Jean-de-Losne et son greffier qui se sont, le vendredi, fait servir un pâté dans un cabaret de la porte Saint-Pierre (3) ou bien défendre encore aux sujets catholiques de fréquenter ceux de la réforme prétendue (4); tandis que le Parlement, de son côté, interdisait par arrêt à ceux-ci d'assister aux élections du maire, comme à la ville de nommer pour tel d'autres personnes que celles de la religion romaine et qui lui fussent demeurés fidèles, à peine de nullité de l'élection entière (5).

Ces minuties, comme ces rigueurs, révélaient la démence ou l'exaspération des esprits dans la ville la plus dévouée à la Ligue et où ce n'avait pas été trop de l'énergie de M. de Charny (6) soutenu par le président

(1) Le nommé Fyon condamné depuis deux ans par elle pour fait d'hérésie, ce qui remplit, dit-on, d'autant plus les prisons. (28 février 1592.)

(2) 28 octobre 1566, Registre municipal.

(3) 20 juillet 1568, *idem*.

(4) 15 juin 1569, Registre *idem*.

(5) Arrêt du Parlement du 19 juin 1569; Registre de ce Corps.

(6) Eléonore Chabot, comte de Charny, grand écuyer, lieu-

Jehannin (1) pour sauver vingt ans plus tôt des massacres ordonnés par la Cour, des malheureux qui lui durent en ce temps-là la vie, comme cette ville lui dut l'honneur d'avoir désobéi elle-même à des prescriptions sanglantes. Car ici nos archives attestèrent, et le moment est venu de le rappeler à tous, que la Saint-Barthélemy n'avait servi de signal qu'à la mort d'un seul homme, le sieur de Traves un des chefs de la religion nouvelle, qui avait été, par ordre de la Cour, passé par les armes dans les fossés du château, le 22 septembre 1572, et que ce fut, grâce aux deux noms que j'ai cités, que la Bourgogne et sa capitale en tête avaient été préservées de plus grandes horreurs qui, quelques mois plus tard, eussent été infailliblement accomplies par l'arrivée de Mayenne, de cette famille des Guise qui ne fut pas sans gloire comme elle fut trop souvent sans pitié. Deux jours à peine l'ordre d'extermination donné, Chabot lui-même, qui, comme on vient de le voir, avait refusé d'obéir, et dont déjà tout présageait la perte, recevait du roi ces mots heureux : *Vous m'avez servi mieux que tout autre ; Dieu vous bénisse et vous en récompense.*

Cette crise, la plus grave que nos pères aient traver-

---

tenant-général en Bourgogne, l'homme le meilleur et le plus aimé du peuple. Il occupa l'hôtel aujourd'hui remplacé par celui *du Parc*, et qu'habita après lui le duc de Mayenne. (Voir Registre du 20 juillet 1614.)

(1) Alors simple avocat et conseiller du comte. Appelé comme le plus jeune à opiner le premier, il exprima l'avis qu'il fallait obéir lentement aux rois alors qu'ils commandaient dans la colère. On lisait sur la dépêche de la Cour ces mots odieux : *Tous et que pas un n'échappe.* Jehanin la brûla de sa propre main en présence de Charny qui déjà lui-même avait résolu de résister à ces ordres.

sée dans ces temps de troubles, mérite d'être ici rapportée à côté des rigueurs dont je parle et dont la différence et le caractère tinrent moins aux moyens de chaque époque qu'à l'influence de ceux qui, tout en observant leurs devoirs, ne craignirent pas de prendre le parti de l'humanité. Dijon, qui avait été l'ame de la Ligue par le gouvernement du prince qui en était le chef, lutta jusqu'au dernier moment, et quand Paris s'était déjà rendu, en faveur d'une cause qui, par la conversion du roi, n'avait plus de prétexte que dans les passions que la guerre avait allumées. Sérieusement menacée d'abord, elle avait vu durant dix-huit jours le maréchal d'Aumont et avec lui Tavannes à ses portes, faisant par leurs troupes ravager les récoltes, attaquer les gens sans armes, outrager les femmes et les filles, et brûler les moulins pour affamer la ville, tandis que celle-ci de son côté avait prescrit de raser Larrey, la Noue, la Colombière, Contant, Chamaillot, Montmusard et Pouilly, de peur que l'ennemi ne s'y logeât ; résolution désespérée, il faut le dire, mais qui ne contribua pas peu, par son énergie, à déterminer sa retraite, en laissant quelques jours les habitants respirer et les préserva d'un assaut (1).

Bientôt, du reste, les succès du maréchal de Biron en Bourgogne, où il avait pénétré avec une nombreuse armée, la désolation des villes et des campagnes, jointe à la ruine universelle du commerce, l'exemple que venait de donner la ville de Beaune elle-même, qui avait ouvert ses portes à l'armée royale, et peut-être encore

(1) Registres des 2, 8 et 25 octobre 1591. Ce fut dans le même temps que la ville fit démolir le château de Fontaine, dans la crainte que l'ennemi ne s'y retranchât. (*Ibidem.*)



l'impossibilité d'une défense sérieuse avaient détruit l'aveuglement du peuple en lui montrant de quel côté était le salut commun. Le maire, comme au jour des plus grands périls, avait convoqué les habitants, dont les délégués, réunis à ceux du Parlement et de la Chambre des Comptes (1), prirent dans la grande salle du Logis-du-Roi, aujourd'hui la salle des Gardes, après deux jours d'une discussion sérieuse, la résolution de se soumettre qui fut exécutée de suite par un traité auquel le maréchal de Biron donna son adhésion à Chamaillot (2), et qu'il fit suivre de son entrée par la porte St.-Pierre, pendant qu'une forte barricade s'élevait au Coin-du-Miroir, et que le château mécontent, qui ne se rendra que le 30, après une brèche et un siège en

(1) Il fut triste de voir, en face d'un aussi grand péril, le Parlement soulever comme d'habitude des questions d'étiquette, forçant la Chambre de ville à venir à lui, et refusant de délibérer si elle n'y consentait pas. La Chambre des comptes elle-même imita ce mauvais exemple en protestant sur l'ordre dans lequel ses délégués avaient été appelés à émettre leur avis, ce qui fit que peu s'en fallut que le salut de tous ne fût ici sacrifié à une querelle de préséances.

(2) Les conditions de la ville furent que la religion protestante ne serait point exercée dans le ressort du Parlement; que les ecclésiastiques seraient remis en possession de leurs biens confisqués, et notamment les jésuites en celle de leur collége; que le passé serait amnistié et les arrêts du Parlement, de la Chambre des comptes et des autres juridictions, maintenus avec le nombre de leurs officiers. A quoi le maréchal promit tout accorder, excepté les articles concernant l'édit de 1577 et les jésuites pour lesquels il déclara qu'il s'emploierait plus tard, Dijon seulement et ses environs exceptés des exercices du nouveau culte. (Registre du 27 mai 1595.)

règle, tonnait de toute son artillerie sur cette ville accablée ainsi de toute part, et qui présentait l'ensemble de toutes les misères le 4 juin 1595, jour où Henri IV, y arrivant lui-même, alla rendre grâce à Dieu à la Sainte-Chapelle (1) au milieu des fanfares et du délire universel (2).

Ainsi finit cette guerre si longue où la ville joua un rôle que lui gardera l'histoire, qui se compliqua, parmi d'autres actes, du procès de Laverne et de l'arrestation de Fervaque dont nous avons parlé dans un autre lieu, et qui se fût terminée pour elle par sa destruction totale, si Tavanne et l'italien Francesque qui comman-

---

(1) Puis dans une procession de la Sainte-Hostie, où il parut accompagné de tous les Corps de magistrature, des maréchaux de Biron et de Brissac, de M. de Tavannes et d'un grand nombre de chevaliers, tenant le connétable de Montmorency par la main et suivi de son chancelier. (Registre du 1er juillet 1595.)

Pendant ce premier séjour dans la ville, le roi entra au château, assista au tir du prix de l'arquebuse, fut présent à l'élection du maire et fit le premier jour à Biron, aux efforts duquel Dijon s'était rendu, l'honneur insigne de partager son lit. Il visita aussi les Chartreux, où de Talant le ligueur Tavanne lui détacha quelques boulets, comme il lui en fut tiré un du château pendant qu'il était en son logis, ce qui brisa l'extrémité orientale de la corniche supérieure de ce palais, et qu'on peut voir encore, bien que la ville ait fait réparer cette brèche il y a peu d'années.

(2) « Le peuple, disent les Registres du temps, étant tellement en allégresse que les rues en sont toutes couvertes, les fenêtres remplies, tous criant à haute voix : *Vive le roi*, et se rencontrent bien heureux, femmes et enfants qui se peuvent approcher de lui et lui baiser les cuisses. » (29 mai 1595.)



daient au château, n'eussent eux-mêmes désabusé les esprits, en les irritant par l'arrestation déloyale de plusieurs habitants (1), non moins que par la menace essayée déjà de brûler et piller la ville *pour y planter les Espagnols*.

Administration civile.

—

Mais loin de ces malheurs publics, reportons-nous aux temps où, sans blesser la religion par des passions haineuses, le Corps de ville releva la liberté par les soins d'une administration vigilante. La voirie qui assura à la cité l'élégance et la circulation ne fut point inconnue à nos pères, et l'on retrouve dès le XVe siècle la preuve que l'édilité publique y appliquait ses soins par l'alignement des maisons, le redressement des rues et un pavage dont les ducs avait fait les premiers frais. L'octroi qui procure à la ville des ressources nécessaires fut fondé en 1425 sous le majorat d'Etienne Chambellan, avec un réglement municipal dont plusieurs articles sont encore pratiqués et peuvent servir de modèle. On trouve dès cette époque et successivement des peines contre les boulangers qui ne *font pas du pain loyal*, une taxe pour les hôtelleries, un bureau établi pour le pesage des denrées, une mesure mère pour les céréales avec injonction aux marchands de racler jusqu'à la barre, puis un moule pour la vente du bois, des seaux et un arrêté pour les incendies, des précautions pour l'éclairage, des tombereaux pour le nettoiement des rues, des défenses contre les chiens vagabonds, un

(1) MM. Brulart, fils du premier président, et Morelet, fils du maître des requêtes de ce nom, faits prisonniers pendant qu'ils se promenaient à la porte Guillaume; et, après eux, M. de Berbisey qui avait été envoyé comme négociateur pour les réclamer. (Registre du 27 mai 1595.)

réglement sur l'échenillage, une assignation de quartiers pour les professions répugnantes, ainsi que pour les cabarets, des commissions nommées pour la vérification des chemins, un tarif pour le traitement des pauvres malades, la distribution dans la ville des marchés publics, et des mercuriales pour les grains voire même pour les vins de toute classe formant, comme à présent, un des grands produits de la province. Puis au fur que la civilisation s'avance, la création d'une aumône générale fondée en 1711, et qui, en excitant la charité publique, réglemente la distribution des secours et interdit la mendicité particulière. Enfin, à côté de ces soins différents, des poursuites incessantes de la ville pour la création de ce canal de Bourgogne qui ne sera fini que de nos jours, et dont elle indiquait dès 1585 le but et les niveaux pour les faire adopter plus tard par Sully, d'accord avec Jean Perrot, mayeur, auquel elle en avait confié la poursuite, puis après lui. en 1608, à un autre maire qui, dans un voyage en cour, obtient, après de longs pourparlers, la permission de ce travail qui sera entrepris bien loin de là sous la direction de l'ingénieur Bradelery maître des digues du roi, sur le modèle que nous voyons en vigueur. Déjà, et en 1602 comme plus tard en 1660, dans un intérêt de salubrité réfléchi, la ville avait songé à rendre Suzon pérenne en y amenant l'eau de la fontaine du Rosoir, laquelle, porte la délibération, est abondante; et l'on voit que si elle abandonna ce projet, ce fut, dit-on, comme on pourrait le dire encore, parce que la rivière *va en anguillades, présente des encavures et coule sur un sable mouvant.*

La dérivation des eaux vives dans ces belles fontaines publiques qui font aujourd'hui l'orgueil de la cité par un

travail véritablement romain (1), ne fut point non plus négligé de la Chambre, ainsi qu'on pourrait le croire à tort. Il y a plus de trois cents ans que la place Saint-Michel avait sa fontaine à elle, venant par des corps en bois de Champmaillot (2); puis après pour St.-Nicolas, rue du Champ-de-Mars ou Champ-Damas, celle de Montmusard ou des Lochères dont on l'avait amenée (3), comme plus tard, en 1619 sous les gouverneurs, on établit une autre fontaine sur la place de la Ste.-Chapelle, tirant de même ses eaux de Montmusard; et deux autres enfin aux places St.-Georges et des Cordeliers qui était alors, cette dernière, celle d'un marché public. Ces fontaines différentes communiquaient entre elles par des travaux souterrains. Mais des constructions imparfaites et les connaissances encore ignorées de l'hydrolique firent qu'il fallut bientôt les démolir, à commencer par celle des Cordeliers dont les matériaux servirent à orner la fontaine de Notre-Dame d'Etang; puis après, celle de la Ste.-Chapelle elle-même, sur laquelle on voyait un Hercule en bronze, et qui ne dura guère plus que les premières (4).

---

(1) Dû au génie désintéressé de M. Darcy, et exécuté par lui seul.

(2) Registre du 21 août 1534.

(3) Registres du 25 avril 1543 et 15 mai 1546.

(4) Il n'est pas indigne de l'histoire de mentionner dans une note à part, à cause de la nature du sujet, ce que fit aussi la ville à l'égard des mœurs dans la période que nous parcourons. On s'étonnera que dès le commencement du xve siècle elle ait entretenu en son nom une maison publique dite celle *des fillettes communes*, dont l'amodiation était adjugée chaque année à un fermier qui finit par être le bourreau lui-même, qui cumulait ainsi deux fonctions. On trouve au Registre de la ville de 1425 un réglement sévère à ce sujet, et par lequel chacune de ces

Ajoutons ici que la liberté civile dont cette Chambre était l'unique interprète alors ne fut pas oubliée davantage : car dès 1617 elle demandait pour elle au roi l'abolition des maîtrises, dépassant ainsi de deux siècles une pensée profonde qu'une révolution générale pouvait seule accomplir; après que, dans d'autres circonstances, elle avait, malgré la pente des esprits et du temps, résisté de tout son pouvoir à la création de trop nombreux couvents qui, en multipliant les main-mortes, exagérait sans mesure les abus déjà très-considérables de la vie cénobitique (1). De même que, par un intelligent contraste et dans un autre ordre d'idées, elle avait réprimé par un réglement sévère (2) cette manie dès-lors croissante de convertir en vignes ces terres arables qui nous environnent, et que les ducs de la seconde race avaient assujettie les premiers aux règles actuellement écrites pour le défrichement des forêts (3). Comme encore elle pros-

courtisannes était tenue d'habiter cette maison avec un signe qui la distinguait; mais ces précautions ne suffisaient pas toujours : plusieurs fois la ville fit rechercher *les paillardes* et concubines jusque dans les maisons particulières, et finit par autoriser ses sergents à arrêter celles qu'ils rencontreraient en ville, et à s'approprier le tiers en valeur de leurs joyaux (Registre de 1535). Cet état de choses dura longtemps, et jusqu'à la suppression de ces lieux de débauche ordonnée par les Etats généraux d'Orléans.

(1) Délibérations des 17 août 1534 et 15 juillet 1679.

(2) Voir au registre des délibérations des 8 novembre 1487, 22 novembre 1594 et 27 octobre 1672.

(3) En même temps que par une précaution différente elle conjurait par des processions et des prières publiques la disparution des *urebers* (vulgairement dits *écrivains*), insectes per-

crivit plus tard la vente des vins gamais à l'étape, produit *déloyal,* disent nos plus anciens Registres, et sous peine de les voir à l'instant confisqués (1); montrant ainsi par la faveur ou le refus, voire même par quelques préjugés qui nous étonnent à la distance où nous sommes placés de cette époque, que rien dans tant d'objets à la fois n'échappait à sa politique des avantages ou des inconvénients de chacun. Enfin, et pour en finir sur ces détails intérieurs, elle avait dès 1589 sollicité l'érection d'un évêché à la place de l'abbaye de St.-Benigne et député au pape pour obtenir un établissement si considérable, et qui ne sera accordé que bien plus tard, à la prière de Condé lui-même, à force de

---

nicieux à la vigne, et contre lesquels on trouve au registre de 1554 une sentence fort curieuse fulminée par Philippe Berbis au nom de l'évêque de Langres, et dans laquelle on lit ces mots: « *Philipus jurium doctor consiliarius regis in Parlemento, canonicus divionensis, vicarius generalis*, etc., *moneo per virtutem sanctæ crucis, armatus clypeo fidei, præcipio et conjuro primo, secundo et tertio omnes muscas vulgari nomine* écrivains, urebers *omnesque alios vermes fructibus vignarum nocentes quantum a corrodatione, destructione et démolitione se desistant et abstineant, in remotioraque cota sylvarum recedant et fines hujus territorii exeant.* » Et finit par ceux-ci: « *Auctoritate et virtute quibus supra ex parte Dei et Ecclesiæ maledico, et in eis maledictionis sententiam fero.* » (Registre du 5 juin 1554.)

(1) (Registre municipal du 4 mars 1615). En même temps que le Parlement défendait lui-même aux voituriers et marchands de remonter en Bourgogne aucuns vins de Provence, Languedoc, Dauphiné, Baujolais et Vivarais, sous peine égale de confiscation de ces produits. (Arrêt du 18 novembre 1622. Registre de ce Corps.)

démarches et de persévérance à la place de l'abbaye vacante de St.-Etienne, et avec les revenus de celle de Bèze aussi vacante vers le commencement du XVIII[e] siècle.

Education publique.

A côté de ces soins difficiles la ville entretenait la jeunesse et nourrissait son intelligence. Dès le commencement du XVI[e] siècle, on la voit, grâce aux secours d'une imprimerie nouvelle établie au Petit-Cîteaux en 1490 (1), s'occuper sérieusement des écoles déjà fondées bien auparavant pour l'instruction du peuple, et prescrire à son recteur en titre de lui former de bons régents, avec défense toutefois d'user d'astrologie dans ses leçons (2); quand déjà elle avait député en Cour pour demander l'érection d'une université publique (3). Frappée de l'insuffisance des études domestiques, elle tente l'année après, sous le majorat de Pierre Sayve, de leur imprimer une vie commune par la fondation d'un collége, dans le but de *faire lire en grammaire, arts et autres sciences*, et éprouve, chose étrange, de la part de son recteur d'école, avec un refus positif, celui de se démettre de sa charge (4); résistance inouïe au temps dont nous parlons, mais dont on sera moins surpris quand on verra, quelques années après, un régent nommé Berthod oser publier contre la ville un libelle pour lequel celle-ci sera obligée d'in-

(1) Par les soins de l'abbé Jean de Cirey, et dont le premier imprimeur fut Pierre Metlinger.

(2) 12 juin 1528.

(3) 18 août 1516.

(4) Et il répondit même en latin : *Quidquid unusquisque bene judicat hoc quoque videt.* (Registre du 10 novembre de la même année.)



tenter un procès dont l'avocat Bossuet, la première fois que ce grand nom surgit, se chargera (1). Ce qui prouvé d'autant plus que déjà, dans ces temps si éloignés de nous, l'enseignement des études, aujourd'hui garanti et rétribué par l'Etat, jouissait dans la province d'une sorte d'indépendance.

Le collége Martin, dans la rue des *Belliots,* dont il remplaça le nom par celui du *Vieux-Collége,* fut ici la première institution sérieuse élevée en l'honneur des lettres dans la cité, avec l'établissement d'un principal à vie et le droit conféré à celui-ci de changer les régents et de veiller à la discipline (2). La Chambre de ville en fit les frais comme elle en prit tous les soins (3), d'accord avec les deux frères ses bienfaiteurs dont il portait le nom. Ce collége était en exercice dès 1533, et l'enseignement aussi complet qu'on pouvait l'attendre alors. Bégat, Tabourot et surtout Duchatel y avaient fait leurs premières études, comme plus tard aux Godran et dans une seule année Don Clément, de Brosses et Buffon tous à la fois élèves du Père Oudin. Vingt ans à peine s'étaient écoulés depuis son établissement qu'on y enseignait le grec et les belles-lettres, et que le fameux Guillaume Postel y professait les mathématiques, mais non pas celles infectées d'astrologie que Pierre Turrel y avait enseignées lui-même avec honneur, homme fort éloquent d'ailleurs et qui mit le collége en grand renom, mais trop estimé, comme on

(1) Registre du 30 août 1552.
(2) Registre du 9 avril 1557.
(3) *Idem* du 16 juillet 1532.

le disait alors, des *devineurs* de son temps, ce qui faillit lui coûter la vie (1).

Du reste, la ville, que la fondation de ce premier collége avait grevée d'une dette énorme, ne permit point à des établissements rivaux de s'élever à ses côtés et d'anéantir pour elle un privilége acquis à prix d'argent. Les pédagogies furent interdites comme contraires, disent les délibérations, au bien public, et chaque chef de famille obligé d'envoyer ses enfants au rendez-vous des études communes, sans distinction de rang, ni de personnes ecclésiastiques contre lesquels cette mesure paraît particulièrement avoir été prise (2). Dans ces temps déjà loin de nous, où la manie des langues mortes semblait avoir détourné notre idiôme de ses voies naturelles, on voit de plus la même Chambre, supérieure à ces choses comme à la routine, prescrire dès 1579 au principal de laisser les écoliers parler plus familièrement en français qu'en latin, et nommer une commission pour s'en assurer (3). Les hommes qui honorèrent alors la ville par leurs travaux, et les inscriptions latines qu'on retrouve à chaque pas dans les monuments comme dans le récit des fêtes publiques, prouvent que les études étaient florissantes alors qu'elles n'avaient pas encore acquis en surface ce que depuis peut-être, par une dispersion sans limite, elles ont pu perdre en profondeur.

Depuis, et un demi-siècle venait de s'écouler encore,

(1) Défendu et sauvé en plein Parlement par l'éloquence de Duchatel son ancien élève ; ce qui valut à ce dernier des félicitations publiques de la part du premier président de cette Compagnie, et plus tard la grande aumônerie de France, l'évêché de Mâcon et l'amitié de François Ier.

(2) Registre des 10, 13 et 17 avril 1565, et 30 octobre 1578.

(3) 4 juillet 1578.



que la mort du président Godran, le plus grand bienfaiteur de cette cité, arrivée à Dijon en 1583, vint donner aux études une impulsion nouvelle par la création d'un second collége dont il fut le fondateur, et qui, par un pieux respect pour la mémoire de son père, portera le titre commun de *collége de Messires Jacques et Odinet Godran,* pour y enseigner publiquement les lettres françaises, italiennes et la philosophie morale d'Aristote, avec un cours grec et de latin, des leçons d'arithmétique, et de plus qu'aujourd'hui un exposé sur l'agriculture, la plus utile des connaissances de l'homme. Par sa volonté dernière, cet établissement fut gratuit pour les enfants de parents non taillables de cinquante sols en subsides, et les jésuites en dirigèrent les études, tandis que la ville en avait la surveillance et l'administration suprêmes, et avec elle celle d'une école de filles fondée dans un but aussi généreux.

La Chambre, en fécondant la pensée du donateur, n'abandonna point toutefois le collége Martin qu'elle avait créé, et appliqua sa sollicitude à tous deux. Des classes de philosophie, de morale et d'arithmétique, comme plus tard et bien après la langue allemande et les mathématiques approfondies, au lieu de la théologie dogmatique, vinrent enrichir successivement le système des études aux jésuites du nouveau collége, conformément aux clauses de la fondation. Mais, chose étrange et qu'on pouvait déjà prévoir, malgré le soin qu'avait eu le fondateur d'affecter à son entretien le revenu de trois terres à la fois (1), et qui suffirent à peine à ces belles constructions que nous voyons encore; si les études étaient flo-

(1) Antilly, Lochères et Champaux, dont le maire, en qualité d'héritier pour la commune, joignait le titre de baron à celui qu'il portait déjà de vicomte mayeur.

rissantes alors, les professeurs ne tardèrent pas à manquer de tout, même de vêtements; tellement que la ville, par une délibération prise d'abord (1), fut obligée de venir à leur secours, en allouant au provincial la somme de huit cents livres pour vivre du nécessaire, comme elle fera distribuer plus tard aux religieux eux-mêmes des habits pour se mettre à l'abri du froid. Pendant que, de leur côté, de généreux citoyens, comme Pierre Fevret qui donna ses livres (2) et ses instruments de mathématique, le premier président Berbisey qui fonda des prix nombreux, Odebert qui créa à ses frais de nouvelles chaires, et un autre Martin qui augmenta la bibliothèque d'ouvrages qui portent encore aujourd'hui ses armes, concoururent dans la suite des temps à assurer la puissance d'un établissement qui devint, grâce à ces dons répétés comme à la force des études, célèbre dans toute la province (3).

Enfin, la Chambre elle-même, par les soins qu'elle prit de l'éducation dans ces différents temps, ne jugea rien d'indifférent ou d'indigne de son attention particulière, au point qu'on la vit en 1595 (4) charger un des échevins de se tenir à la porte des classes pour y faire entrer les écoliers et les empêcher d'en sortir avant l'heure, de peur qu'ils *ne pipassent* ainsi leurs leçons; ce qui est, porte le registre qui rappelle cette

(1) Registre, 2 octobre 1590.

(2) A la charge d'ouvrir cette bibliothèque au public deux par semaine. (Registre du 26 mai 1707.

(3) Au point qu'en 1614 on comptait jusqu'à deux cents élèves dans la seule classe de *cinquième*, ce qui força la ville d'en créer une nouvelle. (Registre de cette année.)

(4) *Idem*, 8 août de ladite année.

précaution minutieuse, un grand dommage pour la jeunesse, et prouve que dès ce temps déjà on comprenait en Bourgogne la sévérité des études publiques.

Ajoutons qu'à une époque moins ancienne la ville obtiendra plus tard, malgré des entraves de tout genre qu'il serait trop long de rappeler et auxquelles celle de Besançon ne sembla point étrangère, l'ouverture de cette école de droit qui est demeurée une de ses principales gloires et la seule institution peut-être qui n'ait jamais été affaiblie. C'était une grande affaire alors qu'un établissement de cette nature, où le droit canon se mêlait aux études du droit civil et celui-ci à celles du droit romain, ce qui faisait qu'indépendamment d'une querelle de ville que des intérêts contraires avaient excitée, il fallait pour le fonder enfin le concours du souverain Pontife lui-même, gardien de la foi catholique et des doctrines orthodoxes. Or, parmi ces difficultés inouïes, le maire Baudinot, qui gouvernait alors, n'oublia pas, pour diriger le nouvel œuvre, de faire valoir son titre de mayeur qui l'immisçait, disait-il, en toute chose (1), et obtint ainsi de la faveur du roi un droit que ses successeurs ont conservé longtemps (2). C'était l'époque où la cité, qui représentait principalement la famille, voulait avoir en tout, accès pour elle, et l'égaler en prévoyance jusqu'au sein des études suprêmes qui couronnaient l'éducation. On sait que l'histoire de cette institution locale se lie particulièrement à celle du Parlement lui-même dont nous parlerons dans une se-

(1) Registre de la ville du 7 août 1723.

(2) Réuni à la dignité de maire par arrêt du conseil du 30 septembre 1730, enregistré le 18 novembre au Parlement. (Registre de ce Corps.)

conde notice, et à l'ombre duquel elle grandit pour lui renvoyer à son tour l'éclat qu'elle en empruntait. Ici l'Université de Paris, moins puissante, n'eut point à se mêler de ces choses, où l'on vit par un honneur inaccoutumé ce même Parlement assister tout entier avec les Comptes, le bailliage et la Chambre de ville, à une installation d'autant plus attendue qu'elle avait été longtemps disputée par des rivalités de voisinage; ce qui a fait depuis ce temps, grâce au patronage d'un grand Corps non moins qu'à des remontrances sévères dont plus d'une fois il se rendit l'organe (1), que l'école a vu presque sans désemparer maintenu et garanti pour elle le privilége de ces concours publics qui ont fondé depuis 1722, date de sa création jusqu'à nos jours, sa constitution dominante (2).

Suite de la Commune; vicissitude et décadence.

Telle fut, pendant plusieurs siècles, dans cette cité à travers des événements sans nombre, la période abrégée de l'histoire municipale. L'autorité du maire qui lui servit de base et de laquelle dérivaient tous les droits, prenait, comme je l'ai dit, sa source dans la liberté des habitants, et cette liberté appartenait à tous pourvu qu'ils fussent chefs de maison et censitaires d'une somme modique qui varia de trois à quatre livres, suivant les

(1) Notamment lors de l'installation de Jean-François Bret premier agrégé de l'école dans la chaire laissée vacante par la mort de son père, et à laquelle il avait été nommé par ordre du roi. (Registre du Parlement.)

(2) Bret, Davot, Bannelier, Delusseux et Fromageot furent les premiers professeurs de cette école, tous institués en 1724, et après eux successivement Boisot, Bret fils, Durvisseau, Micaut, Arnoult, Nault, Grabu, Bernard, Guyton, Jacquinot, Voisin, Bretin et Saverot, non compris les agrégés jusqu'en 1788.

temps et la jurisprudence du Parlement. Les registres de la ville font foi que rarement moins de quinze cents personnes prirent part au scrutin de nomination(1). Mais cette assiduité des électeurs surprendra moins quand on saura qu'elle était sanctionnée par l'emprisonnement et de fortes amendes, dont rien ne dispensait les absents; comme défense était faite en même temps aux non cotisés d'y paraître sous la peine ignoble du fouet (2). Deux membres du Parlement délégués par lui, assistaient en outre au scrutin sous prétexte d'en assurer l'ordre, quand ils ne firent pas servir à autre chose leur présence et leur autorité. Car à côté de ce danger sérieux, cette institution, comme toutes celles de la démocratie, fut minée par la brigue et les influences, quand elle ne fut pas violentée par la force elle-même. Le prince imposait ses volontés sous la forme d'une recommandation (3); le Parlement les siennes à coups de réglements, et la liberté, tiraillée de la sorte, avait peine à demeurer debout.

---

(1) Sauf sous Louis XIV, au temps du dépérissement des libertés municipales; c'est ainsi qu'en 1692 il n'y en eut plus que 562; en 1703, 608; en 1711, 311; en 1714, 349. La ville et ses habitants offrant par ces négligences affectées le témoignage de leur mécontentement ou de leur dégoût.

(2) Registre du 3 janvier 1603.

(3) On trouve sous les ducs au registre de 1402 et 1403 un premier exemple de ces recommandations singulières : « Lambert de Saulx est présenté par la Cour pour être maire, s'il plaît, dit-on, au peuple de la ville. Tous sont d'accord que pour plaire au duc, à Madame et au comte de Nevers (devenu depuis Jean-sans-Peur), on élise ledit maître Lambert de Saulx, licencié ès lois et décrets, s'il plaît au commun, excepté toutefois Jean Poissenot qui dit que cette manière est *nouvelle* et deux autres qui se retirent sans vouloir donner leur avis. »

Ces dangers pour la commune tenaient au voisinage des grands Corps politiques. Trop près d'un Parlement jaloux qui la trompa sans cesse quand il ne l'accabla pas, l'élection ne fut souvent préservée que d'un côté, tandis qu'elle était menacée de toute part par la crainte des brigues et du monopole (1). On frappa les hommes faibles de l'appareil lugubre de deux potences plantées à la porte des élections, et qui ne servirent jamais à rien ; tandis que le pouvoir, maître de la place, faisait tourner au vent de la faveur le plus grand nombre qui avait crainte de déplaire. Hâtons-nous d'ajouter que, sauf quelques exemples du contraire, ces entremises dans les libertés de la commune ne se firent sentir que fort tard, et quand déjà elles étaient menacées d'ailleurs sous la monarchie de Louis XIV, vers le milieu du XVI[e] siècle. Ainsi, dans ces alternatives de fortune, l'intérêt public, règle des choix de la cité, fut consulté plus souvent que la faveur, la liberté eut plus d'avantages

(1) La ville joignit en vain son autorité à celle du Parlement pour empêcher ces abus : les registres sont pleins des défenses qu'elle publia à différentes fois, sous les peines les plus sévères, de solliciter l'élection du mayeur par brigues, intrigues, distribution d'argent, banquets, assemblées, allèchement envers le peuple, ports de feuillettes de vin, menaces, intimidation et autres pratiques indues, ce qui est, dit-on, un scandale pour les gens de bien, outre que Dieu y est offensé d'ailleurs, *selon que l'on peut en juger à l'œil*, porte une délibération du 18 juin 1601 qu'on peut voir au registre avec les arrêts à la suite, par lesquels le Parlement ajouta à la peine de la hart (ou de mort) celle de l'excommunication et des censures ecclésiastiques, et chargea même les curés des paroisses de recevoir toutes révélations à ce sujet, avec remise de la peine pour ceux qui les feraient dans la huitaine.

que de pertes, et l'opinion triompha plus souvent qu'elle ne fut vaincue. C'est là tout ce qu'on pouvait espérer des hommes et d'une institution étonnante pour le temps où elle exista, et où on voulut bien la souffrir.

L'échevinage, composé de vingt personnes prises dans les paroisses, eut des règles d'élection à part, étant appelé à se renouveler lui-même (1), et subit le premier les atteintes du pouvoir quand il voulut ébranler le Majorat dans son principe. M. de Colbert réduisit à six le nombre de ces officiers et leur donna de beaux habits, tandis qu'il démolissait au profit de ses intendants tout ce qui restait à la ville de ses anciens priviléges. Mais il osa plus encore en parvenant à transformer en offices royaux les charges municipales, à commencer par celle du maire; offices qui furent rachetés plus tard, comme nous l'avons dit en commençant, au profit de la province qui les recueillit et en profita davantage. Tous ces essais étaient hardis, et, pour en assurer l'effet, il fallut bien désarmer un peuple mécontent, c'est-à-dire ces mêmes hommes du *Lanturelu* qui, dans la révolte fameuse de ce nom, avaient crié : *Vive l'empereur !* sur la frontière d'Espagne, s'assemblaient déjà de toute part et semblaient de nouveau menacer (2). C'est ce que fit le gouvernement par ses officiers en retirant à la ville ses canons, à commencer par ceux qui

(1) L'usage consacré pour la nomination de ces officiers était que sur le nombre de vingt dont il se formait, six des anciens seulement restaient en exercice, les autres demeurant choisis dans chacune des paroisses par le Corps entier réuni qui se trouvait appelé de la sorte à se recomposer lui-même.

Voir délibération du 21 juin 1651. Registre de la ville.

(2) Registres des 9 et 12 décembre 1668.

étaient devenus des trophées municipaux par l'usage qu'en avait fait Millotet sous la fronde, en tirant à pleine volée sur le château révolté. Pour une fois que la ville voulut en 1670 faire revivre ses droits de justice dans un procès d'Etat où quelques personnages se trouvaient compromis, elle dut s'apercevoir bien vite que le temps était passé pour elle de ses privilèges les moins contestables, obligée qu'elle fut de rendre aussitôt, avec les procédures commencées, la clef des cachots où elle avait fait enfermer l'un des coupables.

Ce temps des libertés mourantes était celui où la gloire des lettres et des monuments pouvait faire oublier autre chose, et le génie qui commandait alors n'en excepta point cette ville où, à côté des beaux esprits dont nous parlerons plus tard, on vit les mœurs se polir, la société se former, les embellissements se succéder à l'envi, comme le cours du Parc (1), le Palais des Etats (2), la place d'Armes, la statue équestre de Louis XIV (3), la rue Condé (4), la place St.-Vin-

(1) En septembre 1671 aux frais de la ville. Le Parc lui-même, de la contenance de plus de 33 hectares, commencé par le grand Condé en 1610, fut achevé par le duc d'Enghien son fils, et acheté par la ville le 25 ventôse an IX.

(2) En 1684, et terminé en 1690.

(3) Dont le cheval et la statue pesaient ensemble cinquante-deux milliers, non compris la base, et qui, par l'ignorance de la mécanique, resta 28 ans dans son chantier, près d'Auxerre, avant de pouvoir être transportée à Dijon, où elle fut inaugurée le 14 avril 1725 au bruit des décharges de la milice et du canon.

OEuvre de Le Hongre, sculpteur parisien, et amené par Pierre Morin, ingénieur de la Province.

(4) 1722. Aux mêmes frais de la ville, et moyennant le don

cent (1) qui démasquait une de nos plus belles églises, imprimant à la capitale de la province ce cachet de grandeur qui se communiquait alors partout, et dont les Etats comme la Chambre de ville elle-même s'inspirèrent à la fois par les travaux dont je parle, et qui furent leur œuvre commune.

Puis, par la seule impulsion donnée et en inclinant vers les derniers temps de la monarchie, on voit à côté de l'école des Beaux-Arts fondée en 1766 sous la direction de Devosge (2), du Musée créé lui-même en 1781 par les soins et la munificence des Elus, les grandes fortunes et les grands cœurs, comme il y en avait beaucoup à cette époque, doter la ville en dégrèvement de son épargne, de ces établissements utiles qui, comme l'Académie dont nous parlerons bientôt, et qui fut fondée par Pouffier, le Jardin botanique qui dut son existence à Legouz-Gerland, et pour d'autres plus importants, fondateur Berbisey, l'homme le meilleur et le plus généreux (3), ont survécu avec effort, sinon sans

---

de soixante mille francs fait par M. le premier président de Berbisey pour cet objet. (Registre du 14 août 1719.)

(1) 3 juillet 1680. A la place de l'église Saint-Médard et de son cimetière qui furent achetés et démolis par la même ville.

(2) Avec cette devise qui lui présagea sa gloire : *Oriendo jam nitescit*, et qui compta depuis parmi ses élèves Gagnerot, Prudhon, Ramey, Renaud, et de notre temps Rude et Jouffroy, nés à Dijon, deux des premiers statuaires de l'école française.

(3) Qui répandait à pleines mains sa grande fortune en aumônes, au point d'envoyer jusqu'à cent mille livres aux hospices à la fois, léguant de plus aux premiers présidents ses successeurs sa maison de ville et son château de Vantoux pour en jouir à perpétuité.

des blessures profondes, à des orages qui parmi nous ont emporté tant d'autres choses. De même qu'en face de ces établissements nombreux j'aurais pu dire, en remontant plus avant dans l'histoire, douze églises construites ou rebâties (1) presque aux seuls frais des aumônes publiques; huit hôpitaux fondés de la même sorte (2), ainsi que des communautés religieuses utiles, où, comme chez les Bénédictins et à l'Oratoire, la science disputait son temps à la prière; et dans les ordres de femmes, comme le Refuge, Sainte-Marthe et Saint-Vincent de Paul, la prière consistait surtout dans les œuvres et les œuvres dans le sacrifice de soi-même ou l'abnégation chrétienne. Puis après, ces écoles de frères aujourd'hui florissantes, dont Claude Rigoley eut en 1706 l'honneur de doter la ville; et en regard des prédications furieuses de la ligue déjà rappelées, la parole de St. Vincent Ferrière retentissant ici au xv[e] siècle parmi les flots d'une multitude avide (3); plus tard, celle

---

(1) Saint-Etienne, abbaye, refuge des premiers chrétiens, fondée en 343, et presque en même temps Saint-Vincent, chapelle, asile des reliquaires au temps des invasions; Saint-Benigne, ancienne sépulture du martyr de ce nom, en 535; la Sainte-Chapelle, en 1072; la Chapelotte, collégiale, en 1182; Notre-Dame, en 1178, auparavant déjà chapelle et succursale; Saint-Jean, au v[e] siècle; Saint-Michel, au ix[e]; Saint-Médard, au x[e]; Saint-Pierre et Saint-Philibert, au xi[e]; Saint-Nicolas, au xii[e]; ces sept dernières faisant alors les sept paroisses de la ville.

(2) Saint-Fiacre, Saint-Esprit, Notre-Dame, Saint-Jacques, Saint-Benigne, la Chapelotte, la Madeleine et la Maladière réunis en un seul, celui du St.-Esprit par l'édit du Roi de 1662.

(3) Registre municipal du 2 juin 1417, où l'on voit que, vu l'affluence des étrangers, l'on fut obligé de tenir fermées les portes de la ville, et que les habitants restèrent armés.

de St. François de Sales dans la chaire de la Sainte-Chapelle (1), comme depuis, et en se rapprochant davantage de notre âge, celle non moins éloquente du père Cotton (2), tous appelés et sollicités par la Chambre de ville elle-même qui ne craignit pas de mêler son nom dans ces consolations suprêmes qui apprenaient au peuple à supporter ses maux.

Car telle fut, il faut le dire, après bien des siècles accomplis, à côté d'institutions locales éprouvées, dans les exemples de ses magistrats plutôt que dans de stériles maximes, la cause ou le secret d'une société vieillie restée ferme sur elle-même, malgré les temps, les complications, les misères, les abus du droit et un caractère national que les événements n'ont pas changé, mais dont ils ont par la perte des croyances corrompu ou dénaturé la base.

Dans ces temps éloignés de nous, où la distinction de la société par castes formait le fondement de la constitution politique en France, ce fut chose digne de remarque de voir le peuple faire porter le choix des mayeurs tantôt sur un avocat connu, tantôt sur un procureur habile, voire même sur de simples marchands, n'excluant du Majorat et de l'élection ni les plus grands seigneurs de la ville, ni les membres du Parlement lui-même quand il croyait pouvoir compter sur leur affection. Sur les deux cent cinquante maires environ dont les archives municipales nous ont conservé les noms (3), on cite avec autant d'orgueil que de respect

(1) Année 1605, où il prêcha tout le carême (Registre municipal), et logea rue Vannerie, chez l'avocat de Villars. (*Ibid.*)

(2) Registre de 1619.

(3) Mentionnés dans l'ouvrage de Robert, intitulé : *Gallia*

Hugues Aubriot devenu prévôt de Paris sous Charles V, Pierre Berbis qui parut au traité d'Arras (1), Etienne de Cirey, nouveau Codrus, qui se dévoua comme ôtage de la ville à la retraite des Suisses après le siége mémorable dont j'ai parlé, Fleutelot qui prépara la réconciliation des partis lors de l'entrée de Henri IV à Dijon; depuis, ce courageux Fremyot de *l'écritoire duquel il sortit des boulets* (2), comme auparavant Etienne Bernard qui représenta si dignement cette ville aux Etats de Blois (3), et après lui, Frazan qui, nommé sept fois, avait pris pour devise : *In septimo non licuit requiescere*, ou bien encore ce fameux Millotet qui seul combattit la fronde et fit demeurer la même dans sa fidélité constante à travers tous les obstacles et tous les dangers. Et à côté de ces divers portraits, des bienfaiteurs des pauvres, comme Joly et Lamothe-Jacqueron; de la ville, comme Godran; des hôpitaux, comme Odebert

---

Christiana, et depuis dans la dernière édition de Courtépée, tom. 2, pag. 28. Le dernier de ces maires fut Moussier qui administra la ville avec honneur de 1785 à 1789, époque à laquelle finit par sa démission la vicomté mairie.

(1) Signé le 21 septembre 1435, et fut anobli par Philippe-le-Bon, lui et sa postérité le 7 octobre suivant.

(2) Paroles du président Jehannin à M. de Mayenne. — Fremyot présida la fraction du Parlement retiré à Flavigny pendant la ligue; il fut père de Mme de Chantal, et aïeul de Mme de Sévigney.

(3) Puis après à ceux de Rheims pour lesquels il partit aux acclamations publiques (Registre du 18 janvier 1593). Avocat parfait, politique adroit, orateur hardi, et sur la tombe duquel on a pu lire : *Multa consecutus, plura meritus, eloquentiâ primus*.

et Legouz (1); des dévouements, comme Humbert de Villeneuve; du courage civil, comme Févret; de la charité, comme l'abbé Guillaume; des vertus, comme Chantal, et de la fermeté d'ame comme Nicolas Brulard, la plus grande figure parlementaire du XVIe siècle, dont nous parlerons dans une seconde partie.

Ainsi fleurirent, à l'ombre de nos lois municipales, le mérite et les grandes actions dans une ville qui fut, durant des siècles, la capitale de cette province, et qui compta, avec une milice qui s'éleva jusqu'à sept mille hommes (2), un Parlement célèbre, une Chambre des comptes, une intendance, une Cour des aides, un bureau de finances, une Chambre du domaine, une Cour des monnaies, un présidial, un bailliage, une prévôté, des Etats généraux, une Ste.-Chapelle, deux abbayes royales, un évêché, deux collégiales, devint pendant près de cinq cents ans la résidence de ses souverains, et fut depuis gouvernée par six Condé, deux Bourbon et trois princes de la maison de Lorraine (3).

Aujourd'hui que sont devenus ces souvenirs de notre histoire locale? Au milieu des débris de nos annales, et à défaut d'une chronique locale qui les garde parmi

(1) Legouz-de-Saint-Seine qui construisit presque à ses frais toute l'aile droite de Sainte-Anne, et dont la famille dota les hôpitaux de fondations nombreuses; non compris celles faites à la ville par Legouz-Gerland l'un de ses membres.

(2) A la revue du 7 mai 1656 passée par le duc d'Epernon, gouverneur, après la reddition de Seurre sur la fin des troubles de la fronde. (Registre dudit jour.)

(3) Non compris trois Latrémoille, deux d'Amboise, un Chabot (l'amiral), ainsi que les ducs de Biron, de Bellegarde et d'Epernon. Ajoutez six Tavannes, deux de Vienne et un autre Chabot déjà cité, commandants comme lieutenants-généraux la ville, sous les ordres des gouverneurs.

nous, les monuments manqueront aussi bien que les écrits pour en rendre témoignage. La révolution avait mutilé nos temples, dégradé les monuments et brisé les tombeaux de nos derniers ducs. Qu'avons-nous fait dans des jours meilleurs et plus calmes? Le nom de Condé a été gratté de ces murailles en même temps que celui plus modeste et déjà cité de cet abbé Guillaume qui rebâtit St.-Benigne au XIe siècle, et nourrissait en se dépouillant lui-même tout le peuple de cette ville pendant l'horrible famine qui la désola; St.-Bernard que le monde admire a disparu de nos places publiques; St.-Jean, sépulture des premiers évêques et où fut baptisé Bossuet, n'est plus qu'un marché; la tour elle-même où vécut un roi captif vaincu par la vaillance bourguignonne (1), une école de chant; St.-Etienne enfin qui battait monnaie et traitait les rois au moyen âge (2), une commune halle, et la Sainte-Chapelle, gracieux édifice des temps gothiques, devenu le berceau d'un ordre fameux (3), et aux voûtes

---

(1) Le 2 juillet 1431 à la bataille de Bulignevillle, où six mille de nos compatriotes acceptèrent le combat qui leur était offert par vingt mille hommes de troupes aguerries, et les mirent en moins d'une heure dans une déroute complète. Le duc de Bar, Réné, devenu depuis roi de Sicile, y fut blessé au visage et emmené prisonnier à Dijon où il demeura dans la tour qui porte encore aujourd'hui son nom, et dans laquelle il peignait sur verre pour se consoler de sa captivité qui se prolongea cinq ans. (Voir le Registre du 6 juillet.)

(2) Dans un tournoi magnifique offert à Charles VI, qui dura quinze jours, et fut célébré dans les cours et le jardin de l'abbaye.

(3) Dit de la *Toison d'Or*, institué par le duc à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal, célébré à Bruges en 1430.

duquel furent appendus pendant plusieurs siècles les trophées de Rocroy (1), condamnée et détruite à son tour, une place occupée par des bateleurs!

De nos jours, qui pense à ces choses! Quelques vieillards chagrins et qu'on n'écoute pas, des amis comme moi des vieilles légendes et qu'on ne lira guère, des esprits dédaigneux et qui ne voient dans le passé que le champ d'une critique aveugle pour des institutions méconnues en face et sous le coup de cette centralisation jalouse qui nous absorbe et nous tyrannise à son gré loin de nous-mêmes et de nos légitimes expansions. De là, il faut le dire, l'égoïsme croissant, les caractères affaiblis, le génie lui-même ignoré dans ces lieux où, pour se produire, il ne lui manqua que l'occasion. La commune, au contraire, comme nous l'avons prouvé, en initiant les hommes aux affaires, alluma l'émulation, suscita le courage civil et donna l'essor à la liberté par laquelle, au milieu de maux sans nombre et d'événements prodigieux, elle trouva, suivant les

---

Plusieurs Chapitres de cet Ordre, qui ne compta d'abord que 31 membres, furent tenus à la Sainte-Chapelle de Dijon, où les armes des chevaliers figurèrent dans les stalles avec celles du duc jusqu'à la destruction de cet édifice, accomplie avec celle de la rotonde de Saint-Benigne en 1804, en pleine civilisation.

(1) Envoyés par le grand Condé à la ville au nombre de quinze drapeaux escortés par la milice bourgeoise depuis le château, et déposés le 25 juin 1643 en présence du Parlement, de la Chambre des comptes, du clergé et de la Chambre de ville au bruit du canon des remparts et d'une musique guerrière. (Registre municipal dudit jour.)

Dans cette chapelle était exposée la Ste.-Hostie donnée en 1434 par le pape Eugène IV à l'un de nos ducs, et qui fut depuis brûlée pour éviter sa profanation, le 10 février 1794.

temps, des dévouements pour la servir, des caractères pour honorer ses annales et une gloire impérissable pour ceux qui lui consacrèrent leurs services.

Résumé historique et conclusion.

—

Mais déjà hâtons-nous de conclure en terminant par quelques aperçus généraux qui formeront l'ensemble et le caractère de ces Esquisses. Dans cette longue période de temps que nous avons parcourue, et qui comprend de 1383 à 1789 l'intervalle de près de quatre siècles et demi, la ville qui avait été sous les ducs de la première race la capitale de la Bourgogne continua à l'être encore sous ceux de la maison de Valois, avec des agrandissements de territoire qui firent de cet état un puissant empire (1), ainsi que depuis elle le fut encore, quoique singulièrement réduite (2), sous les rois de France après la réunion de cette province à la couronne, lors de laquelle elle conserva son titre de premier duché-pairie qu'elle tenait de ses institutions primitives. Le roi Robert de France, en investissant son fils, premier duc de la race Capétienne, avait voulu qu'il en fût ainsi, et les ducs ses héritiers confirmèrent un

---

(1) Et qui comprenait alors, outre les deux Bourgognes, les comtés de Flandre, d'Artois, de Réthel et de Nevers, le Hainaut, la Hollande et la Zélande, c'est-à-dire une portion considérable de l'Europe occidentale; au lieu que sous les ducs de la première race, éteinte par la mort de Philippe de Rouvres, il s'étendait seulement sur les deux Bourgognes, l'Artois et deux autres provinces moindrés, à quoi il faut ajouter peut-être le gouvernement de Morée et de Thessalonique dont l'un de ces ducs avait obtenu le sceptre à la suite d'une des grandes expéditions d'Orient, et qui leur échappa bientôt.

(2) Par les possessions propres qu'emporta Marie de Bourgogne à la maison d'Autriche par son mariage avec l'archiduc Maximilien.



choix si propice, n'étant, dit un de nos plus anciens auteurs, en tout le pays de Bourgogne *ni ville de plus riche assiette, ni air plus serein et délectable, ni peuple plus gracieux, plus humain et plus accessible, ce qui fit*, ajoute-t-il, *que ces ducs l'ont grandement aimée, et que les grands seigneurs de la province si accommodèrent de logis* (1).

La perte de nos plus anciens registres dont nous avons parlé au commencement laissera sur l'histoire de cette cité avant l'époque par nous décrite une obscurité regrettable, et cette cause est celle pour laquelle nous nous sommes arrêté devant l'impuissance des témoignages authentiques qui, à défaut d'autre mérite, formeront le caractère particulier de ce travail pour tout ce que nous avons pu dire d'une époque qui, prise au moyen âge jusqu'à nos jours, constitue à vrai dire la partie la plus intéressante de notre histoire municipale. Auparavant le règne presque ignoré des onze ducs qui, dans l'intervalle de trois siècles (2) avaient gouverné souverainement la province, fut le temps de la chevalerie, des tournois, des légendes, des pélerinages et des expéditions lointaines, comme les croisades auxquelles ceux-ci prirent à la tête de leur intrépide noblesse une part dont le sceptre conquis de Thessalonique (3) ne put faire oublier les maux qui en furent, pour cette cité, l'inévitable suite. Mais nous ne devons pas non plus, sans être ingrat, méconnaître qu'au mi-

(1) Guillaume Paradin.

(2) 1032 à 1361. Première race de la Maison royale dite des Capets.

(3) L'un d'eux, Hugues IV, qui avait suivi St. Louis en Orient, acquit en 1321 de l'empereur Baudoin le royaume de Thessalonique. (*Vide suprà.*)

lieu des ténèbres de cette époque la commune de Dijon s'anima d'une vie nouvelle à la voix d'un prince équitable qui, soit politique ou faveur, lui accorda ces priviléges que nous avons cités, et qui la maintinrent pendant sept cents ans, parmi des fortunes contraires, égale à elle-même par son courage, constante dans ses institutions et fière avant toute chose de cette primauté politique qu'elle n'abandonna que de force au temps de la suppression de tous les priviléges, qui fut aussi pour elle celle de sa propre grandeur et d'une liberté sérieuse qu'on ne lui rendra pas de nos jours.

Un fait connu des archéologues, mais qui mérite d'être ici rappelé, c'est que le même duc qui avait fondé la commune fonda également la Sainte-Chapelle pour accomplir un vœu paternel adressé à la Vierge par le duc son père, dans une de ces grandes expéditions d'Orient qui forment la principale épopée de ces temps chevaleresques (1). Le même prince fonda aussi le grand hôpital, mourut à Tyr, et laissa la Bourgogne florissante sous Eudes III son fils croisé comme lui, et après ce dernier sous la tutelle d'Alix de Vergy sa veuve, l'héroïne de son temps et dont cette province a gardé le touchant souvenir (2). Ce temps fut aussi celui de St. Bernard, la plus grande gloire de la chrétienté au moyen âge, dont la parole ébranla le monde, et qui par une inépuisable fortune ne trouvera d'émule que cinq siècles plus tard dans cette même cité qui l'avait vu naître à ses portes.

---

(1) Voir au recueil de Pérard le titre de cette fondation, page 272.

(2) Retirée après sa régence à Prenois, où elle honora l'agriculture en faisant valoir elle-même ses terres.



Depuis lors, les ducs de la seconde race en étendant leur empire en France par des alliances considérables, comme par la part qu'ils prirent au gouvernement des affaires, jetèrent sur leur ville capitale un éclat nouveau par le séjour accoutumé qu'ils y firent toutes les fois que les troubles de la Flandre ne les contraignirent pas à s'en éloigner. Dijon fut en tout temps le lieu vers lequel la pensée les ramenait avec amour quand l'esprit turbulent des Gantois leur permit de respirer, ou que des querelles avec leurs voisins ne les forcèrent pas à vaincre ou à négocier avec eux. C'était en cette ville qu'ils laissaient leur famille, leur épargne, la duchesse et ses enfants sous la garde d'une ville libre et fidèle. Philippe-le-Bon y reçut le jour comme l'avait reçu Jean-sans-Peur son aïeul, et plus tard y naquit à son tour Charles-le-Téméraire, son dernier héritier. Déjà le premier d'entre eux, Philippe-le-Hardi, avait par un honneur insigne donné à la commune, avec sa devise de combat (1), un chef de ses propres armes en témoignage de la bravoure de ses habitants qui l'avaient suivi à Rosbèque et sur tous les champs de bataille. L'entrée de ces princes dans leur capitale pour prendre possession du duché, le serment qu'ils prêtèrent à St.-Benigne de garder nos anciens priviléges (2), la pompe de leur cortège et jusqu'à celle de leurs tombeaux, le nombre de leurs officiers, les tournois que signalaient

(1) *Moulte me tarde.*

(2) A la réquisition du maire, lequel prêtait ensuite serment entre ses mains au nom des habitants. Tous les ducs, et après eux les rois jusqu'à Henri III qui vinrent à Dijon, se soumirent à cet usage que le duc Eudes, de la première race, avait solennellement fondé en 1334. (Voir le recueil de Pérard, p. 352).

leur approche, surpassèrent en magnificence tout ce que, dans ces temps de luxe et de prodigalité, l'Europe présentait de plus somptueux parmi les souverains, et il eût fait la joie de cette cité en même temps qu'il en faisait l'honneur, si le malheur des temps, les pestes, le brigandage des seigneurs et des impôts excessifs n'eussent appris au peuple malheureux qu'il n'avait guère à voir dans ces choses que l'arrivée d'un nouveau maître qu'il fallait en tout satisfaire.

Toutefois le génie militaire des Valois et les actions mémorables de chacun d'eux, comme de Philippe à Rosebeck (1), de Jean-sans-Peur à Nicopolis et de Charles-le-Terrible à Montléry et jusque dans les défaites qui amenèrent la ruine de sa maison, attachèrent la Bourgogne à ces princes qui durent à leur humeur belliqueuse non moins qu'à toute autre cause cet amour dont ils avaient au même titre hérité des premiers ducs, et qui n'était pas encore éteint à Dijon, comme l'attestent les chroniques vers le milieu du XVIIe siècle, chez un peuple guerrier plus amant de la gloire que de sa liberté. Le soin de les faire oublier qu'avait, dès la réunion, conçu Louis XI, tout le premier, en faisant, comme il en fut soupçonné, incendier leur palais gothique après

(1) D'où nous est venue l'horloge de Jacquemard, trophée de guerre apporté par le duc Philippe-le-Hardi à Dijon, en 1382, après l'avoir sauvé de l'incendie de Courtray lors de la bataille de Rosebeck à laquelle un corps Dijonnais avait assisté, ce qui valut à la ville plusieurs priviléges. Ce nom de Jacquemard, qui avait été donné dans l'origine à la figure en bois qui surmonte encore aujourd'hui l'horloge, fut par imitation celui de Jacquemard Artevelde, brasseur, qu'une révolte populaire avait, en 1337, placé à la tête du gouvernement des Gantois.

qu'il en fut devenu possesseur, devait appartenir un jour à cette race des Condé qui, pendant les deux derniers siècles de nos annales, lui rendirent en bienfaits et parfois en courage des services héréditaires qu'à défaut d'autre monument l'histoire ne doit pas effacer (1).

Depuis ces temps lointains et à partir de la réunion du duché à la couronne, les rois eux-mêmes visitèrent cette capitale d'une province qui était devenue leur apanage. Louis XI, en 1479; Charles VIII, en 1494; Louis XII, en 1501 et 1510; François I[er], en 1521, 1522 et 1530; Henri II, en 1548, Charles IX, en 1564, avec Catherine de Médicis sa mère; Henri III, en 1575, en revenant de Pologne; Henri IV, en 1595, lors de la défaite de la ligue; Louis XIII, jusqu'à quatre fois, avant et après les révoltes de Gaston, et peu après la sédition dont cette ville fut le théâtre en l'année 1630; et Louis XIV, enfin, lui-même, pendant sa minorité, avec Anne d'Autriche, sa mère (2), puis lors des deux invasions de la Franche-Comté (3), invasions

---

(1) Parmi lesquels je rappellerai pour mémoire l'édit sur les boissons révoqué par leurs soins, le rachat des priviléges municipaux confisqués par Colbert, et par-dessus toute chose, la défense de la ville au temps de l'invasion de Gallas, dont nous avons parlé plus haut.

(2) En 1650, accompagné de la reine-mère et de Bossuet, où il visita Notre-Dame-d'Etang, célébra la cène à douze pauvres à la grande salle du Logis-du-Roi, présenta le pain bénit et fit ses Pâques à la Sainte-Chapelle.

(3) La première fois, le 8 février 1668, où, sans être attendu, il fit son entrée à cheval par la porte Saint-Nicolas à la tête de ses mousquetaires; et la seconde fois, en juin 1683, après la seconde conquête, pendant laquelle la reine et le dauphin assisté de Bossuet son gouverneur, les princes du sang et toute la cour étaient restés à Dijon où ils séjournèrent longtemps.

préparées dans ces murs où Condé, par ses ordres, avait organisé ses moyens d'attaque, et d'où fut lancée la foudre qui fit tomber en ses mains une province voisine que sa politique avait convoitée.

Ces entrées des souverains, jointes à celles des gouverneurs eux-mêmes, tiennent dans ces annales une place éminente par la part que les habitants furent obligés de prendre ou qu'ils y prirent spontanément suivant la distance des temps et la différence des mœurs, des coutumes et de la civilisation (1).

(1) On voit par les registres de la ville, des détails curieux sur ces arrivées des ducs comme sur celles des premiers rois qui suivirent l'époque de la réunion, où l'on faisait célébrer des mystères sur échafauds dressés au coin des rues, après que les habitants avaient été contraints d'aller à la rencontre du prince dans un costume égal, comme en manteaux de drap rouge, ainsi qu'on l'ordonna pour l'entrée de Louis XII, le 23 avril 1501, et plus tard en velours de même couleur qu'on distribua *gratis* pour celle de François I[er]; quatre d'entre les plus considérables, tenant le poële sur la tête du souverain pendant qu'il entrait en ville, après avoir reçu les hommages du maire qui le haranguait à genoux, pour défiler ensuite devant lui comme chef d'armes à la tête des bataillons des paroisses, au bruit du canon des remparts. Tous ceux des habitants qui avaient des chevaux étaient tenus plus loin d'aller à cette rencontre, la Chambre de ville en tête et jusqu'au Parlement lui-même monté sur des mules, tantôt jusqu'à Hauteville, tantôt jusqu'au Chêne-d'Hauteserve, parfois jusqu'à Velars, suivant le lieu de la venue. On conduisait ainsi le prince à son logis où il trouvait des présents magnifiques, après qu'il était descendu d'abord aux Chartreux. Pendant ce temps et ces cérémonies qui se renouvelaient même pour le passage des princes étrangers, les magasins étaient fermés, le commerce interrompu, et il en était ainsi pour toutes les

Puis à travers ces différentes phases, on rencontre, comme à chaque pas, des noms fameux comme saint Bernard et Bossuet, des guerriers comme Tavannes et Vauban, des jurisconsultes comme Bouhier, des magistrats comme Brulart, des tragiques comme Longepierre et Crébillon, de la verve comme Piron et La Monnoie, de l'esprit comme de Brosses, de la grâce comme Sévigné, du trait comme Rabutin, du génie comme Buffon, des philosophes comme le docte Saumaise, des orateurs et diplomates comme Jehannin, des critiques comme Fêvret, des érudits comme dom Clément, des rhéteurs comme le père Oudin, des polygraphes comme l'abbé Nicaise, des chroniqueurs comme Delamarre, des savants comme Guyton de Morveau, des artistes comme Rameau, Sambin, Dubois, Quantin et tant d'autres que je pourrais nommer (1), presque tous nés dans ces murs ou

---

cérémonies religieuses qui se renouvelèrent si fréquemment à ces époques. Nos registres municipaux sont remplis des détails de toutes ces pompes qui ont, comme on sait, trouvé des panégyristes et des chroniqueurs.

(1) Parmi lesquels les annotateurs les plus célèbres de notre droit municipal tels que Davot, Chasseneux, Taisand, Bégat, Bannelier, Menelet; ou dans d'autres écoles, les trois Languet, Lantin, Tabourot, les Dumay, Lenet, Fremyot, Morisot, Cazotte, Larcher, Cocquard avocat bel esprit du XVIII[e] siècle, Etienne Bernard orateur célèbre envoyé deux fois par la ville aux Etats généraux; François Jehannin, non moins renommé lui-même et que La Monnoie appela le Papinien de la province. Et parmi les savants, Pérard, Paillot, l'abbé Fyot, Papillon, dom Martenne, dom Clémencet, Daubenton, Montbéliard, ces deux derniers élèves et continuateurs de Buffon; et dans les armes enfin, avec presque tous nos anciens ducs, Philippe Pot, le plus brave chevalier du XV[e] siècle qui étonna le sultan Mahomet par son courage et en obtint de grands honneurs.

qui y vinrent de tous les points de la province pour animer leur génie au contact de la gloire et des émulations du jour.

L'Europe elle-même retentit du renom de cette cité (1) qui, par une succession sans exemple, avait ainsi donné, à deux siècles de notre histoire, ses plus sublimes orateurs, et confondu comme à plaisir dans une école à part la religion, les lettres et la dialectique, mêlé la puissance à la grâce et la liberté de la pensée aux sévérités de la critique, où le goût fut celui d'un atticisme exquis, les productions, celles de la grandeur et la repartie proverbiale comme cette humeur maligne dont elle l'assaisonnait le plus souvent, et qui est restée notre héritage.

Ainsi vit-on depuis lors de l'ouverture de l'Académie, faite en 1740 par les soins de Pouffier son fondateur (2), à quelle hauteur était parvenue cette renommée, par l'affiliation immédiate de tous les savants qui honoraient alors en Europe les sciences, les lettres et les arts, et qui y accoururent de toute part, pour témoigner par un public hommage de leur estime pour une Compagnie qui, parmi les débris de tant de gloires, aurait dû se former trois siècles plus tôt, mais qui s'éleva du premier bond au-dessus de toutes celles que la province

(1) Voir le jugement qu'en ont ainsi porté Ménage, Santeuil, Richelet, Voltaire, etc., dont le dernier a dit : Après Paris il n'y a pas de ville qui ait fourni tant de sujets à la république des lettres.

(2) Suivant ses dispositions olographes des 1er octobre 1725, 20 juin 1726 et 10 mars 1732, par lesquelles il légua de plus son hôtel de la rue Verbois (aujourd'hui rue d'Assas) au doyen du Parlement, avec ses domaines de Sennecey et de Magny-sur-Tille, à perpétuité.



comptait de plus fameuses au temps dont nous parlons. Rousseau y obtint sa première couronne littéraire, Crébillon y récita ses vers et Buffon y lisait ses immortelles pages; et à côté de ces noms célèbres, Piron, Voltaire, Bouhier, de Brosses, d'Argenson, Lalande, Vergennes, Larcher, Boufflers, Bertholon, Gaillard, Chaptal, Vicq-d'Azir, Lacépède, Greuze, Bomare, Rozier, et en dernier lieu Monge (1) à son tour, dans la mesure de leurs forces ou de leurs génies, pendant que Santeuil célébrait dans ses dithyrambes son admiration pour la muse Dijonnaise, et que bien auparavant (2), Christine de Suède demandait, pour toute faveur, à son entrée dans ces murs, celle de converser avec les hommes les plus savants de la cité (3), comme pour rappeler à celle-ci, au milieu de toutes ses pompes, de quel côté lui venaient la puissance et la véritable gloire. Mais déjà Dijon avait trouvé dans des gouverneurs amis ce patronage des grandes œuvres qui marquent ou caractérisent une époque; nouveaux Mécène, les princes de la maison de Condé avaient, pendant un siècle et demi, protégé les arts, honoré nos savants, excité l'émulation des poètes, tiré de l'obscurité des génies qui fussent demeurés, sans eux, perdus et reporté dans une cour brillante et lettrée ces nouveaux noms de la province qui lui prê-

---

(1) Comme depuis Carnot, Maret, Denon, Daru, l'ingénieur Gauthey, le jurisconsulte Proudhon, et de nos jours Lamartine, Nisard et Briffaut qu'il suffit de nommer.

(2) Registre, 24 août 1656.

(3) Qui furent Lantin, Févret et Morisot (22 août 1656).

Déjà antérieurement elle avait mandé de Dijon à Stockolm Claude Saumaise, que l'Europe comptait alors parmi ses plus grandes renommées scientifiques.

tèrent leur éclat et auxquels ils rapportèrent en retour les honneurs et la fortune (1).

Le Parlement lui-même, malgré les reproches que la ville a pu lui faire, et que la vérité historique nous a forcé de dire, ne fut pas étranger à ce mouvement de la littérature et des sciences; beaucoup des noms que nous avons cités lui appartenaient par les fonctions quand il ne les excita pas par ses largesses et sa propre puissance, et l'on peut affirmer ici que son autorité n'eut rien à perdre dans un mélange où l'initiative de ces encouragements venait en aide à ses influences acquises. D'où nous pouvons dès à présent conclure, comme vérité constante en critique, qu'au milieu du déclin dans les hommes et toutefois l'unité politique exceptée, la liberté dont on est aujourd'hui si jaloux, n'était pas chose trop nouvelle dans une province où, avec des Etats qui réglaient les recettes et les dépenses publiques, il y avait un grand Corps qui faisait des remontrances, des communes qui s'imposaient elles-mêmes, un peuple qui délibérait parfois, et à côté de priviléges injustes, une démocratie ombrageuse déjà prête à tout immoler.

---

(1) *Munera quæ multa dantes cum laude tulerunt.* (Horace).

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

EUPOLIS.

Horace a consacré ensemble et placé sous l'égide de la même gloire trois des noms les plus célèbres du premier âge de la Comédie Attique :

Eupolis atque Cratinus Aristophanesque, poetæ (1), etc.

Nous avons précédemment essayé de retrouver, à la suite de plusieurs patients philologues, surtout du docte Meineke, l'idée principale, l'esprit et le plan d'une pièce de Cratinus, le plus ancien membre de ce triumvirat comique (2); nous avons ensuite analysé cinq comédies choisies de cet Aristophane, dont le répertoire a été, malgré tant de mutilations, beaucoup plus respecté du temps (3). Il nous reste à esquisser aujourd'hui, sur d'assez faibles données et en suivant les mêmes guides, la vie et le génie d'Eupolis.

Aux Dionysies de la 4e année de l'Olympiade LXXXVII (429 av. J.-C.), un an avant le début d'Aristophane, un Athénien de dix-sept ans faisait jouer, peut-être sous le nom d'un autre, sa première comédie : honneur jusqu'alors sans exemple à cet âge. Cette précocité se conçoit cependant de la comédie telle qu'elle était dans ces temps antiques, c'est-à-dire, de la satire politique dialoguée : car, sans doute, il ne faut pas prendre au

(1) Liv. I, Sat. 4.

(2) Revue de la Côte-d'Or et de l'Ancienne Bourgogne; janvier 1846.

(3) Mémoires de l'Académie de Dijon, vol. de 1847-1848.

sérieux ce que rapporte le Scholiaste d'Aristophane d'une loi qui eût défendu d'accepter au théâtre une comédie dont l'auteur n'aurait pas atteint sa trentième ou même sa quarantième année (1). A dix-sept ans, le sang bout dans les veines ; et le citoyen adolescent d'une démocratie grecque, plus précoce que le jeune Français par l'effet du climat et même de la nature du gouvernement, brûlait déjà de se jeter, sur la scène, dans la mêlée des partis. Mais que la comédie moderne, cette science des mœurs en action, exige plus de maturité ! A dix-sept ans, Molière n'avait pas même ébauché, d'un grossier crayon, sa farce du *Médecin volant*.

Ce jeune homme de si belle espérance était Eupolis, fils de Sosipolis. Il donna dix-sept comédies, dont sept, selon Suidas, obtinrent l'honneur du triomphe. A force d'esprit et de grâce, il tempéra un peu la licence de la scène. Sa riche imagination, dit un ancien critique, le rendit extrêmement heureux, εἰς ὑπερβολήν, dans le choix et le développement des sujets. Ce que les poètes ses rivaux exposaient en récit, il savait, par d'adroites combinaisons, le mettre en action sur la scène ; il s'adressait aux yeux des spectateurs autant qu'à leurs oreilles. Il était tellement habile à revêtir ses idées d'images saisissantes, qu'il avait rarement besoin de cette communication directe du poète avec son immense public, appelée parabase, pour faire entendre tout ce qu'il voulait. Les morts mêmes, il les faisait revivre, agir, délibérer sur les grands intérêts de l'Etat. Hardi, élevé, railleur ingénieux, plus élégant peut-être qu'Aristophane lui-même, il était, moins qu'Aristophane, doué

(1) *Ad Nub.* v. 510.

de force satirique (1). Tandis que Périclès était l'objet de ses éloges, Alcibiade eut beaucoup à se plaindre de sa causticité; on dit même qu'il s'en vengea lâchement. Eupolis, simple soldat, servait dans l'armée navale que ce général dirigeait vers la Sicile : Alcibiade l'aurait fait attacher au bout d'une longue corde, et plonger à plusieurs reprises dans la mer, en lui criant : « Tu m'as aspergé de tes sarcasmes : prends un bain à ton tour ! » Quoi qu'il en soit de cette historiette peu vraisemblable, la fin glorieusement malheureuse de ce grand poète a pu sans doute y donner lieu. Il périt, en effet, dans l'Hellespont, à la suite d'un combat naval, dans la guerre contre les Lacédémoniens. Mais cette donnée de Suidas ne nous apprend pas l'époque de sa mort; et l'on se demande si Eupolis mourant vit ses concitoyens vainqueurs au Cynossêma (Ol. XCII, 2; 410 av. J.-C.), ou vaincus à Aegos-potamos. (Ol. XCIII, 4; 406). Un décret porté après cette fatale nouvelle atteste hautement les regrets des Athéniens : le poète, chose sacrée, comme dit Platon, fut désormais dispensé du service militaire. Cicéron réfute pleinement, d'après le témoignage d'Eratosthène, la fabuleuse vengeance d'Alcibiade (2); et une pareille autorité dispense d'en citer d'autres. « Nous ne nous arrêterons pas davantage sur l'histoire merveilleuse du chien dont Augéas d'Eleusis avait fait présent à Eupolis, et dont Elien (*Hist. var.*, lib. X, cap. 41) rapporte des traits si surprenants de dévouement et de fidélité : celui, entre autres, de s'être laissé mourir de

(1) Platonius, περὶ διαφ. κωμῳδ. *passim*.

(2) « Redarguit Eratosthenes : affert enim quas ille post id tempus fabulas docuerit. » Cic. *ad Attic*. VI, 1.

faim et de douleur sur le tombeau de son maître. L'héroïsme du chien contredirait un peu, il est vrai, le naufrage d'Eupolis, mais donnerait quelque poids à la tradition qui fait mourir notre poète la première nuit de ses noces. Il résulte de ces étranges contradictions que nous ne savons, au sujet d'Eupolis, rien de bien positif; et que la conformité de nom et le défaut de documents certains ont fréquemment entraîné les savants dans de singulières méprises (1). »

Le nom d'Eupolis fut consacré par les critiques de l'école d'Alexandrie, et ses écrits proposés comme modèles du genre comique. Il suffirait d'ailleurs de la haute estime de Lucien pour faire regretter la perte de ses ouvrages. Eupolis était un des auteurs favoris du sophiste de Samosate; et ses dialogues doivent à cette lecture assidue une partie de leur verve spirituelle et mordante (2).

Passons en revue, autant que possible, les principales pièces de ce célèbre poète, d'après l'ordre chronologique de leurs représentations, et recueillons-en les fragments les plus précieux.

Les Chèvres (Αἶγες). Cette comédie, qui paraît avoir, moins que beaucoup d'autres, reçu l'empreinte des passions politiques, prit son singulier nom, comme *les Poissons* d'Archippe, *les Oiseaux* et *les Guêpes* d'Aristophane, du déguisement allégorique des personnages qui composaient le Chœur. Un morceau de la parabase, le plus étendu qui nous reste de la pièce, bien qu'il se réduise à cinq vers, nous fait entendre les Chèvres, symbole de la capricieuse humeur des Athéniens, se

(1) Biographie univ. de Michaud, art. *Eupolis*.

(2) Lucien, *La Double accusation*.

louant de leur pâture diversifiée, et énumérant, dans une suite d'allusions perdues pour nous, un grand nombre de végétaux (1).

Des *Dispensés du service militaire* (Ἀστράτευτοι) nous ne savons presque rien. Le second titre de cette pièce, *les Androgynes*, nous fait entrevoir que le poète n'y épargnait pas les poltrons, et qu'il luttait contre un abus dangereux pour la patrie, celui des exemptions trop nombreuses des devoirs du soldat.

Il nous reste également trop peu de chose des *Lacédémoniens*, des *Néoménies* (2), des *Hommes processifs* (Προσπάλτιοι?), des *Chefs de bataillons* (Ταξίαρχοι), du *Déni de justice* (Ὑβριστοδίκαι?), des *Amis*, de *l'Age d'or* (3), pour que nous nous arrêtions sur ces pièces.

C'est quelquefois avec un étrange cynisme que les comiques d'Athènes vengeaient les mœurs outragées : l'*Autolycos* d'Eupolis en offrit un exemple. Autolycos, jeune athénien d'une rare beauté, né de parents pauvres, était aimé d'un homme puissant, du célèbre Callias, fils d'Hipponique. Nos mœurs ne veulent, en fait d'amour, qu'une seule ivresse (4). Honneur donc à

---

(1) Plutarque, *Propos de table* IV, 1. Macrobe, Saturn. VII, 5. Voy. Meineke, t. II, pag. 426.

(2) Les *Néoménies*, c'est-à-dire *le Premier du Mois*. C'était un jour de fête. D'autres comédies, telles que la Δωδεκάτη de Phillyllios, les Χαλκεῖα de Ménandre, sans compter les *Fêtes de Cérès* d'Aristophane, tiraient leur nom de certaines solennités : usage qu'on retrouve dans l'histoire de notre vieux théâtre.

(3) Le titre de ce drame, Χρυσοῦν γένος, est analogue aux expressions d'Ovide, *argentea proles, aënea proles* (Métam., l. I, v. 114, 125).

(4) M. Sainte-Beuve, article *Méléagre*, dans la *Revue des deux Mondes*, numéro du 15 décembre 1845.

Eupolis ! donnant un exemple bien rare, il osa flétrir sur la scène un attachement abominable.

Dans ses *Baptes*, il poursuivit, toujours d'une manière scabreuse, cette tâche hardie. On appelait ainsi les prêtres impurs d'une impure déesse des Corinthiens, nommée Cotytto. Divinité, pontifes, adorateurs, furent à la fois traduits sur la scène, et accablés de railleries mordantes et impudiques comme le sujet. C'est là surtout qu'Alcibiade se vit livré aux huées de ses concitoyens pour ses scandaleuses débauches. Complétement étrangère à nos mœurs, l'audace licencieuse du poète comique pouvait être excusée aux yeux des sages par l'intention de condamner le vice à la honte en l'enchaînant devant sa propre image : sorte d'homœopathie morale, plus efficace sur les anciens, plus étonnante pour les modernes, que le traitement ordinaire. « As-tu lu la comédie des *Baptes* ? dit Lucien à un libertin ; l'as-tu lue jusqu'au bout ? Eh bien ! chaque trait ne t'a-t-il pas frappé ? N'as-tu pas rougi en reconnaissant tes propres mœurs (1) ? »

Comment exposer le sujet de la comédie, ou plutôt du drame intitulé *les Bourgs* (Δῆμοι) ? Qu'on se figure la prosopopée de Fabricius étendue, dialoguée, mise en action. « Les affaires où se trouvèrent les Athéniens incontinent après la mort de Périclès, dit Plutarque-Amyot, leur firent bien sentir et regretter la perte qu'ils avoient faite en luy : car ceux qui, de son vivant, supportoient mal-volontiers sa trop grande authorité, pour ce qu'elle offusquoit la leur, soudain après qu'il fut décédé, et qu'ils vinrent à essayer d'autres haran-

(1) *Contre un Bibliomane ignorant* ; vers la fin. — Ici surtout s'appliquent les paroles d'Horace : *Si quis erat dignus describi, ... quod moechus foret, ... multa cum libertate notabant.*

gueurs et d'autres gouverneurs, furent contraints de confesser qu'il ne pouvoit estre une nature d'homme plus modérée en gravité, ne plus grave en douceur et bonté que la sienne; et celle tant enviée puissance, qu'ils appeloient durant sa vie monarchie et tyrannie, leur apparut alors évidemment avoir esté le rempart salutaire de toute la chose publique, tant il sourdit et se découvrit, incontinent après son décès, au gouvernement de leurs affaires, de corruption et de méchanceté, laquelle luy, tant qu'il vécut, avoit toujours tenue basse et faible, de sorte qu'elle n'apparoissoit point, ou, pour le moins, ne pouvoit venir à telle licence, qu'elle pût commettre des fautes auxquelles il fût impossible de remédier (1). » Contre ce débordement de l'ochlocratie, Eupolis, ancien ami et grand admirateur de Périclès, s'efforce d'élever une digue. Un peu après la malheureuse expédition de Sicile, première faute, et faute énorme, du nouveau gouvernement, le poète tire un moment le grand homme de sa tombe, et prend soin que l'acteur chargé de ce rôle rende de tous points l'illusion complète; il exhume, il range autour de Périclès le législateur et les plus illustres défenseurs d'Athènes, Solon, Miltiade, Aristide. Il donne pour interlocuteurs à ces personnages vénérés d'honorables citoyens encore vivants, Myronide, Nicias et quelques autres; et, sur la place publique, il engage, au moyen d'un nœud perdu pour nous, des dialogues interrompus et repris sur le respect des institutions anciennes, sur la nécessité de n'élever aux premières dignités de l'Etat que le talent et la vertu. Comment semer le sel comique sur un sujet si grandiose, sur une fiction si voisine de la décla-

(1) *Vie de Périclès*; fin.

mation? Les fragments qui nous restent laissent à peine entrevoir si le poète osa le tenter.

Dans cette pièce, inspirée par le patriotisme, Miltiade, menaçant les Cléon, les Hyperbolus dont l'impéritie et la lâcheté commençaient à flétrir ses lauriers, s'écriait :

On ne les verra plus joyeux de ma tristesse :
J'en jure mon combat aux champs de Marathon (1) !

Le serment célèbre de Démosthène, dans la harangue sur la Couronne, serait imité de là, selon d'anciens critiques. Ainsi, entre la tribune et la scène athéniennes, mutuels secours. L'une était parfois l'écho de l'autre : Thalie s'élevait aux fictions hardies de l'éloquence, qui, à son tour, lui empruntait de beaux mouvements.

En tout temps, en tout lieu, soyons justes pour tous.
Τὸ γὰρ δίκαιον πανταχοῦ φυλακτέον (2).

Quel personnage dictait cette loi à la politique de la génération suivante? Quel homme d'Etat jouait ainsi le rôle de précurseur dans l'application des règles de justice et de raison que les idées appellent, mais auxquelles,

---

(1) Longin, *du Sublime,* XVI, 3, IIe Fragment. Voy. Meineke, t. II, pag. 457.

Boileau traduit :

On ne me verra plus affligé de leur joie ;

C'est un contre-sens. Grotius a été plus fidèle :

Gaudebit nemo cor meum qui affixerit.

Ce vers, χαίρων τις αὐτῶν τοὐμὸν ἀλγυνεῖ κέαρ, se retrouve dans la *Médée* d'Euripide, v. 397. Χαίρων, ici, a le même sens qu'*impunément* dans ce vers de Racine :

Achille aura pour elle impunément pâli.

Achille aura pâli, χαιρόντων ἐχθρῶν.

(2) Orion. *Floril.* VI, page 49. IIIe Fragment.

même chez les modernes, les choses résistent trop souvent? Tout lecteur a répondu d'avance : Aristide.

Juste, qui t'enseigna cette haute vertu?

lui demandait Nicias. — La nature, cette maîtresse puissante, répondait le sage;

Mais, pour la raffermir, pour la rendre plus pure,
Mes généreux efforts secondaient la nature.

Ἡ μὲν φύσις τὸ μέγιστον ἐστ', ἔπειτα δὲ
κἀγὼ προθύμως τῇ φύσει συνελάμβανον (1).

Le front du poète se déridait quelquefois. Eupolis aussi raillait, mais avec esprit et mesure, cette grosse tête de Périclès dont parle Plutarque, qu'atteste la statuaire antique, et qui fut sur la scène athénienne l'objet de tant de sarcasmes; et cette raillerie est ici un éloge du grand homme d'Etat. Un acteur demande des nouvelles de chacun de ces chefs du peuple revenus de chez Pluton; et, comme c'est le nom de Périclès que leur guide, peut-être Mercure, conducteur des âmes, prononce le dernier, il lui dit :

Tu conduis des enfers la plus illustre tête.

Ὅ τι περ κεφάλαιον τῶν κάτωθεν ἤγαγες (2).

La gaîté du vieux comique va même plus loin; et, chose assez rare, c'est au profit de la morale :

Et mon fils naturel, dis-moi, vit-il encore?

demandait Périclès. L'austère Myronide répondait :

Il vit, et dès longtemps il serait marié,
S'il n'eût craint d'épouser une femme impudique (3).

Allusion sévère à la célèbre Aspasie, mère du jeune homme, à cette *Junon-Aspasie,* comme l'appelait

(1) Galen. *de Dignosc. affect.* IV[e] Fragment.
(2) Plutarque, *Vie de Périclès.* V[e] Fragment.
(3) Plut., *ibid.* IX[e] Fragment.



Cratinus, laquelle ne fut, après tout, qu'une brillante et habile courtisane.

La suite de l'action et du dialogue amenait un pompeux éloge du talent oratoire de Périclès :

Nul homme n'égala sa fougueuse éloquence.
Entrait-il dans la lice? impétueux coursier,
Au but, par vifs élans, il volait le premier.
— Ce noble esprit encore eut une autre puissance.
Déesse aux doux attraits, la Persuasion
Sur tes lèvres, grand homme, avait fait sa demeure,
Et dans les cœurs domptés tu laissais l'aiguillon,
Quand ton faible rival à peine les effleure (1).

Pour faire ressortir ce beau portrait par le contraste, le poète peignait ensuite un certain Phéax, démagogue plein de suffisance,

Intrépide bavard, orateur impuissant,
Λαλεῖν ἄριστος, ἀδυνατώτατος λέγειν (2).

Dieu fasse paix aux Phéax de toutes les tribunes!

Les dèmes, ou bourgs de l'Attique, étaient personnifiés dans les choristes de cette pièce, vêtus en vieillards, et peut-être facilement distingués à des symboles particuliers :

« Toute une illustre cité, disaient-ils, soupire ses regrets par notre bouche (3). O Miltiade! ô Périclès! ne laissez pas l'empire aux mains de ces petits jeunes hommes turbulents et incapables de guider nos sol-

---

(1) Schol. Aristoph. *ad Acharn.*, v. 530. Schol. Aristid., vol. III, pag. 472. Plin., *Epist.* I, 20. VIe Fragment.

(2) Plutarque, *Vie d'Alcibiade*. Aulu-Gelle, l. I, c. 15. VIIIe Fragment.

(3) Tiber., rhet. 47, pag. 66. XIe Fragment.

dats (1)!... Quoi! à la tribune, l'adolescent parle avant l'homme mûri par l'âge (2)!.... Enfant, ne touche pas à la chose publique (3)! »

Allez dire cela aux *enfants* de nos jours, puis écoutez leur réponse!

Dans la parabase, le Chœur, c'est-à-dire le peuple entier, joignait l'éloge du passé à la triste peinture du présent :

« Que de sujets de plainte! mais par où commencer? La douleur me saisit quand je jette les yeux sur notre politique. Hommes d'un autre âge, combien nous avons vu la patrie mieux gouvernée! Issus des plus illustres familles, nos chefs militaires étaient les premiers par la fortune comme par la naissance. L'heureuse et tranquille Athènes vénérait, à l'égal des Immortels, ces génies tutélaires. Mais aujourd'hui, faut-il faire la guerre? nous allons chercher nos généraux parmi les derniers des hommes (4).... Pour le plus agile coureur il est parmi nous des prix glorieux; et le citoyen qui devance tous les autres dans la carrière de la vertu demeure sans récompense (5)! »

---

(1) Schol. Aristid., v. III, page 672. XIII[e] Fragment. Je propose de lire ainsi le 3[e] vers : ἐν τοῖν σφυροῖν ἔχοντα τὴν στρατηγίαν, au lieu de ἔλκοντα. Cette leçon ressemblerait beaucoup plus aux autres locutions proverbiales citées par Meineke, t. II, page 465. Littéralement : *ayant le talent de général aux talons* (*et non dans la tête*).

(2) Herodian. *de Schem.* ap. Villois. *Anecd.* II, page 88. XIV[e] Fragment.

(3) Μὴ παιδὶ τὰ κοινά. On disait de même, μὴ παιδὶ μάχαιραν, *pas d'épée à l'enfant!* Phot. Lex., pag. 267, 18. Suid., s. v. μὴ παιδί. XVII[e] Fragment.

(4) Stob. *Floril.* XLIII, 9. XV[e] Fragment.

(5) Athénée, l. IX. XVI[e] Fragment.

Et toutes ces scènes, remplies de graves leçons, de nobles regrets, et empreintes à un degré étrange, on l'a vu, de l'esprit de réaction aristocratique, se terminaient d'une manière non moins imposante. Au moment où ces grandes ombres allaient redescendre dans la nuit du tombeau, le Chœur prosterné chantait :

« Nous vous offrons ces rameaux sacrés; prêts à nous quitter, recevez nos hommages et nos vœux! »

« Soyez tous heureux, » répondaient, en disparaissant, les pères de la patrie.

« Doux adieu, dont nous acceptons l'augure (1)! »

Une réflexion d'un de nos savants les plus ingénieux trouve naturellement place ici. « Chez nous, dit M. Egger, comme dans toutes les républiques des temps modernes, on se représente le génie et l'enthousiasme démocratique comme une sorte d'aspiration vers l'avenir : à Athènes, au contraire, rien n'est plus d'accord avec le patriotisme républicain que le respect pour le passé (2). » C'était donc, nous l'entrevoyons, un grand et patriotique spectacle que ce drame des *Bourgs ;* c'était, à la face de tout un peuple ivre de démocratie, une protestation éloquente, courageuse peut-être, du passé contre le présent ; c'était, je le répète, une pièce à part, une prosopopée grandiose, développée, agissante, sur une scène qui n'a pu léguer rien de pareil au théâtre d'aucune nation!

La comédie d'Eupolis intitulée *les Flatteurs* attaquait un scandaleux prodigue, citoyen puissant, Callias, fils

---

(1) Suidas, s. v. ἀγῖλαι. XIX[e] Fragment.

(2) Compte-rendu du Cours de Littérature grecque de la Faculté des Lettres de Paris, 7[e] et 8[e] leçons, dans le Journal général de l'Instruction publique, 1[er] septembre 1849.

du vertueux Hipponique, les sophistes qui lui faisaient la cour, les parasites qui assiégeaient sa table. Le Chœur, dans cette pièce, était double, et composé de *flatteurs*; dans un fragment, le plus curieux et le plus étendu, ce personnage collectif se faisait ainsi connaître :

« Voici la vie que nous menons, nous autres flatteurs; apprenez combien nous sommes bonne compagnie. D'abord le valet qui me suit n'est pas à moi, et je ne lui impose pas grande fatigue (1). J'ai deux habits élégants, que je mets tour à tour. Ma toilette finie, je pars pour mon expédition, et me voilà sur la place publique. Aperçois-je quelque sot opulent? vite, je tends autour de lui mes filets. Si mon richard dit quelques mots, je me répands en éloges; au son de sa voix, je demeure en extase. Puis, chacun de son côté se rend à sa table, et nous grugeons le bien d'autrui..... A travers le fer, le feu, nous volerions à un bon souper... Là, tout propos doit être douce flagornerie; sinon, l'on nous jetterait à la porte : affront que cet Acestor, que le fer a flétri, eut à digérer (2). »

Acestor, ancien esclave, poète tragique très-médiocre, était aussi en butte aux sarcasmes d'Aristophane.

Le sophiste Protagoras est du nombre de ces écornifleurs dont Callias s'est entouré :

« Protagoras de Téos est là, dit un personnage en montrant la porte de la salle du festin. Tout en débitant

(1) Passage très-altéré. Je lis avec Porson, μικρὸν δὲ τὸ κάμνειν αὐτοῦ.

(2) Athénée, l. VI. Ier Fragment.—Plutarq. : *Un philosophe doit converser avec les princes ;* et *Moyens de distinguer le flatteur de l'ami*. IIIe Fragment.



ses fanfaronnades contre les merveilles des cieux, l'impie savoure les doux fruits de la terre (1). » Véritable type de ces Epicuriens anciens et modernes, si ingrats pour la main qui les comble de biens!

Nous verrons plus tard encore les flatteurs joués sur le théâtre d'Athènes : un rapprochement se présente ici ; qu'on nous permette de le saisir.

Il y a dans Molière telle scène qu'il serait piquant de mettre en parallèle avec telle page de La Bruyère : pareille analogie nous frappe quelquefois entre les comiques grecs et Théophraste. Lisez le chapitre que ce moraliste a consacré au *Flatteur,* vous y retrouverez les principaux traits dont les adulateurs de Critias sont peints par Eupolis : « Prenez-vous la parole? le flatteur impose silence, écoute, applaudit. Cessez-vous de parler? il gesticule en criant *bravo!* Vos froides plaisanteries le font rire aux larmes; il porte son manteau à sa bouche, comme pour s'empêcher d'éclater... Avant tous les convives, il loue votre vin, etc. »

Térence en fait dire autant au flatteur des riches Romains :

.... Eis ultro arrideo, et eorum ingenia admiror simul.
Quidquid dicunt, laudo; id rursum si negant, laudo id quoque.
Negat quis? nego; ait? aio; postremo imperavi egomet mihi
Omnia assentari. Is quæstus nunc est multo uberrimus (2).

S'il parle, j'applaudis; s'il se tait, je l'admire;
S'il sourit, je suis gai; s'il pleure, je gémis,

dit aussi le Flatteur, dans une comédie de Lantier, acte II, sc. 5. Hélas! en tout temps, en tout lieu, la même maladie morale se manifeste par les mêmes symptômes.

(1) Diog. Laert., l. IX. X° Fragment.

(2) Ter. *Eunuch.*, acte II, sc. 3. Voy. encore Horace, *Art poétique*, v. 428, imité par Boileau, chant I, v. 193.



« Eupolis, dit Aristophane, présenta sur la scène son *Maricas* : c'étaient mes *Chevaliers* maladroitement retournés; il y avait ajouté une vieille femme ivre, dansant la cordace, personnage dès longtemps inventé par Phrynichus, qui la faisait dévorer par un monstre marin (1). »

Maricas, mot d'origine étrangère, désignait un débauché, un homme sans frein; sous ce nom était caché celui d'Hyperbolus, démagogue brouillon, inepte et insolent. Réduites à la mesure du vrai, ces aigres paroles d'Aristophane contre un rival signifient seulement qu'Eupolis attaqua Hyperbolus dans son *Maricas*, comme il avait lui-même attaqué Cléon dans les *Chevaliers*. Eupolis alla plus loin, beaucoup trop loin : ses injures remontèrent jusqu'à la mère de son ennemi politique, laquelle n'était autre que cette immodeste danseuse dont il vient d'être parlé. Tant ces républicains d'Athènes alliaient la grossièreté morale à la délicatesse du goût!

Huit vers de cette comédie, fragment d'un dialogue tenu sur la place publique entre un délateur (peut-être Maricas lui-même) et un citoyen paisible et pauvre, un prolétaire d'Athènes, nous offrent un trait piquant des mœurs de cette turbulente et ombrageuse démocratie.

LE SYCOPHANTE.

Depuis quand Nicias t'a-t-il parlé?

LE PAUVRE.

Jamais!
Pour la première fois hier je le voyais.

LE SYCOPHANTE.

Entendez, citoyens : le bonhomme confesse
Qu'il a vu Nicias! Ce point vous intéresse.

---

(1) *Nuées*, v. 553.

Pourquoi l'aurait-il vu, que pour vendre sa voix?
Vous en serez témoins, il est pris cette fois (1).

LE PAUVRE.

Insensés! quoi, jamais pensez-vous le surprendre
A faire une action que vous puissiez défendre (2)?

Un autre personnage disait dans le *Maricas* :

Καὶ πόλλ' ἔμαθον ἐν τοῖσι κουρείοις ἐγὼ
ἀτόπως καθίζων κοὐδὲ γιγνώσκειν δοκῶν.

« J'ai appris beaucoup de choses dans les boutiques des barbiers, assis en silence dans un coin, et paraissant tout ignorer (3). »

Si jamais ce fragment est tombé sous les yeux de Molière, il a dû sourire en y retrouvant sa propre histoire. Le voyez-vous, dans ce grand fauteuil devenu historique, installé chaque samedi chez un barbier achalandé de Pézénas, et y faisant sa recette?

Dans la comédie des *Bourgs*, Eupolis avait surtout dirigé l'attention des spectateurs vers les abus du gouvernement intérieur de la république : dans une autre pièce, dont le titre est analogue, *les Villes*, portant ses regards hors de l'Attique, le poète-citoyen demanda aux Athéniens une politique moins cruelle envers des alliés que leurs extorsions et leur tyrannie soulevaient quelquefois contre eux. Chaque ville, chaque île unie à la république, paraissait sur la scène, figurée par un choriste orné de ses attributs distinctifs (4), et se

(1) Meineke suppose trois interlocuteurs. La coupe du dialogue, anciennement adoptée, me semble préférable.

(2) Plutarque, *Vie de Nicias*. Ve Fragment.

(3) Scholiasta Platonis Bekk, p. 179. IIIe Fragment.

(4) Ainsi Ténos avait des serpents entrelacés dans les cheveux (ἔχουσα σκορπίους. Ier Fragment); Amorgos était ornée du costume

plaignait hautement des chefs prévaricateurs et avides qui, sous prétexte de percevoir les tributs fixés par les traités, s'engraissaient de ses dépouilles. L'une d'elles s'écriait : « Quoi ! des gens que vous n'auriez pas daigné nommer inspecteurs des vins, vous nous les envoyez comme généraux ! O Athènes ! Athènes ! ville plus heureuse que sage (1) ! » Et ces grands coupables, ces avides oppresseurs étaient nommés en plein théâtre : Démos, Adimante, Amynias, Simon, n'assistaient sans doute pas au spectacle ce jour-là. Comment croire, en effet, que de telles doléances, présentées à un peuple souverain, avec cette pompe et cette consécration religieuse, ne dussent souvent préparer la répression de crimes commis en son nom, et lui inspirer, au moins par intervalles, une politique plus juste et plus prudente ?

Parmi les cent quarante-trois fragments d'Eupolis, débris souvent réduits en poussière par le temps, et appartenant à des comédies dont le titre même est inconnu, il en est deux au moins, les plus étendus, que, dans cette course rapide, nous devons ramasser.

Dans le premier, l'auteur se plaignait ainsi du froid accueil fait aux ouvrages de poètes nés à Athènes, tan-

---

particulier aux femmes de cette île (IV[e] Fragment) ; Cyzique portait un collier de ces monnaies d'or appelées statères (V[e] Fragment). La sculpture antique représentait souvent des cités personnifiées ; et les statues des principales villes de France, qui ornent la place de la Concorde, reproduisent parmi nous cette espèce d'allégorie.

(1) Athénée, l. X. VII[e] Fragment. Ce reproche animé, ὦ πόλις, πόλις,

ὡς εὐτυχὴς εἶ μᾶλλον ἢ καλῶς φρονεῖς !

a souvent retenti à la tribune et au théâtre d'Athènes.

dis que des étrangers voyaient leurs pièces vivement applaudies. Ces plaintes étaient peut-être dirigées surtout contre Aristophane : car Suidas fait naître ce poète dans l'île de Rhodes, et d'autres à Egine.

« Ecoutez, spectateurs, et comprenez mes paroles ! Je commence par plaider ma cause près de vous. A quoi pensez-vous, Athéniens? Qu'un poète soit étranger, il suffit, vous exaltez son génie. Mais, si l'un de vos concitoyens, son égal en talent, s'adonne à la poésie, vous trouvez ses conceptions faibles : pauvre fou, dont les idées s'égarent, à t'entendre, toi. (Ici l'acteur montrait du doigt, dans la foule, l'un des rivaux d'Eupolis.) Croyez-moi, changez de manières, et n'enviez plus à un jeune citoyen la riante culture des arts (1). »

Que de fois, parmi nous aussi, l'engouement pour un nom étranger a décidé d'un succès !

Le second fragment se trouve intercalé dans la dernière partie des *Chevaliers* d'Aristophane. Deux fois le Scholiaste de ce poète en revendique la propriété en faveur d'Eupolis (2). Le voici :

DEMI-CHŒUR.

« Souvent, dans les longues méditations des nuits, j'ai cherché les causes de la voracité de Cléonyme. Lorsqu'il s'est mis à brouter dans une riche maison, impossible de l'arracher du garde-manger. C'est aux maîtres à le supplier à leur tour : « Seigneur, par vos

---

(1) Stob. *Floril.* IV, 33. Voy. Meineke, t. II, p. 546.

(2) *Ad Equit.*, v. 1291 ; *ad Nub.*, v. 554. Malgré le témoignage du Scholiaste, il est peu probable qu'il faille considérer comme l'ouvrage d'Eupolis les deux vers par lesquels Meineke fait commencer ce morceau. Ces deux vers, que je n'ai pas traduits, terminent la strophe précédente.



genoux que j'embrasse, partez. Grâce, grâce pour notre table! »

LE CHOEUR ENTIER.

Nos trirèmes, dit-on, viennent de tenir conseil, et l'aînée de toutes a dit : « Savez-vous, mes sœurs, ce qui se passe en ville? Le bruit court que quelqu'un a demandé cent d'entre nous pour cingler vers Chalcédoine : c'est ce mauvais citoyen, ce vaurien d'Hyperbolus. » A ces mots, toutes de s'indigner, et l'une d'elles, jeune pucelle, s'écria : « Dieux tutélaires! jamais, non, jamais cet homme ne dominera sur moi. Ah! plutôt, rongée des vers, languissons, vieille et décrépite, dans ce port! Nauphantis, grands dieux! la fille de Nauson, subir un tel maître! Non; par le goudron, par le bois dont je suis formée! Si les Athéniens y consentent, j'opine pour que, suppliantes, nous fassions voile vers le temple de Thésée ou des Vénérables Déesses (1). Ainsi, il ne nous commandera pas, il ne narguera point la république. Il veut naviguer? qu'il s'embarque seul pour les enfers! qu'il mette en mer les bateaux où il vendait des lanternes (2)! »

Ce morceau remarquable commence par une parodie d'Euripide (3), et se termine par un apologue d'une originalité vive et gracieuse. Pour aiguiser la satire, la Thalie grecque se servait librement de toutes les formes, de toutes les ressources de la poésie.

STIÉVENART.

---

(1) Des Euménides.

(2) Voyez les *Chevaliers* d'Aristophane, v. 1290—1316. Meineke, t. II, p. 577.

(3) *Hippolyte*, v. 375, 376.

ESSAI

SUR

LA TOPOGRAPHIE PHYSIQUE DES ASTURIES,

PRÉCÉDÉ D'UNE NOTICE HISTORIQUE,

PAR C.-S. CUYNAT, D. M.,

MEMBRE RÉSIDANT.

TOPOGRAPHIE DES ASTURIES.

Ayant parcouru les Asturies, province du nord de l'Espagne, j'ai été à même d'étudier et d'observer la constitution physique, le climat, les principales maladies de ses habitants. Si je n'avais pas cru voir dans cette faible esquisse quelques circonstances propres à confirmer deux vérités pathologiques: l'existence du sarcopte (acarus scabiei) dans la gale, et la mutation de la lèpre des Asturies, plus connue sous le nom de *mal de la rosa*, en scrofule, et de celle-ci en *mal de la rosa*, j'aurais laissé dans l'obscurité et dans l'oubli, des matériaux et des souvenirs d'ailleurs stériles; mais témoin de faits qui m'ont convaincu, j'aurai du moins pour excuse, en les publiant, le désir et l'espoir d'être utile.

La province ou principauté des Asturies est située au nord de l'Espagne; sa conformation est celle d'un carré long inégal, irrégulier. Elle est bornée au nord par l'Océan sur lequel elle s'ouvre dans toute sa longueur: à l'est, par la province de *Santander*; au sud-est, par la Vieille Castille; au sud, par les provinces de *Léon* et de *Palencia*; à l'ouest, par la *Galice*. Cette province est la plus montagneuse et la plus accidentée de la péninsule hispanique.

On divise la province des Asturies en deux parties: les Asturies d'Oviédo, et les Asturies de Santillana. Chaque

partie prend le nom de la ville capitale ; mais cette division est fictive, et on n'y fait peu ou point d'attention dans l'administration.

Les Asturies d'Oviédo occupent les deux tiers de la province ou principauté, à l'ouest. Leur longueur moyenne est d'environ trente lieues de l'ouest à l'est ; leur largeur, du nord au sud, est de dix-huit lieues. Les villes principales sont : *Oviédo, Gijon, Aviles, Gonjar de Pinéo, Luarca, Castropol et Villa Viciosa* ; quelques-unes de ces villes sont placées sur les bords de l'Océan et de petits ports de mer. *La Navia, le Nalon, la Nora, l'Asta et la Pilona* sont les principales rivières.

Les Asturies de Santillana occupent l'autre tiers de la province ; il a seize lieues de longueur de l'ouest à l'est, et douze de largeur du sud au nord. Les principales villes sont : *Santillana, Cumillas, Sanvincente, Llannas*, etc. ; peu d'entre elles sont placées sur l'Océan : *La Bessaya, la Sanvincente, la Sella, la Deva*, etc., sont les principales rivières.

Sous les Romains, les Asturies étaient placées entre les Cantabres, les Celtiques et les Calliaques, qui tous faisaient partie de la troisième grande division nommée *Tarraconaise* (Tarraconensis).

Les chroniques prétendent que le nom d'Asturie vient de la rivière qui le porte : c'est celle qui, après avoir passé sous les murs *d'Astorga*, au pays de Léon, va se jeter dans le Rio Duero.

Parcourir les Asturies, c'est visiter le pays le plus imposant de l'histoire moderne : on se rappelle la fermeté noble d'un petit peuple qui sauva une monarchie. Sur ce sol de héros, on aime à sentir qu'avec un esprit fier, un courageux dévouement et une volonté énergique on peut surmonter tous les efforts des conquérants. En gravissant les montagnes de *Verdo-Sonta* et *d'Ausena*, en contemplant ces rochers, monuments impérissables de la gloire des Asturies, on est exalté d'admiration pour eux. Ces hommes

bravèrent les triomphes de tous les conquérants de l'Espagne. Dans ce beau pays, qui sembla destiné à être tour-à-tour soumis à des forces étrangères, les Astures ne ployèrent point sous le joug des Carthaginois et des Romains : loin de verser leur sang pour savoir s'ils serviraient l'ambition des premiers, ou s'ils appartiendraient à l'usurpation de César, ils assignèrent, au contraire, des limites à leur puissance, et ces limites sont encore les mêmes, celles des Astures modernes, libres sous les Goths. Après la bataille de *Xerès de la Frontera*, livrée le 7 juillet 712, qui assura aux Maures l'envahissement de l'Espagne, ils reçurent avec soin le prince *Pélage* et tous les chrétiens échappés avec lui au fer des Arabes. *Pélage* sut retrouver un nouveau palais dans la caverne *d'Ausena*, où, se voyant entouré de tous les chrétiens qui l'avaient suivi, et trouvant des alliés fidèles qui ne désiraient et n'attendaient que le moment de voler avec lui au combat ; les courses furent fréquentes, les attaques multipliées, les succès surprenants, et les Maures, effrayés, s'éloignèrent des illustres montagnards. Ce fut ainsi que *Pélage* jeta dans les Asturies les fondements de la monarchie espagnole. La province des Asturies servit non-seulement d'asile aux princes Goths, de retranchement aux seigneurs qui avaient suivi *Pélage*, mais encore elle reçut l'arche sainte du Nouveau Testament, et conserva le dépôt de la Foi. Par la suite, elle forma une principauté, et son titre devint celui des fils aînés des rois catholiques depuis 1388 ; ce fut l'infant *don Enriquez*, fils de Jean premier, roi de Castille et de Léon, qui commença à le porter.

Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de décrire avec détail la province des Asturies sans entrer dans des répétitions fastidieuses et ennuyeuses pour le lecteur : nous nous bornerons donc à en présenter un ensemble. Nous ne pouvons donner qu'une faible idée des dangers sans nombre auxquels s'exposent ceux qui parcourent cette province couverte de montagnes et de rochers.

On est tantôt sur la cîme de hautes montagnes entourées de ravins profonds, de précipices affreux que l'œil ne contemple qu'avec effroi, et d'où la vue s'étend au loin sur l'Océan; tantôt on se trouve engouffré dans une gorge étroite, resserrée, où la vue est bornée à quelques toises, et moins encore. Au-dessus sont des pics élevant leurs têtes altières qui se perdent dans les nues; tantôt un bois épais vous dérobe la lumière du jour; tantôt et quelquefois trop souvent, la réverbération du soleil sur des roches blanches vous éblouit et vous décourage. Ici, c'est toute l'aspérité de la nature calcinée; là, toute la richesse de la végétation la plus fraîche et la plus vigoureuse. Ces hautes montagnes sont couvertes de neiges séculaires et revêtues de glaciers qui bravent les solstices d'été; et à leur base, des bosquets de rosiers et de toutes les fleurs printanières, qui ornent pendant le solstice d'hiver ces belles et délicieuses vallées que l'on rencontre à chaque instant: tous les végétaux croissent, fleurissent et fructifient à l'ombre des frimas qui s'amoncèlent au-dessus d'eux. Le quartz, le granit, le calcaire, le jaspe, forment la base des hautes montagnes.

Des eaux limpides et saines, des sources jaillissantes, des cascades, des fontaines, des torrents impétueux se présentent en mille endroits; une réunion de toutes les nuances de vert que la nature peut présenter enchante le voyageur fatigué de la vue monotone et stérile des rochers, et de l'uniformité de couleur que lui présente l'Océan.

Des laboureurs, des bûcherons, des pâtres nommés dans le pays *vasqueros*, espèces de nomades qui habitent en hiver les côtes de l'Océan et en été diverses montagnes, entre autres celle de *Toriejos*, qui ne s'occupent que de la garde de leurs troupeaux, lesquels fournissent à tous leurs besoins, qui ne se marient qu'entre eux : voilà les hommes indifférents qui fréquentent sans émotion ce charmant contraste, parce qu'ils en jouissent continuellement. Le commerçant le traverse en s'irritant des difficultés d'une route

qui peut nuire à la promptitude de ses spéculations; l'observateur et l'ami des grands tableaux de la nature sont les seuls qui s'y plaisent : l'un admire, l'autre s'extasie.

Les Asturies jouissent d'un climat tempéré, mais très-humide; l'atmosphère y est presque toujours nébuleuse ou obscurcie par des brouillards, principalement dans les vallées profondes, où les rayons solaires ne pénètrent qu'avec difficulté. Les peuples de ces contrées sont constamment plongés au milieu de vapeurs aqueuses et humides. Vers les bords de l'Océan, où l'horizon s'étend davantage, les brouillards sont moins compactes ou condensés, et se dissipent facilement soit par les rayons solaires, soit par une brise du large; s'élevant souvent au sommet des montagnes, on les voit se condenser, former d'épais nuages qui se groupent, et bientôt après une pluie soudaine survient, grossit en un instant les torrents et inonde le pays.

La température des Asturies est très-variable, et cette variation tient à l'assiette topographique de cette province. Ces fréquentes et brusques transitions obligent les habitants à ne porter que les mêmes vêtements dans toutes les saisons. Les nuits y sont constamment froides et humides dans toutes les saisons. Aussitôt que le soleil s'incline à l'horizon, on voit s'abaisser les nuages qui le matin s'étaient élevés vers le sommet des montagnes, tandis que d'autres, formés par l'évaporation des eaux des rivières et de la mer, viennent couvrir le pays. Le fer s'y oxide promptement; les aliments de toute espèce se gâtent du jour au lendemain; ils se couvrent bientôt de moisissures et d'ignoble byssus.

L'hiver n'est pas froid, mais il est très-pluvieux et humide. En été, les chaleurs sont étouffantes; la température très-humide et chaude, l'atmosphère n'étant rafraîchie par aucune brise. Sous une telle constitution atmosphérique, l'esprit et le corps languissent dans l'abattement. Les détonations du fluide élastique sont rares, et lorsqu'elles se

font entendre, c'est toujours dans le lointain, et je me suis demandé si les pics de tant de rochers et les montagnes couvertes de hautes futaies, en attirant le fluide électrique, et en le dispersant ensuite, ne prévenaient pas ces détonations.

Les Asturiens sont d'une taille moyenne, et, comme tous les hommes de montagnes, ils sont bien faits, robustes et vigoureux. Les femmes sont douées d'une constitution physique éminemment lymphatique; elles se font remarquer par la blancheur éclatante de leur peau, et le vif incarnat de leur teint. Chez elles, les organes galoctophores sont très-développés, et le contraste est frappant à cet égard entre elles et les Castillannes à peau brune et sèche, à cheveux et yeux noirs, chez qui ils sont peu développés, ce qui décèle l'influence d'un climat différent. Une différence non moins grande existe entre les hommes de ces deux provinces; la mollesse, l'indolence sont unies à plus d'aménité et de douceur chez l'Asturien que chez le Castillan à la fois paresseux et intraitable. Les femmes y sont fécondes; leur éducation est très-négligée, et cependant elles ont l'esprit vif, et beaucoup d'agrément dans la conversation.

Si l'on compare la fierté des Asturiens à la prétendue supériorité qui la leur inspire, on y aperçoit qu'une vanité puérile. Ils se regardent comme le peuple dont le sang s'est conservé le plus pur depuis Tubal, qu'ils croient avoir été leur fondateur, et ils se persuadent que le beau et le bon, dans tous les genres, ne sauraient se rencontrer ailleurs que chez eux. Leur goût pour les romans et pour la magie prend sa source dans l'oisiveté de leur esprit. Dans les autres provinces de l'Espagne on caractérise les habitants de cette province par ce proverbe : Asturien, gueux, vain et fou.

La population des Asturies est estimée à 350,000 habitants; on ne peut pas dire que sur environ 700 lieues carrées, ce soit un pays dépeuplé, car il faut, dans cette

étendue, prendre en considération les bases énormes des chaînes de montagnes qui s'y trouvent, les côtes couvertes de rochers, la quantité de rivières, de ruisseaux qui sillonnent le pays, de fontaines qui s'y trouvent, les ravins ouverts par les eaux, les couches sablonneuses qui y amaigrissent quelques terrains : et cependant la population y est sur le pied de 500 personnes par lieue. Sans doute, il y aurait quelques sols à défricher, mais ils font partie de grandes propriétés, et le paysan n'a aucun intérêt à se livrer à cette industrie. On a prétendu que les paysans asturiens vivaient encore dans le système de féodalité, qui ressemble à peu près à l'état de serf en Russie, où le paysan est non-seulement vendu, mais encore forme une marchandise à part, qui se troque, se joue, et peut se vendre en détail. Cela a pu être dans un temps, puisqu'on voit parmi les priviléges dont jouissent les paysans de la province de *Santander*, qui avoisine les Asturies de *Santillana*, qu'ils ont expressément le droit : « Que ni le roi, ni aucun » autre seigneur, ne peut ni les engager, ni les vendre » pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce » soit. » D'autres propriétés du second ordre sont la dotation du clergé, qui y est à peu près comme 1 à 150, les couvents de religieux et de religieuses compris. Enfin, après quelques propriétés de 3e et de 4e ordre, qui forment toutes ensemble les richesses territoriales, on n'y voit, dit-on, que des paysans attachés à la glèbe ; mais on observe qu'une grande partie de ces paysans manouvriers sortent des Asturies pour aller dans les provinces méridionales de l'Espagne employer leur activité et leur industrie, qu'ils y restent quelquefois pendant trois ans, et rapportent à chaque époque le fruit de leur travail et de leur économie dans le pays ; tandis qu'en Russie le serf ne peut sortir de la terre de son maître ; et celui-ci le loue ordinairement à un autre et pour le temps qu'il veut, retirant à lui le salaire de ses travaux, ce qui est bien différent, et ce qui n'a pas lieu en Asturie. Dans cette province, en l'absence

des hommes, les femmes se chargent de cultiver la terre et s'en acquittent avec le plus grand courage.

L'Asturien a un grand attachement pour son pays, une fidélité à toute épreuve envers son souverain, une obéissance passive aux lois, un zèle ardent pour la religion, une conscience honnête et à toute épreuve ; tels sont les traits héréditaires du caractère asturien, auxquels il faut ajouter la bravoure et le courage. Il n'a pas de vivacité dans les manières ; on pourrait même l'accuser, et on l'a fait, de pesanteur dans l'esprit : cependant les Asturies ont donné le jour à plusieurs hommes distingués dans tous les genres. La probité des Asturiens pourrait passer en proverbe ; ils sont même désintéressés, à prendre le mot dans le vrai sens. Le vol est inconnu chez les honnêtes montagnards ; et, quant à ce qu'on appelle dissipation, amusement ou plaisir, leurs mœurs simples diffèrent de celles des autres Espagnols ; ils ne connaissent point ce qu'on appelle ailleurs le dernier degré de civilisation : ils en sont à l'abri derrière leurs montagnes ; là, heureux et paisibles, ils se bornent à leur devoir, et fournissent en général une longue carrière, parce que leur tempérament est sain et robuste.

Dans les campagnes les habitations sont généralement mal construites ; elles sont basses, humides, et beaucoup sont remplies de vermine. Il n'est pas rare de voir pêle-mêle, dans le même réduit, les habitants et les animaux domestiques. Toute la famille se couche autour du feu sur une simple natte ; ils se fabriquent eux-mêmes les vêtements qui leur sont nécessaires avec la laine de leurs troupeaux.

A l'exception de quelques parties des montagnes, où la végétation paraît presque nulle, quoique couvertes de bruyères, de quelques fougères, et çà et là, de quelques arbustes nains, toutes les autres sont boisées, et les forêts passent pour être les plus belles de l'Espagne. Elles se composent d'arbres de toutes les essences, mais particu-

lièrement de très-beaux chênes propres aux constructions navales et à celles des habitations. On y rencontre des forêts de châtaigniers ployants sous le faix de leurs fruits ; des noisetiers et des aveliniers, des yeuses ou chênes verts, de très-beaux frênes, qui ne leur cèdent en rien, etc., etc. Ces mêmes montagnes renferment des mines de plomb, de cuivre, de fer, de magnésie, d'arsenic ; on y rencontre le cobalt, le lapis, l'alumine sulfatée fibreuse, le quartz limpide ou cristal de roche, diverses variétés de très-beaux marbres, des pierres meulières. Ces montagnes ont passé pour recéler de l'or.

Les Asturies produisent peu de grains, cependant il y a quelques sols riches et fertiles. Le blé, le seigle, l'avoine, l'orge, le maïs, y sont cultivés : on y cultive une espèce de blé nommé dans le pays *ascondra*, qui donne une farine substantielle et fort blanche. Dans certaines localités on cultive de bons légumes ; dans d'autres, notablement dans les vallées, les mêmes végétaux sont insipides et aqueux. Les pommiers y sont abondants ; on retire de leurs fruits un excellent cidre. Les noix, les châtaignes, les noisettes sont abondantes et alimentent le commerce ; on pourrait même à peu de frais cultiver un plus grand nombre d'*aveliniers*, qui en augmenteraient encore les produits. Il y a de gros et de fort beaux pâturages où paissent de nombreux troupeaux. Les vallées sont délicieuses et très-productives ; enfin des pièces de terres d'une étendue et d'une valeur considérable. On y élève beaucoup de chevaux qui ne sont pas sans valeur ; on m'a assuré que quelques-uns de ces animaux vivaient à l'état sauvage.

Les forêts des Asturies servent de repaire à l'ours ; on lui donne la chasse en hiver, temps où il s'engourdit ; et il n'est rare, en parcourant le pays, de trouver dans les maisons des paysans, quelques dépouilles de ces animaux. Le daim, le chevreuil et le sanglier sont les hôtes de ces forêts. Cette province nourrit également toutes les espèces d'animaux domestiques. Le gibier y abonde, surtout le

long des côtes. Les rivières sont très-poissonneuses et fournissent particulièrement d'excellentes truites et le saumon. Il est arrivé quelquefois, que de violentes tempêtes élevées sur l'Océan ont tellement agité les rivières des Asturies, qu'une grande partie des poissons rejetés sur la plage ont occasionné en se putréfiant des épidémies dans les localités voisines.

Des végétaux insipides et aqueux, un pain fabriqué avec la farine de maïs et cuit sous la cendre, aigre et visqueux, un mélange de porc frais, salé ou fumé, cuit avec des choux et assaisonné avec beaucoup de piment pour en relever la fadeur, forment le fond de la nourriture du paysan asturien : l'usage du laitage est commun ; le cidre est la boisson journalière. Dans les villes, le régime alimentaire est le même que dans les autres villes de l'Espagne. La sobriété préside à tous les repas ; ils sont avides de liqueurs spiritueuses : les hommes et les femme savourent indistinctement et avec délices la vapeur du tabac.

Les monnaies des Asturies sont les mêmes qu'en Castille.

Les poids et mesures diffèrent essentiellement.

Par exemple, la livre de Castille est de 16 onces, ou 9,216 grains. La livre asturienne est de 3 marcs ou 24 onces qui font 13,824 grains du poids castillan. Ainsi, 100 livres asturiennes font 150 livres castillanes, et 100 castillanes font 66 2/5 asturiennes.

Le quintal est de 4 arobas, et l'aroba est de 25 livres castillanes, sauf la différence entre le rapport des livres castillanes, ainsi qu'il vient d'être expliqué.

La fanega (fanegue) asturienne est de 12 celemins, par conséquent un tiers plus fort que la fanega de Castille : donc, 100 fanegas asturiennes valent 133 1/3 de fanegue de Castille, et 100 de celles-ci en font 66 2/5 de l'autre.

Six quartillos de vin, mesure des Asturies, en font 7 de Castille.

La vare des Asturies est de 455 lignes 2/5 de Castille ; par conséquent 100 vares des Asturies équivalent à 103 vares

1720 castillanes, et 100 vares de celles-ci à 97 vares asturiennes.

Les Asturies ne sont traversées que par une grande route, qui va de Madrid à Oviédo, en traversant le royaume de Léon, et deux embranchements qui partent d'Oviédo pour Gijon et Aviles, petits ports de mer éloignés, le premier de 7 et le second de 6 lieues d'Oviédo. La route de communication de la Galice avec la Biscaye longe les côtes de l'Océan : elle n'est praticable qu'aux piétons et à cheval, elle traverse les Asturies de l'ouest à l'est, et suit à peu près les bords de la mer. Il y a peu de ponts sur les rivières ; il faut les traverser soit avec un bac, soit au gué.

En sortant de la province de Léon pour entrer dans les Asturies, on traverse les hautes montagnes pyrénaïques qui se lient à la chaîne centrale par la Biscaye ; elles couvrent toutes les Asturies au sud, et les séparent naturellement de la province de Léon. A peu de distance de *Pujares* on trouve un pont qui porte son nom, jeté sur un ravin profond et encaissé. Ensuite on arrive à *Puente de los Hierros* où l'on passe le *Rio Condal*, que l'on repasse ensuite à *Puente san Julian*. On suit le cours du *Nalon* jusqu'au *Ferreras*, où l'on traverse cette rivière pour arriver ensuite à la plaine qui conduit à Oviédo.

Oviédo, *Ovatum*, est situé par 42° 21' 15" de latitude nord et 8° 10' 8" de longitude ouest. Cette ville est à 86 lieues au nord de Madrid ; à 66 au nord de Salamanca, et à 18 nord-est de Léon. Oviédo est une ville ancienne et l'une des plus importantes de la monarchie espagnole : c'est la seule cité et la capitale des Asturies de ce nom. Elle est assise à peu de distance du *Mont-Nauranco*, à l'extrémité d'une charmante plaine un peu élevée et légèrement ondulée, au confluent de deux rivières qui sont : *l'Ovia* ou *Ové* et la *Nora* qui se jettent dans le *Nalon*, qui coulent la première au nord, la seconde au sud d'Oviédo.

Selon quelques auteurs, Oviédo serait le *Lucus Asturum*; mais il paraît que celle-ci n'était pas à la même place.

Selon les chroniques, elle reçut son nom de *l'Ovia*, après que *Froïla*, petit-fils de *Pélage*, l'eut fait construire en 757 ; d'autres chroniques disent qu'elle était considérable du temps même de Pélage, et qu'après ses premiers succès il en fit la capitale de ses Etats ; il y transporta le siége épiscopal d'une ville voisine nommée *Emérita*. Quoi qu'il en soit de ces diverses opinions, Oviédo, dans le IXe siècle, fut honorée du titre unique dans la chrétienté de Cité des évêques, parce que quantité de ceux-ci, exilés et persécutés par les Sarrasins, s'y réfugièrent pour se soustraire à leur persécution. L'an 877, il s'y tint un concile pour la réforme du clergé séculier en Espagne et pour la police des églises, l'un et l'autre étant tombés dans le désordre par les malheurs des temps. Lors de ce concile, l'évêché fut érigé en métropole par le pape, sur la demande d'Alphonse-le-Grand, et saint Herménégilde en fut le premier évêque ; mais dans la suite, cette dignité passa à l'église de Saint-Jacques-de-Compostelle, et Oviédo redevint évêché sans être suffragant de Compostelle ; elle ne releva que de la Cour de Rome. Son revenu est estimé à 30,000 piastres (150,000 f.).

Oviédo renferme un palais épiscopal, une cathédrale, un chapitre de collégiale, trois paroisses, six couvents, trois de religieux, trois de religieuses, trois hôpitaux assez bien tenus, dont un est spécialement consacré à recevoir les malades atteints de la lèpre des Asturies ou mal de la rosa, une Université fondée en 1500, une Académie de dessin, une royale audience ou Cour criminelle ; Oviédo est le lieu de résidence du capitaine général ; elle a un alcade mayor, et sa population est estimée de 7,600 à 8,000 habitants.

Le climat d'Oviédo est tempéré ; l'air y est pur et sain. Ses rues sont bien percées, droites, larges, régulières, propres et bien pavées. L'architecture des maisons est ancienne ; elles sont solidement construites, et ont deux étages non compris le rez-de-chaussée. La place principale occupe le centre de la ville, et les rues viennent presque toutes y

aboutir. Elle est ornée d'une fontaine en marbre, simple, à quatre jets d'eau, et entourée d'un bassin en marbre blanc; on y tient le marché. Les promenades sont agréables, surtout celle de Chambelle, située sur le bord de l'Ovia; elles se composent de plusieurs rangs d'arbres touffus, et on y a placé des bancs en marbre. Les environs de la ville présentent une culture soignée; ils produisent de bons fruits, d'excellents légumes et de bonnes plantes potagères.

La cathédrale est un beau monument gothique toute bâtie en pierres de taille. Elle a été fondée, dit-on, par *Froïla* 1er, en 760. On admire la tour qui y est accolée, non-seulement relativement à sa hauteur, mais encore par son élégance et le fini du travail. Le vaisseau est grand, peu éclairé, mais remarquable par sa construction. On conserve dans une chapelle les ossements de 14 rois et de 14 reines. Son trésor est très-riche en vases précieux, en reliquaires et en ornements.

L'église de San Salvador a été fondée par un prince nommé *Silo*. Ce fut sans doute *Silo* qui, en 774, fut le tuteur de *Jean Alphonse* II, fils de *Froïla*, et qui gouverna pendant neuf ans jusqu'à *Mauregat* qui usurpa le pouvoir sur le tuteur et le pupille. Cette église est fort belle; on y voit près de la porte le tombeau de son fondateur avec cette inscription : *Silo princeps fecit*, singulièrement combinée dans quinze lignes horizontales et dix-neuf colonnes en hauteur. La lettre T forme le commencement et la fin de la première et dernière ligne, ce qui fait que le nom de Silo ne se rencontre que dans la huitième, l'S qui commence est précisément dans le centre de la ligne et la deuxième colonne; aussi le nom se forme en croix, puisque les lettres au-dessus, en dessous, devant, derrière l'S, donnent le nom de Silo : c'est où tendait le génie du compositeur. Sur le même tombeau se trouvent les lettres H. E. S. S. S. T. L. ; on interprète ces initiales : *Hic est situs Silo. Sit sibi terra lævis.*

Cette église est enrichie d'une infinité de reliques qui y furent apportées par tous les chrétiens qui les sauvèrent des mains des Maures; aucune autre église de l'Espagne n'en possède autant. Parmi elles on ne peut passer sous silence une belle croix d'or que la tradition donne pour être le travail des anges, et gardez-vous de ne pas y croire, le Saint-Office est là; une arche d'un bois inconnu et merveilleux, qui ne peut se corrompre, dont on attribue la fabrique à quelques apôtres, et qui passa successivement d'Asie en Afrique et d'Afrique en Espagne; un morceau de la roche du mont Sinaï, plusieurs corps saints, et celui du roi Alphonse-le-Chaste.

Le bâtiment de l'université ne manque ni de grâce ni de goût; il est parfaitement distribué; on y voit de très-belles salles sans décoration, et on peut considérer cet édifice, sous tous les rapports, comme un très-beau monument de la ville. La bibliothèque, quoique peu considérable, en fait partie; elle n'est ornée que de livres de théologie; nuls ouvrages nouveaux, pas même de nationaux.

Oviédo entretient un petit commerce. On y trouve quelques maisons de commerce en gros, se livrant surtout à celui des denrées coloniales et étrangères qui arrivent à Gijon. Il y a aussi des tanneries qui fournissent plus de 7,000 peaux aussi bien préparées qu'à Niort; une fabrique de chapeaux de bonne qualité, une de boutons d'os et un beau magasin d'armes de guerre sous la surveillance du capitaine général.

On observe à Oviédo un bel aqueduc de 40 arcades, tout en pierres de taille, qui apporte l'eau dans la ville, prise à la fontaine de *Gitaria* ou source de *Fuente Boo*, qui jaillit au pied du *Mont-Nauranco*. On le dit remarquable; mais, tout distingué qu'il soit, son mérite s'éclipse à la vue de ceux qui ont considéré celui de Tarragone.

Oviédo est la patrie d'Alphonse II; de Pélage, évêque de cette ville et auteur d'une généalogie des rois Asturiens; du Don Juan Llonas Estrada, poète et historiographe de

Philippe IV; de Louis Fernando d'Oviédo, médecin érudit et savant botaniste; de Gonzales de Cano Telles, mathématicien et astronome; de Miguel Jacintho et de Francisco Menandez, peintres du XVIII siècle; de Francisco Xavier Marina, géographe.

La route d'Oviédo à Gijon court au nord nord-est. On passe la Noria à *Lugones*, et on a les petites montagnes de *Bielga* et de *Biosta* à traverser, mais le chemin est beau, facile même pour les voitures. On arrive à Gijon après avoir parcouru un sol très-productif en seigle et en maïs. On rencontre quantité de pommiers, dont les fruits abondants produisent de bon cidre; il y a aussi dans cette partie de beaux pâturages qui alimentent de nombreux troupeaux.

Gijon, petite ville et port de mer, est assise dans une presqu'île par 3° 34' 19" de latitude nord et 8° 5' 40" de longitude ouest. Quoique Gijon ne soit pas considérable, cette ville est devenue historique et illustre en assurant au grand *Pélage* une dernière retraite lorsqu'il échappa aux Sarrasins. Gijon n'était alors qu'une bourgade peuplée de pêcheurs, qui, dans la suite, devint une petite ville et la capitale des Asturies. Pélage et ses successeurs portèrent le nom de comtes de Gijon, ensuite d'Oviédo, jusqu'à *Alphonse* II, qui prit celui de roi de Léon.

Son port est avantageusement situé; il y a un très-beau môle, et son intérieur est vaste; les bâtiments marchands peuvent y mouiller en toute sécurité, ayant un bon fond et bien abrité, mais l'entrée en est difficile et la passe dangereuse pour ceux qui ne seraient pas guidés par un bon pilote. Les maisons sont à deux étages et l'architecture en est assez bonne; les rues sont larges, bien percées, assez régulières, bien pavées et propres. Sa population est estimée à 3,600 habitants. Il n'y a qu'une paroisse, une chapelle ou oratoire et un couvent de religieuses. Elle a un gouverneur, un conseil municipal ou *consejo*. Son commerce est actif; elle possède une école de mathématiques nautiques et de minéralogie, établie en 1796, sous le nom d'Insti-

tut asturien, dirigé par le savant *Gaspard de Sevellanos*, natif de cette ville.

Pour aller d'Oviédo à Aviles, on passe également la *Nora* au village de Cayell, à peu de distance au nord de *Luganes*; on traverse ensuite la petite montagne de *Fresno*, puis la *Sierra de Feras*, et on arrive à Aviles, en descendant le cours de la rivière sur laquelle cette ville se trouve située et qui a son affluent dans l'Océan à une lieue plus loin. Aviles est située sous les mêmes degrés de latitude et de longitude que Gijon. On trouve dans les montagnes que l'on traverse, des mines de cuivre, de charbon fossile, des carrières de pierres de taille et meulières, des pâturages dans les vallons, et par-ci par-là des cultures de seigle et de maïs.

Aviles, Avila, ville et port de mer, au nord d'Oviédo, est assise sur la rive gauche de *Rio Aviles* qui a son affluent dans la baie de *Los Porcos*. Cette ville a deux paroisses, un couvent de religieuses et un de religieux, un hôpital proprement entretenu, quelques fontaines publiques qui fournissent de bonne eau; sa population est évaluée à 3,000 habitants. Elle a un corregidor militaire et une administration civile. Ses rues sont larges, assez régulièrement percées, bien pavées et propres. Les maisons sont à deux étages et d'une architecture ancienne. L'entrée de la rivière est défendue par le fort Saint-Jean, qui a un commandant particulier. Elle a une maison consistoriale bien bâtie et décorée de 13 arcades qui la supportent. Son commerce consiste en poissons, en toiles fabriquées dans la ville, mais elles sont communes; on en fait cependant d'une sorte fine et claire nommée *Beatilla*, à l'usage des religieuses. La plus grande partie des paysans s'emploie à la fabrique d'ustensiles de cuivre, qui se vendent dans toute la province, et qu'on transporte en Castille et dans la province de Léon. Le marché de la ville est bien fourni en comestibles : on y trouve des grains de toute espèce, d'excellents légumes, de bonnes herbes potagères, des fruits excellents, de bonne viande, du gibier à foison et de très-bons poissons.

Il y a beaucoup d'autres routes qui communiquent avec Oviédo et les points principaux des Asturies; mais ce ne sont pas de celles qu'on appelle *Camina real,* chemin royal, grande route, et qui toutes n'équivalent pas à nos plus mauvais chemins vicinaux : à proprement parler, ce ne sont que des chemins de traverse impraticables aux voitures, quelquefois difficiles à pratiquer soit à pied, soit à cheval.

Une de ces routes conduit à *Ribadeo,* ville avec un petit port, située à la pointe nord-ouest des Asturies, frontière de Galice, en passant par *Gonjar de Tineo:* elle communique: 1° à *Castropol,* qui est, ainsi que Ribadeo, placé à l'embouchure du Rio Mirando dans la mer, mais à l'est; 2° à la ville de *Novia,* située sur la rivière de ce nom, qui arrose une plaine fertile. *Novia* a un petit port qui fait un petit trafic au moyen du cabotage, et les habitants sont persuadés que c'est *Cham,* l'un des fils de Noë, qui en est le fondateur, et qui lui a donné, ainsi qu'à la rivière, le nom de sa femme *Navia;* 3° à la ville de *Luerca* et à *Puerto Zelo.* Un autre chemin conduit d'Oviédo à *Llonas,* petit port de mer situé à l'extrémité des Asturies, en passant par Conjas de Onis. Le trajet est de 22 lieues de *Ribadeo* à Oviédo, et de 18 de cette dernière ville à *Llonas. Conjas de Onis* est une des principales villes des Asturies : ses environs sont riants, offrant à ceux qui parcourent les Asturies plusieurs localités à visiter. Presque à une lieue on trouve la célèbre abbaye de *Notre-Dame de Cobadonga:* elle est de toute ancienneté dans ce pays, ainsi qu'on le remarque dans quelques vestiges de ses bâtiments, dont la majeure partie a été rétablie à neuf. Le monastère assez curieux de *San Pedro Villanosa,* ordre de Saint-Benoît, se trouve à une moindre distance ; on nous a assuré que ce monastère occupe l'emplacement où était un des palais *d'Alphonse* 1er, fils de *Favila,* prince d'Oviédo. On nous fit remarquer une arcade gothique, ornée de bas-reliefs qui prouvent par eux-mêmes leur grande antiquité. Cette arcade, nous dit-on, formait l'entrée de la chapelle du palais. A la porte de

l'église, on voit, en sculpture, les événements tragiques de la mort du prince *Favila,* qui succéda à son père *Pélage,* en 736. Deux ans et demi après, il fut mis en pièces par un ours qu'il poursuivait à la chasse.

Le sol de ces deux monastères est couvert de bois, de belles vallées, et l'agriculture y est très-bien soignée. On y récolte du blé, du seigle, de l'avoine, du maïs. On y cultive une grande quantité de pommiers dont les fruits donnent de bon cidre, des noisetiers et des amandiers en quantité; du chanvre, du lin. Les potagers de ces monastères ne sont pas moins bien soignés, et produisent d'excellents légumes et de bons herbages.

Conjas et Onis sont deux villes des Asturies : la première est assise au confluent de deux rivières, dont l'une est la Sella, qu'on passe sur un beau pont et très-solide, quoique d'une seule arche. Cette ville a le droit d'administration municipale ou *Consejo.* La Sella a son embouchure dans l'Océan un peu au-dessous du mouillage de Jonco.

Onis est situé à l'est de Conjas, au pied d'une montagne près la rivière de la *Curada*, qui reçoit la *Pilona* venant des Asturies de Santillana et qui se jette dans la *Sella* au nord-est, au-dessous de *Conjas.*

La limite assignée entre les deux Asturies se termine, en outre de quelques montagnes, par une partie des cours d'eau des rivières ci-après : la *Rauno* jusqu'à *el Remedio;* la *Curada* jusqu'à Onis; la *Pilona* jusqu'au triangle qu'elle forme avec la *Curada;* et la *Deva* prenant sa source à l'est de la *Sella* sur les mêmes montagnes, et qui entre dans les Asturies de *Santillana,* en passant à *Puertos, Mettara,* et *Potes,* chef-lieu du petit pays appelé *Liebana* ou les Cinq Vallées. La ville de Potes est médiocre, chétive et misérable; elle est à la distance de neuf lieues de *Santillana.*

Le territoire d'Oviédo fut érigé, il y a plusieurs siècles, en Comté et possédé avec ce titre par la maison de Gijon, et aujourd'hui par celle de l'Infantado. Le territoire de Santillana a le titre de marquisat, et appartient au duc de l'Infantado de la branche de Mendoza.

Santillana, Santæ Juliæ fanum, est la ville capitale des Asturies de ce nom. Elle se trouve située sur les confins de la principauté, au nord-est, dans une position agréable, près des bords de l'Océan, à 22 lieues d'Oviédo. Elle a un gouvernement royal et le droit d'administration municipale ou consejo. Elle renferme une église collégiale et un couvent de religieux. Du reste elle n'offre rien qui soit digne de fixer l'attention du voyageur : on estime sa population à 400 feux. Dans son vaste territoire on cultive plusieurs espèces de grains, du lin, du chanvre; il y a quelques vignes; on y élève toute espèce de bétail; on y voit quelques troupeaux; il y a du gibier et du poisson excellent; ce dernier y est apporté du petit port de *San Marcion de la antena*.

MALADIES.

Les maladies les plus familières aux Asturiens, sont : La gale et la lèpre, plus connue sous le nom de mal de la rosa.

Les fréquentes et brusques variations de l'atmosphère multiplient les affections catarrhales qui y ont une marche lente, et marchent rapidement à la chronicité; néanmoins la phthisie pulmonaire est peu fréquente, et c'est dans cette province que les phthisiques des diverses contrées de l'Espagne viennent chercher du soulagement. Les phlegmasies oculaires ne sont pas rares; elles sont dues en partie à la répercussion de la gale, ou dépendent d'une affection scrofuleuse.

Un grand nombre de femmes sont atteintes de leucorrhées ou fleurs blanches, et la plupart ne doivent cette maladie qu'à la constitution atmosphérique régnante qui dérange la menstruation déjà fort peu réglée chez elles et à leur tempérament éminemment lymphatique ; les jeunes filles, à la difficulté que cette évacuation périodique trouve à s'établir chez plusieurs; cet écoulement est constitutionnel.

Les scrofules sont endémiques dans cette province.

Elles se font particulièrement remarquer chez ceux qui habitent les côtes de l'Océan, mais plus particulièrement dans les vallées profondes, froides, humides, privées en grande partie des rayons solaires qui n'y pénètrent que difficilement. Les femmes en sont plutôt atteintes que les hommes, par la prédominance de leur système lymphatique qui les prédispose à cette maladie; et un grand nombre de jeunes femmes et de jeunes filles achètent leur fraîcheur par quelques écoulements contre nature. Si la puberté ne fait pas disparaître cette affection, elle ne fait que l'exaspérer en vieillissant. C'est surtout dans l'enfance qu'elle porte ses ravages sur le système mésenterique, y occasionne des engorgements connus sous le nom impropre du carreau, et en moissonne beaucoup avant l'âge de dix ans.

Les affections cancéreuses s'y font aussi remarquer. Dans quelques cas observés à l'hôpital d'Oviédo, j'ai vu que la poudre arsénicale imprudemment employée par les médecins du pays n'avait fait que précipiter la marche de la maladie. J'ai vu un soldat asturien qui avait une parotide ulcérée; l'application de cette poudre a été suivie d'un tel accroissement de la tumeur qu'en quelques jours elle prit un développement énorme. On me fit voir aussi, dans le même hôpital, une femme portant un cancer qui avait détruit la moitié de la face, l'œil, la paroi inférieure de l'orbite, les os maxillaires et molaires, le voile du palais avec la paroi correspondante des fosses nasales, une partie de la mâchoire inférieure et la langue jusqu'à la base. Le ravage paraissait s'être borné à la paroi postérieure du larynx sur lequel on portait les aliments. Je ne me rappelle pas d'avoir vu quelque chose de plus hideux et de plus repoussant.

Les affections dartreuses qui tiennent au système lymphatique sont communes et difficiles à guérir. L'air humide, la prédominance du système lymphatique, le défaut d'exhalation cutanée, la scrofule et la gale dégénérées paraissent en être la cause principale : on y fait peu attention; on les porte le restant de ses jours.

En Asturie il existe beaucoup d'hôpitaux qui sont destinés à recevoir et à séquestrer les personnes atteintes de la lèpre ou mal de la rosa. Cette maladie m'a paru avoir quelque analogie avec la *Pellagre* qu'on observe communément en Italie, dans les plaines marécageuses du Milanais, et qui n'est qu'une lèpre dégénérée. En analysant les symptômes du mal de la rosa, en observant son développement, on ne peut se refuser à y reconnaître quelque principe de la vraie lèpre ; et le mal de la rosa n'en est sans doute qu'une variété.

Cet exanthème commence par des taches rouges-brunes qui apparaissent sur diverses parties du corps, mais particulièrement aux mains. Les parties qui en sont couvertes s'exulcèrent : c'est vers l'équinoxe du printemps qu'elles commencent à paraître. Les croûtes qui se forment sur la peau se détachent pendant l'été et forment des cicatrices, lesquelles, toute l'année, au printemps, se recouvrent de nouvelles croûtes qui deviennent d'année en année plus horribles. Cette maladie présente, dans le principe de son développement, un tremblement perpétuel de la tête, la mélancolie, des délires. Des fièvres anomales variées, dont elle s'accompagne successivement et par gradation, ont fait croire à certains médecins que cette maladie était d'origine nerveuse. Ces accidents s'exaspèrent pendant la nuit et causent aux malheureux malades une ardeur brûlante qui les prive du sommeil. Elle se termine par l'hydropisie, mais le plus communément encore par des engorgements scrofuleux des glandes cervicales, et ceux-ci se changent fréquemment en mal de la rosa. *Gonzales Moreno,* médecin de cet hôpital, et qui n'est point dépourvu de connaissances médicales, m'a attesté que ces mutations étaient fréquentes. Il eut l'obligeance de me faire voir plusieurs malades atteints de scrofules, qui furent débarrassés de celles-ci par l'apparition du mal de la rosa, et plusieurs autres atteints de cette dernière maladie, qui en furent débarrassés par l'apparition des scrofules. L'engorgement des glandes mésentériques est encore une de ses terminaisons qui amène dans

la suite une fièvre lente, le dévoiement colliquatif, le marasme et la mort. Ayant interrogé les médecins du pays sur cette maladie (et nul n'a varié d'opinion) ils sont persuadés qu'elle est un composé de lèpre, de dartres, de scorbut et de scrofules. On ne lui oppose aucun traitement; on se contente seulement de calmer l'irritation par les adoucissants.

Le scorbut est endémique le long des côtes, dans les vallées profondes, froides et humides, dans les habitations basses, froides et humides; la grande quantité d'eau qui noie l'élément végétal, une mauvaise alimentation, joints à la malpropreté, sont autant de causes propres à favoriser son développement.

Il nous reste à parler de la gale, maladie endémique et la plus répandue en Asturie.

Cette maladie se manifeste par de petites vésicules cristallines, plus ou moins grosses, contenant une sérosité limpide. Ces vésicules s'observent particulièrement autour des poignets, entre les doigts, à l'intérieur des cuisses. Plus ou moins rapprochées, elles semblent, par leur volume et leur forme, placer la gale asturienne à côté de l'espèce connue sous le nom de gale pustuleuse, humide, grosse gale. Dès que les pustules se rompent, elles se dessèchent et forment des croûtes qui, en se réunissant, donnent à la partie qui en est le siége, un aspect hideux. Les croûtes tombent et sont bientôt remplacées par une nouvelle éruption vésiculeuse.

En examinant de près cette vésicule, on y observe le sarcopte, acarus scabiei, avec d'autant plus de facilité, qu'il est plus gros dans cette espèce de gale que dans celle où il a été découvert en France. On l'aperçoit à l'œil nu sans le secours d'aucun instrument d'optique. Sa forme est un peu arrondie, sa tête à peine visible, sa bouche et ses pattes de couleur rousse ou jaunâtre; le ventre est ovale, de couleur aqueuse, garni sur le dos d'une double ligne en croissant, ou de deux lignes courtes brunes. Les femmes du pays sont habituées à le retirer avec la pointe d'une aiguille, de

l'humeur des pustules où le prurit se fait le plus vivement sentir. Lorsqu'elles l'écrasent sur l'ongle, il se fait un petit bruit bien distinct. Elles font cette opération en plein air et au soleil auquel elles exposent nus leurs enfants. Cet insecte ne quitte sa pustule qu'à la nuit, ce qui le fait considérer comme nocturne.

Si le sarcopte est plus gros dans cette espèce de gale, il est aussi plus rare; car les pustules qu'il produit sont bien moins nombreuses que dans la gale de nos pays, et c'est peut-être pour cette raison qu'elle se transmet moins facilement, même par le contact immédiat, comme nous l'avons observé parmi nos soldats qui fréquentaient impunément beaucoup de femmes qui en étaient infectées.

Il est si vrai que c'est cet insecte qui produit la pustule galeuse, qu'on le voit souvent en quitter une pour cheminer sous l'épiderme jusqu'à une plus ou moins grande distance, et donner lieu à la formation d'une autre au lieu où il s'arrête. Je me suis plu souvent à observer cette pérégrination, et la trace qu'il laisse sur son passage est si sensible, qu'il n'est plus permis d'en douter. Cette trace présente un long sillon qu'on distingue facilement par la nuance plus ou moins foncée de la peau ; aussi les habitants le désignent-ils sous le nom de laboureur.

Ainsi, je puis affirmer que cet insecte fait naître des pustules sur les galeux asturiens, et, par conséquent, qu'il est chez eux la cause de la gale. Maintenant on peut se demander s'il existe entre cette gale et celle des autres pays d'autres différences que celle de la grosseur du sarcopte; mais les symptômes sont les mêmes, et le même traitement doit s'appliquer avec un égal succès à l'une et à l'autre.

La gale asturienne n'épargne aucune classe de la population ; le riche comme le pauvre en sont également atteints. Elle est moins commune parmi les hommes que parmi les femmes : ces dernières la transmettent à leurs enfants bientôt après la naissance, avec d'autant plus de facilité, que leur peau est plus délicate, et qu'on prend moins de précautions pour les en garantir.

Les Asturiens considèrent la gale comme une maladie dépuratoire, et négligent toute espèce de remèdes, dans la crainte, disent-ils, de faire rentrer une humeur qui cherchait à s'échapper : il semble que ce soit un héritage qui leur a été transmis par leurs pères, et qu'ils doivent transmettre à leurs enfants ; et, puisque nos pères, ajoutent-ils, ont bien vécu avec la gale, nous ne mourrons pas d'une maladie qui les a laissés vivre.

La malpropreté, le défaut d'exhalation cutanée sous un ciel embrumé et déjà que trop surchargé d'humidité, la nature des aliments, sont autant de causes qui concourent avec l'insouciance à entretenir et à propager cette infection psorique. Il ne faut rien moins que l'incommodité d'un prurit excessif et le sentiment toujours tardif du dégoût qu'ils inspirent, pour décider les Asturiens à employer quelques moyens presque toujours insuffisants.

Les médecins du pays sont dans l'habitude de saigner et de purger leurs malades. Après ce préliminaire, ils leur prescrivent des frictions avec une pommade composée d'axouge, de carbonate de plomb et de sous-hydrochlorate de mercure. Ce traitement ne fait que pallier la maladie qui, le plus souvent, reparaît bientôt avec plus d'intensité, en produisant des croûtes sur tout le corps. C'est dans cet état d'inflammation chronique que la répercussion de la gale peut devenir dangereuse.

On sait dans le pays qu'on n'est parvenu à diminuer le nombre des lépreux, ou au moins à empêcher la propagation de la maladie, qu'en multipliant les hôpitaux où on les séquestrait. C'est à un semblable moyen qu'il faudrait peut-être avoir recours pour détruire la gale; ce n'est qu'en traitant en grand les malades et tous à la fois, et en empêchant toute communication avec des personnes saines ou guéries, qu'on peut espérer un tel résultat.

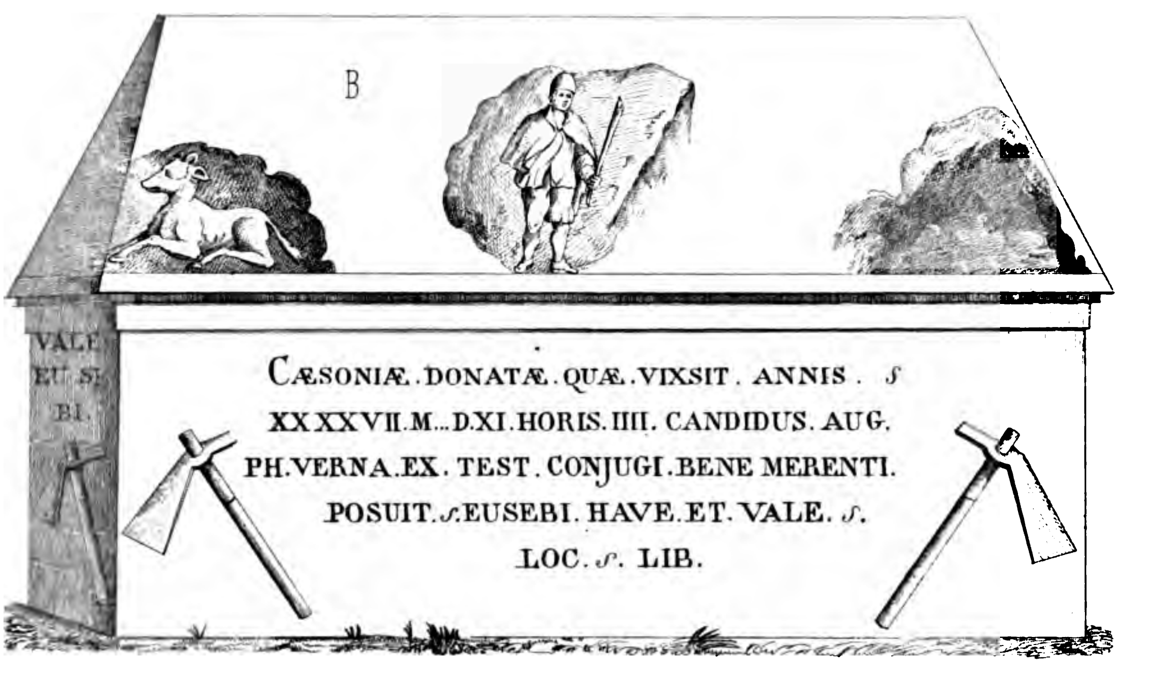
A



MUSÉE DE DIJON.

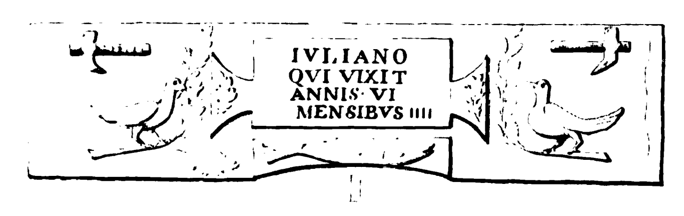


MUSÉE DE DIJON.



HIST. DE DUNOD.

Lith. de Faygelle.



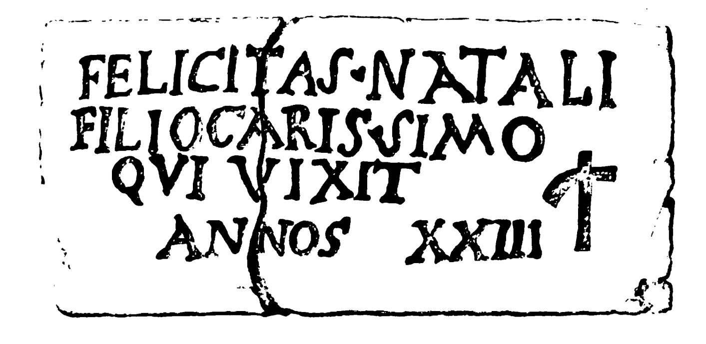
ROMA SUBTERRAN.



[illegible]



MUS. DE L'ABBÉ [illegible]



CATACOMBES DE ROME.



MUSEE DE LYON.

MUSÉE DE LYON

DE L'ASCIA

SCULPTÉE SUR DES TOMBEAUX ANTIQUES,

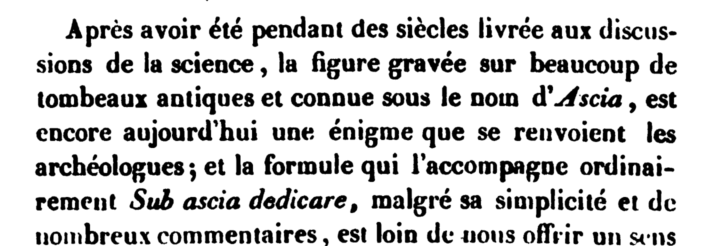
ET DE LA FORMULE *Sub Ascia dedicare*,

QUI TERMINE LES INSCRIPTIONS DE CES TOMBEAUX;

PAR M. ROSSIGNOL,

SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE.

> Priusquam dedicationis accipiant summam religionem, opera sunt tantum; dedicatio est illa quæ Deum inducit.
>
> QUINTILLIANUS, *Declam.* 323.



Après avoir été pendant des siècles livrée aux discussions de la science, la figure gravée sur beaucoup de tombeaux antiques et connue sous le nom d'*Ascia*, est encore aujourd'hui une énigme que se renvoient les archéologues; et la formule qui l'accompagne ordinairement *Sub ascia dedicare*, malgré sa simplicité et de nombreux commentaires, est loin de nous offrir un sens

précis et incontesté : elle attend un traducteur; des *Revues* ont remis cette question à l'ordre du jour (1).

Aurai je l'honneur de clore une discussion commencée il y a trois cents ans ; ou renversera-t-on demain ce que j'élève aujourd'hui ? Ce n'est pas à moi qu'il appartient de répondre; mais je ne négligerai rien pour atteindre le but.

I.

Avant de traduire un texte, littéral ou figuré, ce qu'il faut faire d'abord, c'est de le restituer s'il est incomplet; s'il n'offre point de lacune, de le comparer avec les copies qui en ont été faites, ou les textes analogues, s'il est possible d'en découvrir. Sans ces précautions, point de certitude; on court risque de s'égarer dès les premiers pas, et de dépenser sottement toute son érudition.

Contrairement à ce qui arrive dans maintes questions d'épigraphie, il n'y a pas ombre de doute sur les mots; tous les auteurs ont lu : *Sub ascia dedicavit, — dedicatum, —* ou *dedicaverunt,* selon les exigences des premières lignes de l'inscription; ou simplement S. A. D.

Quant à la figure qui l'accompagne, et qui est, de l'aveu de tous, sa traduction hiéroglyphique, il en est bien autrement. L'un y a trouvé l'image d'une charrue, c'est dom Martin (2) ; l'autre un instrument à tailler les pierres, c'est Millin (3); celui-ci un ancre de

---

(1) Revue archéologique, art. de M. Guénebault, année 1847, p. 542.

(2) Religion des Gaulois.

(3) Opinion partagée par M. Champolion - Figéac. — Millin. Magaz. Encyclo. Juin 1805.

vaisseau, symbole de l'espérance (1); celui-là un sarcloir destiné à cultiver le champ des morts et à leur rendre la terre légère (2); d'autres ont une prédilection pour l'herminette du tonnelier, pour un outil de sculpteur, pour la croix, pour une hache, pour un marteau, pour un signe égyptien, pour une faux létifère, dont l'origine se trouverait dans une légende du pays des Sabins (3)!

Il y a plus d'un siècle, un savant italien réunit les opinions diverses émises sur ce point, jusqu'à son temps; son livre est curieux et rare en France (4); aujourd'hui il y aurait un second volume à ajouter au recensement de Mazzocchi. On a fait le tour du monde et nous n'en sommes pas plus avancés.

D'où vient donc cette divergence d'opinions relativement à la figure qu'on appelle *Ascia?* Ses traits ne seraient-ils pas intacts? L'image est-elle moins bien conservée que l'inscription qui l'accompagne? Non; personne n'accuse le temps; il a respecté la figure comme la lettre des épitaphes.

Il faut chercher l'origine de cette diversité de traduction dans l'ignorance des graveurs, et surtout dans la

---

(1) L'abbé Lebœuf dans sa *Dissertation critique sur l'Ascia sépulcrale*, 344 du tom. 2 du Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissement à l'Histoire de France, et de supplément à la Notice des Gaules.

(2) Mabillon, Muratori, de Caylus.

(3) L'abbé de Tersan, Grivaud de la Vincelle, Nolhac, Vallot et Barthélemy.

(4) Mazzocchi. — *Epistola quâ virorum clarissimorum de dedicatione sub ascia commentationes integras recencentur.* — Neapoli, 1739, in-8°.

nature d'un dessin en creux qui n'a pas l'avantage de représenter les parties saillantes de l'original. La figure n'est, dans ce cas, qu'une silhouette, qui a tantôt une forme, tantôt une autre, selon le point de vue adopté par le graveur et l'inclinaison plus ou moins grande de l'objet qu'il avait à reproduire.

La représentation gravée d'une hache est chose facile; le fer et le manche ont le même sens et peuvent se calquer de la manière la plus naturelle; personne ne se trompera en en voyant l'image. S'agit-il d'un instrument dont le fer ou le taillant coupe le manche à angle droit, comme celui de la pioche ou de la houe dont se servent nos vignerons au lieu de bêche? Le graveur se trouvera embarrassé, et le dessin qu'il fera ressemblera à tout autre chose qu'à son original. Vu de profil, ce sera l'image d'un pic; d'en haut, le manche disparaîtra pour ne laisser voir que le fer; obliquement ou en raccourci, on aura, avec des dimensions moindres, le fer et le manche tout à la fois; mais, comme la gravure est une silhouette en creux, souvent sans perspective, le dessin de la houe ressemblera à une espèce de hache; c'est ce qui est presque toujours arrivé.

Aussi bien trompé par l'apparence, un des savants qui de nos jours se sont occupés de la question de l'*Ascia*, n'a pas hésité à intituler son travail : *De la hache sculptée sur des tombeaux antiques* (1); et une fois engagée dans cette voie, son érudition s'est épuisée en combats inutiles.

---

(1) Par M. Nolhac de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Lyon.

II.

Laissons donc les dessins en creux, de peur de nous égarer; d'ailleurs, en restreignant les pièces du procès, nous aurons l'avantage de n'avoir que les meilleures, c'est-à-dire les tombeaux dont les dessins *en relief* ne permettent pas à l'œil de se tromper.

Si nous remarquons, en outre, que ces riches monuments devaient appartenir à des membres des hautes classes sociales, et qu'ils sortaient des mains d'artistes habiles, nous aurons l'assurance d'avoir des images d'une précision mathématiquement hiératique. L'aristocratie romaine, qui se confondait avec le sacerdoce, gardait religieusement les traditions pontificales, parmi lesquelles le droit des tombeaux tenait une large place.

Or, dans le groupe des pierres antiques, formé sous le vestibule du Musée de Dijon, existe un beau débris de tombeau gallo-romain, qui porte en relief l'image intacte et inédite d'une *Ascia,* attachée au monument et suspendue par un cordon sur la tête d'un jeune enfant. Nous la reproduisons scrupuleusement, ainsi que le curieux tombeau donné par Dunod dans son *Histoire des Séquanais* (1) : ce sont des documents incontestables, qui serviront de point de départ à cette dissertation.

Voilà donc l'*Ascia* franchement accusée.

Dira-t-on maintenant que c'est une hache, un fer de charrue, une croix, un marteau, un sarcloir, une faux, un ancre de salut, que sais-je? un ciseau de

---

(1) Dunod, II, p. 209. Voir dans les gravures qui accompagnent cette dissertation, les figures A et B.

sculpteur ou un signe égyptien? Non ; vous affirmerez que c'est un instrument destiné à creuser la terre. Le fer est recourbé pour la prendre et la jeter hors de la fosse, et le manche est court pour faciliter l'action du fossoyeur.

Quelques personnes ont eu cette pensée; mais elles l'ont exprimée timidement ou l'ont abandonnée, parce qu'elles ne savaient qu'en faire. Comme s'il était raisonnable de nier un texte positif qu'on ne peut pas traduire !

Débarrassons-nous immédiatement d'une objection que ne manqueraient pas de nous faire les partisans du *marteau*. — Ne voyez-vous pas qu'il y en a un, diront-ils, dans l'*Ascia* même que vous nous offrez? — Nous sommes loin de le nier; c'est un accessoire qui peut être utile au fossoyeur, s'il veut briser une pierre qu'il rencontre. Mais la preuve que ce n'est pas le principal, c'est qu'on trouve, sur des tombeaux intacts, des *Ascia* sans marteau (1), et qu'on ne trouve jamais d'*Ascia* qui soit réduite à cette seule partie.

Ce qui est *essentiel* dans l'*Ascia* ce n'est donc point ce qui frappe et brise la pierre, mais ce qui peut recueillir et *jeter la terre*.

L'instrument, ce nous semble, est reconnu et parfaitement caractérisé; ajoutons qu'on ne le trouve jamais que sur des tombeaux. Cette seule observation réfute bien des lignes écrites sur l'*Ascia*.

III.

Quant à son nom, il a été, lui aussi, l'objet de plus d'une méprise. Les uns n'en ont rien dit, soit qu'ils

(1) Voir ci-après, page 190.

aient ignoré son origine, ou regardé ce chapitre comme une question compromettante. Les autres, et il y en a bon nombre, n'ont pas reculé devant des étymologies tirées de la langue celtique que personne ne connaît, ou des emprunts faits à la langue des Hébreux ou des momies! Que n'invoque-t-on pas dans une mauvaise cause?

La langue grecque a été mise aussi à contribution; mais, par une fatalité des plus étranges, au lieu de prendre ce qu'il y avait de plus simple et de plus vrai, ces savants se sont abattus et arrêtés sur des racines, qui signifient tantôt des *lieux ombragés*, tantôt au contraire la *négation de l'ombre* (1); comme si l'*Ascia*, que nous venons de voir, pouvait servir de parasol ou représenter une plaine sans ombre!

L'image de l'*Ascia* nous a prouvé incontestablement que c'est un instrument consacré au travail; dès lors, rien de plus naturel que le nom qui lui est donné; il exprime l'*action*, le mouvement que se donne l'ouvrier qui *travaille*, *exerce*, *fait son œuvre* de tous les jours; c'est la signification radicale des mots grecs *asceo* et *ascetès* (2), employés pour exprimer l'*action* dans toute son étendue, celle de l'esprit comme celle du corps.

Il est vrai que cette désignation est générale, et qu'elle pourrait en définitive s'appliquer à tous les instruments, à la hache, comme à la houe. En effet, *Ascia* en latin signifie à la fois *pioche* et *doloire*; mais de tous les instruments la houe est le plus vulgaire; c'est

(1) Ἄσκιος signifie sans ombre, ascien, et, poétiquement, quelquefois ombragé.

(2) Voyez dans les Lexiques ἀσκεῖν, et ἀσκητής.

le *faiseur* par excellence, comme la *Bible* (1) est le *livre* par excellence; c'est l'instrument qui a été mis par Dieu entre les mains de l'homme, en lui disant : *Travaille;* tu remueras la terre et gagneras ta vie à la sueur de ton front (2).

Aujourd'hui encore, après des milliers d'années, l'instrument dont se servent nos cultivateurs pour creuser ou retourner la terre s'appelle encore le *faiseur,* ou le *feçou* dans la langue de nos campagnes; sa forme a la plus grande analogie avec la forme antique de l'*Ascia* des tombeaux. D'ailleurs, les paysans de la Saintonge appellent *aiscée* ce même instrument destiné à fouir la terre : le nom s'y est conservé avec la forme (3).

IV.

Le VI[e] article de la X[e] Table de la loi romaine est ainsi conçu : *Rocom asciad nei poleitod;* ce qui signifie : Pour construire les bûchers tu ne te serviras point d'instrument tranchant.

Hâtons-nous de dire que le mot de la loi des XII Tables, identique pour la forme avec celui de nos monuments, diffère tout-à-fait de l'*Ascia* dédicatrice. Celle que la loi des bûchers prohibe, est un instrument destiné à couper le bois sur lequel on brûlait les corps morts. La sagesse des vieux législateurs proscrivait la somptuosité surtout dans les funérailles; ils ne voulaient pas que le fer façonnât le bois destiné aux bûchers; ils

(1) Βίβλος, livre, ἀσκεῖν, faire, d'où *Ascia.*

(2) Genèse : Maledicta terra in opere tuo; in laboribus comedes ex eâ cunctis diebus vitæ tuæ. Spinas et tribulos germinabit tibi et comedes herbam terræ. In sudore vultus tui, etc.

(3) C'est le feçou de nos vignerons.



devaient offrir toute la rusticité des branches au sortir des mains du bûcheron : *Rogum ascia ne polito* ; c'est le sens de la loi.

Mais à l'époque où le signe et le mot qui nous occupent se montrent sur les tombeaux, on ne brûlait plus les morts, l'inhumation avait remplacé l'incinération ; car, les tombeaux qu'il nous a été donné de voir, sur lesquels se trouvent le mot ou la figure de l'*Ascia*, sont des cercueils gallo-romains dans lesquels des cadavres ont été couchés. D'ailleurs le luxe de certains tombeaux qui portent la houe dédicatrice serait tout-à-fait en opposition avec l'esprit de la loi ; et notre formule tumulaire n'aurait aucun sens ; car la consécration qu'elle proclame ne peut venir que d'un acte positif, et non d'une prescription négative, comme celle des Tables de la loi. Nous ne devons donc tenir aucun compte du vieux texte de la République romaine, pour l'explication d'un monument de l'Empire, à une époque où l'incinération allait complétement cesser, laquelle d'ailleurs ne fut jamais sacrée.

V.

Assez de prolégomènes ; il nous reste à montrer comment l'*Ascia*, ce vulgaire outil, était l'instrument et le sceau de la consécration ; car, *sub ascia dedicare*, signifie *consacrer* dans toute l'étendue de ce mot.

L'histoire des cérémonies funèbres est généralement peu étudiée ; c'est à notre avis la cause principale des erreurs dans lesquelles on est tombé relativement à l'*Ascia* ; il s'agit de la relever de sa condition infime et roturière pour l'élever au glorieux et noble privilége de la consécration.

Et d'abord, arrêtons-nous au mot. Si l'on fait attention que la langue des Latins se confond à son origine

avec celle des Grecs, nous verrons que la racine d'*Ascia* a été employée dans un sens très-élevé. Dans la langue de Pindare et des dieux, l'expression grecque signifie *honorer d'un culte* (1); mais nous ne nous arrêtons pas à cette réflexion; nous avons une base plus solide pour appuyer notre édifice.

L'*inhumation*, qui consiste à déposer dans la terre (2) la dépouille des morts, est la plus ancienne manière de leur rendre les derniers devoirs. Cyrus (3) et Numa furent *enterrés*; Dracon et Solon consacrèrent dans leurs lois la coutume d'inhumer, importée par Cécrops venu d'Egypte; et Moïse nous apprend que l'inhumation remonte à l'origine du genre humain (4).

Mais des considérations d'intérêt public ou privé mirent peu à peu en usage l'*incinération*; on réduisit en cendre les cadavres.

Cet usage fut lent à s'établir; car, à l'époque de la rédaction de la loi des douze Tables, il semble que les deux systèmes aient été en présence, et pratiqués indifféremment, si l'on s'en rapporte à ce vieux texte de la loi : « *Hemonem mortuum endo urbed nei sepeleitod* » *neve uritod* (5). »

---

(1) Voyez ἀσκεῖν dans les Lexiques.

(2) *In et humus.*

(3) Xénophon : — Τὸ δ' ἐμὸν σῶμα, ὦ παῖδες, ὅταν τελευτήσω, μήτ' ἐν χρυσῷ μήτ' ἐν ἀργύρῳ, μηδ' ἐν ἄλλῳ μηδενὶ θῆτε, ἀλλὰ τῇ γῇ ὡς τάχιστα ἀπόδοτε· τί γὰρ τούτου μακαριώτερον ταυτῇ γῇ μιχθῆναι, ἣ πάντα μὲν τὰ καλὰ, πάντα δὲ τ'ἀγαθὰ φύει τε καὶ τρέφει; —

Lib. VIII.

Plato, *in Men.*, p. 383; édit. Bekker.

(4) Genèse, III, 19 : — Donec revertaris in terram de quâ sumptus es.

(5) En latin plus classique : *Hominem mortuum in urbe ne sepelito neve urito.*

Ce n'est qu'à la fin de la République que les bûchers furent exclusivement en usage ; il n'y avait guère alors que la famille Cornélia (1) qui repoussât encore l'incinération. Cicéron en fait la remarque, dans son Traité des Lois, en ajoutant que le mot avait survécu à la chose : « *Quod nunc communiter in omnibus sepultis* » *ponitur, ut humati dicantur, id erat proprium iis quos* » *humus injecta contegeret* (2). »

Un passage de Pline résume parfaitement l'histoire de ces variations chez les Romains : « Ipsum cremare » apud Romanos non fuit veteris instituti ; terrâ con- » debantur. At postquam longinquis bellis obrutos » erui cognovere, tunc institutum ; et tamen multæ » familiæ priscos servavere *ritus* ; sicut in Corneliâ ne- » mo ante Syllam dictatorem traditur crematus, idque » voluisse, veritum talionem, eruto C. Marii cada- » vere (3). »

Ce texte est précis ; il ne laisse aucun doute sur la substitution d'un système à l'autre ; et Cicéron disait avec pitié en montrant à son frère le tombeau de C. Figulus : Voyez jusqu'où peut aller le faste de la tombe (4) !

VI.

Si les interprètes de la loi romaine prenaient fait et cause pour la simplicité des tombeaux, les plus sages législateurs étrangers en rappelaient l'origine et entouraient le vieux rite de prescriptions sévères : « *In-*

(1) On en connaît encore deux autres.

(2) Cicéro, de *Legibus*, II, 22.

(3) Pline, VII, 54.

(4) Cicéron, II, 25. — Quos ad sumptus progressa jam ista res sit, in C. Figuli sepulcro vides.

» *humer* les morts, disent ceux d'Athènes, c'est une » coutume qui remonte au berceau de notre cité. Les » plus proches parents *jettent la terre* sur le cadavre; » et, quand la fosse est comblée, on ensemence cette » terre qui vient d'ouvrir au mort son sein mater- » nel. » Mais, comme à Rome, le luxe des funérailles fit invasion à Athènes avec les arts et la civilisation. On brûla les morts avec pompe; et la magnificence des mausolées du Céramique fit porter cette loi : « On ne pourra bâtir de sépulcre qui exige au- » delà du travail de dix hommes pendant trois » jours. »

L'autorité de Solon échoua; le faste des tombeaux suivit son cours. Démétrius, excellent citoyen et politique habile, pour empêcher qu'elles fussent un spectacle, changea l'heure des funérailles; il voulut qu'elles se fissent avant le jour, et qu'on ne plaçât sur la fosse du mort qu'une petite colonne de trois coudées au plus, une tablette de pierre ou un bassin; et un magistrat fut chargé de veiller à l'exécution de ce réglement (1).

Platon prescrit, dans ses lois, quelque chose d'analogue : « On ne pourra élever de tombeaux au-delà de ce que peuvent faire cinq hommes pendant cinq jours. La pierre n'aura que la hauteur nécessaire pour y graver l'épitaphe du mort, en quatre vers héroïques (2). » On ne voulait pas que la forme fît négliger le fond même des funérailles, c'est-à-dire la terre; que la vanité

---

(1) Démétrius de Phalère, disciple d'Aristote, gouverneur d'Athènes sous Cassandre, roi de Macédoine. Voir aussi *Cicéron.*

(2) Platon, *Lois, liv.* XII.

remplaçât le devoir, que de lourdes constructions fissent oublier le *Sit tibi terra levis* du droit sacerdotal.

Tous les efforts que fit le sacerdoce pour protéger les droits de la *terre*; tous les obstacles qu'on opposa aux invasions des richesses et des distinctions dans le champ des morts, où tous les hommes sont égaux, furent complétement inutiles.

Sous Auguste, les monuments somptueux et l'incinération, c'est-à-dire l'usage de brûler nos dépouilles, avaient tellement prévalu sur la simplicité du tertre primitif et l'*inhumation* pure et simple, que ce mot avait perdu sa signification radicale pour s'appliquer à l'incinération. Cicéron en a fait la remarque; et, comme pour en donner une preuve, il dit quelque part : *Terrâ humare* (1); comme si cette dernière expression n'avait pas contenu la première; et, deux fois, il s'arrête, dans son immortel Traité des Lois, pour nous faire bien comprendre qu'inhumer et brûler sont deux choses qu'il ne faut pas confondre : l'ancien rite avait disparu dans la fumée des bûchers (2) !

VII.

Le feu semble avoir conquis les *droits sacrés de la*

---

(1) Cicéron. *De Legib.* 11, 25. *Ibid*, 24. Quoi auro dentes vincti escunt, ast im cum illo sepelire urereve se fraude esto. — Et simul videtote, aliud habitum esse, sepelire, et urere.— Il n'y a que ces derniers mots qui se rapportent à notre sujet. Nous avons cité la première ligne seulement pour faire remarquer que les Romains avaient, comme nous, l'usage de s'attacher avec de *l'or* des dents postiches.

(2) Ægyptii condientes sepeliunt corpora ; Romani verò incendunt, Diog. Laert. *in Pyrrhon*.



terre; il n'en fut rien pourtant; la terre garda ses privilèges en face de l'incinération triomphante : l'inhumation était tout, la flamme rien. On dirait qu'en détournant le visage lorsqu'ils approchaient du bûcher la torche ardente, les parents du mort voulussent montrer qu'ils dédaignaient le vain simulacre de l'incinération comme une cérémonie profane.

Le devoir de rendre *à la terre* une dépouille que la terre donne et réclame, ne fut point oublié, moins encore radicalement aboli; le tombeau des Scipions (1), que nous venons de signaler, resta au sein de la République, comme une sainte et glorieuse protestation en faveur des traditions sacerdotales, dont cette famille était dépositaire. Pline ajoute : *Et tamen multæ familiæ priscos servavere ritus;* et l'on sait qu'on enterrait les enfants : *Minores igne rogi* (2).

Entendez Cicéron; avec quel respect ne parle-t-il pas de la *terre* qui doit recouvrir le corps de l'homme! On dirait qu'il traduit un passage de la Bible : « Le corps est rendu à la terre; et ainsi placé et étendu, il est pour ainsi dire caché sous le voile maternel (3). »

Un peu plus loin, cet homme d'Etat revient sur ces paroles, qui ne traduisaient pas complétement sa pensée. Ce n'est plus un *voile* qui couvre un cadavre, c'est le sein et le giron de la mère qui accueille son fils : *Sinus et gremium quasi matris* (4). Un mot ne suffisait pas à

---

(1) Cicéron, *de Legibus,* 11, 22 : — Gentemque Corneliam usque ad memoriam nostram hâc sepulturâ scimus esse usam.

(2) Juvénal, *Sat.*

(3) Cicéron, *ibid.* — Redditur terræ corpus, et ita locatum ac *situm* quasi operimento matris obducitur.

(4) Cicéron, *ibid,* 25.

la piété de Cicéron, augure et philosophe, il en a mis deux, malgré les critiques et la tautologie.

Et qu'on ne s'imagine point que ce soit une phrase de rhéteur; un homme qui n'avait pas d'imagination, mais beaucoup de science, un matérialiste, Pline partageait le respect de Cicéron pour la *terre* de la sépulture; bien plus, il l'exprimait en termes, que je pourrais appeler sacramentels, car ils sont identiques : *Novissimè complexa gremio à reliquâ naturâ abdicatos, tùm maximè, ut mater, operiens* (1)...

Une inscription antique, conservée dans la *Rome souterraine*, porte le sceau de ce caractère vénérable, qui fait de la terre une douce *amie,* embrassant un proscrit repoussé par toute la nature :

AMICA. TELLUS. UT. DET. HOSPITIUM. OSSIBUS (2).

Mais la tradition ne vivait pas seulement dans les paroles, elle était incarnée dans des actes. Quand l'enfant était né, de suite la sage femme le déposait à *terre,* où le père allait le prendre : *Humi primùm ipsâ obstetricum manu deponeretur, à quâ subindè à patre levabatur* (3).

Ce qui se faisait à l'entrée de l'homme au monde se renouvelait à sa sortie. Quand une personne était morte, dit Artemidore (4), on la dépouillait de son anneau; elle était lavée, ointe, couronnée et splendidement vêtue; on lui mettait dans la bouche une pièce de mon-

(1) Pline, 11, 63. Remarq. *abdicatos* opposé à *dedicare.*

(2) Aringhi : *Roma subterranea,* in-folio. Passages intéressants, 1, 142-136; 81, 82, etc.

(3) S. Augustinus. *Civitas Dei,* iv, 11.

(4) Artemidorus, lib. I, 14.

naie, un gâteau à la main; et, avant d'étendre le corps sur son lit funèbre, on le déposait quelque temps *à terre : Mortui involvuntur pannis et humi ponuntur.*

C'est sans doute à cette cérémonie que fait allusion Valerius Maximus, lorsqu'il dit : *Aliquid admirationis civitati nostræ Acilii etiam Aviolæ rogus attulit, qui et à medicis et à domesticis mortuus creditur, cum aliquandiù humi jacuisset, elatus* (1).

Cette vénération pour la terre— à laquelle, du berceau à la tombe, l'homme attache sa pensée, — qui donne son nom *humus* à l'*humaine* nature, à l'*homme* enfin pour lui dire : Memento *homo* quia *pulvis,* comme le père transmet à ses fils, avec son sang, son nom propre, — la terre— à laquelle nous devrions attacher un sentiment de haine et d'horreur plutôt que de piété; car la terre, l'homme la trouve couverte de ronces et d'épines; et, semblable au serpent maudit, il est condamné à se traîner sur elle, à la manger, à en mourir; — cette vénération, dis-je, étonnante par sa nature autant que par son énergie, car elle a lutté avec avantage contre tout l'empire romain, —cette vénération a dû nous paraître significative dans la question séculaire de l'*ascia* sépulcrale, employée pour rouvrir le sein de la terre à l'homme qui en est sorti.

Elle est sainte, en effet; et l'incinération qui a été en honneur pendant tant de siècles, qui a fait une guerre si vive au rite antique, n'est qu'une couche épaisse et profane qui a pu s'étendre sur lui, mais qui ne l'a jamais fait disparaître complétement : le granit primitif perce toutes les terres d'alluvion et les domine.

Je ne veux pas m'appuyer sur la doctrine des sages

(1) Val. Maximus, lib. I, 8.

de la Perse, aux yeux desquels il était inique et impie de mettre le feu en contact avec des cadavres (1); ce serait sortir de nos limites, et les doctes pourraient peut-être nous attaquer. Rentrons donc sur notre terrain, en reconnaissant tout d'abord que l'*inhumation* dut coexister et coexista réellement avec l'*incinération*, non point comme un privilége ou une exception; la famille Cornélia, les enfants et les autres personnes comprises dans le *multæ familiæ* de Pline, n'en parlons plus; il nous faut une règle absolue et sans aucune exception.

VIII.

Chez les Romains, les funérailles ne s'accomplissaient pas comme chez nous, en une demi-heure. Elles duraient dix jours, quelquefois plus, et étaient d'autant plus compliquées que la lutte entre les deux systèmes était permanente et durait depuis plus longtemps. L'un et l'autre avaient leurs prescriptions particulières mêlées et confondues; la *terre* avait les siennes, malgré les avantages immenses que la civilisation et la vanité avaient donnés au *feu*.

Servius, savant commentateur de Virgile au vi[e] siècle, dit en propres termes : *Octavo die incendebatur, nono sepeliebatur* (2). Ce sont deux parties distinctes des funérailles : le *feu* prenait ses droits le huitième jour après la mort; le neuvième était consacré à ceux de la *terre*. Le texte est précis; mais si l'on avait quelque doute sur l'expression *sepelire* dont se sert ici le commentateur,

(1) Diog. Laert. : Magi impium censebant igni sepeliri, iniquum arbitrari.

(2) M. Servius, *in Virgil.*, V.

Cicéron nous donnerait gain de cause : *Non qui uratur sepeliri, sed qui humatur* (1).

Ce fait établi, le bûcher qui semble avoir dans la cérémonie, par sa place comme par la forme, les honneurs de la préséance, n'est pourtant qu'une futilité pompeuse qui précède le grand rôle que la terre est appelée à y jouer. Malgré tout le faste de l'incinération, elle n'est considérée nulle part comme un *rite solennel*, dans le sens religieux et fondamental des expressions. Mais, les flammes du bûcher éteintes et les cendres déposées dans l'urne, quand il s'agit de l'inhumation du lendemain, en en parlant les auteurs se recueillent comme en présence d'un dieu, et disent avec gravité : *Nono die ritè completis apud tumulum solemnibus* (2). La différence est fondamentale et tout à l'avantage de l'inhumation. Est-ce au soleil ou à Vulcain, le dieu du feu, que la famille du mort offre des sacrifices expiatoires ? Non, c'est à Cérès, fille de la terre (3), ou à Proser pine, fille de Cérès; et la victime est un porc ou une truie qui sont des emblêmes de la terre (4).

Quand Pausanias parle des morts, il dit : *Pium semper existimatum fuit terræ mortuos mandare* (5). Ce n'est pas l'érection d'un bûcher qui est une action pieuse, c'est le devoir de rendre les morts à la terre. L'endroit où le corps a été brûlé n'est nullement consacré, *nihil habet religionis,* pour me servir des paroles

---

(1) Cicero, de Leg. II, 23.

(2) Apuleius Milesius, IX.

(3) Ops.

(4) Cérès est quelquefois représentée avec une truie sous le pied.

(5) Pausan. *in Att.*

mêmes de Cicéron, dont le texte trouve un admirable commentaire dans ce distique d'Ovide :

Aut inhumata premunt terras, aut dantur in altos
Indotata rogos, et jam reverentia nulla (1).

Le poète est ici d'une précision et d'une énergie savantes. Le mot *premunt* indique que la cérémonie sacrée qui rend au mort la terre *légère* n'a pas eu lieu; et *indotata* contient la même pensée, une négation. Les hauts bûchers ne *donnaient* rien aux funérailles, aux cendres aucune consécration religieuse, *reverentia nulla.*

Qu'est-ce qui *dotait* donc les dépouilles mortelles de cette sainteté redoutable qui revient à la pensée de Cicéron chaque fois qu'il regarde un *sépulcre ?* A quel moment la sépulture est-elle accomplie et religieusement consacrée? Ce n'est pas quand le feu du bûcher est éteint et la cendre recueillie; rien de saint jusque-là : le dernier devoir, le devoir de haute piété, ce que les Romains appelaient *justa*, n'est accompli qu'après qu'on a *jeté la terre.*

---

(1) Ovidius, *Metam.*, VII.

Cicero, de Legib., II. Injectâ glebâ, multam religionem.

Spartian. *in Adrian.* Busta gallica nullam religionem habuerunt.

Seneca, *de Benefi.* V, cap. 16 : Ingratus est Catilina; parum est illi capere patriam, ni trans Alpes accitus hostis vetera et ingenita odia satiarit, ac *diù debitas* inferias gallicis bustis Romani persolvant duces.

Quintil. Declamat. VI : Nobis natura genuit non solum miserationem quæ cogitationi nostræ subiit, sed *religionem.* Inde ignotis cadaveribus transeuntium viatorum collatitia sepultura, inde injecta ab alienis humus. Voir aussi *Declam.* V.

Alors il y a inhumation, il y a *glèbe*, il y a sépulcre; alors enfin commence à exister non pas seulement un lieu privilégié, comme ont dit quelques traducteurs de Cicéron, mais une foule de droits religieux : *Injectâ glebâ, tum et illic humatus est, et gleba vocatur; ac tum denique multa religiosa jura complectitur* (1).

IX.

L'inhumation est donc toute la cérémonie; un peu de terre, prise avec l'*ascia* et jetée sur le mort, est donc toute la substance des funérailles. L'instrument de la terre, celui qui l'ouvre, la remue, la jette, l'*ascia* enfin est la clef des destinées futures, la preuve d'un devoir accompli, l'empreinte protectrice et vénérée du droit pontifical, de ce qu'il y avait de plus élevé et de plus grave dans la république, le sacerdoce.

Rien ne donne plus d'autorité, dit Cicéron (2). Sous le rapport du droit, quelle plus haute prérogative que de pouvoir, malgré l'autorité des ordres et des magistratures qui les ont convoqués, dissoudre et annuler les assemblées et les comices? Quoi de plus souverain que d'arrêter les plus grandes résolutions par ce seul mot ALIO DIE (3)? de plus magnifique que de pouvoir enjoindre aux juges d'abdiquer? de plus auguste que le privilége d'accorder ou de refuser la permission de traiter, soit avec la nation, soit avec le peuple, et si une loi n'a pas été régulièrement proposée, de la faire abolir? Au dedans et au dehors, tout ce que font les

(1) CICERO, II, 22.

(2) Ibid., II, 12.

(3) C'est le *veto* de l'ancienne diète polonaise.

magistrats doit recevoir le sceau de l'approbation religieuse.

X.

Le droit pontifical ne s'arrêtait pas à ce bas monde; sa puissance s'étendait jusque dans l'autre. Lui seul faisait les *apothéoses* dans le sens véritable et radical de l'expression. Aux rhéteurs les fleurs de l'éloquence; à l'amitié les éloges, la fumée des bûchers ou l'encens nauséabond des panégyriques; aux puissances politiques la faculté de mener au Capitole le triomphateur; mais, seul, le droit pontifical a le pouvoir de faire un dieu d'un homme mort et un temple de son tombeau, non point avec des licteurs, des feux, des chants funèbres, des gladiateurs, des cassolettes odorantes, avec des pleureuses échevelées, de grandes couronnes, des statues et de gigantesques édifices; mais, passez-moi une expression triviale, mais vraie : le dieu naissait sous le coup de la pioche sacrée, sous la poignée de terre jetée selon le rite pontifical, *injectâ glebâ*; car il ne faut pas s'imaginer qu'un acte purement matériel, qu'un enfouissement brutal ait suffi. Une montagne eût été amoncelée sur le cadavre, qu'il n'y aurait pas eu sépulture; il n'y aurait point eu piété, sainteté, religion, consécration religieuse, apothéose enfin : il fallait l'action divine, les jets de la glèbe. Alors la sépulture était réelle. Autrement, que signifieraient ces vers de Plaute :

> Hospes hic me necavit, isque me
> Defodit insepultum (1).

Nous le répétons, il n'y avait apothéose qu'après le

---

(1) PLAUTE, *in Mostellar.* — CICÉRON dans sa première Philippique dit quelque part : *Insepulta sepultura.*

jet solennel de la glèbe; on avait accompli cette loi · *Letho datos divos habento* (1). C'est ce que fait observer Plutarque dans ses *Questions romaines*, en disant : « On proclamait alors que le mort était devenu dieu (2). » C'est ce qu'affirment Varron, Cicéron, Quintilien, trois hommes d'une érudition profonde (3); c'est ce que remarque St. Augustin qui avait scruté les antiquités romaines, et les connaissait mieux que Plutarque.

Aussi bien, le *neuvième* jour, celui qui était consacré à cette grande solennité, les *dénicales* en l'honneur des morts étaient des jours de fêtes, *feriæ*. Eussent-ils été appelés de ce nom, comme les jours consacrés aux dieux, si les Romains n'avaient pas voulu mettre au rang des dieux ceux qui sortent de cette vie? Le privilége de placer les fêtes des morts aux jours où il n'y avait ni fêtes publiques, ni fêtes particulières, et toutes les prescriptions des pontifes à cet égard montrent assez quelle est l'importance de cette religion et de ces cérémonies : *Magnam religionem cæremoniamque declarat* (4).

---

(1) Cicero, de Legibus, II.

(2) Plutarque, *Quæst. roman.* : Θεὸν γεγονέναι τὸν τεθνηκότα λέγουσιν.

(3) Varro apud S. Aug., liv. VIII, *de Civit. Dei*, 26. Cicero, *de Legibus*, II.

(4) Cicero : Jam tanta religio est sepulcrorum... Nec verò tam denicales quæ a nece appellatæ sunt, quàm cæterorum cœlestium quieti dies, feriæ nominarentur, nisi majores eos qui ex hac vitâ migrassent, in deorum numero esse voluissent. Eas in eos dies conferre jus, quibus neque ipsius, neque publicæ feriæ sint : totaque hujus juris compositio pontificalis magnam religionem cæremoniamque declarat. — *De Legib.*, 22. C'est ce que dit *Varro* dans St. Augustin.

La cérémonie de la terre ou de l'*ascia*, qui la prend et la jette pour l'inhumation, était donc une grande religion, l'œuvre de justice dans le sens de la vieille tradition grecque et romaine, *justa et legitima* (1), que les modernes ont oublié. Quand Cicéron traça d'une main si hardie son projet de lois, il mit ce qu'on doit aux morts avant les devoirs relatifs aux vivants. Aristote avait la même doctrine (2); Servius, le commentateur de Virgile, la résume en quelques mots : *Eos qui de pietatis generibus scripsére, primum quidem locum in sepulcrali munere statuisse* (3). Aussi Numa avait-il confié la haute direction des funérailles aux pontifes eux-mêmes; elles faisaient partie du droit sacerdotal, comme le prouvent Dion, Cicéron, des inscriptions nombreuses (4); et ce droit aux mains de l'aristocratie dominait toute la république. Ceux qui n'avaient pas reçu les honneurs de l'inhumation, *centum errant annos,* dit Virgile, *volitant et littora circùm.*

XI.

L'inhumation avait donc un caractère divin; l'incinération n'était qu'une cérémonie civile; la terre trois fois jetée le neuvième jour était un devoir de haute piété; le bûcher n'en était pas un. L'une faisait d'un mort un dieu vénéré, l'autre ne produisait que de la

---

(1) Chez les Grecs δίκαια, νομιζόμενα, ἔθιμα, ὅσια.

(2) Aristote, *De jure.* Defunctis opitulari justius esse quàm vivis.

(3) Servius. — Platon, *in Phæd.* et *Cratyl.*

(4) Cicero, *Orat. ad arusp. reip.*

cendre et de la fumée: celle-là faisait d'un jour de deuil un jour de banquet et de fête; celle-ci n'avait que des larmes et des chants lugubres. Elle avait beau tailler des pierres et élever des édifices; elle faisait des cénotaphes et des monuments; mais la cérémonie de la terre faisait littéralement de l'habitation d'un cadavre l'autel ou le temple d'un dieu : *Postquam dedicationis accipiant summam religionem*, dit Quintilien, *opera sunt tantum; dedicatio est illa quæ Deum inducit* (1). Ces expressions sont précises et d'une énergie qu'une traduction affaiblirait.

Le chrétien Prudence s'adresse au païen Symmaque et lui dit : « A Rome, il y a autant de temples qu'il » y a de tombeaux (2). »

Dans ces temples ou sur ces autels on faisait des sacrifices; c'était la conséquence naturelle de l'apothéose. St. Augustin, dont l'érudition était immense, est un témoignage qui vaut à lui seul une longue dissertation : *Cui et Varro consentit, dum ait mortuos quidem omnes, deos manes existimatos fuisse, quod ex eo potissimum probare nitebatur, quòd sacra olim omnibus ferè mortuis deferrentur: ubi et funebres quoque ludos commemorat, tanquam id maximum esset divinitatis argumentum, quòd ludos nimirum nisi sacris cœli numinibus gentilitas instruere ac celebrare soleret* (3).

---

(1) Quintilianus, *Declamatio* 323.

(2) Prudentius *contra Symmachum* :

Et tot templa deûm Romæ, quot in urbe sepulcra
Heroum numerare licet, quos fabula manes
Nobilitat.

(3) Augustinus, de Civit. Dei, VIII, 26.

Cette cérémonie de la terre était tellement vénérée et avait des racines si profondes dans les habitudes païennes, que, pour triompher de cette superstition, l'Eglise fut peut-être obligée de la tolérer dans le commencement de l'ère chrétienne; car on en trouve quelques vestiges dans Justinien (1); et l'évêque d'Hyppone la signale dans ses *Questions sur la Genèse* (2).

XII.

Répétons-le donc, parce que c'est le point essentiel de la question, le sépulcre était un temple consacré aux Dieux Manes, et en particulier à l'homme dont la dépouille y était déposée. La cérémonie de *l'inhumation* était une véritable dédicace faite au nom de la terre et avec la terre recueillie par l'*ascia* et jetée sur le mort. Le digeste résume en quelques mots toute cette théorie : *Non totus qui sepultura destinatus est locus religiosus fit; sed quatenus corpus humatum est* (3). Les inscriptions tumulaires se servent de l'expression *dedicavit* en parlant d'un sépulcre, comme en parlant d'un temple, et cette solennelle *dédicace* se fait au nom de la houe,

---

(1) Justinianus, *Novell. constitu.;* — 115 : — Quâ omnis exactio creditorum funestæ familiæ diebus novem sustinetur, ne denicales ille privatorum feriæ à duriore creditore violarentur. Quare illius exactio cessabat, nec nisi post novem dies à morte debitoris creditor poterat cum heredibus experiri.

(2) Augustinus, in quæst. sup. Genes. : —Nescio utrum inveniatur alicui sanctorum scripturis celebratum esse luctum novem dierum, quod apud Latinos novemdialis vocatur.

(3) Digest. — *Leg.* 2, de relig. et sumpt.

par ou avec la houe, *ad asciam, ab* ou *sub ascia*; car on trouve les trois formules :

D. [ascia] M.
ET. MEMORIÆ. ÆTERNÆ.
JANVSSI. JANVARII. JVNIO
RIS. QVI. VIXIT. ANNOS. VIII.
MENS. VI DIES VIIII. JANVSSIVS.
JANVARIVS. GEDVS. PATER. ET.
LVCIOLA. LOCVSTÆ. MATER.
FILIO. DVLCISSIMO. AD ASCIAM
DEDICATUM. POSVERVNT. (1).

ET. MEMORIÆ. ÆTERNÆ.
PISONIVS. ASCLEPIODOTVS. VNGENIA.
RIVS. [IIII]. VIR. AVG. C. L. VIVVS. SIBI. POSV.
D. IT. ET. SEVERVS. SEVERÆ. CONIVGI· CARISSI- [ascia] M.
MÆ. CVMQUA... VI. ANNIS. XXXV. SINE.
VLLA. ANIMI. LESIONE. VICTVRI. QVAMD....
DEVS. DEDERIT. PONENDVM. CVRA
VERVNT. ET. SVB. ASCIA. DEDICAVERVNT. (2).

D. [ascia] M.
ET. MEMORIÆ.
ÆTERNÆ.
SVTLÆ. ANTHIDIS.
QVÆ. VIXIT. ANNIS. XXV.
M. IX. D. V. QVE. DVM.
NIMIA. PIA. FVIT. FACTA.
D. EST. INPIA. ET. ATTIO. PRO. M.
BATIOLO. CERIALIVS. CA-
LLISTIO. CONIVX. ET.
PATER. ET. SIBI.
VIV. PONENDVM.
CVRAVIT. ET. SVB. AS-
CIA. DEDICAVERVNT. (3).

---

(1) Musée de Lyon ; Gruter, Spon, Colonia, Artaud, Greppo.

(2) Courtépée et M. Milliard de la Société d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

(3) Gudius. —

Tout ce que nous avons dit tendait à prouver qu'entre le vulgaire instrument destiné à remuer la terre, et le mot solennel *dedicare*, il y avait un rapport intime et sacré. Au lieu d'abaisser jusqu'à l'anéantir la grande signification de la *dédicace*, jusqu'à elle nous avons élevé l'*Ascia*, en montrant qu'elle est l'instrument édificateur du temple des Dieux Manes : *Sub ascia dedicatum*.

Les écrivains que nous combattons l'avaient renversé; car, avec le sens qu'ils donnent généralement au mot *Ascia*, ils dégradent l'autre mot, ou les mettent en opposition flagrante. Cette dissertation, ce me semble, rétablit l'harmonie qu'ils avaient brisée, et montre pourquoi dans les inscriptions où la figure se trouve gravée, l'*Ascia* est ordinairement à côté des lettres D. M. (1), au milieu d'elles, ou sur elles, sur l'inscription ou sur le personnage quand il y en a (A), comme pour faire voir que l'*Ascia* est l'instrument générateur des Dieux Manes, le signe de l'inhumation faisant, résumant et dominant toute la religion des tombeaux.

XIII.

Mais comment l'*inhumation* pouvait-elle avoir lieu, quand l'*incinération* était généralement en usage? Cicéron, qui affirme leur co-existence, n'a pas cru devoir entrer dans des explications fort inutiles de son temps et que ne supportait pas la nature de son ouvrage : *Neque necesse est edisseri a nobis, quæ finis funestæ familiæ... quo tempore incipiat sepulcrum esse et religione teneatur* (1). Il dit cependant, quelques lignes

(1) Diis Manibus.

(2) Cicero, *de Legib.* II, 22.

plus bas, des paroles qu'il faut répéter : « Avant qu'on ait *couvert de terre l'os réservé*, l'endroit où le corps a été brûlé n'est nullement consacré ; mais quand on a *jeté la terre*, alors il y a inhumation, et partant sépulcre ; alors seulement il est en possession de tous les droits religieux (1). »

Ces expressions sont claires, et quoique l'auteur n'ait pas voulu dire comment on ensevelit l'os qui est réservé à la terre, *quem ad modum os rejectum terræ obligatur*, il n'en est pas moins évident que tout n'était pas consumé par le feu ; qu'une partie de la dépouille était réservée pour représenter le cadavre tout entier, et permettre l'accomplissement des derniers devoirs : *l'inhumation*.

Après avoir remarqué que les Romains avaient pour les *tombeaux* et les morts tout le respect qu'ils portaient aux *temples des dieux*, Plutarque ajoute qu'après la cérémonie de l'incinération, ils recueillaient un os et proclamaient alors que *le mort était devenu dieu* (2).

Ce que Plutarque oublie, Cicéron le rappelle, et réciproquement. Enfin, Varron, dont saint Augustin admirait tant le savoir, confirme la déposition de l'un et de l'autre, relativement à l'*os rejectum* (3), sur lequel le hoyau sacerdotal jetait la terre de l'inhumation.

Pour ceux qui étaient tombés en combattant, s'il en faut croire Festus, le savant abréviateur de Valerius Flaccus, on leur coupait quelque *membre, un doigt*,

(1) *Ibid.*

(2) PLUTARQUE, *in Caus.* — Καὶ γαρ ἐπὶ τους τάφων περιστρέφονται, καθάπερ θεῶν ἱερὰ τιμωντες, τὰ τῶν πατέρων μνήματα, καὶ καύσαντες τους γονους, όταν ὀστέῳ πρῶτον ἐντύχωσι, θέον γεγονέναι τον τεθνηκοτα λεγουσι.

(3) VARRO, lib. IV, *De lingua latina.*

avant de brûler les cadavres, et on le conservait pour accomplir, dans la patrie, le devoir sacré de l'*inhumation* (1).

XIV.

Après avoir prouvé qu'avec l'usage absolu de l'incinération, l'inhumation avait conservé tous ses droits, nous avons expliqué le sens des mots *consecrare* et *Ascia,* en les mettant en harmonie, et démontré que *l'injection sacrée de la glèbe,* pour me servir des expressions sacerdotales, était l'acte éminent des funérailles, la consécration même du tombeau et l'apothéose des morts.

Il est maintenant facile de comprendre pourquoi l'on gravait sur le tombeau le souvenir de cette cérémonie, par des mots ou par la figure de l'*Ascia* qui les traduit, et même par les deux systèmes à la fois. Il fallait que tous les passants, qu'ils sussent ou ne sussent pas lire, comprissent d'un coup d'œil qu'ils n'étaient pas en présence d'un simple monument ou d'un cénotaphe sans consécration (2), mais devant un temple des Dieux Manes. L'*Ascia,* spécialement tracée pour les ignorants, les avertissait que la terre avait été jetée, et que le tombeau était entré dans tous les priviléges dont parle Cicéron : *Multa jura*. L'*Ascia,* qui prend la terre,

---

(1) Festus, au mot *membrum* : — Ejusmodi cadaveribus membrum aliquod abscinderetur, ad quod deinde servatum, reliquo corpore ibidem combusto ubi quis mortuus esset, justa fierint in patriâ. Etsi deinde ex senatus consulto id sancitum fuerit, ut ibidem corpora ubi cecidissent, piè ac religiose humarentur. Tantam sepulcrorum religionem existimabant, ut extra sacra et gentem inferri fas esse negarent.

(2) Κένος vide, et τάφος tombeau.



le hoyau emblême de l'inhumation et des droits des Manes, était une formule de prise de possession, et la preuve d'un grand devoir accompli.

Gravée sur la pierre tombale, l'*Ascia* lui imprimait un caractère de légalité religieuse et d'inviolabilité. De même que la pique prétoriale de la *subhastation* donnait à la vente par expropriation forcée la protection et l'autorité de la force publique, la sépulture, faite *sub ascia*, se trouvait placée sous la protection du droit pontifical, c'est-à-dire de toute la puissance religieuse répandue dans l'aristocratie, et qui se résumait dans l'Empereur, à la fois souverain pontife et maître souverain.

La cérémonie de l'*Ascia* ou de l'inhumation n'intéressait pas seulement les morts, les survivants étaient impurs tant qu'elle n'avait pas eu lieu. *Donec humo opertum non est aut in sepulcro adjecta gleba, ut pontifices dicunt, familia funesta manet et dicitur humilior* (1).

Cette cérémonie était si essentielle qu'il fallut un décret de P. Mucius pour déclarer pure la famille de celui qui, mort dans un vaisseau, avait été jeté dans la mer, ou dont il ne restait rien des dépouilles pour l'inhumation (2).

Les honneurs de la cérémonie sainte n'étaient point accordés au traître à la patrie, au supplicié, au parricide, ni au suicidé : *Homicida sui insepultus abjiciatur* (3). Tacite, comme Virgile, appelle cette mort

(1) Varro. — Et in libro *de jure Manium*, p. 53. Biblioth. de Dijon.

(2) Cicero, *de legib.*, II.

(3) Quintilian. Personent rhetorum scholæ.

informe lethum; Tite-Live *fœdum*; Apulée *tumultuarium mortis genus*; le droit pontifical, enfin, leur refusait la sépulture : *Nec illis justa fieri oportuit* (1).

Comprenez-vous maintenant la figure sacrée et l'intérêt qu'il y avait à graver sur les tombes l'inscription : *Sub ascia dedicavit?* Elles disaient : La consécration a été faite ; — il y a inhumation ; — il y a temple ; — soyez respectueux, vous êtes en présence des dieux !

Le cénotaphe n'était qu'un simple monument ; il n'avait point la haute protection du droit pontifical ; on pouvait le vendre, dit Ulpien ; rien de sacré ne le protégeait : *Si cenotaphium sit, posse hoc venire dicendum est, nec enim hoc religiosum* (2). Le tombeau réel, celui dont la sainteté était attachée à la terre, était immuable, comme la terre même : *Statuæ intereunt tempestate, vi, vetustate* dit Cicéron ; *sepulcrorum autem sanctitas ipso solo est, quod nulla vi moveri neque deleri potest* (3). Aussi, jamais cénotaphe n'a eu les honneurs de l'*Ascia*, qui ont toujours été réservés aux véritables sépultures.

XV.

Comme toute défense sérieuse doit avoir une sanction pénale, on trouve dans le Digeste un article spécial sur l'inviolabilité des tombeaux : *Rei sepulcrorum violatorum, si corpora ipsa extraxerint, vel ossa eruerint, humilioris quidem fortunæ in insulam deportantur ; aliàs autem relegantur, aut in metallum* (4).

---

(1) Varro, — *apud Serv.* — *in lib.* XII, *Æne.* Remarquez la prière de Mézence : Unum hoc per, si qua est victis venia hostibus, oro, corpus humo patiare tegi !

(2) Ulpianus.

(3) Cicero. — *Philipp.* 10.

(4) Digest. Tit. XII. *De sepulcr. viol.*

Il y avait des peines moins rigoureuses :

HVIC. TVMVLO. QVI. INTRAVERIT.
DABIT. IN. ARCAM. PONT. HS. N. L.

(Id est: dabit in arcam pontificum sestercios nummos quinquaginta.)

QVOD. SI. QVIS. CONTRA. HANC. INSCRIP. FECERIT.
INFERET. POENÆ. NOMINE. ARCÆ. PONTIF.
HSS. L. N. H. M. ET LOCIS. SS. D. M. A.

(Id est: Sestercios L huic monumenti et locis sacris dabit mille asses.) (1)

Voici une autre inscription confirmative du texte d'Ulpien, cité plus haut, relativement à l'aliénation des tombeaux.

SI. QVIS. HOC. MONVMENTVM. CVM.
ÆDIFICIO. VNIVERSO. VENDERE. VEL.
DONARE. VOLVERIT. VEL. CORPVS.
ALIENVM. INVEHERE. DABIT.
POENÆ. NOMINE. ARCÆ. PONTIF. HS. XX.

Les suivantes ne sont pas moins remarquables :

IN. QVEM. INDVXI. SARCOPHAGVM. DVM.
RECEPTVM. FVERIT. CORPVS. MEVM. NVLLI.
VNQVAM. LICEAT. ACCEDERE. NEQVE.
VEXARE.
OSSA. MEA. NON. FILIVS. NEQVE. NEPOTES.
NEQVE. DE. AFFNITATE. VLLVS. SI. QVIS.
AVTEM. INFRINGERE. VEL. APERIRE. AVSVS.
FVERIT. ISTVM. INFERET. POENÆ. NOMINE.
REIPVBLICÆ. FOLLES. MILLE. (2).

(1) Leboeuf. *Mém.*, etc., I, p. 371.
(2) Aringhi, *Roma subterranea*, I, 138.

IN. HOC. NONV. SIVE. SERVVS. SIVE.
LIBERTVS. SIVE. LIBER. INFERATVR. NEMO.
SECVS. QVI. FECERIT. MITEM. ISIDEM. IRATAM.
SENSIAT. ET. OSSA. SVORVM. ERVTA. ATQVE.
DISPERSA. VIDEAT. (1).

Enfin rien n'est plus connu que l'inscription tumulaire composée des initiales suivantes :

H. M. S. L. H. N. S.

C'est une défense aux héritiers de toucher au tombeau : *Hoc monumentum, sepulcri lege, heredes non sequitur*. Personne ne pouvait s'en dire seigneur ou maître, et la loi condamnait à dix livres pesant d'or au profit du trésor public quiconque enlevait quelque chose aux édifices tumulaires : *Sepulcrum jure domini nullus indicare potest... Si quis de sepulcro abstulerit saxa, vel marmora, sive columnas, aliamve quamcumque materiam fabricandi gratiâ, sive id fecerit venditurus, decem pondo auri cogatur fisco inferre*.

Les morts eux-mêmes prenaient la parole pour demander le respect des vivants et leur adresser des menaces :

ROGO. PER. DEOS. STIGIOS. OSSA.
NOSTRA. QVISQVIS. ES. HOMO. NON.
VIOLES. NON. TRAS. H. L.

QVISQVIS. ES. HOMO. ET. VOS. SODALES.
MEOS.
CVNCTOS. ROGO. PER. DEOS.
SVPEROS.
INFERNOSQVE. NE. VELITIS.
OSSA. MEA.
VIOLARE.

---

(1) *Ibid*.



QVISQVIS. HOC. SVSTVLERIT. AVT. IVSSERIT.
VLTIMVS. SVORVM. MORIATVR. NE. TANGITO.
O. MORTALIS. REVERERE. MANES.
DEOS. FODERE. NOLI. NE. SACRILEGVM.
COMMITTAS.

MONVMENTVM. HOC. VOLENS. QVI.
VIOLAVERIT. ILLI. MANIVVM. NVMINA.
IRATA. SVNTO. (1).

Rien n'était donc plus naturel que de graver sur les pierres des sépulcres la formule dédicatoire, avec ou sans l'*ascia*, sa traduction figurée. L'*ascia* proclamait, par l'inhumation dont elle était l'instrument et le symbole, tous les droits des funérailles, ceux des vivants comme ceux des morts. Elle contenait, elle seule, toutes les menaces et toutes les prières des intéressés. Elle rappelait aux voyageurs (car les tombeaux s'élevaient sur le bord des chemins) que le monument était le temple d'un dieu; elle rappelait surtout la *terre* de la consécration et celle que les passants devaient jeter sur les morts en disant : *Hic situs es; sit tibi terra levis* (2).

---

(1) Leboeuf, *ibid.*, p. 166-167.

(2) Cicéron, *de Legibus*, XXI, remarque avec beaucoup de justesse que ces mots : *Hic situs est*, signifient l'*inhumation sainte et réelle*. Le souhait est quelquefois gravé sur la tombe, comme un vœu permanent : H. S. E. S. T. T. L. Ce sont les initiales de la formule : hic situs es, etc. — Il y avait une grande différence entre la terre jetée par les passants et celle de l'inhumation : Terræ injectio à prætereuntibus naufragis et insepultis solatium fuit. At glebæ injectio a sacerdote publico religiosum sepulcrum faciebat.

Image protectrice, sceau de l'autorité pontificale, l'*ascia* en était la prédication publique, vénérée, permanente et redoutable. Il était bon qu'elle intervînt pour sanctionner l'accomplissement de la dette sacrée, et apprendre que la pierre des tombeaux n'était pas un de ces monuments comme il y en avait alors un grand nombre, et dont Quintilien disait : *Opera sunt tantum,* ce ne sont que des pierres, mais bien le signe distinctif d'un testament véritable, la publication de l'acte par lequel un dieu avait été introduit, selon le mot du même rhéteur : *Dedicatio est illa quæ Deum inducit* (1).

La croyance à la survivance des âmes, à leur déification, à l'efficacité du culte qu'on leur rendait, était si profonde chez les Romains qu'ils préparaient souvent, pendant leur vie, le tombeau qui devait les recevoir après leur mort. Quelquefois ils désignaient pour leur demeure dernière le tombeau par eux consacré *sub ascia,* et élevé par eux à un ami ou à un parent; de sorte qu'avant le temps leurs tombeaux jouissaient de l'inviolabilité qui n'était attachée qu'à l'inhumation réelle. De nombreuses inscriptions attestent ce fait : les unes, avec l'*ascia* de la consécration, rappellent le nom de la première personne inhumée; d'autres le sous-entendent et ne donnent que celui de l'édificateur qui trahit ainsi sa vanité et son égoïsme :

D. M.
ET. MEMORIÆ. ÆTERNÆ.
SVTIÆ...... ET. SIBI. VIVVS.
PONENDVM. CVRAVIT. ET. SVB.
ASCIA. DEDICA. (2)...

(1) Quintilianus, *Decl.* 323.
(2) *Ut supra.*

D'après une disposition de la loi romaine, quiconque voulait rendre un lieu sacré, n'avait qu'à y faire une inhumation : *Religiosum locum unumquemque suâ voluntate facere dùm mortuum infert in locum suum* (1).

Il résulte de tout ce qui précède que l'*ascia* gravée sur les tombeaux était chose naturelle, importante et presque nécessaire.

XVI

S'il en était ainsi, dira-t-on peut-être, pourquoi ces inscriptions sont-elles si rares en Italie et si communes dans les Gaules?

La raison en est bien simple; c'est qu'en Italie le droit pontifical était connu; les Dieux Manes pouvaient facilement s'y passer d'une formule vulgaire dont les auteurs latins n'ont pas daigné parler. Dans les Gaules, c'était différent; le droit pontifical y était une importation étrangère; il fallait l'expliquer et le défendre contre le génie celtique naturellement ennemi de Rome et de ses images. A Rome, l'*ascia,* quand on l'emploie, se trouve ordinairement sans texte; la figure suffit pour y révéler la consécration : dans les Gaules, l'image est presque toujours accompagnée de sa traduction. Les cinquante-six tombes portant l'*ascia,* successivement découvertes dans le seul département du Rhône, ont toutes la formule explicative : *Sub ascia dedicatum.*

En parlant des Gaulois, Cicéron remarque qu'ils avaient fort peu de respect pour les idées religieuses des peuples étrangers (2); et Sidoine Apollinaire donne quelque part la preuve que, de son temps, les Gaulois

(1) Digest., *leg.* 6, *de re. div.*

(2) Cicéro : — Contrà omnium religiones bella suscipiunt.

ne se faisaient pas grand scrupule de toucher aux sépultures romaines. Les Druides, en effet, n'accordaient rien de divin aux morts; leurs plus grands hommes n'étaient que des hommes dans l'autre monde : l'apothéose et le culte des manes étaient deux espèces de folies que les Gaulois ne connurent pas. Ils n'avaient que du mépris pour la sépulture comme pour la mort. Dans l'opinion des Celtes, un tombeau n'était rien; pour leurs vainqueurs, c'était un autel (1). On conçoit donc qu'ennemis de toute religion qui n'était pas la leur, les Gaulois aient fort peu respecté ces autels, et que les Romains aient pris tous les moyens de les protéger (2). De plus, les Gaules furent de bonne heure envahies par les Barbares, qui moins encore que les Gaulois respectaient les temples et les tombeaux.

Tels sont, à notre avis, les véritables motifs de la présence toute spéciale de l'*ascia* et de sa formule dans les provinces gauloises, où les tombeaux n'étant pas, comme à Rome, protégés par les traditions, devaient rappeler de quelque manière qu'ils étaient sous la garde du sacerdoce et du glaive impérial.

---

(1) SERVIUS in Æneid. v. 47 : Apud Romanos defuncti eorum parentes Dei a filiis vocabantur.

(2) Les chrétiens d'alors en faisaient autant; voici des inscriptions qui le prouvent : — Si quis post nostram pausationem hoc sarcophagum aperire voluerit, inferat ecclesiæ Salon. argenti lib. L. — Maximina domum æternam viva sibi posuit. Si quis aliud corpus superposuerit det millia.... — Rogo te per deum omnipotentem et Jesum Ch. Nazar., ne me tangas, nec sepulcrum meum violes; nam ante tribunal æterni judicis mecum causam dices. — Heic obdormivit in pace.... Si quis ipsum vexaverit, ultor erit Deus Israel in sæculum. — *Theolog. cursus complet.* append. tom. v, p. 337, in-4°.

Au lieu de faire de cette particularité un accident, quelques antiquaires (1) l'ont prise comme point de départ de la question, concluant qu'à la Gaule appartenait l'*ascia*, qu'elle était purement celtique. Ils ont fini par se perdre, chez les Scandinaves, dans les brouillards de l'Edda.

XVII.

Il y a une objection qui peut paraître plus sérieuse. Si l'*ascia* est sur les tombeaux le signe du paganisme, pourquoi l'a-t-on trouvée quelquefois sur des tombes chrétiennes?

Ce fait est excessivement rare ; je le regarde cependant comme incontestable : car la tombe trouvée à Lyon en 1740, dans les ruines de l'ancienne église St.-Just, avait l'image d'une croix, avec deux colombes, et la double représentation de l'*ascia* (2). On en a trouvé une ou deux à peu près semblables dans les catacombes de Rome (3) ; et l'abbé Lebœuf a remarqué que le tombeau de St. Andoche, à Saulieu (4), portait également la figure qui fait l'objet de nos réflexions. Mais au lieu d'en inférer, comme Millin (5), que les

---

(1) M. Nolhac. — De la hache gravée sur des tombeaux antiques, etc.

(2) Hist. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, page 242, vol. XVIII.

(3) Roma *subterranea*. (Voir notre gravure D.)

(4) Ce tombeau était en marbre blanchâtre ; il a été vendu pendant la révolution à un marbrier de Dijon, qui l'a descié en plaques dont a été fait le tabernacle du maître-autel de St.-Benigne. Dom Plancher donne le dessin de ce tombeau ; mais il est inexact ; le dessinateur a fait de l'*ascia* une hache.

(5) Millin, *Dict. des Beaux-Arts*, art. hache et hachette.

Anciens n'attachaient à l'*ascia* aucune idée superstitieuse et relative au culte de leurs divinités, nous puisons dans l'objection même la confirmation des idées que nous avons émises.

En effet, pendant la République, la lutte de l'inhumation et de l'incinération aboutit au triomphe du dernier système; l'inhumation finit par être en quelque sorte à l'état latent; elle disparaît sous le faste du bûcher qui la tenait dans un véritable esclavage.

Sous l'Empire, au contraire, le Christianisme venant au secours du vaincu, il se releva de son état de déchéance, et finit par anéantir complétement son adversaire : sous Théodose-le-Jeune, Macrobe disait que l'usage de brûler les morts était complétement aboli (1).

Les flammes des bûchers s'éteignirent donc avec celles des persécutions; c'est dire que le combat fut terrible. Les juifs brûlent le corps de saint Polycarpe; Néron brûle les chrétiens dans ses jardins; plusieurs milliers sont brûlés dans une église de Nicomédie par ordre de Domitien; Maximien met le feu à une ville de Phrygie en haine du Christianisme, dont il traite les prosélytes comme les sacriléges, les magiciens et les empoisonneurs, que la loi romaine flétrissait en les privant des honneurs de l'inhumation. Les cadavres des chrétiens sont entassés, brûlés en masse, et leurs cendres dispersées par le vent; ce qui était à Rome le comble de l'ignominie. Ce genre de persécution était si commun, que les chrétiens étaient appelés *sarmentarii* (2), mot qu'on pourrait traduire par *gens à bûchers*.

---

(1) Macrobe : — Licet urendi corpora defunctorum usus nostro seculo nullus sit....

(2) Tertullianus.

Ce n'était pas seulement pour les faire souffrir qu'on les brûlait, puisqu'on les livrait aux flammes même après leur mort. On ne voulait pas qu'ils pussent être inhumés et vénérés : *Maximianus jussit corpora eorum flammis exuri, dicens : Ne forte veniant Galilæi et tollant ea* (1).

Inutile de parler des efforts que firent les chrétiens pour sauver leurs cadavres de l'ignominie de l'incinération ; ils avaient les bûchers en horreur, dit un païen à Minutius-Félix.

Il ne faut cependant pas s'imaginer que, semblables aux idolâtres, les chrétiens eussent la pensée que le feu pût leur porter atteinte après la mort ; ils voulaient ramener les hommes à la tradition primitive, à la vieille coutume de l'inhumation, qu'ils regardaient comme plus digne et meilleure. Un texte de Minutius-Félix ne laisse aucun doute à cet égard : *Nec, ut creditis, ullum damnum sepulturæ timemus ; sed veterem et meliorem consuetudinem humandi frequentamus* (2).

Qu'y aurait-il donc d'étonnant que quelques chrétiens eussent fait graver sur des tombes le signe de l'inhumation dont ils soutenaient les droits, et qu'ils finirent par faire prévaloir ? L'*ascia* qu'ils empruntaient aux Romains était une arme puissante qu'ils tournaient contre eux : ils en appelaient ainsi des Romains dégénérés de l'Empire aux Romains de la vieille République, sous la protection de laquelle ils mettaient leurs dépouilles. En s'attachant à l'*ascia*, les chrétiens ne faisaient que reprendre leur bien et s'appuyer sur une

---

(1) Roma subterranea, cite ce passage, I, p. 29.

(2) Minutius-Felix cité dans la *Roma subterranea*, II. 432 : Execrantur rogos, nec ut creditis, ullum sepulturæ, etc...

chose admise et respectée par le paganisme, pour l'amener peu à peu à en admettre et à en respecter une autre. Lisez ce texte de saint Augustin : « Si vous avez quelque chose qui soit conforme à nos idées religieuses, dit-il aux païens, vous en êtes les injustes possesseurs; nous avons droit de la reprendre et de nous en servir (1). »

C'est ce qu'il exprime encore avec la même énergie en disant plus bas : « Quand le chrétien se sépare de la vieille société, il en porte encore la livrée, qu'il consacre à la société nouvelle, en retranchant ce qui pourrait la compromettre (2). »

Aussi bien, remarquons-le, si quelques chrétiens ont pensé qu'ils pouvaient faire usage de l'*ascia* sur leurs tombes, jamais ils ne l'ont accompagnée de la formule consécratoire, qui faisait un dieu du mort et un temple de son tombeau. Ils se sont arrêtés où le polythéisme commence; et, pour éviter toute erreur, à côté de l'*ascia*, ils ont gravé l'image de la Croix et des colombes, signes caractéristiques de la religion chrétienne : (D).

D'ailleurs, quand l'*ascia* parut sur les tombeaux, le

---

(1) Augustinus. *De doct. Christ.*— Si qua fortè vera et fidei nostræ accommodata dixerint, non solum formidanda sunt, sed ab eis etiam tanquam ab injustis possessoribus in usum nostrum vindicanda.

(2) *Ibid.* Cùm à dæmonum miserâ societate sese animo separat, debet ab eis accipere Christianus, ad justum usum prædicandi, vestem quoque illorum, id est hominum quidem instituta, sed tantum accommodata humanæ societati, quâ in hâc vitâ carere non possumus, accipere et habere licuerit in usum convertenda Christianum.



Christianisme avait fait son entrée dans le monde qui l'acceptait, qui vénérait les dépouilles des martyrs et conséquemment l'inhumation.

On peut croire que cette coïncidence de l'*ascia* et des progrès du Christianisme n'est pas fortuite. Les païens cherchèrent à montrer aux chrétiens qu'eux aussi faisaient usage de l'inhumation, que l'inhumation était sainte et traditionnelle chez les Romains. C'était de la part de ces derniers résister en cédant; car ils oublièrent peu à peu l'incinération.

Les chrétiens, de leur côté, purent quelquefois employer l'*ascia*, soit pour protéger leurs tombes pendant la persécution, soit pour faciliter aux païens le passage du monde ancien dans le monde nouveau. Mais alors, il faut le répéter, la formule dédicatoire ou païenne n'existe plus; il n'y a sur la pierre du sépulcre que le signe de l'inhumation.

C'était donc encore l'époque de la lutte, mais de la lutte qui allait se terminer en donnant gain de cause à la pensée chrétienne. C'était l'époque où quelques païens à demi-vaincus se croyaient obligés d'annoncer sur leurs tombeaux qu'ils contenaient des corps entiers : Corpus integrum; c'était l'époque de transition d'un système à l'autre.

Le triomphe de la religion du ressuscité et de la croyance à la résurrection universelle assura le triomphe de l'inhumation. Les chrétiens répétaient les paroles de Job : *De terrâ surrecturus sum*. Il fallait à la terre tous ses droits; sous Théodose, en effet, les bûchers furent complétement éteints. Les chrétiens dédaignèrent alors l'*ascia*, à laquelle étaient attachées, comme une souillure, les superstitions anciennes. Il n'y eut peut-être que quelques païens qui en gardassent l'image,

non plus en plein soleil, mais au fond de leurs cercueils (1), pour la dérober aux regards des chrétiens, après la conversion des empereurs. Mais, si les enfants du Christ, devenus maîtres du monde, rejetèrent l'image de l'*ascia* pour celle de la Croix, des palmes et des colombes, qui résumaient le dogme et la morale de l'Evangile, le souvenir de l'antique cérémonie s'est conservé parmi nous sur les bords de la tombe. Quand le mort y est descendu, que les prières funèbres sont terminées, avant de se retirer, le prêtre prend l'*ascia* ou un autre instrument destiné à remuer la terre, et jette sur le cadavre la glèbe de la vieille tradition pontificale.

Le rituel n'a pas plus dédaigné cette prescription que celle des luminaires, de l'encens, de l'eau, des fleurs; mais le Christianisme n'y attache pas la haute importance que lui donnait le droit sacerdotal du paganisme, qui n'adorait point en esprit et en vérité.

XVIII.

Concluons. Malgré tous les efforts de l'incinération, l'inhumation ne fut jamais abolie : la *glèbe jetée* sur une

---

(1) Un cercueil, au fond duquel l'*ascia* est distinctement gravée, a été trouvé dans l'ancien cimetière de St.-Jean de Dijon, au pied du pilier sud de l'abside de cette église, il y a quelques années, à l'époque où l'on établissait les fontaines. Le sol offrait trois couches de cadavres. La première se compose de tombes formées de pierres sur champ; la seconde de tombeaux en forme d'auges : c'est dans celle-ci que s'est trouvé le tombeau dont il est ici question. La troisième couche n'offrait que des débris de planches. Le musée archéologique de la Côte-d'Or conserve les débris du tombeau au fond duquel est gravée l'*ascia*. (Voy. E.)

partie du cadavre, le droit pontifical et l'*ascia* qui représente l'une et l'autre, protestèrent jusqu'à ce que le Christianisme vînt lui donner gain de cause.

En réfléchissant sur cette question, sur ce droit et les cérémonies funèbres, Cicéron se demande pourquoi les plus grands génies s'y sont soumis avec tant d'exactitude? pourquoi ils ont frappé les violateurs des tombeaux de peines *inexpiables*? C'est, dit-il, qu'ils avaient au fond de leur âme la conviction que la mort, loin d'être un naufrage dans lequel tout périt, n'est qu'une sorte de migration, le passage d'une vie dans une autre vie (1).

---

(1) Cicero. *Tuscul.*, I.

Séance du 12 décembre 1849.

RAPPORT

DE M. ROGET DE BELLOGUET,

SUR

LA MONOGRAPHIE HISTORIQUE DU BUGEY,

PAR M. PAUL GUILLEMOT.

MESSIEURS,

Cette Monographie, qui a paru en fragments successifs dans la *Revue du Lyonnais*, est une de ces histoires qu'un sentiment d'affection et de piété filiale pour nos vieilles provinces disparues dans la grande unité française, dicte encore aujourd'hui, de chef-lieu en chef-lieu, aux études patientes et investigatrices de notre époque. L'auteur, qui en prépare une autre édition, a soumis à notre examen un exemplaire chargé de notes et de corrections, qui témoignent de la patience et des études consciencieuses qu'il a portées dans ce travail, auquel il a consacré six années de courses, de dépenses et de recherches. Elles l'ont amené à compléter cette Monographie, au point de vue de l'archéologie et des antiquités historiques du Bugey, par une introduction qui paraîtra avec le reste de l'ouvrage réuni en deux volumes in-8°.

M. Guillemot commence par décrire l'aspect physique de cette contrée, et révèle dans ces premières pages un goût vif et exercé pour la peinture, en signalant au lecteur les plus beaux tableaux qu'ont inspirés à nos paysagistes les sites poétiques et si variés de St-Ram-

bert et des bords de l'Albarine et de l'Ain. Remontant aux origines celtiques, il nous montre ensuite le Bugey partagé, malgré ses limites naturelles du Jura, du Rhône et de l'Ain, entre les Séquanes, les Allobroges et les Ambarres. Il exclut, je pense, avec raison, d'un aussi petit territoire, les *Sebusiani* qu'une opinion générale, mais bien peu fondée, y plaçait en 4e nationalité, et dont elle faisait même dériver le nom moderne de cette province. M. Guillemot doute judicieusement de cette étymologie; car, s'il m'est permis de mêler dans ce moment mes idées avec les siennes, je remarquerai d'abord que ce peuple des Sebusiani n'a peut-être jamais eu qu'une existence purement typographique, et qu'on l'a distingué à tort, sur la foi d'un B ou d'un P, qui ont pris, dans quelques endroits, la place du G des *Segusiavi* du Lyonnais. Je restitue à ces derniers leur véritable nom constaté aujourd'hui par une inscription de leur ancienne capitale, Feurs en Forez. D'un autre côté le Bugey porte, dans le latin du moyen âge, le nom de *Beugesia* qui s'éloigne déjà considérablement de celui des Sebusiani. Il pourrait plutôt dériver d'un mot latin, *Bucetum* ou *Bucitum*, par lequel Varron et Lucain désignent des lieux propres au pâturage des bœufs. Mais pourquoi cette vague dénomination se serait-elle attachée à cette contrée plutôt qu'à toute autre également propre à la nourriture de ces animaux? Ce n'est pas assez, on l'a trop souvent oublié, qu'une étymologie soit raisonnable ou même naturelle; il faut encore, pour qu'une saine critique l'adopte, qu'elle ait sa raison d'être révélée par quelque circonstance particulière. Le nom de *Beugesia* ne se montre nulle part avant l'établissement des hordes germaniques, et sa tournure tudesque le rattache aux idiomes septentrionaux où nous trouvons la racine Bug, avec les sens

d'*armus*, *curvatura*, *circulus*, *sinus litoris*, et le verbe *Beugen* (1), courber, tourner autour; signification qui se rapporte parfaitement au grand angle du Rhône qui entoure le Bugey.

Ce petit problème étymologique nous conduit, à propos des Ambarres, à une question beaucoup plus importante d'ethnographie générale, et dans laquelle je craindrais que l'auteur, en achevant son introduction, ne se laissât entraîner, sur les traces de M. Am. Thierry et d'autres écrivains contemporains, par des apparences trompeuses. Le savant curé de Trévoux, M. Jolibois particulièrement, rapporte (2) au petit peuple des Ambarres, les Ambres ou Ombres de l'Italie primitive, les Ambrones de Plutarque compagnons des Cimbres, et il tirerait volontiers de leur sein toutes les peuplades qui ont pu porter un nom rapproché du leur. Mais la plupart de ces noms pris par les peuples du Nord ou donnés par leurs ennemis, comme celui des Goths, les bons ou les cavaliers, celui des Huns qui renferme probablement la même idée de cavalerie, celui des Slaves, les glorieux, ou des Cimbres, les champions (Plutarque dit les brigands), enfin celui des Ambres eux-mêmes, les forts ou les vaillants, la plupart de ces noms, dis-je, avaient des significations honorifiques ou terribles, qui ont pu les faire adopter par des tribus fort étrangères les unes aux autres. Je pense donc qu'on a trop souvent rattaché à tort à une même nationalité et tous les Goths et tous les Huns et tous les Cimbres ou Cimmériens, etc., qui figurent dans les invasions bar-

(1) Wachter, Glossar. German. — Ihre, Glossar. Suio-Gothic., etc.

(2) Dissertat. sur l'hist. du pays de Dombes, au temps des Celtes, etc.



bares. Je crois l'avoir démontré pour nos Bourguignons qu'on divisait en orientaux et occidentaux, et pour nous en tenir en ce moment à nos cousins les Ambarres *consanguinei Æduorum,* dit César, je retrouve à la fois le nom des Ambres sur l'Adriatique et dans la Ligurie, en Suisse, en Bavière, en Westphalie, dans l'Ost-Frise, en Grèce même à Ambracie, et jusque dans l'Inde d'Alexandre (1). C'est trop pour que je ne me défie pas d'une aussi vaste parenté.

M. Guillemot expose ensuite avec rapidité la situation du Bugey sous la domination des Romains, des Bourguignons et des Francs. Il s'arrête plus longtemps aux antiquités ecclésiastiques de cette province et à l'examen de la loi bourguignonne dont une partie au moins y fut promulguée, à Ambérieux résidence royale de Gondebaud. Mais un chapitre neuf et intéressant que l'auteur s'est plu à compléter, c'est celui où il traite du séjour des Sarrasins dans cette contrée, et des traditions locales qui ont gardé leur terrible souvenir. L'historien de nos Sarrasins de France, M. Reynaud, trouverait, si je ne me trompe, dans les recherches de M. Guillemot, des faits à recueillir pour une 2e édition de son savant ouvrage. J'ajouterai seulement, ce qui fortifie encore une de mes précédentes réflexions, qu'on trouve dans nos vieux chroniqueurs le nom des Sarrasins appliqué par leur ignorance aux Hongrois et à d'autres Barbares du Nord, de même que leur haine religieuse fait quelquefois des Vandales ou des païens des enfants de Mahomet. L'amateur des beaux-arts se

(1) Sans compter les Sicambres ou Ambres de la Sieg; les Imbros ou Imbrasos de la mer Egée et de la Carie, et les Cimbres eux-mêmes, dont le nom a tant d'analogie avec celui des Ambres, etc.



révèle de nouveau dans ce chapitre, quand il est question du célèbre cor auquel on a donné le nom de Roland, et dont les curieuses ciselures font de cette trouvaille de quelques pâtres bugeyens du moyen âge une des pièces les plus précieuses du magnifique cabinet de M. de Luynes.

Mais l'histoire proprement dite du Bugey ne commence qu'au 11e siècle, avec le démembrement de la dernière monarchie bourguignonne à laquelle on a donné le nom posthume de royaume d'Arles. A cette époque seulement, cette contrée acheta, au prix de ses déchirements intérieurs, une existence particulière et indépendante. Six grandes seigneuries, dont quelques-unes répudièrent orgueilleusement le titre vassal de comte, l'évêque de Belley, l'abbé de St.-Rambert, se disputèrent entre eux, et avec les Coligny de la Bresse et les comtes de Genève et de Maurienne, les lambeaux de ce malheureux territoire. Ces derniers, dont l'habile politique, soutenue pendant huit siècles, respectait nominalement la faible suzeraineté des empereurs rois d'Arles, obtinrent en 1077 de Henri IV l'investiture du Bugey. Mais les Thoiré-Villars et les La Tour-du-Pin du Dauphiné, héritiers des Coligny, leur disputèrent longtemps les deux tiers de ce pays, dont une part restait encore à l'évêque de Belley. De l'excès même des maux qu'enduraient au milieu de ces luttes acharnées les pauvres habitants du Bugey, naquirent leurs franchises dues souvent à la misère même des populations devenues, tantôt une charge trop onéreuse pour leurs maîtres, *considerata utilitate nostra*, dit l'un d'eux; tantôt un sujet de remords, comme il paraît par les dernières volontés d'un autre qui, de son lit de mort, au fond de la Palestine, exigea de son fils l'affranchissement de Baugé. *Et dulces moriens reminiscitur*

Argos, s'écrie en cet endroit M. Guillemot, avec un à-propos plein de charme. Il observe aussi que cette triarchie, qui finit par s'établir dans le Bugey, continuait même géographiquement, ainsi que sa division entre les trois diocèses de Belley, de Genève et de Lyon, l'antique partage du pays entre les trois peuples gaulois que nous avons nommés, et paraît une confirmation de ce qu'il a dit à ce sujet. Ce ne fut qu'en 1414, par un traité avec le duc de Bourgogne Jean-sans-Peur, que les comtes de Savoie réunirent enfin toute cette province dans leurs mains.

Là se terminent pour le moment les recherches de M. Guillemot qui se propose de les continuer jusqu'à nos jours. Ce récit est entremêlé d'épisodes intéressants sur la fondation des Chartreuses et des abbayes du Bugey, et sur toute la législation et les coutumes de cette contrée, coutumes dont les dispositions pénales et réglementaires plongent leurs racines jusque dans la vieille loi Gombette. Ce rapprochement dû à l'auteur est curieux et instructif. Les ouvrages qu'il a soumis à notre examen nous paraissent, Messieurs, mériter hautement l'honneur qu'il sollicite d'appartenir à l'Académie de Dijon, et vos trois commissaires pensent que le candidat s'associerait d'une manière utile et distinguée à vos travaux, sous le triple point de vue des beaux arts, de l'histoire et de l'économie politique (1).

---

(1) Ceci se rapporte à trois brochures présentées par M. Guillemot sur le morcellement des terres, le meilleur emploi des pâturages communaux, et la célèbre église de Brou.



POÉSIE.



L'ÉDUCATION SCIENTIFIQUE DES ENFANTS

PAR LE PÈRE.

Jeune et brillant rameau greffé sur ma famille
Par le lien sacré qui t'unit à ma fille,
Et par qui, plein d'espoir, moi, vieux tronc, je renais
Dans les plus verdoyants et vigoureux rejets,
Mon gendre, tes chers fils, des langes de l'enfance
S'avancent à grands pas vers leur adolescence,
Et vont ainsi passer sous ta direction;
Désormais t'appartient leur éducation.
Près de porter le joug d'une loi plus sévère,
Ils s'empressent encore à la voix de leur mère,
Dont les accents pieux jusqu'à présent vainqueurs
Se sont profondément imprimés dans leurs cœurs;
Elle a dans ces enfants, beaux de leur innocence,
Déposé tout d'abord une pure semence
Que ton enseignement doit surtout féconder;
En quoi, par mes conseils, je prétends te guider.

Tu n'exposeras pas leur âme encor novice
Au funeste contact de l'erreur et du vice;
Tu sauras, de hâtifs et meurtriers frimats
Préserver par tes soins ces boutons délicats;

C'est déjà protégés par une armure sainte
Qu'ils en devront subir la redoutable atteinte;
Epreuve périlleuse, hélas! dont tôt ou tard
Il faut que leur faiblesse affronte le hasard;
Car il est, dans les lois, un terme à ta puissance;
Et ce terme est celui de leur adolescence,
L'âge où les passions les peuvent égarer:
A marcher seuls alors tu les dois préparer.

Dès qu'ils auront du bien une notion vraie,
Ce sentiment du mal qui fait qu'on s'en effraie,
Que dans l'étroit sentier où tu les auras mis,
Leurs pas mal assurés se seront affermis,
Du tutélaire abri du foyer domestique
Ils passeront aux bancs d'une école publique.
Ils sauront discerner dans ces hommes futurs,
Des cœurs faux et gâtés les cœurs simples et purs;
Tu les verras, bercés d'illusions heureuses,
Nouer des amitiés vives et généreuses,
A l'épreuve du temps et de l'adversité,
Et devant résister même à la vanité.
C'est là qu'ils se feront ces amis qu'on tutoie,
Que partout et toujours on retrouve avec joie;
Si bien que pairs de France et simples artisans
Se presseront encor la main comme à quinze ans.

Ils entendront aussi de sévères paroles;
De leurs bons grands parents les complaisances molles,
Auront chez eux nourri mille petits défauts
Que n'épargneront pas de clairvoyants rivaux;
Les pleurs efféminés, l'arrogante sottise,
Trouveront des censeurs d'une rude franchise.

Ils apprendront enfin qu'un succès éclatant
Ne compte que suivi par un progrès constant;
Qu'en ce siècle la vie est une longue lutte,
Et qu'après le triomphe il faut craindre la chute.

Ils feront de la sorte, en un bien court délai,
De la scène du monde un instructif essai.

Tout en craignant pour eux un triomphe éphémère,
Je désire, un peu moins toutefois que leur mère,
Qu'à la fin d'un long cours, quelque modeste prix
Donne un plus vif essor à leurs jeunes esprits.
Que ce soit du travail la juste récompense,
Non un tribut qu'on paie à leur intelligence,
Et comme le brevet d'un paresseux orgueil.
Qu'ils sachent en chrétiens éviter cet écueil!
Autrement du succès je veux que tu t'affliges;
Et tous nos lauréats ne sont pas des prodiges;
Car notre grand concours en ses solennités
Couronne volontiers les médiocrités.
Le vòl de l'aigle est lourd avant d'être rapide :
C'est ainsi que souvent un esprit lent, timide,
Par des travaux obscurs longuement éprouvé,
Sur l'aile du génie au Ciel s'est élevé.

Loin d'affliger tes fils d'amères remontrances,
Rends-leur dans un revers de sages espérances;
Qu'ils puissent, confiants en des efforts nouveaux,
Continuer leur lutte avec d'heureux rivaux,
Et malgré les lenteurs d'une ingrate mémoire,
Par un actif bon sens balancer la victoire.

Et ne vas pas d'ailleurs de travaux incessants
Fatiguer leur jeune âge, et les rendre impuissants
A soutenir plus tard la lutte décisive;
D'une précoce ardeur nait l'indolence oisive.
Tel se montre aussitôt décoloré, flétri,
Le fruit qui dans la serre en un jour a mûri.
Laisse-les, secouant une docte poussière,
Avides d'un air pur, d'espace et de lumière,
Se livrer sans contrainte à leurs joyeux ébats;
Ils en seront plus forts pour d'utiles combats.

A quinze ans leur grand-père à peine savait lire,
A des pas de géant à vingt il put suffire ;
Et voici qu'à soixante, après les durs travaux
D'un long professorat, ignorant le repos,
Son esprit surchargé d'un fatras juridique
Te parle, jeune encor, la langue poétique.

Si tu ne fais pas seul leur éducation,
Conserves-en du moins la haute inspection ;
Que par tes soins prévale une sage méthode,
Dont ainsi que le cœur la raison s'accommode.
Qu'on ne leur donne point cet algébrique esprit,
Par le bon Fénélon si durement proscrit.
Le calcul parle aux sens bien plus qu'à la pensée,
N'admet que ce qu'a pu toucher sa main glacée,
Substitue aux élans d'un noble dévoûment
L'inflexible rigueur d'un froid raisonnement,
Et par le bras de fer du matérialisme
Conduit dans les égouts de l'abject égoïsme.
Les problèmes qu'il faut qu'ici nous résolvions
Ne se démontrent point par des équations,
En leur diversité constamment identiques,
Seul argument vainqueur dans les mathématiques ;
Identité, partout palpable identité,
Pour elles hors de là rien n'est la vérité.
D'un syllogisme étroit l'orgueilleuse habitude
A des meilleurs esprits faussé la rectitude ;
L'on ne connait ni Dieu, ni son prochain, ni soi,
Avec l'impitoyable et satanique moi.
Ce monde où nous vivons couverts d'épaisses ombres,
Ne se compose pas de grandeurs et de nombres ;
C'est par le sentiment, par l'amour et la foi
Que nous devons trouver notre suprême loi ;
En nous-mêmes porter une vive lumière,
Et marcher d'un pas sûr à notre fin dernière.

Aux langues, tu dois donc, de mes bons petits-fils,
Appliquer tout d'abord les avides esprits.

Toutes leurs facultés tour-à-tour exercées,
A concourir au but paraîtront empressées.
Mémoire, jugement, imagination
Sont mis, par cette étude, à contribution.
Ainsi furent formés, même au siècle où nous sommes,
Tout ce que nous avons d'habiles savants hommes,
Et pour dire encor mieux, de plus hommes de bien.
Fais dominer partout le sentiment chrétien;
Que thèmes, versions, que la syntaxe même,
Ramènent leur pensée à cette loi suprême,
Dont avec trop de soin tu ne peux pénétrer
Des esprits oublieux et prompts à s'égarer.
Que du bien et du mal ils expliquent la lutte;
De nos premiers parents la volontaire chûte;
Caïn jaloux trempant ses mains au sang d'Abel;
Le Déluge vengeur, et la tour de Babel,
Contre Dieu, de l'orgueil entreprise insensée,
Et par elle d'Adam la race dispersée;
D'Abraham éprouvé le bras obéissant
Tout prêt à s'immoler dans un fils innocent,
Et méritant par là que le Sauveur du monde,
Sorte au moment marqué de sa souche féconde.
Ces grands récits pour eux toujours remplis d'attraits,
Doivent plus que la Fable aider à leurs progrès.

Ainsi plus tard, surtout avec un sage guide,
Sénèque et Cicéron leur vaudront mieux qu'Ovide.
Ces grands stoïciens viendront leur enseigner,
Que sur les passions le devoir doit régner;
Qu'il faut à tous les biens préférer la justice,
Et de son sang pour elle offrir le sacrifice;
Que l'on doit triompher des plus vives douleurs;
Que le vice est pour nous le plus grand des malheurs;
Que la vertu doit être ailleurs récompensée;
Que l'on est criminel par la seule pensée;
Que rien n'échappe au Dieu qui régit l'univers......
On les croirait parfois des apôtres couverts

De l'orgueilleuse ampleur de la toge romaine.
Mais combien de faux pas fait leur raison hautaine!
Les utiles forfaits deviennent des vertus;
Au lâche assassinat des éloges sont dus (1).
Hélas! c'est qu'avec tant de facultés heureuses,
Ils n'ont eu pour fanal que des lueurs douteuses,
Qui se perdant au sein de ténébreuses nuits,
Jusqu'à la vérité ne les ont pas conduits.
Que la sagesse antique est vaine et puérile,
Pour les nobles enfants qu'éclaire l'Evangile!
C'est ainsi que par toi les profanes auteurs
Formeront de tes fils les esprits et les cœurs.

L'histoire dont alors tu prescris la lecture,
Doit encor leur donner cette double culture.
Fais goûter de Rollin les candides récits;
Ne les impose pas mutilés, obscurcis,
Réduits par la critique à l'état de grimoire.
Les détails abondants avivent la mémoire.
Que, type fabuleux, Numa n'ait pas vécu,
Que l'avide Gaulois n'ait pas été vaincu;
Qu'importe? si d'ailleurs l'historien bon homme,
Mieux que tous ses rivaux, nous fait connaître Rome;
Si surtout sa morale est exempte d'erreur,
Et nous donne du vice une profonde horreur.
Ah! garde bien tes fils d'un écrivain illustre
Qui pare les forfaits de l'éclat d'un faux lustre,
Et semble avoir voulu, par un art infernal,
En nous, d'un coup mortel, frapper le sens moral;
Sympathique au bourreau bien plus qu'à la victime,
Et louant la vertu beaucoup moins que le crime,
Son œuvre est un complot contre la vérité,
Un perfide attentat contre l'humanité,
Le chant fallacieux qui dans le gouffre attire,
A travers les écueils, un imprudent navire;

(1) V Cicéron, *de Officiis*, sur le meurtre de César en plein Sénat.

Œuvre d'un noble esprit qui déchu par l'orgueil
Nous fait porter vivant le plus douloureux deuil.
Quoi ! de ces vils tyrans la horde sanguinaire
Poursuivait selon vous un but humanitaire ;
Ces ignobles Syllas seraient nos bienfaiteurs !
Et vous-même n'auriez, pour leurs imitateurs,
Que l'exil, des cachots, un flétrissant supplice?
De ces nouveaux Marats vous êtes le complice;
C'est vous que sans merci la loi devrait frapper.

Mais de nos chers enfants il faut nous occuper.
Pour les mieux garantir de cet esprit sceptique
Qui partout envahit la science historique,
Fais-leur, avec ce grand et puissant orateur (1),
D'un fils du grand Louis imposant précepteur,
Envisager la longue et prophétique suite
Des peuples dont chacun au but se précipite
En couvrant de débris le monde épouvanté,
Dans sa mystérieuse et sublime unité.
Qu'on rejette un instant ces notions divines,
Et l'histoire n'est plus qu'un amas de ruines ;
Un énigme sans mot, un drame où vainement
La raison prétendrait trouver un dénouement.

Gardons-nous d'oublier une étude accessoire,
Dont il faut éclairer la marche de l'histoire.
Que du héros qui court de succès en succès,
Sur la carte fixé l'œil suive les progrès ;
De notre monde ancien donne une exacte idée ;
Dis l'Egypte et Memphis ; montre dans la Judée
Cette noble cité, gardienne du saint lieu,
A qui l'Europe doit sa morale et son Dieu.
C'est assez t'arrêter sur la Géographie.

Tu devras plus de soin à la philosophie ;
Ici pour tes enfants se trouve le danger
Contre lequel tu dois surtout les protéger.

---

(1) Bossuet.

Au siècle de Voltaire, une école incrédule
Essaya contre Dieu l'arme du ridicule;
Mais ses traits émoussés, désormais impuissants,
Cessent de disputer la victoire au bon sens.
De l'impie aujourd'hui, l'hypocrite sagesse
A son but criminel marche avec plus d'adresse.
Professant pour le dogme un respect apparent,
Son langage séduit le jeune homme ignorant.
La foi, lui dira-t-on, *n'est pas la raison pure;*
Ce sont enseignements divers de leur nature,
Et dont le désaccord ne doit pas nous troubler;
Ces grands rivaux entre eux n'ont rien à démêler:
Chacun pour nous convaincre use d'une méthode
Dont on ne peut vouloir que l'autre s'accommode;
Chacun a son principe et son point de départ,
Ses démonstrations et sa logique à part.
Par ce prisme trompeur tout apparaît problème,
Et l'esprit s'égarant de système en système
Ne voit aux vérités de la religion
Que des riches sujets pour la discussion;
Ce que l'on croit chrétien, philosophe, on le nie;
Et par là l'on se pose en homme de génie;
C'est relâcher le frein de préjugés étroits,
D'un libre et noble esprit reconquérir les droits.
Dans cette voie entré, du doute théorique,
L'on arrive bientôt jusqu'à l'erreur pratique;
La vérité ne gît qu'en vains raisonnements
Tombant l'instant d'après sous d'autres arguments;
Et comme malgré soi, de chrétien catholique
L'on se trouve un beau jour philosophe sceptique,
Ayant avec la foi perdu le sens moral:
Il n'est plus rien qui soit faux ou vrai, bien ou mal.
Le doute est un abyme, au bord duquel notre ame
Devient l'insecte ailé qui joue avec la flamme;
Elle y tombe, et soudain elle en touche le fond.

Préviens pour ta famille un deuil aussi profond;

Fais-toi maître au besoin. Que ta philosophie,
S'élevant vers le Ciel, à la foi se confie ;
Que loin de se heurter aux grands enseignements,
De la religion solides fondements,
Elle soit, parcourant une route certaine,
Le dogme démontré par la logique humaine ;
Que la vérité soit partout la vérité.
Le champ est vaste encor pour notre liberté,
N'en sors pas. Au-delà, je l'ai dit, c'est l'abyme :
Chaque âge y voit tomber quelque illustre victime :
Jadis un grand esprit (1) digne d'un meilleur sort
Fut bien près d'y trouver une honteuse mort ;
Ce penseur, dont la foi reste un jour assoupie,
Croit pouvoir lutter seul contre une secte impie ;
Sortira-t-il vainqueur de ce hardi combat,
Qui d'abord sur son nom jette un nouvel éclat ?
Ces imprudents efforts du cartésianisme,
Que nous produiront-ils ? L'absurde spinosisme,
Que rampant sur la terre et dans un air impur
Cette altière raison est un guide peu sûr !

Ce n'est point là pourtant une étude stérile,
Surtout par son histoire, elle doit être utile.
Qui voyant, en effet, ces sages prétendus
Sur l'abyme du doute un moment suspendus,
Et passifs instruments d'une occulte justice
L'un par l'autre poussés au fond du précipice ;
Qui, te dis-je, écoutant leur langage orgueilleux,
Sous de sonores mots si futile et si creux,
Puis cherchant avec eux dans leurs confus systèmes
Une solution à quelqu'un des problèmes
Qui, sujets éternels d'un profond désaccord,
Mille fois résolus, sont à résoudre encor,
Ne doit pas aboutir par cette expérience
A se désabuser d'une fausse science,

---

(1) Descartes.

Et demander enfin une conviction
Aux saints enseignements de la religion
Qui seule absout son Dieu de ces antinomies
Dont le poids accabla nos plus puissants génies?

C'est ainsi que tes fils sauront philosopher,
J'en suis certain, mon gendre, et que loin d'étouffer
Le germe précieux que reçut leur enfance,
Ta culture en fera sortir un chêne immense
Que ne sèchera point le souffle de l'erreur.

Mais résistera-t-il aux orages du cœur?
Hélas! cette beauté, l'idole de la mère,
Doit peut-être allumer une flamme adultère;
Une femme hardie, au regard criminel
Faire expier ses torts à l'amour maternel;
Le dirai-je? à ta grave et sévère vieillesse,
Les erreurs de l'ardente et facile jeunesse.
Du fils qu'auront séduit de funestes appas,
S'il est encor chrétien, ne désespère pas.

Le voilà loin de toi, dans une ville infâme,
Esclave garotté des fers de cette femme
Qui brisant, le front haut, tant de liens sacrés,
Du crime a dès-longtemps franchi tous les degrés;
Il s'enivre de chants, de fêtes, de spectacles;
Quelques accents impurs sont pour lui des oracles;
Il se repait l'esprit d'un monstrueux roman
Dont souille les boudoirs quelqu'autre Georges Sand,
Qu'à celle d'aujourd'hui la mode a préférée;
(Le vrai seul peut avoir des chances de durée);
Comme en sa honte enfin ce fils enseveli
Pour toi n'a plus au cœur qu'un insensible oubli.
Mais tandis que l'enfer croyant tenir sa proie,
En pousse triomphant un affreux cri de joie,
Le remords apparait, s'avance, vient saisir
Le coupable entraîné par l'attrait du plaisir,

Et sous ses traits hideux lui présentant le crime,
L'arrête dans sa chûte au penchant de l'abîme.
Son œil n'est plus séduit par un masque trompeur;
La voix qui le charmait désormais lui fait peur;
Il demeure glacé sous les baisers cyniques
Dont le couvrent en vain des lèvres impudiques;
Et secouant le joug d'un scrutateur regard,
S'échappe, fuit au loin, longtemps marche au hasard,
Traînant les lourds anneaux de sa chaîne rompue.
Va-t-il la renouer? au détour d'une rue,
En frappant son oreille, un chant religieux
Réveille dans son cœur un sentiment pieux;
En ce moment encore, incertain de sa route,
Il s'élance au lieu saint, et sous la sombre voûte,
Au pied de cet autel d'où s'élève une croix,
Redevient en priant ce qu'il fut autrefois.

A quelques jours de-là, dans une autre contrée,
Vers la fin d'une sombre et bien lente soirée,
Près d'un foyer éteint, une main sur les yeux,
Un vieillard est assis triste et silencieux.
Une femme au front chaste, et dont les nobles charmes
Plus que par l'âge encor sont flétris par les larmes,
A genoux près de lui, priant avec ferveur,
Pour un enfant rebelle implore un Dieu sauveur;
De pleurs mal essuyés sa paupière est humide.
Elle entend au dehors frapper un coup timide:
Serait-ce lui, mon Dieu? daignez-vous m'exaucer?
Et ses bras amaigris s'ouvrent pour l'embrasser.
C'est son fils en effet; c'est bien lui qu'elle embrasse;
Tous les deux à tes pieds sollicitent sa grâce;
Et tu t'armes en vain d'un silence obstiné;
Tu pardonnes aussi; car on t'a pardonné.

MORELOT.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. DUMAY.

Le 29 juillet 1849, l'Académie a eu le malheur de perdre son Président, M. Victor Dumay, ancien maire de la ville de Dijon, mort subitement d'une apoplexie foudroyante, aux regrets universels de la cité. Le mercredi suivant, 1er août, jour de réunion de la Compagnie, M. Frantin, vice-président, a ouvert la séance par ces mots :

Messieurs,

En occupant le siége de cet homme que nous vîmes naguère si plein de vie, et qui vous présidait avec tant de calme, d'affabilité et de bonhomie, quel langage dois-je vous parler? quels regrets exprimer? qu'atten-

dez-vous de moi ? puis-je en quelques mots, et en cet instant d'un intérêt si triste et si imprévu, répondre au sentiment qui vous préoccupe et vous oppresse ?

Vous avez perdu le chef de votre Compagnie, l'homme dont la main avait recueilli cet Athénée dispersé par tant de crises et d'orages, qui l'avait ramené pour ainsi dire et doté d'une hospitalité généreuse dans le palais de l'Edilité. Admis lui-même à son tour dans cette société lettrée lorsqu'il était revêtu encore des infules de la magistrature municipale, M. Dumay, à qui une juste reconnaissance décernait le titre d'académicien d'honneur, lui préféra la pure et fraternelle association académique, plus convenable à la modestie de ses mœurs, comme à son savoir et à son amour pour les lettres.

Elevé à la présidence de cette Compagnie après être rentré dans les rangs des simples citoyens, vous savez, Messieurs, avec quel zèle il en remplit les fonctions. Mais ce qui sans doute eut lieu de vous surprendre, ce fut la masse de connaissances que renfermait cette tête vaste qu'on eût crue vouée seulement aux études de la jurisprudence, aux travaux de la magistrature civile. M. Dumay était vraiment un homme encyclopédique. Il n'était étranger à aucune branche des connaissances humaines. L'histoire, la philologie, la statistique, la physiologie, l'anatomie même, s'étaient partagé ses loisirs. Et lorsque des discussions s'élevaient dans votre sein sur ces matières diverses, n'étonnait-il pas votre Assemblée par cette fécondité d'aperçus qui le rendait capable de traiter successivement et de pair avec les hommes spéciaux, de répandre même des lumières sur les points de doctrine dont chacun de nous avait fait la base et le guide de sa profession ?

Mais, Messieurs, ce serait faire une trop légère part au panégyrique d'un homme si regrettable que de rappeler seulement ce qu'il fut pour l'Académie. Investi de la première magistrature de la cité lors de la révolution de 1830, il se concilia les suffrages et la reconnaissance publique par cette justice étroite, cette impartialité sacrée, cette modération et cette droiture que rien ne fit fléchir. Il imprima ainsi dans cette ville à l'administration nouvelle un caractère d'équité et de retenue si souvent méconnu dans ces grandes commotions qui ébranlent l'ordre social. C'est que M. Dumay était véritablement un homme juste et modéré. Il aimait l'Etat, il aimait cette cité, il aimait ses concitoyens; il était en tout dirigé lui-même par des vues d'intérêt public; dans la prise de possession comme dans le maniement des affaires municipales, il n'avait cédé qu'au désir, il n'avait considéré que les moyens d'obliger, d'être utile, de ralentir par la sagesse de sa direction la rapidité de ces péripéties auxquelles les révolutions d'Etat donnent le branle. Jamais on ne soupçonna même chez lui l'homme de parti; l'œil le plus scrutateur d'un adversaire ne put voir jamais en lui que l'homme de bien, toujours simple, bienveillant, tenant la balance égale pour tous.

S'il aimait cette cité, il en avait étudié profondément l'histoire. Il possédait sur nos institutions municipales des notions solides et pratiques dont la postérité sera privée peut-être, des notions qui eussent sans doute fructifié entre ses mains et qui se fussent traduites en actes publics s'il eût présidé plus longtemps à l'administration de la cité. Il avait du reste signalé la durée de sa vie municipale par de beaux établissements entre lesquels il faut compter la construction de nos fontaines;

entreprise contrariée autant qu'elle était nécessaire, et dont il applanit les difficultés par son concours et sa coopération. Et depuis sa retraite, il n'avait point encore cessé de donner ses soins, sa vigilance et ses conseils à nos hospices religieux et aux asiles de la charité.

L'homme privé était au niveau de l'homme public. Obligeant, conciliant, accessible, toujours prêt à communiquer les fruits de son labeur, son premier abord n'eût point fait reconnaître l'étendue de ses lumières. Il fallait le mobile de l'occasion, il fallait que la discussion l'amenât sur le terrain de la science pour faire jaillir de sa parole tout ce que renfermait l'esprit de cet homme si simple, mais si supérieur par la portée de son érudition au vulgaire des hommes.

Je m'arrête, Messieurs; la vie de M. Dumay demanderait un long panégyrique que je n'ai ici ni le temps ni la faculté d'entreprendre. L'Académie, d'ailleurs, ne pourrait aujourd'hui l'écouter en silence et avec l'attention convenable. Ce sera peut-être la matière du travail de l'un de vous. La ville entière, comme notre société, doit à ce respectable magistrat un éloge, l'oserai-je dire? un monument proportionné sans doute à la modestie de cet homme de bien, mais digne de son honorable carrière et des bienfaits (passez-moi le terme) qu'il a répandus sur cette cité.

Aujourd'hui, Messieurs, en reprenant le siége où il m'avait succédé, où je le remplace moi-même encore pour quelques jours, tout entier au regret que sa perte me cause et au sentiment amer et doux de l'amitié dont il nous honorait, je ne puis ici qu'être l'interprète de la douleur de l'Académie. Plus tard nous nous occuperons du tribut d'éloges qui est dû à ses travaux administratifs et littéraires. Devant cette mémoire qui nous est si

chère, la passion, j'ose l'attester, ne trouvera matière au murmure ni au blâme. Car l'intégrité de M. Dumay avait imposé à l'esprit de parti, comme à l'esprit d'envie et de dénigrement.

Hélas! il conversait encore ici parmi vous dans votre dernière séance, et il est descendu tout vivant dans la tombe. M. Dumay, frappé d'un coup d'autant plus sensible pour nous qu'il était moins prévu, manque à la fois à ses amis, à la patrie, aux lettres. Pour lui-même, sa vie était pleine, elle était remplie d'œuvres utiles; mais nous avions encore besoin de lui. La Ville, comme l'Académie, reconnaissait en lui un de ces hommes rares, un de ces hommes de l'avenir, un de ces bons français, sur qui les yeux et l'espoir des honnêtes citoyens se reportent avec consolation, lorsque le moment est venu de guérir les plaies que nos longues dissensions nous ont faites.

Et maintenant, Messieurs, reprenons notre œuvre avec résignation et persévérance, en nous rappelant toujours, parmi tant de noms honorables que nous ont légués nos devanciers, le nom et le souvenir de celui dont le zèle ne se ralentit jamais dans le service de cette cité et de cette Compagnie.

SÉANCE DU MERCREDI 5 DÉCEMBRE 1849.

DISCOURS

PRONONCÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE,

PAR M. DE LACUISINE, PRÉSIDENT.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

En prenant possession de ce siége auquel votre confiance a bien voulu m'appeler, je ne me dissimule pas tout ce qu'il y a d'embarrassant de ma part pour répondre à ce que vous attendez de moi dans l'œuvre si dignement remplie jusqu'alors par mes devanciers. Successeur immédiat de cet homme de bien (1), aussi savant

(1) M. Dumay.

que modeste, qui, après avoir consacré ses veilles aux soins de la cité municipale, venait au milieu de nos travaux se consoler des amertumes de la vie publique, c'est un lourd fardeau que celui de son héritage; et si j'occupe aujourd'hui sa place, je n'ai pas l'ambition de la remplir comme il la remplissait lui-même à la satisfaction de cette Académie qui l'avait mis à sa tête. Mais vous l'avez voulu, Messieurs, et mon premier devoir est de vous obéir en acceptant un mandat que je n'avais point sollicité et dont quelques-uns de vous peuvent dire que j'avais auparavant décliné l'honneur. En retour de cette confiance si spontanée de votre part, si profondément sentie de la mienne, je vous apporterai, sinon les connaissances étendues de mon devancier, du moins un dévouement égal à celui qu'il vous portait lui-même; sinon des habitudes aussi laborieuses que les siennes, du moins la part de temps que me laisseront les affaires; sinon une participation aussi prodigieuse de l'esprit à vos travaux différents, du moins une sollicitude égale à celle qui l'animait si bien pour l'honneur, la dignité et les intérêts de ce Corps; et, c'est ainsi qu'en m'inspirant de ses exemples, je pourrai peut-être le suivre sans jamais le faire oublier, comme je ne l'oublierai pas moi-même dans les traditions qu'il nous a laissées.

Il dépendra de vous, Messieurs, de faciliter ces efforts, et je viens sans hésiter le demander à chacun comme une dette de mon élection; car mon autorité c'est vous-mêmes, la place que j'occupe ici, c'est votre ouvrage, et mon succès, si je l'obtiens, sera le vôtre auparavant d'être le mien dans la direction de nos travaux communs. Or je manquerais à mon devoir, et, j'ose le dire, à votre juste attente, si, à côté du réglement auquel nous devons tous obéir, je laissais dégénérer le pouvoir

que vous m'avez confié parmi tant d'autres plus dignes. Je le garderai surtout, souffrez que je le dise, en maintenant l'ordre parmi ceux qui, au sein de nos assemblées, demanderont ensemble la parole, et en ne permettant pas que des discussions étrangères au sujet viennent traverser nos délibérations et y jeter la confusion. C'est ainsi qu'en prévenant la perte de temps et en vous rappelant au besoin l'empire de la règle, je reflèterai parmi vous quelques-unes de mes habitudes judiciaires, avec cette différence essentielle que, dans l'usage modéré de ces avertissements, je n'oublierai jamais que je suis au milieu de mes égaux, que je vous dois à tous un compte moral de mes actes, et que je suis tenu à des égards dont je ne m'écarterai jamais.

L'Académie a éprouvé depuis moins d'un an des pertes cruelles, et qui seront longtemps senties. Les noms de *Peignot* (1), *Antoine* (2), *Berthot* (3), *Dumay* (4) et *Bressier* (5) sont dans toutes les bouches, et attendent des panégyristes qui les fassent vivre dans les Mémoires de cette Compagnie savante. Quelques-uns de vous se chargeront, je l'espère, de ce triste hommage que nous devons à leurs travaux; le réglement l'exigerait ainsi quand nos regrets ne le commanderaient pas. Nous aurons aussi à nous occuper, Messieurs, du soin de les remplacer dans les vides si considérables

---

(1) Philologue érudit, auteur de nombreux ouvrages.

(2) Directeur de l'école de médecine.

(3) Recteur de l'Académie universitaire, doyen de la Faculté des Sciences.

(4) Ancien maire, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, continuateur de Proudhon.

(5) Fabuliste éminent et gracieux.

que leur mort a faits dans nos rangs. Permettez-moi d'espérer que l'Académie sentira la nécessité de se compléter par des choix sévères dignes de ceux que nous avons perdus, d'une cité renommée entre toutes les autres par son amour pour les Lettres, les Sciences et les Beaux-Arts, et d'un Corps enfin qui depuis plus d'un siècle, au sein de notre ancienne province de Bourgogne, en a été le centre le plus digne et le plus important.

Nous reprenons aujourd'hui, Messieurs, le cours de nos travaux accoutumés. L'Académie, fidèle à sa mission scientifique, a redoublé d'efforts pour publier, cette année, un nouveau volume de ses œuvres périodiques après qu'il y a moins d'un an une publication considérable et riche de sujets importants, venait d'être mise au jour et adressée à toutes les Sociétés savantes de la France et de l'Etranger qui correspondent avec elle. La classe des Belles-Lettres a produit sa part dans l'impression de ce nouveau travail ; le Comité de lecture que je désignerai recevra avec empressement les communications, déjà toutes prêtes, de nos collègues de la classe des Sciences, et vous savez, Messieurs, avec quelle persévérance plusieurs d'entr'eux poursuivent cet ordre de nos travaux qui fut une des premières gloires de notre fondation.

Permettez-moi en terminant, Messieurs, d'être l'interprète de nos sentiments communs en remerciant le dernier de vos vice-présidents (1) des services éminents qu'il a rendus à la Compagnie qu'après avoir si longtemps dirigé comme chef, il présidait encore depuis la mort de M. Dumay, et le jour même où, au re-

(1) M. Frantin.

fus de sa part, vous m'avez accordé des suffrages qui eussent été acquis à son âge comme à l'éclat de ses travaux dans la littérature historique.

La démission de M. Rossignol a rendu nécessaire une organisation nouvelle du secrétariat. Vous allez vous occuper de cette question placée à l'ordre du jour de la séance. Mais, auparavant, qu'il me soit permis d'offrir à votre ancien secrétaire l'expression de notre gratitude pour les soins qu'il a donnés pendant si longtemps aux affaires de la Compagnie et que l'administration des archives de notre ancienne province ne lui permet pas de continuer davantage. Espérons que nous retrouverons dans ses savantes recherches cette part de collaboration dont il nous prive aujourd'hui et qui ont déjà enrichi les Mémoires de l'Académie qui ne cesse point de le compter parmi ses Membres.

Continuons à entretenir ainsi, Messieurs, au centre de la cité ce foyer des études domestiques et municipales que nous a légué son fondateur (1). Demeurons, comme nous l'avons fait jusque dans les plus mauvais jours, fidèles à nos travaux et à ce que j'appellerai nos devoirs académiques, et prouvons que si la paix publique est nécessaire aux œuvres de la pensée, le culte des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts est aussi bien lui-même un principe d'ordre qui calme les esprits en les appliquant à des travaux plus durables et plus dignes de l'homme dans l'état social où la Providence l'a placé.

(1) M. Pouffier, doyen du Parlement.

TABLE.

MEMOIRES DE L'ACADÉMIE.

PARTIE DES LETTRES.

MEMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

PARTIE DES SCIENCES.

ANNÉE 1849.

DIJON,

FRANTIN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1850.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE.

PARTIE DES SCIENCES.

NOTE SUR LES TREMBLEMENTS DE TERRE
RESSENTIS EN 1848,

PAR M. ALEXIS PERREY,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ET PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE DIJON.

Malgré les perturbations politiques qui ont absorbé l'attention et rempli les colonnes des feuilles périodiques, la liste de tremblements de terre que j'ai l'honneur de présenter à la Société, est néanmoins assez riche en faits. Je désire la publier pour ne pas introduire de lacune dans mes recherches statistiques sur ce phénomène qui vient de faire l'objet d'un rapport spécial et très-développé dans la dernière réunion de l'*Association Britannique pour l'Avancement des Sciences*. Comme je l'ai fait jusqu'ici, je commencerai cette note par des suppléments pour les années précédentes : je dois le premier à des communications bienveillantes de M. le docteur Plieninger, de Stutgartt, qui a bien voulu me promettre son concours pour l'avenir et s'adjoindre aux savants dont j'ai donné la liste dans ma note sur les tremblements de terre ressentis en 1847.

I. TREMBLEMENTS DE TERRE EN 1844.

(3e SUPPLÉMENT.)

— 7 février, 10 h. 16 m. du soir, à Raguse (Dalmatie), pendant un fort vent du S.-S.-E. au N.-N.-O., long sifflement suivi d'une secousse de 5 à 6 secondes de durée, et non moins violente que celle du 25 décembre précédent. Le ciel était sans nuages, le baromètre marquait 27 p. 10 l., le thermomètre + 5° R. A 11 h. du soir, et le 8, à 4 h. du matin, nouvelles secousses. Sur la terre ferme, la secousse du 7 fut très-sensible à Slano, où elle ne fut pas moindre que celle du 14 septembre 1843; on la ressentit aussi à Scardona et Spalatro; à Dernis, elle dura 4 à 5 secondes dans la direction de l'est à l'ouest, et fut aussi précédée d'un long sifflement.

Le 9, fort sirocco, avec pluie.

Le 10, 3 h. du matin, à Zara, secousse ondulatoire du nord au sud, et de deux secondes de durée; l'air était calme, le ciel sans nuages. A 10 h. 1/2 du soir, nouvelle secousse légère. La température était douce, comme cela a lieu ordinairement pendant le sirocco; le baromètre était à 28 p. 3 l.

Dans les journées suivantes, quelques légères secousses encore pendant le sirocco. Mais le vent, passant à l'O. et au S.-O., elles recommencèrent plus vivement.

Le 18, 4 h. 35 m. du soir, à Raguse, une violente secousse ondulatoire de cinq secondes; le baromètre était au *variable*, le thermomètre à + 8° R., et le ciel couvert. Durant la nuit, nouvelles détonations et secousses.

Le 19, 10 h. 37 m. du matin, long et sourd bruissement, suivi immédiatement d'une oscillation de trois secondes, laquelle se changea en une ondulation qui persista deux secondes encore.

Le 20, retour du sirocco, médiocre; la mer est très-haute.

Le 26, 10 h. 3 m. du soir, encore une légère secousse.

Le 27, 10 h. du matin, secousse de 6 à 7 secondes: baromètre, 29 p. 9 l. 11 (11 l., 9?), therm. à + 12° R., mer haute.

Le 22 mars, 1 h. 37 m. du matin, très-violente secousse oscillatoire de trois secondes; à 2 h. 20 du matin, une secousse plus courte, et à 4 heures, tonnerre souterrain suivi d'une forte secousse saccadée de trois secondes de durée. Le ciel était pur, le vent S.-O. et la mer haute. La baromètre marquait 28 p. 2 l., et le therm. + 10° R.

Le 23, 6 h. 30 m. du matin, oscillation courte et légère; à 6 h. 20 m. du soir, vibration qui dura deux secondes et fut moins violente que celle du 22. Le ciel était pur, le vent du sud, la mer remarquablement basse. Le baromètre et le thermomètre n'avaient pas changé.

Le 24, 2 h. du matin, légère, mais assez longue vibration. Ces secousses ont été ressenties non-seulement à Raguse, mais à Zara et Spalato ou Spalatro.

J'ajouterai que le tremblement du 22 juin, à Raguse, consista en deux fortes secousses dont l'heure n'est pas indiquée, et celui du 1er juillet, en une secousse seulement. Ainsi mes catalogues constatent une série remarquable de secousses en Dalmatie.

1843. Septembre, du 11 au 30, secousses quotidiennes;
Octobre, du 1er au 10, secousses quotidiennes, puis les 19, 20 et 21;
Novembre, les 17, 18, 21;
Décembre, les 1er, 12, 13, 22, 24, 25.
1844. Janvier, les 12, 14, 15 et 21;
Février, les 5, 6, 7, 8, 10, (?), 18, 19, 23, 26, 27;
Mars, les 2, 3, 4, 9, 15, 16, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29;
Avril, le 27;
Mai, les 2, 26 et 27;
Juin, le 22;
Juillet, le 1er;
Août, les 1er, 3 et 4.

Comme les secousses sporadiques ou isolées sont assez fréquentes en Dalmatie, nous pouvons regarder cette série comme embrassant les sept mois, de septembre 1843 à mars 1844, avec cette particularité qu'elles ont été beaucoup moins fréquentes dans les trois mois intermédiaires. Si nos renseignements sont exacts, il y aurait eu une espèce de temps d'arrêt dans le développement extraordinaire de l'activité seismique.

— Mars, à la Jamaïque, plusieurs secousses dans le courant du mois.

— 23 juin (n. st.), éruption d'un volcan à 35 wersts de Schamaki, sur la route de Soliany à la mer Caspienne. A 6 h. du matin, la montagne lança tout-à-coup une grande quantité de naphte; l'éruption dura trois quarts d'heure, et il se forma sur le flanc méridional de la montagne une ouverture qui se remplit d'eau. Au S.-O., on remarqua des fentes de deux wersts de longueur,

sans eau. A l'est, parurent des sources d'eau chaude salée et mucilagineuse.

— 24 juin, minuit, à Kraigg (Corinthie), tremblement vibratoire qui commença avec un bruit semblable au roulement du tonnerre, devint ensuite plus fort, et finit par une si violente secousse, que les fenêtres craquèrent et que plusieurs personnes tombèrent de leur siége; le bruit, au contraire, n'alla point en croissant. Cette secousse, qui dura plusieurs secondes, était dirigée du nord au sud. L'air était calme, le ciel voilé : le thermomètre était à + 14° R., et le baromètre à la hauteur moyenne du lieu, 26 p. 9 17/7 l.; à midi, le 25, il avait baissé d'une ligne, et le thermomètre s'éleva à + 20° R.

— 19 septembre, 9 h. du matin, à Alep (Syrie), forte secousse de 20 secondes de durée.

Le 30, autre secousse moins forte.

— Le 12 novembre, on écrivait de Rome qu'il y avait, depuis plusieurs jours, des éruptions aqueuses à la solfatare de Pouzzoles.

II. TREMBLEMENTS DE TERRE EN 1845.

(2e SUPPLÉMENT.)

— 21 et 22 janvier, dans les environs d'Alger, mouvement du sol et affaissement considérable au-dessous d'une colline.

— Dans le courant du mois, le Tongariro (Nouvelle-Zélande) qui jette constamment de la vapeur et de la fumée, lançait des flammes.

— De janvier jusqu'en avril, dans les régions transcaucasiques, nombreuses et violentes secousses. Malheureusement les détails me manquent encore.

— 3, 4 février, sur la grande île de Torungen, près d'Arendal (Norwège), tremblement précédé d'une violente tempête.

— 18 avril, à Parme, faible secousse et perturbations magnétiques.

— 2 septembre, dans les parties ouest, nord et est de l'Islande, tremblement violent; éruption de l'Hekla accompagnée d'un fracas épouvantable.

Dans la nuit du 2 au 3, un vaisseau venant de Reikiawik et passant à 18 milles (6 lieues) de distance de la côte, a aperçu distinctement des flammes dans la direction de l'Hékla (dont l'éruption a été antérieurement décrite); la même nuit, dans une des grandes îles Orkney, durant une violente tempête du N.-O., chute considérable de poussière fine volcanique.

Le 3, deux vaisseaux passant près des îles Fawe, ont été couverts de cendres.

— 13 novembre, 2 h. 12 m. du soir, à Tiflis (Géorgie), faible tremblement.

Le 14, à 1 h. 30 m. du soir, nouvelle et faible secousse.

III. TREMBLEMENTS DE TERRE EN 1846.

(2e SUPPLÉMENT.)

— 11 avril, minuit, dans le Caucase Russe (Iméritie), tremblement violent; la terre s'est entr'ouverte.

— 17 octobre, à Derbet (Russie d'Asie), à Kiskenew (Bessarabie), à Gozzo (?), plusieurs secousses.

— 22 octobre, éruption de flammes dans l'île de Taman, à l'embouchure de Kouban.

— 4 et 5 décembre, de 5 h. du soir à 9 h. du lendemain matin, à Wellington (Nouvelle-Zélande), huit secousses dont quelques-unes très-fortes.

IV. TREMBLEMENTS DE TERRE EN 1847.

(1er SUPPLÉMENT.)

— 17 octobre, 7 h. 1/2 du soir, à Comrie (Ecosse), une secousse qui s'est étendue à six milles de distance. — On en signale une autre comme ayant eu lieu à Comrie, une quinzaine de jours avant le 23 octobre; n'est-ce pas celle que j'ai déjà citée à la date du 7? Ces secousses paraissent terminer la longue série des commotions souterraines qui avaient commencé à ébranler ce pays le 3 octobre 1839, et qui étaient devenues moins fréquentes dans l'année 1846.

— 31 octobre, 3 h. 30 m. du matin, sur l'île de Milu (archipel Nikobar), commencement d'une série de secousses très-violentes; on en compta une centaine dans le jour.

Tous les jours (excepté quatre), on en ressentit plusieurs encore, jusqu'au 18 novembre. — Phénomènes semblables sur quelques autres îles.

Les détails me manquent absolument : je regrette vivement de n'avoir pu me procurer le journal de ces secousses, d'autant plus que c'est la première fois que je vois le phénomène signalé dans cet archipel presque inconnu. Les îles Nikobar paraissent appartenir à la grande chaîne de montagnes sous-marines dont les îles de Java, Sumatra et Andaman font partie. Comme cette chaîne constitue l'une des plus grandes séries volcaniques du globe, et que la plupart des îles qui en forment les divers anneaux sont très-sujettes aux commotions souterraines, on est porté à croire que les tremblements de terre doivent être fréquents dans cet archipel, et peut-être d'autant plus violents qu'on n'y connaît

aucune bouche volçanique qui établisse une communication permanente entre l'intérieur du globe et l'atmosphère. Cependant le docteur Rink, naturaliste de l'expédition faite par la corvette danoise la *Galatée*, a visité récemment les îles Nikobar, et il les regarde, malgré les traces de soulèvement récent qu'il y a reconnues, comme n'étant ni volcaniques, ni *sujettes aux tremblements de terre* (1)!

V. LISTE DES TREMBLEMENTS DE TERRE RESSENTIS EN 1848.

— 1er janvier, à Sillian, dans le Pousterthal (Tyrol oriental), tremblement assez violent.

— Le 1er encore, vers minuit, à Saint-Pierre (Martinique), une forte secousse sans dégâts; elle ne s'est pas renouvelée.

— Le 6, 10 h. 43 m. du soir, à Palerme (Sicile), forte secousse ondulatoire de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O.; à 10 h. 50 m., une secousse moins forte.

— Le 7, 1 h. 30 m. du matin, à Sillian, nouvelle secousse très-forte, accompagnée d'un bruit sourd et d'un bourdonnement continu. Les maisons tremblaient, les fenêtres frémissaient. Les oscillations horizontales avaient la direction d'*ouest* à *sud*.

— Le 11, 1 h. du soir, en Sicile, une secousse très-violente; quelques minutes après, deuxième secousse qui a renversé toutes les maisons, à l'exception de vingt-sept, à Augusta. A Noto, Syracuse, Catane, dégâts

(1) *Die Nicobarischen*.... Esquisse géographique des îles Nicobar, par M. le docteur Rink. Copenhague, 1847, 8°. Voy. *Archives des sc. phys. et nat.*, t. VIII, juillet 1848, p. 223.

épouvantables; à Messine, pas de dommages. A Augusta, le môle s'est affaissé, et à sa place, on a trouvé 50 brasses d'eau.

— Le 15, 10 h. du soir, puis le 16, à 2 h. 30 m. et à 4 h. 30 m. du matin, à Sillian, trois secousses médiocres. On les a ressenties, comme celles du 1er et du 7, à Tiliach, Anras, Abfaltersbach, Kartijeh, Strassen, Minbach et Sexten; toutes ces localités se trouvent entre Lienz et Innichen, près des sources de la Drave, sur la frontière de la Carinthie. — On dit les secousses rares dans ce pays où elles paraissent avoir constitué une manifestation purement locale du phénomène. C'est, en effet, la première fois que je rencontre le Pusterthal dans mes recherches; mais une localité non éloignée, la ville de Laybach, est sujette aux commotions souterraines. — A Lienz, on observa des oscillations extraordinaires dans l'aiguille aimantée, du 24 décembre 1847 au 18 janvier suivant et immédiatement après la dernière secousse du 16, il tomba, dans tout le pays, une quantité considérable de neige (18 pieds 6 pouces!).

— 24 février, 3 h. du soir, à Sulz (Wurtemberg), faible secousse, et à 3 h. 50 m. une secousse plus forte du N.-N.-O. au S.-S.-E.

Il y a plusieurs villes ou villages de ce nom en Allemagne, mais il n'y en a qu'une dans le Wurtemberg; elle se trouve sur le Necker, au pied des montagnes, à 10 l. 1/2 S.-O. de Stuttgart : elle est célèbre par ses salines exploitées dès le temps des Romains.

— Dans la nuit du 1er au 2 mars, près d'Oppenheim (Hesse-Darmstadt), éboulement de la haute montagne dite des *Etrangers*. Deux maisons et leurs habitants ont été ensevelis sous les ruines.

— 4 avril, à Orciano et Lorenzana (dans les collines

de Pise), à Casaglia et Riparbella (dans la Maremme), deux secousses, la première, très-forte, à 3 h. du soir, et l'autre plus faible, à 7 h. — A Lorenzana, la première a eu lieu à 1 h. 10 m. du soir, et la seconde a été la plus forte.

— Le 15, 9 h. 12 m. du soir, à Val-d'Elsa, tremblement qui s'est manifesté à Buenconvento et à Sienne, par une secousse très-légère, verticale (*sussultoria*) et ondulatoire du S. au N. — Un professeur de l'Université de Sienne, qui avait mal au pied depuis quelque temps, y ressentit, un quart d'heure avant la secousse, une forte convulsion.

— Le 18 et le 28, à Fayal (Açores), légères secousses.

— Le 29, 3 h. 30 m. du soir, à Sienne, secousse légère de cinq secondes de durée, précédée d'un bruit faible (*rombo*), et dirigée de l'O. à l'E.: elle eut deux accroissements d'intensité. Après 4 h., autre secousse très-légère et presque instantanée.

— Dans la nuit du 29 au 30, inondation désastreuse dans la résidence de Bagelen à Java.

Des lettres datées de Bonthain (Célèbes), 9 juin 1848, annoncent qu'une inondation extraordinaire a ravagé toutes les terres basses de ce pays :

Et de plus, que des secousses de tremblement de terre se sont fait sentir dans la résidence de Bantam (partie O. de Java), dans le district de Lampong (extrémité S.-E. de Sumatra) et dans la résidence de Kedirie (Kediri ou Kadiri, partie orientale de Java). — Tous ces faits se sont-ils manifestés simultanément?

— Dans le courant du mois, à Melilla (Afrique espagnole), secousses nombreuses avec dommages.

— 5 mai, 10 h. 20 m. du soir, à Sienne, secousse

qui se renouvela à 10 h. 1/2 ; elles furent si légères que peu de personnes les remarquèrent ; elles furent à peine senties en ville, si ce n'est dans la partie méridionale.

— Le 11, vers 5 h. du matin, à Lons-le-Saulnier (Jura), une secousse.

— Le même jour, après 11 h. 1/2 du soir, à Sienne et principalement dans les environs, du côté de l'O., bruit extrêmement violent, suivi immédiatement d'une secousse ondulatoire. A minuit précis, autre secousse plus violente, avec mouvement ondulatoire et vertical alternatifs pendant à peu près quinze secondes.

Le 12, 3 h. 10 m. du matin, autre secousse moins forte que la précédente, mais pourtant violente. Jusqu'à 8 heures, secousses nombreuses, mais qui diminuaient d'intensité. A 5 h. 45 m. du soir, secousse de six à sept secondes, entièrement ondulatoire et d'une intensité plus grande que celle du minuit précédent. Vers 10 h., autre secousse légère ; une plus faible encore dans la nuit.

Le 13, 1 h. 1/2 du soir, une nouvelle secousse qui, comparée aux précédentes, peut être regardée comme médiocre, mais qui fut plus violente dans les campagnes, du côté de l'O. ; dans la soirée et dans la nuit, on en ressentit encore deux très-légères, à Sienne, mais on en compta plusieurs dans les campagnes à l'O. Pendant ces commotions, le sol ne présenta rien d'extraordinaire. Il y eut quelques dommages dans les habitations situées sur les collines qui enceignent la vigne (Montagnola Senese). Toutes ces secousses ne s'étendirent que dans un périmètre assez restreint.

Durant les nuits suivantes (14 et 15), on remarqua encore quelques secousses insignifiantes accompagnées d'un léger bruit.

Les 22, 23 et 24, dans le val de Chiana (Toscane), bruits semblables à celui du canon. Comme ils semblaient venir du levant, quelques personnes les attribuèrent à des décharges d'artillerie dans la mer Adriatique. M. Pistolesi regarde ces détonations comme liées au phénomène des tremblements de terre qui furent ressentis à Sienne, bien qu'à cette triple date on n'ait signalé, dans cette ville, aucune commotion souterraine.

— Le 23, vers 3 h. du matin, à Pontarlier (Doubs), une secousse assez marquée. Bon nombre de personnes ont été réveillées.

— Le 26, 1 h. précise du soir, à Sienne, secousse très-légère, remarquée par quelques personnes seulement. C'est à la même heure qu'eut lieu la grande et désastreuse secousse du 26 mai 1798.

Le 29, nouvelle secousse peu sensible.

— Mai (?). Les journaux de Bombay du 19 juin parlent d'un tremblement de terre qui se serait étendu sur un espace de 10° de latitude et de plusieurs degrés de longitude : il a été ressenti sur toute la ligne de Bombay à Simla. Malheureusement je ne puis donner aucun détail aujourd'hui. Les 6 et 7 avril précédent furent marqués par une tempête tellement violente qu'on n'en avait pas d'exemple dans le pays; le tremblement, dit-on seulement, lui fut postérieur.

Bombay se trouve par 18°56' lat. N., 70°34' long. E.; Simla par lat. 31°6' N., et 74°51' long. E. Un phénomène qui a ébranlé une aussi vaste étendue de pays ne peut manquer d'offrir beaucoup d'intérêt; j'espère pouvoir un jour le décrire plus longuement.

— Le 6 juin, 7 h. 1/2 du soir, à Sienne, deux secousses légères. — Depuis quelque temps, on ressen-

tait, par intervalles, à Luceto près Sienne, de très-légères secousses accompagnées de bruits faibles.

Le 19, 2 h. 1/2 du soir, à Sienne, secousse ondulatoire, faible et de courte durée.

Le 20, vers 2 h. du matin, deux nouvelles secousses très-petites.

— Le 25, 4 h. 40 m. du soir, à Rome, une secousse terrible qui dura cinq secondes et fit sonner les cloches du Quirinal ; mouvement ondulatoire du N. au S. Quelques personnes assurent qu'elle fut suivie d'une autre très-légère. On l'a ressentie à Albano ; il est probable qu'elle s'est étendue plus loin, mais je n'ai pas de détails.

— Le 3 juillet, éboulement d'un immense rocher près de Vevey, en Suisse.

— Le 7, 4 h. du matin, raz de marée remarquable à Lyme Regis (Dorset), à Darmouth et Portland; quelques marins ont attribué ce flux extraordinaire, qui dura 4 heures, à un tremblement de terre dans l'Océan (1).

— Les 22 et 23 août, aux Antilles, ouragan désastreux, surtout à St.-Thomas, Sainte-Croix, Antigoa et la Guadeloupe. A Saint-Kitt's, une seule maison est restée debout. Il y a eu en même temps plusieurs secousses de tremblement de terre.

---

(1) On signale ce phénomène comme ayant déjà été observé trois fois à Lyme Regis :

Le 31 mai 1759, la mer eut trois flux et reflux en une heure.

Le 18 août 1797, même phénomène, accompagné d'éclairs.

Le 26 janvier 1799, phénomène semblable à 4 h. du matin.

Dans l'été de 1813, on remarqua aussi quelque chose d'analogue.

— 2 septembre, à Batavia (Java), tremblement très-fort.

— Le même jour, 5 h. 50 m. du matin, à Pise, une secousse très-courte.

Le 3, 7 heures et quelques minutes du matin, nouvelle petite secousse; elle fut fortement ressentie à Crespina; à Lari, on s'enfuit de l'église; à Casciana et Lorenzana, elle fut violente et parut dirigée vers le S.-O.

Le 5, 1 h. du soir, à Pise, légère secousse ondulatoire qui se répéta un quart d'heure après. Avant 2 h., autre petite secousse instantanée.

— Le 9, à Sainte-Lucie (Antilles), une secousse. — Des lettres de Curaçao, datées du 23 septembre, annoncent que cette île ainsi que celles de Saint-Eustache et de Saint-Martin *viennent* d'essuyer de violents ouragans et de fréquentes secousses de tremblement de terre qui ont fait crouler un grand nombre de maisons et ont causé des dommages incalculables aux plantations. — Ces faits ne sont-ils pas du mois d'août.

— Le 11, le soir, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), tremblement très-violent qui a fait vibrer les vitres, secoué les meubles et épouvanté les habitants.

— Le même jour, 2 h. du matin, à Pise, petite secousse.

Le 12, léger mouvement du sol à Pise.

Le 13, 11 h. du matin, à Sienne, secousse très-légère.

Le 28, après 4 h. du matin, à Pise, mouvement vibratoire, puis ondulatoire, remarqué par un petit nombre de personnes.

Le 24, 10 h. du matin, une très-légère secousse; à 1 h. du soir, autre secousse semblable.

Le 28, 4 h. 45 m. du soir, secousse ondulatoire, légère et presque instantanée; elle fut suivie d'un petit bruit *(romba)*.

— Le 29, à l'aube du jour, à Parme, faible secousse. La veille, à l'entrée de la nuit, on avait aperçu vers le N. un globe lumineux aussi gros que Vénus; il se mouvait de l'O. à l'E. et répandait une lumière très-vive. Dans le courant de la nuit, éclairs au S.-O., à l'O. et au S.-E.

— Le *Moniteur* du 29 septembre annonce qu'on venait de ressentir une légère secousse dans le nord des Etats-Unis.

— 5 octobre, 7 h. 15 m. du soir, à Reggio (Lombardie), tremblement ondulatoire de l'E. à l'O.; immédiatement après, nouveau tremblement assez fort et assez long; même direction. Jusqu'à 6 h. 18 m. du matin, secousses fréquentes qui répandirent l'épouvante dans la ville. Durant ce phénomène, forts vents du S. et du S.-E.; pluie à 7 h. du matin le 6.

— Le 7, éruption du volcan de *Zamba* (côte de Carthagène, Nouvelle-Grenade); vers 2 h. du matin, on entendit un bruit qui augmenta rapidement, et tout-à-coup il s'élança de la mer, à la place de l'ancien volcan, une gerbe lumineuse qui éclaira, comme un vaste incendie, presque toute la province de Carthagène et une partie de celle de Sainte-Marthe, dans un rayon de 30 lieues. Tous les habitants sortirent de leurs maisons, frappés par la lumière; mais on n'observa pas de pluie de cendres pendant cette éruption, qui dura plusieurs jours, quoique avec une intensité moindre tous les jours.

J'ai interrogé, dit M. le colonel Acosta, les habitants des chaumières et des villages les plus voisins du théâtre de l'événement, et les descriptions qu'ils m'ont données, en vue même du volcan, sont toutes parfaitement d'accord. Tous parlent de la hauteur croissante des flammes, la mémorable nuit du 7, qui leur faisait croire que le volcan s'approchait vers la terre, et qui les fit abandonner leurs habitations; tous aperçurent la couronne noire des vapeurs qui apparut sur le sommet des flammes, et les étincelles en zig-zag qui partaient et sillonnaient la haute pyramide de lumière qui s'élevait et s'abaissait alternativement.

Le cap ou promontoire de *Galera-Zamba* entrait autrefois dans la mer, sans être interrompu jusqu'à l'île *Enea* qui formait sa pointe. On pouvait donc parcourir 3 à 4 lieues par terre, et en partant de la côte sur le premier étranglement, en moins d'une heure, on voyait s'élever une butte conique et nue, qui était un vrai volcan terminé par un cratère duquel se dégageaient des gaz avec assez de force pour lancer dans l'air les planches et les bois qu'on y jetait. Le volcan exhalait de temps en temps de la fumée, et il était craint par les pêcheurs et les habitants des environs qui n'osaient pas l'approcher. Il y a environ dix ans que, après une éruption dans laquelle on aperçut des flammes, la terre par la suite s'affaissa peu à peu, et la péninsule de Galera-Zamba devint une île.

Alors les bateaux caboteurs purent sortir de la Madeleine et arriver à Carthagène, par la brèche que la disparition du volcan avait occasionnée, et dans laquelle la sonde marquait une profondeur de mer de 8 à 10 mètres. Tel était l'état des choses lorsque eut lieu l'éruption du 7 octobre.

Elle ne fut accompagnée d'aucun tremblement de terre, d'aucune trace de matières projetées sur les côtes voisines, dans lesquelles l'action volcanique ne se montre que par de nombreux soupiraux par lesquels se dégagent des courants continuels de gaz, comme ceux de Turbaco, que M. de Humboldt a rendus à jamais célèbres.

Tous ces petits cônes, dont on compte plus de cinquante dans un rayon de 8 à 10 lieues autour du volcan sous-marin de Zamba, sont de petits cratères d'argile salée remplis d'eau, à la température ordinaire, à travers laquelle se dégage le gaz. M. Acosta a visité aussi les deux *volcancetos* de la *Piedrahueca,* qui sont dans un monticule, à environ 3 lieues à l'est du volcan de Zamba. Mais n'ayant pu examiner le gaz, il se propose de le faire analyser par M. Lewy, de Bogota. Nous espérons pouvoir donner plus tard le résultat de cette analyse.

Quelques jours après l'éruption, on remarqua une île couverte de sable, à la place même de l'ancien volcan, qui avait ainsi reparu quelques années après s'être immergé ; mais à cette île redoutable, personne n'osa aborder, et elle s'affaissa encore une fois quelques semaines après. Aujourd'hui (mi-septembre 1849) les pêcheurs vont harponner le *Zabalo* sur les énormes roches qui sont placées sur les bords du cratère, et qui, plongées à deux ou trois brasses sous l'eau, abritent ce poisson recherché ; ce qui prouve que la température n'est pas plus élevée qu'ailleurs, et que les exhalaisons de gaz ne sont pas trop nuisibles. Au milieu du cratère lui-même, on ne trouve pas de fond à plusieurs brasses, et l'emplacement du volcan n'est marqué que par les

mouvements des vagues dans les rochers qui bordent le cratère.

Voici donc un nouveau volcan à ajouter à la liste des volcans en activité, car le volcan de Zamba, qui donna des signes de vie aussi visibles, il y a onze mois, ne peut pas être considéré comme éteint.

Ce volcan se trouve indiqué sur d'anciennes cartes par environ 10° 50' de lat. N., et 77° 45' long. O. Mais il était à peu près inconnu, ce qui est bien étonnant, puisqu'il est sur la côte d'une mer sillonnée par les bâtiments de toutes les nations et que les bateaux à vapeur de la compagnie anglaise parcourent deux fois par mois, sur une côte qui a été relevée avec le plus grand soin par l'expédition hydrographique espagnole, à la fin du siècle dernier.

Ce volcan rattacherait-il la série volcanique des Antilles et celle des Andes par le volcan près *Rio Fragua*. M. de Buch qui soupçonne une connexion entre ces deux séries, place celui-ci par 2° 10' lat. N., à l'est des sources de la Madeleine, au N.-O. de la mission de Santa-Rosa, et à l'ouest de Puerto del Pescado; c'est le seul volcan connu de la Chaine orientale des Andes, qui se sépare de la principale à Popayan et se dirige à l'est de la Madeleine. Suivant M. de Humboldt, il fume continuellement, et pourtant le savant Berghaus n'en parle pas.

— Le 8, 7 h. 30 m. du soir, et le 10, 1 h. du matin, à Rome, plusieurs secousses fortes.

— Le 13, vers 2 h. du matin, à Cucigliana (Campagne de Pise), secousse ondulatoire observée par des ouvriers en briques, qui virent tous les objets mobiliers s'agiter; la pluie tombait alors fortement au milieu de violents tonnerres. A la même heure, à Li-

vourne, — où régnait une forte bourrasque, qui enleva des toits, — on remarqua trois secousses. A Pise, on n'observa que la tempête vers le milieu du jour.

Le 15, à Livourne et Avigliana, faible secousse.

— 16 octobre, 1 h. 40 m. du matin, à Karori, non loin de Wellington (1) (Nouvelle Zélande), commencement de nombreuses secousses dont je vais transcrire le journal écrit par une personne qui occupe un rang éminent dans la magistrature de cette colonie.

« *Lundi* 16 octobre 1848. — Ce matin, dit l'observateur, à deux heures moins vingt minutes, nous avons été réveillés par une secousse de tremblement de terre, plus forte et plus prolongée qu'aucune de celles qu'on eût encore ressenties dans la colonie. Ce n'était, du reste, que le commencement d'une suite de secousses de même nature, qui se sont succédé à de courts intervalles, pendant la matinée et le reste de la journée. La maison (heureusement en bois), oscilla très-sensiblement, les sonnettes furent mises en mouvement et les pendules s'arrêtèrent. Pendant trois quarts de minutes environ, la commotion fut si forte, que je pouvais à peine me tenir debout. Elle continua avec une certaine intensité pendant deux à trois minutes, et dura en tout dix minutes. Pendant une heure entière, il n'y eut presque pas une minute d'intervalle entre les secousses; pendant toute la matinée, jusqu'à 6 heures, elles continuèrent de se succéder rapidement et le mouvement de vibration du sol ne discontinua pres-

(1) Cette ville a été fondée en 1840, par le colonel Wakefield, près du port de Nicholson, dans le détroit de Cook, à l'extrémité sud de l'île septentrionale ou Ika-na-mawi, sous le 41e degré de latitude environ.



que pas. Nous craignions pour nos cheminées, mais elles ne tombèrent pas. Elles furent cependant tellement endommagées, que pour prévenir tout accident, je les fis abattre. Un vent impétueux du sud-est, accompagné d'une grosse pluie, avait soufflé pendant la nuit. Je descendis immédiatement après la première secousse, pour consulter mon baromètre; le mercure qui était la veille, à 9 h. du soir, à 29 pouces (736mm59) [notre maison est à 500 pieds ou 150 mètres d'élévation au-dessus de la rade], avait monté à 29,04 (737mm61). Dans la matinée, il avait baissé à 29,02 (737,02), — variation très-insignifiante.

» Nous apprenons qu'il y a eu en ville beaucoup de cheminées renversées et un plus grand nombre encore de lézardées. Les constructions en briques ont peu souffert.

» La plupart des secousses venaient du N. ou du N.-N.-E., une ou deux d'une direction un peu plus à l'est, soit du N.-E.; et j'en ai remarqué une qui paraissait venir de deux directions différentes, ayant leur point de rencontre dans ce voisinage. L'apparence de quelques-unes des cheminées, qu'on dirait avoir été tordues, semblerait avoir confirmé ce fait.

» *Mardi* 17. — Les secousses ont continué toute la journée, avec des intervalles irréguliers. A quatre heures moins vingt minutes, eut lieu une secousse plus violente que la première. J'étais alors à l'hôtel du Gouvernement; le bâtiment a été ébranlé, puis, après une sorte de saccade, il a éprouvé un mouvement de vibration assez fort pour jeter par terre tout ce qui n'était pas fixé aux murs. Je fus obligé de m'affermir sur mes jambes. Il y eut d'abord une courte secousse, d'une force médiocre, qui dura de quatre à cinq secondes; puis un

grand bruit venant du nord et de l'est, et enfin la grande secousse. Les fenêtres s'ouvrirent d'elles-mêmes avec violence. La cheminée fut débarrassée de tous ses ornements, les bouteilles roulèrent à bas de la table. Le maximum d'intensité de cette secousse dura une minute environ, — peut-être un peu moins. Notre charpentier qui était occupé à consolider une de nos cheminées à Karori, m'a dit depuis que la vibration de la terre avait continué pendant dix-huit minutes. De grandes clameurs répétées tout le long de la côte, annonçaient les ravages causés par cette secousse, et l'alarme générale qu'elle avait excitée. J'avais affaire dans mon cabinet à 4 h. En arrivant au Palais de Justice, je trouvai que sa massive cheminée s'était littéralement affaissée sur elle-même ; elle n'avait pas pu tomber en dehors, étant appuyée d'un côté contre mon cabinet, de l'autre contre celui du greffe. Je visitai ensuite l'hôpital, — édifice en briques solidement construit et terminé depuis peu ; il ne s'était pas écroulé, parce que les murailles et le toit sont reliés et maintenus par des charpentes fortement assemblées ; mais les parties en briques étaient déchirées et lézardées en tout sens, de manière à rendre le bâtiment inhabitable ; il faudra l'abattre entièrement. On a fait transporter immédiatement les malades dans les nouvelles salles de l'hôtel du Gouvernement. En regardant avec une lunette dans la direction de Te Aro (le quartier marchand de la ville), on pouvait voir que la plupart des maisons en briques avaient souffert plus ou moins. Le sol était jonché de cheminées : comme elles sont ordinairement construites à l'extérieur et adossées aux pignons des maisons, leur chute n'avait heureusement fait aucun mal aux habitants des maisons en bois.

» Je revins chez moi à six heures. Je trouvai que le bas de nos cheminées avait éprouvé de nouvelles ava-

ries; la cheminée de la bibliothèque est hors de service; celle du parloir, qui traverse le centre de la maison, a dû être consolidée à l'aide de planches et de cordes; il en a été de même de celle de la cuisine. Une autre petite cheminée, dans une aile de la maison, paraît n'avoir été endommagée que dans sa partie supérieure, que nous avons fait enlever.

» *Mercredi* 18. — Les secousses ont continué toute la nuit et toute la journée; mais aucune n'avait assez de force pour faire du mal aux bâtiments qui n'étaient pas déjà endommagés. Le sol est dans un état d'agitation incessante, et l'on entend continuellement le bruit sourd du tremblement de terre. Ce bruit a été fort exagéré. C'est quelque chose comme le roulement d'un convoi passant sous un tunnel, — je veux dire tel que l'entend une personne placée à l'extérieur, près de l'entrée du tunnel. J'ai entendu aussi un bruit à peu près semblable produit par la cheminée d'un fort bâtiment à vapeur, — si ce n'est que le bruit du tremblement de terre a moins de sonorité. On l'a comparé à un tonnerre éloigné et au bruit lointain du canon, mais c'est un bruit plus confus, et qui ne ressemble exactement à rien de connu. J'ai remarqué que, quand les secousses avaient lieu pendant un grand vent, ce bruit souterrain n'était pas sensible; il est alors dominé par le bruit plus rapproché du vent. Quand les secousses ont lieu par un temps calme, elles sont ordinairement précédées et quelquefois suivies d'une forte bouffée de vent (1).

(1) L'auteur a-t-il observé ce fait dans les nombreuses manifestations du phénomène? ou parle-t-il d'après une opinion préconçue? Mes catalogues en offrent des exemples, qui pourtant ne sont pas fréquents.

» J'ai visité aujourd'hui Te Aro. C'est là que le tremblement paraît s'être fait sentir avec le plus de violence. Tous les grands magasins de commerce, le dépôt d'artillerie, la chapelle des Méthodistes et un grand nombre de maisons en briques sont déchirées du haut en bas. Les murs soutiennent encore les toits, mais de grands blocs de maçonnerie se sont détachés : tout est à démolir. Le pignon du magasin de M. Fitz-Herbert est tombé en travers de la rue, écrasant sous ses débris l'intendant de la caserne et ses deux enfants (une petite fille de 8 ans et un petit garçon de 4 ans).

» On a remarqué, pendant toute cette journée, un épais nuage de fumée suspendu au-dessus de la Hute. On aurait dit qu'on avait mis le feu aux broussailles; mais, après les pluies qui étaient tombées, les broussailles n'auraient pas brûlé. Je n'aurais pas même relevé cette circonstance, si l'on n'avait dit que, dans la soirée, le ciel avait été éclairé, dans la direction du nord, comme par le reflet de quelque incendie; il est possible que le Tongariro, qui est à 140 milles (47 lieues) au nord de Wellington, ait fait éruption.

» *Jeudi* 19. — Ce matin, à 5 heures précises, nous avons eu une secousse plus violente qu'aucune des deux dont nous avons déjà fait mention. Son extrême intensité a duré un peu moins d'une minute, mais le mouvement a été considérable pendant trois minutes et demie, et la vibration a continué pendant huit minutes. Cette secousse nous a causé plus de dégâts que toutes les autres ensemble. Elle a fendu le massif en brique sur lequel est établi notre four, achevé la destruction des cheminées, mis en morceaux le revêtement en plâtre des murs de nos pièces du rez-de-chaussée (celles du haut sont garnies de panneaux en bois), et brisé un grand nombre d'ob-

jets détachés. Nos fenêtres se sont ouvertes d'elles-mêmes. A partir de ce moment, les secousses se sont succédé, à de courts intervalles, toute la journée et toute la nuit.

» Dans la soirée, jusqu'à 9 h. 1/2 environ, le ciel, vers le sud et le S.-O., avait un aspect d'un jaune livide; mais je ne pense pas qu'il faille attribuer ce phénomène à l'éruption d'un volcan. J'ai vu quelque chose de semblable en mer, dans un ciel très-tourmenté, pendant un coup de vent. Si l'état de l'atmosphère est favorable à la réfraction, la lumière du soleil peut se faire sentir encore longtemps après que l'astre a disparu de l'horizon, et tombant sur des nuages très-épais, leur donner cette apparence.

» *Vendredi* 20. — Les secousses ont continué toute la nuit. Elles ont, je crois, un peu diminué de fréquence et d'intensité pendant le jour.

» Le quartier de Te Aro n'offre que des décombres. Le grand magasin en briques de Rhodes est complètement rasé. La façade de la chapelle des Méthodistes s'est écroulée. Le dépôt de l'artillerie et d'autres grands bâtiments en briques ne sont plus que des monceaux de ruines; le petit mur même qui entoure la cour de Fitz-Herbert est couché par terre. Les pertes seront considérables pour les propriétaires. Sous un rapport, la dernière secousse a fait du bien; elle a jeté bas beaucoup de murailles qui étaient en très-mauvais état. On est naturellement fort effrayé, en ville, de la continuation de cet état de choses. Quelques personnes campent sur la montagne, où elles se croient plus en sûreté; mais je ne vois, dans le résultat des secousses, rien qui justifie cette opinion. Jusqu'à présent, toutes les maisons en bois sont restées debout, et les dommages éprouvés

par les maisons en briques proviennent en grande partie de leur construction défectueuse. On y a trop ménagé la chaux et les bois d'assemblage.

» J'apprends que la marée de mercredi a été très-forte. Quoique nous soyons en temps de morte eau, la mer a franchi la chaussée qui longe la grève et pénétré dans le rez-de-chaussée de quelques maisons. Cette circonstance, que la prolongation des vents du S.-E. suffirait, en l'absence de tremblements de terre, pour expliquer, paraît cependant avoir causé beaucoup d'alarmes.

» *Samedi* 21. — Temps beau, baromètre à la hausse, secousses fréquentes. On a remarqué qu'elles l'étaient davantage vers l'heure de la marée basse. Du reste, elles ne sont pas dangereuses et vont, je crois, en s'affaiblissant.

» *Dimanche* 22. — Temps magnifique; cependant les secousses continuent encore d'heure en heure, à peu près. Elles ne durent que deux à trois secondes, et quelquefois on ne fait que les entendre sans les sentir. A 4 heures, une secousse un peu vive; c'est l'heure de la marée basse. On est moins inquiet aujourd'hui, — le beau temps a ramené la confiance.

» On remarque quelques crevasses sur la grève, près de la ligne de haute mer.

» *Lundi* 23. — Continuation du beau temps avec un vent frais du N.-O., secousses assez fréquentes, — environ toutes les demi-heures, — mais pas fortes.

» Pendant la dernière partie de septembre et jusqu'au 6 octobre, le temps avait été très-beau et très-sec. Le baromètre avait varié, pendant la première semaine du mois, de 29.42 à 29.80 ($747^{mm}26$ à $756^{mm}91$), avec un vent du N.-O. (qui le fait ordinairement baisser), et à

500 pieds (150^{m}) au-dessus de la mer. Il avait baissé graduellement depuis le 1er, et il commença, dans la soirée du 6, à baisser d'une manière plus sensible. C'est alors que la pluie survint. Le point le plus bas atteint par le baromètre fut de 28. 37 (720^{mm}69), dans la soirée du 18. Quant au thermomètre, il varia de 42° F. (5° 56 C.) le 15, à 66° F. (18° 89 C.) le 25.

» Un très-petit nombre de secousses paraissent être venues de la direction opposée, c'est-à-dire du S.-E. et du S.-S.-E. Mais je dois faire observer qu'il est très-facile de se tromper sur la direction d'une secousse. Quant au déplacement des meubles, on n'en peut rien conclure. Une commode, placée dans ma chambre à coucher, contre un mur au N.-E., glissa de quatre à cinq pouces (0^{m}10 à 0^{m}13) en avant. Un piano, appuyé de l'autre côté contre le mur au S.-E., fut porté également en avant de 4 à 5 pieds (1^{m}2 à 1^{m}5), tandis qu'un autre meuble en face était renversé avec violence. Quant aux bruits, ils viennent certainement du N.-N.-E.

» Les secousses ressenties auparavant par les colons depuis 1840, et celles dont parlaient les naturels, ne donnaient pas lieu de conclure ou qu'elles dussent devenir sérieuses, ou qu'elles allassent en augmentant. Depuis cinq ans que je suis ici, j'en ai compté de *douze à vingt chaque année;* mais elles étaient trop faibles pour occasionner des degâts ou exciter des inquiétudes. Une fois seulement, les 4 et 5 décembre 1846, huit secousses, nombre extraordinaire, eurent lieu dans l'intervalle de 5 h. du soir à 9 h. du matin le lendemain, et quelques-unes étaient très-fortes. Les colons s'étaient accoutumés à ces commotions, et ne s'en alarmaient plus. La secousse du mois de mai 1840 ayant été plus

forte que toutes celles qu'on eût éprouvées depuis jusqu'aux dernières, la question d'un accroissement d'activité d'un désordre physique avait été résolue négativement.

» Plusieurs des naturels les plus intelligents déclarent qu'ils n'ont jamais vu chose pareille; ils ont eu, disent-ils, des secousses violentes, mais jamais une telle suite de secousses. Tous affirment qu'on a éprouvé à Wanganui et à Taranake (1) des secousses plus fortes qu'ici, et que dans ces endroits la terre s'est fendue. Quant à l'intensité des secousses, leurs moyens d'appréciation sont fort imparfaits : couchés par terre sous des huttes de joncs, une secousse violente ne doit faire sur eux qu'une médiocre impression. Ce n'est qu'après avoir élevé des constructions en bois et autres matériaux qu'on a pu se faire une idée assez exacte de la force des secousses. Aujourd'hui même encore, les édifices en briques gisant sur le sol nous en donnent une idée plus frappante que la sensation personnelle que nous avons pu éprouver.

» Quant au centre du mouvement, je ne pense pas qu'il puisse y avoir de doute. Cette île est traversée par une chaîne de volcans en activité continuelle. Elle commence à Tongariro, montagne conique d'environ 10,000 pieds (2) de hauteur, qu'on aperçoit de Wanganui et

---

(1) Taranake se trouve-t-il dans la baie du même nom, ou *Taranarki*, par environ 39°45' de latitude sur la côte occidentale? Une rivière du nom de Wanga-Noui arrose le sud d'Ika-na-Mawi, et se jette dans le détroit de Cook.

(2) Le volcan auquel Dieffenbach n'accorde que 6,200 pieds (1890m) de hauteur, se trouve, dans l'intérieur des terres, sur la ligne qui joint le mont Egmont (volcan actif situé sur la côte

du détroit de Cook, et d'où s'échappent incessamment des jets de vapeur et de fumée. On m'a assuré qu'en janvier 1845 elle jetait des flammes. De Tongariro la chaîne s'étend, en suivant une ligne de lacs et de sources chaudes, de crevasses et de jets de vapeur d'un caractère très-remarquable, jusqu'à la baie de l'Abondance, où se trouve l'Ile-Blanche, volcan actif dont le cratère est presque au niveau de la mer. Je l'ai vu moi-même. De Tongariro à l'Ile-Blanche, la direction est à peu près N.-E. Quelques-unes des sources chaudes sont à une température de 216° F. (102° C.) à la surface; plusieurs des jets boueux sont à la température de l'eau bouillante. Un de ces lacs porte le nom de Roto-Mahana (Roto, *lac*; Mahana, *chaud*). On entend continuellement des bruits souterrains; de nouvelles crevasses se forment de temps à autre, et des éboulements considérables de terre ont lieu. Un de ces éboulements causa en 1846 la mort d'une cinquantaine de personnes. Tel est l'état normal de la région volcanique : une très-faible augmentation de l'action volcanique expliquerait tout ce que nous avons éprouvé la semaine dernière. Si les grosses pluies que nous avons eues se sont étendues vers le nord, elles auront pu suffire pour déterminer cette augmentation de l'action volcanique. Toute

---

occidentale) à l'Ile-Blanche (*White Island* des Anglais, *Pouhia-i-Wakadi*, ou *Pouhia-i-Vacare* des indigènes), dans la vaste baie de l'Abondance.

Il paraîtrait que la série des bouches ignimoves d'Ika-na-Mawi courrait ainsi du S.-O. au N.-E., et couperait l'axe longitudinal de la chaîne principale. Cette série serait-elle ouverte dans une vaste faille transversale comme celle du Mexique? C'est ce que je me propose d'étudier plus tard.

masse d'eau extraordinaire, dégagée tout-à-coup de ses canaux et bassins accoutumés, et précipitée dans ces crevasses et ces orifices échauffés, doit occasionner de brusques changements dans la densité relative, l'élasticité de l'air et de la vapeur dans les cavernes volcaniques, changements qui seront eux-mêmes suivis soit d'un affaissement, soit de grands efforts des gaz pour s'échapper, ou peut-être de tous deux. S'il est vrai que le Tongariro se soit montré plus actif qu'à l'ordinaire, ne pourrait-on pas le considérer comme une soupape de sûreté ?

» *Mardi* 24. — Je reprends mon journal. Nous avons eu hier, à 3 h. de l'après-midi, une secousse assez vive. A cela près, la journée s'est passée sans secousses bien sérieuses. Elles avaient continué à de courts intervalles, mais plus faibles. Pendant la nuit et toute la matinée d'aujourd'hui, elles ont été très-légères et rares. Il y eut encore, à 2 h. du matin, une secousse assez vive, qui dura quelques secondes ; mais elles redevinrent ensuite si légères et si rares, que nous commencions à croire que tout était fini. Cependant, à deux heures de l'après-midi, nous avons éprouvé une des plus fortes secousses que nous eussions encore ressenties ; mais elle a duré très-peu de temps. Elle aurait pu causer beaucoup de dommage, si tout le dommage n'avait été déjà fait. Elle a détruit le nouvel enduit en plâtre de l'Hôtel du Gouvernement, qui avait résisté aux autres secousses. Elle a été suivie de plusieurs autres commotions assez fortes, et nous avons eu toute la soirée des secousses courtes, mais vives. La confiance, que la beauté du temps et l'affaiblissement des secousses commençaient à faire renaître, a encore une fois disparu.

» Nous avons des nouvelles de Wanganui. On y a

ressenti les secousses de lundi, de mardi et de jeudi, mais elles n'ont pas causé de dommages. A l'exception d'une petite chapelle, il n'y a pas, à Wanganui, de bâtiments en briques; de sorte qu'on manque de moyens pour comparer la force des secousses avec celles d'ici.

» Une secousse très-vive, au moment où j'écris, à 6 h. moins un quart du soir. Le mouvement est décidément ondulatoire, et semble venir de bas en haut; je l'ai éprouvé tantôt d'une manière très-sensible, me trouvant sur la pelouse pendant une secousse. Six h. moins dix minutes, — nouvelle secousse, plus forte que celle qui a eu lieu il y a cinq minutes.

» Les secousses de la semaine dernière se sont fait sentir sur divers points de l'île.

» Six heures moins trois minutes, — nouvelle secousse. Ces trois dernières secousses ont duré de deux à cinq secondes. L'agitation est considérable.

» Six heures une minute, autre secousse.

» Six heures et demie, — secousse très-vive, qui dure vingt et une secondes.

» Sept heures moins vingt minutes, — autre secousse; — durée, sept secondes.

» Sept heures moins un quart, — autre secousse, d'une seconde seulement.

» J'ai noté ces sept secousses dans l'espace d'une heure, pour donner une idée de notre existence depuis neuf jours. Il est à remarquer, d'une part, que les secousses les plus fortes ont lieu après un temps d'arrêt; de l'autre, qu'après une forte secousse, les suivantes sont comparativement plus faibles; mais lorsque ces secousses se sont succédé rapidement pendant quelques heures, elles ont jusqu'à présent diminué en fréquence, en force et en durée, et l'on finit quelquefois par en-

tendre le roulement souterrain de l'explosion, sans ressentir de secousse. Je n'ai pas entendu, avant les secousses de cette après-midi, de bruit précurseur; plusieurs personnes que j'ai questionnées à ce sujet, avaient fait la même remarque.

» Personne n'a compté les secousses pendant un jour entier; mais elles ont dû dépasser le nombre de mille. Quelquefois il n'y a pas eu entre elles une minute d'intervalle; — d'autres fois, trois, quatre, cinq minutes, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il n'y en eût plus qu'une ou deux par heure. Il y a eu trois jours où nous avons été plusieurs heures sans une seule secousse.

» *Mercredi 25.* — Après la secousse d'hier, à 2 h., le docteur Prendegast en a compté trente jusqu'à 4 h. Elles ont ensuite continué à 7 ou 8 minutes d'intervalle; mais je n'ai commencé à les compter que vers six heures moins un quart. De dix heures à minuit, elles ont été très-fréquentes, — environ dix par heure. Depuis hier deux heures, jusqu'à huit heures ce matin, il a dû y avoir au moins 150 secousses. Le temps est superbe. Il est évident que l'état de l'atmosphère n'exerce aucune influence sur les secousses, et qu'elles ont lieu par tous les temps, par tous les vents, par les orages comme par les calmes. L'état du baromètre ne fournit non plus aucun indice.

» *Mercredi après midi.* — Secousses très-légères et moins fréquentes.

» Il y a, dans une partie de notre jardin récemment creusée, une gerçure purement superficielle, de quatre yards (3^m^6) de longueur, dans la direction de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O.

» Je cite le fait suivant, comme exemple de la nature du mouvement. Il y avait, dans un magasin de la

Taverne de Wellington, un grand nombre de bocaux d'anchois, courts et épais, rangés debout par terre les uns contre les autres sur un espace d'environ une yard carrée (0m84); à 4 ou 5 pieds (1m2 à 1m5) de distance, et au sud, se trouvait un baril de bierre à moitié plein. Ce baril fut soulevé en l'air et déposé sur le haut des bocaux d'anchois, sans en casser, ni même en renverser un seul. L'ébranlement se propage évidemment dans une certaine direction, en ondulant de manière à produire ce mouvement de bas en haut. Cet effet doit être familier à tous ceux qui ont nagé en mer par une forte houle : la vague, arrivant par derrière, porte en avant le corps du nageur, mais en le portant en même temps, et plus encore, en haut lorsqu'il la reçoit en plein.

» Quelques-unes des secousses ont un mouvement croisé, accompagné d'une sorte de bruit de broiement souterrain. Pendant une de ces secousses, le lait qui était dans les vases acquit un mouvement circulaire, par suite duquel la crême s'amassa au centre. Je ne remarquai, pendant la forte secousse d'hier, aucun mouvement extraordinaire de la mer, quoique je fusse seulement à quelques centaines d'yards (1 yard vaut 0m91) du rivage, sur la pelouse devant l'hôtel du Gouvernement. Un grand nombre de petits faits que je mentionne, ont peut-être fort peu d'importance (1); mais, n'étant pas versé dans la théorie de ces convulsions de la nature, je serais fâché d'omettre quelque circons-

(1) Dans l'observation d'un phénomène aussi peu connu encore, on ne doit négliger aucune circonstance, quelque peu importante qu'elle paraisse. Ici, on ne peut exprimer qu'un regret, c'est que l'auteur n'ait pas continué son précieux journal jusqu'à l'entière cessation des secousses.



tance dont on pût tirer une conséquence utile à la science.

» Post scriptum. — 18 *novembre* 1848. — Depuis la dernière date de mon journal, il ne s'est pas passé un seul jour sans secousses, mais elles n'ont offert aucune particularité remarquable. A prendre l'ensemble de celles que nous avons éprouvées pendant les cinq semaines, quatre seulement ont eu assez de force et de durée pour causer des dégâts, quoiqu'on en aït compté jusqu'à 15 dans une heure, et peut-être plus de 150 dans les vingt-quatre heures. Pendant ce mois-ci, le nombre des secousses a varié de 2 à 3 jusqu'à 7 et 8 par jour. On dirait qu'elles sont plus fortes après la pluie; mais le fait n'est pas assez constant pour en tirer une conclusion générale. Très-souvent on entend le bruit sans mouvement sensible, et les secousses ont rarement été, ce mois-ci, assez fortes pour être senties hors de la maison. Avant-hier, cependant, elles étaient assez vives; et de 3 h. à 3 h. 1/2 du soir, étant assis ou couché sur le gazon, j'ai compté quatre secousses distinctes, accompagnées d'une sorte de détonation lointaine et du roulement souterrain ordinaire.

» Indépendamment de leur diminution d'intensité, les secousses ont aussi changé de direction; elles viennent maintenant de l'est et même de l'E.-S.-E. Quant à leur direction, j'en parle d'après mes sensations; mais je dois dire qu'à cet égard, il y a des opinions diamétralement opposées, et il faut convenir qu'à en juger par le dérangement des meubles et objets détachés, il est assez difficile de déterminer cette direction. Cependant, en plein air, l'oreille est un guide à peu près sûr; et si le bruit a paru, dans certains cas, venir du côté opposé à sa direction réelle, cette circonstance

peut, je crois, s'expliquer par la répercussion. Un matin que les secousses étaient très-fréquentes, j'entendais, dans l'espace ouvert où est située mon habitation, le bruit venant comme à l'ordinaire du N.-O. J'eus bientôt l'occasion d'aller voir des ouvriers qui défrichaient un terrain borné au S.-O. par un rideau de collines, et le bruit me parut alors venir du S.-O. J'en soupçonnai la raison, et j'écoutai avec plus d'attention. Je ne tardai pas à entendre distinctement, aux secousses suivantes, le bruit partant du N.-E., et bientôt absorbé en quelque sorte dans sa propre répercussion par les collines.

» On dit que des flammes se sont montrées sur quelques-unes des montagnes au sud du détroit de Cook, dans l'île du milieu ; mais ce fait ne paraît pas se confirmer. Il est plus probable, selon moi, que les orifices ordinaires ont été obstrués, que de nouveaux se soient ouverts. On dit aussi, et ceci paraît plus positif, qu'il y a eu dans la plaine du Wairau (1) un affaissement, par suite duquel un marécage s'est formé sur un terrain auparavant ferme, tandis qu'un marécage, qui existait à côté, s'est trouvé à sec : ce phénomène s'accorde d'ailleurs avec un léger changement dans la surface du sol, observé à Wellington, sur le rivage, où un côté d'une crevasse, peu considérable d'ailleurs, est resté à quelques pouces au-dessous du niveau de l'autre côté.

» L'alarme qui régnait pendant les dix premiers jours a, je crois, entièrement disparu ; tous ceux qui ont pu se procurer des ouvriers ont fait rétablir leurs cheminées un peu plus solidement qu'auparavant, et

(1) Où est cette plaine? sur quelle île?

en les tenant aussi basses que possible. On avait beaucoup trop économisé la chaux dans les constructions en briques qui ont souffert, et encore celle qu'on a employée était-elle de mauvaise qualité. Je suis porté à croire que les bâtiments en briques ne sont pas dangereux, à la condition de n'avoir qu'un rez-de-chaussée, avec une bonne charpente d'assemblage, et pourvu que les murs aient au moins dix-huit pouces d'épaisseur et soient faits de bons matériaux. Un bâtiment plus élevé offrirait du danger, à moins qu'il ne fût en bois ; car les dernières secousses auraient suffi pour jeter bas la moitié de Londres. L'expérience de l'Amérique du sud semble établir que les fortes secousses n'ont pas lieu plus de trois fois par siècle : c'est presque la mémoire d'une génération, et il est constant que les naturels d'ici ne se rappellent pas une succession de secousses semblables à celles que nous venons d'éprouver. C'est donc aux habitants des villes de la Nouvelle-Zélande à considérer s'il vaut mieux courir le risque d'un tremblement de terre une fois en 33 ans, ou d'un incendie destructeur qui peut éclater une fois par jour. Je n'aime pas les villes en bois. Dans la campagne, où les bâtiments sont isolés, c'est une autre affaire. »

Nous empruntons à la *Gazette du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande*, quelques détails qui serviront de complément à ce journal. L'action du tremblement de terre paraît s'être étendue depuis la latitude de la presqu'île de Banks jusqu'à celle de New-Plymouth (1),

---

(1) La presqu'île de Banks est sur la côte orientale de l'île du milieu (Tawaï Poenammou), par 43° 3/4 lat. et 170° 1/2 long. —New-Plymouth est une ville fondée peu après Wellington, sur la côte ouest d'Ika-na-Mawi, faisant face à la Nouvelle-Hollande. Je n'en connais pas la position précise.



sa plus grande force ayant été dans le détroit de Cook, et de là dans une direction N.-O. et S.-E. On tire cette conclusion du fait que les bâtiments endommagés l'ont été surtout sur les faces orientées dans ces deux directions, et que les secousses se sont fait sentir avec plus de violence à Nelson (1) qu'à Wanganui, à peine à la baie de Hawke (2), et aussi fort à la presqu'île de Banks qu'à Wanganui. Les crevasses formées dans le sol à Wellington, à l'embouchure de quelques petites rivières sur la côte N.-O. et à celle du Wairau, sont représentées comme longues et étroites, et n'étant pas plus considérables que celles qui se forment à la suite d'une longue sécheresse. Huit heures après la première secousse du 16 octobre, à mer haute et par une marée de morte eau, la mer s'éleva, à Wellington, à un pied au-dessus de la ligne des grandes marées; cet effet a pu cependant être produit par un fort vent du S.-E., qui souffla le 15 et le 16. Le 19 et le 20, l'aurore australe se montra avec beaucoup d'éclat au S.-E.; c'est à cette cause sans doute qu'il faut attribuer l'aspect singulier du ciel, dont il est fait mention dans le journal. Le tremblement de terre paraît avoir été moins senti sur les plateaux et sur les terrains à base rocheuse; il ne l'a pas été du tout à Otakou ni à Auckland (3). On n'avait pas encore entendu parler, à la date du 21 novembre,

---

(1) Ville fondée en 1840, à l'extrémité nord de Tawaï-Poenammou.

(2) Sur la côte orientale d'Ika-na-Mawi, par lat. 39° 1/2 et long. 175° 1/2 environ.

(3) Otakou m'est inconnu; Auckland est la 4e ville fondée en 1840; elle est sur la côte occidentale de Ika-na-Mawi : je n'en connais pas la latitude.

d'éruption sur aucun point compris dans sa sphère d'action. Il est à remarquer que l'hiver précédent avait été excessivement pluvieux, avec peu de vent, — circonstances qui, dit-on, se rattachent aux tremblements de terre dans l'Amérique du Sud. Les dégâts de toute espèce, causés dans la ville de Wellington, ne sont pas évalués à plus de 1,500 liv. sterl. (375,000 fr.), ce qui est bien peu de chose, si l'on considère le nombre des secousses et la violence de quelques-unes d'elles. Trois personnes seulement ont été tuées par la chute d'un mur.

On lit dans le *Spectateur de la Nouvelle-Zélande* du mercredi 28 octobre (1) :

« Par suite du désordre que le tremblement de terre de jeudi dernier a mis dans nos casses, et de l'agitation qui a régné en ville, il ne nous a pas été possible de faire paraître le *Spectateur* samedi dernier, comme à l'ordinaire. Ce n'est qu'à grande peine que nous sommes parvenus à imprimer et publier le numéro de ce jour. »

— 19 octobre, 2 h. et 6 3/4 h. du matin, à Ostende, secousses légères.

Le même jour, entre 7 et 9 h. du matin, à Middelbourg, dans l'île de Walcheren, et à Ter-Goes, dans l'île de Beveland (Hollande), plusieurs secousses violentes, dont chacune a duré trente secondes. Direction du N.-E. au S.-O. Des vitres ont été brisées.

Le 20, vers 7 h. du matin, à Bruxelles, une secousse de quelques secondes de durée, signalée aussi dans les communes de Deurne et de Schooten, province d'An-

---

(1) Le 28 était un samedi.

vers, et à Saint-André, province de la Flandre occidentale.

Le même jour, 7 h. du matin, en Angleterre, plusieurs secousses.

— 8 novembre, 9 h. 52 m. du soir, à Alger, une forte secousse qui a duré environ deux secondes, et a paru dirigée du N. au S.

— Le 13, vers 5 h. du soir, à Mayenne, une forte secousse dont l'effet cependant s'est borné à agiter la vaisselle. A Oisseau, elle a duré 8 ou 10 secondes, et a paru dirigée du S.-O. au N.-E. On l'a aussi ressentie à Ceaucé (Orne), et sur plusieurs autres points de la Mayenne et de l'Orne.

— 23 décembre, à Campo (Portugal), une secousse. On a remarqué dans la baie une douzaine de vagues énormes qui sont venues franchir le brise-lames, et qui étaient dues sans doute à la commotion sous-marine. Tout paraissait calme à Lisbonne et à Cadix. — Quel est ce Campo? Je ne trouve aucune baie de ce nom sur les cartes ni dans les dictionnaires géographiques.

— Le 30, entre 6 et 7 h. du soir, sur toute la côte de Graville et d'Ingouville (Seine-Inférieure), une secousse de fort courte durée : direction du N.-O. au S.-E. (1); bruit semblable à un fort roulement de voiture. A Turclot (Criquelot-Lesneval), vers 8 h. (?), secousse de deux ou trois secondes; ciel serein, air calme.

— Le 31, 11 h. du soir, à Fizenzuola (Mugello),

---

(1) C'est la direction de la côte au Havre, à l'embouchure de la Seine; elle court, au contraire, du S.-O. au N.-E., en remontant vers Turclot.

secousse ondulatoire. Ce fut la première d'une série de commotions que nous décrirons dans notre catalogue pour 1849.

La *Gazette littéraire* de Bavière, du 6 janvier 1849, rapporte :

» Pendant un mois entier, il y a eu des secousses aux Açores : des églises et des maisons ont été renversées ; une circonstance remarquable, ajoute t-on, c'est que le long de la côte septentrionale de France et de Hollande, on ressentait aussi des secousses pendant ces derniers temps, et si l'on prolonge à l'O. la ligne de la mer du canal, elle aboutit aux Açores. » — Y a-t-il eu concomitance ? Il est bien à regretter que les renseignements relatifs à cet archipel ne soient pas plus explicites.

On lit dans le *Journal des Débats*, n° du 18 janvier 1849 :

« Depuis quelque temps, la ville d'Aquila (Calabre ou mieux Abruzze Ultér. II°) ressent des secousses qui se renouvellent jour et nuit ; des crevasses nombreuses survenues dans les maisons et les monuments publics ont tellement effrayé les habitants, que bon nombre d'entre eux baraquaient dans des lieux découverts. »

Bibliographie seismique. 1° Report on the Geological Theories of elevation and Earthquakes. By W. Hopkins.

Ce rapport se trouve dans le volume publié par l'*Association britannique pour le progrès des sciences*, année 1847, p. 33-92.

Un autre rapport a été fait récemment à la même société par M. Robert Mallet, et paraîtra dans le volume de 1849.

2° *Les tremblements de terre dans la Nouvelle-Zélande.* Cet article a été traduit du *Wertminster and Foreign Quarterly Review,* et publié dans la *Revue britannique,* 6e série, t. XXIII, sept. 1849, p. 91-111. C'est à cet article que j'ai emprunté le journal des secousses, qui se trouve dans mon catalogue.

J'ai aussi publié, en 1849, deux nouveaux mémoires sur les tremblements de terre :

1° *Sur les tremblements de terre dans le nord de l'Europe et de l'Asie,* Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 3e cahier, t. VI ;

2° *Sur les tremblements de terre dans les Iles Britanniques,* Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et Arts utiles de Lyon, t. XII, 1849.

PREMIER MÉMOIRE

SUR LES FONCTIONS ELLIPTIQUES,

PAR M. DESPEYROUS.

> La langue de l'analyse, la plus parfaite de toutes, étant par elle-même un puissant instrument de découvertes ; ses notations, lorsqu'elles sont nécessaires et heureusement imaginées, sont les germes de nouveaux calculs.
>
> LAPLACE.

Les seules fonctions que les géomètres eussent étudiées à l'époque où parut le calcul différentiel et intégral, en 1684, étaient, d'une part, les fonctions qui résultent des six opérations fondamentales des mathématiques ; d'autre part, celles qui se déduisent de la considération des logarithmeset les fonctions circulaires directes et inverses. Aussi les premiers géomètres qui s'occupèrent de ce calcul, ne purent soumettre à cette nouvelle branche d'analyse que ces fonctions et celles qui résultent de leur combinaison.

Or, on ne tarda pas à reconnaître que le calcul différentiel avait la puissance de mettre en équation une classe très-étendue de phénomènes naturels, et que pour l'analyse de ces phénomènes, il suffisait d'intégrer soit des expressions différentielles, soit des équations différentielles à une ou à plusieurs variables indépendantes. Mais les fonctions simples que l'on avait sou-

mises au calcul différentiel étant en très-petit nombre, on devait nécessairement éprouver des difficultés insurmontables pour obtenir ces intégrales, puisqu'on ne pouvait intégrer qu'avec ces fonctions; aussi avait-on recours souvent à la méthode des séries qui offre quelquefois des inconvénients.

L'insuffisance des fonctions fut tellement sentie que vers le milieu du dernier siècle Maclaurin et d'Alembert s'occupèrent d'intégrer des formules différentielles par des arcs d'ellipse et par des arcs d'hyperbole. C'était introduire dans l'analyse deux nouvelles fonctions, l'arc d'ellipse et l'arc d'hyperbole.

Peu d'années après, Euler, Lagrange, Landen, Fagnani entrèrent dans la même voie et firent des découvertes importantes.

Legendre publia aussi, en 1786, ses premières recherches sur le même sujet; plus tard, de 1811 à 1819, il fit paraître ses *exercices de calcul intégral* où, le premier, il posa les fondements de la théorie des fonctions elliptiques; enfin, après avoir perfectionné cette nouvelle branche d'analyse, il publia, en 1827, un *traité* sur les fonctions elliptiques.

Nous devons ajouter que, de 1811 à 1827, les géomètres n'avaient pris aucune part aux travaux de Legendre, mais qu'à peine son ouvrage pouvait-il être connu du monde savant, deux jeunes géomètres, Abel et M. Jacobi, publièrent de savantes recherches sur le même sujet, et, je ne crains pas de le dire, changèrent complétement la face de cette nouvelle théorie.

Nous nous proposons de reprendre successivement les points fondamentaux de la théorie des fonctions elliptiques telle que l'ont constituée les deux illustres géomètres, Abel et M. Jacobi; de donner des théorèmes

principaux des démonstrations plus simples à quelques égards que celles que l'on connaît, et de faire connaître des applications importantes de cette théorie à la géométrie et à la mécanique.

Dans cette étude, nous nous servirons d'un procédé unique, celui d'induction auquel l'esprit humain est redevable de la plupart de ses découvertes.

Dans ce mémoire, nous nous bornerons à faire connaître *l'origine géométrique* des *lignes* et des fonctions elliptiques; à démontrer l'existence de la double périodicité dont jouissent les *lignes elliptiques*; à donner une démonstration de la formule fondamentale de la théorie des fonctions elliptiques; à développer en une série factorielle soit le quadrant de la lemniscate, soit celui d'une ellipse dont le carré de la demi excentricité est égal à $\frac{1}{2}$; et enfin à intégrer les équations de la rotation d'un corps solide autour d'un point fixe.

Chargé en 1845 d'enseigner cette nouvelle branche d'analyse à la Faculté des sciences de Paris, nous avons, à cette époque, fait connaître ces résultats, ainsi que quelques autres dont nous entretiendrons l'Académie dans une autre circonstance.

ORIGINE GÉOMÉTRIQUE DES LIGNES ET DES FONCTIONS ELLIPTIQUES.

1. Dans le cercle, le sinus et le cosinus, qui par des opérations algébriques produisent les autres lignes circulaires, ne sont autre chose que les coordonnées d'un point quelconque de la circonférence considérées comme des fonctions de l'arc de cercle terminé à ce point et compté à partir d'un point fixe. Or, le cercle n'est

qu'un cas particulier de l'ellipse, et l'ellipse se trouve avec l'hyperbole et la parabole dans l'équation générale du second degré à deux variables. Il est donc naturel de penser que les fonctions qui naîtront de la même considération dans l'ellipse, dans l'hyperbole et dans la parabole, seront aussi utiles aux sciences mathématiques que les lignes circulaires dont la grande utilité est aujourd'hui parfaitement constatée.

Dans le cercle, l'équation qui lie le sinus d'un arc à cet arc est transcendante; car l'équation du cercle étant $x^2 + y^2 = 1$, on a, en désignant par t l'arc AM (*fig.* 1).

$$(1) \qquad t = \int_0^x \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}}$$

et la valeur de x en fonction de t, déterminée par cette équation, est le sinus de cet arc. Le cosinus du même arc est égal au dénominateur de la quantité soumise au signe $\int$.

On peut remarquer que de cette équation on déduit immédiatement la dérivée du sinus, prise par rapport à l'arc, et par suite celle des autres lignes trigonométriques, car elle donne

$$\frac{dt}{dx} = \frac{1}{\sqrt{1-x^2}} = \frac{1}{\cos t}, \quad \text{d'où} \quad \frac{d \sin t}{dt} = \cos t.$$

Dans l'ellipse, si l'on désigne par β l'arc AM (fig. 2) compté à partir du point fixe A, extrémité du petit axe, et par c la demi-excentricité, on sait que

$$(2) \quad \beta = \int_0^x \frac{\left(1 - \frac{c^2}{a^2}\frac{x^2}{a^2}\right) dx.}{\sqrt{1-\frac{x^2}{a^2}}\sqrt{1-\frac{c^2x^2}{a^2a^2}}},$$

l'équation de cette ellipse étant $\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}=1$; et la fonction analogue au sinus circulaire est la valeur de x en fonction de β et de c, $x=f(\beta, c)$, déterminée implicitement par cette équation, et représentée géométriquement par la longueur MP.

Si on introduisait cette fonction nouvelle dans l'analyse, la figure (2) démontre qu'elle jouirait de propriétés analogues à celles du sinus circulaire. Ainsi, les sinus de deux arcs d'ellipse supplémentaires AM, AM', seraient égaux et de même signe; le sinus d'une demi-circonférence d'ellipse plus un arc, serait égal et de signe contraire au sinus de cet arc; cette fonction serait évidemment périodique, l'étendue de la période étant égale à la longueur totale de la circonférence de l'ellipse.

Mais si l'on désigne par γ l'arc AM (fig. 3) de l'hyperbole $\frac{x^2}{a^2}-\frac{y^2}{b^2}=1$ compté à partir du point A, extrémité de l'axe transverse, on a aussi

$$(3) \quad \gamma = \int_a^x \frac{\left(1 - \frac{c^2}{a^2}\frac{x^2}{a^2}\right) dx}{\sqrt{1-\frac{x^2}{a^2}}\sqrt{1-\frac{c^2x^2}{a^2a^2}}};$$

et la fonction analogue au sinus circulaire est la valeur de x en fonction de γ et de c, $x=\varphi(c,\gamma)$, déterminée implicitement par cette équation, et représentée par MP. Il est évident, d'après la forme de l'hyperbole, que $\varphi(c, \gamma)$ est une fonction susceptible de croître in-

définiment avec l'arc γ, et qu'elle n'est pas périodique comme son analogue dans l'ellipse.

Or, les équations de l'ellipse et de l'hyperbole ne diffèrant que par le signe d'une des deux constantes qui entrent dans leurs équations, tous les calculs que l'on fait à l'aide de l'une d'elles s'appliquent à l'autre en changeant le signe d'une constante, et les propriétés de ces deux courbes présentent l'analogie la plus parfaite. Mais les fonctions $f(c, \beta)$, $\varphi(c, \gamma)$, d'après leur définition même, ont des propriétés différentes les unes des autres. Ainsi, la première dans laquelle c est plus petit que a, β pouvant recevoir toutes les valeurs possibles, ne peut varier qu'entre $+a$ et $-a$, et est périodique; la seconde, au contraire, dans laquelle c est plus grand que a, γ pouvant recevoir toutes les valeurs possibles, peut croître indéfiniment avec cet arc γ, et ne saurait être par conséquent périodique, et ces fonctions dérivent d'intégrales définies (à limites différentes) produites par une *même* intégrale indéfinie, dans laquelle on considère tantôt $c<a$ et tantôt $c>a$. Donc, si on introduisait dans l'analyse ces deux fonctions, on rencontrerait nécessairement dans la recherche de leurs propriétés des expressions analytiques compliquées et dont la discussion serait fort délicate. Il faudrait d'ailleurs tenir compte dans cette étude des deux inégalités $c<a$ et $c>a$; l'une se rapportant à l'ellipse et l'autre à l'hyperbole.

Pour ces motifs qui dérivent de la coexistence des deux courbes du second degré, l'ellipse et l'hyperbole, on doit renoncer à introduire dans l'analyse les fonctions $f(\beta, c)$, $\varphi(c, \gamma)$, et substituer à leur place une autre fonction de même origine, mais n'ayant pas les mêmes inconvénients.

A cet effet, remarquons que l'équation (2) donne

$$\beta=\int_0^x \frac{dx}{\sqrt{1-\frac{x^2}{a^2}}\sqrt{1-\frac{c^2}{a^2}\frac{x^2}{a^2}}}-\frac{c^2}{a^2}\int_0^x \frac{\frac{x^2}{a^2}dx}{\sqrt{1-\frac{x^2}{a^2}}\sqrt{1-\frac{c^2}{a^2}\frac{x^2}{a^2}}}$$

et qu'il paraît naturel d'étudier d'abord la fonction x en c et δ, $x=F(c,\delta)$, déterminée par l'équation

$$(4)\qquad \delta=\int_0^x \frac{dx}{\sqrt{1-\frac{x^2}{a^2}}\sqrt{1-\frac{c^2x^2}{a^2a^2}}},$$

fonction qui, n'appartenant ni à l'ellipse, ni à l'hyperbole, ne présentera pas les inconvénients dont nous avons parlé.

Ainsi, on doit étudier les propriétés de la fonction $F(c,\delta)$, et celles des deux quadratures (2) et (3) ; et, afin de pouvoir se servir dans les applications de ces fonctions, on devra construire des tables contenant leurs valeurs numériques, analogues à celles des fonctions circulaires.

La considération qui a produit les fonctions dont nous venons de parler, appliquée à la parabole, n'engendre pas de nouvelles fonctions, puisque la quadrature qui mesure un arc de parabole est exprimée, sous forme finie, par des fonctions déjà connues.

2. Pour être fidèle à notre méthode, comparons actuellement l'équation (1) à l'équation (4) dans laquelle nous ferons, pour simplifier les calculs, $a=1$,

$$(5)\qquad \alpha=\int_0^x \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}}.$$

Dans l'équation (1), t étant l'arc circulaire et x le sinus de cet arc, sinus désigné dans les calculs par sin t, nous devrons, par analogie, appeler α *l'arc elliptique*, x ou $F(c, \alpha)$ le *sinus elliptique* de cet arc, et désigner dans les calculs ce sinus par la notation $S(\alpha)$, fonction à deux variables α et c; c porte le nom de *module* dans la théorie des fonctions elliptiques.

L'équation (5) démontre que le module étant plus petit que l'unité, $S(\alpha)$, est aussi, quelle que soit la valeur de α, plus petit que l'unité.

Dans l'équation (1) $\sqrt{1-x^2}$ est le cosinus de l'arc t désigné dans les calculs par cos t, on devra donc appeler le radical $\sqrt{1-x^2}$ de l'équation (5) le *cosinus elliptique* de l'arc α et le désigner par $C(\alpha)$; $C(\alpha)$ sera évidemment plus petit que l'unité.

Nous désignerons le radical $\sqrt{1-c^2x^2}$ qui ne se trouve pas dans l'équation (1) par $R(\alpha)$ (cette notation sera bientôt justifiée), quantité plus petite que l'unité; et de même qu'on a introduit dans l'analyse $tang\ t = \frac{\sin t}{\cos t}$, $cotg\ t = \frac{\cos t}{\sin t}$ nous introduirons les quantités de même nom.

$$Tg(\alpha) = \frac{S(\alpha)}{C(\alpha)}, \qquad Cg(\alpha) = \frac{C(\alpha)}{S(\alpha)}, \qquad \text{d'où } Tg(\alpha)Cg(\alpha) = 1.$$

Ces cinq fonctions peuvent facilement être construites dans l'ellipse.

En effet, le sinus elliptique $S(\alpha)$ ne pouvant varier qu'entre -1 et $+1$, et l'abscisse MP d'une ellipse (*fig.* 4), dont le demi-grand axe est égal à l'unité, prenant toutes les valeurs possibles entre ces limites, on peut poser :

$$x = S(\alpha);$$

et l'équation de l'ellipse étant $x^2 + \frac{y^2}{b^2} = 1$, on aura,

$$C(\alpha) = \sqrt{1 - S^2(\alpha)} = \frac{y}{b} = \frac{oP}{b}$$

La longueur de la perpendiculaire OH abaissée du centre sur la tangente MK est égale à $\frac{b}{\sqrt{1 - c^2x^2}}$, donc

$$R(\alpha) = \frac{b}{oH};$$

équation qui légitime la notation que nous avons adoptée, et qui montre que $R(\alpha)$ est toujours *positif*.

Les deux couples de triangles semblables (*OMP, OTA*), (*OMQ, OSB*) donnent

$$Tg(\alpha) = AT, \qquad Cg(\alpha) = \frac{BS}{b}.$$

Il est important de remarquer que l'arc elliptique α n'est pas égal à l'arc d'ellipse AM, et que α est plus grand que AM; car nous avons trouvé

$$\text{arc } AM = \int_0^x \frac{dx}{\sqrt{1 - x^2}\sqrt{1 - c^2x^2}} - c^2 \int_0^x \frac{x^2\,dx}{\sqrt{1 - x^2}\sqrt{1 - c^2x^2}},$$

d'où

$$\alpha = \text{arc } AM + c^2 \int_0^x \frac{x^2\,dx}{\sqrt{1 - x^2}\sqrt{1 - c^2x^2}}:$$

Remarquons aussi que pour $c = o$, $\alpha = t$, $S(\alpha) = \sin t$,

$C(\alpha) = \cos t$, et pour $c = 1$, $\alpha = \int_0^x \frac{dx}{1-x^2} = \frac{1}{2} l. \left(\frac{1+x}{1-x}\right)$

d'où x ou

$$S(\alpha) = \frac{e^\alpha - \bar{e}^\alpha}{e^\alpha + \bar{e}^\alpha}, \quad C(\alpha) = R(\alpha) = \frac{2}{e^\alpha + \bar{e}^\alpha}$$

3. L'illustre géomètre de la Norwége, Abel, a eu l'heureuse idée d'exprimer les deux quadratures (2) et (3) en fonction de l'arc α elliptique. A cet effet, remarquons que de l'équation (5) on déduit

$$\frac{d\alpha}{dx} = \frac{1}{\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}} = \frac{1}{C(\alpha)R(\alpha)}, \qquad \text{d'où}$$

$$\frac{dx}{d\alpha} \text{ ou } \frac{d.\,S(\alpha)}{d\alpha} = C(\alpha).R(\alpha); \qquad \text{et par suite}$$

$$\frac{d.\,C(\alpha)}{d\alpha} = -S(\alpha)R(\alpha), \quad \frac{dR(\alpha)}{d\alpha} = -c^2 S(\alpha)C(\alpha).$$

L'équation (2) se rapportant à l'ellipse, $\frac{x}{a}$ est plus petit que l'unité; on peut donc poser $\frac{x}{a} = S(\alpha)$, le module de ce sinus étant égal à $\frac{c}{a}$, quantité plus petite que l'unité, et on obtient alors

$$(6) \qquad \beta = a\int_0^\alpha R^2(\alpha)d\alpha.$$

On ne pourrait faire la même substitution dans l'équation (3) qui mesure l'arc d'hyperbole parce que $\frac{x}{a}$ et $\frac{c}{a}$ sont plus grands que l'unité : mais en observant que le rapport $\frac{R(\alpha)}{C(\alpha)}$ (le module de ces lignes elliptiques étant égal à $\frac{a}{c}$) est plus grand que l'unité, et que ce rapport est susceptible d'acquérir des valeurs infiniment grandes, on pourra poser $\frac{x}{a}=\frac{R(\alpha)}{C(\alpha)}$, ce qui changera l'équation (3) en celle-ci :

$$(7) \qquad \gamma=\frac{b^2}{c}\int_0^\alpha \frac{d\alpha}{C^2(\alpha)}.$$

4. Ce n'est pas ainsi que les fonctions elliptiques se sont présentées aux géomètres ; c'est par l'analyse qu'on y a été conduit.

On savait que la quadrature

$$\int f(x,R)\,dx,$$

$f(x, R)$ désignant une fonction rationnelle et R un radical du second degré, couvrant un polynome du 1er ou du 2e degré en x, peut, dans tous les cas, s'exprimer par des fonctions algébriques, logarithmiques et circulaires : et on a cherché de quelles *quadratures irréductibles* dépendait cette même quadrature, lorsque R désignait un radical du second degré, couvrant un polynome du 3e ou du 4e degré.

Legendre trouva que ces quadratures irréductibles étaient au nombre de trois,

$$F(c,x) = \int_0^x \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}}$$

$$E(c,x) = \int_0^x \frac{(1-c^2x^2)\,dx}{\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}}$$

$$\Pi(n,c,x) = \int_0^x \frac{dx}{(1+nx^2)\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}} \;;$$

qu'il appela respectivement fonctions elliptiques de 1re, de 2e et de 3e espèce. La première n'est autre que l'arc elliptique ; la deuxième coïncide avec celle de l'équation (6), quand on y fait $a = 1$; et la troisième, étant plus générale que celle de l'équation (7), doit être étudiée de préférence, afin d'avoir les résultats les plus généraux possibles : elle devient, quand on pose $x = S(\alpha)$

$$\Pi(n,c,\alpha) = \int_0^\alpha \frac{d\alpha}{1+nS^2(\alpha)} \;:$$

et elle coïncide avec celle de l'équation (7), quand $n = -1$.

5. Il résulte de ce qui précède, que l'étude complète des fonctions elliptiques se compose de la recherche des propriétés et de la construction des tables, d'une part des cinq lignes elliptiques $S(\alpha)$, $C(\alpha)$, $R(\alpha)$, $Tg(\alpha)$, $Cg(\alpha)$; d'autre part des deux quadratures

$$E(c,\alpha)=\int_0^\alpha R^2(\alpha)d\alpha\ ,$$

$$\Pi\,(n,c,\alpha)=\int_0^{1\alpha}\frac{d\alpha}{1+nS^2(\alpha)}$$

Nous devons faire remarquer que les lignes et les fonctions, soit circulaires, soit elliptiques, dérivent d'une même considération géométrique, celle de considérer les coordonnées d'un point quelconque d'une des courbes du second degré comme des fonctions de l'arc correspondant à ce point, et compté à partir d'un point fixe. On pourrait donc donner à ces lignes et à ces fonctions, soit circulaires, soit elliptiques, le nom de *fonctions du second ordre.*

PÉRIODICITÉS RÉELLE ET IMAGINAIRE DES CINQ LIGNES ELLIPTIQUES.

6. Le sinus elliptique $S\ (\alpha)$ ou x défini par l'équation (5) étant plus petit que l'unité, on pourra poser $x=S\ (\alpha)\ =\ \sin\ \varphi$, ce qui ramènera cette équation à

$$(8)\qquad \alpha=\int_0^{\varphi}\frac{d\varphi}{\sqrt{1-c^2\sin^2\varphi}}$$

Or, pour $\varphi=o$, on a $\sin\ \varphi=o$ et $\alpha=o$, donc $S(o)=o$: pour $\varphi=\frac{\pi}{2}$, $\sin\ \varphi=1$ et

$$\alpha=\int_0^1\frac{dx}{\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}}=\int_0^{\frac{\pi}{2}}\frac{dx}{\sqrt{1-c^2\sin^2\varphi}}=\frac{\pi}{2}\ ;$$

$\frac{\pi}{2}$ sera un nombre dépendant de la valeur du module c, et on devra l'appeler, par analogie, *quadrant elliptique*, ainsi $S\left(\frac{\pi}{2}\right) = 1$: pour $\varphi = \pi$, sin $\varphi = o$, et on aura successivement, d'après les propriétés connues du sinus circulaire,

$$\alpha = \int_0^{\pi} \frac{d\varphi}{\sqrt{1-c^2\sin^2\varphi}} = \int_0^{\frac{\pi}{2}} \frac{d\varphi}{\sqrt{1-c^2\sin^2\varphi}} + \int_{\frac{\pi}{2}}^{\pi} \frac{d\varphi}{\sqrt{1-c^2\sin^2\varphi}} =$$

$$\int_0^{\frac{\pi}{2}} \frac{d\varphi}{\sqrt{1-c^2\sin^2\varphi}} + \int_0^{\frac{\pi}{2}} \frac{d\varphi}{\sqrt{1-c^2\sin^2\varphi}} = \pi,$$

Donc $S(\pi) = o$; on aurait de même $S\left(\frac{3}{2}\pi\right) = -1$, $S(2\pi) = o$, et ainsi de suite.

Soit actuellement un arc $\varphi_1 < \frac{\pi}{2}$, la valeur α_1 de α correspondant à φ_1 sera plus petite que $\frac{\pi}{2}$ et donnée par l'équation

$$\alpha_1 = \int_0^{\varphi_1} \frac{d\varphi}{\sqrt{1-c^2\sin^2\varphi}},$$

et on aura sin $\varphi_1 = S(\alpha_1)$. Si on prend un arc $\varphi = \pi - \varphi_1$ supplémentaire de φ_1, la valeur α correspondante sera égale à $\pi - \alpha_1$, car

$$\alpha = \int_0^{\pi-\varphi_1} \frac{d\varphi}{\sqrt{1-c^2\sin^2\varphi}} = \int_0^{\pi} \frac{d\varphi}{\sqrt{1-c^2\sin^2\varphi}} - \int_{\pi-\varphi_1}^{\pi} \frac{d\varphi}{\sqrt{1-c^2\sin^2\varphi}} =$$

$$= \pi - \int_0^{\varphi_1} \frac{d\varphi}{\sqrt{1-c^2\sin^2\varphi}} = \pi - \alpha_1 ;$$

donc $\sin\varphi = S(\varpi - \alpha_1)$ mais $\sin\varphi = \sin\varphi_1$ donc

$$S(\varpi - \alpha_1) = S(\alpha_1) \quad .$$

On trouverait également $S(\varpi + \alpha_1) = -S(\alpha_1)$, $S(2\varpi + \alpha_1) = S(\alpha_1)$, $S(4\varpi + \alpha_1) = S(\alpha_1)$, et ainsi de suite. Remarquons que si dans l'équation (5) on change le signe de x, α change seulement de signe, donc $S(-\alpha) = -S(\alpha)$.

En résumé on a

$$S(o) = o,\ S\left(\frac{\varpi}{2}\right) = 1,\ S(\varpi) = o,\ S\left(3\frac{\varpi}{2}\right) = -1,\ S(2\varpi) = o,$$
$$S\left(5\frac{\varpi}{2}\right) = 1,\ \ldots\ldots\ S(-\alpha) = -S(\alpha)$$
$$S(\alpha + \overline{2m+1}\,\varpi) = -S(\alpha), \qquad S(\alpha + 2m\varpi) = S(\alpha) .$$

Occupons-nous maintenant des autres lignes elliptiques, et d'abord du cosinus. Puisque $\sin\varphi = S(\alpha)$, on aura $C(\alpha) = \sqrt{1 - S^2\alpha} = \sqrt{1 - \sin^2\varphi} = \cos\varphi$ et d'après les valeurs précédentes de α relatives aux valeurs de α, o, $\frac{\pi}{2}$, ... ; on aura les résultats suivants :

$$C(o) = 1,\ C\left(\frac{\varpi}{2}\right) = o,\ C(\varpi) = -1,\ C\left(3\frac{\varpi}{2}\right) = o,\ C(2\varpi) = 1,$$
$$C\left(5\frac{\varpi}{2}\right) = o,\ \ldots\ C(-\alpha) = C(\alpha);$$
$$C(\alpha + \overline{2m+1}\,\varpi) = -C(\alpha), \qquad C(\alpha + 2m\varpi) = C(\alpha) .$$

Nous avons dit que le rayon elliptique $R(\alpha)$ devait être constamment positif, on aura donc, en vertu de ce qui précède,

$$R(o) = 1\ \ R\left(\frac{\varpi}{2}\right) = \sqrt{1 - c^2} = b,\ R(\varpi) = 1,\ R\left(3\frac{\varpi}{2}\right) = b, \ldots..$$
$$R(-\alpha) = R(\alpha),\ R(\alpha + m\varpi) = R(\alpha) .$$

Il est aisé de voir qu'on aura aussi :

$$Tg(o)=o,\ Tg\left(\frac{\varpi}{2}\right)=\infty,\ Tg(\varpi)=o,\ \ldots\ldots$$
$$Tg(-\alpha)=-Tg(\alpha),\ Tg(\alpha+m\varpi)=Tg(\alpha);$$
$$Cg(o)=\infty,\ Cg\left(\frac{\varpi}{2}\right)=o,\ Cg(\varpi)=-\infty,\ \ldots,$$
$$Cg(-\alpha)=-Cg(\alpha),\ Cg(\alpha+m\varpi)=Cg(\alpha).$$

On peut obtenir une représentation géométrique des résultats précédents : car si sur BB' (*fig.* 5.) comme diamètre on décrit une circonférence de cercle, si on prend MP égal à $S(\alpha)$ et si on mène Mq parallèle au petit axe AA', sin φ sera égal à mp et l'angle mop égal à l'angle φ. Sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans d'autres détails, on voit que les valeurs des cinq lignes elliptiques pour $\alpha=o$ se construisent dans l'ellipse au point A, origine des arcs ; que les valeurs des cinq lignes elliptiques pour $\alpha=\frac{\varpi}{2}$ se construisent à l'extrémité B du quadrant de l'ellipse ; que leurs valeurs relatives à $\alpha=\varpi$ se construisent à l'extrémité A' de la demi-circonférence de l'ellipse, et ainsi de suite.

Il est essentiel de remarquer que $\frac{\varpi}{2}$ est plus grand que l'arc AB, que ϖ est plus grand que l'arc ABA', et ainsi de même pour les autres quadrants elliptiques.

On voit encore sur la figure l'image de la périodicité réelle dont jouissent les cinq lignes elliptiques.

Ces résultats démontrent qu'il y a une analogie parfaite entre les lignes circulaires et les lignes elliptiques ; et ils légitiment suffisamment, soit cette dénomination soit la notation que nous avons choisie pour les introduire dans l'analyse.

Pour désigner ces mêmes fonctions, M. Jacobi, dans son admirable ouvrage, *nova fundamenta theoriæ func-*

tionum ellipticarum, s'est servi d'une notation plus compliquée; et Abel désignait les trois premières, $S(\alpha)$, $C(\alpha)$, $R(\alpha)$, par les signes $\varphi(\alpha)$, $f(\alpha)$, $F(\alpha)$. Notre notation nous a paru préférable; elle était nettement indiquée par l'analogie.

7. Abel et M. Jacobi ont démontré, chacun de son côté, que les lignes elliptiques jouissaient de cette singulière propriété d'avoir une autre période, mais de forme imaginaire. Pour en démontrer l'existence, nous suivrons la même loi, celle de l'analogie.

Reprenons à cet effet l'équation (1)

$$t=\int_0^x \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}} \quad ,$$

et posons $x = x'\sqrt{-1}$; on aura $t = \sqrt{-1}\, t'$, t' étant déterminé par l'équation

$$t'=\int_0^{x'} \frac{dx'}{\sqrt{1+x'^2}} = l.(\sqrt{1+x'^2}+x').$$

De cette dernière équation on déduit

$$e^{t'} = \sqrt{1+x'^2} + x' ,$$

et en multipliant les deux membres de cette dernière par $e^{-t'}(\sqrt{1+x'^2} - x')$, on a

$$e^{-t'} = \sqrt{1+x'^2} - x' .$$

La somme de ces deux équations donne

$$x' = \frac{e^{t'} - e^{-t'}}{2} \quad \text{et par suite}$$

$$\sin(t'\sqrt{-1}) = \sqrt{-1}\,\frac{e^{t'} - e^{-t'}}{2};$$

nous retrouvons ainsi une des formules de Jean Bernouilli.

La même transformation change l'équation (5) en celle-ci :

$$\alpha = \sqrt{-1}\int_0^{x'} \frac{dx'}{\sqrt{1+x'^2}\sqrt{1+c^2x'^2}},$$

intégrale de même nature et que l'on ramène à la première forme en posant $x' = \frac{y}{\sqrt{1-y^2}}$; car on obtient

$$\alpha = \sqrt{-1}\,\beta \quad \text{en posant}$$

$$\beta = \int_0^{y} \frac{dy}{\sqrt{1-y^2}\sqrt{1-b^2y^2}}.$$

Ainsi la transformation imaginaire appliquée à l'arc elliptique α conduit, non à des logarithmes, mais à une fonction elliptique de même espèce relative au module $b = \sqrt{1-c^2}$ qu'on appelle complément du module c. En désignant donc par $S_1(\beta)$, $C_1(\beta)$, $R_1(\beta)$, $Tg_1(\beta)$, $Cg_1(\beta)$, les lignes elliptiques relatives à ce module b, on aura, en vertu de ce qui précède :

$$S_1(\beta+\overline{2n+1}\,\omega)=-S_1(\beta),$$
$$S_1(\beta+2n\omega)=+S_1(\beta);$$
$$C_1(\beta+\overline{2n+1}\,\omega)=-C_1(\beta),$$
$$C_1(\beta+2n\omega)=+C_1(\beta);$$
$$R_1(\beta+n\omega)=R_1(\beta)$$
$$Tg_1(\beta+n\omega)=Tg_1(\beta),$$
$$Cg_1(\beta+n\omega)=Cg_1(\beta);$$

ω désignant la quantité déterminée par l'équation

$$\frac{\omega}{2}=\int_0^1\frac{dx}{\sqrt{1-y^2}\sqrt{1-b^2y^2}}.$$

Mais l'on a

$$\alpha=\beta\sqrt{-1},\ x=x'\sqrt{-1}=\sqrt{-1}\frac{y}{\sqrt{1-y^2}}$$

et $y=S_1(\beta)$, donc

$$S(\beta\sqrt{-1})=\sqrt{-1}\frac{S_1(\beta)}{C_1(\beta)}=\sqrt{-1}\,Tg_1(\beta),\text{ et par suite}$$

$$C(\beta\sqrt{-1})=\frac{1}{C_1(\beta)},\ R(\beta\sqrt{-1})=\frac{R_1(\beta)}{C_1(\beta)},$$

$$Tg(\beta\sqrt{-1})=\sqrt{-1}\,S_1(\beta),\ Cg(\beta\sqrt{-1})=-\sqrt{-1}\frac{1}{S_1(\beta)}.$$

Cela posé : la première de ces cinq équations ayant lieu quelle que soit la valeur de β, on peut remplacer β par $\beta+n\omega$, et on aura :

$$S(\beta\sqrt{-1}+n\omega\sqrt{-1})=\sqrt{-1}\,Tg_1(\beta+n\omega)=$$
$$\sqrt{-1}\,Tg_1(\beta)=S(\beta\sqrt{-1});$$

mais $\beta\sqrt{-1}=\alpha$, on aura donc

$$S(\alpha+n\omega\sqrt{-1})=S(\alpha),\quad\text{et par suite}$$

$(a)\ S(\alpha + 2m\varpi + n\omega\sqrt{-1}) = S(\alpha + 2m\varpi) = S(\alpha),$
$(b)\ S(\overline{2m+1}\,\varpi + n\omega\sqrt{-1} - \alpha) = S(\alpha);$

ces deux formules (a) et (b) peuvent être réunies en une seule.

$$(9)\quad S(m\varpi + n\omega\sqrt{-1} + (-1)^m\alpha) = S(\alpha).$$

On trouverait de la même manière

$$(10)\quad \begin{cases} C(\alpha + 2m\varpi + 2n\omega\sqrt{-1}) = C(\alpha), \\ C(\alpha + \overline{2m+1}\,\varpi + \overline{2+n1}\,\omega\sqrt{-1}) = C(\alpha); \end{cases}$$

$(11)\ R(\alpha + m\varpi + 2n\omega\sqrt{-1}) = R(\alpha);$
$(12)\ Tg(m\varpi + n\omega\sqrt{-1} + (-1)^n\alpha) = Tg(\alpha);$
$(13)\ Cg(m\varpi + n\omega\sqrt{-1} + (-1)^n\alpha) = Cg(\alpha).$

Telles sont les formules qui démontrent l'existence de la double périodicité, l'une réelle, l'autre imaginaire, des lignes elliptiques.

DE LA FORMULE FONDAMENTALE DES LIGNES ELLIPTIQUES.

8. Dans la théorie des lignes circulaires, la formule fondamentale est celle qui donne la valeur de sin $(p+q)$ en fonction de sin p, cos p, sin q, cos q; formule qui peut être établie de la manière suivante :

Soient p et q deux arcs quelconques circulaires, x et y leurs sinus correspondants, on aura :

$$p = \int_0^x \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}}, \quad q = \int_0^y \frac{dy}{\sqrt{1-y^2}}.$$

En posant $p + q = r$, et considérant r comme une constante arbitraire, l'équation

$$(14)\quad \int_0^x \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}} + \int_0^y \frac{dy}{\sqrt{1-y^2}} = r$$

peut être considérée comme l'intégrale générale de l'équation différentielle

$$(15)\quad \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}} + \frac{dy}{\sqrt{1-y^2}} = o.$$

ou de l'équation

$$(16)\quad \sqrt{1-y^2}\,dx + \sqrt{1-x^2}\,dy = o.$$

Or, toutes les formes que l'on peut donner à l'intégrale générale d'une même équation différentielle doivent évidemment rentrer les unes dans les autres. Mais l'intégrale générale de l'équation (16) est, K étant une constante arbitraire,

$$\int \sqrt{1-y^2}\,dx + \int \sqrt{1-x^2}\,dy = K$$

ou, en intégrant chaque terme par parties,

$$x\sqrt{1-y^2} + y\sqrt{1-x^2} + \int xy\left(\frac{dx}{\sqrt{1-x^2}} + \frac{dy}{\sqrt{1-y^2}}\right) = K;$$

équation qui se réduit, en vertu de l'équation (15), à

$$x\sqrt{1-y^2} + y\sqrt{1-x^2} = K \qquad \text{ou à}$$

$$(17)\qquad \sin p \cos q + \sin q \cos p = K.$$

Mais l'équation (14) fait acquérir à y, pour $x = o$ une valeur y_1 donnée par l'équation

$$\int_0^{y_1} \frac{dy}{\sqrt{1-y^2}} = r;$$

d'où l'on déduit $y_1 = \sin\ r$ ou $r = \text{arc} \sin y_1$, ce qui ramène cette équation (14) à

$$p + q = \text{arc} \sin y_1\,, \quad \text{d'où} \quad \sin(p+q) = y_1. \quad (18)$$

Mais, dans la même hypothèse, l'équation (17) donne $y_1 = K$, ce qui ramène cette équation à

$$\sin p \cos q + \sin q \cos p = y_1;$$

et cette équation devant être identique à l'équation (18), on en déduit

$$\sin p \cos q + \sin q \cos p = \sin(p+q).$$

Nous devons faire une remarque importante : le calcul précédent suppose le rayon du cercle égal à l'unité, si ce rayon eût été égal à R, il aurait fallu partir de l'équation

$$t = R\int_0^x \frac{dx}{\sqrt{R^2-x^2}},$$

et pour obtenir l'équation (16), on eût été obligé d'opérer comme précédemment, d'abord de faire disparaître les dénominateurs, et ensuite de supprimer le facteur R, ce qui aurait produit, en continuant, le résultat connu

$$\frac{\sin p \cos q + \sin q \cos p}{R} = \sin(p+q).$$

9. Cela posé : cherchons analogiquement la valeur de $S(\alpha+\beta)$ en fonction de $S(\alpha)$ et $S(\beta)$. En désignant par x et y les sinus des arcs α et β, on a d'abord

$$\alpha = \int_0^x \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}}, \quad \beta = \int_0^y \frac{dy}{\sqrt{1-y^2}\sqrt{1-c^2y^2}},$$

et l'équation

$$\int_0^x \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}} + \int_0^y \frac{dy}{\sqrt{1-y^2}\sqrt{1-c^2y^2}} = r \quad (19)$$

peut être considérée comme l'intégrale générale de l'équation différentielle

$$\frac{dx}{\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}} + \frac{dy}{\sqrt{1-y^2}\sqrt{1-c^2y^2}} = o,$$

ou de celle-ci :

$$(20) \qquad \sqrt{1-y^2}\,\sqrt{1-c^2y^2}\,dx + \sqrt{1-x^2}\,\sqrt{1-c^2x^2}\,dy = o.$$

Mais, pour suivre l'analogie, il faudrait diviser cette équation par le carré de la quantité analogue au rayon du cercle, puisqu'il y a deux facteurs, c'est-à-dire par le carré du rayon elliptique, avant d'appliquer à cette équation le procédé de l'intégration par parties. Or, sera-ce $1-c^2x^2$ relatif à l'arc α ou $1-c^2y^2$ relatif à l'arc β qu'on devra adopter pour diviseur commun ? Ni l'un ni l'autre, puisque, après avoir fait la division, les deux termes de l'équation différentielle doivent être symé-

triques par rapport à x et à y, comme le sont ceux de l'équation analogue (16).

Nous n'avons donc pas à hésiter, et nous devons prendre pour diviseur commun la quantité symétrique $1-c^2x^2y^2$.

L'équation (20) donne en effet :

$$(21)\quad \int \frac{\sqrt{1-y^2}\sqrt{1-c^2y^2}}{1-c^2x^2y^2}\,dx + \int \frac{\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}}{1-c^2x^2y^2}\,dy = K;$$

mais, en intégrant par parties le 1[er] terme, on a

$$\int \frac{\sqrt{1-y^2}\sqrt{1-c^2y^2}}{1-c^2x^2y^2}\,dx = \frac{x\sqrt{1-y^2}\sqrt{1-c^2y^2}}{(1-c^2x^2y^2)^2}$$
$$+\int xy\frac{(1+c^2)(1+c^2x^2y^2)-2c^2x^2-2c^2y^2}{(1-c^2x^2y^2)^2}\,\frac{dy}{\sqrt{1-y^2}\sqrt{1-c^2y^2}}$$
$$-2c^2\int \frac{x^2y^2}{(1-c^2x^2y^2)^2}\sqrt{1-y^2}\sqrt{1-c^2y^2}\,dx\ ,$$

et, en échangeant entre elles les lettres x et y, on aura :

$$\int \frac{\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}}{1-c^2x^2y^2}\,dy = \frac{y\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}}{1-c^2x^2y^2}$$
$$+\int xy\frac{(1+c^2)(1+c^2x^2y^2)-2c^2x^2-2c^2y^2}{(1-c^2x^2y^2)^2}\,\frac{dx}{\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}}$$
$$-2c^2\int \frac{x^2y^2}{(1-c^2x^2y^2)^2}\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}\,dy.$$

Cette équation (21) devient donc, en ayant égard à l'équation (20)

$$(22)\quad \frac{x\sqrt{1-y^2}\sqrt{1-c^2y^2}}{1-c^2x^2y^2}+\frac{y\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}}{1-c^2x^2y^2}=K.$$

Si dans l'équation (19) on fait $x = o$, la valeur correspondante de y, y_1, sera égale à $S\,(r)$, d'où $r =$ arc $S\,y_1$, ce qui ramène cette équation à

$$\alpha+\beta = \text{arc}\ S y_1,\quad \text{d'où}\ S\,(\alpha+\beta)=y_1;\ (23)$$

mais, dans la même hypothèse, l'équation (22) donne $y_1 = K$, ce qui ramène cette équation à

$$\frac{x\sqrt{1-y^2}\sqrt{1-c^2y^2}+y\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}}{1-c^2x^2y^2}=y_1\ ;$$

et cette équation devant être identique à l'équation (23), on a

$$\frac{x\sqrt{1-y^2}\sqrt{1-c^2y^2}+y\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}}{1-c^2x^2y^2}=S(\alpha+\beta)$$

ou

$$\frac{S(\alpha)\,C(\beta)\,R(\beta)+S(\beta)\,C(\alpha)\,R(\alpha)}{1-c^2S^2(\alpha)\,S^2(\beta)}=S\,(\alpha+\beta).$$

Telle est la formule qui sert de base à la théorie des fonctions elliptiques : on en déduit, par un calcul fort simple, la valeur de $C\,(\alpha+\beta)$, celle de $R\,(\alpha+\beta)$ et par suite celles de $Tg\,(\alpha+\beta)$, $Cg\,(\alpha+\beta)$.

10. Il est important d'observer que l'équation différentielle (20) qui a fait connaître la valeur de $S\,(\alpha+\beta)$ est susceptible de donner, en suivant le même procédé, celles de $C\,(\alpha+\beta)$ et de $R\,(\alpha+\beta)$.

Examinons d'abord comment de l'équation (16) on peut déduire cos $(p+q)$.

En divisant les deux membres de cette équation par $\frac{x}{\sqrt{1-x^2}}$ on obtient l'équation

$$\sqrt{1-y^2}\frac{ydx}{\sqrt{1-x^2}}+xdy=o,$$

qui produit, en appliquant à chacun de ses termes le procédé de l'intégration par parties,

$$-\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-y^2}+xy-\int y\left(\frac{\sqrt{1-x^2}}{\sqrt{1-y^2}}dy+dx\right)=K,$$

équation qui se réduit, en vertu de l'équation (15), à

$$-\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-y^2}+xy=K;$$

et qui donne pour $x=o$, $-\sqrt{1-y_1^2}=K$; mais l'équation (14) donne, pour $x=o$, $y_1=\sin r$, d'où $\sqrt{1-y_1^2}=\cos r=\cos(p+q)$, donc

$$+\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-y^2}-xy=\cos(p+q)\qquad\text{ou}$$

$$\cos p\cos q-\sin p\sin q=\cos(p+q).$$

De même, si après avoir divisé les deux membres de l'équation (20) par la même quantité $1-c^2x^2y^2$, on multiplie ses deux membres par le facteur analogue $\frac{x}{\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2y^2}}$, on obtiendra l'équation

$$\frac{\sqrt{1-y^2}}{1-c^2x^2y^2}\cdot\frac{xdx}{\sqrt{1-x^2}}+\frac{x\sqrt{1-c^2x^2}}{1-c^2x^2y^2}\cdot\frac{dy}{\sqrt{1-c^2y^2}}=o.$$

En appliquant à chacun des termes de cette équation le procédé de l'intégration par parties, après avoir multiplié les deux termes de la seconde fraction par le binôme $1-c^2y^2$, on a

$$\int \frac{\sqrt{1-y^2}}{1-c^2x^2y^2}\,\frac{xdx}{\sqrt{1-x^2}} = -\frac{\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-y^2}}{1-c^2x^2y^2}$$
$$+\int \frac{2c^2xy^2}{(1-c^2x^2y^2)^2}\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-y^2}\,dx$$
$$-\int \frac{y(1+c^2x^2y^2-2c^2x^2)}{(1-c^2x^2y^2)^2}\cdot\frac{\sqrt{1-x^2}}{\sqrt{1-y^2}}\,dy,$$

$$\int \frac{x\sqrt{1-c^2x^2}(1-c^2y^2)}{1-c^2x^2y^2}\,\frac{dy}{(1-c^2y^2)^{\frac{3}{2}}} = +\frac{yx\sqrt{1-c^2x^2}\sqrt{1-c^2y^2}}{1-c^2x^2y^2}$$
$$+\int \frac{2c^2xy^2}{(1-c^2x^2y^2)^2}(1-x^2)\frac{\sqrt{1-c^2x^2}}{\sqrt{1-c^2y^2}}\,dy$$
$$-\int \frac{y(1+c^2x^2y^2-2c^2x^2)}{(1-c^2x^2y^2)^2}\,\frac{\sqrt{1-c^2y^2}}{\sqrt{1-c^2x^2}}\,dx,$$

et par suite, en ayant égard à l'équation (20), on obtient

$$-\frac{\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-y^2}}{1-c^2x^2y^2}+\frac{xy\sqrt{1-c^2x^2}\sqrt{1-c^2y^2}}{1-c^2x^2y^2}=K,$$

équation qui donne, pour $x=o$, $-\sqrt{1-y_{,}^2}=K$; mais l'équation (19) donne, pour $x=o$, $y_{,}=S(r)=S(\alpha+\beta)$, d'où $\sqrt{1-y_{,}^2}=C(\alpha+\beta)$, donc

$$\frac{\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-y^2}-xy\sqrt{1-c^2x^2}\sqrt{1-c^2y^2}}{1-c^2x^2y^2}=C(\alpha+\beta)$$

ou

$$\frac{C(\alpha)C(\beta)-S(\alpha)S(\beta)R(\alpha)R(\beta)}{1-c^2S^2(\alpha)S^2(\beta)}=C(\alpha+\beta).$$

De ce qui précède et de la définition même du cosi-

nus et du rayon elliptiques, il résulte que le facteur propre à rendre le premier membre de l'équation (20), divisée préalablement par la quantité $1-c^2x^2y^2$, une différentielle exacte sera $\frac{c^2x}{\sqrt{1-c^2x^2}\sqrt{1-y^2}}$.

En effet, on a d'abord l'équation

$$\frac{\sqrt{1-c^2y^2}}{1-c^2x^2y^2}\ \frac{c^2xdx}{\sqrt{1-c^2x^2}}+c^2\frac{x\sqrt{1-x^2}}{1-c^2x^2y^2}\ \frac{dy}{\sqrt{1-y^2}}=0;$$

et comme en appliquant à chaque terme le procédé de l'intégration par parties, on a

$$\int\frac{\sqrt{1-c^2y^2}}{1-c^2x^2y^2}\cdot\frac{c^2xdx}{\sqrt{1-c^2x^2}}=-\frac{\sqrt{1-c^2y^2}\sqrt{1-c^2x^2}}{1-c^2x^2y^2}$$
$$+\int\frac{2c^2xy^2}{(1-c^2x^2y^2)^2}\sqrt{1-c^2x^2}\sqrt{1-c^2y^2}\,dx$$
$$+\int\frac{c^2y(2x^2-1-c^2x^2y^2)}{(1-c^2x^2y^2)^2}\cdot\frac{\sqrt{1-c^2x^2}}{\sqrt{1-c^2y^2}}\,dy,$$

$$\int c^2\frac{x\sqrt{1-x^2}(1-y^2)}{1-c^2x^2y^2}\ \frac{dy}{(1-y^2)^{\frac{3}{2}}}=\frac{c^2xy\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-y^2}}{1-c^2x^2y^2}$$
$$+\int\frac{2c^2xy^2}{(1-c^2x^2y^2)^2}\cdot\frac{\sqrt{1-x^2}}{\sqrt{1-y^2}}(1-c^2x^2)\,dy$$
$$+\int\frac{c^2y(2x^2-1-c^2x^2y^2)}{(1-c^2x^2y^2)^2}\ \frac{\sqrt{1-y^2}}{\sqrt{1-x^2}}\,dx,$$

on aura, en ayant égard à l'équation (20),

$$-\frac{\sqrt{1-c^2x^2}\sqrt{1-c^2y^2}}{1-c^2x^2y^2}+\frac{c^2xy\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-y^2}}{1-c^2x^2y^2}=K:$$

et par suite, en continuant comme précédemment,

$$\frac{R(\alpha)R(\beta)-c^2S(\alpha)S(\beta)C(\alpha)C(\beta)}{1-c^2S^2(\alpha)S^2(\beta)} = R(\alpha+\beta).$$

Ainsi, de l'équation différentielle (20), nous avons déduit, par un même procédé, les formules qui déterminent $S(\alpha+\beta)$, $C(\alpha+\beta)$, $R(\alpha+\beta)$ en fonction des lignes elliptiques de chacun des arcs α et β.

11. Wallis a développé en une série factorielle la valeur du quadrant circulaire; nous avons trouvé un résultat analogue pour le quadrant elliptique et pour le quadrant de l'ellipse, dans l'hypothèse où le module est égal à $\frac{1}{2}\sqrt{2}$.

Pour obtenir ce double résultat, considérons l'intégrale définie $\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^m(\alpha)\, d\alpha$: en intégrant par parties, on aura successivement

$$(24) \int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^m(\alpha)\, d\alpha = \int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{m-2}(\alpha).\,(1-S^2\alpha)\, d\alpha$$
$$= \int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{m-2}(\alpha)\, d\alpha - \int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{m-2}(\alpha) S^2(\alpha) d\alpha.$$

Or, en remarquant que

$$C^{m-2}(\alpha)\, S^2(\alpha) = C^{m-3}(\alpha) S(\alpha).\ S(\alpha)\, C(\alpha)$$

et que $S(\alpha)\ C(\alpha)$ est, au facteur constant près $-c^2$, la dérivée exacte de $R(\alpha)$, on aura

$$\int C^{m-2}(\alpha)S^2(\alpha)d\alpha = -\frac{1}{c^2}C^{m-3}(\alpha)R(\alpha)S'(\alpha)$$

$$+\frac{1}{c^2}\int R(\alpha)\left\{C^{m-2}(\alpha)R'(\alpha) - \overline{m-3}\, C^{m-4}(\alpha)S^2(\alpha)R(\alpha)\right\}d\alpha$$

$$= -\frac{1}{c^2}C^{m-3}(\alpha)R(\alpha)S(\alpha)$$

$$+\frac{1}{c^2}\int\left\{b^2+c^2C^2(\alpha)\right\}\left\{C^{m-2}(\alpha) - \overline{m-3}\, C^{m-4}(\alpha) + \overline{m-3}\, C^{m-2}(\alpha)\right\}d\alpha$$

$$= -\frac{1}{c^2}C^{m-3}(\alpha)S(\alpha)R(\alpha)$$

$$+\frac{1}{c^2}\int\left\{b^2(m-2)C^{m-2}\alpha - b^2(m-3)\,C^{m-4}\alpha + c^2(m-2)\,C^m\alpha - c^2(m-3)\,C^{m-2}\alpha\right\}d\alpha;$$

d'où l'on déduit

$$\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{m-2}(\alpha)S^2(\alpha)\,d\alpha = \frac{1}{c^2}\left\{b^2(m-2) - c^2(m-3)\right\}\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{m-2}(\alpha)d\alpha$$

$$-\frac{b^2}{c^2}(m-3)\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{m-4}(\alpha)d\alpha + (m-2)\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^m(\alpha)d\alpha;$$

portant cette valeur dans l'équation (24) et résolvant l'équation qui en résulte par rapport à

$$\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^m(\alpha)d\alpha,$$

on obtiendra

$$\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^m(\alpha)d\alpha = \frac{c^2-b^2(m-2)+c^2(m-3)}{c^2(m-1)}\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{m-2}(\alpha)d\alpha$$

$$+\frac{m-3}{m-1}\,\frac{b^2}{c^2}\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{m-4}(\alpha)\,d\alpha.$$

Cette formule de réduction devient, dans le cas où $c = \frac{1}{2}\sqrt{2}$,

$$(25)\qquad \int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^m(\alpha)d\alpha = \frac{m-3}{m-1}\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{m-4}(\alpha)d\alpha;$$

$C(\alpha)$ et $\frac{\varpi}{2}$ étant relatifs à cette valeur du module c.

Si $m = 4p$, cette formule donnera successivement

$$\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{4p}(\alpha)d\alpha = \frac{4p-3}{4p-1}\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{4p-4}(\alpha)d\alpha$$

$$= \frac{(4p-3)(4p-7)}{(4p-1)(4p-5)}\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{4p-8}(\alpha)\,d\alpha$$

. . . .

. . . .

$$= \frac{(4p-3)(4p-7)(4p-11)\ldots.\ 9.\ 5.\ 1}{(4p-1)(4p-5)(4p-9)\ldots.\ 11.\ 7.\ 3}\cdot\frac{\varpi}{2}.$$

Si $m = 4p + 2$, l'intégrale définie du premier

membre de l'équation (25) dépendra de

$\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^2(\alpha)\,d\alpha$; or, c^2 étant égal à $\frac{1}{2}$ on a $C^2(\alpha)=2R^2(\alpha)-1$,

donc

$$\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^2(\alpha)d\alpha=2\int_0^{\frac{\varpi}{2}} R^2(\alpha)\,d\alpha-\int_0^{\frac{\varpi}{2}} d\alpha=2E\left(\frac{\varpi}{2}\right)-\frac{\varpi}{2};$$

$E\left(\frac{\varpi}{2}\right)$ désignant la longueur du quart de la circonférence de l'ellipse dont le demi-grand axe est égal à l'unité, et l'excentricité à $\frac{1}{2}\sqrt{2}$:

Et par suite l'équation (25) donnera ce résultat

$$\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{4p+2}(\alpha)d\alpha=\frac{(4p-1)(4p-5)\ldots.11.7.3.}{(4p+1)(4p-3)\ldots.13.9.5.}\left\{2E\left(\frac{\varpi}{2}\right)-\frac{\varpi}{2}\right\}.$$

Enfin, si $m=4p+1$, l'intégrale du premier membre de la même équation (25) dépendra de

$\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C(\alpha)d\alpha$, et, pour obtenir celle-ci, posons $x=S(\alpha)$, on aura

$$\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C(\alpha)d\alpha=\int_0^1\frac{dx}{\sqrt{1-\frac{1}{2}x^2}}=\sqrt{2}.\frac{\varpi}{4}.$$

et par conséquent

$$\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{4p+1}(\alpha)d\alpha = \frac{(4p-2)(4p-6)\dots.10.6.2}{4p(4p-4)\dots.12.8.4}\sqrt{2}\,\frac{\pi}{4} :$$

on aurait ausssi

$$\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{4p+4}(\alpha)d\alpha = \frac{(4p+1)(4p-3)\dots..9.5.1}{(4p+3)(4p-1)\dots..11.7.3}\cdot\frac{\varpi}{2}.$$

Cela posé : puisque $C\ (\alpha)$ est plus petit que l'unité, on a

$$\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{4p+1}(\alpha)d\alpha < \int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{4p}(\alpha)\,d\alpha,$$

$$\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{4p+4}(\alpha)d\alpha < \int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{4p+1}(\alpha)\,d\alpha,$$

ou, en vertu des valeurs précédentes de ces intégrales définies,

$$\frac{\varpi}{2} > \frac{2.6.10\dots(4p-2).\ 3.7.11\dots.(4p-1)}{4.8.12\dots\dots.4p.\ 1.5.9\dots..(4p-3)}\sqrt{2}.\ \frac{\pi}{4}$$

$$\frac{\varpi}{2} < \frac{2.6.10\dots(4p-2).\ 3.7.11\dots(4p+3)}{4.8.12\dots\dots.4p.1.5.9\dots..(4p+1)}\sqrt{2}.\ \frac{\pi}{4}$$

Le rapport $\frac{(4p+3)(4p-3)}{(4p-1)(4p+1)}$ des seconds membres de ces deux inégalités a pour limite l'unité, quand p est infini, donc

$$(26)\qquad \frac{\varpi}{2} = \frac{2.6.10.14\dots\dots \times 3.7.11.15\dots\dots}{4.8.12.16\dots\dots \times 1.5.9.13\dots\dots}\sqrt{2}\cdot\ \frac{\pi}{4}$$

on a également

$$\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{4p+4}(\alpha)\,d\alpha < \int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{4p+2}(\alpha)\,d\alpha,$$

$$\int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{4p+2}(\alpha)\,d\alpha < \int_0^{\frac{\varpi}{2}} C^{4p}(\alpha)\,d\alpha;$$

inégalités qui produisent

$$2E\left(\frac{\varpi}{2}\right)-\frac{\varpi}{2}>\frac{\varpi}{2}\left\{\frac{1.5.9.....(4p-3)}{3.7.11...(4p-1)}\right\}^2\frac{(4p+1)^2}{4p+3}$$

$$2E\left(\frac{\varpi}{2}\right)-\frac{\varpi}{2}<\frac{\varpi}{2}\left\{\frac{1.5.9.....(4p-3)}{3.7.11....(4p-1)}\right\}^2(4p+1).$$

Or, le rapport des seconds membres $\frac{4p+1}{4p+3}$ ayant pour limite l'unité, quand p est infini, il s'ensuit que l'on a cette autre série factorielle

$$(27)\qquad 2E\left(\frac{\varpi}{2}\right)-\frac{\varpi}{2}=\frac{2.6.10....\times 1.5.9.....}{4.8.12...\times 3.7.11...}\sqrt{2}.\frac{\pi}{4}.$$

L'équation (26) donne la valeur du quadrant elliptique $\frac{\varpi}{2}$ et cette dernière, celle du quadrant de l'ellipse $E\left(\frac{\varpi}{2}\right)$ lorsque le module est égal à $\frac{1}{2}\sqrt{2}$.

12. Occupons-nous maintenant de l'intégration des trois équations suivantes :

$$(28)\qquad \left\{\begin{aligned} &A\frac{dp}{dt}+(C-B)qr=o\\ &B\frac{dq}{dt}+(A-C)pr=o\\ &C\frac{dr}{dt}+(B-A)pq=o\end{aligned}\right.$$

que l'on rencontre dans la question si importante de la rotation des corps solides autour d'un point fixe : p,q,r désignent les composantes de la vitesse de rotation suivant les axes principaux d'inertie du mobile, et A,B,C les trois moments d'inertie principaux. Nous supposons, pour plus de généralité, que A,B,C soient inégaux, et que l'on ait $A < B < C$.

Pour intégrer ces trois équations différentielles du premier ordre, posons

$$p = N_1 R(t-\gamma)i,$$
$$q = N_2 S(t-\gamma)i,$$
$$r = N_3 C(t-\gamma)i;$$

ces expressions de p, q, r en fonction de t contiennent six quantités indéterminées : N_1, N_2, N_3, c, i, γ; mais comme elles doivent vérifier les trois équations (28), on aura entre ces six quantités trois équations, et, par suite, ces expressions ne contiendront que trois de ces quantités indéterminées, ce qui est nécessaire pour qu'elles soient les intégrales générales des équations (28).

En substituant p, q, r dans les équations (28) on obtient

$$-c^2 AN_1 i + (C-B) N_2 N_3 = o,$$
$$BN_2 i + (A-C) N_1 N_3 = o,$$
$$-CN_3 i + (B-A) N_1 N_2 = o;$$

pour que les deux dernières donnent la même valeur de i, il faut que

$$(29) \qquad C(C-A)\,N_3^2 = B(B-A)\,N_2^2\,;$$

la seconde de ces trois équations donnera

$$(30) \qquad i = \frac{(C-A)\,N_1 N_3'}{B N_2}$$

et la première

$$(31) \qquad c^2 = \frac{B(C-B)N_2^2}{A(C-A)N_1^2}.$$

De l'équation (29) on peut déduire la valeur de N_3 et alors les trois constantes arbitraires qui resteraient dans les expressions des intégrales p, q, r seraient N_1, N_2 et γ.

C'est chose remarquable que les trois nouvelles fonctions S, C, R servent à intégrer les trois équations (28) de la rotation d'un corps solide autour d'un point fixe.

13. On pourrait ne pas aller plus loin, puisque le numéro précédent renferme la solution générale de la question ; mais il convient d'introduire dans les expressions de p, q, r, les deux constantes h et k, qui se rapportent, l'une à l'équation des forces vives et l'autre à l'équation des aires ou des couples ; équations qui sont des intégrales des équations (28) ; l'une est

$$Ap^2 + Bq^2 + Cr^2 = h,$$

et l'autre

$$A^2p^2 + B^2q^2 + C^2r^2 = k^2$$

les valeurs précédentes de p, q, r substituées dans ces deux dernières équations conduisent à

$$AN_1^2 + CN_3^2 - \{ AN_1^2 c^2 - BN_2^2 + CN_3^2 \} S^2(t\text{-}\gamma) i = h,$$

$$A^2N_1^2 + C^2N_3^2 - \{ A^2N_1^2 c^2 - B^2N_2^2 + C^2N_3^2 \} S^2(t\text{-}\gamma) i = k^2 ;$$

et il est facile de démontrer que les coëfficients de $S^2 (t\text{-}\gamma) i$; sont nuls.

Les équations (29) et (31) donnent en effet,

$$C^2N_3^2 - ACN_3^2 = B^2N_2^2 - ABN_2^2,$$

$$ACN_1^2 c^2 - A^2N_1^2 c^2 = BCN_2^2 - B^2N_2^2 ;$$

la somme de ces deux dernières est

$$(AN_1^2 c^2 - BN_2^2 + CN_3^2) \ (C - A) = o ;$$

et la première, multipliée par C, ajoutée à la seconde multipliée par A, donne

$$(A^2N_1^2 c^2 - B^2N_2^2 + C^2N_3^2) \ (C - A) = o ;$$

mais C est différent de A, donc les coëfficients de $S^2 (t - \gamma) i$ sont nuls.

Ainsi on a seulement les équations fort simples

$$AN_1^2 + CN_3^2 = h,$$

$$A^2N_1^2 + C^2N_3^2 = k^2 ;$$

qui, réunies à l'équation (29), donnent

$$N_1^2 = \frac{Ch - k^2}{A(C - A)}$$

$$N_2^2 = \frac{k^2 - Ah}{B(B - A)},$$

$$N_3^2 = \frac{k^2 - Ah}{C(C - A)},$$

et par suite

$$i = \sqrt{\frac{(B-A)\,(Ch-k^2)}{ABC}},$$

$$c^2 = \frac{(C-B)\,(k^2-Ah)}{(B-A)\,(Ch-k^2)}.$$

Avec l'équation des forces vives et celle des aires, on démontre facilement que les binômes $Ch-k^2$, k^2-Ah sont positifs ; le troisième binôme k^2-Bh peut être négatif, positif ou nul.

Premier cas, $k^2-Bh<o$. La valeur précédente de c^2 est alors plus petite que l'unité; on a donc pour la solution complète de ce cas

$$p = \sqrt{\frac{Ch-k^2}{A(C-A)}}.R(t-\gamma)i,$$

$$q = \sqrt{\frac{k^2-Ah}{B(B-A)}}.S(t-\gamma)i,$$

$$r = \sqrt{\frac{k^2-Ah}{C(C-A)}}.C(t-\gamma)i;$$

les trois constantes arbitraires étant h, k, γ.

Deuxième cas, $k^2-Bh>o$. Cette hypothèse rendant la valeur précédente de c plus grande que l'unité, on ne peut se servir de la solution du premier cas ; mais pour en déduire celle qui convient au cas actuel, nous remarquons que, si dans l'expression de l'arc elliptique

$$\alpha = \int_0^x \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}\sqrt{1-c^2x^2}}$$

qui donne $x=S(\alpha)$ quand $c<1$, le module c est plus grand que l'unité, on pourra poser

$$x = \frac{1}{c}\,x'$$

ce qui produira

$$c\alpha = \int_0^{x'} \frac{dx'}{\sqrt{1-x'^2}\sqrt{1-\frac{1}{c^2}x'^2}};$$

d'où l'on déduit, puisque $\frac{1}{c} < 1$, $x' = S_{\frac{1}{c}}(c\alpha)$ ou

$$S'(\alpha) = \frac{1}{c} S_{\frac{1}{c}}(c\alpha);$$

et par suite, $C(\alpha) = R_{\frac{1}{c}}(c\alpha)$, $R(\alpha) = C_{\frac{1}{c}}(c\alpha)$:

$S_{\frac{1}{c}}(c\alpha)$, $C_{\frac{1}{c}}(c\alpha)$, $R_{\frac{1}{c}}(c\alpha)$ désignant le sinus, le cosinus et le rayon elliptiques relatifs au module $\frac{1}{c}$ et à l'arc $(c\alpha)$.

Il résulte de ce qui précède que les valeurs de p, q, r seront, dans ce deuxième cas,

$$p = \sqrt{\frac{Ch-k^2}{A(C-A)}} \cdot C_{\frac{1}{c}}(t-\gamma')i',$$

$$q = \sqrt{\frac{Ch-k^2}{B(C-B)}} \cdot S_{\frac{1}{c}}(t-\gamma')i',$$

$$r = \sqrt{\frac{k^2-Ah}{C(C-A)}} \cdot R_{\frac{1}{c}}(t-\gamma')i';$$

en désignant par i' le produit ic, c'est-à-dire $\sqrt{\frac{(C-B)(k^2-Ah)}{ABC}}$: les trois constantes arbitraires sont h, k, γ'.

Troisième cas, $k^2 = Bh$. Dans ce cas,

$$c = 1, \; i = i' = \sqrt{\frac{(B-A)(C-B)h}{ABC}},$$

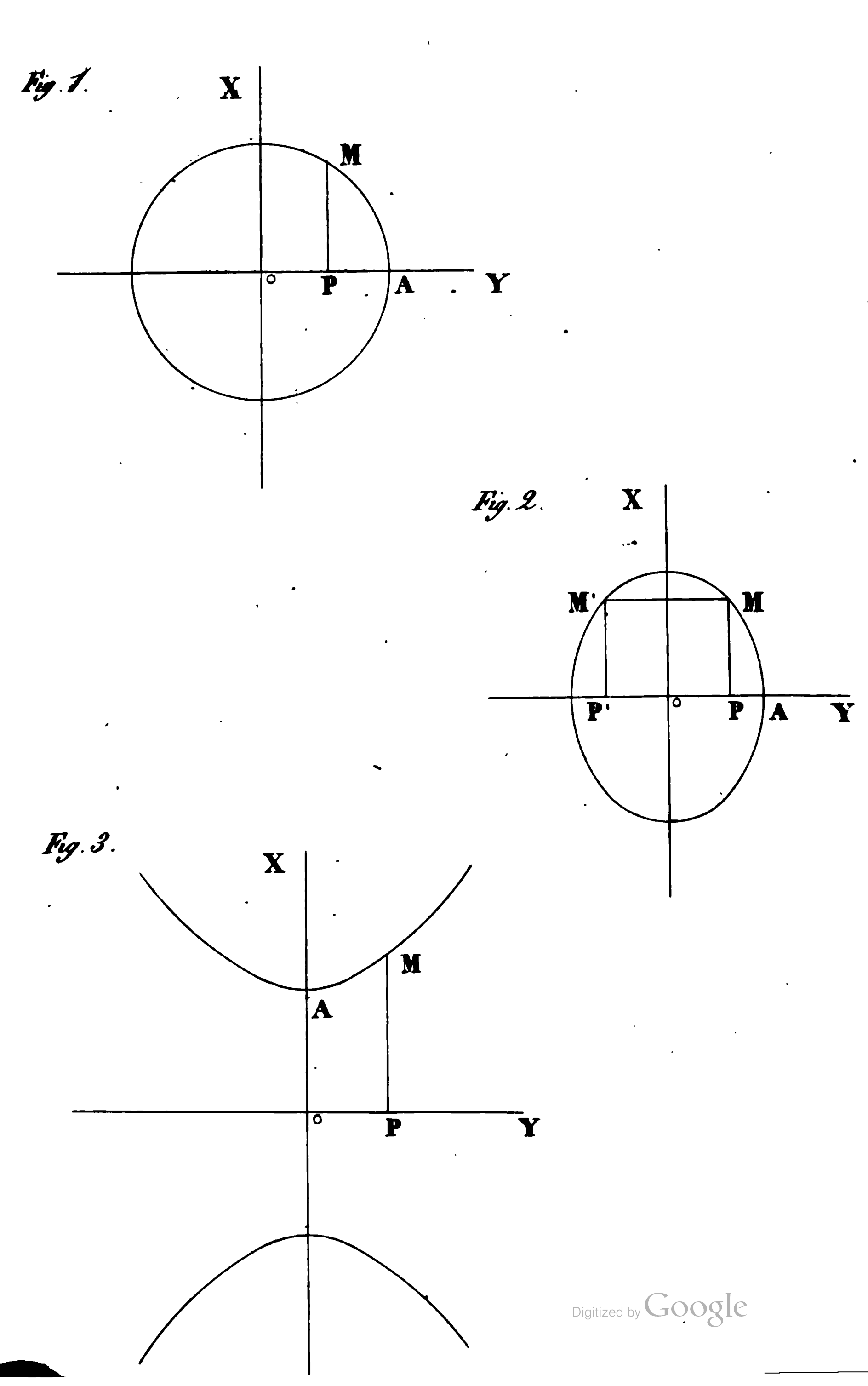
et les valeurs de p, q, r, soit du premier cas, soit du second, donnent, en vertu des valeurs que prennent les lignes elliptiques relatives au module égal à l'unité (n° 2 de ce Mémoire),

$$p = \sqrt{\frac{h(C-B)}{A(C-A)}} \cdot \frac{2}{e^{(t-\gamma)i} + \bar{e}^{(t-\gamma)i}},$$

$$q = \sqrt{\frac{h}{B}} \cdot \frac{e^{(t-\gamma)i} - \bar{e}^{(t-\gamma)i}}{e^{(t-\gamma)i} + \bar{e}^{(t-\gamma)i}},$$

$$r = \sqrt{\frac{h(B-A)}{C(C-A)}} \cdot \frac{2}{e^{(t-\gamma)i} + {}^{-(t-\gamma)i}}.$$

Avec ces valeurs de p, q, r, en fonction du temps, il est très-facile de démontrer dans un quelconque des trois cas précédents, les beaux résultats que M. Poinsot a trouvés sur l'importante question de la rotation des corps solides. Nous en ferons peut-être l'objet spécial d'une autre communication. Quoi qu'il en soit, nous devons ajouter que la détermination de la position du corps dans l'espace, c'est-à-dire celle des trois angles θ, φ, ψ qui se rapportent aux axes principaux de ce corps relatifs à son centre de gravité, n'offre aucune difficulté quand on connaît p, q, r en fonction du temps. Les tangentes de deux de ces angles sont en effet des fonctions fort simples de ces quantités, et le troisième angle est exprimé par des fonctions elliptiques de première et de troisième espèce.


Fig. 1.
X
M
o
P
A
Y
Fig. 2.
X
M'
M
P'
o
P
A
Y
Fig. 3.
X
M
A
o
P
Y

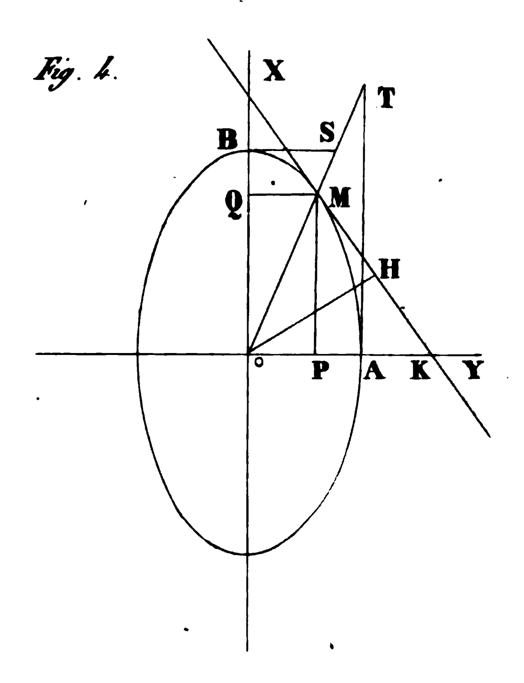


Fig. 4.

Fig. 5.

ÉCLAIRCISSEMENTS

RELATIFS A PLUSIEURS PASSAGES DES MÉMOIRES PUBLIÉS PAR RÉAUMUR,

PAR **M. VALLOT**, D. M.,

ANCIEN PROFESSEUR D'HISTOIRE NATURELLE, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Le devoir de tout observateur, est de rendre à chacun ce qui lui appartient, ainsi que l'a annoncé mon savant confrère, le docteur Léon Dufour. (*Mém. acad. de Dijon*, 1848, *part. des Sc., pag.* 195. Tel est le motif, pour lequel je vais rappeler plusieurs observations de Réamur, qui n'étaient sans doute pas connues des auteurs, qui en ont publié de pareilles, en les regardant comme nouvelles.

I. Réaumur, *Hist. des insectes, tom.* 4, *pag.* 30, parle d'un « coléoptère si petit, par rapport à sa femelle, que l'assortiment de l'un avec l'autre doit paraître aussi singulier qu'il le serait de voir un taureau, aussi petit qu'un mouton, ou même qu'un lièvre, s'accoupler avec la plus grande vache. Ce petit scarabé a des ailes et des fourreaux d'ailes écailleux ; sa grosse femelle n'a aucuns vestiges d'ailes (1) et de fourreaux d'ailes ; le dessus de son corps est membraneux et à découvert. »

---

(1) On conçoit que plusieurs femelles soient aptères, comme cela a lieu dans le drile, le ver luisant, les cochenilles, quelques lépidoptères ; mais il est singulier de voir des insectes dont la femelle est ailée, tandis que le mâle est aptère, comme cela a lieu dans le chalcidite vivant, dans les loges de l'*Odynerus*

f

Ces détails démontrent que Réaumur a connu le *Drilus flavescens*, et sa femelle, que Mielzinsky a le premier nommée *Cochleoctone*, en annonçant qu'elle se nourrissait de l'animal de l'*Helix nemoralis*. Le professeur Desmarest a fait connaître que le *panache jaune*, Geoff., *Drilus flavescens*, Oliv., était le mâle de l'insecte appelé *Cochleoctone* par Mielzinsky.

La larve du drile, lorsqu'elle a choisi sa victime, monte sur la spire du colimaçon, s'y accroche et attend patiemment que l'hélice sorte de sa coquille et se mette à ramper ; alors elle se glisse sous le manteau du mollusque dont elle fait sa proie. Lorsque cette larve s'est renfermée définitivement dans une coquille, dit M. Picard d'Abbeville, elle en nettoie l'intérieur avec un soin étonnant; et au moyen des bouquets de poils qu'elle porte sur les côtés du corps, elle rejette au dehors une sanie noire et fétide, produit de la décomposition d'une portion de l'hélice. *Mém. de la Société des Sc. de Lille*, 1848, *pag*. 340 (1).

II. Réaumur, *Ins.*, *tom*. 2, *pag*. 488, 489, avait promis l'histoire des charançons; en parlant, *t*. 3, *p*. 31, du charançon de l'orme, *pl*. 3, *fig*. 17, 18, il dit : « C'est ce qui sera expliqué plus au long lorsque nous donnerons l'histoire des scarabés. » Et *p*. 396 : « Lorsque nous donnerons les principes de l'histoire générale des scarabés. » Au *tom*. 2, *p*. 243, l'auteur parle de rouleaux faits par les scarabés, que nous savons être l'ouvrage du becmar vert, *Rhynchites betuleti*, qui, dans certaines années, dévaste les vignes ; ou l'ouvrage

---

spinipes, et dans un neuroptère observé par M. Lucas, professeur d'Hist. natur. à Verdun-sur-Meuse. Au reste, *Cf*. *Annal. Sc. nat.*, 1830, *tom*. XI, *p*. 409.



de plusieurs espèces d'attelabes, mentionnés dans les *Act. Div.*, 1842, *p.* 44-50. Réaumur, *tom.* 2, *p.* 483, dit : « Nous parlerons plus au long du cosson des pois, lorsque nous en serons à l'histoire des scarabés. » On sait que le cosson du pois est la bruche du pois, *Bruchus pisi*. En parlant des charançons, Réaumur, *tom.* 2, *p.* 488, dit : « La chenille de l'orge est moins commune et moins nuisible que le ver du charançon : celui-ci, comme nous le verrons dans son histoire, sous sa première forme, mange aussi chacun son grain de blé; et devenu insecte parfait, il perce encore le blé, et le ronge. » Réaumur n'ayant pas assez vécu pour publier les observations qu'il annonçait sur les coléoptères, ses manuscrits ont été égarés (1); il n'en restait qu'un cahier de dessins que j'ai vu en 1802 dans la bibliothèque de M. Huzard. C'est de ce cahier qu'ont été extraits les dessins du *charançon du blé* et de l'*attelabe vert*, donnés par l'abbé Rozier dans le 1er *volume* de son *Journal de physique*, 1771.

III. Réaumur, *Hist. des ins.*, *tom.* 1, *p.* 564, 565, *pl.* 43, *fig.* 1-2, décrit une coque, en forme de dé à coudre, faite d'une portion de feuille de figuier, d'où, dit-il, le pa-

---

(1) Il paraît, dit Cuvier, *Biograph. univer.*, que Réaumur eut la faiblesse d'être jaloux de Buffon, et qu'il ne fut point étranger à la publication des *Lettres à un Américain*, ouvrage anonyme d'un Oratorien, nommé de Lignac. Ne serait-ce pas par suite de cette faiblesse de Réaumur, que le manuscrit ud VIIe volume des *Ins.*, laissé après la mort de l'auteur à l'Académie des Sciences, aura été négligé, et parce que, à cette époque, les plus célèbres entomologistes recevaient les noms *d'empailleurs de mouches*, de *disséqueurs de puces* ; et que leurs travaux étaient regardés comme oiseux?

pillon était sorti. A l'époque où Réaumur fit cette observation, il ignorait le véritable auteur de ce nid; il n'a connu, *tom.* VI, *p.* 98-101, que par M. Séguier de Nîmes, les nids (1) de l'abeille empileuse, *Apis centuncularis*, Linn. Cependant, en juillet 1736, la frayeur du jardinier des Andelys fut le motif qui lui fit remettre quelques-uns de ces nids, pris pour un sortilège par les paysans, *p.* 101, 121. Voy. *Jour. d'agric. du Comité central de la Côte-d'Or*, 1844, *tom.* VIII, *p.* 288.

Cette coque était un nid isolé de l'abeille empileuse.

IV. A l'occasion de la fabrication d'essence d'Orient, Réaumur, *Act. Paris.*, 1716, *p.* 242, rappelle, sans lui donner de nom, un insecte qui se loge volontiers dans les livres rarement feuilletés. Cet insecte est la forbicine, *Lepisma saccharina*, Linn., désigné vulgairement sous le nom de *poisson d'argent*. Voyez *Ichthyologie franç.*, 1837, *p.* 210-211 (4). Aldrovandi, *Paralipomena*, *p.* 30, en avait parlé sous le nom de *Blatta telas sectans*, et en avait donné une grossière figure.

V. Réaumur, *Ins.*, *tom.* V, *p.* IV, parle d'une tipule dont la larve se nourrit dans la fleur du bouillon blanc qu'il fait devenir monstrueuse; il en devait la connaissance à Bernard de Jussieu.

Cette tipule est la *Cecidomyia verbasci*, Vall. *Diptères, par Macquart*, 1834, *tom.* I, *p.* 160, n° 8, *Act. Div.*, 1827, *p.* 92, et 1846, *p.* 481, où est rappelé le travail de M. Léon Dufour, à l'occasion de cette tipule.

---

(1) L'abeille empileuse, *Apis centuncularis*, construit son nid non-seulement avec les feuilles de rosier, mais encore avec celles de plusieurs autres arbres, tels que le marronier d'Inde, l'orme, l'arbre de Judée, le faux pistachier, *Staphylea ternata*, la perle du Pérou, *Symphoricarpos racemosa*, etc.



VI. « En 1731, dit Réaumur, *Ins., tom.* 1, *pag.* 387 : « les chenilles à oreilles avaient rongé les feuilles des grands chênes de certains cantons du bois de Boulogne, au point que, dans le mois de juillet, on n'y trouvait pas à se mettre à l'abri des rayons du soleil. »

Cette chenille est celle de la disparate, *Bombyx dispar,* qui, de temps en temps, dépouille de feuilles les arbres de nos promenades : elle est également la chenille velue, rouge et noire, et à grosse tête qui, *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault,* 1847, *tom.* 302, a rongé les chênes verts et les chênes abâtardis dans le Midi, de manière à faire disparaître, sur de grandes surfaces de terrain, toute trace de végétation.

Au commencement de 1732, le Parlement de Paris, effrayé des ravages causés l'année précédente, rendit un arrêt pour obliger d'écheniller les arbres. « Cette mesure, dit Réaumur, *Ins., tom.* 2, *p.* 137-140, prouve de bonnes intentions, mais elle est illusoire : des pluies froides, qui tombèrent les 10, 11 et 12 de mai, et quelques autres qui tombèrent plus tard, firent disparaître l'immense quantité de chenilles, dont la multiplication donnait de justes alarmes. »

Nous avons été témoins, il y a une dizaine d'années, du pareil avantage des pluies froides.

Pendant l'été de 1849, les dortoirs de plusieurs pensionnats de Dijon, ont été infestés d'une énorme quantité de larves de *la Décolorée,* Geoff., *Ins.* 2, *p.* 154 et *p.* 90, *Noctua decolorata,* Goeze, *Entom., tom.* 3, *p.* 248 et *p.* 357, parfaitement décrites par Réaumur, *Ins., tom.* 1, *p.* 521-524, *p.* 534, *pl.* 36, *fig.* 8-12. Il est parlé de ces larves dans les *Annales de la Société entomol. de France,* 1849, *tom.* 7, *p.* lv.

Les chefs de ces pensionnats, employèrent tous les moyens possibles, pour débarrasser les dortoirs de ces insectes, auxquels le vulgaire supposait, mais bien à tort, des propriétés nuisibles.

VII. Réaumur, *Ins., tom.* 2, *p.* 501-504, *pl.* 40, *fig.* 13-15, a donné l'histoire de la larve rougeâtre qui ronge le gland. Cette larve est celle de la *Carpocapsa amplana,* Hubn, *la teigne bedeaude aux trois triangles,* Geoffr., *Ins.* 2, *p.* 188, *sp.* 15. *Tinea triangulella,* Goeze, *Entom., vol.* 3, *pars.* 4, *p.* 163, *sp.* 266.

Réaumur, *vol. cité, p.* 505, *pl.* 40, *fig.* 16-19, donne également l'histoire de la chenille qui vit dans la châtaigne. Cette larve est celle de la *Carpocapsa splendana,* Hubn, appelée par Fabricius *Pyralis pflugiana.*

Ainsi se trouve la réponse à la question de M. Guenée qui, *Europ. microlepidopt.* 1845, *p.* 47 (2), dit : Cur tam vulgaria facta, ab omnibus hucusque ignorata sunt ?

Réaumur, *vol. cité, p.* 483, décrit une larve XVI, pode, vivant dans les pois. Cette larve est celle de l'*Endopisa pisana,* Guenée, *Europ. microlepidopter. index, p.* 48 (2).

VIII. On remarque ici, assez fréquemment dans les maisons et sur les vitres des croisées, une sorte de tipule à ailes tachetées, bien décrite par Réaumur dans les termes suivants : « Près la fin de septembre, les bouzes de vaches sont très-peuplées de petits vers sans jambes, ronds et longs, et dont les anneaux ont le luisant de l'écaille, quoiqu'ils ne soient que membraneux. Une moitié de chacun de ces anneaux a une bande brune, et le reste est blanchâtre ou d'un blanc sale. Sa tête est écailleuse ; en dessous, on voit sortir deux barbillons

frangés. Quatre tuyaux cylindriques sont posés près de leur derrière : les deux derniers sont plus grands ; la nymphe a des anneaux hérissés d'épines, rejetées en arrière : cet insecte reste à peine sous forme de nymphe pendant sept ou huit jours. »

« L'insecte parfait est une petite tipule qui tient volontiers ses ailes croisées sur le corps. Ses ailes sont tachées de gris brun. » *Réaumur, Ins. V, p.* 21-23, *pl.* IV, *fig.* 3-10.

Cette tipule est le *Rhyphus fenestralis*; Rhyphe des fenêtres. N. D. H. N. édit. 2, *tom.* 29, *p.* 284; et *Diptères,* par M. Macquart, 1834, *tom.* 2, *p.* 414, *n°* 19. *Blephariptera fenestralis,* Macq. *Helomyza fenestralis*, Fall.

M. Guérin Meneville lit un mémoire de M. Léon Dufour, intitulé : Histoire des Métamorphoses du *Ryphus fenestralis,* et du *Mycetobia pallipes.* Voy. *Annal. soc. entomolog.*, 1847, t. V, p. CXIII.

IX. Si, au mois d'août on jette un coup-d'œil sur le troène, *ligustrum vulgare,* on remarque des feuilles dont les unes sont roulées sur le bord, et d'autres qui sont roulées, par leur sommet, en forme de cornet hermétiquement fermé.

Les feuilles roulées sur les bords sont celles occupées par des larves sous-cutanées qui vivent aux dépens du parenchyme, sans attaquer les membranes des surfaces : ces larves laissent souvent, sur les feuilles, des traces visibles de leur présence, par un cordon sinueux, luisant, serpentiforme, et se conduisent comme celles qui se trouvent sur les feuilles du peuplier d'Italie, et qui appartiennent à ces lépidoptères en miniature qui constituent le genre *élachiste,* ainsi appelé du mot grec Ἐλαχιστος, très-petit.

Je donne à cette espèce le nom d'élachiste du troène. *Elachistes ligustri.*

Les feuilles roulées en cornet sont le résultat de l'ouvrage d'une larve verte à XIV jambes, qui les attaque par la page inférieure, et qui, pour se transformer en chrysalide, se construit dans sa prison une coque fusiforme d'un grand blanc, et offrant des arêtes longitudinales.

Les cornets, façonnés par la larve, sont fermés hermétiquement par la soie qui en unit exactement les bords; ils ont été décrits et figurés exactement par Réaumur, *Mém.* 2, *p.* 242, *tab.* 16, *fig.* 8-10, qui ne parle pas de l'insecte parfait, que j'appelle, à cause de l'adresse avec laquelle sa larve plie les feuilles de l'arbuste, *pyralis ligustrina,* pyrale du troène, et que l'on reconnaîtra aux caractères suivants :

Pyrale grise à surface ponctuée sur les ailes supérieures, chargées de bandes obliques argentées, séparées par des bandes roussâtres. Les antennes granulées sont presque de la longueur des ailes, et les pattes sont plus longues que le corps.

Cette pyrale est longue de six millimètres. Sa larve devient la victime d'une espèce d'ichneumon (1) noir, à ailes transparentes et irisantes; les deux paires de pattes antérieures sont d'une couleur éburnée sale; la paire postérieure offre des cuisses renflées, avec des jambes et les tarses annelés de brun. Cette pyrale paraît aux mois de septembre et octobre.

(1) Cet ichneumon, appartient au genre campoplex, *Suites à Buffon, hyménoptères, tom.* IV, *p.* 158; j'appelle cette espèce, *campoplex ligustri,* parce que sa larve se nourrit de celle de la pyrale du troène.

X. Réaumur, *tom.* 2, *p.* 243, 251, *pl.* 18, *fig.* 9-12, parle de petits vers rouges apodes, qui ont deux crochets au bout de la tête, et qui vivent en société, entre les feuilles, au bout des jets de saule.

Ces vers se filent chacun une petite coque de soie blanche, entre les feuilles du même paquet; ils en sortent sous la forme d'une petite mouche dont le corps est d'un vert doré.

Ce diptère appartient au genre cécidomyie. Je donne à cette espèce le nom de cécidomyie du saule, *Cecidomya salicis.*

Linné, *Amœnit. Acad., tom.* 3, *p.* 309, l'appelle *Musca aurata.* Voy. notre *Concordance systématique de Réaumur,* 1802, *p.* 57.

XI. Réaumur, *Ins.* 3, *p.* 193, 194, *pl.* 15, *fig.* 20-22, a décrit et figuré des fourreaux cochléiformes, que dans les *Mém. de l'Acad. de Dijon,* 1818, *p.* 55, j'avais attribués à la larve d'une teigne, à laquelle j'avais donné le nom de *Tinea helicoïdella,* et que j'ai rappelée dans les *Mémoires,* 1827, *p.* 92. 1842, *p.* 51-55. Réaumur et moi n'avons pu obtenir l'insecte parfait; et induit en erreur par le *Dict. pittoresque d'hist. nat., tom.* VII, *p.* 71, j'avais adopté le nom de *Typhonia lugubris,* insecte de trop grande taille pour la larve de la *Tinea helicoidella.* Amoreux, *Traité de l'Olivier,* 1784, *p.* 238, croit avoir vu l'insecte parfait, dont les ailes dorées et nuancées de toutes les couleurs du prime, ont le même réseau que celui des mouches. Amoreux n'aurait-il pas pris un ichneumonide parasite de la larve de la teigne, pour cette teigne elle-même? Je serais fort porté à le croire, d'après la description qu'il en donne, et surtout d'après le passage suivant de Réaumur : « Fourreau singulier d'une espèce de teigne qu'on trouve sur les

pierres de grès des environs de l'hermitage d'Etampes. Chaque fourreau est tourné en spirale : si le corps de l'insecte remplit le fourreau, comme il y a lieu de le croire, il doit être conformé comme l'est celui de quelques espèces de limaçons aquatiques, *p.* 204. » C'est effectivement la même conformation, comme je m'en suis assuré. Réaumur, à la page 193, annonce avoir obtenu de ces fourreaux, qu'il avait gardés, une petite mouche noire et à quatre ailes. Cette petite mouche noire est un ichneumonide parasite, analogue à celui dont a parlé Amoreux.

Dans le *Dict. universel d'Hist. nat. par M. d'Orbigny, tom.* IV, 1844, *p.* 55, se trouve, sous la rubrique *Cochleophasia*, un article où on lit : « Genre de tinéite fondé par M. Curtis, sur la *Tinea tesselea*, Haworth, *British entomol., vol.* 6, *pl.* 457, qui la représente dans ses divers états ; la chenille vit sur la ballote noire, *ballota nigra* ; elle est renfermée dans un fourreau portatif qui ressemble à celui des chenilles du genre *ornix*. Quant au papillon, sa femelle est aptère, et le mâle, entièrement d'un gris jaunâtre, ressemble à une phrygane. »

Ne serait-ce pas par hasard que ce fourreau se serait trouvé sur la Ballote, comme Amoreux l'a rencontré sur les feuilles de l'olivier, et comme je l'ai vu contre des rochers, et sur une fleur d'immortelle. Quoique la larve ne vive que des feuilles du *Cheiranthus erysimoïdes*, et quelquefois de celles du réséda sauvage, il est à regretter que M. d'Orbigny n'ait pas donné plus de détails sur la forme du fourreau, que je crois cependant assez désigné par le nom de *Cochleophasia*, apparence de coquille.

Parmi les fourreaux de tinéides, Bois-Duval, *Suites*

à Buffon, Lépidoptères, tom. I, p. 50, parle de fourreaux garnis de grains de pierre et de sable agglutinés qui leur donne l'apparence d'une petite coquille ; mais il ne dit rien de l'insecte parfait. Duponchel, comme nous l'avons vu plus haut, dit que le mâle de notre *Tinea helicoidella* ressemble à une phrygane ; c'est probablement en vertu de ce rapprochement qu'il est dit, *Biblioth. univers. de Genève,* 1837, *tom. VII, p.* 203, 204 : « La ressemblance des étuis de phryganide, envoyés de Bahia, avec des coquilles, est si grande, qu'un naturaliste distingué en a décrit comme tels une espèce de l'Amérique du Nord, et qu'on lit dans le *Dict. des sciences nat., tom.* 60, *p.* 457. » M. Michaux nous a confié un petit corps brun, enroulé en planorbe et couvert de grains de sable agglutinés, qu'au premier aspect on prendrait pour une coquille. Nous supposerons volontiers que c'est un tube de difflugie : car ce ne peut être celui d'une larve de frigane ou de quelque insecte voisin qui est toujours droit. » Ainsi, d'après ce passage, les étuis envoyés de Bahia ne pouvaient pas, comme nous l'avons dit, *Act. divion.,* 1842, *p.* 52, être ceux d'une phryganide ; et celui de M. Michaux est certainement celui signalé par Réaumur, et n'appartient nullement à une difflugie.

XII. Réaumur, *Ins., tom.* 3, *p.* 205-210, *pl.* 16, *fig.* 1-3, parle d'autres fourreaux dont l'un appartient à la *Tinea albella,* Goeze ; l'autre, *p.* 98, *pl.* 7, *fig.* 23, à la *Tinea tristella,* Gmel ; une troisième, *p.* 113, *pl.* 7, *fig.* 7-9, à la *Phalæna hemerobiella,* Scop ; une quatrième, *p.* 121-138, *pl.* 8, *fig.* 19-25, à l'*Ornix otidiprunella.* Voy. *Journ. agricult. du dép. de la Côte-d'Or,* 1844, *tom. VIII, p.* 254-255, et *Mém. Acad. de Dijon,* 1842, *p.* 30.

Réaumur, *Ins.* 1, *p.* 176, *pl.* 5, *fig.* 9, donne la figure des crotes (*scybala*), à six pans cannelés d'une grosse chenille, rappelée par Dugès, *Traité de physiologie comparée*, 1838, *tom.* 2, *p.* 408.

Dans le texte du Mémoire, Réaumur ne fait aucune mention de cette figure, qui représente très-exactement les *scybala* de la larve du *sphinx elpenor*. Degeer, *Ins. tom.* I, *p.* 14, *pl.* 1, *fig.* 6 E, représente les *scybala* de la larve du sphinx du Troème.

La forme variée des excréments des larves, répandus sur le sol, peut contribuer à faire reconnaître les insectes auxquels appartiennent ces larves, comme on peut s'en assurer sur les déjections des larves du lophyre du pin, qui couvrent le sol au-dessous de la partie de l'arbre dont les larves rongent les feuilles.

XIII. Dans la préface du *tome* VI de son *Histoire des insectes*, Réaumur parle de différents animaux aquatiques parmi lesquels il signale, p. lviij, des sangsues-limaces, qui sont des planaires; p. lix, des mille pieds aquatiques, c'est-à-dire des *nereis* et des *naïs*; p. lx, des orties de mer qu'il avait déjà fait connaître, *Mém. de l'Académie des sciences,* 1710, p. 466, pl. 10, sous le nom d'ortie de mer fixe, c'est-à-dire *Actinia equina*; pl. 9, fig. 21, *Actinia crassicornis*; d'orties errantes, *Cephea rhizostoma,* Lam. *Encycl. méth. vers, tom.* 2, *zoophytes,* p. 188, sp. 16; p. lxxviij, de la main de mer, *Lobularia digitata,* Spix. *Dict. sc. nat.,* tom. 1, p. 459, n° 7, tom. 37, p. 106; tom. 60, p. 485; p. lxx, animal végétant, c'est la *Tubularia gelatinosa,* Pall., *Tubularia campanulata*, Lam. *Plumatella campanulata*, Dict. sc. natur., tom. 42, p. 12, atlas, pl. 57, fig. 6. *Naisa campanulata.* Encycl. méth. vers., tom. 2, p. 562, sp. 4. Cette tubulaire, au dire de Burdach,

Traité de physiologie, tom. IX, p. 242, se nourrit des fleurs et des graines de lentilles d'eau.

XIV. Une plante, rangée dans la famille des lichens et désignée sous le nom de Lèpre des antiques, *Byssus antiquitatis*, Linn., est la cause des taches noires, offertes par les statues, les pierres de taille, les rochers, etc.

Decandole, *Flor. franç., tom.* 2, *p.* 322, n° 875, l'appelle *Lepra antiquitatis*, et dit : « On ignore sa nature et son histoire. »

Cette assertion nous paraît d'autant moins fondée, que Réaumur a publié sur cette plante un travail complet, intitulé : « Quelle est la principale cause de l'altération de la blancheur des pierres et des plâtres des bâtiments neufs. *Act. Paris*, 1729 ; *Hist.*, *p.* 32-34, *Mémoires, p.* 185-193, *pl.* 3.

Réaumur parle de grains qu'il a observés sur ce lichen, et qui en sont les cupules, ainsi qu'on peut en voir sur la Lèpre des antiques qui couvre les murs de la salle de spectacle de notre ville.

Réaumur ne connaissait que l'enduit de chaux pour prévenir la végétation de ce lichen sur les murs ; depuis, on s'est assuré que le badigeonnage au lait ou au fromage était un moyen plus efficace. Les *Mémoires des savants étrangers*, 1835, *tom.* V, *p.* 236, parlent de la Lèpre des antiques sous le nom de *Collema nigrum*, Ach. Cette plante est l'une de celles dont se nourrissent les prétendus *vers lithophages*, comme je l'indique *Act. Divion.*, 1818, *p.* 54, n° 53.

Le thallus de ce lichen, qui se remarque sur les murs sculptés du Louvre, des Tuileries, de l'Hôtel-de-Ville, et généralement sur toutes les maisons construites en pierre de taille, et qui n'ont pas subi le badigeonnage, sert d'habitation au *Theridion civicum*, Lucas. Cette

espèce d'araignée construit une toile de couleur noirâtre, de forme arrondie, formée par des rayons qui tous partent du centre, entrecroisés transversalement par d'autres fils. Ces fils sont toujours plus ou moins surchargés de poussière. On la rencontre toute l'année.

L'araignée se tient dans un petit tube de soie; long. 2 millimètres : *Annales de la Société entomologique*, 1849, *tom.* VII, *p.* 179-184, *pl.* 6, n° V.

Je n'ai pas encore eu l'occasion d'observer cette espèce d'araignée, que la rapide communication avec la capitale ne tardera pas probablement à nous apporter, comme a eu lieu la translation de la *Scatella urinaria*, Rob. Desv. *Teichomyza muraria*, Macq. Cet insecte a été signalé pour la première fois à Paris, par M. Robineau Desvoidy, au mois d'avril 1827; sa larve vit dans l'urine humaine uniquement. *Annal., Société entomolog.* 1848, *tom.* VI, *p.* XCIV, XCV. *Revue et Magasin de Zoologie* 1849, *tom.* I, *p.* 94. *Suites à Buffon*, *Diptères*, *tom.* 2, *p.* 535, *n°* 1.

Cet insecte est aujourd'hui très-commun à Dijon, dans tous les endroits où l'administration a fait placer des urinoirs.

Depuis l'établissement à Dijon des cuvettes publiques, pour recevoir les urines, on remarque dans le voisinage de ces urinoirs une quantité de mouches noires qui, s'il faut en croire M. Robineau Desvoidy, nous seraient venues de Paris, où il les a observées pour la première fois, en 1827, au mois d'avril; il en a donné la description sous le nom de *Scatella urinaria*, et ajoutant : « Je la crois propre à l'urine de l'homme, puisque je ne l'ai jamais rencontrée dans aucune écurie, ni sur aucun fumier provenant des ani-

maux que la domesticité élève. *Annal. Soc. entomol.*, 1848, *tom.* VI, *p.* XCIV, XCV.

Teichomyza obscura, Teichomyze obscure, Macq. Suites à Buff., *Diptères*, 1535, *tom.* 2, *p.* 535, n° 1.

« Ce diptère, dit M. Macquart, que nous croyons n'être pas encore décrit, quoiqu'il soit extrêmement commun dans certaines localités, est remarquable par la conformation de sa tête, dont la partie antérieure avance en museau épais. Les Teichomyzes vivent sur les vieux murs humides des écuries, des étables, des latrines, qui sont quelquefois couverts d'un nombre incalculable d'individus. »

Cet insecte est allongé, d'un brun noirâtre mat ; l'écusson, sous un certain aspect, paraît un peu blanchâtre. Les aîles sont d'un brun noirâtre.

XV. Réaumur, *Ins.*, *tom.* 3, *p.* 16, a signalé une larve sous-cutanée, apode, solitaire, minant en grand le parenchyme des feuilles de la betterave, et se transformant en nymphe hors de la feuille : il n'a point parlé de l'état parfait de « cette larve, assez semblable, dit-il, à celle des feuilles de jusquiame (1); mais elle est

---

(1) Les mœurs de cette larve, qui vit en société dans les feuilles de la jusquiame, sont parfaitement décrites par Réaumur, *Ins.*, *tom.* 3, *p.* 13-19, *pl.* 2, *fig.* 13-17. De cette larve sort une mouche appelée Pégomyie de la jusquiame, *Pegomyia Hyoseyami*, Macq. *Suites à Buffon ; Diptères*, *tom.* 2, *p.* 350, *sp.* 1, *pl.* 17, *fig.* 15.

Réaumur, *Ins.* IV, *p.* 356, dit : « Les vers mineurs de la jusquiame peuvent être les mêmes que ceux de la poirée, du moins ils leur ressemblent. »

La présomption de Réaumur ne se réalise pas, puisque les

solitaire dans chaque place, tandis que celle de la jusquiame vit en société dans chaque place. »

Cette larve, qui ronge les feuilles de betterave, est celle de l'*Hylemia coarctata,* Hylemie rétrécie, Macq., *Suites à Buffon; Diptères, tom.* 2, *p.* 322, nº 26.

XVI. Réaumur, *Ins., tom.* IV, *p.* 382, *pl.* 26, *fig.* 15-18, a souvent trouvé sur des tiges de gramen, « de petits œufs fusiformes qui, à la loupe, offraient supérieurement une arête bien prononcée; de ces œufs, pondus par une mouche qui lui est inconnue, provient un ver blanc, à tête variable, armée de deux crochets. »

---

insectes parfaits qui proviennent de ces larves, appartiennent à deux genres différents de diptères.

De chrysalides sous-cutanées des feuilles de Dent-de-Lion, ramassées en juillet, j'ai vu sortir un très-petit ichnemon noir, à pattes jaunes. Il avait vécu aux dépens du véritable hôte.

De chrysalides sous-cutanées des feuilles de laitron, ramassées en juillet, j'ai obtenu une petite mouche grise, dont le corcelet et la tête sont chargés de soies noires. Les antennes sont à palette terminée par un fil.

J'ai obtenu les mêmes mouches, de larves sous-cutanées, ramassées au mois de mai, sur les feuilles de la mauve sylvestre.

La *Phryganea Buxi,* Nob., dont j'ai donné l'histoire, *Magasin encyclopédique,* 1812, *août, p.* 329, est une espèce de *psoque,* que je ne crois pas signalée dans les catalogues systématiques.

Plusieurs psoques construisent des tentes; ainsi le *Psocus bipunctatus,* ne construit pas une tente bien serrée sur ses œufs. Quelquefois les tentes sont circulaires; d'autres fois, elles sont elliptiques ou irrégulières, toutes recouvrent de six à quatorze œufs; il y a des œufs qui sont placés sous une double tente. *Mém. Soc. d'Hist. natur. de Genève,* 1843, *tom.* X, 1re *partie, p.* 35-47.

Il paraît que Réaumur n'aura pas pu suivre ses observations au sujet de ces œufs. Nous allons y suppléer. C'est sur la plante appelée dactyle pelotonné, *Dactylis glomerata*, Linn., et quelquefois sur le brome droit, *Bromus erectus*, que se trouvent des plaques assez épaisses, bien décrites par Réaumur, et désignées par les botanistes, sous le nom de sphérie (1) en massette, *Sphæria typhina*, Pers. Cette singulière production mérite, dit Decandolle, *Flor. franç.*, *tom.* 2, *p.* 290, *n°* 778, d'attirer de nouveau l'attention des observateurs.

Cette production est une plante cryptogame parasite, qui arrête le développement des graminées sur lesquelles elle croît, en s'opposant à la formation du système floral.

Nous avons démontré, *Act. Divion.*, 1825, *p.* 41, 1832, *p.* 22, que cette production était végétale. Elle est signalée comme telle dans les *Mémoires du Museum*, 1817, *tom.* 3, *p.* 332, *p.* 338, *sp.* 3, où elle est désignée sous le nom de *Polystigma typhinum*.

Scopoli, *Entom. carniol.*, *p.* 289, *n°* 768, avait remarqué, au mois de juin, cette production sur la flouve, *Anthoxanthum odoratum*; il en avait obtenu un insecte qu'il appelle *Ichneumon graminum*; il pensait que la larve avait vécu aux dépens de cette production dont, à cette époque, la nature n'était pas bien connue. La larve de cet ichneumonide parasite avait vécu aux dépens de celles du diptère, dont parle Réaumur, et au-

(1) Les espèces de sphéries sont très-nombreuses. J'en ai observé une très-petite sur les graines du Cytise-Aubour, *Cytisus laburnum*, Linn. Je lui ai donné le nom de *Sphæria granorum laburni*.

quel je donne le nom de cécidomyie de la sphérie massette, *Cecidomyia sphæriæ typhinæ.*

Les œufs fusiformes dont parle Réaumur, sont les coques filées par le ver blanc, à tête variable, qu'il indique. Si l'on rapproche l'observation faite par Réaumur de celle faite par Berger, *Decandolle, Fl. fr., t.* 2, *p.* 290, *n°* 778, qui a vu une larve, dans cette production, on demeurera convaincu, que les prétendus œufs en bateau ne sont que l'enveloppe de la chrysalide d'une petite espèce de cécidomyie, analogue à celle dont la larve vit dans cette moisissure, formant des flocons blancs, mous, qui se développe sur la tranche des bûches de nos foyers.

J'ai vu souvent dans cette moisissure, *Mucor niveus,* Nob., de petites larves apodes qui, pour se transformer en chrysalides, filaient une petite coque blanche d'où sortait une petite cécidomyie que j'appelle *Cecidomyia mucoris.*

La présence des larves de cécidomyies cause souvent sur les végétaux de singulières difformités, telle, par exemple, celle que l'on peut observer, en juillet et août, sur l'herbe à éternuer, *Achillea ptarmica,* Linn. A cette époque, on voit, à l'extrémité des tiges ou des rameaux, une masse hémisphérique velue, d'une couleur gris cendré. Cette masse est le résultat de la présence, dans son intérieur, de larves apodes, fortement annelées, qui s'y transforment en chrysalides brunâtes antérieurement et blanchâtres postérieurement; ces chrysalides sont très-vives, et se meuvent, avec vivacité, lorsqu'on les déplace du lieu où elles étaient.

Il est sorti de ces chrysalides de petites cécidomyies à tête noire, à antennes grenues ou moniliformes, à col distinct; les femelles ont un oviscapte ou pondoir,

presque de la longueur du corps. J'appelle l'insecte : cécidomyie de l'herbe à éternuer, *Cecidomyia ptarmicæ*.

La larve devient la proie de celle d'un chalcidite très-petit, noir, à jambes jaunes, à première moitié du fémur noir, et à oviscapte très-apparent dans les femelles.

Je présume que le petit ver blanc jaunâtre qui, d'après Réaumur, *Ins.*, IV, *p.* 174, 188, *pl.* XII, *fig.* 12-17, se tient dans le coton des épis du saule marceau, doit être la larve d'une cécidomyie que j'appelle *Cecidomyia capreæ*.

XVII. « Chenille de médiocre grandeur, XVI *pode*, demi-rase, c'est-à-dire qui n'a guère de poils que sur les côtés; elle a deux sortes de poils, les uns capillaires et les autres terminés par des palettes formant de jolis bouquets. Elle mange les feuilles du pommier, et porte, sur le pénultième anneau, une corne charnue assez courte. » Réaumur, *Ins., tom.* 2, *p.* 258, 259, *pl.* 20, *fig.* 14-18.

Cette chenille est celle de la *Phalæna noctua alni*, Linn., décrite par Degeer, *Ins.*, 1, *p.* 280, *pl.* 11, *fig.* 25-28, *tom.* 2, *p.* 413, *n°* 6. Cette phalène, l'*Acronicta alni* des nouveaux lépidoptéristes.

« Les prunes sont très-sujettes à être verreuses : une espèce de chenille croît dans leur intérieur... Elle est presque rouge, p. 485. Je n'en ai jamais vu dans les pêches ni dans les abricots... Aucun insecte, que je sache, ne s'élève dans l'intérieur des grains de raisin.. Il en croît dans les amendes de noisettes. » Réaumur, *Ins., tom.* 2, 1736, *p.* 478.

Redi a parlé de cette chenille, comme on peut le voir dans la *Collection académique, partie étrangère,*

tom. IV, *p.* 450, 451. Il en sort un lépidoptère, que j'ai appelé pyrale de la prune, *Pyralis prunana*, Nob.; elle se reconnaît à sa couleur grise et au sommet des ailes taché de noir.

En 1736, Réaumur n'avait pas encore reçu l'envoi, que lui fit Bonnet, en 1740, de la petite chenille, qui vit dans l'intérieur des grains de raisin, et dont il ne s'occupa point, *OEuvres de Charles Bonnet, in-4°, tom.* 1, 1779, *p.* 367, obs. XVIII. Cette petite chenille est le *ver coquin, ver rouge, ver de la vigne,* et appartient à la *Tinea uvella*, Nob., dont j'ai donné l'histoire dans les *Act. divion.*, 1838, *p.* 54, 55, et *Annal. scient. physiq. et natur. d'Agricul. de Lyon*, 1841, *p.* 268.

La larve qui vit dans l'intérieur des noisettes, est celle du *Curculio nucum*, Linn.

Réaumur, *Ins.*, 2, *p.* 483, parle d'une « chenille à xvj jambes, blanchâtre, ou d'un blanc verdâtre, et piquée de points noirs, qui vit dans la gousse des pois. »

Cette chenille est celle d'un lépidoptère, désigné sous le nom d'*Endopisa pisana*. Elle est extrêmement commune à Châteaudun, au dire de M. Guenée, *Europ., microlopidopt., index*, 1845, *p.* 48 (2).

J'avais donné à cette larve le nom de *Tinea pisella* dans mon *Ins. inounabula*, n° 12, encore manuscrit.

« On trouve quelquefois dans les gousses de pois verts, et en très-grand nombre, de petits vers blancs, apodes, doués de la faculté de sauter. » Réaumur, *Ins.* 2, *p.* 483, 484.

Ces petits vers ont été signalés par Malpighi, *anatome plantar.*, *pars alter.* p. 39, de la manière suivante: « In pisi et similium siliquis persæpè exterius eminent strumosi tumores, crasso facto pericarpio; intus conduntur copiosi vermiculi qui, semen vorantes, tandem

foras viam sibi faciunt. » L'état parfait de ces larves n'est pas connu ; Réaumur pense que de ces larves sort un diptère qu'il appelle mouche.

Coque pendue à des branches ou à des feuilles de chêne. Cette coque saute, comme il est dit dans l'*histoire de l'Académie des Sciences*, 1710, *p.* 42.

Réaumur en a observé de pareilles, *Ins.*, 2, *p.* 454 ; il a vu l'ichneumon de la coque sautante, *pl.* 37, *fig.* 9, et le cynipsaire, *pl.* 37, *fig.* 10, 11, 12, dont la larve s'était nourrie de celles de l'ichneumon.

Geoff. *Ins.*, *tom.* 2, *p.* 318, parle de cette coque sautante. Il en est également fait mention dans le *N. D. Hist. nat.*, *édit.* 2, *tom.* XVI, *p.* 34, 35, sans désigner l'espèce d'ichneumon, que Muller, *Zool. Danicæ prodromus*, *p.* 160, n° 1860, appelle *Ichneumon pendulus*. Au surplus, la larve de l'*Ichneumon pendulus*, n'est pas la seule qui saute ; le saut des coques a lieu également pour celle du charançon du tamaris, *Nanodes tamarisci*, comme l'avait observé jadis un médecin de Castres, Pierre Borel, *Hist. et Observat. centuriæ*, 1637, p. 238, *Observ.* LIV.

XVIII. La piqûre, faite aux plantes par la femelle des cynips, produit des effets différents, suivant les parties attaquées; c'est ainsi que sur les racines du chêne, cette piqûre produit quelquefois une petite galle, d'autres fois une galle volumineuse. Au mois de juin dernier, je reçus des galles à plusieurs loges, groupées et pressées sur une radicule de chêne ; en consultant mon *Insectorum incunabula*, je reconnus que ces galles étaient décrites et figurées par J. Bauhin, *Hist. plant.*, *tom.* 1, *pars* 2, *lib.* VII, *p.* 87, 2° *col.*, sous le nom d'*uva quercina* (raisin de chêne), parce que ces galles sont disposées en grappe.

Aldrovandi, *Dendrologia, p.* 218, donne la figure de la galle entière isolée, et celle de cette même galle, ouverte pour faire voir les loges qu'elle contient intérieurement : il cite C. Bauhin, *Pinax,* p. 422 XV; et *p.* 219, il accompagne, la représentation de ces galles, disposées en grappe, du titre suivant : *Rhizostaphidrys seu radicalis uva quercina, autumno novissimo observata anni* 1664.

Malpighi, *Anatome plantarum, tom.* 2, *p.* 42, et *pl.* XIX, *fig.* 65, C. D., figure ces mêmes galles en grappes, pressées, imitant, dit-il, une glande conglomérée ou un fruit de pin; et une galle isolée, *pl.* XVIII, *fig.* 65. A. B.

Enfin Réaumur, *Ins., tom.* III, *p.* 455, *tab.* 44, *fig.* 6-8, décrit et figure la galle, et l'insecte qui la produit, *Concordance systématique, par J. N. Vallot,* 1802, *p.* 109. C'est le cynips des racines, *Cynips radicum,* décrit dans l'*Encycl. méth., Hist. nat., tom.* V, *p.* 787, nº 28. Sa femelle est aptère, au dire de M. Revers. *Acad. de Rouen,* 1816, *p.* 21.

Cette galle est charnue, molle, à surface écailleuse au printemps, comme une truffe; mais elle devient dure et ligneuse en automne; elle est mentionnée dans le *Précis analytique de l'Académie de Rouen,* 1816, *p.* 21, et *Annales de la Société entomologique de France,* 1846, *tom.* IV, *p.* XXX, *pl.* 2, nº IV.

Elle est entièrement différente de la galle pisiforme et ligneuse, à une seule loge des racines de chêne, produite par un cynips différent.

XIX. Réaumur, *Ins., tom.* V, *p.* 711-726, *pl.* 38, *fig.* 1-3, sous le nom de *pou d'abeilles,* parle d'une mite rouge qui n'a que six pattes, et dont Nitzsch a fait le genre *Braula,* placé près des mélophages, genre des

insectes pupipares : la seule espèce de *Braula* connue, vit sur l'abeille domestique, *Cuvier, Règn. animal. Édition* 2e, *tom.* V, *p.* 545.

Ces petits animaux sont plutôt de véritables poux, et point des mites, au dire de Degeer, *Ins.*, II, *p.* 85 ; d'où il suit que le *Pou des abeilles* de Réaumur, *Acarus gymnopterorum*, Linn., a besoin d'être étudié de nouveau, puisqu'on sait que d'autres mites, les microphtires, n'ont que six pattes, qu'elles sont parasites et placées parmi les trombides à six pattes d'Hermann. Il est une espèce d'acare à six pattes, désigné sous le nom de *Lepte automnal*, très-bien décrit dans le *Dict. des Sc., naturelles, tom.* 26, *p.* 61-64, mais représenté, *pl.* 52, *fig.* 2, avec le corps trop allongé, comme il est aisé de s'en assurer au mois d'août, époque où il est très-commun, et occasionne des demangeaisons fort incommodes. Cet insecte est connu sous le nom de *Rouget*, et dans quelques pays, sous celui d'*Aoûta*.

XX. Dans la première quinzaine de juin, on peut remarquer sur la ronce bleuâtre, *Rubus cæsius*, de jeunes feuilles réunies en paquets, et formant une touffe irrégulièrement globuleuse. Dans la cavité de cette touffe, on trouve une larve entourée d'un tissu soyeux, réunissant une grande quantité de scybala.

Le 13 juin 1847, j'ai recueilli deux de ces masses, d'où sont sorties, en juillet, une pyrale grisâtre avec une large tache brune au sommet des ailes supérieures.

Le mâle est plus petit que la femelle.

Je lui donne le nom de *Pyralis cæsiella*.

A la fin de juin et au commencement de juillet, les feuilles de la ronce bleuâtre sont minées en galerie par une larve sous-cutanée jaune, apode, longue d'environ

4 millimètres. La partie antérieure est pourvue de deux mandibules noires, dont les extrémités sont recouvertes par la lèvre supérieure ; en dessous de cet anneau céphalique, on voit deux raies foncées, imitant par leur réunion le π grec. Le second anneau est plus gros et plus saillant que la tête ; le troisième diminue de volume, et les suivants diminuent graduellement et deviennent de plus en plus petits.

Un espace assez large et assez long se trouve miné, et lorsque sa larve veut se transformer en chrysalide, elle rapproche les parois latérales de sa prison pour se procurer un vide plus vaste : il en résulte une saillie à la surface inférieure de la feuille. C'est dans cette cavité que se trouve la chrysalide roussâtre. Réaumur a parfaitement expliqué la manière dont certaines larves sous-cutanées forcent l'épiderme à former une saillie à la surface inférieure de la feuille.

Réaumur, *tom*. 3, *p*. 7, parle de la larve sous-cutanée des feuilles de ronce, mais il n'en donne ni la description, ni n'en fait connaître les métamorphoses.

Au mois de juillet, on en voit sortir une petite teigne dorée, dont les ailes supérieures ont sur le bord extérieur une petite ligne brune, formant à l'extrémité une tache de même couleur.

Je donne à cette petite teigne le nom d'*Elachista cæsiella*.

J'ignore si cette petite teigne est mentionnée par les auteurs, qui s'occupent d'entomologie.

XXI. Sur la ronce (*Rubus caninus*), on remarque très-fréquemment des galles rameuses, qui occupent soit les petioles, soit les rejets (*surculi*), soit les boutons (*gemmæ*). Les poils de ces galles sont rameux, leur sommet est terminé par un petit renflement, ou par une

petite cavité remplie d'une térébenthine rougeâtre. *Seu concha rubicundâ terebenthinâ referta.* Voyez Malpighi, *tab.* XVIII, *fig.* 1re, *à gauche*, B F. De ces galles sortent des mouches qui s'envolent. Sur la ronce, Malpighi, *p.* 41, *tab.* XVIII, *fig.* 2e, *à gauche*, K L, a vu une réunion de plusieurs galles ligneuses, lisses à leur surface, d'où l'animal s'était échappé.

Les feuilles de ronce, *Rubus caninus*, dit Malpighi, sont souvent déformées par des galles rougeâtres, chargées de quelques prolongements styliformes; ces galles arrondies renferment un ver blanc, *p.* 28, *fig.* 23. Elles sont placées sur le petiole ou sur les feuilles.

Quelquefois, une production rameuse surmonte la feuille, sur laquelle est une galle renfermant des larves.

Cette dernière phrase a du rapport avec la galle chevelue figurée *pl.* XVIII, *fig.* 1, *à gauche*; cette galle a quelquefois des côtes.

« On voit des galles sur les tiges et les branches de la ronce. Ces galles, en forme de fuseau ou d'olive, sont longues d'environ un pouce et même moins. Elles paraissent de juillet en septembre. Elles contiennent des larves sociales au nombre de 20-30 de couleur d'ambre jaune; la partie antérieure se termine par une petite pointe dont le bout est brun. Dans ces mêmes galles j'ai trouvé, dit Réaumur, des vers plus petits, blancs en grande partie, pourvus de dents ou mâchoires, et qui se nourrissent des vers jaunes. Je n'ai point vu encore les mouches dans lesquelles les uns et les autres se métamorphosent; mais je dois croire que les vers propres à la galle, deviennent des mouches à deux ailes, et que les vers mangeurs se transforment en des mouches à quatre ailes, dont nous parlerons dans la suite. » Réau-

mur, *Hist. inst.*, *tom.* 3, *p.* 425-427, *pl.* 36. Les mouches à deux ailes sont *Lasioptera fusca.*

La fig. 4 représente le ver de la ronce, dont la partie antérieure est grossie, fig. 5. Sur sa partie postérieure, ce ver a deux taches brunes. Ce ver paraît le véritable habitant de la galle. Les larves sociales en sont les parasites. Ainsi, sur la ronce, on trouve des larves dont les unes vivent solitairement, tandis que d'autres vivent en société.

Nous ne nous occuperons ici que des larves solitaires trouvées dans les galles allongées, et à surface bosselée, des tiges de la ronce.

De nouvelles observations sont nécessaires pour s'assurer si toutes les variétés de galles observées sur la ronce sauvage sont produites par la même espèce de cynips : d'après l'observation de Réaumur, une galle de la ronce serait l'œuvre d'une cécidomyie ; nous n'avons pas encore été dans le cas de nous en assurer, n'ayant pas rencontré une galle pareille à celle dont parle Réaumur : nous n'avons vu que celle bien représentée par Malpighi, *fig.* 61. C'est de celle-là que sont sortis les deux cynips dont j'ai parlé.

XXII. La ronce, *Rubus cæsius,* est sujette à offrir plusieurs sortes de galles mentionnées, les unes par Malpighi, l'autre par Réaumur. Ayant eu l'occasion de rencontrer une de celles mentionnées par Malpighi, et de reconnaître l'insecte auquel elle est due, j'ai cru devoir communiquer à l'Académie ce qui a rapport à cette galle serpentiforme, longue, bosselée, et offrant, quand elle est verte, quelques aiguillons qui disparaissent lorsqu'elle est vieille.

On peut la remarquer verte dès le commencement de juin, et en suivre les développements, pendant toute

l'année. La texture interrompt la marche de la sève : aussi cause-t-elle la mort de la partie du rameau qui la dépasse, et même à l'époque de l'automne, elle cause le dessèchement du sarment qui la porte : aussi le plus léger effort peut alors faire tomber cette galle; on est alors dans l'impossibilité de reconnaître le végétal sur lequel elle s'est développée.

Malpighi *de gallis, p.* 40, *fig.* 61, donne une description suffisante et une figure très-reconnaissable de cette galle; il signale les loges marginales, nombreuses, dans chacune desquelles il a trouvé un vermisseau blanc solitaire. Les bosselures de la surface de cette galle désignent les loges dans lesquelles chaque larve se développe.

Au commencement de mai de cette année, j'ai trouvé ces galles, desséchées et adhérentes à des brins secs de ronce bleuâtre, *Rubus cæsius*; mais alors chaque loge contenait une nymphe, nue de couleur hyaline; et dès la fin de mai, j'en ai vu parvenir à l'état parfait.

Les premiers individus étaient aptères noirs (1); j'en ai revu en juillet avec les pattes rousses; la femelle avait le ventre globuleux et terminé par un aiguillon saillant; ils répandaient, quand on les irritait, une odeur aigrelette assez agréable.

---

(1) En juin 1847, j'ai vu également sortir du Bedeguar, d'autres cynips aptères dont l'abdomen était terminé par un aiguillon saillant. L'observation des cynips aptères et des cynips ailés, sortant des mêmes galles, est connue. Voy. *Suites à Buffon, Hyménoptères*, IV, *p.* 550.

On sait seulement que de Geer, *Ins.* 2, *p.* 203-206, *n*os 17-19, a décrit des Ichneumons aptères, et que Linné avait donné le nom de *Mutilla* à des hyménoptères aptères.



Tous les individus, qui parurent ensuite, étaient ailés, noirs, à pattes rousses. Les femelles ne présentaient pas d'aiguillon saillant.

Cette espèce ailée ressemble entièrement à celle aptère, mais elle ne répand comme elle l'odeur dont nous avons parlé.

L'insecte, qui produit sur la ronce la galle serpentiforme bosselée, chargée de quelques vertiges d'aiguillons, est le cynips âtre, *Encycl. méthod.*, *Hist. nat*, *tom*. V, *p*. 792, *n*° 48. *Cynips aterrima*, Schranck, *austr. p*. 320, *n*°·645. Schranch, parlant de cette galle, *Caulis monstrosus*, dit n'avoir pu reconnaître la plante sur laquelle était la galle d'où est sorti ce cynips : il pense que c'est la pariétaire.

Il y a erreur : la galle s'était détachée de la plante, comme nous l'avons fait remarquer ci-dessus ; Schranck l'aura ramassée dans une touffe de pariétaire, et aura ainsi été conduit à l'attribuer à cette plante. Ce cynips est entièrement noir ; le corcelet et le sommet de la tête sont chagrinés et d'un noir mat ; l'abdomen ovoïde est d'un noir luisant : la partie antérieure du corcelet forme une sorte de bourrelet ; la partie postérieure offre de chaque côté un léger tubercule, visible à la loupe.

Cette espèce de cynips saute avec vivacité et marche lentement. Les antennes moniliformes de cet insecte le placent dans le genre figite, *Figites* de Latreille, et l'on devrait peut-être lui donner le nom de figite de la ronce *Figites cæsii*, Nob.

De cette galle sont sortis d'autres hyménoptères ou ichneumonides.

La galle me paraît convenir au *Ramus serpentiformis*, Aldrovand., *Monstr.*, *Hist.*, *p*. 672, *Ramus serpentinus*, Ald., *Paralip.*, *p*. 157.

Malpighi parle encore d'autres galles existant sur la ronce. Réaumur, *Hist. Ins.*, *tom.* 3, *p.* 425-427, *pl.* 36, décrit aussi une galle de ronce qu'il pense être produite par une cécidomyie ; n'ayant encore rencontré aucune de ces galles, je n'en puis rien dire.

Les galles de la ronce, décrites par Réaumur, *tom.* 3, p. 425, pl. 36, fig. 1-5, et ensuite par M. Léon Dufour, *Mém. de l'Acad. de Lille*, 1845, p. 215, pl., sont sphéroïdales, de la grosseur d'une petite noix, placées dans l'axe de la tige, ou excentriques et unilatérales. L'intérieur de ces galles offre des galeries irrégulières et confluentes, plutôt que des cellules, habitées par les larves qui peuvent ainsi passer d'une loge à une autre, se rencontrer, se visiter réciproquement, *Mém. cités p.* 216; elles sont produites par la *Lasioptera picta.*

Cette disposition est entièrement différente de celle dont je parle : les aiguillons qui sont à la surface de la galle serpentiforme, disparaissent avec l'âge, et les bosselures deviennent très-apparentes.

La texture de la galle, serpentiforme bosselée de la ronce bleuâtre, ainsi appelée à cause de la couleur des jeunes tiges, paraît subéreuse à l'œil nu, absolument comme celle de la capsule du *papaver Rhœas,* gonflée par le cynips du pavot, *Act. Divion.*, 1829, *p.* 108.

XXIII. M. D'Hombres Firmas, membre de notre Académie, pense que l'arbrisseau odoriférant, importé par Titus dans la Villa Adriana, est la salsepareille d'Europe, *Smilax aspera,* que le Cicerone montre aux voyageurs, sous le titre d'arbrisseau odoriférant.

Suivant Delalande, *Voyage en Italie,* 1786, *t.* VI, *p.* 307, l'abbé Mazéas croit que l'arbrisseau, importé par Titus, est l'aliboufier, *Styrax officinale,* Linn.

Mais le smilax piquant et l'aliboufier, étant des végètaux indigènes à l'Europe, n'ont pas eu besoin d'être transportés d'Asie. Aussi l'arbrisseau odoriférant, transporté par Titus, était l'*Amyris opobalsanum*, décrit très-exactement par Belon, *Singularités, second livre, chap.* 39, 1588, *p.* 249, qui ajoute : « Les autres auteurs veulent que la seule région de Judée le produise. »

La détermination que je donne est d'autant plus certaine, qu'elle est confirmée par les passages suivants, relatifs au baume de la Matarée signalé par Belon :

« Antoine détacha de la Judée les terres fertiles où se recueillent chaque année le baume et les parfums, et en conféra les riches produits à la reine d'Egypte. » *Histoire philosophique des Juifs, par Cappefigue,* 1833, *p.* 48.

« Pline et Tacite célèbrent le baume précieux de la Judée, dont Horace a chanté les merveilleux effets sur sa vue affaiblie. Suivant le témoignage de Josephe, Antoine, dans le délire de son amour pour Cléopâtre, lui donna les revenus du baume de la Judée, qui se vendait au poids de l'or. » *Ouv. cité, p.* 513.

« La sœur d'Hérode donna par son testament à Livie, femme d'Auguste, les produits du baume naguère recueilli, par Cléopâtre. » *Ouv. cité*, *p.* 131.

Delalande, qui était membre de l'Académie de Dijon, dans son *Voyage en Italie*, 1786, *tom.* VI, *p.* 466, parle de la *Mortella* des Napolitains et du *Myrtile;* il dit, *tom.* VII, *p.* 400. Il y a dans le jardin de M. le conseiller Caravita beaucoup de myrte mâle, *Mortella,* qu'il décrit *tom.* IX, *p.* 521.

Delalande croyait que la dénomination napolitaine, *Mortella*, dérivait du mot *myrte*, tandis qu'elle vient du mot *Morte*, mort. En effet, l'arbuste appelé à Naples *Mortella,* est la *Coriaria myrtifolia,* Linn., Re-

douż, redoul (c'est-à-dire redoutable) à cause des qualités vénéneuses de cette plante, dont la saveur désagréable annonce le danger d'en faire usage, tandis que le myrtile, *Vaccinium myrtillus*, Linn., porte des baies d'une saveur très-agréable.

Dans la *Flore de la Côte-d'Or*, 1831, *p.* xiij *et* 348, *sp.* 3, se trouve décrite et gravée la plante appelée *Lythrum alternifolium*. Cette plante, qui est appelée *Lythrum nummulariæ folium*, Nob., *Act. div.*, 1820, *p.* 125, n'est point une espèce, c'est une monstruosité de la salicaire, *Lythrum salicaria*, Linn., provenant de la suppression de la tige principale, et du développement des bourgeons latéraux, forcés de ramper, ainsi que l'a reconnu, au mois d'août 1835, M. Boreau (*Annales scient. nat. Botanique*, 1836, *tom.* VI, *p.* 287), qui, au bord d'un ruisseau près de Nevers, a trouvé un échantillon pareil à celui signalé dans la Flore de la Côte-d'Or.

TABLE.

MEMOIRES DE L'ACADÉMIE.

PARTIE DES SCIENCES.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES ET RÉSIDANTS

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

MEMBRES HONORAIRES.

M. de BERBIS (commandeur ✻), ancien député de la Côte-d'Or. 12 mai 1822.

M. de TOCQUEVILLE (O ✻), ancien préfet de la Côte-d'Or. 6 mars 1816.

M. P.-M.-A. CHAPER (O ✻), membre de l'Assemblée législative, ancien préfet de la Côte-d'Or. 26 décembre 1834.

M. Albin-Reine ROUSSIN (Gr. O ✻), né à Dijon le 21 avril 1781, Amiral de France, membre de l'Institut et du Bureau des longitudes. 18 juin 1845.

M. de LAMARTINE (O ✻), représentant du peuple, membre de l'Académie française. 21 janvier 1846.

M. Adrien LE ROY DE LA TOURNELLE (O ✻), ancien député et ancien premier président de la Cour d'appel de Dijon. 27 janvier 1847.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

1° VALLOT, D. M., professeur-adjoint d'histoire naturelle à la Faculté des Sciences. (Cl. des Sciences). 26 janvier 1792.

2° DEVOSGE (✻), directeur de l'Ecole des Beaux-Arts. (Cl. des Beaux-Arts). 11 mars 1806.

3° GUENEAU D'AUMONT (✻), ancien professeur de physique à la Faculté des Sciences. (Cl. des Sciences). 24 janvier 1816.

4° NAULT (O ✻), ancien procureur-général à la Cour d'appel de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 21 février 1816.

5° Foisset, conseiller à la Cour d'appel. (Cl. des Belles-Lettr.). 28 juin 1820.

6° Tilloy, ancien pharmacien. (Cl. des Sciences). 3 juillet 1822.

7° Salgues, D. M., professeur de clinique médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. (Cl. des Sciences). 24 juillet 1822.

8° Sené (✻), D. M., doyen de la Faculté des Sciences. (Cl. des Sciences). 7 août 1822.

9° Fevret de St.-Mémin (✻), conservateur du Musée de la ville. (Cl. des Beaux-Arts). 29 décembre 1824.

10° Frantin aîné. (Cl. des Belles-Lettres). 24 mai 1826.

11° Darbois, professeur de sculpture à l'Ecole spéciale des Beaux-Arts. (Cl. des Beaux-Arts). 14 décembre 1831.

12° Stiévenart (✻), doyen de la Faculté des Lettres. (Cl. des Belles-Lettres). 14 novembre 1832.

13° Paul aîné, homme de Lettres. (Cl. des Belles-Lettres). 14 novembre 1832.

14° Nodot, directeur du Cabinet d'histoire naturelle de la ville. (Cl. des Sciences). 10 juillet 1833.

15° Dompmartin, D. M., directeur de l'établissement orthopédique de Dijon. (Cl. des Sciences). 8 février 1837.

16° H. Baudot, président de la Commission départementale d'Antiquités de la Côte-d'Or. (Cl. des Belles-Lettres). 23 mai 1838.

17° Cuynat, D. M. (✻), ancien chirurgien-major de cavalerie légère. (Cl. des Sciences). 19 décembre 1838.

18° Ripault, D. M., ancien Interne des hôpitaux et hospices civils de Paris. (Cl. des Sciences). 26 février 1840.

19° Perrey, professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des Sciences. (Cl. des Sciences). 29 juillet 1840.

20° Brullé (✻), chevalier de l'Ordre grec du Sauveur, professeur de zoologie et de physiologie à la Faculté des Sciences. (Cl. des Sciences). 28 avril 1841.

21° Morelot (✻), doyen de la Faculté de Droit de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 30 juin 1841.

22° Delarue, pharmacien, conservateur du Laboratoire départemental de chimie. (Cl. des Sciences). 14 juillet 1841.

23° Rossignol, conservateur des Archives du département de la Côte-d'Or et de la province de Bourgogne. (Cl. des Belles-Lettres). 24 novembre 1841.

24° Lodin de Lalaire, professeur de Littérature française à la Faculté des Lettres. (Cl. des Belles-Lettres). 24 novembre 1841.

25° Brulet, D. M., ancien Interne des hôpitaux de Lyon. (Cl. des Sciences). 7 février 1844.

26° De Lacuisine (✠), conseiller à la Cour d'appel de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 22 mai 1844.

27° Noirot aîné, géomètre, économiste-forestier. (Cl. des Sciences). 28 janvier 1846.

28° J. Varembey (✠), conseiller à la Cour d'appel de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 13 mai 1846.

29° Roget de Belloguet (✠), officier de cavalerie en retraite. (Cl. des Belles-Lettres). 27 janvier 1847.

30° Desperrous, professeur de mathématiques pures à la faculté des Sciences de Dijon. (Cl. des Sciences). 16 mai 1849.

31° Guillemot (Paul), conseiller de préfecture. (Cl. des Belles-Lettres). 19 décembre 1849.

32° Mignard. (Cl. des Belles-Lettres). 19 décembre 1849.

33° Gaulin, ancien élève de l'école polytechnique. (Cl. des Belles-Lettres). 19 décembre 1849.

34° André, peintre paysagiste. (Cl. des Beaux-Arts). 23 janvier 1850.

35° Collin, ingénieur des Ponts et Chaussés. (Cl. des Sciences). 6 mars 1850.

L'Académie compte en outre 35 membres non résidants et 139 correspondants.

COMPOSITION DU BUREAU.

Président, M. De Lacuisine.
Vice-Président, M. Noirot.
Secrétaire, M. Brulet.
Secrétaire-Adjoint, M. Gaulin.
Bibliothécaire, M. Cuynat.
Conservateur des Médailles et Antiquités, M. Fevret de Saint-Mémin.
Conservateur des Collections d'Hist. naturelle, M.
Trésorier, M. Perrey.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président, M. De Lacuisine.
M. Frantin.
M. Rossignol.
M. Baudot.
M. Delarue.

COMMISSION ANNUELLE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE,
formée dans le sein de l'Académie.

M. Tilloy.
M. Séné.

COMMISSION PERMANENTE DES ANTIQUITÉS,
formée dans le sein de l'Académie.

M. Fevret de St.-Mémin.
M. Baudot.
M. Gueneau d'Aumont.

Arrêtée le 20 mars 1850.

Le Président, DE LACUISINE.

Le Secrétaire, BRULET.

MEMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

ANNÉE 1850.

DIJON,

FRANTIN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

—

1850.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES

de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon,

PENDANT L'ANNÉE 1850.

MESSIEURS,

Depuis le dernier compte-rendu de vos travaux, qu'une plume autrement exercée que la mienne avait tracé, vous n'êtes pas restés inactifs, un grand nombre d'événements se sont accomplis; nous devons aujourd'hui vous faire sommairement l'histoire de vos laborieuses séances, vous rappeler les pertes qui vous ont frappés et les collaborations nouvelles acquises à votre Compagnie.

De nombreuses et importantes productions ont été lues à l'Académie ou déposées dans ses archives; quelques-uns de vos Membres ont rempli autrement le devoir imposé par leur titre, ils ont pensé pouvoir être utiles à la science et à la société en consacrant leur temps à la vulgarisation orale de connaissances importantes à la santé publique.

Les sciences, les beaux-arts et les lettres ont été cultivés avec bonheur, et, disons-le d'avance, des prévisions même exigeantes auraient été dépassées par la fécondité de nos laborieux collègues.

Physique.

Dans la séance du 6 juin 1849, M. Perrey nous a entretenus d'une expérience faite par lui-même dans le but d'éclairer son esprit sur la question soulevée par M. Boutigny, *l'état spéroïdal des corps*; nous croyons utile de faire voir comment procèdent les hommes sérieux quand ils vont à la recherche du vrai dans le champ de la science, et nous ne pouvons mieux vous initier à cette étude qu'en laissant parler notre savant collègue; c'est une communication intime faite à l'Académie, une causerie sans recherche, mais par cela même plus précieuse à mon point de vue :

Note de M. Alexis Perrey, *lue à la séance de l'Académie le* 6 *juin* 1849.

Messieurs,

Les expériences dont M. Boutigny a entretenu l'Académie des Sciences le 14 mai dernier, et sur lesquelles M. le Président a appelé notre attention dans la dernière séance, ne sont plus pour moi ce qu'elles étaient il y a huit jours seulement.

Il vous souvient peut-être encore, Messieurs, que chacun de nous en a lu ou écouté le récit, sinon avec indifférence, au moins avec une certaine méfiance, assez naturelle d'ailleurs, que tous nous avons laissé paraître. Sans nier les faits, il me semble que nous n'y avons pas ajouté une foi entière.

Pour moi, j'ai attaqué la théorie de M. Boutigny, je l'attaquerais encore aujourd'hui; vous le savez, j'aime les faits bien étudiés et bien décrits, je fais très-peu de

tas de toutes ces explications qui naissent à la suite de chaque phénomène.

M. Boutigny a fait une belle, une admirable découverte, et il a eu grandement raison d'appeler l'attention des savants sur l'état sphéroïdal des corps. Mais, à mon sens, il a eu un très-grand tort scientifique de vouloir rapporter à un fait, érigé par lui en principe, toute la physique. Convaincu que je suis, de cette fausse voie dans laquelle s'engage de plus en plus M. Boutigny, j'hésite, je l'avoue, à lui accorder toute ma confiance.

Cependant je n'aurais pas nié ses épreuves du feu renouvelées du moyen âge : j'hésitais, j'étais dans le doute. Sont-elles aussi rares qu'on le croit généralement? Vous en jugerez.

Dimanche dernier, 3 du courant, je suis allé au Val-Suzon où se trouve un haut-fourneau. J'ai demandé aux ouvriers si quelqu'un d'entre eux oserait mettre *le pied nu* sur la fonte incandescente, et aussitôt il m'en a été signalé un qui le faisait habituellement.

Après m'être bien convaincu auprès des divers ouvriers que leur camarade avait fait souvent l'expérience sous leurs yeux, j'ai consenti à la voir renouveler. L'ouvrier a bien balayé la *gueuse* coulée depuis un quart-d'heure, il a enlevé tout le sable noir qui la recouvrait, et a posé rapidement le pied dessus. Ensuite il y a posé successivement les deux pieds en sautant, de manière que le poids du corps portât sur le pied au moment où il reposait sur la gueuse. *Il a marché dessus*, il a fait deux pas!

Enhardi par son exemple, j'ai ôté mon soulier et ma chaussette, puis j'ai frappé trois fois la gueuse du *pied nu*, mais sans oser marcher.

La première fois, j'ai éprouvé une impression de froid.

La seconde fois, je n'ai rien ressenti que la pression ordinaire du contact des chairs avec un corps étranger.

La première fois, j'ai senti *le chaud de la fonte*, suivant l'expression des ouvriers, et une impression de crainte qui m'a empêché de recommencer.

J'avais vu les étincelles pétiller dans l'épreuve de l'ouvrier. D'après les spectateurs, elles ont reparu de même quand j'ai fait l'épreuve. Suivant leur témoignage, je n'étais pas pâle, mais la sueur couvrait ma figure et surtout mon pied.

Au premier moment, après les épreuves, nous n'avions rien remarqué sur la gueuse ; un quart-d'heure plus tard, nous distinguions les traces de nos pieds, et au bout d'une demi-heure, les pieds y étaient parfaitement dessinés en noir brun contrastant avec le rouge du métal.

J'ajouterai que M. A. Ferrat, chef de division à la préfecture de la Côte-d'Or, a été témoin de l'expérience, et qu'après avoir fait à pied 17 kilomètres pour aller au Val-Suzon, nous sommes revenus à pied encore, en suivant le cours de Suzon, par Ste.-Foy et Messigny, c'est ainsi que nous avons fait 23 ou 24 nouveaux kilomètres. Je n'ai pas remarqué que le pied mis à l'épreuve ait éprouvé plus ou moins de fatigue que l'autre. Je réserve mes réflexions pour une autre séance.

Alexis Perrey.

Géologie.

M. Henri Baudot vous a fait un rapport sur quelques découvertes géologiques faites à des époques différentes sur les bords ou dans le lit de la Saône, à Seurre,

Franxault, près St.-Jean-de-Losne, à Chauvort, à Verdun, à Charnay, à Pagny-la-Ville, près de la ferme des Hautes-Rives et au Châtelet. A l'exception de cette dernière localité, où il signale des bois de cerf, M. Baudot a partout reconnu des fossiles d'éléphans, mêlés quelquefois à des débris de rhinocéros. Pour donner à l'Académie une idée de l'importance de ces restes d'animaux, il rappelle que le fragment qu'il possède a un mètre 35 de longeur, et qu'il a été trouvé près de Seurre, dans le voisinage de l'endroit d'où a été tirée la belle défense d'éléphant, achetée deux cents francs par le Génie des Mines, et qui se trouve aujourd'hui dans ses collections.

Histoire naturelle.

Un de vos Membres les plus actifs, M. Vallot, a continué cette année ses communications hebdomadaires sur l'histoire naturelle des plantes et des insectes; c'est surtout aux observations des phénomènes qui s'accomplissent dans ces deux ordres, que M. Vallot s'est livré. Je ne vous citerai pas toutes les questions élucidées par ses recherches persévérantes, il faudrait un espace que ne comporteraient pas les limites que je me suis imposées; nous devons faire observer que M. Vallot a soin, quand ses investigations l'en instruisent, de toujours signaler la part que nos compatriotes ont pu prendre au mouvement scientifique ou industriel. C'est ainsi qu'il établit que la machine à filer le lin, pour l'invention de laquelle l'empereur Napoléon avait promis un million, a été découverte dès 1811 par un nommé Chauvelot, mécanicien à Dijon; ce fait est constaté par le compte-rendu de la séance générale du 4 septembre 1811 de

la Société d'encouragement de Paris, et par le *Rapport sur la machine à filer du sieur Chauvelot, filateur à Dijon*, lu à la séance de votre Académie, le 13 août 1814.

Ce M. Chauvelot, dupe de sa trop grande confiance dans ses associés, a perdu la tête et est mort à l'hôpital en 1820.

Physiologie.

Nous trouvons dans le genre de communications indiquées par le titre qui précède, une note importante de M. Brullé; nous croyons devoir en faire le résumé qui engagera certainement les lecteurs à consulter le travail *in extenso*; il est intitulé : *Recherches sur le développement des dents.*

On sait aujourd'hui que les dents se composent de trois substances, savoir : La substance dentaire proprement dite, ou *l'ivoire*, *l'émail* qui revêt la couronne des dents et le *cément* ou substance osseuse qui enveloppe la racine.

On savait jusqu'à présent que les dents se développent par l'intérieur et par des espèces de couches disposées de telle sorte que la plus ancienne soit en même temps la plus extérieure; ce sont en quelque sorte des cornets emboîtés les uns dans les autres et placés de dehors en dedans, en même temps l'émail se dépose sur la couronne des dents par couches de plus en plus extérieure, c'est-à-dire de dedans en dehors; là s'arrêtaient les observations.

On était à supposer que le cément qui complète l'enveloppe des dents formée en partie par l'émail se déposait de la même manière que l'émail lui-même. C'est

ce que met hors de doute l'alimentation des animaux par la garance. Sur les pièces présentées à l'Académie par M. Brullé, on reconnaît que la portion de substance dentaire ou ivoire qui s'est colorée pendant l'alimentation garancée et qui est teinte en rouge par la garance, se recouvre en dedans de nouvelles couches blanches pendant une nouvelle période où la garance n'est plus mêlée aux aliments. Mais, c'est là le fait essentiel, en même temps que la garance colore les couches les plus intérieures de *l'ivoire*, elle colore également les couches les plus extérieures du *cément*; puis lorsqu'on fait succéder au régime de la garance des aliments non garancés, les couches du cément qui se forment par-dessus les précédentes ou en dehors, sont blanches, de même que les couches intérieures de l'ivoire sont blanches aussi; quant à l'émail on sait qu'il ne se colore pas ou presque pas.

Il se forme donc autour des dents une enveloppe soit d'émail, soit de cément, qui devient de plus en plus épaisse en même temps que l'ivoire s'épaissit par l'intérieur. M. Flourens, qui s'était précédemment occupé du développement des dents étudié au moyen de la garance, n'avait reconnu que le développement de l'ivoire, il avait tout-à-fait méconnu le *cément*, aussi avait-il avancé que la dent, en même temps qu'elle s'usait à l'intérieur, *est résorbée* par l'extérieur, au moyen sans doute de vaisseaux de l'enveloppe membranneuse des dents. Cette supposition, comme le fait remarquer M. Brullé, n'est pas admissible puisque cette enveloppe membranneuse est précisément celle qui sécrète autour des dents le *cément* et probablement aussi l'émail qui les couronne.

1° *L'ivoire*. On trouve indiquées par certains au-

teurs récents (Nasmyth et Mandl) plusieurs rangées longitudinales de corpuscules qui seraient semblables aux corpuscules osseux. M. Brullé n'a rien pu voir de pareil dans les diverses préparations qu'il a faites et qu'il a montrées plusieurs fois dans ses cours.

Il n'a trouvé dans l'ivoire des dents qu'une infinité de tubes ou de canalicules sans aucune trace de corpuscules osseux, et ces canalicules constituent pour lui le caractère essentiel de *l'ivoire*, qui diffère par là du *cément*, qui renferme des corpuscules et de la substance des os dans laquelle on remarque à la fois des corpuscules osseux et des canalicules fort différents d'ailleurs de ceux de l'ivoire.

2° Le *cément*. Cette substance paraît avoir pour caractère exclusif la présence d'un très-grand nombre de corpuscules osseux, bien qu'il soit dit dans l'anatomie générale de *Gerber* qu'il existe en outre dans le *cément* des canalicules visibles surtout dans le sens de l'axe longitudinal des dents. M. Brullé n'a pu reconnaître cette disposition; les seules traces de canalicules qu'il ait vues se trouvent dans les dents de quelques mammifères (l'âne), et ne sont situées qu'aux extrémités supérieures de la dent, à la surface usée des incisives, par exemple; mais il n'est question ici que des dents de l'homme, où rien de semblable n'a été observé par M. Brullé.

3° L'*émail*. Cette substance est indiquée par les auteurs cités précédemment comme étant formée de prismes polygonaux qui seraient perpendiculaires en un point quelconque à la surface de la dent. De quelque manière que l'on use ou que l'on amincisse de petites plaques d'émail dans les dents de l'homme, on n'aperçoit pas de prismes polygonaux. On croit seulement que l'émail paraît formé d'une quantité innombrable de petits cy-

lindres très-rapprochés les uns des autres. Il est vrai que dans l'anatomie générale de Gerber on indique le ramollissement de l'émail par l'emploi de l'acide chlorhydrique comme le moyen d'apercevoir les prismes. Dans ce cas, M. Brullé a reconnu et montré que l'émail se désagrège en un grand nombre de petits faisceaux de filaments reliés entre eux par des sortes de liens qui correspondent bien aux stries transversales qui s'étendent, suivant Gerber, par le travers des prismes de l'émail. Néanmoins la figure de ces faisceaux, ou plutôt des éléments qui les composent, ne répond pas, de l'aveu des différentes personnes auxquelles M. Brullé les a montrées, à la figure que M. Mandl en a donnée, d'après M. Nasmyth, dans son anatomie générale (planche III, fig. 18).

Sans nier absolument les observations des auteurs cités, relativement aux points indiqués dans cette note, M. Brullé constate seulement qu'il n'a pu les reproduire d'une manière identique; cette divergence entre son opinion et celle des autres observateurs a cela de remarquable que c'est depuis plusieurs années déjà que M. Brullé a préparé des plaques minces de dents de différentes manières, sans parvenir à changer d'opinion.

Thérapeutique.

M. Tilloy avait déposé un paquet cacheté en mars 1850. Il fut ouvert sur sa demande, et nous croyons devoir transcrire ici la note qui y était contenue. M. Tilloy propose d'employer dans le traitement du choléra le *persulfure de chaux liquide*, ou *sulfure de chaux hyposulfité* : « Ce traitement, dit l'auteur, est » basé sur deux observations que j'ai faites : une jeune

*

» personne éprouvait des attaques de nerfs avec ma-
» nifestations convulsives affreuses ; les calmants les
» plus puissants étant sans effet, je lui fis prendre à de
» courts intervalles quelques cuillers à café de la pré-
» paration indiquée, en l'étendant d'un peu d'eau
» sucrée. Les accidents cessèrent immédiatement. A
» quelque temps de là, une autre personne se trouvant
» dans le même état, je me bornai à l'emploi seul du
» sulfure de chaux hyposulfité. Administré comme dans
» le fait précédent, les résultats furent aussi efficaces
» et aussi promptement obtenus. »

M. Tilloy, d'après ces observations, pense que le choléra pourrait être avantageusement traité par le moyen qui lui a fait calmer deux orages convulsifs effrayants.

Pathologie.

M. Cuynat vous a présenté un travail étendu sur le *tétanos traumatique*, fruit de ses observations aux armées. Vous n'attendez pas qu'avec notre laborieux et érudit collègue nous vous fassions l'énumération des nombreuses causes auxquelles les auteurs l'ont tour à tour attribué ; qu'avec lui nous les passions successivement en revue, pour étudier les modifications qu'elles impriment à l'organisme ; qu'avec lui nous décrivions tous les symptômes de cette grave affection qui vient compliquer si intempestivement les blessures ; qu'avec lui nous en établissions les espèces et les variétés, depuis le trismus, l'un de ses premiers phénomènes, jusqu'à l'opisthotonos, l'amprosthotonos, le pleurothotonos, la plus rare des formes qu'il affecte. Il nous suffira de vous dire qu'il serait difficile d'ajouter quelque chose à son travail qu'il a puisé aux meilleures sources, et fait

un choix qui donne une haute idée de ses connaissances et de la logique qui le dirigent. Nous nous bornerons à vous signaler sommairement ce qui nous a paru de plus spécial à l'étude qu'il a faite de cette affection.

Le tétanos pouvant survenir sans qu'il y ait une solution de continuité préalable, l'auteur pense qu'il y a une infinité de causes physiques et morales qui peuvent le produire chez un blessé, et que si l'on recherchait soigneusement celles qui agissent sur lui, on trouverait que le tétanos dépend plus souvent d'une influence qui agit sur l'organisme entier que d'un effet mécanique, d'une irritation locale. Dans la campagne d'Austerlitz, d'Iéna, de Prusse, de Pologne, il n'a jamais vu que les vicissitudes atmosphériques se rattachant aux divers degrés de température chaude ou froide, aient eu la moindre influence sur cette maladie.

Craignez le tétanos, dit-il : si, quelques jours après la blessure, le malade éprouve un abattement général, des insomnies sans causes évidentes, des pandiculations, des bâillements, des frissons irréguliers, etc., il se développe dans la plaie une douleur sourde permanente qui inquiète plutôt le malade qu'elle ne le fait souffrir. A cet égard l'auteur entre dans des considérations étendues qui ne peuvent être analysées. Le pronostic n'est pas traité avec moins de soins ni d'étendue que l'étiologie et la symptomatologie. L'auteur entre dans les plus petits détails, et note toutes les circonstances qui l'aggravent ou le rendent moins fâcheux; il en rattache toutes les particularités à trois grandes divisions qu'il appelle : *tétanos sédérant*, qui tue en moins de vingt-quatre heures; *tétanos aigu*, qui est un peu moins redoutable, et *tétanos chronique*, qui est celui

contre lequel l'art a le plus de puissance, et qui fournit le plus grand nombre de guérisons.

Dans les diverses opinions émises sur la nature du tétanos par la plupart des médecins, notre collègue ne trouve rien de bien satisfaisant, et ce n'est qu'avec une sorte d'hésitation qu'il aborde cette partie si importante de son travail : il entre dans des considérations physiologiques qui ne se prêtent pas à l'analyse. Il va plus loin : il exprime le désir que la question soit approfondie, et appelle à son secours les lumières de l'anatomie pathologique : « Je ne sais si je me trompe, dit-il, mais » je crois qu'un jour la nécropsie nous démontrera ce » que soupçonnaient Galien, Fernel, Sennert, Willis, » Hoffman, et que la moëlle épinière est le siége prin- » cipal du tétanos. » Il examine les symptômes d'après cette manière de voir, et en conclut que ce sont, en effet, les muscles qui reçoivent leurs nerfs de ce centre nerveux qui sont affectés de cette maladie ; il regrette beaucoup, au milieu du tumulte des armes, n'avoir pû s'instruire à cette source précieuse d'investigation.

La prophylactique est traitée avec soin. Puis il entre dans les détails du traitement proprement dit, et déplore cette facilité avec laquelle chaque médecin a préconisé un remède dont le succès ne se trouve pas justifié entre les mains d'un autre praticien : « Cette » abondance de moyens, dit-il, bien loin de nous » éclairer et de nous fixer, ne fait naître que des doutes » et des incertitudes : c'est la disette, la stérilité au » sein des richesses illusoires de la pharmacie. » Néanmoins il pense que le traitement du tétanos doit varier selon la cause déterminante, et à ce sujet il s'étend longuement : « Au reste, il est difficile, dit notre collègue, de poser avec précision des règles de conduite pour ces

divers cas : ils sont si disparates et compliqués d'accidents si variés qu'on peut seulement faire entrevoir par des exemples qu'on ne s'écarterait pas de la saine doctrine. Il faut le tact acquis par une grande expérience appuyée sur un esprit logique, pour apprécier dans un cas donné si on devra recourir immédiatement à l'amputation, par exemple, comme le recommandent certains auteurs, ou la différer. »

Nous ne suivons pas notre collègue dans l'appréciation des moyens successivement conseillés contre le tétanos; il est très-partisan de l'opium gommeux avec lequel il a obtenu de nombreux succès. Ce travail est bien écrit, le style en est vigoureux. Il est terminé par quatre observations tirées au hasard de son journal clinique.

Influence des marais.

Dans un autre Mémoire, le même Membre vous a dépeint longuement toutes les conséquences de l'influence des émanations marécageuses sur l'homme et les animaux, de cette hydre qui, semblable à celle de Lerne, qui n'en était qu'une ingénieuse personnification, renaît à chaque instant pour recommencer ses ravages. C'est sur les lieux même, c'est en parcourant avec nos armées victorieuses les marais de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne et de la France, que M. Cuynat a recueilli et saisi tous les faits de ce grand tableau qu'il retrace et déroule avec autant de bonheur que de vérité. Il décrit les ravages que ces effluves funestes exercent sur la nature entière, la physionomie sombre, triste et maladive qu'elles impriment à la végétation, ses effets funestes sur les organisations animales qui naissent et vivent dans ces lieux insalubres, et cette

sorte de transformation de métamorphose heureuse qu'éprouvent ces êtres dégradés lorsqu'ils sont enlevés à l'atmosphère empoisonnée qui les mine et les détruit lentement.

L'auteur signale particulièrement à l'attention du médecin philosophe l'analogie d'action des émanations marécageuses sous toutes les latitudes. Le parallèle des maladies endémiques nées de cette cause, présente les mêmes organes souffrants, malgré la diversité des temps et des lieux. « C'est, dit-il, un fait curieux et » digne de méditation que la facilité avec laquelle les » fièvres des marais revêtent dans tous les climats le » caractère pernicieux, lorsqu'elles y sont endémiques. »

C'est auprès des eaux stagnantes et croupies que cette épidémie redoutable apparaît d'abord; c'est là qu'elle prend son point de départ pour frapper au loin les populations; et la circonstance qui allume sa cruelle activité est une chaleur forte et continuelle : eaux stagnantes, chaleur vive et prolongée, voilà donc les conditions dans lesquelles s'engendre la puissance qui développe ces affections qui se rapprochent d'autant plus du type continu qu'elles naissent dans des lieux plus éloignés du Nord.

Néanmoins, ainsi que le remarque l'auteur, rien n'est plus varié que leur type; il expose d'une manière générale leurs principaux symptômes, soit que la scène morbide ait pour théâtre les voies digestives ou les centres nerveux; il décrit les altérations pathologiques qu'elles entraînent et qui toutes se rapportent, dit-il, à la phlegmasie et à ses conséquences.

L'Europe fixe plus particulièrement ses regards; il étudie les effets de ces émanations dans nos climats; il fait voir que le danger des effluves paludéennes com-

mence à se faire sentir dans la Hollande et le Brabant; il rappelle les principales circonstances topographiques de ces pays, en partie dérobés à la mer par le génie de l'homme, et explique comment les peuples industrieux qui les habitent, pour la propreté et le soin avec lequel ils entretiennent les digues et les canaux et, par de bonnes habitudes hygiéniques, ont su se préserver des épidémies si prêtes à naître dans de telles localités; il signale l'île de Walchan, qu'il a habitée à diverses époques de sa vie militaire, comme éminemment disposée par sa situation et ses autres conditions topographiques aux émanations délétères, qui, avec le retour de la chaleur, prématuré ou tardif, court ou prolongé, engendre des maladies aux formes les plus effrayantes et produit une mortalité en rapport avec ces circonstances.

Nous voudrions pouvoir, avec l'auteur, vous faire parcourir toutes ces localités où s'engendrent les épidémies dues aux effluves marécageuses, vous transporter successivement sur les bords de l'Adige et du Pô, à Mantoue, encore toute empreinte de cette triste célébrité que lui ont laissée 20,000 hommes morts dans son atmosphère empoisonnée lors de nos dernières guerres d'Italie; dans le Milanais et le Piémont, dont les rizières, semblables à un vaste tombeau, engloutissent une population où la fièvre intermittente s'est inféodée, vous verriez des hommes dont la vie passée dans la langueur et la souffrance s'éteint à la moitié de sa carrière; vous auriez le tableau de ces organisations rongées par toutes les conséquences pathologiques que laissent à leur suite les fréquentes apparitions de la funeste endémie; vous plaindriez ces malheureux habitants des marais Pontins qui respirent la mort avec la

vie. La France enfin, qui est regardée comme le pays le plus salubre de l'Europe, nous présente diverses contrées singulièrement exposées à l'influence paludéenne.

Nous voudrions aussi vous retracer, avec l'auteur, les épidémies de Narbonne, de Bordeaux et beaucoup d'autres encore que M. Coynat a pu observer lui-même en 1816, mais les limites imposées à une analyse ne comportent point de tels détails.

M. Cuynat vous a remis encore deux manuscrits importants; l'un intitulé : Mémoire sur l'hygiène militaire, que je regrette infiniment ne pouvoir analyser; l'autre, Traité de la médecine considérée dans ses rapports avec les sciences physiques et morales; on retrouve dans ces deux Mémoires toutes les qualités de l'observateur et de l'élégant écrivain dont vous connaissez le style attachant.

Littérature.

Que vous dirai-je, Messieurs, de vos travaux littéraires? Ils sont nombreux et tous ont déjà pu être appréciés par les Corps savants à qui vous les communiquiez et par le public, je n'ai pas à en faire l'éloge, je ne fais qu'une simple énumération, une simple lettre de rappel, je n'ai qu'à signaler un fait et tout sera dit sur la valeur de vos œuvres; c'est qu'une d'entre elles a été couronnée par l'Institut de France et deux autres distinguées par une mention honorable au sein de cette même Société savante. En vous rappelant les lectures de M. Rossignol sur l'Histoire de Bourgogne, ne vous prenez-vous pas à regretter que l'œuvre soit encore inachevée; l'auteur vous a fait espérer que bientôt vos publications pourraient s'enrichir de son travail : et ces rapports qui ont occupé si souvent vos séances,

n'étaient-ils pas des actes littéraires dignes d'un grand intérêt ?

Votre correspondance vous met en rapport avec tout l'univers savant ; vous avez cette année étendu des relations par delà les mers, et les travaux de la Société smithsonnienne viendront compléter, dans votre bibliothèque, la collection importante des publications que vous recevez en échange des vôtres.

Vous avez eu la douleur de perdre le Nestor de la classe des Beaux-Arts, M. Devosges ; son éloge, il ne m'appartient pas de le faire ; ce soin est réservé à celui de nos collègues qui, par sa position vis-à-vis de celui qui n'est plus, par la spécialité de ses travaux, devait naturellement être chargé de nous dire la vie de l'homme, la vie de l'artiste et d'en apprécier les travaux.

Un autre de vos Membres a laissé vacante une place dans la classe des sciences ; mais ici la mort n'a point passé, nous n'avons à regretter qu'une collaboration présente, c'est un simple changement de lieu de demeure qui nous prive des lumières de M. Dompmartin.

Votre Compagnie est presque au complet, un seul fauteuil est vacant. Vous vous êtes associé cette année un assez grand nombre de Membres non résidants et correspondants ; et nous devons le dire, les titres sur lesquels vous avez eu à statuer, témoignent d'une direction sérieuse dans la voie du travail ; non, la littérature ne se pervertira point, de saines et vigoureuses traditions domineront toujours ces productions chatoyantes, éphémères, qui empoisonnent le bon goût et les mœurs ; les sciences aujourd'hui marchent d'un pas ferme dans l'étude des faits ; elles ne procèdent plus *à priori*, par hypothèse, elles ne s'appuient que sur les faits démon-

trés, et leurs inductions ne sont jamais hasardées ; cette appréciation, Messieurs, est le corollaire qui ressort de la nature des ouvrages nombreux que vous avez eu à examiner ; c'est le corollaire des rapports qui vous ont initiés à leur valeur.

Vous avez reçu de la libéralité éclairée de M. le Ministre de l'instruction publique, l'allocation spontanée d'une somme qui viendra grossir un peu vos modestes ressources ; espérons que cette circonstance se reproduira désormais, et que l'encouragement donné par le Gouvernement, nous aidera à en obtenir de plus importants.

Un fait remarquable, Messieurs, est la tendance des esprits vers les *actes* pratiques ; autrefois les primes académiques étaient souvent attribuées à des œuvres spéculatives et théoriques, aujourd'hui voici venir une décision du conseil qui administre la cité qui vous confie une somme importante destinée à distribuer des prix et encouragements. Cette munificence a mis l'Académie en demeure de tracer un programme et de le publier. Je crois devoir extraire textuellement la délibération qui a été prise à ce sujet :

Extrait de la séance du 22 *janvier* 1851 :

L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, considérant qu'une subvention de 500 francs est mise à sa disposition par le Conseil municipal, à l'effet de décerner annuellement des prix et des encouragements ; ouï le rapport de la Commission spéciale prise dans son sein, sur l'emploi qu'il convient de donner à cette subvention ;

Vu l'intention manifestée par le Conseil municipal,

que les prix et encouragements soient l'objet d'un concours, et pour répondre à sa sollicitude éclairée,

Délibère :

Une ou plusieurs médailles, jusqu'à concurrence d'une valeur de 500 francs, seront accordées en 1851 aux personnes qui récemment auront *inventé*, *perfectionné* ou *propagé*, soit *un instrument*, soit *un mécanisme*, soit *une industrie* dont les résultats peuvent procurer quelque bienfait au département de la Côte-d'Or.

Les concurrents devront, avant le 1er mai prochain, avoir adressé leur demande et produit leurs titres au secrétaire de l'Académie.

Si j'ai reproduit ce fragment des procès-verbaux de vos séances, c'est afin qu'on puisse apprécier l'état des esprits et le comparer au passé ; c'est à une application pratique que vous promettez un prix, c'est à des améliorations en œuvre utiles à tout que vous faites appel ; en même temps que vous couronnez les œuvres théoriques purement intellectuelles, vous avez voulu récompenser les applications pratiques qui en découlent, qui en sont filles ; quand on étudie dans l'histoire l'âge des peuples, ce n'est pas dans le récit des actions éclatantes que vous le trouverez, c'est dans les détails des mœurs, des habitudes, c'est dans les actes des hommes d'élite qui se comportent selon les exigences de l'époque ; ce ne sont pas les institutions qui font les mœurs, ce sont les mœurs qui créent les lois, celles-ci ressortent nécessairement des besoins qui demandent satisfaction.

Mais, Messieurs, quelque rapide qu'ait été cette analyse, quelqu'imparfaite et incomplète qu'elle soit, je m'arrête confus de mon impuissance à vous donner la substance de tout ce que vous avez fait d'important ; il

serait difficile, sans les reproduire en entier ou sans les mutiler affreusement, d'analyser ces appréciations appelées Rapports, qui vous édifiaient sur les œuvres des candidats au titre d'associés de votre Compagnie ; nos archives se sont enrichies depuis deux ou trois années d'un grand nombre de pièces de ce genre ; c'est un dépôt précieux à étudier, précieux à consulter.

L'Académie, Messieurs, n'est restée étrangère à rien de ce qui peut intéresser l'histoire et les beaux-arts. Justement émue par l'éventualité de la destruction d'un monument qui est le dernier vestige, le dernier témoignage de l'Histoire des Ducs de Bourgogne, elle a nommé une Commission chargée d'étudier la question architecturale, et de faire, dans la limite de son influence, tous ses efforts afin que le projet de construction de l'aile orientale du palais des Etats puisse concilier les exigences modernes, avec la conservation de ces restes d'un temps historique glorieux pour notre province.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

PARTIE DES LETTRES.

Séance du 6 mars 1850.

RAPPORT

DE M. ROGET DE BELLOGUET,

SUR LES OUVRAGES PRÉSENTÉS PAR M. JOLIBOIS,

CURÉ DE TRÉVOUX.

Messieurs,

M. Jolibois, curé de Trévoux, qui jouit à Lyon et dans les provinces voisines, d'une grande réputation de science géographique, vous a présenté, en sollicitant l'honneur d'appartenir à votre Académie, plusieurs brochures qui attestent certainement l'érudition de leur auteur. Ce sont des dissertations sur l'Atlantide, sur les traditions des Géants, sur le *Mediolanum* des Ségusiens, enfin sur l'histoire ancienne du pays de Dombes, avec deux appendices relatifs, l'un aux *poypes* ou nombreux *tumuli* de cette contrée, et l'autre à la sanglante bataille qui prononça, en 197, entre les deux compétiteurs de l'empire romain, Albin et Septime Sévère. C'est cette dernière brochure qui a fondé

la réputation de M. Jolibois, en démontrant aux savants mêmes de Lyon, que cette bataille célèbre qui décida particulièrement du sort de notre patrie, n'avait pu se livrer aux environs de Trévoux, comme on l'avait cru jusqu'alors; mais qu'elle avait eu lieu sous les propres murs de leur cité, et sur la rive droite de la Saône. C'était revenir tout simplement aux textes de Xiphilin, l'abréviateur de Dion, et d'Hérodien qui ajoute même qu'Albin s'étant retiré à Lyon, pendant la bataille, cette ville fut pillée et brûlée par les vainqueurs. M. Jolibois appuie encore son opinion sur ce fait que Trévoux, ne datant guère que du 11[e] siècle, ne peut être le *Tiburtium* que nomme Spartien (1); mais le savant curé a négligé de prouver cette assertion qui, elle seule, était péremptoire. Il pouvait, et aurait dû le faire, en citant l'histoire de la transportation du corps de St. Taurin de Gigny à Lyon en 1158. Il y est question, chap. 2, de *Triverium*, Trévoux, comme d'un bourg nouveau *burgum quemdam novum*, et ce bourg, comme l'ont remarqué M. Valentin Smith dans sa notice sur Chalamont, et M. Gaspard dans l'Histoire de Gigny (2), ne peut être confondu avec St.-Trivier-en-Dombes, qui ramènerait en arrière le corps de St. Taurin dont les stations sont indiquées jour par jour depuis Cluny jusqu'à Lyon (3), et qui remonte d'ailleurs, suivant toute probalité, à la translation du corps de Trivier lui-même dans ce lieu, au commencement du 7[e] siècle.

---

(1) Sept. Sev., 11.

(2) J'ajouterai M. de La Teyssonnière dans ses Recherches sur le département de l'Ain.

(3) Circumvectio, etc., Bolland, 11 août.

Nous devons à l'obligeance de l'un de nos collègues, Messieurs, la connaissance de deux autres brochures que M. Jolibois regrettait, dans sa lettre, de n'avoir pu joindre à la précédente, et qui ont pour sujet la colonie grecque de Lyon, et l'étymologie des noms de cette ville.

M. Jolibois nous paraît moins bien inspiré, quand il veut prouver que Lyon, ainsi que Vienne et même Roanne, doit son origine à une colonie grecque de Marseillais ou de Rhodiens qui auraient, plusieurs siècles avant J.-C., remonté le Rhône et la Saône pour fonder sur leurs rives, et jusque sur la Loire, des *emporia* ou comptoirs commerciaux. Toutes les preuves qu'il apporte de l'existence d'une population grecque à Lyon, n'établissent aucunement qu'elle fut antérieure à la conquête des Gaules; et ce fait, qui s'explique fort naturellement sous la domination romaine, est par trop invraisemblable dans l'état de violence et de barbarie que les colons Marseillais auraient bravé, pour s'isoler dans l'intérieur d'un pays aussi sauvage, à cent lieues de leur patrie et de toute protection (1). Les étymologies grecques que M. Jolibois accumule autour de Lyon ne prouvent d'abord rien, chronologiquement parlant, et n'offrent, en second lieu, que des rapprochements forcés ou des rencontres fortuites, parmi lesquelles je comprendrai, malgré l'autorité de Pline et de St. Jérôme, le nom du Rhône, *Rhodanos*, qu'ils attribuent aux Rhodiens, et Bochart aux Phéniciens. Les syllabes *rho* ou *rha* se retrouvent, comme racines, dans plusieurs langues du Nord avec le sens de *couler*, et *rodo*

(1) Je ne m'arrête point à un passage emphatique de Justin, dont cet auteur fixe lui-même le véritable sens, une ligne plus haut, et dans le chapitre suivant (livre 43e, chap. 4 et 5.)

particulièrement signifie un gué en breton (1). Le Gaulois du 4ᵉ siècle, auquel nous devons l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem (ou l'annotateur toujours fort ancien qui a terminé son manuscrit, comme le donne à entendre Wesseling), affirme que *Rhodanus*, en langue gallique, signifie violent, et les Celtes du Rhône n'ont pas plus attendu les Grecs ou les Phéniciens pour donner un nom à leur fleuve (2) que ceux d'Ecouen, pour nommer leur petit Rhône parisien, ou les Belges du pays de Trèves pour leur *Rhodanus* dont parle Fortunat, les Saxons pour leur Roder et les vieux Prussiens pour le Rodaune de Dantzig. S'il faut rapporter aux Rhodiens le nom de *Roidumna*, et la fondation de Roanne, envoyez-les donc aussi, dirais-je à l'abbé Jolibois, fonder *Rodomum* (c'est un des noms de Rouen); *Rhodium*, Roye en Picardie, *Rodonium*, Rosny, et tous les Rhoden, Roda, Rodach ou Rodenberg qui existent sur le sol teutonique. J'en dirai autant de l'*Arar*, aujourd'hui notre Saône, dont le faux Plutarque du *Traité des Fleuves*, donne à la fois deux étymologies contradictoires. Si ce nom est grec, grecs aussi doivent être et l'*Araris* de la Suisse (l'Aar), et l'*Ararus* de Moldavie (le Sereth), et qui sait? jusqu'à la mer d'Aral, toute ignorée qu'elle était dans les déserts de la grande Scythie. Bochart, lui-même, convient qu'Ara est un mot breton qui signifie lent, et

(1) Legonidec.

(2) L'un des maîtres de notre histoire, l'illustre Adrien de Valois, a dit : Interpretationem nominis gentis Gallicæ non in Græciâ, verum nusquam alibi quam in Gallia quæri conveniat. (Not. Gall., p. 399, voyez aussi p. 70.) *Rhodano*, suivant Bullet, signifierait encore *audacieux*, *vaillant*, en Irlandais.

dans lequel se retrouve littéralement le *Lentus Arar* des poètes latins.

Quant à l'origine même du nom de Lugdunum, M. Jolibois repousse cette fois, et avec plus de raison, les étymologies grecques et latines et s'en tient aux celtiques. Mais il est à remarquer, qu'à l'époque même où cette langue existait encore, on n'était pas d'accord sur le sens de ce mot. L'historien grec Clitophon, cité dans le *Traité des Fleuves*, l'interprète par *Montagne des corbeaux*, et le voyageur gaulois dont je viens de parler, le traduit par *Mons desideratus* (Mont désiré). Est-il étonnant après cela, quand les débris actuels du celtique ne donnent plus ni l'un ni l'autre sens, ou quelque signification analogue au mot *loug* ou à ses voisins les plus rapprochés, (je n'ose m'arrêter, Messieurs, au breton *lik*, qui signifie lascif), est-il étonnant, dis-je, que les modernes aient autant varié sur la véritable acception de ce premier terme? Il ne peut exister aucun doute pour le second qui conserve encore aujourd'hui sa signification de montagne ou de forteresse. M. Jolibois s'est décidé pour *Louc'h*, marais, ce qui fait de *Lugdunum* la montagne des marais; mais pourquoi, demanderai-je, ne pas choisir plutôt la racine gaélique *Lugh* qui veut dire jonction (1)? Lyon serait tout naturellement la montagne du confluent. Il est vrai que ce sens conviendrait peu à d'autres Lugdunum, comme Laon ou Lons-le-Saulnier; aussi pensé-je qu'on devrait s'en tenir au *Mont-Désiré* du voyageur gaulois qui savait probablement plus de celtique que tous les érudits de nos jours. L'Irlandais, s'il faut en croire Bullet, aurait même conservé le mot *Lug*, avec le sens d'*agréable*, de chose qui plaît.

---

(1) Mac-Alpine.

Avant de quitter Lyon, Messieurs, vous n'entendrez peut-être pas sans étonnement que ce mot même de Lugdunum, ou *Lygdunum*, comme on disait au 4e siècle, n'a pas suffi à quelques savants pour l'étymologie du nom moderne de cette ville, et qu'ils ont été chercher encore dans le grec Λεῖον, plat, ou Λήϊον, champ de blé, comme s'il était supposable qu'après sept ou huit siècles de domination de la langue romaine dans les Gaules, nos aïeuls du moyen âge aient brusquement repoussé le nom vulgaire de Lugdunum pour lui en chercher un nouveau dans le grec qu'ils ne connaissaient guère. Mais les chercheurs d'étymologie sont insatiables !

Nous avons peu de chose à vous dire, Messieurs, des deux dissertations sur l'histoire ancienne du pays de Dombes, et sur les *poypes* ou monticules factices de cette province. Celle-ci ne peut être appréciée que sur les lieux, et en face de ces *tumuli*, qui, dans d'autres contrées, sont généralement reconnus pour des tombeaux, mais qui n'ont présenté dans la Dombes, à ceux qui les ont fouillés, ni ossements, ni caveaux, ni traces funéraires d'aucune sorte, d'après l'affirmation de M. Jolibois. Il pense que ce sont tout simplement des observatoires élevés par les seigneurs du moyen âge, pour surveiller plus au loin ce vaste plateau où leurs châteaux-forts ne pouvaient dominer d'assez haut leurs possessions. L'autre dissertation ne roule guère que sur les Ambarres. J'ai déjà critiqué, dans un précédent rapport dont vous avez ordonné l'impression, la complaisance avec laquelle l'auteur rattache à ce petit peuple toutes les hordes conquérantes des Ombres, des Ambres ou des Ambrons. Je regrette également que le savant géographe ait négligé de préciser d'abord la vé-

ritable étendue du pays dont il commençait l'histoire; car il ne faut pas confondre l'ancien *pagus Dumbensis* ou archiprêtré de Dombes, avec la principauté de ce nom qui n'en fut, à ce qu'il paraît, qu'un démembrement formé au XVe siècle, quand les ducs de Bourbon acquirent des sires de Beaujeu les domaines qu'ils possédaient en terre impériale de l'autre côté de la Saône. Par une erreur, qui n'est peut-être que typographique, M. Jolibois fait remonter à l'an 712, époque de la conquête de l'Espagne par les Arabes, leur arrivée dans la Bresse. La première invasion des Sarrazins dans notre France, n'eut lieu qu'en 719, et ce ne fut qu'en 725 qu'ils s'avancèrent jusqu'à la Saône.

M. Jolibois a été plus heureux en réfutant M. Bernard qui, dans son mémoire sur *les Origines du Lyonnais,* veut distinguer en deux peuples les *Ségusiens* et les *Sébusiens* que nous offrent les variantes des manuscrits de César. Observez, Messieurs, que ce dernier auteur, dans une autre dissertation sur le temple d'Auguste, attribue, sans la moindre hésitation aux Ségusiaves ou Ségusiens, un bourg gaulois nouvellement découvert entre la Saône et le Rhône, sous le nom de *Condate* ou confluent, ce qui suffit pour expliquer le passage où César nous dit que ce peuple était le premier qu'on rencontrât en franchissant le Rhône, au-dessus et tout près de Lyon bien entendu, comme le démontre la suite de ses opérations contre les Helvétiens.

Mais, si nous supprimons à l'Est des Ségusiaves un peuple qui n'avait, répéterai-je, qu'une existence typographique, nous serons peut-être amenés à en ressusciter un autre sur leur propre territoire, à droite du Rhône. C'est au sujet de leur *Mediolanum,* dont la ta-

ble de Peutinger nous révèle seule l'existence, en l'intercalant entre Roanne et le *Forum Segustavarum*, qu'on regardait incontestablement comme le Forum des Ségusiaves, ou Feur sur la Loire. Mais les distances marquées sur la table, ne pouvant s'accorder avec cette opinion préconçue, chacun se mit à rectifier à son gré ces chiffres, ou à reporter, non moins arbitrairement, comme d'Anville, Mediolanum entre Feur et Lyon. Or, en conférant à la fois avec cette table les textes réunis de Pline et de Ptolémée, on voit renaître forcément un peuple supprimé par notre illustre géographe, les *Atesui* ou *Etusiates*, dont le nom paraît presque évidemment conservé par deux villages au sud de St.-Etienne, les *Atheux* et *St.-Romain-les-Atheux*. On est conduit alors, comme M. Walckenaer, à penser qu'il faut peut-être distinguer deux *Forum* confondus par Ptolémée lui-même, celui des Ségusiaves à Feur, et celui des Etusiates à Farnay près des Atheux. Il se pourrait, dans ce cas, d'après la synonymie politique de ces dénominations, que le *Mediolanum* de la table ne fût pas différent du premier de ces deux Forum. C'est du moins la solution que paraît avoir adoptée sur sa carte le colonel Lapie. En tous cas, nous retrouvons de la marge pour loger ce Mediolanum, soit à Meylieu avec M. Walckenaer, soit à Milan ou Miliet, près de Saint-Martin-Lestra, comme le veut M. Jolibois, à qui j'adresserai seulement les observations suivantes : 1° Que M. Walckenaer, vous venez de le voir, Messieurs, n'a point, ainsi que d'Anville, comme il le prétend, déplacé le Médiolanum de Peutinger; 2° que ses deux hameaux de Milan et de Miliet ne se trouvent point dans le vaste dictionnaire géographique de la France par Girault de Saint-Fargeau, ni dans les deux grands dic-

tionnaires tout récents des villes, villages, hameaux et même des fermes de France par Barbichon et par Duclos; 3° que son étymologie de My-land pour Mediolanum, comme point central du pays, n'a, telle qu'il la présente, rien de celtique. *Land*, pays, est du pur allemand; le Breton dit *Lan*; et *My* pour milieu n'existe pas plus sous cette forme, ni aucune autre approchante, dans cet idiôme que dans le gaélic. Ce n'est pas que je conteste le sens, mais ce sont deux barbarismes gaulois; 4° qu'en affirmant, comme il le fait pour repousser la rectification actuelle du nom des Ségusiaves, que les *Segusini* de Suze sont une colonie ségusienne, il change en fait positif une simple conjecture hasardée en passant par Valois, et donne comme une preuve ce qu'il faudrait d'abord démontrer; — qu'enfin celle qu'il prétend tirer du tableau des cités gauloises avec leurs *pagi, agri* et *fines*, dressé par M. Guérard, n'est pas exacte. Ce n'est pas un *pagus Segusianus*, mais un simple *ager* qu'on y voit figurer dans le territoire de Lyon, et il faudrait avoir sous les yeux les documents manuscrits pour décider, maintenant que l'éveil est donné, s'il ne faudrait pas y lire *Segusiavus* (1). Au surplus, des manuscrits relativement récents quels qu'ils soient, ne peuvent l'emporter sur une médaille et des inscriptions qu'on dit très-nettes et très-lisibles.

Jusqu'à présent, Messieurs, nous sommes restés avec M. Jolibois, sauf quelques erreurs de détail et les en-

(1) J'observerai même que M. Bernard, dans son Mémoire sur les divisions du Lyonnais au 10e siècle, pour lequel il a compulsé, dit-il, tous les documents du 8e, 9e, 10e et 11e, ne dit mot de cet *ager* parmi tous ceux qu'il décrit.



traînements d'une critique trop facile, dans le monde réel et sur le terrain de la science positive. Les deux dissertations sur les traditions des Géants et sur l'Atlantide nous lancent dans les conjectures et dans les romans de l'érudition. Sur un terrain aussi aventureux, l'auteur nous paraît avoir jeté quelquefois sa science par les fenêtres. Magnifique question du reste que celle de l'Atlantide, si elle pouvait recevoir une solution! La poésie, l'histoire, la géographie, la physique générale du globe, la géologie, s'y trouvent intéressées à la fois. Aussi combien de savants, combien de rêveurs se sont lancés à la recherche de ce continent, dont Platon a raconté l'histoire et la merveilleuse disparition! On formerait une bibliothèque entière avec les livres qui se sont occupés de ce grand secret des âges, mais dans ces livres aussi que de folies! Parmi tous ces auteurs, les plus sensés sont du moins restés dans l'Afrique ou dans son voisinage; mais les autres, jouant à Colin-Maillard depuis la Sibérie jusqu'au Brésil, ont transporté l'Atlantide de la Palestine au fond de la Tartarie, de la Poméranie en Suède et dans les deux Amériques. Un burlesque patriotisme se mêlant à la question, nous avons encore vu de nos jours le fameux Rudbeck dépassé par M. Grave, et ce digne Belge enfermer dans les tristes îles de la Zéelande les Champs-Elysées, les Atlantes, les Hyperboréens et les plus brillantes fictions de la Grèce avec Hésiode et Homère lui-même. M. Jollibois passe en revue tous ces systèmes pour leur substituer le sien, ou plutôt celui de Mentelle et de Bory de St.-Vincent, auquel il ajoute l'Espagne et l'Atlas; de sorte que son Atlantide s'étendrait des Pyrénées au Cap-Vert, et de notre Algérie aux Açores. Pour moi, si j'étais obligé de prendre parti dans cette discussion, je

m'en tiendrais au système le plus simple, celui du célèbre voyageur Aly-Bey qui, couvrant des flots de l'Océan les sables du Sahara jusqu'au golfe de Gabès, au midi de Tunis, retrouve dans l'immense chaîne de l'Atlas la grande île de Platon. Il est vrai que cette explication sèche une ancienne mer au lieu de noyer un continent, mais pour tout dire, ces traditions empruntées aux prêtres égyptiens ne me paraissent avoir d'autre valeur que celle d'un souvenir confus des dernières révolutions du globe, valeur réelle néanmoins, car ce souvenir, ceux que les Grecs avaient conservés de la rupture du Bosphore et des colonnes d'Hercule, de l'existence d'un Océan caucasien et de la naissance des îles de Rhodes et de Délos, enfin les croyances antédiluviennes de tant de peuples, protesteraient, jusqu'à un certain point, contre le plus important pour nous des résultats acquis jusqu'à présent à la science géologique. Elle ne connaît point de fossiles humains, mais toutes ces traditions primitives, si constantes et si générales, ne sont-elles pas aussi des fossiles d'un autre genre, et ne font-elles pas notre espèce au moins contemporaine des derniers bouleversements de notre globe? Il y a dans le Syncelle et dans l'Eusèbe arménien un passage qui m'a toujours singulièrement frappé, c'est celui où l'historien chaldéen, Bérose, nous apprend que l'on conservait dans le temple de Bélus, à Babylone, les images d'une foule d'animaux primitifs, reptiles, serpents et monstres dont les espèces étaient perdues, et d'une variété prodigieuse de formes et de grandeur. Ne semble-t-il pas que les fondateurs de ce temple avaient gardé quelque connaissance de ces monstrueux mammifères et de ces gigantesques lézards dont la géologie nous révèle aujourd'hui l'existence ou-

bliée? Mais la contagion me gagne, Messieurs, et je me laisse aller moi-même à ces rêves d'érudition que je blâmais tout-à-l'heure. Aussi je m'arrête; les critiques que j'ai adressées à la science un peu aventureuse de M. Jolibois ne lui enlèvent point ce qu'elle a de réel dans le fond, de clair dans le style, et d'aimable dans une certaine bonhomie qu'il porte au milieu de ses discussions les plus ardues. Vos commissaires pensent, Messieurs, que les travaux et la réputation du curé de Trévoux lui donnent des droits à l'honneur qu'il sollicite, et que nous proposons à l'Académie de lui accorder.

THUCYDIDE.

Les grands historiens de l'antiquité, bien que mêlés, pour la plupart, dans la guerre comme dans la paix, aux événements de leur temps, ont rarement reçu le service qu'ils avaient eux-mêmes rendu à la mémoire des hommes d'élite. Pour ses anciens favoris, Clio fut à la fois prodigue et avare. Ainsi, le peu qu'elle nous laisse entrevoir de la vie de Thucydide est rempli de lacunes, de contradictions, d'incertitudes. Quelques lignes de Plutarque et de Suidas; quelques mots de Cicéron, de Pline, de Pausanias, d'Aulu-Gelle; une notice peu judicieuse, décousue, extraite des scholies, souvent moins exactes encore, par Marcellin, compilateur obscur, postérieur de sept siècles à son héros; une autre biographie grecque, plus courte, plus rapprochée de nous, souillée de calomnies anonymes; enfin, ce qui est d'un haut prix, plusieurs détails personnels, semés par Thucydide lui-même dans ses récits, avec une sobriété qui l'honore, mais ne nous satisfait pas : voilà les sources plus ou moins arides et pures où sont venus puiser ceux de ses modernes biographes qui ont pris la peine de remonter le cours des âges pour nous parler d'un ancien. A leur tête se place un Français, un homme rare pour notre époque, un vrai savant, le vénérable Daunou. Il a, sur ce sujet, tout exposé clairement, tout discuté avec une haute raison. Nous acceptons comme de bon aloi les pièces qui ont résisté

à ce sévère contrôle; et, dans cette première partie de notre Préambule, c'est de celles-là seules que nous allons faire usage.

Thucydide vit le jour à Athènes, en 471 avant notre ère, treize années après la naissance d'Hérodote, neuf depuis la bataille de Salamine. Né noble au sein d'une démocratie, il descendait d'un roi Thrace, de Miltiade, le héros de Marathon, et comptait Pisistrate parmi ses aïeux : singulière généalogie, où le vainqueur populaire faisait équilibre au souverain barbare et au tyran indigène. Après Dieu, il dut la maturité virile de son génie, positif et cependant si ample, aux leçons du philosophe Anaxagore, et la précision savante de son style à celles de l'orateur Antiphon. Encore adolescent, une lecture publique, faite par Hérodote à Olympie, arracha de ses yeux des larmes célèbres, et lui fit dire dans son cœur : *Moi aussi, je serai historien!* Il fut lui-même atteint de la peste qui enleva Périclès, et dont il traça cette vive peinture qui a inspiré plusieurs hommes de génie, depuis Lucrèce jusqu'à Poussin, qui l'a traduite avec son pinceau. La huitième année de cette guerre du Péloponnèse qu'il devait écrire un jour, arrivé un moment trop tard avec ses vaisseaux pour remplir la mission d'empêcher le Spartiate Brasidas de s'emparer d'Amphipolis, importante possession de sa patrie, il fut puni par l'exil de la faute des vents et des flots. Il avait cependant réussi à repousser le général ennemi du port fortifié d'Eïon, qui fut pour cette ville ce que le Pirée était pour Athènes; et il paraît qu'il avait fait des sacrifices de fortune pour hâter son expédition. Mais telle était la reconnaissance athénienne : un seul service manqué effaçait, dans ces cœurs irascibles et dans ces têtes légères, vingt services rendus. Toutefois, ne

reprochons pas à la mémoire de ce peuple un excès de rigueur : il fut la source heureuse des loisirs nécessaires à la création d'un chef-d'œuvre. Aux anciens âges comme dans les siècles modernes, la persécution et l'exil ont été parfois l'aiguillon du génie.

Dès-lors, dans le Péloponnèse, l'Asie-Mineure, la Sicile, Thucydide visita le théâtre des principaux événements dont il s'était fait le narrateur, prodiguant l'or pour se procurer d'un chef ou d'un soldat, d'un Athénien ou d'un Spartiate, ce que donne aujourd'hui, à moins de frais, l'abonnement au Moniteur, des renseignements certains, mêlés de douteux témoignages. Il retourna ensuite passer de longues années près de son épouse, au sein de ses opulents domaines de Skapté Hylé en Thrace, dans cette belle partie de notre Turquie d'Europe dont Iénidgé est la capitale; et longtemps après sa mort, on montrait encore au voyageur le platane à l'ombre duquel l'amiral disgracié, entouré d'esclaves laboureurs ou exploitant ses mines d'or, se plaisait à écrire son livre. Devenu vieux, il rentra, rappelé par un décret, dans sa patrie, que Thrasybule venait d'affranchir. Le long retard de cette réparation permit du moins au septuagénaire de ne pas voir de ses yeux les calamités de son pays : les scandales politiques d'un Cléon, d'un Hyperbolus, même de cet Alcibiade qui les écrasait par ses brillantes qualités; la constitution de Solon deux fois renversée, deux fois à demi rétablie; Athènes, cette dominatrice des mers de la Grèce et de l'Asie-Mineure, dépouillée, par un juste retour, de ses vaisseaux et d'un empire avare usurpé sur les îles, à la fin de la longue guerre qu'elle avait elle-même provoquée; les mutilations successives subies, en peu d'années, par la démocratie, alors incapable de fonder sa

durée sur la modération, et que, du reste, Thucydide n'estimait pas plus que ne firent après lui Xénophon et Socrate; le nombre des citoyens-souverains réduit à cinq mille, puis à quatre cents, jusqu'au moment où un vainqueur implacable fit courber les descendants d'Harmodius sous la verge de trente tyrans. Différé, le rappel de notre historien n'en fut pas moins enthousiaste; une statue fut érigée à l'auteur du décret, qui a inspiré à Pline ces nobles paroles : « Thucydidem imperatorem Athenienses in exsilium egere, rerum conditorem revocavere, eloquentiam mirati, cujus virtutem damnaverant. »

Mais, dans les tempêtes révolutionnaires, on n'écrit guère impunément l'histoire contemporaine : Thucydide mourut bientôt, laissant ses travaux inachevés, victime d'un assassinat dont la cause était peut-être politique. Enfant d'un autre âge, que de changements il avait, après un exil de vingt ans, trouvés dans Athènes! Longtemps contenu par la digue que naguère lui opposait le subtil et puissant génie de Périclès, le torrent de la démagogie avait tout entraîné. Au dedans, au dehors, peu après les jours sereins du retour de l'indépendance, se renouait cette effrayante série de désordres qui devait aboutir au désastre de Chéronée et au suicide de la liberté. Homme des vieilles mœurs, condisciple du fils de Xanthippe, et organe fidèle de sa politique, l'éloquent et austère annaliste était devenu un étranger au milieu de ses concitoyens. Le dialecte même qu'il employa, ramolli comme la génération nouvelle, avait cessé d'être langue littéraire. Que reste-t-il à faire, quand la patrie, saisie de vertige, s'enfonce chaque jour, insouciante, au sein d'un abîme? Alors un assassin peut être salué comme un libérateur.

Plutarque et Pausanias ont vu le tombeau de Thucydide parmi les sépultures de la famille de Cimon. Sur le modeste cippe de l'illustre historien on avait écrit ces simples mots :

ΘΟΥΚΥΔΙΔΗΣ 'ΟΛΟΡΟΥ 'ΑΛΙΜΟΥΣΙΟΣ.

THUCYDIDE, FILS D'OLOROS, DU DÈME D'HALIMONTE.

Un hermès antique, reproduit par Visconti, nous a conservé ses traits. Nous y retrouvons, avec la beauté du type grec, cette physionomie pensive et cette élévation du front dont parle Marcellin. Le biographe ajoute que toute la personne de Thucydide était la vivante image de la simplicité mâle de ses écrits.

L'*Histoire de la Guerre du Péloponnèse* se compose de huit livres, dont sept seulement ont pu recevoir les derniers soins de l'auteur. Dans le huitième, Thucydide, aurait dit un contemporain, est déjà ἵστωρ : il sait, il a terminé la recherche des faits; peut-être aussi, comme le pense O. Müller d'après Thucydide lui-même, avait-il déjà recueilli des matériaux sur tous les événements, y compris la ruine d'Athènes. Mais là il n'est pas encore ce qu'il a été de plus dans toutes les autres parties, ξυγγραφεύς : il n'a pas fait les retouches définitives de style et de composition. On a prétendu que ce dernier livre n'est pas de lui. Les uns ont voulu qu'il fût l'ouvrage de sa fille; d'autres, celui de Xénophon; d'autres encore, celui de Théopompe : mais Plutarque n'hésitait pas à l'attribuer à Thucydide.

Au reste, cette coupure en livres, et celle des livres en chapitres, est ici, comme chez d'autres écrivains éminents de l'antiquité, l'ouvrage capricieux des grammairiens. Tel de ces manœuvres tailla le bloc entier en

neuf sections, sans doute par dévotion pour les Muses; tel le brisa en treize fragments, pour honorer, de plus, Apollon et les Grâces. Une seule division, large, sensée, conforme à la manière dont les faits se sont d'eux-mêmes groupés, était dans la pensée de Thucydide lorsqu'il conçut le plan général de son ouvrage; elle n'embrassait que quatre parties :

1° Préambule, exposition du sujet : coup-d'œil rapide, mais profond, sur les plus anciens temps de la Grèce; causes éloignées, causes prochaines, préparatifs, ouverture de la guerre du Péloponnèse (livre I, le plus long de tous);

2° Premières campagnes de cette guerre : période appelée *guerre d'Archidamos*, jusqu'à la paix de Nicias : de 431 avant notre ère, à 421 (livres II, III, IV);

3° Commotions politiques et hostilités des Etats Grecs après cette paix; expédition de Sicile : de 421 à 413 (livres V, VI, VII);

4° Nouvelle phase de la guerre, ou *période Décélique*, qui finit à la prise d'Athènes par Lysandre : de 413 à 405 (livre VIII). Narration arrêtée au milieu de la vingt-unième année ou campagne.

Dans cette histoire, écrite sous forme d'annales, chaque année est partagée en deux saisons, l'été et l'hiver. C'est peut-être un défaut. Moins grave dans la narration d'une seule guerre, qui se divise naturellement en campagnes, qu'il le serait pour un ouvrage destiné à embrasser l'histoire d'un peuple ou celle d'une période plus étendue, ce défaut a l'inconvénient de suspendre ou de couper brusquement le récit des événements au moment où l'intérêt est le plus vif, et de

manquer ainsi à cette première loi de tout ouvrage, surtout d'un ouvrage historique, qui en place la beauté dans le développement habile et la gradation prolongée des faits et des caractères.

Ces Mémoires d'un militaire, à la fois homme d'Etat et philosophe, eurent le bonheur de rencontrer dans un autre philosophe guerrier, dans Xénophon, un éditeur et un continuateur. Partout s'y déploie une profonde connaissance du cœur humain, et une expérience consommée des affaires. Quelques traits, rendus plus saillants par le contraste, suffisent au Phidias de l'histoire pour sculpter et placer à l'entrée de l'édifice la physionomie des deux peuples qui étaient l'âme de cette longue guerre civile :

« Vous semblez, fait-il dire par les députés de Corinthe aux Lacédémoniens, n'avoir jamais examiné quels sont ces ennemis que vous aurez à combattre, et combien, à tous égards, ils diffèrent de vous. Les Athéniens sont novateurs, prompts à concevoir, prompts à exécuter ; conservateurs, au contraire, vous n'inventez rien, et, mis à l'œuvre, vous n'allez pas même jusqu'au nécessaire. Leur audace passe leur force ; dans les périls où les jette l'irréflexion, ils s'enivrent d'espérances ; vous faites, vous, moins que vous ne pouvez, sans confiance même dans les mesures que garantit la raison, sans espoir de sortir jamais du danger. Ils sont remuants ; vous êtes temporiseurs : vagabonds ; vous, casaniers. Ils croient gagner à sortir de leurs murs ; par une excursion, vous croyez tout perdre. Vainqueurs, point de bornes à leurs prétentions ; vaincus, point de désespoir. Le corps leur est chose étrangère, qu'ils sacrifient à la

patrie : ils n'ont en propre que leur âme, qu'ils dévouent à sa gloire. Ont-ils échoué dans leurs desseins? ils se croient frustrés d'un bien légitime ; saisi l'objet de leur ambition? c'est trop peu au prix de ce qu'ils ont droit d'attendre. Heureux ou non, déjà de nouvelles espérances ont rempli le besoin de leurs cœurs. Pour eux seuls, concevoir, espérer, posséder, sont même chose, tant est rapide l'exécution de leurs idées ! Et c'est à travers les douleurs, les dangers, c'est toute la vie, qu'ils poursuivent tant de pénibles labeurs. Avides d'acquérir sans cesse, le présent leur échappe. Ils ne connaissent qu'une fête, l'accomplissement du devoir ; qu'un malheur, l'inaction paisible, malheur non moins insupportable que l'activité sans relâche : peuple, en un mot, vraiment né pour ne point souffrir le repos, comme pour le ravir au reste des hommes. »

Persécuté, Thucydide eut le courage des esprits droits et vraiment grands, il sut rester impartial. A peine parle-t-il mal de Cléon, qui l'avait banni, et dont toute la Grèce a mal parlé ; et l'injustice dont il a été frappé est celle qu'il relève avec le moins d'amertume. Thucydide a pu dire, avec la vertueuse assurance de de Thou, son admirateur, écrivant, comme lui, le récit des malheurs et des crimes contemporains : « Que tous ceux qui, maintenant et à l'avenir, liront l'histoire que je leur présente, soient persuadés d'y trouver la vérité ; qu'ils y découvrent ma liberté, ma bonne foi ; et, comme je n'écris point par contrainte, qu'ils ne puissent jamais soupçonner mon ouvrage de partialité ni de flatterie. »

Cette intégrité de l'historien, ce culte du vrai, conspire avec la nature du sujet à nous priver du plaisir

d'embrasser franchement le parti d'aucune des puissances belligérantes. Les succès des Athéniens sont souillés par l'injustice de leurs prétentions, ceux des Spartiates par des cruautés ; on ne peut se résoudre à faire des vœux ni pour Alcibiade, ni pour Lysandre ; on abhorre les excès des démocrates ; les froides vengeances des aristocrates font frémir ; et le cœur, qui voudrait s'attacher à une cause, souffre de rester en suspens, ou n'éprouve que des émotions pénibles. Assurément ce n'est pas la faute de l'historien, qui valait beaucoup mieux que son sujet.

Thucydide considérait déjà de haut plusieurs questions que débat encore l'esprit moderne. Il n'en est pas de plus controversées et de plus dignes de l'être que la liberté de la pensée et l'abolition de la peine de mort : eh bien ! toutes deux ont rencontré dans notre historien un libéral précurseur. « Il n'est personne de nous, fait-il dire à Périclès, qui, dans les délibérations, ne soit capable ou de concevoir des idées heureuses, ou d'apprécier celles des autres, parce que, selon nous, ce qui nuit au succès, c'est, non la parole publique, mais la précipitation qui s'engage avant d'avoir discuté. » Ecoutons encore Diodote plaidant la cause des Platéens : « Des peines trop douces furent établies d'abord, même contre les plus grands crimes : avec le temps, elles cessèrent d'effrayer. La plupart furent changées en celle de mort, et cependant on la brave elle-même. Il faut donc imaginer un moyen de terreur plus efficace, ou reconnaître que la peine capitale n'est plus qu'un vain épouvantail. »

Le mérite de la narration de Thucydide est merveilleusement défini par un des plus grands maîtres dans l'art de raconter : « Est tenu pour le meilleur historien,

dit Plutarque, celuy qui sait mieux peindre une narration, comme un tableau, de diverses affections et de diverses conditions de personnages, comme de plusieurs images. Qu'il soit vray, Thucydides est tousjours après ceste dilucidité d'oraison, taschant à rendre l'auditeur par ses paroles comme spectateur, et desirant imprimer aux lecteurs les mesmes passions d'estonnement, d'esbahissement et d'agonie, que font les choses mesmes quand on les voit à l'œil. Car Demosthenes qui, sur la greve mesme de l'isle de Pyle dresse le battaillon des Atheniens, et Brasidas qui haste le gouverneur de sa galere de donner de la proue en terre, qui s'en va sur la planche, qui y est blessé, et qui rend l'esprit et se laisse aller sur le tillac; et les Lacedemoniens qui combattent dessus la mer, comme s'ils avoient le pied ferme en la terre; et au contraire, les Atheniens qui combattent dessus la terre, comme s'ils eussent esté dedans les galeres; et de rechef en la guerre de la Sicile, la description qu'il fait des deux armées de terre qui sont sur le rivage, à voir combattre leurs gens en bataille navale, la victoire estant longuement en balance, aiant une intolerable agonie, destresse et travail, à cause des chocs et charges diverses, se communiquant l'effort de la contention aux corps mesmes des regardans, soufflans d'ahan, en aussi grande peur et peine que ceulx mesmes qui combattent, la disposition par ordre et figurative narration qu'il en fait, tout cela est une claire représentation de peinture. »

Du reste, toujours sérieux, Thucydide ne se déride guère, comme Plutarque, à la vue de certaines scènes presque bouffonnes, écloses, même alors, des mouvements populaires. Une fois seulement, au sujet du récit de l'imprudente et malheureuse entreprise de Cylon, il

fit dire à ses lecteurs : *Ici le lion a ri*. On serait donc tenté de penser que parfois il applique la majesté de l'histoire à des hommes et à des faits qui n'étaient pas par eux-mêmes à cette hauteur. Il ne s'engage point dans les détails biographiques : pas un mot de plusieurs personnages déjà célèbres dans les temps dont il parle, tels que Socrate, Aspasie, Sophocle, Euripide, Aristophane, bien qu'il eût été fort possible de rattacher quelques-uns de ces noms aux faits qu'il raconte. Hérodote probablement n'y eût pas manqué : il eût cherché plus loin encore les occasions de pénétrer dans l'intérieur des cités et des familles ; il eût même recueilli volontiers les narrations traditionnelles qui auraient pu s'entremêler au cours de cette histoire. Mais Thucydide craint toujours de sortir d'un sujet qu'il a circonscrit avec scrupule. Il ne tombe pas, pour cela, dans la sécheresse ; et même, grâce à cette réserve, au choix judicieux des faits, aux justes proportions de la narration entière, il a réussi, difficile succès ! à se placer d'avance au point de vue désintéressé d'une postérité lointaine. Partout, mais principalement dans le premier livre, éclate le soin avec lequel il repousse tout ce *merveilleux ridicule* que reproche Voltaire à l'ancienne histoire des Grecs. « Ayant écarté les fables, dit-il lui-même, avec une légitime fierté, je serai peut-être écouté avec moins de plaisir : mais à ceux qui voudront connaître le vrai dans le passé, et discerner l'utile dans les événements semblables ou analogues qui, d'après la nature humaine, se renouvelleront un jour, à ceux-là mes récits suffiront. C'est un monument que je lègue à l'avenir, non un fugitif exercice d'apparat fait pour caresser l'oreille. » Dans Hérodote, à qui s'adressent ces mots un peu sévères, tout

est déterminé par des oracles ou des prédictions, ou par la volonté absolue d'un despote; dans Thucydide, il n'y a que des agents humains et des agents libres: tout ce qui est entrepris et exécuté, l'est en vertu d'une délibération commune; et tout se passe au grand jour, ou sur la place publique, ou sur le champ de bataille. Aussi n'est-il pas étonnant que les contemporains de Thucydide, livrés à toutes les erreurs superstitieuses, l'aient soupçonné d'athéisme. Comment n'aurait-on pas accusé de ne pas croire à la divinité un homme qui méprisait le charlatanisme des oracles et l'imposture de la divination?

On a cru caractériser avec justesse et élever bien haut l'ouvrage de Thucydide, en l'appelant *un poëme, une grande tragédie historique:* c'est oublier que cet historien avait substitué l'invocation de la Vérité à celle des Muses, et que sa mission fut de consommer le divorce de la poésie et de l'histoire. Cette manie de tout mesurer sur la scène, de s'ébahir devant le drame puisé dans l'histoire comme devant le prototype du beau, nous emporte trop loin. On ne songe pas qu'après tout, le drame historique, facile produit d'une littérature bâtarde, n'est ni du théâtre, ni de l'histoire. Denis d'Halicarnasse, souvent injuste envers Thucydide, Fréd. Schlegel et Ficker voulaient-ils dire que les récits de cet historien sont dramatiques? Que ne le disaient-ils simplement?

Sans examiner si, contrairement à l'opinion de Cicéron, Thucydide avait, jeune encore, plaidé devant les tribunaux de sa patrie, ou si, plus tard, à force d'éloquence prodiguée dans la bouche d'autrui, il se dédommageait d'être éloigné par l'exil de la tribune athénienne, on

s'explique aisément le grand nombre de harangues semées dans ses récits. Tout dépendait alors du peuple, et le peuple dépendait de la parole. Les rhéteurs comprenaient dans l'éloquence, comme un quatrième genre, l'histoire, dont les règles étaient encore indécises. Même au temps d'Aristote, l'historien Ephore assimila son art à l'éloquence d'apparat; et Timée, après lui, renouvelait la même comparaison. De plus, une loi suprême de l'art d'écrire, promulguée un peu plus tard par Platon, amoureux du dialogue, exigeait que l'auteur, en tout genre, se cachât derrière ses personnages. Comment l'historien se serait-il soustrait à cette loi si utile pour lui, et source de tant d'ingénieux agréments? Thucydide nous apprend lui-même en quelle mesure il l'a observée dans ses discours, qui sont presque tous des chefs-d'œuvre : « Rapporter textuellement toutes les harangues prononcées avant et pendant la guerre, était difficile pour moi-même quand je les avais entendues, et pour ceux qui, de toutes parts, m'en rendaient compte. J'ai donc exposé ce que chaque orateur me semblait avoir dû dire selon la succession des circonstances, m'attachant le plus près possible au sens général de ce qui a été dit réellement. » Plutarque met en opposition aux « longs preschements et grandes traisnées de harangues que Theopompus, Ephorus et Anaximenes font dire aux capitaines » celles que Thucydide prête à Sthénélaïdas, à Archidamos, à Périclès. Rien n'est plus vif, plus empreint d'un fougueux élan que les paroles de l'Ephore de Sparte; cette juvénile impatience forme un habile contraste avec la prudence un peu méticuleuse du vieux roi, et les vues élevées, la souplesse politique du grand homme d'Etat :

« Je n'entends rien au verbiage des Athéniens. Ils n'ont pas tari sur leur éloge, pas désavoué leurs attentats contre nos alliés et le Péloponnèse. Ils furent irréprochables contre les Mèdes? eh bien! devenus injustes envers nous, vertueux alors, maintenant coupables, ils méritent double châtiment. Nous, toujours les mêmes, bien avisés, nous ne laisserons point opprimer nos amis. La punition ne doit pas être plus différée que l'insulte. A d'autres l'or, les vaisseaux, la cavalerie : nous avons; nous, de braves alliés; ne les livrons pas en proie aux Athéniens, ne vidons pas la querelle avec des procédures ou des paroles. Est-ce en paroles qu'ils ont souffert? Vengeance à l'instant! vengeance énergique! Quoi! délibérer quand on nous outrage! Que nul ne nous endoctrine ainsi! C'est à qui médite une iniquité, de délibérer longtemps. Lacédémoniens, décrétez la guerre : il y va de l'honneur de Sparte. Ne laissez pas Athènes grandir encore; ne consommez pas le sacrifice de vos confédérés. Les dieux seront avec nous : marchons contre les oppresseurs ! »

Voilà l'emportement d'un tribun de Rome, avec la force concentrée du Spartiate qui n'a pas encore appris à *allonger ses monosyllabes*.

Mais revenons : cette manière de faire parler les personnages historiques satisferait-elle la précision moderne? Non, sans doute. C'est que le point de vue a changé : œuvre d'art, l'histoire, chez les Grecs, avait principalement le beau pour objet; science avant tout, dans notre temps, elle est devenue plus curieuse du vrai; et la critique répondra désormais par l'organe de Voltaire : « Pourquoi faire dire à un homme ce qu'il n'a pas dit? Il vaudrait presque autant lui attribuer ce qu'il n'a pas fait. »

Le texte du plus grand historien de la Grèce n'est pas encore fixé; et peut-être, malgré les louables efforts de tant de savants hommes, depuis Henri Estienne jusqu'à Poppo et Haase, ne le sera-t-il jamais d'une manière aussi stable que ceux d'Hérodote et de Xénophon. A quoi tiennent ces longues incertitudes, un peu humiliantes pour l'esprit moderne, toujours impatient et prime-sautier? A une obscurité profonde, dont il faut bien prendre notre parti, puisque déjà elle existait pour Cicéron et pour Denis d'Halicarnasse. « Ami, es-tu savant? dit notre historien chez un des poëtes de l'Anthologie; prends-moi en main. Mais, si la Muse est pour toi une étrangère, laisse-moi, tu ne peux me comprendre. Je ne suis pas accessible à tous; bien peu ont su admirer le fils d'Oloros, Thucydide, de la race de Cécrops. » Ce que l'on comprenait alors, parfois nous échappe; ce qui était demi-jour s'est changé en ténèbres. A cette vieille et étrange difficulté de lire Thucydide, on peut assigner au moins quatre causes distinctes.

Il a été singulièrement maltraité par les copistes. Qui le croirait? C'est en cherchant à éclaircir cet historien, qu'on l'a rendu plus obscur. Ses écrits, abandonnés, pendant un grand nombre de siècles, aux caprices des grammairiens, même des lecteurs, ont eu, plus qu'aucun autre ouvrage, à souffrir des interpolations. Chacun se croyant tout permis dans les ténèbres dont il jugeait l'auteur environné, corrigeait à sa manière ce qu'il croyait altéré, parce qu'il ne l'entendait pas, ou l'interprétait par des locutions et des termes plus usuels : et ces corrections, ces interprétations, introduites avec le temps dans le texte par l'impéritie ou l'irréflexion des copistes, y forment aujourd'hui une

espèce de fautes semblables à ces plaies profondes et cachées, qu'il est très-difficile de reconnaître et de guérir.

Mais pourquoi, avant ces altérations et près de son temps, ne comprenait-on plus Thucydide? Parce qu'il s'était fait une langue à part, merveilleusement appropriée à son génie. Assaisonné parfois d'une sorte de rudesse pleine de sève, son style, image, et dans la forme des mots et dans leur syntaxe, d'un atticisme vieillissant, abonde en figures hardies, en brusques transpositions, en traits rapides, en locutions poétiques. Pour revenir à nous, quand nous entreprenons de tout expliquer grammaticalement, la phrase souvent se refuse à nos constructions rigoureuses et méthodiques; et, voulant absolument trouver une période régulière là où le caprice, où le dessein secret de l'historien, a donné à sa pensée une forme heurtée et vive, nous restons indécis et embarrassés. « Mais toutes les langues, ajoute le critique à qui j'emprunte cette observation, n'ont-elles pas ces saillies et ces libres allures? Parmi nos écrivains, et dans celui même qui rappelle le plus Thucydide, dans Montesquieu, combien de coupes de phrases hasardées, de tours pittoresques, de hardiesses elliptiques, qui, avec le nerf et la beauté du style, en font l'originalité et la couleur! »

Comme tous les esprits sérieux, jetés par la Providence dans une époque de décadence et de guerres civiles, Thucydide avait, du fond de sa solitude, porté sur le cœur humain un regard triste et pénétrant. De là, tant de maximes morales et politiques, qui, formulées avec le laconisme des adages dont le temps a rogné et comme usé l'expression, abondent dans ses harangues,

et deviennent une nouvelle cause d'obscurité. C'est surtout cette partie des écrits de Thucydide que Cicéron avait en vue, lorsqu'il écrivait : « Qui ita creber est rerum frequentia, ut verborum prope numerum sententiarum numero consequatur ; ita porro verbis aptus et pressus, ut nescias utrum res oratione, an verba sententiis illustrentur. »

Ce qui achève d'épaissir ces ténèbres, c'est un certain nombre d'expressions empruntées à la marine, surtout à l'art militaire. Là, nous sommes privés, tantôt de la complète intelligence du mot technique, tantôt d'un juste équivalent pour le rendre. Thucydide attend encore un Folard.

Frappé de tant d'obscurités, on a cru y voir le résultat d'un système. « Peut-être, dit M. Didot, effrayé des terribles vérités qu'il proclame, de cette triste connaissance du cœur humain, et de ces maximes plus tristes encore pour gouverner les hommes, Thucydide voulut en dérober l'accès au commun des lecteurs, en apportant autant de soin, peut-être même d'affectation, à ne s'adresser qu'aux seuls hommes d'Etat, qu'on en met aujourd'hui à rendre l'histoire agréable aux dépens de la vérité, afin qu'elle devienne accessible à tous, et qu'elle amuse le vulgaire. » Cette conjecture du savant traducteur n'a rien qui répugne aux habitudes et aux intentions des historiens grecs, dont nous ne possédons qu'une faible partie. Denis d'Halicarnasse, en effet, nous apprend que, dans les oligarchies et les Etats despotiques, ces écrivains restreignaient à dessein, en s'entourant de voiles, le nombre de leurs lecteurs. Enfant d'une démocratie qu'il aimait peu, c'est du moins à l'aristocratie des intelligences que s'adressa

Thucydide. Il semble l'entendre, dès son préambule, s'écrier, comme le prêtre sous le péristyle du temple : *Profanes, loin d'ici!*

Quoi qu'il en soit, la difficulté de le comprendre n'a pas rebuté les esprits cultivés. Vivement admiré des Anciens, dont Cicéron se faisait l'éloquent écho lorsqu'il le proclamait *rerum gestarum pronuntiator sincerus et grandis,* Thucydide, qui forma Démosthène, qu'imitaient Salluste et Tacite, a trouvé, parmi les philosophes, les critiques, les historiens, les hommes d'Etat, même les souverains modernes, des lecteurs non moins dignes de goûter son austère génie. Bossuet, Montesquieu, et, dans une sphère moins haute, Rollin, Barthélemy, Cousin-Despréaux, M. Raoul-Rochette, le citent souvent. L'usage qu'ont fait de son premier livre Clavier, Petit-Radel, de l'ouvrage entier d'Anville et Barbié du Bocage, témoigne qu'il est, avec Hérodote, le guide le plus sûr pour diriger nos chronologistes dans le dédale des âges héroïques, nos géographes dans la topographie de l'ancienne Grèce. Les auteurs de plusieurs savants Mémoires de l'Académie des Inscriptions et de quelques Sociétés étrangères s'appuient sur Thucydide avec confiance. Le sceptique La Mothe le Vayer applaudit aux constants efforts de ce Grec pour écarter la fable de la narration sérieuse. Ne nous étonnons pas que l'auteur du *Télémaque* semble lui préférer les gracieux récits de l'épique Hérodote; ni que Voltaire, si léger, ne le nomme pas une seule fois dans le long article *Histoire* de son Dictionnaire Philosophique. En revanche, il est, au gré de J.-J. Rousseau, le vrai modèle des historiens; et Mably, un peu exigeant, conseille aux princes et à leurs ministres de

le relire chaque année. Dans sa harangue pour l'ouverture des Etats-Généraux en 1561, l'Hospital se fonde sur cette grave autorité historique pour définir et combattre les séditions. Un autre chef illustre de la magistrature française, d'Aguesseau, se souvenait encore avec charme, dans sa vieillesse, des *jours délicieux qu'il avait consacrés à cette douce lecture*. Sainte-Croix a dignement loué Thucydide. Belin de Ballu admire dans ses tableaux « ces teintes vigoureuses qui n'appartiennent qu'aux grands maîtres » ; Marmontel, « une abondance qui se ménage, une chaleur qui se tempère, une force qui se contient et qui règle ses mouvements » ; Lévesque, « sa fière stature et sa physionomie imposante ». Il est vrai que Lévesque est traducteur ; mais le dédain exagéré de cet estimable savant pour sa copie donne du crédit à son admiration pour le modèle : bien différent du bonhomme d'Ablancourt, qui dit sans façon : « J'aimerois mieux luy prester ma gloire, que de luy dérober la sienne. » Quant à La Harpe, il daigne à peine jeter quatorze lignes, chargées d'inexactitudes, au premier historien de la Grèce. Châteaubriand le désigne comme un des grands exemples qui attestent, dans l'antiquité, l'alliance du talent littéraire avec celui de la guerre et de la politique. « Lorsque Thucydide raconte les malheurs attachés aux troubles civils, dit une femme douée d'un mâle génie, il jette de grandes lumières sur les passions politiques, et doit paraître supérieur aux écrivains modernes qui n'ont que l'histoire des guerres et des rois à raconter. »

Des rois eux-mêmes ont témoigné, pour l'historien né dans une démocratie, une prédilection singulière. Alphonse V, ce magnanime souverain de l'Aragon, qui recueillait dans ses Etats les savants bannis de

Constantinople, et que la lecture de Quinte-Curce guérissait d'une maladie, fit, sur les écrits de Thucydide, ce qu'avait fait, dans un autre but, le grand orateur athénien : il les transcrivit plusieurs fois de sa main victorieuse, tandis que, par son ordre, Laurent Valla les traduisait, et Pogge exécutait un travail semblable sur la Cyropédie de Xénophon. Un évêque, un ambassadeur de Louis XII, Claude de Seyssel, tourna le premier en français, pour *faire présent,* dit-il, à ce bon prince, *d'une chose singulière en soy, l'Histoire de la Guerre qui fut entre les Peloponnesiens et Atheniens :* livre que Charles-Quint emportait, avec les Commentaires de César, dans ses expéditions guerrières; que François Ier tenait, en sa *librairie*, à la disposition de tous les gentilshommes de son royaume; et qui fut souvent dans les mains de Henri III. La prose de ce vieil écrivain, prédécesseur d'Amyot et de Montaigne, est déjà remarquable par sa netteté; mais, malgré les conseils de Lascaris et les corrections de Vascosan, elle se sent plus du latin de Valla que du grec de Thucydide. Je l'aimerais mieux plus différente encore de notre langue actuelle, mais empreinte de la concision, du ton bref et fier d'un Ville-Hardouin.

Napoléon avait-il lu Thucydide? Je ne sais : mais celui qui doutait de toute cette brillante période des guerres Médiques, eût-il douté des récits d'un aussi véridique annaliste?

Enfin, sans nous préoccuper de l'engouement banal et de l'admiration toute faite de maint érudit, rappelons la haute et sérieuse estime de plusieurs esprits d'élite chez l'étranger. Dans sa propre patrie, Thucydide a inspiré de nobles pages à Grégoire Paliouris, une de ces brillantes et souples intelligences qui redisent

éloquemment aux Grecs de nos jours les exploits et les fautes de leurs ancêtres. Dans la docte Allemagne, il a trouvé pour interprètes des écrivains distingués, pour juges, des critiques d'une originalité indépendante, pénétrés, comme Wieland, Creutzer, Kortüm, O. Müller, du sentiment vrai de l'antiquité. Chez Thucydide, ce n'est pas l'historien, c'est l'histoire même, selon Heeren, qui semble parler. De tous les Anciens, il est celui qu'avait le plus étudié Machiavel pour préparer son *Histoire de Florence*; et le judicieux Daunou admet, sauf de faibles restrictions, le parallèle fait par un anonyme italien entre ces deux illustres écrivains. Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, Thucydide fut l'objet d'une sorte de culte dans l'Académie de Pise et dans les grandes écoles d'Italie. De l'autre côté du détroit, le philosophe Hobbes, qui l'a traduit, voulait faire voir aux Anglais, par l'exemple des Athéniens, les désordres d'une démocratie sans contre-poids. Le rhéteur Blair l'associe, pour la sagacité des vues politiques, à Polybe et à Tacite. Trois estimables historiens de l'ancienne Grèce, le paradoxal Mitford, l'ingénieux Gillies, le docte Thirlwall, lui doivent l'intelligence des temps qui ont suivi les guerres Médiques. Un membre éclairé du Parlement d'Angleterre disait qu'il ne pouvait s'y agiter aucune question sur laquelle on ne trouvât des lumières dans Thucydide; et il n'était pas rare de voir, au siècle dernier, le texte de l'historien apporté et discuté en pleine chambre des Communes. Lord Chatham recommandait à son fils William Pitt l'étude approfondie du successeur d'Hérodote, dont il s'était lui-même pénétré; et les auteurs des *Lettres Athéniennes*, jeunes hommes qui se préparaient à la vie politique, le croirait-on aujourd'hui? par la méditation de l'antiquité,

avaient réussi, grâce surtout à Thucydide, à juger sainement les institutions, les hommes et les faits dont il nous entretient.

Ces faits se préparent, puis se développent dans un ordre lumineux. Cimon, vainqueur, en un seul jour, de la flotte des Perses sur la mer de Cypre, et de leur armée de terre à l'embouchure de l'Eurymédon, ruina, un an après la naissance du futur historien son parent, les dernières espérances du Grand Roi. Tel fut le véritable terme des guerres Médiques, ouvertes avec tant d'éclat par Miltiade à Marathon, terminées non moins glorieusement par son fils. Dès-lors, la Grèce ne craint plus le joug de l'étranger; c'est peu : elle joue, à son insu, un rôle plus noble encore que celui auquel elle avait aspiré; car elle est devenue la barrière sacrée, insurmontable, qu'oppose la Providence aux Barbares d'Asie pour protéger tout l'Occident. Mais, au sein même de cette nation naguère si héroïque, une rivalité funeste fermente, éclate entre les cités victorieuses, et divise Athènes et Sparte, autour desquelles se rallient, suivant les localités et les instincts de mœurs et de races, toutes les forces des Hellènes. L'intérieur de chaque Etat est troublé par des factions, et les Etats cependant s'arment l'un contre l'autre : ainsi, à la guerre étrangère succède la guerre civile, si je puis dire, à deux degrés. Tandis qu'Athènes menace, humilie, exile les héros qui l'ont défendue, des luttes acharnées s'engagent de toutes parts, non-seulement entre elle et Lacédémone, mais entre Mégare et Corinthe, entre Doriens et Phocidiens, entre Corinthe et les insulaires de Corcyre. Tous ces démêlés partiels et compliqués viennent se fondre, en 431, dans la guerre générale

du Péloponnèse. D'un côté, Sparte, ayant pour alliés les habitants d'Ambracie, de Leucade, d'Anactorium, la Phocide, les Locriens, Mégare, toutes les villes béotiennes, excepté Platée, toute la péninsule de Pélops, hormis Argos et l'Achaïe; de l'autre, Athènes, secondée surtout par les îles, par quelques princes thessaliens, par l'Acarnanie presque entière, par ceux de Platée et de Naupacte, par les villes grecques de la côte asiatique, de la Thrace, de l'Hellespont : tels sont les deux grands partis qui, sous l'œil du monarque de Perse, immobile sur la rive d'Orient, haut protecteur tour à tour de l'un et de l'autre, et vengé ainsi de défaites qui l'étonnent encore, vont s'acharner, pendant vingt-sept ans, à s'entre-détruire.

« De tous les faits antérieurs, dit Thucydide avec une noble tristesse, le plus grand est la guerre Médique; toutefois, après deux actions navales et deux combats sur terre, le dénouement en fut prompt. La guerre que j'écris, bien plus longue, a été, pour la Grèce, plus fertile en désastres qu'il n'y en eut dans le même espace de temps. Jamais, en effet, tant de villes prises et dévastées, celles-ci par les Barbares, celles-là par leurs hostilités réciproques, d'autres changeant d'habitants après la conquête; jamais tant d'exils, tant de meurtres, soit dans les batailles, soit dans les émeutes. Des événements autrefois connus par tradition, et rarement confirmés par les effets, sont devenus croyables : violentes secousses, ébranlant à la fois une vaste partie de la terre; éclipses de soleil, plus fréquentes que celles dont les âges précédents aient transmis le souvenir; en certains pays, grandes sécheresses, et, par elles, la famine; enfin, non moins meurtrier, et décimant les populations, le fléau de la peste : maux affreux, qui fondirent tous à la fois avec cette guerre. »

S'exagérer aujourd'hui l'importance de ces événements, si grands aux yeux de Thucydide, serait ou pédantisme borné, ou fausse application d'un passé lointain au présent, ou plaisir de s'enfuir, par l'imagination, dans les siècles antiques, loin d'une société travaillée de maux plus graves encore. Gardons-nous, toutefois, d'en méconnaître la véritable portée. Sans doute, il est tel de nos départements qui égale l'Attique entière en étendue et en population. Grâce aux progrès des sciences nautiques et à l'artillerie, que seraient les trirèmes d'Athènes, les hoplites de Sparte, en présence de notre marine et de nos armées? Notre administration intérieure, si puissante tant que l'ordre sera respecté parmi nous, était totalement étrangère à la constitution de l'ancienne Grèce. Ce n'est plus seulement avec quelques cités, c'est avec l'Europe, avec le monde, que chacun des grands Etats modernes est enlacé de mille liens par la politique; et les paroles de notre tribune nationale retentissent, avec quelle promptitude! dans le monde entier. Eh bien! malgré ces proportions colossales de l'histoire contemporaine, nous sommes profondément émus des agitations d'un peuple qui se remuait, il y a vingt-trois siècles, dans un coin de l'Europe. Pourquoi? parce que la terre foulée par ce peuple était une terre privilégiée, et que, même à part le dramatique effet de l'art antique chez l'historien, dans cette lutte prolongée nous voyons aux prises, sous les noms de Sparte et d'Athènes, derrière le dorisme et le génie ionien, les deux principes aveuglément exclusifs dont l'antagonisme nous tourmente nous-mêmes, la démocratie révolutionnaire et l'oligarchie conservatrice. L'enjeu de ces brûlants débats est la suprématie grecque, cet empire appelé *hégémonie*,

prépondérance politique sur la plus belle région de l'Occident, sur une contrée qui a semé ses arts avec ses colonies dans toutes les parties du monde connu. Avouons-le d'ailleurs, chez nous, au sein de plus vastes institutions, s'agitent des hommes plus petits; et sur cette scène grecque, si resserrée que la supposent d'injustes dédains, éclatent partout des prodiges de valeur et de génie. Comment enfin refuser sa sympathie à la nation qui, dans sa philosophie, ses arts, ses lettres, ses sciences, porte les destinées de l'avenir du monde, comme en religion une autre race d'hommes, ignorée de Platon, enclavée par la mer et le désert, conserve le dépôt plus précieux encore des divines promesses faites au genre humain?

NOTES ET ECLAIRCISSEMENTS.

— Page 17. —

Quelques lignes de Plutarque et de Suidas ; etc. — Plutarque, *Vie de Cimon*, c. 4 ; *De l'Exil ; Vies des Dix Orateurs : Antiphon,* paragr. 7. — Suidas, s. v. Θουκυδίδης. — Cicéron, *De Oratore*, l. II, c. 13 ; *Brutus*, c. 11. — Pline, *Hist. Nat.*, l. VII, c. 31, collect. Lemaire. — Pausanias, *Attique*, c. 23 ; t. 1, p. 158, édit. Clavier. — Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, l. XV, c. 23.

M. Didot a reproduit avec soin plusieurs autres extraits, moins importants, des écrivains grecs et latins, sur la vie de Thucydide. Voyez t. I de son estimable traduction, p. CLXVI-CLXXII.

Il a, sur ce sujet, tout discuté avec une haute raison. — Article *Thucydide*, dans la Biographie Universelle de Michaud ; surtout, *Cours d'Etudes historiques*, t. X, première et deuxième Leçons.

— Page 18. —

Né noble au sein d'une démocratie, etc. — Plusieurs modernes biographies de Thucydide, entre autres, l'article consacré à cet historien dans l'Encyclopédie des Gens du monde, contiennent une double erreur sur la date de sa naissance et sur sa généalogie. Quant à ce dernier point, O. Müller a établi qu'il descendait, par sa mère Hégésipyle, de Miltiade ; par son père Orolos ou Oloros, et par sa mère encore, d'un des petits souverains de la Thrace. Voy. *Histoire de la Littérature Grecque*, t. II, p. 340, 341. (allem.)

« Cimon estoit filz de Miltiades et de Hegesipyle, Thracienne de nation et fille du roy Olorus, comme lon treuve en certaines compositions poëtiques que Melanthius et Archelaüs ont escriptes de Cimon. Le pere mesme de l'historien Thucydides, qui estoit aussi de la parenté de Cimon, s'appelloit semblablement

Olorus, monstrant par cette conformité de nom que ce roy Olorus estoit un de ses ancestres ; et si possedoit des mines d'or au païs de la Thrace. » Plutarque-Amyot, *Vie de Cimon*, c. 7 (c. 4).

Une lecture publique, faite par Hérodote, arracha de ses yeux des larmes célèbres. — Marcellin, *Vie de Thucydide*, vers la fin. — Suidas, s. vv. Θουκυδίδης et Ὀργᾶν. — Ms. Pal. de Tzetzès, dans le vol. *Thucydide* de la *Scriptorum Græcorum Bibliotheca* de M. Didot, p. 133 du suppl. — Photius, *Myriobibl.*, Cod. LX ; col. 59, édit. de Paul Estienne, 1611.

Schoell appelle ce récit une *historiette apocryphe ;* mais il n'en prouve pas la fausseté. Belin de Ballu dénature le fait : « Thucydide, à qui *la lecture de cet ouvrage* avait arraché des *larmes de dépit* dès l'âge de quinze ans, etc. » (*Histoire de l'Eloquence chez les Grecs*, t. I, p. 74.) Ces nobles larmes n'avaient rien du dépit : ὑπό τινος ἐνθουσιασμοῦ, dit Suidas.

— Page 19. —

La persécution et l'exil ont été parfois l'aiguillon du génie. — Libanius écrivait à un banni : « Conversez avec Démosthène, avec Platon ; écrivez la guerre que vous aviez entreprise.... Par là, Thucydide sut rendre son exil léger. » (*Epist.* 1078, p. 513 ; édit. Chr. Wolf.) — « La plus part des plus belles et des plus approuvées et louées compositions que les anciens ayent faictes, ce a esté moyennant l'exil où ils estoient, que les Muses leur ont inspiré sçavoir de les faire. Thucydides athenien escrivit la guerre des Peloponnesiens et des Atheniens en la Thrace, en un lieu qui s'appelloit *la Forest fossoyée ;* Xenophon, etc.... Tous ceux-la, et plusieurs aultres encore, pour estre sortis de leur païs, ne se sont pas descouragez, ny ne se sont pas desesperez, ains ont monstré la vivacité de leurs bons esprits, ayant pris de la fortune leur bannissement, comme une occasion propre à ce faire, pour laquelle maintenant encore apres leur mort ils sont renommez partout, là où, au contraire, il n'est demouré

aucune memoire maintenant de ceux qui, par leurs brigues et menées, les ont chassez. » (Plutarque-Amyot, *De l'Exil*).

Des renseignements certains, mêlés de douteux témoignages. — Marcellin, *Vie de Thucydide*, c. 31-35.

Il retourna ensuite, etc. — Thucydide, l. IV, c. 105. — Marcellin, c. 40; etc. — Le savant et paradoxal auteur des *Annales Thucydidei*, Dodwell, soutient, contre une foule de témoignages, que notre historien n'était pas en exil lorsqu'il composa son ouvrage. — Je ne sais pourquoi, dès qu'on nomme l'ancienne Thrace, nous nous figurons un climat rigoureux, une sorte de Sibérie. Un poëte anglais, Hayley, s'amuse à peindre Thucydide « dans une retraite philosophique, au milieu des neiges de la Thrace, faisant retentir la trompette de la Renommée. »

Il rentra dans sa patrie. — En 403 avant notre ère.

— Page 20. —

« *Thucydidem imperatorem, etc.* » — *Hist. Nat.*, l. VII, c. 31. — « Les Athéniens, dit l'auteur du *Cours de Littérature*, honorèrent et récompensèrent comme historien celui qu'ils avaient puni comme général. » Récompensèrent! La Harpe eût été bien en peine de spécifier la récompense.

Thucydide mourut bientôt. — La date de cette mort n'est pas bien fixée. Avec plusieurs historiens de la Littérature Grecque, Ficker la place l'an 391 avant notre ère : Thucydide avait quatre-vingts ans, ou à peu près.

Condisciple du fils de Xanthippe, et organe fidèle de sa politique, etc. — Scholiaste d'Aristide, cité en tête des anciennes éditions de Thucydide, parmi les *Testimonia*. — Wyttenbach, *Selecta princip. Historic.*, préf., p. XII; 3e édit., 1820. — O. Müller, *Hist. de la Littér. Grecq.*, t. II, p. 342, 343.

— Page 21. —

Un hermès antique, reproduit par Visconti, etc. — *Iconographie Grecque*, t. I, p. 227, 231; Pl. XXVII, n°s 3 et 7.

Le biographe ajoute, etc. — Marcellin, *Vie de Thucydide*, c. 53.

Mais Plutarque n'hésitait pas à l'attribuer à Thucydide. — *Du Babil; Vie d'Alcibiade*, c. 13. Dans ce dernier passage, Plutarque rappelle que notre historien désigne Hyperbolus comme un méchant homme : or, selon la remarque de Lévesque (Préface de sa traduction, p. XV), c'est seulement dans le huitième livre que Thucydide fait mention de cet Hyperbolus.

— Page 22. —

Premières campagnes de cette guerre. — Sur le véritable point de vue sous lequel il faut considérer cette période, et même toute la guerre du Péloponnèse, on consultera avec fruit le *Précis de l'Histoire Ancienne*, de MM. Poirson et Cayx, c. 22, 23 et 24.

Ce défaut a l'inconvénient de suspendre ou de couper brusquement le récit des événements, etc. — *Histoire de la Littérature Grecque*, par M. Charpentier, c. 11. — Après avoir reconnu la justesse de la critique de Denis d'Halicarnasse au sujet de ce morcellement périodique, M. Rio ajoute avec raison : « Cependant il serait difficile d'imaginer une autre manière d'exposer les événements de la guerre du Péloponnèse. » (*Essai sur l'Histoire de l'esprit humain dans l'antiquité*, l. III, paragr. 3.) Cf. Drioux, *Histoire de la Littérature Grecque*, 1re partie, 3e époque, chap. V, sect. 2.

— Page 23. —

Ces Mémoires eurent le bonheur de rencontrer dans Xénophon un éditeur et un continuateur. — Voy. M. Letronne, article *Xénophon*, dans la Biographie Universelle.

Leur audace passe leur force. — Un orateur rhodien s'exprime de même dans Tite-Live, l. XLV, c. 23 : « Atheniensium populum fama est celerem et supra vires audacem esse ad conandum ; Lacedæmoniorum cunctatorem, et vix in ea, quibus fidit, ingredientem. »

Vainqueurs, point de bornes à leurs prétentions. — Le docte et élégant M. Victor Le Clerc a arrêté la forme définitive de la traduction de cette petite phrase et de plusieurs autres (*Chrestomathie Grecque*, p. 205). Faire autrement, serait, à coup sûr, faire plus mal.

Ici s'arrête le parallèle explicite entre les Athéniens et les Lacédémoniens. La seconde partie du portrait du premier de ces peuples, aussi applicable que les traits précédents à la nation française, n'en est pas moins une leçon pour l'autre. C'est ce que d'Ablancourt a compris cette fois, quand il intercalait cette transition : « Achevons de dire leurs avantages, qui vous apprendront vos défauts. »

— Page 24. —

C'est trop peu au prix de ce qu'ils ont droit d'attendre. — Voilà Lucain disant de César (*Pharsale*, l. II, v. 657) :

Nil actum credens, dum quid superesset agendum.

Voilà Bonaparte disant aux vainqueurs de Montenotte et de Millesimo : « Soldats, vous n'avez rien fait, puisqu'il vous reste à faire ! »

Avides d'acquérir sans cesse, le présent leur échappe. — Emprunt fait à Châteaubriand, *Itinéraire*, Ire partie. Il nous apprend qu'*il traduisait ce passage au milieu des ruines d'Athènes.* Ces mêmes ruines auraient-elles trop distrait l'illustre écrivain des graves et nombreuses difficultés que ce passage présente? Et suffit-il, pour traduire Thucydide, de tenir en main une plume d'or ?

Le commencement de la phrase suivante est un trait lancé contre les Lacédémoniens, qui ne faisaient pas la guerre les

jours de fête. (*Scholiaste.*) Cf. Hérodote, l. VI, c. 106, 120; l. VII, c. 206; l. IX, c. 6.

Comme pour le ravir au reste des hommes. — Thucydide, l. I, c. 70.

A peine parle-t-il mal de Cléon, etc. — Perrot d'Ablancourt, Préface de sa traduction, p. 6; in-12. — Cousin-Despréaux, *Histoire générale et particulière de la Grèce*, l. XLVI. — Rio, *Essai sur l'Histoire de l'esprit humain dans l'antiquité*, l. III, paragr. 3. — Lévesque a voulu infirmer ce jugement; mais il exagère évidemment le sens du passage de Thucydide cité par lui-même (Préf. de sa traduction, p. XII).

Qu'ils ne puissent jamais soupçonner mon ouvrage, etc. — De Thou, *Hist. Univ.*, fin de la Préface.

— Page 25. —

Assurément ce n'est pas la faute de l'historien. — Rio, *Essai sur l'Hist. de l'espr. hum. dans l'antiq.*, l. c. Cf. Racine, *Sur la manière d'écrire l'histoire*, d'après Lucien.

Il faut donc imaginer un moyen de terreur plus efficace. — Thucydide, l. II, c. 40; l. III, c. 45.

— Page 26. —

Tout cela est une claire representation de peinture. — Plutarque-Amyot, *Si les Atheniens ont esté plus excellents en armes qu'en lettres*. Et *Vie de Nicias*, c. 1 : « Je veux bien m'excuser envers ceux qui prendront ces miens escripts en leurs mains pour les lire, les advertissant qu'ilz n'estiment pas qu'en exposant ces choses que Thucydides a descrites si disertement, si vifvement, et avec tant de mouvements d'affections, se monstrant en cest endroit (livres VI et VII) si eloquent, qu'il ne l'est nulle part ailleurs tant, et n'a laissé esperance de le pouvoir imiter, j'aye voulu faire comme l'historien Timæus, etc. »

— Page 27. —

Ici le lion a ri. — Λέων ἐγέλασεν ἐνταῦθα. *Scholiaste*, l. I, c. 126.

Pas un mot de plusieurs personnages déjà célèbres, etc. — Ainsi, l. I, c. 116, Thucydide se borne à nous dire que Périclès alla faire la guerre aux Samiens, *lui dixième général;* et il laisse à d'autres le soin de nous apprendre que le poëte Sophocle était un des neuf collègues du chef de cette expédition. « Il est remarquable qu'à propos de la peste d'Athènes, Thucydide ne dit pas un mot d'Hippocrate, de même qu'il ne nomme pas Socrate à propos d'Alcibiade. » Châteaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. X, p. 106.)

Mais Thucydide craint toujours de sortir d'un sujet, etc. — M. Daunou, *Cours d'Etudes historiques*, t. X, deuxième Leçon.

Tout ce merveilleux ridicule *que reproche Voltaire, etc.* — Dictionnaire Philosophique, art. *Histoire*, sect. I.

C'est un monument que je lègue à l'avenir. — Thucydide, l. I, c. 22.

— Page 28. —

Que les contemporains de Thucydide l'aient soupçonné d'athéisme. — Marcellin, *Vie de Thucydide*, c. 35. — Lévesque, Préf. de sa trad., p. IX. — Rio, *Essai sur l'Hist. de l'espr. hum. dans l'antiq.*, l. c. — « Thucydide a le premier introduit le raisonnement dans l'histoire politique, comme Hippocrate l'avait introduit dans la médecine, et comme Aristote l'introduisit plus tard dans l'histoire naturelle. » M. Didot, t. I de sa traduction, Observations Préliminaires, p. XXX.

Denis d'Halicarnasse, souvent injuste envers Thucydide, etc. — Denis, *Epist. ad Cn. Pomp.*; t. II, p. 113, édit. de l'*Examen crit.*, par M. Gros. — Fréd. Schlegel, *Histoire de la Littérature anc. et mod.*, t. I, p. 58 et 61; trad. de Duckett. — F. Ficker, *Histoire abrégée de la littérature ancienne*, 1re partie, 3e période, paragr. 55; trad. de Theil.

Sans examiner si Thucydide avait plaidé, etc. — Le biographe grec anonyme raconte, c. 19, que Thucydide avait plaidé la cause d'un certain Pyrilampès, accusé d'assassinat par Périclès, et l'avait fait absoudre par l'Aréopage. Cicéron dit, au contraire : « At qui ne hunc quidem, quanquam est in republica versatus, ex numero accepimus eorum, qui causas dictitarunt. » *De Oratore*, l. II, c. 13. — Cf. Rio, *Essai sur l'Hist. de l'espr. hum. dans l'antiq.*, l. III, paragr. 3; Charpentier, *Histoire de la Littér. Grecque*, c. 11. — « Si Périclès avait vécu assez longtemps pour lire l'histoire de Thucydide, il est probable qu'il n'eût pas retrouvé textuellement l'oraison funèbre qu'il avait prononcée en l'honneur des guerriers morts dans les combats; mais il aurait su un gré infini à Thucydide d'avoir ainsi compris et complété sa pensée.... Est-ce Périclès, est-ce Thucydide qui parle? A nos yeux, c'est Thucydide, loin de ses foyers, écrivant dans l'exil, dépouillant tout amer ressentiment, et se livrant sans réserve à des sentiments de piété, de patriotisme, chantant solennellement l'hymne national qui préconise sa ville natale à tous les peuples de l'univers! » (F. Gail; art. *Thucydide*, dans le *Dictionnaire de la Conversation*).

Les harangues de Thucydide sont au nombre de trente-neuf, sans compter les discours abrégés, les entretiens, les conférences; et elles occupent, à peu près, un quart de l'ouvrage. De là, une opinion singulière, développée avec esprit par Meierotto dans le volume de 1796 des Mémoires de l'Académie de Berlin. Selon ce savant, l'histoire n'aurait pas été le principal objet de Thucydide : la mission qu'il se serait donnée consistait à former des orateurs. Thucydide rhéteur artificieux! Et l'auteur de cette découverte le loue de s'être proposé un tel but!

— Page 29. —

Et Timée, après lui, renouvelait la même comparaison. — M. Egger, *Essai sur l'histoire de la Critique chez les Grecs*, c. III, paragr. 9.

M'attachant le plus près possible au sens général, etc. — Thucydide, l. I, c. 22. — Notre historien ne dit pas : *Les Corinthiens, les Athéniens, s'exprimèrent ainsi;* il ne promet qu'un *à peu près :* ἔλεγον τοιάδε, *in hunc prope modum locuti sunt.* Il ne veut, il ne peut mentir à la face des témoins encore vivants des paroles qu'il va citer. Fénelon est donc allé trop loin, du moins quant à notre historien : « Thucydide et Tite-Live ont de très-belles harangues ; mais, selon les apparences, *ils les composent,* au lieu de les rapporter. » (*Lettre à l'Académie Française,* sect. 8.) M. Villemain a bien compris que cette question n'est guère susceptible d'une solution absolue, lorsqu'il dit, au sujet de l'oraison funèbre mise par Thucydide dans la bouche de Périclès : « *Il semble* que cette harangue soit une fiction de l'historien, et qu'elle porte l'empreinte de son style grave et sévère. » (*Essai sur l'Oraison funèbre.*) Nous inclinons à l'opinion d'un autre critique éminent : « Prenez, dit M. Cousin, les discours de Périclès, *un peu arrangés* par Thucydide. » (*Introduction à l'histoire de la Philosophie,* Xe Leçon.)

M. Longueville indique, dans une note substantielle, les écrivains qui ont le mieux traité la question relative aux discours cités par les historiens anciens, surtout par Thucydide. Voy. son *Conciones Grec,* Thucyd., 2e partie, Avertissement, p. IX. Il est juste d'ajouter à cette liste : Mably, *Manière d'écrire l'histoire ;* La Harpe, *Cours de Littérature,* 1re partie, l. III, c. 1, sect. 2 ; Lévesque, Préface de sa traduction, p. XXI-XXIII ; P. A. Lemaire, *Thèse sur l'Histoire et sur Tite-Live en particulier,* p. 20 et suiv., 1823 ; F. Roget, *Eloges funèbres des Athéniens morts pour la patrie,* p. 44, Genève, 1825 ; F. Gail, art. *Thucydide,* dans le Dictionnaire de la Conversation ; M. Didot, Observations Prélim., p. XXVIII-XXX ; Daunou, *Cours d'Etudes historiques,* t. X, p. 64-66 ; M. Nisard, *Etudes sur les Historiens latins,* à la suite de ses *Etudes sur les Poëtes latins de la décadence,* 2e édition ; enfin, M. Egger, *Essai sur l'histoire de la Critique chez les Grecs,* c. III, paragr. 9. « Le procédé dont Thucydide semble avoir donné le premier

exemple, et qui depuis est devenu commun à presque tous les historiens grecs et latins, consiste, dit ce savant et spirituel critique, à résumer une longue discussion politique en deux plaidoyers contradictoires qu'il prête aux deux citoyens les plus importants qui ont pu y prendre part. Il était impossible, avant la sténographie, de rendre avec exactitude ou même d'abréger fidèlement les mille incidents d'une séance de l'Agora; on ne voulait pas cependant priver l'histoire de l'intérêt qui s'attache aux luttes de la parole. On faisait donc comme les sculpteurs quand ils composent un bas-relief: au lieu de mettre en scène tous les acteurs d'un drame, on choisissait les plus éminents, et on tâchait de personnifier en eux le talent et la passion de tous les autres. Thucydide est maître en cet art, dont aujourd'hui les inconvénients nous frappent quelquefois plus que les avantages. »

— Page 30. —

Marchons contre les oppresseurs! — Thucydide, l. I, c. 86.

Pourquoi faire dire à un homme ce qu'il n'a pas dit? — Dictionnaire Philosophique, art. *Histoire*, sect. III.

— Page 31. —

Le texte du plus grand historien de la Grèce n'est pas encore fixé. — Voy. Wyttenbach, *Selecta princ. historic.*, préface de la 1re édit., p. XXII; M. Letronne, *Journal des Savants*, mai 1841; M. Longueville, *Conciones Grec*, Thucyd., 1re partie, Avertissement, p. I.

Déjà elle existait pour Cicéron et pour Denis d'Halicarnasse. — Cicéron, *Brutus*, c. 7; *Orator*, c. 9 et 13. — Denis d'Halic., *Epist. ad Cn. Pomp.*; t. II, p. 105 et 111; *De Thucyd.*, XXIV et LI; t. II, p. 239 et 361, édit. de l'*Examen crit.*, par M. Gros.

Ami, es-tu savant? — Anthologie Palatine, IX, 583.

Et ces corrections, ces interprétations, etc.—M. Longueville, *Conciones Grec*, Thucyd., 1re partie, Avertissement, p. II.

— Page 32. —

Son style, image d'un atticisme vieillissant, etc. — Voy. l'*Index dictionum Thucydidearum*, de Ducker; l'*Index verborum*, de Haacke; le *Lexicon Thucydideum*, de Betant; J.-B. Gail, Préface de sa traduction (1829), p. LXI-LXXXVI; les Notes de M. Longueville sur le texte des harangues; plusieurs analyses de grammairiens, surtout celles de Lambert Bos, de Hermann, de Matthiæ, de l'éditeur Poppo dans ses *Remarques critiques*. — La syntaxe de Thucydide se hérisse de tant de difficultés, que plusieurs savants modernes, tels que Reiske et Fréd. Schlegel, n'hésitent pas à reprocher à cet écrivain un style *rude et parfois rebutant*.

Parmi nos écrivains, et dans celui même qui rappelle le plus Thucydide, etc. — *Histoire de la Littérature Grecque*, par M. Charpentier, c. 11.

— Page 33. —

Qui ita creber est rerum frequentia, etc. — *De Oratore*, l. II, c. 13.— « Densus et brevis et semper instans sibi Thucydides », dit Quintilien avec cette concision même qu'il loue. (*Instit. Orat.*, l. X, c. 1.)

Là, nous sommes privés, etc. — Voy. Letronne, *Topographie de Syracuse*, p. 91.

Et qu'elle amuse le vulgaire. — M. Didot, *Observations Préliminaires*, p. XXV.

Denis d'Halicarnasse, en effet, nous apprend, etc. — « Je répondrai à ceux qui pensent que les hommes instruits peuvent seuls lire et comprendre Thucydide, qu'ils détournent de l'utilité générale une science utile à tous les hommes (car il n'en

est pas de plus importante et de plus nécessaire que la science historique), pour la restreindre à un très-petit nombre d'individus, *comme on le pratique dans les états oligarchiques ou despotiques : ὥσπερ ἐν ταῖς ὀλιγαρχουμέναις ἢ τυραννουμέναις πόλεσιν.* » (*De Thucyd.*, LI ; t. II, p. 360, trad. de l'*Examen crit.*, par M. Gros.)

— Page 34. —

Dont Cicéron se faisait l'éloquent écho, etc.— Brutus, c. 83. — « Rerum explicator prudens, severus, gravis. » *Orator.*, c. 9, — « Incitatior fertur, et de bellicis rebus canit etiam quodammodo bellicum. » *Id.*, c. 12.

Cité sous toutes réserves : car les plus habiles modernes ne doivent pas se flatter de toujours pénétrer les motifs de l'estime ou de la critique des anciens, même les plus accrédités, au sujet des écrivains éminents. De. 's d'Halicarnasse loue plusieurs fois Thucydide avec chaleur ; plus souvent il le déprime avec amertume. Rollin, Lévesque, J.-B. Gail, ont repoussé ces attaques du compatriote d'Hérodote ; et M. Egger, dans l'ouvrage cité plus haut, n'est pas trop sévère quand il affirme qu'en général tout ce que Denis nous a laissé sur les historiens grecs est fort au-dessous de la gravité d'un tel sujet. Quant aux variations de Cicéron relativement à Thucydide, elles sont ingénieusement expliquées par M. Rio dans son *Essai sur l'histoire de l'esprit humain dans l'antiquité*, l. III, paragr. 3. Cf. Théry, *De l'Esprit et de la Critique littéraires chez les peuples anciens et modernes*, t. I, p. 218.

Au gré de J.-J. Rousseau. — Emile, l. IV. — Schoell appelle Thucydide « le plus parfait des historiens grecs ». (*Hist. de la Littér. Grecque profane*, l. III, c. 17.) Rapin avait déjà exprimé le même jugement. (*De la Manière d'écrire l'histoire.*) Telle est aussi l'opinion de Hobbes. (Préface de sa traduction.) Echos plus ou moins intelligents de la voix de l'antiquité, qui avait proclamé Thucydide l'*Historien* par excellence, comme elle appelait Homère le *Poète*, et Démosthène l'*Orateur*.

— Page 35. —

L'Hospital se fonde sur cette grave autorité, etc. — Voy. M. Didot, *Observations Préliminaires*, p. xx.

D'Aguesseau se souvenait encore avec charme, etc. — Deuxième Instruction à son fils; Étude de l'histoire.

Belin de Ballu admire, etc. — *Histoire de l'Eloquence chez les Grecs*, t. I, p. 76. — Marmontel, *Eléments de Littérature*, article *Histoire*. — Lévesque, Préface de sa Traduction, p 1.

J'aimerois mieux luy prester, etc. — Préface de sa Traduction, p. ix, in-12.

Quant à La Harpe, etc.— M. Daunou et M. Patin réclament avec raison contre cette concision dédaigneuse; et le premier relève ici les erreurs de l'illustre critique. Voy. *Cours d'Etudes historiques*, t. X, p. 59, 60; et *Répertoire de Littérature*, t. XXVII, p. 442, note.

Châteaubriand le désigne, etc. — *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. IX, p. 94.

Lorsque Thucydide raconte les malheurs, etc. — Mme de Staël, *De la Littérature dans ses rapports avec les institutions sociales*, c. iv.

— Page 36. —

Il les transcrivit plusieurs fois de sa main victorieuse. — « Quand cela paraîtrait plus croyable de la part du monarque espagnol que de l'orateur athénien, on devrait s'étonner encore de ne retrouver aujourd'hui aucune de ces huit copies royales, ou de n'en pouvoir pas reconnaître une seule parmi les quarante qui subsistent. » (Daunou, *Cours d'Etudes historiques*, t. X, p. 42.)

On peut voir, dans les *Observations préliminaires* de M.

Didot, paragr. V, le Catalogue des manuscrits de Thucydide collationnés jusqu'en 1833, en partie ou intégralement.

L'Histoire de la Guerre qui fut entre les Peloponnesiens et Atheniens. — Traduction publiée, pour la première fois, plus tard, à Paris, en 1527. L'auteur l'appelle, dans son Prologue, *le chef-d'œuvre de ses labeurs en cet art de translater.*

Après Seyssel, Thucydide compte encore cinq traducteurs en langue française : Louis Jausaud d'Uzès, Genève, 1610, Perrot d'Ablancourt, le père des *belles infidèles*, 1662; Lévesque, 1795; Gail, 1808 et 1829; M. Ambroise-Firmin Didot, 1833. Rappelons aussi les discours traduits par Auger, surtout par l'un de nos meilleurs hellénistes, M. Longueville, dans leurs *Recueils de harangues tirées des Historiens Grecs.*

Le texte de Thucydide fut publié pour la première fois en 1502, à Venise, par Alde l'Ancien. Les versions latines, plus ou moins originales, sont au nombre de sept. Elles ont pour auteurs Laurent Valla, Henri Estienne, Winsem, Emile Porto, Acacius, Enenckel, et F. Haase.

Entre les années 1500 et 1600, Thucydide avait déjà été *translaté* dans presque toutes les langues modernes. La généalogie de l'une de ces traductions est curieuse : Nicholls reproduisit en *anglais* notre historien d'après le *français* de Seyssel, lequel avait souvent traduit sur le *latin* de Valla, lequel devinait son auteur sur des textes *grecs* altérés. Après cette triple décomposition à l'alambic, que pouvait-il rester de Thucydide? L'adage italien appelle les traducteurs des traîtres : ils le sont moins quand ils regardent leur modèle en face.

Livre que François I tenait, en sa librairie, etc. — Avertissement de *Iaques Colin, Secrétaire du Roy*, en tête de la traduction de Seyssel, p. 5, in-f°, édition de 1559. — « De là est, mes tres redoutez et tres honorez seigneurs, ajoute Colin, p. suiv., qu'en lieu des Tristans, Girons et Lancelots, et autres qui emplissent les papyers de songes, et ou plusieurs ont souvent mal colloqué les bonnes heures, vous avez, par le

benefice du Roy, non moins fructueux que delectable passetemps, à cognoistre quels gens furent Pericles, Nicias, etc. »

Mais celui qui doutait de toute cette brillante période des guerres Médiques, etc. — Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène;* 6 novembre 1815.

Dans sa propre patrie, etc. — Un autre Hellène, Néophytos Dukas, publia, en 1806, à Vienne, le texte de Thucydide, avec une version en grec vulgaire. Le célèbre Coray, de Smyrne, contribua, par de savantes notes, au travail de Lévesque. Le professeur Lambro Photiadès expliqua pendant plusieurs années, avec un éclatant succès, l'*Histoire de la guerre du Péloponnèse* dans le Lycée de Boukharest. Dès le XVI[e] siècle, le Crétois François Porto avait écrit sur Thucydide des commentaires qui furent publiés par son fils Emile.

— Pag. 37. —

Et le judicieux Daunou admet, etc. — *Cours d'Etudes historiques*, t. X, p. 52-55.

Un membre éclairé du Parlement d'Angleterre, etc. — Lévesque, Préface de sa Traduction, p. XXVII.

Et les auteurs des Lettres Athéniennes, etc. — Voy. les belles Leçons de M. Villemain, *Tableau de la Littérature au* XVIII[e] *siècle*, surtout la 42[e] et la 51[e].

— Pag. 39. —

De tous les faits antérieurs, dit Thucydide avec une noble tristesse, etc. — Thucydide, l. I, c. 23.

— Pag. 40. —

La démocratie révolutionnaire et l'oligarchie conservatrice. — La propagande politique d'Athènes et celle de Sparte n'avaient pas échappé aux esprits observateurs du XVI[e] siècle. Je lis, à

ce sujet, dans la *République* de Bodin, l. II, c. 1 : « Le seul but des Atheniens et de leurs alliés estoit de changer les aristocraties en democraties, comme ils firent en la ville de Samos, en Corfou, et en toutes les autres villes qu'ils assubjectirent; et au contraire, l'intention des Lacedemoniens estoit de changer les estats populaires en seigneuries aristocratiques, comme de faict ils executerent en toutes les villes de la Grece, apres la victoire de Lysandre, et en la ville d'Athenes mesmes, ostant la souveraineté au peuple, et la donnant à trente seigneurs, qu'on appella les trente tyrans, en la forme et maniere des Lacedemoniens. »

Stiévenart.



CONSTITUTION

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

DU BUGEY;

PÉRIODE DU XVe AU XVIIIe SIÈCLE;

Par M. Paul GUILLEMOT.

Au xve siècle, le Bugey présente le spectacle intéressant d'une petite province, franche d'impôts, s'administrant elle-même avec une indépendance remarquable, sous l'autorité des princes de Savoie. Aucun pays ne jouissait à cette époque d'une constitution plus large, et si l'on pouvait en effacer la féodalité, aucune constitution ne serait préférable, y comprises les franchises municipales. L'origine et les éléments de cette constitution, son bon temps, sa décadence et sa fin offrent, dans un petit cadre, une attachante étude à tous ceux qui observent dans l'histoire la condition des peuples et les vicissitudes de leurs institutions.

Durant l'anarchie seigneuriale, si le despotisme féodal opprima les populations par des guerres incessantes et des avanies habituelles, il ne détruisit pas du moins la constitution du Bugey. Cette province resta, en dépit de ce régime oppresseur, une terre essentiellement allodiale, franche de la taille, et régie par le droit civil romain. L'immunité de l'impôt foncier, is-

sue du droit italique, principale base de cette constitution, fut respectée. Cette organisation, sauvegardée par le respect des anciens usages, était donc liée au système féodal, surtout au point de vue du pouvoir exécutif et judiciaire. Chaque fief ou châtellenie, chaque bourgade, chaque mandement ou grande seigneurie avait son administration propre, soit seigneuriale, soit municipale, soit judiciaire, indépendante d'un pouvoir central. Ainsi morcellé, le Bugey présentait une foule de petites administrations locales ne relevant d'aucune direction supérieure, car le pouvoir féodal des suzerains était conditionnel et restreint.

Après l'anarchie seigneuriale, au xiv[e] siècle, les trois suzerains du Bugey créent des baillis pour centraliser le pouvoir exécutif et organiser ainsi une sorte d'unité administrative dans leurs petits Etats (1). Enfin, au siècle suivant, lorsque la province entière passa sous la domination d'Amédée VIII, sa constitution politique et administrative reçut de ce prince législateur une forme et un développement considérables. A ce point de vue, ce premier duc de Savoie, qui fut pape sous le nom de Félix V, peut être envisagé comme le plus grand prince de la maison de Savoie. Après avoir promulgué ses statuts pour constituer l'unité administrative, il fut le promoteur des Etats provinciaux convoqués pour régler les intérêts généraux et les intérêts respectifs des Ordres, ainsi que pour accorder au prince, dans des cas exceptionnels, des subventions volontaires. Par cette institution des assemblées provinciales, Amédée consacra l'indépendance administrative des provinces de son duché de Savoie,

(1) *Monographie hist. du Bugey, chap. XI.*

et il plaça ainsi sous leur sauvegarde leurs propres immunités et leurs franchises.

La première convocation de l'assemblée provinciale du Bugey, par ce prince, fut donc la consécration des priviléges et des principes qui avaient présidé à ses destinées antérieures et qui devaient encore régir ce pays pendant un siècle sans altération, et pendant deux siècles, avec des violations regrettables.

Indépendamment de la loi civile romaine, constamment suivie dans le Bugey, sa constitution politique tenait de la constitution de l'empire romain. Le duc Amédée VIII se considérait comme prince de cet empire, continué par les empereurs d'Allemagne et par les papes. Il se qualifiait, en effet, de *vicaire du St.-Empire*. Aussi, dans le préambule de ses statuts, écrits dans le goût des préfaces de Justinien, donne-t-il à ses Etats la qualification de *République*. Il importe, dit-il, à la République dont je suis le chef, de l'améliorer par des lois nouvelles, suivant les exigences des temps : *Si quid in Republicâ, nobis commissâ, corrigendum, anhelat corrigere* (1).

Si ce mot *République* pouvait être interprété dans un sens vague et usuel, sans la signification politique que je lui donne, et si la constitution du Bugey n'en comportait pas la réalité et ne justifiait pas cette assertion, on trouverait facilement dans les anciennes annales de la Savoie des faits à l'appui de cette donnée historique. Un trait doit suffire à cette démonstration. Quelques seigneurs s'étant ligués contre le duc Louis pour le contraindre à expulser un ministre favori, ce prince les ajourna à comparaître devant sa haute-cour

(1) *Statuta Sabaudiæ, præmium.*

de justice. Ces conjurés prirent la fuite, et furent jugés par contumace. Il est remarquable que, suivant le droit féodal d'alors, ils ne furent pas qualifiés de *félons*, que leurs fiefs ne *firent pas retour* au suzerain; mais, d'après le droit politique de la République romaine, ils furent condamnés au bannissement, et leurs biens confisqués. On dirait un sénatus-consulte rendu sous un empereur romain (1). Il est donc constant que l'organisation féodale n'avait pas précisément dans le duché de Savoie le même caractère et la même intensité que dans les autres Etats. Les droits et les devoirs entre les vassaux et le suzerain étaient soumis à un principe exceptionnel qui découlait évidemment de la loi romaine (2).

Nous avons vu que l'immunité de l'impôt foncier dont jouissait le Bugey devait être rapportée aussi à cette origine. En effet, les empereurs conféraient le droit colonique aux villes et aux provinces qui avaient bien mérité de l'Empire. Ce droit fut encore dénommé *italique*, parce qu'il les affranchissait du tribut comme en étaient affranchis les habitants de l'Italie. Notre province fut dotée de ce privilége : *Lugdunenses Galli, item Viennenses, juris sunt italici* (3), privilége respecté par les Bourguignons, par les Francs, par les empereurs, par les seigneurs indépendants, par les dauphins

(1) Archives de Dijon, tom. 21 de l'inventaire. Extrait d'une sentence rendue au pont de Bonvoisin, portant confiscation des biens de Jean de Seyssel, de G. de Varax, pour conspiration, 17 avril 1451.

(2) Ce caractère politique de la constitution de Savoie a, sans doute, inspiré à Vanderburch le titre de son histoire, *Respublica Sabaudiæ*.

(3) *De censibus, Paulus. Digest.*, lib. L., t. XV.

de Viennois et par les comtes de Savoie, enfin maintenu et proclamé par Amédée VIII dans ses statuts (1).

Ce prince convoque les Etats provinciaux du duché de Savoie à Genève qui venait de le reconnaître pour son souverain; il demande à cette assemblée un subside, à titre de *don volontaire,* pour l'aider à payer les terres qu'il avait acquises dans la Dombes du dernier sire de Thoire et de Villars. Les Etats votèrent librement cette subvention; la contribution fut fixée à douze deniers gros par feux. On entendait par *feux* une certaine partie de territoire comprenant plusieurs habitations et parfois un hameau tout entier. Une paroisse était ainsi divisée en plusieurs feux ou fouages pour la répartition du don volontaire.

Cette assemblée de Genève, convoquée par Amédée VIII, est la première assemblée provinciale mentionnée dans nos annales. Elle était composée des délégués du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-Etat, tous contribuant également aux charges publiques. On ne saurait remonter à un temps plus reculé pour chercher l'origine de cette assemblée provinciale, puisque, antérieurement à ce prince, le Bugey était divisé entre plusieurs suzerains, et que cette division opérait des intérêts séparés et distincts, et même des usages différents. L'unité administrative et la constitution de la province ne pouvaient donc être en vigueur avant Amédée VIII. Toutefois, on peut découvrir le berceau de ce conseil provincial dans la sage mesure prise par les tuteurs d'Amédée VI, qui confièrent l'administration des pro-

(1) Ce duc a reconnu implicitement le principe de l'affranchissement de la propriété foncière par cette disposition : *Nisi possessor proponeretur, ipsas res esse liberas. Stat., lib.* 3, § *IV*.

vinces du comté de Savoie à un conseil composé des hommes les plus considérables, pris dans la province même et dans les trois Ordres, mesure qui contribua puissamment à la prospérité de ce règne pendant la minorité du jeune comte (1). Nous avons encore trouvé dans les archives de Dijon une assemblée des Etats provinciaux tenue en 1427, et les cahiers de réquisition dressés par le bailli du Bugey, concernant les subsides librement votés par cette assemblée (2).

En 1442, les Etats votent une levée de deniers pour la joyeuse entrée d'Anne de Chypre, duchesse de Savoie, dans la ville de Bourg-en-Bresse; en 1443, pour fêter l'arrivée du roi des Romains dans le duché de Savoie, et pour indemniser le duc de la suppression de la gabelle dans les terres de ce duché situées en Dauphiné; en 1448, pour une levée de troupes contre les Fribourgeois; en 1450, pour le mariage de Charlotte de Savoie avec le dauphin de France qui fut ensuite le roi Louis XI; en 1459, pour l'investiture de Louis de Savoie, frère d'Amédée IX, élu prince d'Antioche et roi de Chypre; finalement en 1466, pour l'acquittement de l'hommage du Faucigny en faveur du duc (3).

Les princes de Savoie tiraient toutes leurs ressources de leur domaine privé; mais dans des circonstances extraordinaires, ils s'adressaient aux Etats qui votaient librement des subsides à titre de *don*, et qui souvent réduisaient les sommes sollicitées, et même les refusaient parfois. Ces subventions étaient toujours votées avec une formule expresse de gratuité et d'indépen-

(1) *Monographie hist. du Bugey*, *page* 263.
(2) Tome 21 de l'inventaire, page 322.
(3) Guichenon. *Hist. de Bresse et de Bugey*, page 31.

dance, soit dans la requête, soit dans la délibération.

L'assemblée réglait aussi les sommes nécessaires à la gestion des affaires de la province, dépenses modiques, car, à cette époque, les routes et les chaussées étaient délaissées, sans réparation ni entretien. Les deniers offerts au prince ou affectés aux affaires du pays étaient répartis, reçus et dépensés par les procureurs-syndics des trois Ordres y contribuant également.

Sur la fin du XV[e] siècle, un notable changement fut fait à cet état des choses, sur la motion du clergé et à l'occasion du don de joyeux avénement, habituellement offert au nouveau prince par tous les Ordres. Le Clergé proposa, à la condition qu'il ne contribuerait plus au *don volontaire*, de se charger du don de joyeux avénement, ce qui fut accepté par la Noblesse et le Tiers-Etat. Celui-ci eut l'imprudence d'adopter cette innovation qui altéra profondément la constitution du pays en modifiant les attributions et la composition même de son assemblée, ainsi que le principe de l'égale contribution aux charges publiques. Ce fut en effet l'origine de la division des Ordres qui cessèrent de voter ensemble sur le même intérêt, division, comme on le verra, fatale au Tiers-Etat.

Sous François I et sous Henri II, maîtres de la Bresse et du Bugey par la conquête, une autre innovation fut imposée à la province. Les subsides précédemment demandés par les ducs de Savoie et concédés à titre de *don volontaire*, à des intervalles de temps toujours irréguliers, furent exigés, tous les trois ans, à *titre d'octroi*. Les gouverneurs en faisaient la demande à l'assemblée qui délibérait sur la quotité de l'octroi et qui votait ordinairement une somme inférieure à celle demandée,

Des lettres-patentes ordonnaient cette imposition, en réglaient la répartition, avec mention expresse, que ces sommes étaient librement et volontairement octroyées, formule dérisoire en l'honneur d'une constitution violée au fond, respectée dans la forme. Le droit public fut ainsi démoli par le droit de la conquête. La brèche était faite; les abus l'élargirent bientôt en s'y précipitant.

Cependant l'immunité de l'impôt foncier fut maintenu jusqu'en 1561. Après le traité de Cateau Cambrésis, Philibert Emmanuel rentrait dans ses Etats, couvert de gloire, mais chargé de dettes, réduit à se créer des ressources en violant la constitution de son duché de Savoie. A la place des octrois triennaux établis par le roi François I, insuffisants à ses besoins, Philibert Emmanuel décréta un impôt sur le sel et sur le vin, sous le nom de *gabelle*, pour la durée de trois ans.

Les Etats, en 1563, élevèrent des protestations énergiques sur cette violation des immunités de la province; ils déclarèrent, en s'y soumettant, ne céder qu'à la force. Le Tiers proposa subsidiairement, par des considérations de justice, concernant cet impôt sur des objets de première nécessité et qui grevait la classe pauvre, de le reporter sur les propriétés foncières des trois Ordres. La conversion de la gabelle en une redevance territoriale, bien que plus équitable, avait un inconvénient fort grave aux yeux de ceux qui tenaient à conserver intacts les priviléges de la province; c'était la création de la taille affectant plus essentiellement sa constitution. Les deux autres Ordres, le Clergé et la Noblesse, par des motifs égoïstes, refusèrent leur adhésion à la proposition du Tiers. Malgré ce refus, le Tiers commit la faute énorme de persister dans cette

mesure que le duc s'empressa d'adopter. Par un édit, daté de Lagnieu, 18 juillet 1564, la gabelle fut convertie en impôt foncier, pour être réparti proportionnellement, pendant la durée de six ans, à titre *de taille ordinaire*. Les Ordres, qui n'avaient pas adhéré à la conversion, refusèrent de participer aux charges de cet impôt, exposant, avec raison, qu'ils ne pouvaient être ainsi grevés contre leur gré, et que c'était une flagrante violation des immunités provinciales. Le Tiers fut contraint de payer seul la somme fixée. En vain éleva-t-il des plaintes violentes et réitérées! Que pouvait-il contre de puissants adversaires, coalisés et vis-à-vis d'un prince nécessiteux? Ce débat eut pour résultat de suspendre les assemblées générales. Mais, lorsque le duc prorogea de six ans un impôt qu'il avait déclaré essentiellement temporaire, les remontrances du Tiers furent plus énergiques et ses doléances plus amères. Ce prince accueillit patiemment de si justes manifestations, alléguant l'impérieuse nécessité pour excuse. L'impôt fut constamment renouvelé; un juge fut institué pour connaître les contestations et les difficultés de sa perception et de sa répartition. C'est ainsi que la taille devint permanente et que fut créé le tribunal fiscal *d'Election*.

Cependant Philibert Emmanuel, touché de la justice des réclamations que suscitait cet impôt, ordonna, par un édit de 1584, que la Noblesse, pour ses propriétés rurales et non pour ses biens féodaux, que le Clergé, pour ses biens nouvellement acquis et non pour ceux de l'ancienne dotation, y contribueraient aussi. Mais cet édit n'eut aucune force contre la Noblesse, puissante de ses priviléges et de son influence. Le Clergé seul, par commisération des charges qui écrasaient le peuple,

consentit à cet allégement. Le fardeau ne fut ainsi diminué que d'un vingtième. La contribution du Clergé ne s'élevait en 1789 qu'à 2,250 livres; elle conserva la dénomination de *vingtième*.

Après cette profonde division, les assemblées générales devinrent fort rares; les Ordres continuèrent de se réunir séparément pour délibérer sur leurs intérêts respectifs, et sur les intérêts généraux de la province dans des cas exceptionnels; ils nommaient des syndics, chargés des négociations dans l'intervalle des sessions. Lors de la réunion du Bugey à la France en 1601, les Ordres envoyèrent des députés à Henri IV. Leurs cahiers (1) sont remarquables; ceux de la Noblesse, après avoir remercié le roi du choix qu'il a fait du duc de Biron pour son gouvernement en Bugey de la prudente et agréable conduite du baron de Lux, son lieutenant-général qui, *parmi le dégast des armées, a garanti le dict pays*, ils réclament le rétablissement des anciennes immunités, le libre commerce du sel, l'abolition de la taille, la convocation des Etats provinciaux, suivant l'antique usage, pour y délibérer sur les questions qui intéressaient le service du roi et la bonne administration de la province. Ils demandent la nomination de fonctionnaires civils et militaires de la religion catholique, *d'autant que dans le dict Bugey et Valromay, tous sont élevés et nourris dans le giron de l'Eglise romaine*, la rédaction des usages et coutumes par une commission composée de syndics et d'habiles jurisconsultes, sous la présidence d'un commissaire royal; ils réclament la diminution des officiers dont le nombre excédait l'importance de la pro-

(1) Granet, *Stilus regius*, pages 157 et 184.

vince et les nécessités du service administratif et judiciaire : *Il y aura épargne*, disaient-ils, *en retranchant les gages des officiers superflus, qui ne causent que des frais au peuple et qui sont souvent auteurs d'innovations propres à le vexer et à le travailler indûment, au lieu de le soulager et maintenir en repos* ; ils insistent notamment sur la révocation du juge d'élection.

Les nobles exprimèrent la résolution de ne contribuer à aucun impôt, d'*autant*, ajoutaient-ils, *que l'impôt des tailles n'a jamais été au dict pays*, que sur les roturiers.

Ils demandèrent, il est vrai, pour les roturiers, comme pour eux, la jouissance de ce privilége, *acquis*, disaient-ils, *par le sang et par la vertu de leurs pères comme par leurs propres services*, allégation ridicule concernant des priviléges et immunités qui remontaient jusqu'aux Romains.

Les cahiers du Tiers-Etat supplient le roi « *de maintenir le pays en son ancienne liberté de la convocation des Etats, tout ainsi qu'il étoit observé dans les tems précedents.* »

Ils exposent que la gabelle et le grenier à sel, imposés en 1560 par le duc de Savoie, furent convertis en taille ordinaire dans le but de soulager le peuple et que néanmoins, par le refus de la Noblesse, les sommes résultant de cette imposition furent réparties sur le Tiers-Etat seul ; que cette charge, jointe aux pertes et dommages causés par les guerres, l'ont réduit en toute extrémité de pauvreté et misère ;

« *Et combien que la dicte province soit naturellement libre et que les anciens ducs de Savoye, et depuis, les rois vos prédécesseurs, amateurs du soulagement de leurs subjets, se soient tousjours contentés de leur*

domaine, sans avoir oncques faict ny mis sus auçune imposition de tailles sur le dict pays, sauf les dons gratuits, selon la nécessité des affaires. »

Par tant, ils prient le roi de supprimer la taille et les gabelles et de laisser libre le commerce du sel et du vin dans la province; *et du moins, attendu que les tailles ordinaires ont pris leur origine de la commutation des dites gabelles, révoquer toutes autres impositions et n'exiger que le payement de la taille, présupposée ordinaire, revenant à, environ, sept cents écus, annuellement...... et de l'asseoir conformément à l'édit de* 1584, concernant les annoblis depuis cinquante ans.

Tous demandent, en outre, le maintien du droit écrit qui a toujours régi le Bugey, sauf l'ancienne coutume touchant la restitution de l'augment des femmes, les devoirs seigneuriaux et l'exécution de l'édit de 1584, concernant le payement et la prestation des servis, ceus et rentes annuelles et foncières ainsi que les reglements judiciaires établis par les ordonnances de François I et d'Henri II; en faveur de l'agriculture l'exemption de toutes impositions et droits à la sortie, sur le bétail à pied fourchu et autres produits de la province, le libre commerce de leur blé, vin, et autres denrées, soit par eau, soit par terre, en les affranchissant du préage et de la traite foraine, perçue dans le Lyonnais;

Suppliant sa Majesté de *faire très expresses inhibitions à tous huissiers, sergents, receveurs et commis de saisir et mettre en vente le bétail servant au laboureur et les outils de labourage;*

Et de taxer raisonnablement les vacations et exploits dits des huissiers pour obvier aux concussions qui se commettent ordinairement; d'abolir pour le passé, toutes

dettes et poursuites procédant de contributions et autres charges publiques.

Le roi, dans ses réponses, se borna à la vague promesse d'avoir égard aux franchises de la province, d'examiner avec soin les diverses réclamations insérées dans les cahiers des Ordres. Il maintint provisoirement le tribunal d'élection et le grenier à sel.

En 1602, il envoya, en effet, dans le Bugey et dans la Bresse, des commissaires pour examiner les prétentions et faire droit aux justes doléances de ses nouveaux sujets. C'est alors que M. de Gatines, l'un d'eux, fit un réglement, homologué par le roi en son conseil, daté de Poitiers 1602, par lequel les fermiers et métayers furent exemptés de la *taille industrielle, vu la difficulté d'affermer les biens ruraux dans les provinces de Bresse et de Bugey.* Il fut aussi statué que les annoblis depuis vingt ans étaient taillables à raison de tous leurs biens, disposition d'autant plus juste que le duc Charles Emmanuel, avant le traité de 1601, avait vendu à vil prix des lettres de noblesse à tous ceux qui avaient eu la vanité d'en acheter, ce qui avait multiplié les nobles outre mesure dans la Bresse et dans le Bugey; il fut encore ordonné que les annoblis depuis 50 ans, jouiraient de l'exemption de la taille pour leurs biens féodaux seulement, et que les anciens nobles en seraient exempts, à l'exception de l'impôt sur les biens par eux acquis postérieurement à l'édit de Lagnieu, le roi se réservant de statuer ultérieurement sur ce dernier objet.

Dans les cahiers de 1605 et 1607, la Noblesse supplia le roi d'effacer de son édit la distinction humiliante entre les anciens et les nouveaux nobles. Cette demande, arrachée par la nouvelle Noblesse à la complaisance de l'ancienne, tendait à aggraver les charges du Tiers.

Malgré les ardentes sollicitations qui l'environnaient, Henri IV ordonna une information d'office par l'un des trésoriers de la généralité de Bourgogne, à l'effet de constater les anciens usages ainsi que le nombre des annoblis et le préjudice que leur exemption d'impôt pourrait causer au peuple.

En 1605, le roi affranchit en faveur de la Noblesse les biens acquis postérieurement à l'édit de Lagnieu. Les syndics du Tiers-Etat, à la suite de vives protestations, formèrent opposition àl'entérinement des lettres-patentes. Après de longs débats, le parlement de Dijon les entérina, le 11 juin 1611. Les syndicsse pourvurent au conseil privé qui rendit un arrêt, le 14 juin 1612, portant confirmation des lettres-patentes et déclaration que tous noblesseulement, acquéreurs de biensruraux, *payeraient désormais la taille à raison d'iceux.*

Cette double décision, en faveur des nobles, était évidemment préjudiciable au roi et à l'Etat, parce qu'elle grevait le peuple; elle marque parmi les abus qui nécessitèrent la révolution de 1789. Bien qu'excessivement restreinte, ce fut la dernière décision, consacrant la participation des nobles à l'impôt foncier; mais tous ces réglements, sur les biens des annoblis et même sur les biens ruraux, récemment acquis par les nobles, ne furent pas exécutés et tombèrent dans l'oubli. La Noblesse ancienne et nouvelle eut l'exemption complète de la taille, au grand détriment du Tiers. Lorsqu'un noble avait fait l'acquisition d'un fonds de terre, il n'avait d'autre formalité à remplir que d'en faire reporter la contribution sur la masse imposable. Ce privilége odieux fut exercé jusqu'en 1789.

Finalement, la province du Bugey ne se releva pas du coup mortel porté à sa constitution par Philibert

Emmanuel. Les abus, à dater de cette violation, allèrent en augmentant. Enchaîné à des considérations financières et politiques, astreint par ses conseillers à des ménagements blamables, Henri IV, le meilleur des rois, ne put donner qu'une satisfaction partiale et stérile aux justes réclamations d'une province, affaissée sous le poids de ses charges et invoquant son droit et ses anciennes franchises méconnues.

Toutefois, le simulacre de l'ancien mode d'administration fut à peu près conservé. Les Ordres furent autorisés à s'assembler séparément et à présenter leurs cahiers et leurs vœux, sous réserve de n'imposer aucune contribution pour les besoins de la province, sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation par lettres-patentes. Il fut aussi accordé que la répartition de l'impôt serait faite par les syndics en présence d'un commissaire royal et conjointement avec les *élus*, institués à cet effet.

Après Henri IV, la régente, Marie de Médicis, dans la crainte d'une guerre civile, fomentée par l'ambition et le mécontentement des grands, rendit un arrêt le 14 juin 1612, en son conseil, ordonnant en faveur du Tiers-Etat, l'exécution de l'édit de 1584, de cet édit de Philibert Emmanuel qui déclarait taillables les biens ruraux de la Noblesse. Mais cet acte de réparation ne fut pas exécuté; le Bugey envoya aux Etats généraux de 1614 quatre députés, dont deux du Tiers qui ne purent en obtenir l'exécution.

Louis XIV, à la suite de ses guerres incessantes et sur la fin malheureuses, aggrava encore le poids des charges par une multitude d'impositions militaires connues sous les noms d'*étapes*, de *subsistances*, de *talion*, de *milices*, d'*exemptions de logements de guerre*. La gabelle fut

portée à un taux excessif. Le Tiers-Etat épuisé conçut l'espoir décevant d'améliorer sa situation en achetant des protections. Il vota des sommes pour être offertes aux ministres et aux personnages les plus influents. Ces gratifications, échangées contre des promesses illusoires, devinrent tellement habituelles, que, supprimées une fois par l'assemblée du Tiers, comme inutiles, une lettre ministérielle réclama contre cette suppression. Cette infâme rétribution fut rétablie. Ajoutons, comme contraste à ce fait scandaleux, l'honorable refus d'un ministre en 1781 ; il repoussa avec indignation cette offrande et annonça l'intention de restituer au Bugey les immunités de son antique constitution. Mais les événements politiques qui préludèrent à la grande révolution de 89 ne lui permirent pas de la mettre à exécution.

Reste à retracer la part que prenait la province à son administration et les modifications graduelles que subit l'exercice de ce droit jusqu'en 1789.

Les syndics des Ordres se réunissaient en assemblée générale ou particulière, suivant les circonstances et la nature des affaires qui motivaient ces réunions. Et comme le Tiers supportait à peu près seul les charges publiques, ses représentants s'assemblaient plus régulièrement et prenaient une part plus active et plus directe aux affaires de la province, surtout à la répartition de l'impôt.

Jusqu'en 1745, les réunions générales furent peu fréquentes, parce que les routes et les établissements publics n'ayant encore reçu aucune impulsion, les questions d'intérêt général étant par conséquent accidentelles, les convocations avaient lieu suivant cet état des choses. Les Etats provinciaux ne se réunissaient guère

que pour le rachat d'offices ou de perceptions ; chacun des Ordres convenait de la part qu'il devait supporter.

Mais enfin les questions d'intérêt public sur lesquelles les Ordres avaient voix délibérative, cessèrent d'être délaissées. En 1745, le roi ordonna dans la Bresse et dans le Bugey l'ouverture des grandes routes. Les sommes affectées aux dépenses de cette amélioration ne furent pas votées par les syndics des Ordres ; on ne demanda que leur avis. Les syndics du Tiers ayant consenti, pour cet établissement des routes, à une augmentation de six livres par minot de sel, comme cette augmentation était prélevée sur tous les consommateurs indistinctement, le Clergé et la Noblesse prétendirent avoir le droit de concourir au réglement et à l'emploi de ces sommes.

Cette augmentation, désignée dans ce temps-là sous le nom de la *crue du sel*, fut le seul fonds commun aux trois Ordres, encore que la consommation du Tiers fût beaucoup plus grande. L'intendant de la province était l'ordonnateur de ces sommes, après avoir consulté le conseil de la province.

Tous les trois ans, une assemblée générale, présidée par le bailli, était convoquée. Cette réunion était composée des trois syndics généraux de l'Ordre et de cinq conseillers ; Belley, Seyssel, Nantua, Saint-Rambert, Lagnieu, Ambronay, Ambérieu, Cordon, Rossillon, Châtillon-de-Michaille, Matafelon, Montréal, Arbent, Lompnes, Virieu-le-Grand, Rougemont, Saint-Sorlin, Poncin, Groslée, Culoz, Briord, Loyettes et Chézery, détaché du pays de Gex et réuni au Bugey après le traité de 1601, y étaient représentés par leurs maires et leurs délégués.

Les syndics généraux y rendaient compte de leur

gestion triennale et proposaient les mesures à prendre pour la bonne administration de la province et dans l'intérêt de l'Ordre. On y votait les sommes à dépenser, les gratifications d'usage, offertes au prince de Condé, gouverneur de la Bourgogne, à son lieutenant-général, au contrôleur des finances, au ministre ayant le département de la province, à l'intendant et aux personnages dont la puissance et le crédit pouvaient influer sur l'allégement des charges. On votait en outre des secours aux indigents, des encouragements aux arts utiles, les honoraires des syndics triennaux, ainsi que les intérêts des sommes dues par le Tiers-Etat.

Les syndics étaient nommés pour trois ans. Ils entraient immédiatement en fonction. Mais, sous Louis XIII, de mauvais choix ayant été faits, le roi ordonna qu'aucun officier du conseil provincial ne serait installé avant que sa nomination eût été confirmée par le gouverneur de la province. Au commencement du XVIIIe siècle, fut introduite une modification plus grave sous le même prétexte de nominations peu convenables. L'intrigue et l'esprit de coterie s'étant glissés dans l'élection de l'assemblée provinciale, on choisit pour syndics des ambitieux sans talent. Cette promotion détermina le gouvernement du roi à s'attribuer le choix des syndics généraux sur une liste de neuf candidats présentée par l'assemblée. Soit que ces présentations n'aient pas été faites convenablement, soit, ce qui est plus probable, que le pouvoir royal ait voulu disposer exclusivement de ces fonctions, les syndics du Tiers cessèrent d'être réélus tous les trois ans et restèrent en place aussi longtemps qu'il plaisait au gouvernement du roi. Ainsi nommés, ils réglaient avec l'intendant toutes les contributions à la charge de leur Or-

dre, les abonnements, l'imposition de l'étape, des milices, du vingtième, conjointement avec les syndics du Clergé; ils veillaient à une exacte et équitable répartition; ils étaient les ordonnateurs des sommes votées par l'assemblée générale, les receveurs de celles affectées aux gratifications et à la négociation des affaires de l'Ordre; ils rendaient compte à l'assemblée et remettaient à l'intendant un état de toutes les dépenses pour être déposé dans la chambre des Comptes, après vérification. Ce ne fut qu'en 1754 que le conseil du roi nomma un receveur spécial de ces deniers.

Les syndics du Tiers étaient encore chargés de la police de sûreté et de salubrité; ils levaient les milices et les faisaient conduire à leur destination. Cette attribution ne leur fut retirée que quelques années avant la révolution. Jusqu'en 1748, ils eurent la pleine administration des ponts et chaussées. Le 22 avril de cette année, l'assemblé générale pria l'intendant d'être l'ordonnateur de cet important service, en réservant aux syndics voix consultative.

Les syndics fournissaient l'étape aux troupes qui traversaient la province, dépense considérable et qui exigeait de la surveillance et de la fermeté, car, dans le temps des guerres continuelles de Louis XIII et de Louis XIV, les troupes indisciplinées vivaient à discrétion chez les malheureux habitants, traités comme en pays conquis. Pendant plus d'un siècle, foulée par les gens de guerre, cette province frontière fut exposée à des dépenses et à des vexations qui soulevèrent de nombreuses réclamations jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, où des mesures plus sévères mirent fin à ces vexations.

Sur la fin de l'ancien régime, les attributions des

syndics généraux consistaient généralement à régler le fonds commun, à surveiller tout ce qui se rattachait aux intérêts de la province, à ses lois, à ses usages, à voter l'ouverture et l'entretien des chemins de communication, la construction et la réparation des ponts, à régler l'abonnement aux impôts avec le contrôleur général des finances et leur perception avec la ferme. Conformément à leur avis, l'intendant ordonnait des mesures convenables. Les syndics avaient le droit de se pourvoir au conseil du roi contre les ordonnances de l'intendant, mais, soit ménagement de la part des syndics, soit justice et modération chez les intendants, ce droit d'opposition ne fut jamais exercé.

En résumé, sous les ducs de Savoie jusqu'à Philibert Emmanuel, le Bugey fut régi par une assemblée libre et indépendante, composé des trois Ordres, ayant un intérêt commun. L'atteinte portée à l'immunité de l'impôt, en divisant les Ordres, altéra en même temps la représentation provinciale. La nomination des syndics par le gouvernement royal l'anéantit.

Dès-lors, les assemblées générales, composées des trois Ordres, n'eurent lieu que dans le cas d'un intérêt commun, cas assez rare. Mais les dix dernières années avant la révolution, ces assemblées provinciales prirent des époques fixes de réunion. Lorsqu'une affaire urgente et imprévue exigeait une convocation extraordinaire, elle était faite habituellement par l'évêque de Belley. Cette assemblée n'était que le vestige de l'ancienne constitution altérée, amoindrie, puis absorbée par les princes dans des vues d'intérêt politique ou de centralisation administrative. Finalement, pour me servir d'une locution de l'ancien régime, le Bugey,

de pays d'Etats qu'il était, devint un *pays syndiqué,* concourant à son administration sous l'influence et le bon plaisir du gouvernement monarchique, dernière phase sous laquelle furent ensevelies son indépendance et ses antiques libertés (1).

---

(1) Considérations sur *la Constitution politique du Bugey,* par M. Grumet, juge mage de St.-Rambert et syndic de la Province. 1788.

Discours de Thomas Riboud, sur l'administration ancienne et moderne de la Bresse, prononcé à l'Assemblée générale du Tiers-Etat de cette province, le 10 août 1787, avec des notes historiques à la suite.

ÉLOGE

DE M. BRESSIER,

Par M. MIGNARD.

Parmi les hommes éminents qui ont fait honneur à l'Académie de Dijon, je ne vois qu'un fabuliste auquel ce titre soit dû légitimement. Ce fabuliste était le bon et spirituel M. Bressier, né à Aix en Provence, le 5 septembre 1766. Elève du collége de Juilly, où il se lia intimement avec le poète tragique Arnaud (1), il porte un des noms les plus distingués dont cette institution puisse être fière.

Lorsque le tourbillon révolutionnaire eut enlevé M. Bressier à la magistrature où tendait sa vocation, les événements disposèrent de lui comme d'un homme éminemment propre à toutes les fonctions élevées, et le placèrent dans l'administration des domaines. Le gouvernement impérial l'eut bientôt remarqué, et le choisit pour organiser les contributions indirectes en Italie. En 1806, il était inspecteur de l'enregistrement à Turin ; deux ans après il devenait directeur à Livourne, et il remplissait plus tard le même ministère à Sienne, dans la Toscane. Lorsque la chute de l'Empire l'eut ra-

---

(1) Auteur de Marius à Minturnes, et fabuliste comme M. Bressier.

mené en France, il fut nommé en 1816 directeur à Agen, et enfin à Dijon en 1821.

Là se passèrent ces années si douces sous des ombrages fleuris, où tout lui fut poésie, et où la fable vint à lui comme la fortune à qui ne la cherche point. Il résuma la vie des autres, parce que ce sage, possédant avec la santé tous les biens de l'esprit, n'avait point à faire sa propre histoire. Pour lui, *causer*, c'était vivre, et aucun de ses amis n'a oublié ses délicieuses *causeries*. Elles ne sont pas du genre de celles des siècles agités, et le charme qu'elles procurent s'en va tous les jours.

Longtemps bourguignon par l'adoption et par le cœur, M. Bressier remplit pendant vingt-cinq ans avec une rare distinction les hautes fonctions de directeur de l'enregistrement et des domaines dans cette ville. Son élection à l'Académie de Dijon date du 3 décembre 1824, et il avait une telle estime pour ce Corps savant, qu'il regardait son titre d'académicien comme le plus beau fleuron de sa couronne littéraire. M. Bressier tenait de fort près, par les liens de la parenté, aux illustres familles des Siméon et des Portalis (1). Rien ne manque à l'éclat d'une maison, lorsqu'aux longs et graves services civils elle joint le lustre des arts et des lettres, et cette considération si précieuse due aux éminents travaux de l'esprit.

M. Bressier a pu s'inspirer, dès le début de sa carrière littéraire, sous le beau ciel de l'Italie; et, en effet, il a tenté quelques essais de poésie italienne; mais nous en serons privés sans doute comme de beaucoup d'autres de ses compositions : car notre poète avait l'humilité de

(1) Il étoit le cousin germain de M. Siméon, dont la sœur avait épousé M. Portalis, ministre des cultes sous l'Empire.



Virgile, et si quelque Mécène (1) n'avait arrêté sa main, aucun de nous n'aurait éprouvé tant de si douces émotions que fait naître la lecture de ses charmantes fables.

On a vu beaucoup de ceux qui prétendaient à la poésie et avaient cru l'empire des fables d'une facile conquête, briser leurs efforts contre une lyre harmonieuse, qui veut l'alliance de la philosophie avec le charme de l'invention, et de plus la simplicité et les grâces de l'esprit.

Il est remarquable que parmi les conceptions du génie littéraire, les fables ont eu le plus de cette popularité universelle appelée à faire le tour des nations. Aussi le fabuliste a des leçons pour tous les âges, pour tous les rangs, pour toutes les conditions; la comédie blesse et irrite, on voudrait briser ce miroir indiscret et quelquefois malveillant; la fable n'appelle les hommes qu'à leur tribunal individuel; personne n'en reçoit de choc violent; elle nous invite et nous charme par des nuances qui n'ont point de reflets irritants sur l'amour-propre; elle ne personnifie que sous des images étrangères tout ce qu'il faut fuir et tout ce qu'il faut aimer.

---

(1) L'honorable M. Frantin et quelques amis supplièrent l'auteur d'imprimer ses fables.

Le public pourra jouir bientôt de quelques poésies inédites de notre illustre académicien : car la piété filiale de M. Auguste Bressier lui a inspiré de rechercher de toutes parts ces pièces de poésie que possédaient seuls quelques-uns des nombreux amis de son père. Certains titres sont piquants, tels sont : *La Nièce de Vaugelas* ; *Un dîner de Cambacérès* ; *La Brouette du vinaigrier*, etc.

Un mérite fort recommandable chez notre fabuliste d'adoption bourguignonne, c'est la justesse et l'à-propos des moralités : ce mérite n'est pas commun ; et quelle que soit la vogue de Florian, j'avoue que j'y trouve le point moral assez souvent guindé. Quant au genre de M. Bressier, il y a généralement dans ses compositions une suite de teintes douces et philosophiques qui annoncent chez l'auteur une bonté et une égalité d'humeur inaltérables. Quoiqu'il ne prétende qu'à l'humble gloire de gazouiller après Lafontaine (1), il montre de l'invention et de l'originalité jusque dans ses emprunts. Ainsi sa fable du *Chat Gascon* (2) est le plus joli pendant qu'on puisse placer à côté de celle du *Renard* et les *Raisins* de Lafontaine. On ne sait, à vrai dire (et le bonhomme l'avoue), si son renard est issu de Normandie ou de Gascogne, mais ce dont on ne peut douter, c'est que le chat de notre fabuliste dijonnais ne soit Gascon et bien Gascon.

Quelle sagesse et surtout quelle fidélité il a su donner au vieux serviteur de la maison, caché sous le personnage d'un barbet. Ecoutez le discours patelin d'un tout autre serviteur pris en flagrant délit d'une abominable tentative de trahison !...

---

(1) Le rossignol a fait entendre
Ses mélodieuses chansons.
Aux oisillons pourquoi défendre
De gazouiller dans les buissons.

(Epître de l'auteur à Lafontaine. Préface du recueil de M. Bressier.)

(2) Fable 169, p. 306 du recueil imprimé chez Hachette.

Grand amateur de mélodie;
De ce petit oiseau j'écoute les chansons;
Mais le croquer! fi donc! je n'en ai nulle envie.
Apprends que chaque jour ma cuisine est fournie
Des morceaux les plus délicats :
Et ce squelette sec, couvert d'un peu de plume,
Aurait pu me tenter? Non, je n'ai pas coutume
De faire un si maigre repas.

Si l'on consultait mon goût, je donnerais, je l'avoue, la préférence au *Chat Gascon:* d'abord, parce que le cadre n'a pas la sécheresse de celui du *Renard* et des *Raisins;* puis, parce que le petit drame est complet, soit par le dialogue, soit par l'opposition des caractères : fidélité d'une part, ruse et perfidie de l'autre. Si les paroles du *Renard:* « Ils sont trop verts, » décèlent un grand diplomate, celles du *Chat Gascon* révèlent le plus profond des Tartufes.

Une des plus délicieuses fables de Lafontaine, est celle qui a pour titre : La *Gazelle,* le *Rat,* le *Corbeau* et la *Tortue.* M. Bressier en a tenté la contre-partie dans sa fable intitulée : Le *Lièvre* et la *Tortue* (1). Ces deux compositions offrent deux faces opposées de la société : seulement Lafontaine exprime l'idéal, et notre fabuliste nous montre sans voile la triste réalité. Quoiqu'un peu désespérante, cette morale n'est que trop vraie :

Qui gagne à se faire connaître?
Peu de gens, personne peut-être...

Après Lafontaine, que restait-il à dire de Margot, caquet-bon-bec, franche commère portant habit de

(1) Fable 114, p. 214 du recueil.

deux paroisses(1)? Cependant M. Bressier, dans sa fable intitulée la *Pie* (2), trouve le moyen d'être fort original, en faisant déblatérer l'intarissable commère sur le compte de tout ce qu'il y a de plus babillard au monde après elle, bêtes et gens. Elle parle encore toute seule une heure après que le cercle de ses auditrices a pris le large contre l'effluve de ses paroles.

Parlons maintenant des fables dont le sujet est propre à M. Bressier.

Le feu du foyer (3) est une charmante rêverie qui tourne à l'apologue par des vers brillants et se termine par une grave et solide pensée. Le poète s'y reconnaît sans le savoir : car il est partout d'une extrême modestie.

.... Rimons une fable,
Ce travail est si doux! Il me coûte si peu.

Notre poète a chanté *la Médiocrité d'Or,* non pas en sentences à la manière d'Horace, mais il l'a mise en peintures et en récits (4). La philosophie ne doit point exclure le sentiment, cela est vrai, surtout chez notre aimable fabuliste : car sa poésie est le chant du cœur; on y rencontre tous les nobles instincts. L'amitié y est célébrée dans ce qu'elle a de plus vrai et de plus délicat, et l'ingratitude, au contraire, y est stigmatisée à tant de reprises, que, selon toute évidence, l'auteur la considérait comme le plus odieux des vices (5).

---

(1) L'Aigle et la Pie, fable de Lafontaine.

(2) Fable 16, p. 30 du recueil de M. Bressier.

(3) Fable 12, p. 23, *id.*

(4) La fable des Deux Sources, f. 17, p. 32, *id.*

(5) L'Homme et le Chien, f. 42, p. 74; la Brione et le Rosier, f. 49, p. 86; le Chien de Berger et le Mouton, f. 69, p. 130; le Chien de l'Aveugle, p. 359.

Les flatteurs de *Mondor* suivent son convoi en riant (1). Je ne nommerai pas l'ami du pauvre ou celui du guerrier, tout le monde le connaît; mais je nommerai *Médor* que l'on connaît moins. Son maître allait se débarrasser de cet ami fidèle, lorsque,

De sa méchanceté trop juste récompense! (2)

(la méchanceté de l'homme, on ne peut s'y tromper), lorsque l'homme, dis-je, perdant l'équilibre, est submergé dans les flots.... Se débarrasser de ses liens, nager à son maître, lui donner la vie pour la mort,

C'est pour le bon Médor l'ouvrage d'un moment.

. . . .

Du maître et de son chien ici finit l'histoire :
J'aurais voulu qu'elle nous dît encor
Si l'homme renonça (je me plais à le croire)
A noyer le pauvre Médor.

Ce doute a bien de l'âpreté, convenons-en; néanmoins que peut on dire de trop poignant contre l'ingratitude?

Ce n'est pas la manière de notre philosophe de s'arrêter aux longs discours de morale, et ses récits sont toujours pénétrants. On peut en juger par le mot profond que je viens de reproduire. Je me garderai bien, à ce sujet, d'omettre le plus joli conte de M. Bressier, je veux dire celui qui a pour titre le *Chien de l'aveugle* (3). Chateaubriand (4) avait été frappé d'une chose, c'est que Buffon eût fait la nomenclature de

---

(1) Les Deux Convois, f. 39, pag. 69.

(2) Vers de la fable 42, ainsi que les suivants.

(3) Page 359 du recueil.

(4) Génie du Christianisme.

toutes les races : chien de chasseur, chien de berger, chien sauvage, chien grand seigneur, chien de douairière, chien criard, etc., etc.; mais de celui de l'aveugle, pas un mot! D'autres auraient pu se demander s'il fallait donner au chien de l'aveugle le premier ou le dernier rang… Belle question pour les beaux esprits du 18e siècle! La science est au-dessus de cela, allez et adressez-vous au Christianisme.

Il était réservé à notre pieux collègue d'entendre les justes plaintes de Chateaubriand, et de combler une lacune intentionnelle de la part des beaux esprits. Je ne doute pas que la plus grande partie des fables de M. Bressier, et celle que je cite ici, entre autres, ne soient le fruit d'un génie observateur.

L'aveugle qu'il dépeint est d'humeur brutale, et voyez combien cette réflexion du poète a d'à-propos et de vérité :

Nul ne plaignait un mendiant
Assez peu maître de lui-même
Pour insulter en suppliant.

Puis voyez encore ce contraste, et cette mobilité du public :

On ne s'aperçoit plus, tant le chien est aimable,
Que son vieux maître ne l'est pas.

L'aveugle, cependant, passe de l'indigence à la richesse, par le mérite de son chien; et, pourtant, Azor est battu chaque jour, tant le mauvais naturel de l'homme a de tenacité. L'aveugle une fois mort, que devint le noble ami?

Le lendemain, le fossoyeur,
Venu là, pour creuser une fosse nouvelle,
Y retrouva le chien fidèle,
Mais mort de faim, de froid, ou plutôt de douleur.

L'à-propos du moment (je dirais l'actualité (1), si l'Académie me le permettait), l'à propos du moment, dis-je, ne manque pas aux fables de M. Bressier ; par exemple, il sait nous ramener au respect des bons livres, et notre siècle, quelque peu spéculateur, pourrait prendre pour lui ce petit trait de satyre :

Un livre est assez bon quand il est acheté (2).

Toujours parfait moraliste, c'est de Pascal et de Larochefoucauld que notre poète s'inspire. Veut-il nous ramener à la foi, ce premier besoin de notre époque ? tantôt il nous fait sentir la fausseté de la plupart de nos raisonnements contre les choses impénétrables, et il choisit pour cela l'apologue d'un aveugle de naissance, toujours prêt à affirmer à tout venant que la nuit ressemble au jour (3); une autre fois il nous montre des compteurs d'étoiles (4) qui, pour mieux découvrir tout ce qui brille au ciel, abandonnent la plaine. La hauteur qu'ils choisissent, c'est l'orgueilleuse philosophie à laquelle ils immolent la foi.

Garo (5), dans Lafontaine, n'avait pas tout dit. Notre pieux fabuliste corrige à la fin ce raisonneur, en lui montrant la Providence jusque dans l'épine du buisson, cette muette pourvoyeuse, cette auxiliaire des petits oiseaux, lesquels vont réclamer comme un droit, les

---

(1) J'engage mon compatriote Nisard à faire admettre ce mot au dictionnaire de l'Académie.

(2) La brochure et l'in-folio, fable 55, p. 99 du recueil.

(3) Fable 70, p. 132 du recueil.

(4) Fable 117, p. 221 du recueil.

(5) Le Gland et la Citrouille, fable de Lafontaine.

blancs flocons de laine qu'elle arrache aux troupeaux paissants (1).

Il suffit de deux vers à notre poète pour formuler la charité. On n'a pas de peine à les graver dans sa mémoire :

Ah ! ce n'est pas : « va travailler, »
C'est : « viens travailler » qu'il faut dire (2).

On ne m'en voudra pas, j'espère, de ce que je me comptais dans cette analyse. L'éloge d'un fabuliste ne peut être qu'une causerie, tant le genre est divers et tant il y a de facettes dans les aspects où notre aimable poète fait briller le bon sens, la sagesse et la raison. Fidèle à cette idée, je ne fais néanmoins qu'effleurer les points remarquables, et c'est à peine si j'entre dans le sentiment des détails. Encore quelques mots et je finis.

La politique générale a sa part dans les inspirations poétiques de notre philosophe, vous allez en juger.

Y aurait-il quelques rapports sympathiques entre les conquérants et la race féline ? je ne sais, mais enfin *Napoléon-le-Grand* avait son chat favori, et Mahomet eut le sien, d'après M. Bressier (3). C'est une de ses plus jolies fables que celle où il raconte la bonté d'âme avec laquelle celui qui bouleversait le monde, coupa un jour un pan de sa robe où reposait son chat, plutôt que de déranger ce digne favori du repos moelleux où il était plongé.

---

(1) Garo le raisonneur, fable 153 de M. Bressier, p. 275 du recueil.

(2) Le Mendiant de Castille, fable 86, p. 181.

(3) Le Chat de Mahomet, fable 89, p. 167.



Les despotes aiment les chats :
Quel intérêt caché, quel rapport sympathique,
Rapproche un esprit despotique
Des caractères faux ? . . . .

Y a-t-il rien en aussi de plus goûté que la fable du perchoir (1). L'auteur me l'a récitée avec une grâce infinie, et il me semblait, en quelques vers harmonieux, entendre toute une Iliade de notre société civile. Quelle est l'universelle pensée? l'orgueil. — Que prétend-on?

L'on veut voir ses voisins placés plus bas que soi (2),

n'est-ce pas là quelquefois la pensée des sciences à l'égard des lettres et peut-être des lettres à l'égard des sciences? N'approfondissons guère.

Quoi qu'il en soit, renvoyons toutes les ambitions démesurées et irréfléchies, politiques ou autres, à la fable du vieillard et de la fourmi (3) et donnons-leur le bon conseil de retenir ce centon :

L'ambitieux à beau s'étendre,
Il aura toujours un voisin.

M. Bressier a, comme tous les bons écivains, de ces mots heureux qui tournent d'eux-mêmes au proverbe, par exemple :

Martin connaît la politique,
Il avilit pour dominer (4).

Assurément je ne verrai plus un ambitieux et sa dupe sans m'écrier aussitôt : *Martin connaît la politique*, ou sans y penser du moins.

(1) Fable 145, p. 263.
(2) Vers de cette même fable.
(3) Fable 165, p. 300 du recueil.
(4) Les bêtes de Martin, fable 133, p. 243.

Je pourrais analyser beaucoup d'autres fables qui ont la fraîcheur et l'attrait du neuf; telles sont : *La Fumée* (1), composition d'un ordre élevé, où l'auteur prend le ton lyrique et nous apprend ce qu'il aurait pu, si la plus douce des philosophies n'eût tempéré son âme et modéré ses accents; l'*Innocence et le Repentir* (2), tableau délicieux, où le poète chrétien se révèle en donnant à la vertu, au lieu de cette physionomie sévère de l'antiquité, la grâce, la bonté et le sentiment; *La Main droite et la Main gauche* (3), bonne leçon où l'outrecuidance de certains peut trouver à se convertir; *La Scabieuse et la Rose* (4), consolation pleine de dignité, s'il n'y avait un vers de trop, et où le mérite prendra, s'il peut, patience contre les attaques perfides de l'envie.

Telles sont encore la fable de l'*Homme masqué et de son Chien* (5), véritable école de sincérité; et enfin celle du *Moraliste en défaut* (6), où M. Bressier fait une irruption heureuse dans le domaine de Molière. Mais je signale seulement ces remarquables productions de notre fabuliste, parce que j'ai hâte d'arriver à ce qui, dans ses propres œuvres, caractérise le mieux.

. . . Le bonhomme indulgent
Qui toujours excuse et pardonne (7).

Quand un vieillard est aimable, on peut affirmer

---

(1) Fable 6, pag. 15.
(2) Fable, 8 pag. 17.
(3) Fable 31, pag. 56.
(4) Fable 150, pag. 269.
(5) Fable 103, pag. 191.
(6) Fable 144, pag. 261.
(7) Vers de la fable 75, intitulée : Les Feuilles d'automne, p. 142.

que sa vie a été calme et heureuse. C'est pourquoi la gaieté et la bonne humeur respirent dans toutes les fables où M. Bressier s'est dépeint lui-même ; telles sont, par exemple, celle du *Bâton et du Vieillard* (1), et une autre intitulée : *Les Tisonneurs* (2). La facilité, l'aisance et le doux recueillement des derniers vers que lui dictait sa Muse n'ont rien de la rigidité ordinaire à la vieillesse. Rappelons-nous comme Chateaubriand (3) déplore et dispute au temps les restes de lui-même. Ce grand écrivain est mysanthrope ; mais notre fabuliste, au contraire, sourit sans cesse ; *spirituel et bon*, ce qui ne s'allie pas toujours, il tient peut-être un peu de l'école de Delille quant à la forme, mais quant au fond, il n'a rien du 18e siècle, et sa morale est toujours aussi élevée qu'elle est pure. Il était doué d'une égalité d'humeur inaltérable ; son cœur valait son esprit, et on l'aimait partout comme chez lui, parce qu'il était aussi aimable chez lui que chez les autres. Les seules batailles sérieuses qu'il ait engagées tendaient à sauvegarder l'architecture de son foyer, s'il le voyait menacé par ses parents, par ses amis, et même

Par sa douce moitié d'ailleurs si pacifique (4) ;

mais, au beau milieu de cette guerre intestine, il revenait à son naturel, et cédait en s'écriant :

Vit-on des tisonneurs entr'eux jamais d'accord !

On peut dire que les stances sur la vieillesse sont le

---

(1) Fable 91, pag. 171.

(2) Fable 95, pag. 179.

(3) Ce genre de plaintes abonde surtout dans ses Mémoires d'Outre-Tombe.

(4) Vers de l'auteur dans la fable des Tisonneurs, ainsi que le suivant.

chant du cygne. Jamais l'épicuréisme d'Horace n'était capable de trouver une harmonie comparable à celle qui s'échappe de l'âme chrétienne de notre poète. Je défie qu'on lise ces stances sans être pénétré de la résignation de ce pieux et sage vieillard qui chante ses derniers jours comme un voyageur, longtemps battu des flots, chante dans son âme le bonheur de toucher au port!

Je n'aurais accompli que moitié de ma tâche, si, laissant de côté la vie honorable de notre poète, je me bornais à parler du mérite de ses œuvres.

Sa carrière administrative a été non-seulement celle d'un homme éclairé, mais aussi celle d'un homme de bien. Par une suite naturelle de son esprit conciliant, il s'était réservé tout le contentieux; il débrouillait courageusement les affaires difficiles, et on ne le quittait jamais sans être satisfait de sa justice ou pénétré de sa bonne grâce. Sa facilité dans les matières les plus ardues et son bon vouloir étaient extraordinaires : il dictait immédiatement une interprétation lumineuse et sensée des ordres les plus compliqués qu'il pût recevoir de l'administration centrale, et sa rédaction, toujours lucide, ne faisait jamais, dans les derniers temps, souvenir de son âge.

On ne l'a jamais vu sacrifier la plus simple des obligations du service à cette impérieuse passion des lettres qui arrache tant d'hommes à la vie positive et aux devoirs. Admirons une telle réserve et des qualités si rares dans un esprit d'élite auquel se pourrait bien pardonner le dédain des détails administratifs, si l'on n'était contraint d'admirer la conscience qui les fait respecter. Le secret de notre philosophe pour concilier l'attrait des lettres avec l'accomplissement rigide de ses devoirs

d'homme public, quel était-il donc? — Je vais vous le dire : L'amour de la solitude, le soin d'éviter les désœuvrés babillards et illettrés qui dérobent le temps sans qu'on puisse les traduire devant aucun tribunal, et enfin le bon emploi de tous les instants.

Sa vie privée était un modèle d'atticisme; il n'avait, à vrai dire, ni supérieurs ni inférieurs, parce que, d'un côté, il effaçait par la grâce et la facilité de ses relations, et par son affabilité constante, tout ce qu'il y a d'austère dans un ordre, et que, d'une autre part, la supériorité de son esprit et sa capacité administrative, le plaçaient toujours au niveau de ses chefs en hiérarchie administrative, avant qu'il n'eût conquis lui-même le degré éminent qu'il y occupait sur la fin de son honorable carrière.

Sa piété était profonde, et sa charité tout-à-fait évangélique. Il ne blâmait jamais qui que ce fût et ne croyait pas au mal. A certain jour de chaque semaine, il présidait lui-même à des distributions de pain, de bois et d'argent, et on l'avait surnommé le père des pauvres. Ce titre est assez grand pour que je n'en cherche pas de nouveaux, et je n'ai plus rien à dire, sinon que les vertus publiques, les vertus privées et les dons du génie se disputaient la palme chez cet homme de bien.

Lorsqu'en 1846, époque de sa retraite, il quitta cette ville pour aller habiter Paris près d'un fils qui méritait toute sa tendresse, on a pû voir quels regrets il laissait parmi nous. J'ai été, par hasard, un des discrets témoins de ce départ, et je me demandais alors quel pouvait être ce nouveau sage qui sortait d'une nouvelle Athènes, non pas avec les douleurs poignantes de l'ostracisme, mais sous la charge si douce des couronnes de l'amitié.

Ni ses nombreux amis de Dijon, ni les appréciateurs de son talent, ni l'Académie où il laisse un grand vide, ne devaient le revoir. Le 16 septembre 1849, à l'âge de 84 ans, il s'éteignit sans maladie et presqu'au sortir de table. Lafontaine a décrit quelque part la mort de ce juste (1).

Sans doute ce juste a pu murmurer encore dans l'inaltérable sérénité de son esprit, ces derniers vers échappés à sa Muse :

Elle va sonner l'heure où mon âme ravie,
Sans voile doit connaître enfin la vérité,
Qui, cachée aux mortels dans la nuit de la vie,
Brille au jour de l'Eternité (2).

---

(1) .... Je voudrais qu'à cet âge
On sortît de la vie ainsi que d'un banquet.
(*Fable intitulée la* Mort *et le* Mourant, *liv.* 8, *f.* 1.)

Rien ne trouble sa fin : c'est le soir d'un beau jour.
(*Philémon et Baucis.*)

(2) Avant-dernière strophe des stances de l'auteur sur la Vieillesse.



NOTICE

SUR G. PEIGNOT,

Par M. Paul GUILLEMOT.

§ I.

En me rendant l'organe de l'hommage que l'Académie de Dijon doit à la mémoire de Gabriel Peignot, j'acquitte aussi la dette de mon admission dans cette Société. L'éloge de cet académicien qui a eu l'honneur d'être son président, après avoir longtemps pris une part assidue à ses travaux, doit y raviver d'unanimes sentiments d'affection et de regret. Sans doute il appartenait à l'un de ses anciens collègues, mieux qu'à moi, de tresser cette couronne académique; cette tâche m'étant dévolue, j'essaierai d'esquisser les traits caractéristiques de cet auteur qui, dans la galerie des philologues et des moralistes, occupe une place estimable, dans la bibliographie, un rang éminent.

Etienne-Gabriel PEIGNOT, né à Arc-en-Barrois le 13 mai 1765, était fils du lieutenant au bailliage de cette ville. Après ses études classiques, terminées dès l'âge de quinze ans avec distinction, le jeune Peignot, destiné à la profession de son père, suivant l'usage d'alors, fut placé chez un procureur pour y prendre les pre-

mières notions des affaires et du droit. Mais bientôt, son goût le ramenant invinciblement à la littérature, il conçut une grande répugnance pour le barreau. Une note extraite de ses papiers, datée de 1782, témoigne de cette antipathie et de ses goûts exclusivement littéraires. Toutefois, soumis à la volonté de son père, il continua ses études de droit, sans délaisser ses chers classiques. Reçu avocat au Parlement de Besançon en 1786, il s'établit à Vesoul pour y exercer sa profession. Mais la révolution de 89 vint bientôt porter, dans ses habitudes paisibles et studieuses, une grave perturbation; elle l'arracha de son cabinet pour l'enrôler dans la milice. Il avait assurément encore moins de goût pour les armes que pour le barreau, mais il se trouvait attaché au parti des princes par les liens de la reconnaissance.

Dès sa jeunesse, il avait inspiré de l'intérêt au duc de Penthièvre, apanager d'Arc-en-Barrois, prince vertueux, éclairé et bienveillant. La douceur de son caractère, son goût pour la littérature, lui avaient gagné les bonnes grâces de cet illustre protecteur, qui s'était chargé du soin de sa fortune. Suivant donc le mouvement de son cœur, et contrairement à ses goûts pacifiques, Gabriel Peignot, en 1791, embrassa le parti de la Cour et entra dans la garde de Louis XVI, sous l'infortuné duc de Brissac.

L'année suivante, cette garde royale ayant été licenciée, G. Peignot revint à Vesoul, chez une tante qui l'affectionnait comme son fils.

Cependant la suppression des couvents et la confiscation des biens des émigrés avaient aggloméré à Vesoul, ainsi que dans tous les chefs-lieu, une grande quantité de livres. Avec les bibliothèques du clergé et de la no-

blesse, on formait des bibliothèques publiques. G. Peignot fut chargé d'organiser celle de Vesoul. On ne pouvait s'adresser à un homme mieux disposé et plus capable. Il s'y livra avec ardeur, et y puisa ses premières connaissances bibliographiques et sa passion pour les livres.

En 1803, il fut nommé principal du collége de Vesoul, sans perdre son titre de bibliothécaire. Appartenant dès-lors à l'Université et aux Lettres, il marcha longtemps et avec distinction dans cette double carrière dont les voies sont étroitement unies.

La phase académique de cette honorable existence date de 1806. G. Peignot se fit recevoir membre de l'Académie celtique de Paris, laquelle prit ensuite le titre de *Société des Antiquaires,* lorsque l'érudition celtique fut un peu passée de mode. Reçu en 1813 dans l'Académie de Besançon, il eût le bonheur d'y rencontrer le savant et vénérable Weiss avec lequel il forma, sous les auspices de la bibliologie, d'intimes relations, fidèlement entretenues jusqu'à la fin de ses jours.

Promu en 1818 aux fonctions d'inspecteur de la librairie et de l'imprimerie à Dijon, dès son installation dans cette ville, dont il avait ardemment désiré le séjour, où sa réputation littéraire l'avait déjà précédé, il y fut élu membre de l'Académie, dans la classe des belles-lettres. Il avait déjà publié plusieurs ouvrages bibliographiques importants, et à raison de cette spécialité, son nom s'était fait connaître dans le monde lettré, ce qui justifiait cet accueil si empressé de l'Académie de Dijon.

Il fut nommé, en 1825, proviseur du collége de Dijon, et, l'année suivante, conservateur honoraire de

la bibliothèque de cette ville. Cette double nomination réalisait tous ses vœux. Il retrouvait, en effet, sa situation de Vesoul sur un théâtre plus élevé, dans une cité spirituelle et polie, célèbre par ses hommes illustres et par ses fastes parlementaires. Alors, comme à ce jour, Dijon possédait des hommes voués au culte des lettres et des sciences, émules et continuateurs des écrivains qui ont jeté un si grand lustre sur cette capitale de l'ancienne Bourgogne.

Exclusivement appliqué aux études philologiques et bibliographiques, annotateur infatigable, talent facile, G. Peignot prit une large part au mouvement intellectuel et littéraire de Dijon. Cette patrie des sciences, des beaux-arts et des lettres devint sa patrie d'adoption. Élu vice-président de l'Académie en 1818, il eut l'honneur d'être porté au fauteuil de la présidence en 1832, honneur d'autant plus mérité qu'il couronnait les travaux considérables de sa vie littéraire. Enfin, en septembre 1838, après quarante-cinq ans de fonctions universitaires, il prit sa retraite à l'âge de 73 ans, avec le titre d'inspecteur honoraire de l'Académie de Dijon.

Telle fut la vie publique de G. Peignot.

Retracerai-je sa vie privée, le montrant au sein de sa famille appliqué à l'éducation de ses enfants, environné de leur tendresse et de leur respect, goûtant dans ses vieux jours les fruits de ce soin paternel? Ses enfants en gardent le pieux souvenir, et leur vénération pour sa mémoire est le plus touchant des panégyriques. Ses amis louent particulièrement sa bienveillance inaltérable, la sûreté de son commerce et l'agrément de sa conversation, qualités qui lui ont attiré l'attachement non-seulement des hommes de son âge, mais encore des jeunes gens. La jeunesse recherchait sa société par

l'attrait de cette bonhomie spirituelle, de cet enjouement littéraire dont Andrieux était une illustre personnification.

C'est à ces précieux dons de l'esprit et du cœur que G. Peignot dut aussi de n'avoir pas d'ennemis, bonheur assez rare chez un homme de lettres.

La fin de cette existence longue et honorée est également digne d'éloge ; elle témoigne de la pureté de son ame. L'âge et les infirmités avaient affaibli sa mémoire et son intelligence, sans altérer ses qualités morales. Il s'est éteint, à l'âge de 83 ans, dans les bras de ses proches, envisageant la mort avec la sérénité d'un philosophe chrétien. La religion, qui, pendant sa vie, avait été l'objet de son respect, affranchit ses derniers moments des angoisses de la mort.

Tout entière consacrée aux belles-lettres, cette carrière si longue et si occupée, justifie bien la devise qu'il avait adoptée dans un catalogue distribué à ses amis : *Pluribus horis rei litterariæ vixi quàm meæ !* Les productions de ce travail incessant sont considérables ; peu d'auteurs ont aissé des œuvres en aussi grand nombre et aussi variées. Ses livres imprimés forment cinquante-deux volumes, soit neuf mille pages d'impression, sans y comprendre une foule de notices insérées dans des revues et recueils, notamment dans le *Dict. hist. de Chaudron et Delandine*, dans la *Table chronologique* et dans la *Biographie universelle*.

En outre, ses ouvrages manuscrits formeraient, à peu près, trente-cinq volumes ; l'auteur les a classés en bon ordre, annotés, corrigés, prêts à être imprimés et la plupart dignes de l'être. Si cette partie inédite n'était pas destinée à la publicité, il est du moins à désirer qu'elle soit déposée dans la bibliothèque de Dijon, à la

disposition des hommes studieux qui pourraient y puiser d'intéressants documents.

Dans l'exposé analytique de ses œuvres, je suivrai l'ordre chronologique des éditions par ordre de matières. Cette méthode, dont G. Peignot, habile classificateur, usait habituellement, présente, en effet, l'avantage d'offrir sur chaque sujet une appréciation spéciale et synoptique.

§ 2.

Religion.

Quelques livres de G. Peignot attestent son esprit religieux à une époque assez éloignée du terme de sa vie. Formé à l'école littéraire du XVIIIe siècle, il en avait répudié la philosophie. L'action délétère de ce siècle sceptique dont sa jeunesse avait aspiré les émanations, n'avait pu effacer le sentiment religieux gravé dans son cœur par une éducation chrétienne et conservé par le bon sens dont il était doué. Dans la maturité de son âge, en 1826, il eut la pensée de publier un monument remarquable de la doctrine chrétienne et de la langue française au XVe siècle, l'histoire de la Passion de J.-C., par le père Maillard. Le commentaire de cette œuvre et la notice sur son auteur, présentent des détails intéressants. L'année suivante, parurent les Recherches sur la personne de J.-C., sur Marie, sur les deux généalogies du Sauveur, enrichies de dissertations philologiques, avec cette épigraphe empruntée à l'Evangile : *Et quærebat videre Jesum quis esset.*

Il avait publié, dès 1817, un précis historique des pragmatiques, concordats et constitutions du clergé gallican. C'était un tableau de tous les actes relatifs à l'E-

glise de France depuis saint Louis jusqu'à l'Empire. Ce code de notre droit public-religieux, parut à une époque où l'on croyait les libertés gallicanes menacées. Il y avait alors quelque mérite à combattre ces tendances par la publication des documents qui s'y rattachent.

Parmi ses manuscrits figurent divers ouvrages sur des sujets religieux et entr'autres une Histoire évangélique et apostolique, largement traitée. Ces annales du premier siècle chrétien formeraient trois volumes. On y trouve encore une chronique de l'Ordre des Jésuites, également en trois volumes, mais qui n'était pas destinée à paraître parce que, dit l'auteur, écrite *sine irâ et studio*, exempte de tout esprit de parti, elle ne pouvait que déplaire aux amis et aux ennemis passionnés de cette puissante société.

Une dissertation sur la correspondance épistolaire de Saint Paul et de Sénèque, excite une vive curiosité. Les anciens paraissent avoir eu connaissance de cette correspondance; l'auteur en a rajeuni l'intérêt par des notes sur les opinions controversées de cette donnée historique.

On peut mentionner dans cette catégorie religieuse un recueil d'anecdotes curieuses et amusantes, concernant les anciens prédicateurs, sorte d'histoire de l'éloquence religieuse sous l'ancienne monarchie.

Jurisprudence et Morale.

Bien qu'il eût fait profession d'avocat, la jurisprudence ne tient aucune place dans les œuvres si diverses de G. Peignot. Ceux de ses écrits, qui se rapportent à des fastes judiciaires, appartiennent plus spécialement à la

bibliographie. C'est à ce titre que devrait être mentionné son dictionnaire des livres condamnés au feu, censurés ou supprimés par les cours de justice, ouvrage très-recherché, lors de son apparition, en 1806, auquel doit être joint, comme complément, un opuscule publié en 1822, sur la date d'un arrêt du Parlement de Paris, ordonnant la suppression du quatrième livre du Pantagruel.

L'histoire de la condamnation d'Hélène Gillet et du supplice de cette fille qui, suivant l'expression pittoresque de Fevret, *colleta avec la mort*, corps à corps, sur le Morimont de Dijon, n'a aucun rapport avec la jurisprudence criminelle, non plus que le *Choix des testaments anciens et modernes*.

L'auteur, dans ce dernier recueil, s'est plus attaché aux dispositions extraordinaires qu'aux principes de législation.

Ce livre parut en 1829. S'il est vrai, comme le dit Pline, que les testaments sont le miroir des mœurs, G. Peignot aurait ainsi tracé un tableau général des mœurs et des usages se rapportant à divers peuples de l'antiquité et des temps modernes. Cette pensée, à vrai dire, n'a pas présidé à son travail; mais bien qu'exécuté à un autre point de vue, moins grave et moins profond, ce travail offre au lecteur un attrait assez vif de curiosité et d'érudition.

Des recherches manuscrites sur les exécutions de la justice criminelle, sur les différents supplices à toutes les époques, forment un autre tableau de mœurs à côté des actes de dernière volonté dont il semble le complément. Le travail des recherches, le choix et l'arrangement sont les principales qualités de ces recueils anecdotiques pour lesquels G. Peignot avait un goût spécial.

Mais un autre mérite d'un genre plus estimable et plus relevé distingue encore cet auteur ; c'est le sens moral empreint dans tous ses écrits. Quelques-uns même de ses livres le classent au rang des moralistes par le développement des préceptes qui doivent régler les actions de l'homme et le conduire à la vertu. Il est bon, dans un temps où un si grand nombre de publications offensent la morale et le bon sens, de mentionner les saines maximes de Gabriel Peignot, répandues dans ses ouvrages et surtout dans son Traité des devoirs de l'homme en société. Ces principes élémentaires qu'il avait tracés à l'usage des écoles primaires furent imprimés en 1809. On y remarque le portrait du sage d'après Confucius, Platon et Fénélon, avec cette épigraphe empruntée à Montaigne : *Je n'aime, pour moi, que les livres qui me consolent et conseillent de régler ma vie et ma mort.* En puisant dans son ame l'intérprétation de la saine morale, G. Peignot s'est acquis un titre qui honore plus sa mémoire que ne pourrait le faire l'éclat du style ou de l'érudition, et s'il est digne d'être loué comme littérateur, le moraliste mérite avant tout et au plus haut point nos louanges.

Philologie.

Dans le catalogue de ses œuvres mélangées, figurent ses essais chronologiques sur les hivers rigoureux, les effets les plus surprenants de la foudre, sa notice sur un tremblement de terre dont les secousses furent ressenties à Dijon en 1822, une lettre plaisante sur la longévité de certains animaux, ses dissertations sur le diamant, sur la lithographie, des recherches historiques sur la danse des morts et sur les cartes à jouer. Ses amu-

sements philologiques parurent en 1828, et ils furent si goûtés du public que la seconde édition suivit de près la première, et que son nom, pour cette spécialité, se répandit en France, comme il s'était répandu à l'Etranger pour ses publications bibliographiques. Cet engouement s'explique précisément par la qualité que recherchent ceux qui aiment une lecture amusante et instructive tout à la fois.

Son histoire manuscrite qui donne la clef des ouvrages satyriques dans lesquels les noms des personnes et des localités sont cachés sous le voile de l'allégorie, si elle eût été publiée, aurait eu dans le temps le même succès. Cet ouvrage, d'une remarquable érudition, verra le jour, sans doute, lorsque des études récréatives sur des sujets sérieux, écrites d'un style simple et limpide, seront plus recherchées des lecteurs.

La chrysopopée littéraire, ou notice chronologique des prix auxquels ont été vendus les manuscrits d'un grand nombre d'auteurs depuis le XVII[e] siècle jusqu'en 1830, renferme de singuliers rapprochements sur les mœurs et l'engouement en littérature. L'époque actuelle eût présenté à G. Peignot des comparaisons piquantes par l'énumération des sommes énormes que certains auteurs ont retirées de leurs ouvrages. Les prix fabuleux de quelques-uns eussent été les points saillants de ce tableau de mœurs littéraires dont les romans-feuilletons d'A. Dumas occuperaient le premier plan. Peignot n'eût pas épargné les traits satyriques à ces étincelles incessantes qui s'échappent de la fournaise parisienne, chauffée par des ouvriers dont les salaires sont exorbitants.

Il serait superflu de poursuivre l'énumération des notices philologiques et anecdotiques de G. Peignot. Il

a tant produit que l'on ne pourrait tout mentionner que sous peine d'être un peu long. Toutefois, je ne peux omettre l'histoire des dédicaces et des placets, recueil enrichi de notes critiques sur le style, l'enflure, la bizarrerie, la malignité et la bassesse de ces pièces originales, recueillies à dater de 1511 jusqu'à nos jours. Je passe à un sujet plus grave.

Le domaine de l'histoire n'a pas été précisément exploré par cet auteur fécond, mais des études qui se rattachent à cette branche importante de la littérature marquent parmi ses œuvres et méritent une mention spéciale. G. Peignot, dans divers tableaux imprimés ou inédits, a décrit la civilisation romaine. Certes, il est peu de sujets qui aient autant exercé la plume des érudits; si plusieurs l'ont traité d'une manière plus élevée, aucun ne l'a fait plus amplement; ses Notices comprennent un ouvrage d'histoire et d'archéologie assez considérable. La description de la magnificence des Romains dans leurs triomphes et leurs monuments, le luxe convivial et gastronomique de ce peuple-roi, ses mœurs, ses usages, ses ustensiles, ses armes, ses sacrifices et ses funérailles formeraient un seul corps d'ouvrage en 8 volumes in-8°.

§ 3.

Bibliographie.

Gabriel Peignot a conquis, dans cette science dont il a étendu le domaine, une réputation qui s'est répandue au-delà des limites de la France. Sous ce rapport, sa célébrité est peut-être plus grande en pays étranger, à Londres ou à Berlin, qu'à Dijon, par la raison que les

capitales possèdent un plus grand nombre de bibliophiles, et que le commerce des livres y est plus important. La bibliographie est donc le plus bel ornement de sa couronne littéraire; inspirée par son goût passionné pour les livres, elle a été l'objet constant, sinon unique, de ses études. La création de la bibliothèque de Vesoul fit éclater dès sa jeunesse cette vocation. Doué de toutes les aptitudes, pour cette spécialité qui fut le culte assidu de sa vie, il avait en outre les connaissances techniques pour apprécier le mérite typographique d'un livre, pour décrire son histoire et son importance comparativement à d'autres éditions.

Le Dictionnaire raisonné de Bibliologie marqua, dès 1802, ses premiers pas dans la longue carrière qu'il devait parcourir avec distinction. Ici, se présente une observation, applicable d'ailleurs à tous les hommes favorisés d'un génie spécial, c'est que son début fut presque l'œuvre d'un maître. Sa dissertation sur les principales notions indispensables au bibliologue sont les prolégomènes de l'œuvre multiple et considérable qu'il devait accomplir par la suite.

Peu de temps après, parut son essai des Curiosités bibliographiques dont l'édition fut rapidement épuisée, parce que cet ouvrage remplissait pleinement la promesse de son titre. Dès-lors tous les écrits bibliologiques de G. Peignot furent recherchés avec empressement. Le libraire Renouard fut l'interprète de ce succès, en se faisant son éditeur. Mais en même temps une tâche généreuse lui était imposée, c'était de justifier l'accueil flatteur qu'il avait reçu dans la capitale du monde lettré, par un travail plus étendu. A ce dessein, et pour compléter ses bibliographies spéciales, il fit son répertoire de Bibliologie universelle, l'un de ses meilleurs

ouvrages. Il fut imprimé par Crapelet et publié par Renouard.

De nombreux témoignages d'approbation éclatèrent à l'apparition de ce livre, l'un des plus estimés de la monographie bibliologique. Crapelet fut en même temps l'éditeur de *l'Essai sur le parchemin et sur le vélin,* notice traitée avec la supériorité d'un homme initié dans tous les secrets de l'art bibliologique.

Son Manuel du bibliophile, ou Traité du choix des livres, est aussi littéraire que bibliographique. Les jeunes gens qui veulent se former une bibliothèque ne peuvent pas suivre un meilleur guide. Sans m'attacher à toutes les notices de ce savant, je ne saurais passer sous silence son Manuel elzévirien, petit chef-d'œuvre de goût, et son Catalogue de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne, notice d'un intérêt local très-remarquable par les inductions historiques résultant de la disposition de ces princes pour les lettres dont ils furent les promoteurs dans leurs Etats. La célébrité de Dijon et sa gloire littéraire doivent être rapportées aux Ducs qui, loin d'étouffer dans leur capitale les rayons de la renaissance, favorisèrent cet essor de l'esprit humain.

En examinant les œuvres manuscrites de G. Peignot, celles qui appartiennent à la science bibliographique font naître le regret de voir en quelque sorte les meilleures ensevelies dans des cartons. C'est trop souvent la destinée des auteurs modestes, voués à de consciencieuses études, d'être peu recherchés pendant leur vie, et goûtés seulement après leur mort. Ce fut un peu la destinée du savant bibliophile ; non que l'esprit de dénigrement qui amoindrit le mérite des vivants se soit attaché à sa personne, mais parce que la centralisation parisienne a l'effet inévitable de délaisser dans sa pro-

vince un auteur quel que soit d'ailleurs son mérite, si quelque production extraordinaire ne le fait sortir de cette obscurité.

Si G. Peignot, bibliographe infatigable, embrassait dans son savoir et ses écrits la librairie ancienne et moderne, à ce jour, cette capacité serait impossible. Il serait impossible non-seulement de connaître et de classer, mais même d'enregistrer ces myriades de livres et de publications périodiques que vomissent chaque jour les presses de l'univers. Le bibliographe ne peut plus se livrer qu'à des études rétrospectives.

Lorsque l'on considère en effet le progrès de l'imprimerie et son excès, on se demande quel sera le résultat final de cette formidable machine qui ouvre en si prodigieuse abondance les sources de la vérité et de l'erreur. Destinée à éclairer les hommes, peut-elle, par un abus déplorable, avoir un effet contraire? G. Peignot, bibliographe et moraliste, était affecté de la crainte de cet excès. Quelle serait aujourd'hui sa douleur!

Si l'on remonte à l'origine de l'imprimerie pour étudier son progrès, on la voit semblable à un fleuve, faible près de sa source, et qui, bientôt, accroît dans son cours le volume de ses eaux. Ce fleuve embellit et fertilise les pays lointains qu'il arrose. Parvenu dans les régions du XVIIIe siècle, il élargit son lit en corrodant ses rives; dans le XIXe, il déborde, il inonde de vastes contrées. Tel est l'excès figuré de l'imprimerie. Cet état est fatal à la science bibliographique sous le rapport de la classification et de l'exécution typographique. Gabriel Peignot en était déjà désorienté sur la fin de sa vie littéraire; actuellement il serait submergé par les innombrables publications que des feuilles spéciales peuvent à peine enregistrer, à ce point que le Journal de la

Librairie mentionne 7,208 livres imprimés en France pendant l'année 1850.

G. Peignot était le modèle du véritable bibliophile. A la science approfondie des livres il joignait l'érudition et la critique éclairée qui pèse leur valeur intrinsèque. Le style et la pensée trouvaient en lui un juge compétent, et l'exécution matérielle, un connaisseur du premier ordre. Son goût bibliographique était devenu une passion, dont le mérite des vieux livres était principalement l'objet. G. Peignot professait cette doctrine, laquelle, du reste, est adoptée par la plupart des bibliophiles, à savoir que la typographie du xvie siècle a conservé sa supériorité malgré la beauté et le luxe de quelques éditions modernes.

Cette supériorité, au xvie siècle, de l'art typographique, qui semble dès cette époque avoir atteint son apogée, s'explique par des raisons qui affectent l'art proprement dit, dont la typographie est une branche collatérale. Il est constant, au point de vue de la renaissance, que si les sciences sont en grand progrès, l'art proprement dit est en décadence. Le peintre David l'a relevé de son abaissement, mais il ne l'a pas agrandi. Malgré les efforts inouïs d'une foule d'artistes d'un véritable talent et qui ont à leur service les connaissances scientifiques et les perfectionnements du siècle, l'art contemporain n'a pas atteint la hauteur des grands maîtres de l'antiquité et de la renaissance. C'est que le génie humain a ses phases de progrès, sa limite de perfection et sa décadence. Je n'ai point la prétention de résoudre les graves questions de cette thèse et de chercher dans quelles conditions l'art reçoit une expansion suprême; il me suffit de constater la corrélation intime de l'art typographique avec l'art proprement dit, resté station-

naire. La typographie, en effet, est assujettie aux mêmes lois, elle épanouit aux mêmes époques et subit les mêmes vicissitudes ; comme l'art, elle exige la pensée, la patience, le goût et l'inspiration, qualités essentielles du génie. Le dessin des caractères ou des lettres est plus ou moins élégant et correct, suivant l'époque artistique. La belle simplicité et la pureté des types du xvie siècle, n'ont pas été surpassées par les modernes, et même, au jugement des plus savants, elles n'ont pas été égalées. Les beaux livres des Robert Etienne, des Aldes, des Gryphes, des Elzévirs, des Vascosan, sont supérieurs aux plus belles éditions modernes. Ainsi que les caractères, le frontispice, l'encadrement, l'ornementation, la correction du texte, ont dans leur simplicité grandiose, un goût si relevé et si pur et une telle excellence, que le typographe moderne, avec toutes ses ressources, peut imiter ces chefs-d'œuvre et non les surpasser. S'il cherche au contraire des voies nouvelles, il fait du joli, de l'orné, du spirituel ; mais ce n'est pas là un perfectionnement. Les plus habiles confessent cette vérité dont était pénétré G. Peignot. Le livre de Fustailler, offert à l'Académie de Dijon, en est la démonstration. Louis Perrin, typographe lyonnais, qui possède à un haut degré l'amour et la connaissance de son art, émule de Jean de Tournes, a fait dessiner et fondre pour l'exécution de ce livre, des caractères dans le goût le plus pur du xvie siècle ; il a fait ciseler des lettres ornées en harmonie avec cette époque. Rien ne manque à cette œuvre sous le rapport de la composition et de l'arrangement. Assurément il a produit un beau livre, d'un style correct, d'une élégante simplicité ; mais du propre aveu de l'artiste typographe, il n'a pu surpasser son modèle.

Favorisée par la renaissance, il est donc remarquable que l'imprimerie brilla dès son berceau d'une splendeur qui devait bientôt atteindre son plus haut point, décroître et rester stationnaire.

Dans ses divers ouvrages, G. Peignot a retracé avec précision toutes les phases de cet art ; il en a signalé les nuances et les variations suivant chaque époque, classant surtout, avec une grande science et dans un ordre intelligent, l'immense bibliothèque des œuvres de l'esprit humain. Voilà son principal titre de gloire. Littérateur, philologue et moraliste, G. Peignot a encore droit à un juste tribut d'éloges soit pour ses nombreux écrits et ses immenses recherches, soit pour le talent avec lequel il a traité des sujets si variés. Ne cherchez pas en lui le novateur qui agrandit le domaine des idées, les théories lumineuses qui ouvrent de nouveaux horizons à la science, la critique puissante et régulatrice, l'éclat du style et l'énergique originalité du trait ; esprit clair et méthodique, narrateur intéressant, habile compilateur, homme de sens et d'érudition, écrivain facile et pur, il intéresse constamment son lecteur, l'amuse en l'instruisant par des détails piquants, par des citations heureuses ou des singularités remarquables. Ses œuvres vivront longtemps après lui, recherchées par tous ceux qui, dans des récréations instructives, prisent le bon sens, la naïveté spirituelle et l'aimable simplicité.

DISSERTATION

SUR

LES *MEDIOLANUM* ET LES *FINES*

DES ITINÉRAIRES ET DE LA TABLE DE PEUTINGER,

PAR L'ABBÉ **JOLIBOIS**, CURÉ DE TREVOUX,
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE DIJON.

La Table de Peutinger et les divers itinéraires anciens mentionnent dans la Gaule plusieurs lieux du nom de *Mediolanum*; c'est d'abord le *Mediolanum Santonum*, aujourd'hui Saintes; c'est *Mediolanum Aulercorum*, aujourd'hui *Evreux*; un autre dans la seconde Germanie, territoire des *Gugerni*; un autre encore au territoire des Bituriges, dans la position actuelle du bourg de Meillant; enfin un *Mediolanum* dans le territoire des Ségusiens, dont le savant d'Anville a fixé à peu près la véritable position près de Meys, dans les montagnes du Lyonnais (1). Nous voyons aussi deux *Mediolanum* dans la Grande-Bretagne, placés au centre du territoire des Ordovices et des Cornaviens, peuples de même origine qu'une partie des peuples de la Gaule.

Outre ces *Mediolanum* que nous venons de citer, nous trouvons certains lieux dans la Gaule qui semblent con-

(1) Voir une dissertation particulière sur le *Mediolanum* Segusianorum, dans la Revue du Lyonnais, tom. XXVI, p. 117.



server dans leurs noms actuels quelques restes de ce nom de *Mediolanum,* et qui le portent même dans les textes latins des titres du moyen âge : c'est d'abord Mâlain, près de Sombernon en Bourgogne, sur le territoire qu'on attribue communément aux Mandubiens, peuple dépendant de la République éduenne; c'est ensuite Molain, près de Poligny, dans le Jura, appelé *Mediolanum* dans un diplôme de Raoul, roi de Bourgogne, daté de l'an 1029 : c'est probablement le lieu des réunions annuelles d'un peuple particulier dépendant des Séquanes et dont le nom s'est perdu; car les Séquanes, comme les Eduens et les Lingons, comprenaient sans doute, sous leurs noms, plusieurs petits peuples qui avaient leur administration particulière, et qui étaient réunis en confédération générale, comme les Suisses de nos temps modernes. Je trouverais encore le *Mediolanum* des Ambarres, dans le bourg actuel d'Ambérieu en Dombes, situé au milieu du territoire que, d'après d'Anville, j'ai fixé à ce peuple, et qui conserve encore les restes de son ancienne importance dans une tour fort belle et dans des foires célèbres. Comme nous venons de voir le nom de *Mediolanum* se corrompre dans la suite des temps, en ceux de Mâlain et de Molain, ne pourrait-on pas regarder l'emplacement de Molain, village de l'arrondissement de Vervins, au département de l'Aisne, comme le *Mediolanum* des *Veromandui ?* Il semble être placé au centre du territoire de ce peuple; et Molancourt, près de Verdun-sur-Meuse, ne pourrait-il pas être aussi le *Mediolanum* des *Verodunenses ?* Mais ce ne sont que des doutes que je propose, et nous n'avons pas assez de données pour une opinion sur ces deux points.

Mais d'Anville, Valois et autres savants, s'appliquant

à fixer l'emplacement de ces divers *Mediolanum*, n'ont pas cherché à nous faire connaître ce qu'ils étaient, et quel rang ils occupaient chez les différents peuples. Essayons de le découvrir et de montrer pourquoi tant de lieux dans la Gaule étaient appelés de ce nom.

Ce nom de *Mediolanum* est la traduction faite par les Romains, en leur langue, de deux mots celtiques, *my*, *lan*, qui signifient milieu du pays, ou plutôt champ du milieu. Les peuples gaulois choisissaient d'ordinaire cette situation centrale pour le lieu de leurs assemblées annuelles. Nous en voyons une preuve dans J. César : « Les Gaulois, dit-il dans ses Commentaires, se réunissent chaque année, à une époque fixe, dans le territoire des Carnutes, qui est considéré comme le milieu de la Gaule, *quæ regio totius Galliæ media habetur*, dans un lieu que leur religion leur fait considérer comme sacré. Là se jugent les différends des peuples et des particuliers ; là se formulent en commun les décrets et les ordonnances qui servent de lois à la nation tout entière (1). » Or il est bien à présumer que chaque peuple en particulier suivait cet usage général, et que, chaque année, à une époque déterminée, il se réunissait dans le centre de son territoire pour juger les différends et régler tout ce qui concernait les intérêts de la communuaté. Il paraît même que les Romains, pour adoucir chez les Gaulois le joug de la servitude, si lourd à porter pour cette nation généreuse, permirent à chaque peuple de continuer à tenir des assemblées annuelles, et se contentèrent de restreindre les matières de délibération.

Cette position centrale était d'autant plus convenable

(1) De Bel. gal. liber VI.

que ces assemblées étaient générales. Tous les citoyens étaient tenus d'y assister, et d'y assister armés. Celui qui arrivait le dernier était, au rapport de César, impitoyablement mis à mort (1). Un autre usage de ces assemblées, moins cruel, mais assez bizarre, est rapporté par Strabon (2) : si, pendant qu'un orateur parlait, quelqu'un des assistants faisait du bruit, une espèce de licteur s'approchait de l'interrupteur, le couteau tiré, et lui ordonnait de se taire. Si celui-ci n'obtempérait pas à cette injonction légale, après la troisième sommation, le licteur lui coupait une portion notable de sa saye, *sagum*, de manière à rendre le reste inutile. Il serait sans doute à désirer que les Français conservassent dans leurs assemblées délibérantes cet antique usage de leurs pères.

Nous ne devons pas croire que ces *Mediolanum*, au temps que les Gaulois étaient libres, fussent des villes; c'était, comme le nom l'indique, une rase campagne, une place où l'on campait sous des tentes. Les Gaulois s'étaient fait une loi de cet usage, et il était suivi dans toute l'étendue de la Gaule. Il leur semblait que là leur liberté pouvait respirer plus à l'aise que renfermée dans une enceinte quelconque. Ils portèrent cet usage des assemblées en pleine campagne et au centre du pays dans les régions où ils s'établirent, par exemple, dans l'Asie-Mineure. Nous trouvons chez les Galates, leurs descendants, qui conservèrent longtemps les mœurs et les coutumes de leurs pères, deux villes, l'une nommée *Medeum*, le *Medaion*, de Ptolémée, et l'autre *Medo-*

(1) De Bel. gal. Com. lib. V.
(2) Lib. IV.

soga, qui, dans leurs noms tronqués et corrompus par les Grecs, rappellent le nom gaulois et l'usage des *Mediolanum*. Ils le portèrent aussi dans la haute Italie, où le nom de *Mediolanum* désigne la position au milieu du pays conquis et le lieu où s'assemblait le peuple conquérant. Contrairement à ce qu'ils pratiquaient dans la Gaule, ils durent fortifier ce lieu central de leurs réunions et l'environner de murs, pour se tenir en garde contre les soulèvements et la haine de ces peuples à moitié soumis, au milieu desquels ils vivaient. Ils prirent probablement les mêmes précautions dans l'Asie-Mineure.

Cet usage n'était pas particulier aux Gaulois. Les peuples de la Germanie et de la Scandinavie le suivirent aussi, de même que les peuples de la péninsule ibérique, et naguère la Biscaye tenait ses juntes ou assemblées provinciales en pleine campagne, à l'ombre de l'antique chêne de Guarima. Les Polonais ont conservé longtemps cet usage des Sarmates, leurs maîtres. Du temps de leur monarchie, l'élection de leur roi se faisait dans l'immense plaine de Wola, près de Varsovie. Les petits cantons Suisses tiennent encore leurs assemblées en pleine campagne. Les Francs, peuple d'origine germanique, apportèrent aussi cet usage dans la Gaule, quand ils l'envahirent, et l'on connaît les célèbres *champs de mars* et *champs de mai* des premiers règnes de notre monarchie.

Les réunions, qui avaient lieu dans les divers *mediolanum* de la Gaule, n'étaient pas seulement des assemblées délibérantes, elles étaient encore des lieux d'échange pour les productions du pays. Des foires, des marchés s'y tenaient, sans doute, car le commerce suit toujours les réunions nombreuses d'hommes. Il est à présumer que les étrangers venaient à ces réunions et

que les Grecs, commerçants et industrieux, y apportaient les riches produits de l'Orient, pour les échanger contre les biens dont la nature avait favorisé la Gaule.

Quelques-uns de ces *mediolanum*, situés dans une position heureuse et favorable au commerce, tels que Saintes et Evreux, devinrent, sous les Romains, des villes importantes, des municipes, des cités ou capitales des peuples dans le territoire desquels ils se trouvaient. Quelques-uns aussi ont quitté sans doute leurs noms pour prendre celui du peuple qui s'y rassemblait; ainsi, *Bellovaci*, *Tricasses*, *Saii*, *Lemovices*, Tolosates. Les Romains, trouvant avantageuse la situation de quelques autres, ont changé leurs noms en y établissant des colonies, tels sont *Augustoritum* et *Divona* qui probablement étaient les *mediolanum* des Lemovices et des Cadurces. Enfin d'autres *mediolanum*, situés dans une position moins propice, tombèrent dans l'oubli, dès que cessèrent les assemblées gauloises. Tel fut sans doute le sort du *mediolanum Segusianorum* qui serait inconnu aujourd'hui si une voie romaine ne l'eût traversé et n'y avait procuré l'établissement d'une mansion ou relais pour les voyageurs.

Il est sans doute fâcheux que la tradition ou les documents historiques ne nous aient pas conservé tous les *mediolanum* des peuples de la Gaule. Cette connaissance du point central de chaque peuple aurait grandement servi à faire connaître leur position précise et l'étendue de leur territoire.

FINES.

Examinons maintenant ce qu'étaient les *fines* mentionnés plus souvent que les *mediolanum* dans les iti-

néraires et dans la carte de Peutinger. Cette question, qui semble, au premier coup d'œil, oiseuse et peu importante, n'est pas, à mon avis, indigne de fixer l'attention des amis de l'antiquité.

Cette dénomination de *Fines* n'était pas bornée à la Gaule; elle s'étendait à toutes les contrées soumises à l'empire de Rome. Ainsi nous voyons des *fines* dans l'Asie-Mineure, la Macédoine, l'Illyrie, l'Espagne, l'Italie. Il semble tout d'abord facile d'expliquer ces *fines*; ce sont, comme l'indique le mot, les limites des différents peuples. Mais pourquoi ces limites sont-elles marquées dans les itinéraires comme des *mansions*? Pourquoi ces *mansions* étaient-elles établies ainsi sur les routes aux limites de chaque peuple soumis aux Romains? Quels établissements y avaient été formés?

Voilà différentes questions qui n'ont pas encore fixé, je pense, les regards des archéologues. Aucun ne s'en est occupé, à part Mantelle, qui dans son *Dictionnaire de Géographie ancienne de l'Encyclopédie méthodique*, prétend, mais sans en apporter des preuves, que les *fines* étaient des colonnes milliaires que l'on plantait sur les confins des provinces et des peuples. Mais les colonnes milliaires étant destinées à marquer seulement les distances et non les limites, Bergier, dans son savant ouvrage sur les grands chemins de l'Empire romain, où il parle des monuments qui ornaient quelquefois les voies romaines, surtout à l'approche des villes et des cités, ne trouve dans les auteurs romains aucune mention de ces colonnes placées pour marquer les limites de la province. D'ailleurs aucun de ces monuments lapidaires n'a été découvert, que nous sachions, alors que plusieurs colonnes milliaires enrichissent nos collections d'antiquités romaines.

Qu'on me permette de présenter ici mon opinion.

Je crois que les *fines* étaient des lieux de péage, des lieux où étaient établis des officiers du fisc pour percevoir les droits que devaient payer les marchandises. On sait que les Romains avaient plusieurs sortes d'impôts. Parmi ces impôts, l'un des principaux était celui nommé *portorium* qui avait reçu ce nom parce que, dans l'origine, il frappait seulement les marchandises qu'on transportait des ports d'Italie et des provinces. Depuis il s'étendit sous le même nom aux marchandises qui traversaient certains ports ou qui entraient dans certaines provinces et certaines villes (1): *Quàcumque iter est,* dit Pline-l'Ancien, parlant des marchands qui venaient d'Arabie, *alicubi pro aquâ, alicubi pro pabulo, aut pro mansionibus, variisque portoriis pendunt* (2). Suétone, en citant un acte de Vitellius pendant son règne, heureusement si court, s'exprime ainsi : *Feneratorum et stipulatorum publicanorumque qui unquàm se aut Româ debitum, aut in via portorium flagitassent, vix ulli pepercit* (3). Ce n'était pas seulement le gouvernement romain qui percevait cet impôt *portorium,* mais certains peuples et quelques cités avaient reçu le privilége de le percevoir pour leur compte, à l'entrée de leur territoire (4) *vectigalia quæ a Divo Augusto accepisse dicitis, custodito,* dit Vespasien aux décurions de Vabora en Espagne, dans une inscription citée par Gruter (5).

---

(1) Burmann. *Vectigalia pop. Rom.*, Chap. V.
(2) Liv. 12, chap. XIV.
(3) Vitellius, chap. XIV.
(4) Suétone, Tibère, chap. 40. — Jamprède, chap. 21.
(5) Page CLXIV.

Or, pour percevoir ces droits à l'entrée des provinces et du territoire des peuples, il fallait des agents qui, du nom de l'impôt qu'ils percevaient, étaient appelés *portitores* (1). Des mansions étaient sans doute construites pour les loger, eux et leurs familles. En nombre plus ou moins grand, des soldats appelés stationnaires étaient placés à chacun de ces *fines*, pour aider à la perception des douanes et forcer les récalcitrants (2). Tous ces gens réunis, devaient y former une agglomération de maisons, des mansions, puis des bourgs, *vici*. Là, se trouvaient sans doute, suivant le besoin, des relais pour les troupes et des hôtelleries pour les voyageurs. Voilà pourquoi, à mon avis, on trouve tant de *fines* marqués dans les itinéraires.

Il semble que, dans la suite du temps, le nom du lieu, où se percevait l'impôt, a été employé à désigner l'impôt lui-même et le revenu qu'en tirait le gouvernement; car le mot de *fines* me paraît avoir servi de racine à plusieurs mots qui, dans les langues modernes, de notre Europe, désignent les droits du fisc; ainsi les Anglais ont *fine* pour exprimer une taxe ou amende; les Italiens, les Allemands ont finanza et *finnansein*, les Français le mot *fin* pour exprimer le titre légal de l'or et de l'argent, ainsi que le grand mot de *finances*.

Les *fines* sont nombreux dans toute l'étendue de l'Empire romain, surtout dans la Gaule. Citons ceux que la géographie ancienne nous rappelle dans ce dernier

---

(1) Arconius Pedamus, de divinatione, chap. 10. — Donat Vornius.

(2) Suétone, Auguste, chap. 32. — Dion, liv. XLVIII.

pays. Prenant d'Anville pour guide, en procédant du nord au midi, nous trouvons :

Fines aux contrées des *Remi*, maintenant Firmes (Marne).

Fines chez les *Verodunenses*, maintenant Marcheville (Meuse).

Fines chez les *Lemi*, maintenant Fains, près Bar-le-Duc (Meuse).

Fines chez les *Aureliani*, près de Suri-le-Bois (Loiret).

Fines chez les *Carnuti*, entre Nogent-le-Rotron et Laferté-Bernard près de Ceton (Orne), peut-être aussi Fains près de Mortagne.

Fines chez les *Abrincatui*, maintenant Huisnes, près de Pontorson (Manche), suivant d'Anville, et peut-être Fains près de St.-Aubin-d'Aubigné (Ile-et-Vilaine).

Fines chez les *Pictavi*, maintenant Hains, près Montmorillon (Vienne).

Fines chez les *Arverni*, maintenant Voingt, près Pontaumur (Puy-de-Dôme), d'après Pasumot.

Fines chez les *Petrocorii*, près Firbeix, arrondissement de Nontron (Dordogne).

Fines chez les *Vasates*, près de Meillon (Lot-et-Garonne).

Fines chez les *Cadurci*, maintenant Montauban (Tarn-et-Garonne).

Fines chez les *Tolosates*, près Villefranche (Haute-Garonne).

Fines chez les *Vocontii et les Caturiges*, peut-être Veynes (Hautes-Alpes).

Fines chez les *Vulgicates*, maintenant Oppède d'après Mentelle, et Bonieux d'après d'Anville.

Maintenant suivons la même marche pour les *Fines* que nous avons suivie pour les *Mediolanum*. Trouvons dans les noms modernes quelques vestiges des noms anciens qui puissent nous indiquer l'existence d'autres *Fines*.

Je vois au-dessus de Semur en Bourgogne deux endroits nommés, le premier, Fain-lès-Montbard; le second, Fain-lès-Moutier; tous deux sur une voie romaine différente, et aux limites que nous devons assigner aux Eduens et aux Lingons.

Je trouve un Fins au département de la Somme, canton de Roiselle, sur les confins du territoire des *Veromandui* et des *Atrebates;* une voie ancienne devait y passer, car on trouve aux environs un lieu du nom d'Etricourt, et qui rappelle le mot ancien de *strata*. On trouve encore (dans le Doubs), près Morteau, les Fins; ils sont au pied du Mont-Jura qui séparait, comme on le sait, les Helvétiens des Séquanes. Près de Souvigny, dans le Bourbonnais, est situé Fins, précisément au lieu où les cartes anciennes marquent la limite entre les Arvernes et les Bituriges. Nous voyons encore Feings (dans le Loir-et-Cher), canton de Coutres, aux limites des Carnutes et des Aureliani. Enfin, en dernier lieu, Confin en Champagne (Aube), à la séparation du diocèse de Troyes et de Langres, par conséquent des Tricasses et des Lingons. Faisons observer que si tant de bourgs et de villages en France portent des noms si évidemment dérivés des *Fines*, c'est qu'ils ont dû succéder à des établissements anciens des Romains, tels que ceux que nous rappelons dans notre dissertation. De simples limites n'auraient pu laisser après elles autant de souvenirs.

Nous avons dans le moyen âge des exemples de lieux

de péage, devenus dans la suite des endroits importants et des villes. Prenons pour exemple Villefranche, capitale du Beaujolais. Située sur les confins des terres des sires de Beaujeu et sur l'ancienne voie romaine d'Agrippa, ces princes y établirent d'abord un péage, vers l'an 1000, sur son emplacement. Ce péage y procura la construction de plusieurs maisons. Le nombre des maisons s'augmentant, forma bientôt un bourg, environné de murs, décoré en 1131 de grands priviléges et qui finit par devenir la capitale de la province.



La veille du jour de sa première communion.

L'EUCHARISTIE.

Un grand crime a du Ciel offensé la justice,
Et veut être expié par un grand sacrifice;
C'est là, ma chère enfant, la foi de l'univers.
Eh quoi! tout homme est-il fatalement pervers?
Toi coupable, si près encor de ta naissance,
Avec tant de candeur et d'aimable innocence!
Hélas! du pur esprit et de l'homme charnel,
Déjà commence en toi le combat éternel,
Combat, dont la mort seule, ici-bas, est le terme.
Des plus nobles vertus nous recevons le germe;
Mais sans cesse entraînés par l'instinct animal,
Nous aspirons au bien et nous faisons le mal;
Nous sommes tous souillés d'un vice héréditaire;
Douloureux, effrayant, insondable mystère,
Mais qui s'impose même au philosophe altier,
Et seul à sa raison explique l'homme entier.
Hors de là, point de mot à l'énigme du monde;
Nous nous perdons sans guide en une nuit profonde,
Ayant pour tout espoir le néant de la mort,
Et du bœuf qui rumine enviant l'heureux sort;
C'est ce qu'un peu plus tard je te ferai comprendre.
Qu'aujourd'hui ta raison soit un cœur pur et tendre,

Plein de reconnaissance et d'humble dévoûment ;
L'amour égare moins que le raisonnement.

Et des temps primitifs jusqu'au siècle où nous sommes,
Quelle erreur la logique épargna-t-elle aux hommes?
Ou plutôt à quel crime, à quel excès d'horreur,
N'a-t-elle pas conduit leur crédule fureur?
Du salut par le sang le dogme les amène
Au plus monstrueux meurtre, à l'hécatombe humaine;
A grands flots répandu le sang de l'innocent,
Calme de leurs faux dieux le courroux impuissant;
Ils prennent leur victime en leur propre famille,
Au Dieu vivant Jephté dévoue ainsi sa fille
Qui va pleurer au loin et revient à l'autel,
De sa main, recevoir au cœur le coup mortel.
Barbare préjugé, vœu sacrilége, impie,
Que par le désespoir son cœur de père expie.
Pour éprouver la foi du père des Hébreux,
Dieu commande, il est vrai, ce sacrifice affreux;
Mais il ne le veut point; de son bras il arrête
Le fer prêt à frapper une si chère tête;
Ce n'est point Isaac, mais l'agreste bélier,
Que le saint patriarche a dû sacrifier.
Prophétique holocauste, imparfait simulacre
De celui que le Christ, par la Cène, consacre,
Et qu'à l'homme déchu Dieu lui-même annonçait,
Quand son glaive vengeur de l'Eden le chassait.

Oui, ma fille, il convient qu'une grande victime,
Du sang qui coule en nous veuille expier le crime.
De même qu'en ce monde, un riche bienfaiteur
Libère avec son or un pauvre débiteur,
Les souffrances du juste iront, à sa prière,
Racheter près de Dieu notre faute première.
Sache-le; c'est ainsi que le sang innocent
Prête à notre faiblesse un appui tout-puissant;

Que du Ciel offensé la clémente justice
Au crime repentant fait grâce du supplice.

Mais qui sera ce juste? à quel sang précieux
Devrons-nous un pardon qui nous rouvre les cieux?
En père résolvant ce terrible problème,
Dans son amour pour nous Dieu s'immole lui-même,
Comme si par lui seul pouvait être porté
Le poids, l'immense poids de notre iniquité.

Tu le vois accablé des misères humaines,
En butte aux trahisons, aux parricides haines,
Courbé sous nos forfaits, en proie à nos remords,
Subissant les terreurs de mille et mille morts......
Le Dieu souffrant voudrait éloigner le calice,
Mais le Dieu juste exige un entier sacrifice :
Il faut que devenu comme un vivant péché,
Il soit par tout un peuple au gibet attaché,
Et qu'avec deux larrons, de sa lente agonie,
Il savoure à longs traits l'amère ignominie.
Ainsi, pour nous, un Dieu, par un Dieu fut puni.

Mais, prodige touchant d'un amour infini!
Ce sacrifice unique au sommet du Calvaire
Se fera chaque jour et par toute la terre;
Chaque jour sur l'autel, Jésus-Christ immolé,
Frappera les regards de son peuple assemblé;
Et son sang, et sa chair, sans menteuse figure,
De l'âme unie au corps seront la nourriture;
Il faut que notre foi, par ses vives clartés,
Commande en souveraine à nos sens révoltés.
Oserions-nous tracer la règle du possible
A celui qui de rien fit l'univers visible?
Et n'a-t-il pu vouloir voiler son corps divin
De ce qui, pour nos yeux, n'est toujours que du pain?

O sublime mystère, ô sagesse ineffable !
Cette chair qu'à mon âme offre sa sainte table,
Ce céleste aliment, gage de son amour,
Pour ma bouche est encor le pain de chaque jour ;
Et par lui, jusqu'à Dieu, s'élève ma faiblesse,
Et par lui, jusqu'à moi, Dieu lui-même s'abaisse ;
Par lui je vis en Dieu, comme Dieu vit en moi.
Tel est l'agneau pascal de la nouvelle loi :
Tel est le pain sacré, dont demain ta jeune âme
Nourrira cette ardeur, qui pour le bien l'enflamme.

Demain vient en effet le jour trois fois heureux
Que depuis de longs mois appellent tous tes vœux,
Le jour où tu vivras d'une angélique vie,
Le seul que mon hiver à ton printemps envie.

Aux pieds du grand-autel, sous un long vêtement,
Dont la chaste blancheur est l'unique ornement,
Pleine d'une fervente et noble modestie,
Tu reçois à genoux cette vivante hostie,
Qui va contre le mal fortifier ton cœur,
Et des mauvais instincts le rendre enfin vainqueur.

Ah ! pourrais-tu, sans être indigne de clémence,
Unir à tant d'amour un désir de vengeance,
Quelque vanité folle à tant d'humilité,
L'idole du mensonge au Dieu de vérité ?
Un langage profane, à tes lèvres si pures,
Ma fille, imprimerait de nouvelles souillures !
Non, non ; et par le Christ tes défauts combattus,
Se verront transformés en modestes vertus.

Celle qui, près de toi, prend part au saint mystère,
A peine trouve ailleurs le pain de la misère,
Et le soir, des haillons remplaceront le lin
Qui de son blanc tissu la couvrait le matin.

Va lui tendre, en son bouge, une main fraternelle;
Le Dieu qui vit en toi ne vit-il pas en elle?
En cet étroit réduit, au jour sombre et glacé,
Achève le festin à l'autel commencé;
De cette pauvre sœur deviens la providence;
Sauve-la des écueils menaçant l'indigence;
Qu'en ce jour solennel, une bonne action
Soit comme un premier fruit de ta communion.

Voilà l'Eucharistie au temps de l'espérance;
Et que n'est-elle pas au temps de la souffrance?

Aujourd'hui, mon enfant, tout sourit à ton cœur,
Et semble lui promettre un facile bonheur :
Des serviteurs zélés, un indulgent grand-père,
Des frères complaisants, la plus tendre grand'mère,
Un père avec amour, te prodigant ses soins,
Une mère attentive à tes moindres besoins;
C'est trop de bien, peut-être, au début de la vie.
Mais seras-tu toujours aussi digne d'envie?
L'âge va te ravir bien des illusions,
Amener avec lui bien des déceptions.

Veux-tu t'associer à ces sublimes filles,
Qui, sous un voile noir, mourant à leurs familles,
Immolent et naissance et jeunesse et beauté
Au sentiment d'une humble et vive charité?
J'applaudis en pleurant à ce grand sacrifice;
Mais, nuit et jour, entendre en ce lugubre hospice,
Le souffle haletant du malade qui dort,
Le cri de la douleur, le râle de la mort,
Non le cours d'un long mois, d'une éternelle année,
Mais de toute une vie, alors si fortunée,
Crois-tu que ton courage, à l'abri des regrets,
Sous un tel avenir ne fléchira jamais?

Dois-tu de l'infortune être la protectrice,
A l'enfant délaissé donner une tutrice,
Soulager tous les maux, essuyer tous les pleurs?
Là t'attendent encore d'accablantes douleurs;
Bien des dégoûts amers et des inquiétudes,
Bien des espoirs déçus et des ingratitudes.

Enfin, te plaira-t-il, à dix-huit ou vingt ans,
D'avoir, comme ta mère, un mari, des enfants?
Cette noce, au début, si bruyamment joyeuse,
Des épreuves du monde est la plus périlleuse.
Combien d'autres chagrins ici sont à prévoir?
Ces frais et beaux enfants, ta joie et ton espoir,
A qui, dès le moment qu'ils virent la lumière,
Tu te sus, jour et nuit, dévouer tout entière,
Que de longs pleurs sur eux tes yeux ont répandus!
Tu n'es point consolable; hélas! ils ne sont plus,
Et cet époux chéri! l'ingrat t'a délaissée.

Comment, de poids si lourds, ta pauvre âme oppressée,
Au sombre désespoir, aura-t-elle échappé?
En s'unissant au Dieu, qui n'a jamais trompé.
Pour toi, dans ce moment, quelles métamorphoses!
L'absynthe devient miel, les épines des roses;
Tu portes ton fardeau comme on court au plaisir;
La mort aura comblé ton plus ardent désir.
Cet enfant, moissonné dès l'âge le plus tendre,
Un peu moins dans le ciel se sera fait attendre;
Conservé sur la terre à l'amour maternel,
Serait-il digne encor d'un bonheur éternel?

Bientôt ce bon vieillard qui, d'un cœur jeune, t'aime,
Touchera, mon enfant, à son heure suprême;
Bientôt ce coin de terre, à grands frais embelli,
Où, des soins d'ici-bas, il vient chercher l'oubli,

Il devra le quitter ; cette fraîche avenue,
Pour la dernière fois il l'aura parcourue ;
Tu ne l'entendras plus, sous ces beaux arbres-verts,
Promener à grands pas et sa prose et ses vers ;
Pour lui plus de printemps, pour lui plus d'espérances ;
Le voilà sur sa couche, en proie à ses souffrances,
Pâle, ne t'inspirant qu'un douloureux effroi ;
De celle qui lui fut plus chère encor que toi,
De ta sainte grand'mère il faut qu'il se sépare ;
Mais de ce corps mourant le Dieu vivant s'empare ;
En recevant du prêtre un pain mystérieux,
De son lit de douleur il plane dans les cieux ;
Et se fermant pour toi, ses yeux verront éclore,
De l'immortalité, la radieuse aurore.

C'est ainsi qu'au travers des périls de la nuit,
Notre Dieu, jusqu'au port, par la main nous conduit.

L.-R. MORELOT.

TABLE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

PARTIE DES LETTRES.



MEMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

PARTIE DES SCIENCES.

ANNÉE 1850.

DIJON,

E. TRICAULT, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1851.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE.

PARTIE DES SCIENCES.

RÉSUMÉ

DE QUELQUES EXPÉRIENCES

ET CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES

Sur les Chaux hydrauliques et les Ciments calcaires de l'Auxois,

Par M. COLLIN,

INGÉNIEUR EN CHEF DU CANAL DE BOURGOGNE ET DU SERVICE HYDRAULIQUE DE LA CÔTE-D'OR.

Sommaire des paragraphes.

INTRODUCTION.

Ce Mémoire, qui est extrait d'un travail plus développé que nous avons entrepris depuis quelques années sur l'emploi des matières hydrauliques dans les constructions, traitera des chaux et ciments que l'on fabrique dans la région du département de la Côte-d'Or que l'on nomme l'*Auxois*, et qui s'étend sur les arrondissements de Beaune et Semur, aux environs du point de partage du canal de Bourgogne : l'exécution des grands ouvrages hydrauliques que l'on a construits depuis 1825 dans cette localité et la rédaction des projets de travaux d'étanchement des biez de cette ligne navigable nous avaient conduits à entreprendre quelques expériences et à faire des observations particulières qui nous ont paru intéresser spécialement l'art de l'ingénieur.

Ce Mémoire a pour objet d'en porter les résultats à la connaissance des constructeurs.

§ 1. *Chaux hydrauliques de l'Auxois. Ciments et pseudociments.*

L'Auxois est une contrée que la nature semble avoir spécialement favorisée en substances propres à former des compositions de mortiers hydrauliques. C'est dans les terrains jurassiques que se trouvent, comme on sait, les gisements abondants des calcaires argileux qui produisent généralement les chaux les plus hydrauliques et les ciments les plus énergiques. Dans le voisinage des terrains oolitiques, l'on rencontre des chaux hydrauliques d'excellente qualité; les gisements de Veuvey et St.-Victor sont très-réputés; ils s'étendent à une grande distance du canal de Bourgogne : on en retrouve les affleurements dans les environs de Beaune, de St.-Romain, de Nolay, et sur toutes les crètes des montagnes qui séparent les vallées de l'Armançon, de la Brenne, de l'Oze; sauf les gisements de Veuvey et St.-Victor, à travers lesquels le canal a été ouvert, et qui présentent une exploitation très-avantageuse, l'on ne fait guère usage de cette espèce de calcaire dans les autres lieux que nous venons de désigner.

C'est ce calcaire que M. de Bonnard, dans *son Mémoire sur le terrain d'Arkose* (1), désigne par le nom de calcaire *blanc jaunâtre marneux;* mais l'hydraulicité de la chaux qu'on en tire varie avec les localités : d'où il suit, *à priori,* qu'il ne paraît pas y avoir identité de composition chimique dans ces calcaires désignés par le même nom.

La puissante formation marneuse qui règne entre le

---

(1) Essai sur la constance des faits géognostiques qui accompagnent le gisement du terrain d'Arkose — 1828.

calcaire à entroques et le calcaire à griphées renferme plusieurs gisements de chaux hydrauliques : l'on a utilisé pour les travaux de construction du canal toutes les variétés de calcaires argileux qui se rencontrent dans cette formation.

Les pierres à ciment calcaire, improprement appelé *ciment romain,* reposent sous le calcaire à griphées, au milieu des marnes noires et des grès du Lias. C'est de ces calcaires que l'on extrait le produit connu dans le commerce sous le nom de *Ciment de Pouilly*.

L'industrie, postérieurement à la découverte de ce ciment faite par M. l'ingénieur Lacordaire en 1825, a exploité sur une assez grande échelle les calcaires argileux qui recouvrent le calcaire à griphées, et aujourd'hui plusieurs établissements créés sur le littoral du canal livrent au commerce des ciments de très-bonne qualité. Ainsi les carrières de Moron et de Venarrey fournissent des pierres à ciment que M. l'ingénieur Morisset-Dubréau avait déjà signalées par une lettre du 21 septembre 1824 à M. Forey, ingénieur en chef du canal de Bourgogne.

§ 2. *Loi du durcissement des chaux hydrauliques.*

Le durcissement de la chaux hydraulique de l'Auxois est retardé par l'introduction du sable dans la pâte : la chaux durcit plus vite sans agrégat.

Nous allons seulement choisir quelques exemples de ces durcissements parmi ceux que nous avons recueillis sous toutes les formes, dans la pratique de notre service.

Il est bien difficile de déterminer la loi exacte du durcissement : car la nature de la pierre, sa cuisson, l'âge de la chaux, l'exposition à l'air sec ou humide, la plus ou moins grande quantité d'eau incorporée dans

la gangue, influent d'une manière très-notable sur la vitesse de la prise, au moins dans les premiers instants, sinon sur le durcissement final.

Nous avons représenté par une figure la loi du durcissement comparatif de deux échantillons de chaux, l'une de St.-Victor, l'autre de Marigny. La première provient, comme nous l'avons dit, des calcaires jurassiques; la seconde, des calcaires immédiatement superposés au calcaire à griphées. Ces deux échantillons ont été transformés en hydrates de consistance pâteuse et renfermés en chambre close, à une température de + 13° Réaumur : l'expérience ayant duré 80 jours, la température s'est abaissée progressivement dans cet intervalle jusqu'à atteindre — 10°

Nous avons mesuré le degré de durcissement de l'hydrate, à l'aide de la machine à percussion de M. Vicat (1). La tige pesant 1 kil. est terminée par une pointe conique de 1 millimètre de diamètre; chaque chute de 0m05 de hauteur détermine un enfoncement dont l'appréciation numérique donne la mesure de la mollesse de la pâte; la dureté est inversement proportionnelle à cet enfoncement.

Nous avons mesuré la dépression de la tige après 2, 10 et 80 jours. En représentant les abscisses d'une courbe, par ces périodes de temps et les ordonnées par les enfoncements correspondants, nous ferons passer par les points ainsi déterminés une ligne continue qui représentera la loi graphique du durcissement de cette matière : nous avons pris pour abscisse 0m002 pour un

(1) Voir la description de cette machine dans l'ouvrage de cet ingénieur, intitulé : Résumé sur les mortiers et ciments calcaires.



jour de 24 heures, et pour ordonnée 0m001 pour chaque millimètre d'enfoncement de la tige. (Fig. 1, 2.)

L'on reconnaît *à priori* que la loi du durcissement de ces deux chaux est commune, c'est-à-dire que, toutes choses égales, le durcissement est le même après le même temps.

Tel est l'ensemble du phénomène qui offre nécessairement, comme nous le disions plus haut, quelques anomalies, selon les circonstances purement physiques qui président à son accomplissement.

Toutes les chaux de l'Auxois viennent se grouper autour de ces deux échantillons qui nous servent de type.

§ 3. *Préparation des ciments et pseudociments. — Lois du durcissement de ces matières.*

Avant d'exposer sur le durcissement des ciments le résultat des expériences analogues à celles des chaux hydrauliques, nous allons entrer dans quelques détails sur leur préparation.

Les ciments extraits des marnes noires du lias inférieures au calcaire à griphées sont préparés, quant à la cuisson, comme la chaux hydraulique ; après la cuisson, ils sont broyés sous une meule et blutés de manière à acquérir le degré de finesse et l'onctuosité de la farine. Ils sont préparés sans immersion à l'état anhydre.

Les ciments de Moron et Venarrey que l'on tire des bancs superposés au calcaire à griphées sont préparés d'une manière identique.

Depuis longtemps les expériences de M. Vicat et d'autres ingénieurs ont démontré que certains calcaires, incomplètement cuits, acquièrent la propriété de durcir rapidement et de se comporter comme de véritables ci-

ments. Dans son Mémoire sur les *incuits* (1840), M. Vicat désigne par *chaux-limites* des substances argilo-calcaires qui durcissent comme des ciments, mais dont le premier effet est bientôt détruit par l'extinction lente qui se manifeste, et qui, selon l'expression très-significative de l'auteur, transforme la matière en une espèce de *caput mortuum* sans valeur. Ces chaux-limites peuvent entraîner les ingénieurs dans de graves mécomptes, on ne le sait que trop : car, débutant comme des ciments, ces chaux-limites exercent nécessairement une influence trompeuse sur le jugement *à priori*.

Les vrais ciments, dit M. Vicat, peuvent être cuits complètement ou incomplètement : le degré de cuisson ne paraît point exercer d'influence fâcheuse sur leur énergie.

Quant aux calcaires moins riches en argile qui ne donnent par l'expulsion totale de l'acide carbonique que des chaux hydrauliques, le degré de cuisson exerce une influence considérable dont on a tiré le parti le plus avantageux.

M. Vicat dit (Mémoire de 1840) que :

« Toute substance argilo-calcaire capable de donner » une chaux-limite, ou une chaux hydraulique par une » cuisson complète, peut, par l'effet d'une cuisson in- » complète, donner un ciment ou du moins un pro- » duit qui en a toutes les propriétés, pourvu que le » rapport de l'argile à la portion de chaux supposée » libre dans l'incuit ne soit pas au-dessous de 64 » pour °/₀. »

Le calcaire argileux superposé aux calcaires à griphées (désigné par le nom de calcaire à bélemnites), dont on tire communément la chaux hydraulique de l'Auxois, est transformé dans les établissements de

Pouilly en *incuit*, qui est une espèce de ciment. Cette substance est calcinée, pulvérisée et préparée comme le ciment ordinaire ; on la connaît dans le commerce sous le nom très-impropre de *Pouzzolane :* un ciment et une pouzzolane sont deux corps parfaitement distincts qui ont des caractères différents.

L'expérience prouve que ce calcaire incomplètement cuit donne une poussière qui, faisant pâte avec l'eau, durcit presque aussi vite que les ciments ordinaires. Si cette matière n'est pas un ciment proprement dit (et le rapport de l'argile à la chaux aussi bien que sa complète cuisson le prouvent), c'est une matière qui en a toutes les apparences et peut le remplacer avantageusement, comme on le verra plus loin : l'on en a fait un grand usage dans les travaux hydrauliques, et notamment sur la Saône supérieure.

Nous le désignerons par le nom de *Pseudociment.*

Passons maintenant à la loi de durcissement des ciments et pseudociments que nous distinguerons comme il suit :

N° 1, ciment de Pouilly. — N° 2, ciment de Moron. — N° 3, ciment de Venarrey. — N° 4, pseudociment.

Le ciment de Pouilly est brun, presque noir ; le ciment de Moron est de couleur claire ; le ciment de Venarrey est à peu près de la même couleur ; le pseudociment est plus foncé que ces deux derniers, mais plus clair que le ciment de Pouilly. Du reste, ces caractères extérieurs peuvent varier, et nous ne les donnons ici que comme moyen purement usuel de les différencier.

La principale, et l'on peut dire la plus précieuse propriété des ciments consistant en une prise rapide, il est essentiel d'observer la loi du durcissement durant les

premiers instants. Les expériences que nous allons rapporter comprennent une période de 80 jours ; mais les effets les plus intéressants se produisent au début de la prise. Nous allons donc représenter les phénomènes du durcissement pour les deux premiers jours sur une échelle particulière, et nous donnerons ensuite sur une échelle plus petite la forme de la courbe générale pour la période de 80 jours.

Nous avons adopté pour les abscisses $0^m,003$ pour une heure, et pour les ordonnées $0^m,03$ pour un centimètre d'enfoncement de la tige à percussion (1).

On délaye ces matières dans l'eau pour en faire une pâte demi-ferme sans agrégat.

Le ciment de Pouilly a fait prise et résisté au doigt après 6 minutes ; il ne dégage pas de chaleur sensible. (Fig. 3.)

Le ciment de Moron a fait prise et résisté au doigt après 2 ou 3 minutes : il dégage une chaleur sensible. (Fig. 4.)

Le ciment de Venarrey a fait prise et résisté au doigt après 5 minutes : il dégage plus de chaleur que le ciment de Moron et la conserve plus longtemps. (Fig. 5.)

Le pseudociment a fait prise et résisté au doigt après 15 minutes ; mais la tige s'y enfonce complétement : après 30 minutes, il ne supporte pas encore la tige. — Le pseudociment ne dégage pas de chaleur sensible. (Fig. 6.)

---

(1) Dans les quatre courbes, fig. 3, 4, 5, 6, les trois premières abscisses correspondent à une période d'une heure, dont deux quarts d'heure et une demi-heure ; on n'a pas pu écrire ces chiffres sur les figures.



Toutes ces expériences ont été faites en chambre close : la température était de + 13° Réaumur.

L'examen de ces courbes montre que la loi du durcissement ne parvient à s'établir qu'après les premières heures ; il semble que la formation de l'hydrosilicate de chaux et d'alumine soit gênée par la proportion d'eau qui entre dans la pâte, proportion qu'il ne paraît pas possible de déterminer théoriquement, *à priori*, de telle sorte qu'il n'y ait pour un cas donné, ni trop ni trop peu d'eau.

Mais après cette sorte d'hésitation, la loi se dessine nettement et la courbe devient plus régulière.

Nous avons représenté par une ligne ponctuée sur les figures 3, 4, 5, les portions de courbes théoriques ou courbes moyennes dans les quatre premières heures du durcissement.

Dans le pseudociment le temps de la prise a été plus long ; ce n'est qu'après une heure que la pâte a pris une consistance capable de supporter la percussion de la tige et l'enfoncement limité.

Dans le pseudociment, la prise est plus lente, mais la courbe est plus régulière ; elle ne présente pas d'inégalités au début comme les ciments 1, 2, 3.

Les courbes fig. 7, 8, 9, 10 donnent la marche du durcissement de ces matières pendant la période de 80 jours.

Nous avons pris pour construire ces quatre figures 0m002 pour un jour et 10 centimètres pour 0m01 d'enfoncement de la tige d'essai.

Ces courbes sont asymptotiques (Sganzin, Cours de construction, tome 1, page 45) des deux axes coordonnés : car immédiatement après la confection de la pâte, la tige ne peut se soutenir sur sa surface sans y pénétrer

pour ainsi dire indéfiniment. Après un temps dont la durée n'a point encore été reconnue (1), les ordonnées diminuant successivement, la courbe doit finir par devenir parallèle à l'axe des abscisses, ce qui correspondrait au maximum de durcissement relatif, susceptible d'être apprécié avec la machine de M. Vicat. Cette considération fait que la désignation de courbe asymptotique ne doit point être entendue dans le sens géométrique qu'on lui donne habituellement : nous nous en sommes servis pour peindre aux yeux la marche du durcissement des substances calcaro-argileuses qui nous occupent.

Ces courbes montrent que les échantillons de ciments nos 1, 2, 3, avaient acquis au bout de deux jours une dureté inversement proportionnelle à 0m003, tandis que le pseudociment n'a atteint que 0m0045. — Mais la différence est peu sensible. (Fig. 3, 4, 5, 6.)

Après 80 jours, les trois ciments et le pseudociment donnent les chiffres 0m0005, 0m0006 et 0m0007. On voit qu'il y a presque égalité, car la différence peut tenir à de petites erreurs d'observation qu'il est très-aisé de commettre dans des opérations de cette sorte. (Fig. 7, 8, 9, 10.)

---

(1) Un échantillon de ciment de Pouilly, de 17 ans d'âge, soumis à la machine à percussion, reçoit une empreinte à peine visible à l'œil et inexprimable en mesures numériques. — Ce serait donc pour ce ciment la limite du durcissement susceptible d'être accusé par la machine : mais au-delà de ces limites et même beaucoup en deçà, la question de durcissement est indifférente, les mortiers devant résister après un temps assez court, un ou deux ans, aux charges, pressions et efforts auxquels on les destine en les employant : passé ce terme, la question ne présente généralement plus d'intérêt *pratique*.

Ainsi nous arrivons à cette conclusion remarquable, qu'au bout de deux jours, les ciments n°s 1, 2, 3, et le pseudociment n° 4 ont acquis à peu près le même degré de dureté; qu'après dix jours, l'égalité est pour ainsi dire complète, et qu'après 80 jours il n'y a plus lieu de les différencier, quant à la résistance à l'enfoncement de la tige, c'est-à-dire quant au rapprochement moléculaire de chacun de ces échantillons.

La comparaison de ces quatre dernières courbes (fig. 7, 8, 9, 10) à celles qui expriment la loi de durcissement des chaux hydrauliques (fig. 1, 2) montre les différences d'énergie qu'acquièrent ces matières après la même période de temps. Elle donne une haute idée de la promptitude relative de la prise des ciments calcaires qui jouent un grand rôle dans une certaine classe de constructions hydrauliques où la vitesse du durcissement est la condition du succès (1).

Mélangés en certaines proportions avec des sables calcaires ou siliceux, les chaux, ciments et pseudo-

(1) Il est bon de faire observer que les chiffres qui expriment la loi de ces durcissements sont donnés par des échantillons de ciments et pseudociments fabriqués et conservés pendant la saison d'été; l'on n'obtient pas à beaucoup près, des durcissements aussi rapides avec des matières fabriquées en hiver : ainsi une expérience faite le 5 février 1845 sur des matières fabriquées en hiver, nous a donné pour les huit premiers jours des enfoncements moitié moindres que ceux qui ont été obtenus avec les échantillons préparés en été, nonobstant la précaution que nous avions prise de chauffer préalablement les matières à 20°, de les délayer dans de l'eau à 15° et de les laisser pendant huit jours en chambre close à 8° au-dessus de zéro : l'influence retardatrice s'est fait sentir à peu près égalcment sur le ciment et le pseudociment.

ciments de l'Auxois se comportent d'une manière analogue. Il suffit donc à notre but d'avoir donné la loi du durcissement de ces matières sans agrégat : la présence de corps étrangers dans la gangue, gêne beaucoup les épreuves auxquelles on soumet ces matières. Un grain de sable empêchera l'enfoncement de la tige; de là résulteront des anomalies dans les chiffres qui expriment le durcissement. La première condition à remplir pour tirer des conclusions exactes, c'est de donner aux échantillons une homogénéité aussi complète que possible, homogénéité qui est incompatible avec l'introduction de matières étrangères.

§. 4. *Retrait et contraction des chaux, ciments et pseudociments.*

Toutes les combinaisons calcaro-argileuses éprouvent un retrait ou contraction, quand après leur préparation à l'état d'hydrate ou de mortier, la prise commence à s'opérer.

L'argile est l'élément rétractile par excellence, et l'on pourrait croire *à priori* que les chaux ou ciments qui en contiennent la plus grande proportion, sont ceux qui, préparés comme nous le disions plus haut, subissent le retrait le plus considérable; cela n'est pas, et les ciments qui sont plus riches en argile éprouvent moins de retrait que les chaux hydrauliques.

Comment se fait-il donc que la chaux hydraulique subisse un retrait non-seulement plus considérable que le ciment, mais encore plus considérable que le pseudociment qui renferme la même proportion d'argile que la chaux?

Cela ne tiendrait-il pas à ce que dans les mortiers et ciments, l'argile n'est point libre, mais combinée, et

que sa propriété rétractile se trouve ainsi annihilée? Ce ne serait donc pas à la présence de l'argile qu'il faudrait attribuer les contractions qu'éprouvent les hydrates de chaux, les ciments et les mortiers.

Les chaux grasses subissent un retrait considérable. M. Vicat, dans son *Résumé sur les mortiers et ciments calcaires* (page 23), dit :

« La technique ne saurait tirer un grand parti des » hydrates de chaux grasses : la difficulté principale » est dans le retrait que prend la matière en durcis» sant à l'air, surtout lorsqu'elle a été éteinte par le » procédé ordinaire ; quand on en fabrique des prismes » dont les dimensions n'excèdent pas celles d'une très» petite brique, qu'on les pose librement sur une aire » à laquelle ils n'adhèrent pas, la matière se concentre » sans obstacle, la dessication et la solidification s'o» pèrent assez bien ; les prismes se recouvrent néan» moins d'une légère efflorescence provenant des petites » portions de la surface qui n'ont pu participer au mou» vement général de retrait. Mais quand les dimensions » s'étendent ; que les formes se compliquent et exigent » l'emploi des moules, alors la matière est gênée, la » pâte se prend aux parois, les fentes se manifestent, » et l'on n'obtient que des fragments. La massivation » n'est d'aucun secours.

» Le retrait est d'autant plus considérable que la » chaux est d'une nature plus grasse, et qu'elle a été » développée par l'extinction. »

Ainsi, d'après ce savant ingénieur, le retrait des hydrates de chaux grasse ou hydraulique, ciments, pseudociments et des mortiers doit être attribué à l'élément *chaux*.

Il suit de là que plus la chaux sera hydraulique, moins

le retrait sera considérable, toutes choses égales, et que les pseudociments et les ciments calcaires comporteront moins de gerçures que la chaux hydraulique, et surtout que la chaux grasse.

C'est ce que l'expérience prouve effectivement.

Lorsque la prise des hydrates de chaux, des pseudociments, des ciments ou des mortiers composés de ces éléments alliés à des sables, s'opère sans que la dessication soit trop rapide, la formation de l'hydrosilicate double d'alumine et de chaux n'est point gênée par la prompte évaporation de l'eau; le durcissement s'opère par la concentration et le rapprochement des molécules; mais quand la chaleur dessèche promptement la surface extérieure, les régions inférieures, soustraites à cette influence, ne sont plus soumises aux mêmes lois; les surfaces extérieures se fendent, et ce n'est que par la massivation que l'on rapproche les parties que la contraction tend à écarter. Il se produit ici quelque chose d'analogue aux retraits qu'éprouvent les matières fondues par un refroidissement inégal.

Les variations barométriques et thermométriques influant énergiquement sur le retrait des mortiers, il arrive que dans telle circonstance et toutes choses égales, un retrait s'opère lorsque dans telle autre il ne se manifeste rien de semblable; de là est venue l'opinion, que des chaux douées au même degré de la qualité hydraulique, c'est-à-dire contenant les mêmes proportions d'argile et de chaux, possédaient un pouvoir rétractile différent : cela tient à ce que l'on n'a point opéré dans les mêmes conditions barométriques et thermométriques, car si le principe de M. Vicat est vrai, et personne ne le conteste, le fait que nous rapportons ici doit être vrai, puisqu'il ne paraît en être que la conséquence logique.

§ 5. *Massivation des mortiers de chaux hydrauliques.*

L'opération qui consiste à empêcher ou gêner le retrait des mortiers de chaux ou des hydrates, s'appelle *massivation*; c'est un corroyage qui a pour objet de rapprocher sans cesse les parties qui s'écartent.

« Mais, dit M. Vicat (page 60 de son ouvrage pré-
» cité), comme il n'en résulte pas toujours une aug-
» mentation de résistance, il est bon d'étudier les effets
» de cette massivation, et de distinguer les cas où elle
» peut produire plus de mal que de bien. »

Ainsi la massivation est une opération qui ne doit pas toujours être pratiquée.

L'effet de cette massivation, suivant le même auteur, est d'augmenter la résistance absolue des mortiers à chaux grasse et sable.

Cette opération n'est efficace pour les mortiers à chaux hydraulique que dans le cas où la solidification s'opère sous une terre humide.

Enfin la massivation est nuisible dans tous les cas à l'hydrate de chaux hydraulique sans mélange, soumis à l'influence d'une terre humide, et ne lui est favorable que dans le sens parallèle aux feuillets lorsque la matière durcit à l'air.

Tels sont les principes posés par M. Vicat.

La massivation des mortiers à chaux grasse ne procure pas toujours l'effet que l'on désire obtenir; l'on peut voir par un assez grand nombre d'exemples que les chapes de ponts faites en mortier de chaux grasse sont fendues, lézardées en tous sens, nonobstant la massivation qui a pu être incomplète d'ailleurs ou insuffisante.

Quant à l'application de cette méthode aux mortiers

de chaux hydraulique, nous devons dire que nous n'en avons point été satisfait.

Nous avons pratiqué la massivation pendant la campagne de 1844 sur les chapes de revêtement qui ont été exécutées pour l'étanchement des rigoles des réservoirs de Grosbois et Chazilly en mortier hydraulique de même nature que celui qui a servi à nos expériences sur le *retrait*, expériences dont nous nous occuperons tout à l'heure.

A mesure que l'on posait les chapes, on les rebattait légèrement aux environs des gerçures, de manière à en rapprocher les parois béantes; on ramollissait ainsi le mortier qui devenait plus ductile; quelques heures après on recommençait et ainsi de suite, pendant un ou deux jours.

Voici ce qui est arrivé : quand le durcissement de la chape était tel que le battage n'avait plus d'efficacité, les fissures reparaissaient, mais avec des ouvertures très-minimes; on n'est jamais, ou presque jamais, arrivé à souder les deux parois des lézardes de manière à en empêcher la reproduction.

Cette opération présentait ce grave inconvénient de *meurtrir* le mortier qui commençait à faire prise et de détruire ainsi, ou tout au moins d'altérer sa qualité : nous avons vu plusieurs zônes de chapes que l'on avait rebattues de cette sorte, présenter l'aspect d'une désagrégation complète.

Nous avons dit tout à l'heure que M. Vicat conseille : « la massivation des mortiers à chaux hydraulique et » sables ou poussières calcaires ou quartzeuses pourvu » que la solidification s'opère sous une terre humide. » (Page 61.)

Mais nous ferons observer que le mortier durcit sous

la terre humide comme à l'air, et que la massivation, si elle offre un inconvénient dans le second cas, doit en offrir un analogue ou semblable dans le premier ; nous croyons du moins qu'il en doit être ainsi.

M. Vicat dit, page 45, en parlant des bétons de mortier hydraulique et pierre cassée destinés à l'immersion : « Quant à raison d'empêchements imprévus, on » est forcé sur les travaux d'ajourner l'immersion d'une » certaine quantité de béton déjà préparé et que par » suite ce béton vient à durcir, il n'y a point d'incon- » vénient à le rebattre de nouveau et à le ramener à » sa consistance première avec addition d'eau, pourvu » toutefois que la dureté acquise ne résulte que d'une » dessication très-rapide, provoquée en quelques heu- » res par un coup de soleil ou un vent brûlant. »

Dans le Mémoire de M. Vicat, intitulé : *Recherches sur les substances calcaires argilifères imparfaitement cuites* (1840), nous lisons, page 7 :

« On sait qu'un ciment étant brisé et remanié après » avoir *fait corps*, descend au rang des chaux moyen- » nement hydrauliques sinon pour la dureté future, » du moins pour la lenteur des progrès vers une nou- » velle solidification ; et ici, comme pour les chaux li- » mites, la perte d'énergie tient évidemment à ce que » l'hydrosilicate *solide* d'alumine et de chaux, s'étant » formé presque instantanément, ses parties brisées et » rapprochées n'ont plus à réagir que faiblement les » unes sur les autres. »

Les mêmes idées sont reproduites dans le chapitre 2 par l'auteur au sujet de la manipulation.

De ces préceptes nous devons conclure que les mortiers hydrauliques à base de chaux, ciment ou pseudo-ciment qui ont commencé à faire prise, ne peuvent que

perdre de leur énergie par le rebattage. Les expériences faites en 1844, sur les revêtements des rigoles de Grosbois et Chazilly, nous ont confirmé dans cette opinion ; d'où il suit que dans la pratique des constructions, la massivation des mortiers hydrauliques doit être proscrite, car elle peut causer et cause réellement plus de mal que de bien.

§ 6. — *Expériences particulières sur le retrait et la contraction des chaux, pseudociments et mortiers.*

Passons maintenant aux expériences sur le retrait, et commençons par le retrait des pâtes argilo-calcaires ou hydrates sans alliage de sable.

Nous avons étendu sur une aire en béton durci et arrosé préalablement, des prismes de pâte argilo-calcaire ou hydrates sans alliage; ces prismes avaient 0^{m} 55 de longueur sur 0^{m} 40 de largeur et 0^{m} 03 d'épaisseur. Ils étaient exposés à l'air et au soleil par une température de 15 à 20 degrés. (Août 1844.)

Après 24 heures nous avons constaté la situation extérieure et apparente de ces prismes; voici ce que nous avons observé:

Prisme n° 1. Hydrate de chaux du calcaire à bélemnites; les fissures sont nombreuses, leur largeur maxima est de 0^{m} 003. Trois prismes semblables ont donné des résultats analogues.

Prisme n° 2. Incuit de chaux séparé de la chaux par criblage après immersion, moulu, — mais non tamisé. — Une seule fissure a été remarquée, son ouverture maxima est de 0^{m} 003.

Prisme n° 3. Cendres de ciment de Pouilly non moulues ; c'est le criblage des ciments cuits dont on sépare les fragments de houille et les parties vitrifiées; les fis-

sures observées n'ont que 0m 002 d'ouverture maxima.

Prisme n° 4. Mélange en parties égales de chaux et d'incuit de chaux; — fissures dont l'ouverture maxima est de 0m 002.

Prisme n° 5. Mélange en parties égales de chaux et cendres de ciment de Pouilly; — fissures dont l'ouverture maxima est de 0m 002.

Prisme n° 6. Pseudociment; cette matière n'a point subi de gerçures.

Le rapprochement de tous ces exemples montre :

1° Que l'hydrate de chaux sans alliage, éprouve les plus nombreuses fissures ;

2° Que l'introduction de l'élément *chaux* dans les mélanges est une cause de *fissuration* (1);

3° Que les incuits de chaux, débarrassés de cette matière, n'ont éprouvé qu'une seule fissure;

4° Que le pseudociment ou incuit préparé à sec et tamisé comme ciment, a résisté au retrait, ce qui prouverait que l'alcali n'agit pas seul pour produire le retrait, l'échantillon n° 1, contenant la même proportion de chaux que le pseudociment n° 6.

Passons aux mortiers.

Frappé des nombreuses fissures que les mortiers employés en chapes d'étanchement des rigoles subissaient presque aussitôt après la mise en œuvre, nous avons dû en rechercher les causes. Nous avions pensé d'abord que la chaux *nouvellement* éteinte contribuait à ces accidents; nous avons mis en essai comparatif des mortiers fabriqués avec de la chaux *nouvellement* éteinte et de la chaux éteinte depuis *plus de six mois*.

---

(1) Nous employons ce mot qui représente bien l'idée; le néologisme est permis en pareil cas.



Nous avions pensé aussi que la fissuration pouvait être due à la faible épaisseur donnée primitivement aux chapes de revêtement des rigoles. Les expériences que nous allons rapporter ont été faites dans le but de résoudre cette question :

L'âge de la chaux et l'épaisseur des chapes influent-elles sur la fissuration ?

Sous un hangar à l'abri du soleil, nous avons fait des prismes de mortier que nous avons déposés sur une aire en terre battue ; on a arrosé préalablement le sol pour diminuer la dessication du mortier. Ces prismes carrés étaient préparés dans des chassis en bois analogues à ceux qui servent à mouler la brique : ils avaient $0^{m}77$ de côté. 24 heures après leur confection, les mortiers ont été recouverts d'une toile entretenue *pendant huit jours dans un constant état d'humidité*. Après ce temps, on a placé dessus une couche de terre de 10 à 15 centimètres d'épaisseur.

Première série d'expériences avec du mortier de chaux nouvellement éteinte, le 3 *avril* 1844. — *Température à l'ombre*, 13° *Réaumur*.

Nous désignerons les prismes ainsi qu'il suit :

Prisme n° 1 — ayant une épaisseur de 10 centimètres.

Prisme n° 2 — ayant une épaisseur de 7 centimètres.

Prisme n° 3 — ayant une épaisseur de 5 centimètres.

Le prisme n° 1 n'a point éprouvé de fissures. Les 4, 5, 7, 9 avril, le prisme avait conservé sa forme : seulement, le cadre jouait autour, ce qui indiquait un re-

trait qui s'était opéré sur le centre de la masse. Après 8 mois, les choses étaient dans leur premier état.

Le prisme n° 2 a éprouvé deux fissures; on les a constatées 24 heures après la confection. Le 5, elles s'étaient un peu élargies; les 7, 9 avril, elles étaient à peu près stationnaires; le retrait s'est également opéré sur le centre. Après 8 mois, les choses étaient dans leur premier état.

Le prisme n° 3 a éprouvé des fissures; on les a constatées comme pour le n° 2, et l'on a observé un accroissement analogue. Après 8 mois, les choses étaient dans leur premier état.

Seconde série d'expériences avec du mortier de chaux éteinte depuis six mois, le 3 *avril* 1844. — *Température à l'ombre*, 13° *Réaumur*.

Le prisme n° 1, ayant une épaisseur de 10 centimètres, n'a point éprouvé de fissures. Les 4, 5, 7, 9 avril, il avait conservé sa forme. Après 8 mois, les choses étaient dans leur premier état.

Le prisme n° 2, ayant une épaisseur de 7 centimètres, a éprouvé une fissure constatée 24 heures après la confection. Le 5, la fissure s'est un peu élargie; les 7, 9 avril, elle est stationnaire; le cadre jouait comme au n° 1; le retrait s'est opéré sur le centre. Après 8 mois, les choses étaient dans leur premier état.

Le prisme n° 3, ayant une épaisseur de 5 centimètres, n'a point éprouvé de fissures; jeu autour du cadre. Après 8 mois, les choses étaient dans leur premier état.

Troisième série d'expériences avec du mortier de chaux moitié nouvelle et moitié vieille, le 9 avril 1844. — Température à l'ombre, 13° Réaumur.

Dans cette troisième série d'expériences, nous avons fait des prismes de mortier plus grands : ils avaient 1m55 sur 2m00 ; on les a confectionnés dans des cadres en bois, et on les a posés sur la terre argileuse d'une cour bien battue, préalablement arrosée. Ces prismes ont été laissés à l'air libre pendant 24 heures. Après ce temps, ils ont été recouverts d'une toile mouillée, puis de terre, comme les prismes des deux séries précédentes.

Le prisme n° 1 a une épaisseur de 10 centimètres. Après 24 heures, on a reconnu une petite fissure. Le 11 avril, cette fissure s'était un peu ouverte, et l'on en a remarqué une seconde formant comme la suite de la première ; les 12, 15, 20, 30 avril, même situation qui s'est conservée après 8 mois.

Le prisme n° 2, ayant une épaisseur de 5 centimètres, n'a éprouvé aucune gerçure. Après 8 mois, les choses étaient dans le même état.

Tous ces mortiers contiennent 5 parties de chaux et 9 de sable calcaire oolitique.

Quatrième série d'expériences avec des mortiers de chaux de Pouilly et de pseudociment.

Dans cette quatrième série d'expériences, nous nous sommes proposé de comparer deux mortiers faits, l'un en chaux hydraulique de Pouilly, l'autre en pseudociment avec du sable sicileux de Clamerey.

Nous avons préparé un prisme n° 1, de 1m40 sur

0m97 en mortier de 5 parties de chaux de Pouilly et 9 de sable siliceux de Clamerey, sur 0m04 c. d'épaisseur.

Le 22 août 1844, par une température à l'ombre de 18° Réaumur, on a étendu ce prisme de mortier sur une aire en béton préalablement arrosée; aussitôt après sa confection, le prisme a été couvert d'une couche de terre meuble de 0m15 d'épaisseur.

Les 23, 24, 25 août, il a plu; les 26, 27, 28, 29, 30, il a fait sec et chaud.

Le 30, nous avons découvert ce prisme, et nous y avons constaté des fissures nombreuses.

Le 26 septembre suivant, découvert de nouveau, ce prisme est dans le même état; 5 mois après, même situation, le mortier est très-dur; 10 mois après, même situation (1).

Nous avons préparé un prisme n° 2, composé de 5 parties de pseudociment et 9 de sable calcaire de Rougemont. Ce prisme a été placé à côté du précédent, sur une aire en béton, dans les mêmes conditions.

Après 5 mois, aucune fissure ne s'y remarque; après 10 mois, même situation.

Cinquième série d'expériences ayant pour but de rechercher l'influence du degré de consistance du mortier de chaux et sable sur la formation des fissures.

Nous avons préparé quatre prismes de 0m80 c. sur 0m55 en mortier de 5 parties de chaux et 9 de sable.

---

(1) Après 10 mois, on a détruit cette chape qui était fort dure. On remarquait que les fissures, dont le nombre et l'ouverture n'avaient pas augmenté, pénétraient la chape dans toute son épaisseur; un limon terreux s'y était infiltré par la pluie.

Ces prismes ont été étendus sur une aire en béton préalablement arrosée. La température est de 25° Réaumur. Ces prismes sont exposés au soleil et à l'air. (Mois d'août 1844.)

Le prisme n° 1 a 0m07 d'épaisseur; il est de pâte ferme, se soutenant de lui-même; il a une apparence de maigreur qui tient à la faible quantité d'eau; 2 jours après la confection, il offrait des fissures dont l'ouverture maxima, au milieu de leur longueur, est de 0m0005, se terminant à zéro aux extrémités.

Le prisme n° 2 a 0m06 d'épaisseur; le mortier est un peu plus lié que le n° 1, et conséquemment un peu moins ferme; 2 jours après la confection, il offrait des fissures dont l'ouverture maxima est de 0m001, se terminant à zéro.

Le prisme n° 3 a 0m07 d'épaisseur; le mortier est mou, et quand il est en tas sur 20 centimètres de hauteur, il s'affaisse sur lui-même; 2 jours après sa confection, il portait des fissures dont l'ouverture maxima est de 0m003 se terminant à zéro.

Le prisme n° 4 a 0m045 d'épaisseur; le mortier s'affaisse sur lui-même comme le n° 3; 2 jours après sa confection, il portait de nombreuses fissures dont l'ouverture maxima est de 0m003 se terminant à zéro.

Des faits observés dans les cinq séries d'expériences qui précèdent nous pouvons induire :

1° Que la chaux nouvellement éteinte semble produire plus de fissures que la chaux éteinte depuis 6 mois;

2° Que l'épaisseur des prismes ne paraît pas avoir exercé une influence bien décisive sur la fissuration, quoique cependant nous pensions que, toutes choses

égales, les chapes les plus minces doivent se gercer le plus;

3° Que la fissuration est indépendante du tassement du sol;

4° Que la fissuration se manifeste indistinctement dans des chapes exposées à l'air libre et dans des chapes couvertes soit d'une toile goudronnée et imbibée d'eau, soit d'une couche de terre, immédiatement après leur confection, dans certaines conditions barométriques et thermométriques;

5° Que la proportion d'eau qui entre dans la préparation du mortier influe sur la formation des fissures, le mortier le plus ferme gerçant moins, toutes choses égales, que le mortier plus mou;

6° Que la chape en pseudociment ne s'est point fissurée, tandis que la chape en mortier de chaux, dans les mêmes conditions, a subi de nombreuses gerçures.

La résistance du pseudociment à la fissuration démontre, comme nous l'avons dit plus haut, que le retrait dans les mortiers ou les simples hydrates n'est pas dû à la seule action de l'élément *chaux*, puisque le pseudociment ne diffère de la chaux hydraulique soumise à l'expérience que par la proportion d'acide carbonique. Ce dernier élément joue-t-il un rôle dans le retrait des mortiers et des hydrates? L'on ne saurait l'affirmer; mais les faits qui précèdent sembleraient jusqu'à un certain point l'indiquer. Nous ne pouvons, quant à présent, rien dire de plus sur ce sujet qui exige une étude plus spéciale.

A cette cause purement chimique nous devons ajouter la cause physique signalée par M. Vicat dans l'extrait que nous avons cité plus haut de son ouvrage, l'*inégalité de frottement des prismes sur le sol qui les supporte.*

Il est certain que, pour comparer rigoureusement les échantillons, il faudrait qu'ils fussent posés sur des aires présentant un frottement identique au mouvement de déplacement moléculaire que les réactions chimiques ou les actions purement mécaniques qui s'opèrent dans la masse, pendant sa prise, ont pour effet de créer.

Ce que nous disons du frottement pour le pseudociment s'applique à tous les prismes d'hydrates et de mortier que nous venons d'observer; si, au point de vue purement spéculatif, l'on ne peut attendre une certitude mathématique que de l'*identité* des surfaces frottantes et de la valeur numérique de la résistance au frottement, pour la comparaison des fissures produites par le retrait, au point de vue pratique, une pareille condition n'est pas de rigueur absolue, et l'induction peut et doit suffire dans le plus grand nombre de cas; sous cette réserve et jusqu'à preuve contraire, nous croyons pouvoir persister dans nos inductions.

§ 7. *Porosité. — Imbibition. — Pouvoir absorbant des mortiers, chaux, ciments, pseudociments et autres matières.*

La porosité est la propriété que possèdent les corps de se laisser pénétrer par l'eau.

Les revêtements des canaux tels que murs, chapes, bétons, carrelages, etc., etc., formés d'éléments plus ou moins poreux, absorbent nécessairement une quantité d'eau plus ou moins considérable, variant, toutes choses égales, avec la pression. Il est donc essentiel de bien connaître le pouvoir absorbant ou l'imbibition de ces matières : nous désignons ici par pouvoir absorbant ou imbibitoire *le rapport de la perte de poids du corps après et avant l'immersion, au poids primitif :* ce rap-

port peut varier, pour une même matière, non-seulement avec la pression, mais avec le temps pendant lequel l'immersion a lieu, car l'absorption n'étant pas instantanée, le temps doit être un élément nécessaire de ce phénomène : aussi, l'on ne devra pas confondre l'imbibition instantanée avec l'imbibition qui dure une ou plusieurs heures, un ou plusieurs jours.

Tous les hydrates de chaux ou de ciments, et tous les mortiers, sont poreux sans exception : les maçonneries, quelque bien traitées qu'elles soient, doivent être et sont poreuses, surtout si elles sont faites avec des briques.

Le temps, quelque long qu'il soit, ne détruit pas la porosité originelle des mortiers. Il peut la modifier peut-être, mais c'est à cela que se réduirait probablement son action.

Nous avons soumis à des expériences un assez grand nombre de matières simples ou composées, pour en connaître le pouvoir absorbant. Nous avons pesé ces corps avant et après l'immersion : le tableau suivant donne la valeur numérique relative du pouvoir absorbant de diverses matières après 24 heures d'immersion, sous une charge d'eau de 10 centimètres.

NUMÉROS des échantillons.	DÉSIGNATION DES MATIÈRES.	POIDS de l'échantillon avant l'immersion.	POIDS de l'échantillon après l'immersion.	POUVOIR absorbant ou imbibitoire.
		grammes.	grammes.	
1	Pâte de chaux hydraulique de St.-Victor sans agrégat exposée en chambre close pendant 80 jours.	271	362	0,34
2	Mortier romain composé de chaux grasse et brique concassée, âgé de 15 à 18 siècles, provenant d'une construction antique aux environs d'Alise (Côte-d'Or), exposé en chambre close pendant 2 ans.	199	252	0,27
3	Mortier de chaux hydraulique de Pouilly composé de 5 parties de chaux et 9 de briques pulvérisée exposé en chambre close pendant 80 jours. .	325	405	0,25
4	Pâte de ciment de Pouilly sans agrégat exposé en chambre close pendant 80 jours.	1196	1470	0,23
5	Fragment du même échantillon immergé pendant 24 heures, puis desséché à une chaleur de 15 degrés pendant plusieurs jours.	838	1032	0,23
6	Mortier romain du temple de Janus à Autun.	361	439,5	0,22
7	Pâte de pseudociment sans agrégat exposé en chambre close pendant 80 jours.	1186	1400	0,18
8	Fragment du même			

NUMÉROS des échantillons.	DÉSIGNATION DES MATIÈRES.	POIDS des échantillons avant l'immersion.	POIDS des échantillons après l'immersion	POUVOIR absorbant ou imbibitoire.
	échantillon immergé pendant 24 heures, puis desséché à une chaleur de 15 degrés pendant quelques jours.	grammes. 882	grammes. 1052	0,19
9	Mortier composé de 0,20 de sous-carbonate de chaux (*incuit non tamisé*), 0,50 de chaux hydraulique de Grosbois, 0,70 de sable calcaire oolitique, enfoui pendant 2 ans et exposé à l'air pendant 3 mois.	339	399	0,18
10	Pâte de ciment de Venarrey sans agrégat exposé en chambre close pendant 80 jours.	1187	1397	0,18
11	Fragment du même échantillon immergé pendant 24 heures, puis desséché à une chaleur de 15 degrés pendant quelques jours.	755	868	0,15
12	Béton romain composé de chaux grasse et brique concassée à la grosseur d'un centimètre provenant d'une construction antique aux environs de Chailly (Côte-d'Or), âgé de 15 à 18 siècles, exposé en chambre close pendant 6 ans.	1862	2157	0,16
13	Mortier romain des arènes de Nismes. . . .	103	119,5	0,16
14	Mortier romain de l'a-			

NUMÉROS des échantillons.	DÉSIGNATION DES MATIÈRES.	POIDS de l'échantillon avant l'immersion.	POIDS de l'échantillon après l'immersion.	POUVOIR absorbant ou imbibitoire.
	queduc d'Arcier près Besançon.	grammes. 36,5	grammes. 42,5	0,16
15	Mortier de chaux hydraulique de St-Victor et sable siliceux de Clamerey (5 de chaux et 9 de sable) exposé en chambre close pendant 80 jours. . . .	488	560	0,15
16	Mortier de chaux de calcaire à griphées de Pouilly et sable siliceux de Clamerey (5 de chaux et 9 de sable) exposé à l'air en chambre close pendant 80 jours. . . .	662	752	0,14
17	Mortier de chaux hydraulique de Pouilly et sable calcaire oolitique de Rougemont (5 de chaux et 9 de sable) exposé pendant 3 ans 1/2 dans une cave.	1363	1550	0,14
18	Pâte de ciment de Moron sans agrégat exposé en chambre close pendant 80 jours.	1312	1498	0,14
19	Fragment du même échantillon immergé pendant 24 heures, puis desséché à une chaleur de 15 degrés pendant quelques jours.	536	604	0,13
20	Mortier romain de l'aqueduc du Gard. . . .	64,5	72,5	0,12
21	Brique ordinaire du commerce non vitrifiée. .	1327	1484	0,12
22	Mortier de chaux hy-			

NUMÉROS des échantillons.	DÉSIGNATION DES MATIÈRES.	POIDS de l'échantillon avant l'immersion.	POIDS de l'échantillon après l'immersion.	POUVOIR absorbant ou imbibitoire.
	draulique de Pouilly et sable calcaire oolitique de Rougemont (5 de chaux et 9 de sable) exposé pendant 3 ans 1/2 à l'air, au soleil, à la gelée, puis en chambre close pendant un mois.	grammes. 1377	grammes. 1543	0,12
23	Béton romain composé de chaux grasse, de fragments de briques irréguliers et de petits cailloux anguleux d'un centimètre de grosseur, âgé de 15 à 18 siècles, provenant d'une construction antique, aux environs d'Alise, exposé en chambre close pendant 2 ans. . .	1104	1230	0,11
24	Mortier de ciment de Pouilly et sable calcaire en parties égales employé au barrage du réservoir de Grosbois, enfoui pendant 2 ans et exposé 3 mois à l'air.	443	491	0,11
25	Mortier de chaux hydraulique de Pouilly et sable siliceux de Clamerey (5 de chaux et 9 de sable), exposé à l'air et à la pluie pendant 30 jours, puis en chambre close pendant 30 jours. .	1340	1475	0,10
26	Brique romaine provenant d'Alise, âgée de 15 à 18 siècles.	906	998	0,10

La comparaison des pouvoirs absorbants des diverses matières désignées dans ce tableau, semble indiquer que les pâtes de chaux, de ciment ou de pseudociment sans agrégat, possèdent un pouvoir absorbant relativement plus fort que les mortiers et bétons soit modernes, soit antiques, bien que cette loi ne se vérifie pas absolument, le ciment de Moron, par exemple, ne venant que le 18e dans l'ordre du tableau.

Le pouvoir absorbant de la chaux de St.-Vic- est de. 0,34

La chaux de Pouilly possède un pouvoir à peu près égal.

Le ciment de Pouilly absorbe plus que le pseudociment et que les ciments de Venarrey et Moron. Le pouvoir absorbant varie de 0,23 à 0,13, soit en moyenne. 0,18

Les mortiers hydrauliques (chaux et sable) ont un pouvoir absorbant qui varie entre 0,18 et 0,10, soit en moyenne. 0,14

Les mortiers antiques ont un pouvoir absorbant (1) qui varie de 0,27 à 0,12, soit en moyenne. 0,195

Les briques modernes ou antiques ont un pouvoir absorbant qui varie de 0,12 à 0,10, soit en moyenne. 0,11

Il suit de là que si l'on fait des revêtements de canaux :

1° Avec de l'hydrate de chaux pure,

(1) M. Vicat dit, dans son ouvrage sur les mortiers (page 65), que les Grecs fabriquaient des pavés qui absorbaient en quelques instants toute l'eau dont on les lavait.

2° Avec des ciments ou pseudociments purs,

3° Avec des mortiers hydrauliques (chaux et sable),

4° Avec des briques,

Ces derniers revêtements, toutes choses égales, doivent perdre le moins d'eau par imbibition.

Nous avons dit que les chiffres qui expriment l'imbibition ou le pouvoir absorbant résultaient d'une immersion pendant 24 heures.

Il nous restait à rechercher si, au bout de 24 heures, l'imbibition est complète.

Nous avons pris une cube de mortier de $0^{m}10$ de côté, composé de 5 parties de chaux de Pouilly et 9 de sable calcaire de Rougemont; il était âgé de 8 mois; c'est un fragment tiré du prisme n° 1 de la 1re série d'expériences faites pour constater le retrait des mortiers. Cet échantillon est très-dur et présente le plus bel aspect.

Nous avons voulu suivre les progrès de l'absorption, c'est-à-dire son accroissement avec le temps.

Pour cela, nous avons immergé l'échantillon sous 10 centimètres de pression d'eau; après en avoir constaté le poids à certains intervalles indiqués au tableau suivant, nous l'avons pesé de nouveau en ayant soin d'enlever chaque fois la couche d'eau dont il était extérieurement enduit; si l'on construit une courbe analogue à celle des durcissements de chaux et ciments, on trouve aussi que cette courbe est asymptotique.

DATES DES OBSERVATIONS.	POIDS de l'échantillon avant l'immersion.	POIDS de l'échantillon après l'immersion.	POUVOIR absorbant après chaque observation.
	grammes.		
20 déc. 1844, 9 heures du m.	1922	grammes.	
— — 9 heures 1/4. .	*Id.*	1995	0,040
— — 9 heures 3/4. .	*Id.*	2030	0,056
— — 10 heures 1/4. .	*Id.*	2049	0,066
— — 11 heures 1/4. .	*Id.*	2071	0,077
— — 1 h. 1/4 du s.	*Id.*	2076	0,080
— — 5 heures 1/4. .	*Id.*	2078	0,081
21 — 1 j. après la 1re expér.	*Id.*	2080	0,082
22 — 2 jours.	*Id.*	2082	0,083
23 — 3 jours.	*Id.*	2084	0,084
24 — 4 jours.	*Id.*	2085	0,085
25 — 5 jours.	*Id.*	2087	0,086
30 — 10 jours.	*Id.*	2088	0,086
4 janv. 1845. 15 jours.	*Id.*	2088	0,086

Ce tableau montre :

1° Que l'absorption a marché très-rapidement dans les premières heures de l'immersion ;

2° Qu'après 24 heures l'absorption a acquis presque tout son développement ;

3° Que la saturation n'a été complète qu'après 5 jours, mais que les progrès ont été presque nuls après le premier jour.

D'où l'on peut inférer que l'on ne doit s'occuper du

pouvoir imbibitoire ou de la capacité absorbante spontanée de ces matières que pendant les 24 premières heures, mais qu'il en doit être tout autrement lorsqu'une pression, telle que celle qui s'exerce dans les biez des canaux navigables vient compliquer le problème : cette pression modifie nécessairement la loi que nous venons de reconnaître, et augmente dans une proportion certaine, mais inconnue, le pouvoir absorbant ; sous l'effet de cette cause toute puissante, le pouvoir absorbant devient un véritable suintement permanent ou une transsudation qui exclut l'idée d'imperméabilité absolue de la matière.

Les diverses expériences dont nous venons de rendre compte, montrent que quelle que soit la nature du mortier qui entre dans une maçonnerie destinée à opposer un obstacle au passage des eaux par infiltration, *jamais* cette maçonnerie ne procurera une imperméabilité complète : l'imbibition variera avec la nature des matériaux, toutes choses égales, et si les parements extérieurs de ces maçonneries sont apparents, l'on y reconnaîtra des suintements et des traces d'humidité que l'évaporation détruira plus ou moins vite ; c'est ainsi que dans les maçonneries des ponts-canaux et des barrages de réservoirs, l'on remarque des suintements sur leurs faces extérieures, quelque pleines et bien traitées qu'elles soient d'ailleurs.

Nous ne saurions donc admettre, avec M. l'ingénieur en chef Comoy (1), que les murs d'étanchement d'un biez de canal n'éprouvent pas d'imbibition ; ni avec M. Vicat (2) que les mortiers hydrauliques romains composés de chaux grasse et de briques concassées et

(1) Page 162 de son Mémoire sur l'alimentation des canaux. — Annales des ponts et chaussées, 1844.

(2) Page 67 du résumé sur les mortiers et ciments calcaires.

pulvérisées donnent aux enduits une imperméabilité absolue. Elle n'est évidemment que relative. Cette opinion qu'infirment les expériences précédentes est d'ailleurs contredite par une observation de M. l'inspecteur Minard (1), relative à des murs en mortier hydraulique et en briques destinés à étancher les filtrations d'un biez du canal St.-Quentin.

Il faut reconnaître que la perméabilité de tous ces corps est une propriété générale qui n'admet pas d'exception et que l'étanchement d'un canal par l'emploi de ces artifices ne saurait être absolu.

§ 8. *Résistance à la gelée des chaux, ciments et pseudociments.*

L'une des qualités essentielles que doivent posséder les matières employées dans les constructions hydrauliques ou à fleur d'eau, est la résistance à la gelée.

Nous avons entrepris une série d'expériences pour apprécier l'effet de la gelée sur des hydrates de chaux, de ciments et pseudociments, et sur des mortiers. Nous en rendrons compte tout à l'heure ; mais nous allons faire connaître auparavant les observations générales qui s'appliquent aux cas ordinaires de l'emploi des chaux, ciments et mortiers de l'Auxois.

Les mortiers hydrauliques composés en volume de 5 parties de chaux de Pouilly et de 9 de sable sont gélifs : c'est-à-dire que ces mortiers, bien que fabriqués depuis quelques années et doués de la plus grande partie de leur énergie, étant exposés à l'alternative de la gelée et de la chaleur sont détruits et tombent en poussière ; mais il faut, pour que ce résultat soit produit, que l'*eau gèle en contact avec le mortier*. Nous n'avons vu dans notre pratique que de très-rares exemples de mortiers de

(1) Page 384 du cours de construction.

l'Auxois qui aient résisté à la gelée dans cette situation.

Une chape que l'on avait faite sur le remblai de l'Armançon (rigole de Cercey) sans recouvrement de terre, s'est exfoliée et a été détruite complétement. Une chape d'essai horizontale de 1m de longueur et 0m60 de largeur, avait été couverte d'eau qui a gelé ; cette chape s'est exfoliée et a été détruite au dégel.

Nous citerions une foule d'autres exemples du même fait qui est général : nous ne connaissons, avons-nous dit, que très-peu d'exceptions.

Tous les rejointoiements de mortier hydraulique (5 de chaux, 9 de sable), exécutés depuis quelques années sur les maçonneries des ouvrages d'art du canal de Bourgogne, ont été altérés : il n'y a d'exception que pour les jointoiements faits avec le mortier de pose, contemporain de la maçonnerie. Ces jointoiements exécutés entre les mois d'avril et d'août, ont résisté plus ou moins aux intempéries.

La gélivité de ces mortiers hydrauliques est un fait notoire.

Nous avons vu aussi des enduits en mortier de ciment de Pouilly atteints par la gelée. Il est constant que ce mortier, exposé sous forme d'enduit extérieur aux variations thermométriques, finit par tomber en dégradation lente mais complète.

Voilà pour les faits généraux : passons à des expériences particulières.

Le 5 août 1841, nous avons préparé des briques en mortier composé de 5 parties de chaux et 9 de sable calcaire de Rougemont, ayant une ferme consistance.

Trois briques ont été placées dans une cave.

Trois ont été exposées à l'air libre et à toutes les intempéries, sur une planche de chêne en contact avec le sol.

Trois ont été enfouies.

Voici quelle était, après trois ans, la situation de ces briques :

Les trois briques placées dans une cave, n'ont subi aucune altération apparente ; elles étaient très-dures.

Les trois briques exposées à l'air libre ont successivement éprouvé des altérations : la surface s'est écaillée et feuilletée ; l'une d'elles s'est brisée totalement : une autre était fort compromise ; les progrès de la désagrégation ont été observés chaque année : l'hiver de 1844 à 1845 a complétement détruit la dernière.

Les trois briques enfouies, n'ont éprouvé aucune altération ; elles étaient fort dures.

Une de ces briques qui avait 3 ans d'âge, a été placée debout dans un bassin, de manière que la ligne d'eau en partageât la hauteur en deux parties égales ; la gelée survint ; au dégel la brique fut coupée par le milieu ; la partie immergée conserva sa dureté primitive ; la partie émergée tomba en pulvérulence.

Le 25 septembre 1844, nous avons préparé divers échantillons de mortiers de chaux, ciments et pseudo-ciments ; ces échantillons ont été laissés en chambre close pendant 75 jours par une température qui a décru depuis + 13° Réaumur, jusqu'à — 10°. Le 7 décembre suivant, ces échantillons ont été placés debout dans un bassin, de telle façon que la ligne d'eau partageait chaque échantillon dans sa hauteur, comme nous l'avons dit tout à l'heure ; ils sont restés dans cette situation durant 20 jours ; la gelée a sévi pendant tout ce temps et le thermomètre est descendu à — 10°. La couche d'eau de 10 centimètres dans laquelle les échantillons étaient immergés a été prise en glace ; après avoir opéré un dégel artificiel, nous avons constaté l'état de ces échantillons.

NUMÉROS des échantillons	COMPOSITION DES ÉCHANTILLONS.	ÉTAT DES ÉCHANTILLONS après le dégel qui a suivi une gelée de — 10°.
1	Mortier de chaux de Pouilly et sable siliceux de Clamerey (5 de chaux et 9 de sable).	Brisé au niveau de la glace.
A	Hydrate de chaux de Pouilly.	N'a subi aucune altération.
2	Mortier de chaux de St.-Victor et sable siliceux de Clamerey (5 de chaux et 9 de sable)	Complétement désagrégé, pulvérulent.
B	Hydrate de chaux de Saint-Victor.	N'a subi aucune altération.
3	Mortier de chaux de Marigny et sable de Clamerey (comme ci-dessus) . . .	Complétement désagrégé, pulvérulent.
C	Hydrate de chaux de Marigny.	Coupé net au niveau de l'eau, mais pas de désagrégation pulvérulente.
4	Mortier de chaux de Saint-Thibault et sable de Clamerey (comme ci-dessus).	Complétement désagrégé, pulvérulent.
D	Hydrate de chaux de Saint-Thibault.	N'a subi aucune altération.
5	Mortier de 5 parties de chaux de Pouilly et 9 de brique pulvérisée (pouzzolane artificielle).	Désagrégation complète; masse réduite en poussière.
6	Mortier de chaux calcaire à griphées non hydraulique et sable siliceux de Clamerey (5 de chaux, 9 de sable)	Désagrégation complète; masse réduite en poussière.

NUMÉROS des échantillons.	COMPOSITION DES ÉCHANTILLONS.	ÉTAT DES ÉCHANTILLONS Après le dégel qui a suivi une gelée de — 10°.
E	Hydrate de chaux calcaire à griphées.	Désagrégation complète ; masse réduite en poussière.
7	Mortier de ciment de Pouilly et sable de Clamerey (5 de ciment et 9 de sable).	Coupé au niveau de la glace et désagrégé.
K	Ciment de Pouilly sans alliage.	N'a subi aucune altération.
8	Mortier de ciment de Moron et sable de Clamerey (5 de ciment et 9 de sable).	La partie immergée est désagrégée et détruite.
L	Ciment de Moron sans alliage.	N'a subi aucune altération.
9	Mortier de ciment de Venarrey et sable de Clamerey (5 ciment, 9 sable). . .	N'a subi aucune altération.
O	Ciment de Venarrey sans alliage.	N'a subi aucune altération.
10	Mortier de pseudociment et sable de Clamerey (5 pseudociment, 9 sable).	Coupé au niveau de la glace et exfolié.
P	Pseudociment sans alliage. .	N'a subi aucune altération.

Nous concluons de ces expériences :

1° Que les hydrates de chaux hydraulique ont résisté à la gelée, sauf l'hydrate de chaux de Marigny qui ne s'est pas même désagrégé, bien que coupé au niveau de l'eau;

2° Que l'hydrate de chaux non hydraulique du calcaire à griphées, n'a pas résisté à la gelée;

3° Que les ciments et pseudociments sans alliage de sable, n'ont subi aucune altération ;

4° Que *tous* les mortiers de chaux hydraulique ont été détruits, *sans exception ;*

5° Que le mortier composé de chaux hydraulique et pouzzolane artificielle et le mortier de chaux du calcaire à griphées ont été complétement réduits en poussière ;

6° Que les mortiers faits en ciment de Pouilly, de Moron et en pseudociment, n'ont pas résisté à la gelée;

7° Que le mortier de ciment de Venarrey a seul résisté.

Nous avons soumis à de nouvelles épreuves les échantillons cotés A, B, C, D, K, L, O, P, 9.

A cet effet, nous les avons immergés le 7 janvier 1845, par une température de zéro ; ils sont restés en chambre close pendant 15 jours; après ce temps ils ont été mis à l'air libre; pendant une période de 10 jours, il a plu, neigé et gelé à — 3° ; il survint des alternatives fréquentes de froid, de chaleur, de gelée et de dégel, de sécheresse et d'humidité.

Après 25 jours d'immersion, dont 10 de gelée, nous avons opéré un dégel artificiel; le tableau suivant donne l'état de ces échantillons.

NUMÉROS des échantillons.	COMPOSITION DES ÉCHANTILLONS.	ÉTAT DES ÉCHANTILLONS après un dégel qui a suivi une gelée de — 3°.
A	Hydrate de chaux de Pouilly.	N'a subi aucune altération, sauf un éclat soulevé.
B	Hydrate de chaux de Saint-Victor.	N'a subi aucune altération.
C	Hydrate de chaux de Marigny.	*Id.*
D	Hydrate de chaux de Saint-Thibault.	*Id.*
K	Ciment de Pouilly sans alliage.	*Id.*
L	Ciment de Moron sans alliage.	*Id.*
O	Ciment de Venarrey sans alliage.	*Id.*
P	Pseudociment sans alliage. .	*Id.*
9	Mortier de ciment de Venarrey.	Un éclat de cet échantillon a été soulevé.

Les résultats que contient ce tableau n'infirment donc point sensiblement les conclusions que nous avons déduites des premières expériences; reste la question de savoir si la répétition des attaques de la gelée ne finirait pas par produire sur ces échantillons ce qu'une seule gelée a produit sur les premiers. On ne peut

douter qu'à la longue quelques échantillons ne doivent subir plus ou moins d'altération (1).

Les faits que nous venons de rapporter paraissent être en désaccord avec les principes établis par M. Vicat dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, et impliquer contradiction avec les conclusions qu'il a tirées de ses expériences.

M. Vicat déclare (page 116) : « que l'on est réduit » pour prononcer avec certitude sur les qualités (gélivité) de tels ou tels matériaux, à observer la manière » dont ils se comportent pendant plusieurs années.

» Quant aux mortiers à chaux hydraulique ou éminemment hydraulique, dit M. Vicat, six à sept mois » d'âge suffisent pour les mettre hors d'atteinte (de la » gelée) en quelque proportion qu'ils soient composés ; » mais, néanmoins, ils résistent en raison de la quantité du sable qu'ils contiennent, c'est-à-dire que les » plus maigres seraient détruits les derniers, si les uns » et les autres pouvaient l'être (page 59 de l'ouvrage). »

Nous avons cité l'exemple des trois briques, âgées de 3 ans, qui ont fini par être complétement désagrégées ; l'une d'elles mise dans l'eau a été détruite par la gelée.

---

(1) Ces échantillons ont été exposés sur la terre pendant 15 jours, durant lesquels il tomba une grande quantité de neige et le thermomètre descendit et se maintint à — 10° Réaumur pendant 8 jours ; aucune altération n'a été remarquée. Toutefois le ciment de Venarrey, sans alliage, était sillonné de fissures à peine visibles à l'œil, fissures qui n'existent pas sur les autres échantillons et qui nous paraissent devoir être attribuées au retrait de la matière.

L'exemple des hydrates de chaux, de ciments où pseudociments qui n'ont pas subi d'altération pendant que les mortiers ont été détruits, semblerait prouver encore, contrairement à l'opinion de M. Vicat, *que l'introduction d'un agrégat dans la gangue a accéléré sa destruction par la gelée.*

Répétons, en terminant, que nous n'avons voulu établir, dans ce Mémoire, que des faits particuliers aux chaux et aux ciments de l'Auxois et nullement les généraliser. Nous ne savons que trop combien la science est encore incertaine et obscure, et à combien d'erreurs elle conduit pour prétendre tirer des conséquences rigoureuses; nous ne voulons procéder que par simple induction; les contradictions signalées sont de nature à nous rendre fort circonspects.

s deux premiers jours

0,0045

LISTE DES TREMBLEMENTS DE TERRE

RESSENTIS EN 1849,

AVEC

SUPPLÉMENTS POUR LES ANNÉES ANTÉRIEURES,

Par M. Alexis PERREY,

Professeur à la Faculté des Sciences.

Comme les années précédentes, j'ai été efficacement secondé, dans la rédaction de cette liste, par plusieurs correspondants que je prie d'agréer mes remercîments. Notre entreprise prospère, elle acquiert de plus en plus l'assentiment et le concours des amis de la science. Quelque sèche et aride que soit ma tâche, je n'y faillirai pas, tant que l'Académie voudra bien me soutenir de son approbation.

Qu'il me soit permis de remercier ici publiquement MM. A. Billiet, A. Colla, A. Ferrat, X. Meister, P. Mérian, F. Pistolesi, A. Quetelet, B. Studer, qui ont bien voulu me continuer leur bienveillante coopération, et MM. Dalgue-Mourgue, Husson et C. Gemellaro qui, cette année, se sont adjoints à notre petite société géoseismique.

1845. (3ᵉ SUPPLÉMENT.)

— 30 novembre, vers 11 h. du soir, à Palerme, quatre secousses ondulatoires du N.-E. au S.-O. et d'environ 8 secondes de durée.

— 3 décembre, vers 9 h. 43 m. du soir, à Palerme;

trois secousses ondulatoires de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O. et d'environ cinq secondes de durée.

Le 29, vers 9 h. 19 m. du matin, plusieurs secousses ondulatoires de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O. encore et d'environ cinq secondes de durée.

1846. (3e SUPPLÉMENT.)

— En mars, au Caire, secousse aussi forte que celle de 1845 (1).

— 22 avril, vers 8 h. 3/4 du soir, à Palerme, petite et courte secousse ondulatoire du N.-E. au S.-O.

— 6 mai, vers 7 h. 1/2 du soir, à Palerme, légère secousse ondulatoire de l'O. à l'E.

— Le 20, à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), nouvelle secousse peu violente, mais fort longue.

— 3 juin, vers o h. 40 m. du matin, à Palerme, légère secousse ondulatoire du N.-E. au S.-O.

— Les 21, 23, 24, 25, 26, à Smyrne, secousses très-fortes; celle du 25 surtout fut effroyable; des éboulements considérables eurent lieu.

— Au commencement de juillet, on écrivait de Naples que, depuis quelques semaines, le Vésuve vomissait des flammes qui s'élevaient à une hauteur prodigieuse. Le 18, on écrivait que le volcan était en pleine éruption.

— Le 16, à Smyrne, nouvelles secousses plus faibles.

Le tremblement du 25 de ce mois a été ressenti non-

(1) M. Husson, directeur du Muséum d'histoire naturelle et professeur à l'Ecole de médecine à Casr el Aïn, Caire.

seulement à Smyrne et à Mételin, mais encore sur plusieurs autres points de la Turquie.

— J'ai déjà donné de longs détails sur le tremblement du 29 juillet, j'en ajouterai toutefois quelques-uns. Le mouvement paraît avoir été violent dans plusieurs des mines du cercle de Saarbourg. Dans les mines d'Obergolbach, on ne ressentit rien, tandis que dans d'autres peu éloignées des premières, le mouvement fut très-sensible. A Calmusweiler (cercle d'Ottweiler), une source qui coule abondamment en hiver et tarit au printemps, fut très-abondante du 18 au 20 juillet, puis tarit après le phénomène du 29; elle était encore à sec au 18 septembre. A St.-Wendel une source donna plus d'eau. A Much (cercle de Siegburg), où la secousse fut faible, une source qui tarit rarement cessa de couler trois jours avant le phénomène, puis recommença, trois jours après, à couler, mais l'eau était trouble. Dans beaucoup de localités, comme Ems, Wiedselters, Wiesbaden, les eaux ne présentèrent rien de remarquable.

A Bonn, on compta 5 secousses, dirigées du S.-E. au N.-O. On remarqua que le bruit paraissait venir de la direction opposée, ou du N.-O.

Le même soir, vers 10 h. 1/2, le Dr. W. Hoffmann de Leipsick, crut y avoir ressenti une secousse. Dépendait-elle du phénomène qui a ébranlé une si grande partie du bassin du Rhin ?

Vers minuit, à Ruver et à Oberkail (cercle de Wittlich), une 2e secousse. Dans cette dernière localité, 3e secousse vers 3 h. du matin.

Le 30, 1 h. 50 m. du matin, à St.-Goarshausen, une 4e secousse, suivie d'une 5e vers 11 h. 1/2 du matin.

Le 31, 1 h. 1/2 (m. ou s. ?), une sixième secousse. La première, la plus forte, eut lieu du N.-E. au S.-O. (?).

A Saden, les oscillations dirigées du N.-O. au S.-E. furent violentes.

M. Julius Schmidt, aide à l'Observatoire de Bonn, a calculé la vitesse de propagation de ce tremblement; il la trouve en moyenne de 1,739 mille géogr. par minute ou 1 mille en 16 1/3 secondes de temps.

— On écrivait de Ning-Pho (Chine), le 4 août, que depuis peu, on y avait éprouvé une légère secousse, sans dommages.

— 10 août, 10 h. 1/4 du soir, à Naples, nouvelle secousse plus faible. Elle dura trois secondes et fut ressentie sur plusieurs points de la province.

— Le 25, à Boston (Massachussetts), secousse ressentie à 20 lieues dans les environs et accompagnée d'un bruit semblable à un tonnerre lointain.

— 11 et 12 septembre, bien que le Vésuve ait cessé d'être agité, il projette de nouveau une pluie de feu.

— Le 30, dans l'après-midi et la nuit suivante, à Batavia, deux légères secousses ressenties à Buitenzorg et dans les montagnes du côté du Mont Gedeh.

— 18 et 19 octobre, à Erivan (Perse), secousses précédées d'un bruit souterrain. L'air était calme et pur. Le thermomètre marquait 5° 1/2 R.

— Le 21, à Anvers, la marée, qui devait monter jusqu'à 5 h. 1/4, a commencé à baisser dès 4 h. 5 m.; ce fait est d'autant plus remarquable, qu'à cause de la nouvelle lune, on s'attendait naturellement à une marée très-forte; le même jour, un orage a causé de grands dégâts dans les comtés de Cork, de Limmerik, de Waterford et de Tipperary : les eaux des rivières et des torrents débordés ont causé de grands dégâts.

— Le 30, 6 h. 39 m. du matin, à Palerme, secousse

ondulatoire du S.-S.-E. au N.-N.-O.; durée, 4 à 5 secondes.

— 6 novembre, à Pfalzfeld et Halsenback (cercle de St.-Goar, sur le Rhin), tremblement léger.

Le 15, 5 h. du matin, à Wesel, quatre ou cinq secousses légères que M. Noeggerath regarde comme douteuses.

— 12 décembre, à Géménos, près de Marseille, deux secousses violentes; une commotion analogue a été éprouvée à St.-Jean de Garguier, à Roquevaire et plus loin, au pied de la montagne de Ste.-Victoire.

— Le 21, le soir, à Vsingen, secousses pendant plusieurs minutes.

— Le 25, à Ehingen (et non Echingen, comme je l'ai dit), la secousse a eu lieu à 2 h. 20 m. du soir, avec bruit du côté de l'est. A Biberach (entre 1 et 2 h.), la direction fut du N.-E. au S.-O. Le baromètre était à 26 p. 1, 4 l.; le thermomètre marquait + 2° R. Le soir il tomba à 0°.

1847. (2e SUPPLÉMENT.)

— 14 et 15 janvier, nouvelle éruption de l'Hékla.

— 10 février, dans la haute Autriche, tremblement sur lequel M. Fréd. Simoni a lu, à la Société des Amis des Sc. nat. de Vienne, des observations qui me sont inconnues.

— Le 22, dans les montagnes de Port-Royal (Jamaïque), légères secousses.

— Nuit du 2 au 3 mars, en Islande, faibles secousses.

— Le 12, 9 h. 40 m. du matin, à Palerme, secousse ondulatoire du N. au S.; durée, 4 secondes; à 0 h. 8

m. du soir, autre secousse ondulatoire de l'O. à l'E.; durée, 5 secondes environ.

Le 13, vers 10 h. du matin, légère secousse ondulatoire du S.-O. au N.-E. Deux minutes après, autre secousse très-légère dans la même direction.

— Le 17, tremblement à Mételin.

— Le 20, dans la capitale de Banjoemeras (Java), fort tremblement; des colonnes de fumée très-denses se sont élancées du cratère du Slamat (Tongal).

— Commencement d'avril, à Bayonne et aux Eaux-Bonnes, secousse et bruit souterrain.

— Le 9, pendant l'éruption à l'île de Fuego, le choc fut ressenti distinctement dans les îles voisines et causa une grande alarme à Port-Praya, où les vibrations furent très-violentes et presque incessantes pendant sept ou huit jours: l'éruption a duré 10 ou 15 jours.

— 3 septembre, à Stantz (Unterwalden), nouvelle secousse.

— 25, 26 et 27 octobre, dans la province de Messine (Sicile), plusieurs secousses.

— 25 novembre, à Bjasta-Bo, paroisse de Natro (Suède), tremblement. On ne donne pas de détails.

TREMBLEMENTS DE TERRE RESSENTIS EN 1849.

Janvier. — Le 1er, un peu avant 3 heures, vers 4 heures, à 5 h. 15 m., 6 h. 30 m., 10 h. 20 m. et 11 h. 45 m. du matin, dans le Mugello, province de Fiorentino, secousses légères, mais nombreuses, les unes verticales, les autres ondulatoires: la première et la dernière furent les deux plus fortes. De ce jour jusqu'au 6, on en ressentit encore de légères, de temps en temps, surtout le soir et toutes les nuits.

Le 6, 3 h. 40 m. du matin, aux mêmes lieux, secousse plus forte que celle du 1er à 11 h. 45 m.— Vers 4 heures du matin, à Florence, deux légères secousses ondulatoires. Les paroisses de Moschita et de Casetta-di-Tiara souffrirent considérablement. A Moschita, les eaux limpides de deux sources pérennes devinrent très-troubles au commencement des secousses, et restèrent ainsi troublées pendant quelque temps.

A Firenzuola, on ne ressentit plus de secousse notable après celle du 6, mais on en éprouva presque continuellement de légères, quelquefois plus sensibles; jusqu'à la nuit du 28 janvier. Elles avaient commencé le 31 décembre 1848, à 11 heures du soir, par une légère secousse ondulatoire.

— Le 14, 10 heures 1/2 du soir, à Liége, une légère secousse.

—Le même jour, dans l'après-midi, en plusieurs endroits du canton de Bâle-Campagne, tremblement que M. Mérian regarde comme fort douteux.

— Vers le 20, éruption importante du Vésuve.

— Le 24, vers 8 heures 1/2 du soir, à Vienne (Autriche), secousse assez considérable pendant un ouragan qui a causé de grands dégâts.

—Dans le courant du mois, près de Honfleur (Seine-Inférieure), affaissement considérable du sol.

Février. — Le 3, 11 heures du matin, à Lons-le-Saulnier, à Sellières, Vers-sous-Sellières (Jura), secousse d'une demi-seconde de durée.

—Le 4, 1 heure de la nuit, à Presbourg (Autriche), une secousse dirigée du S.-O. au N.-E.

— Le 14, vers 2 heures du soir, éruption gazeuse avec inflammation dans le lac de Pérouse. Du milieu s'éleva une colonne de fumée qui s'enflamma, illumina

tous les environs et disparut avec un grand coup de tonnerre.

— Le 16, entre 10 et 11 heures du soir, à Sienne, secousse très-légère.

Le 17, 1 h. 48 m. du matin, à Chianciano, Monte-Pulciano et principalement à Torrita et Asinalunga, une première secousse assez forte, mais courte; une deuxième moins forte, un quart d'heure après : plusieurs autres encore peu sensibles jusqu'à 5 heures. Toutes furent ondulatoires et de l'E. à l'O. La première secousse fut accompagnée à Asinalunga, d'un bruit aérien (*rombo*) épouvantable; la deuxième secousse n'eut lieu que 40 minutes plus tard. Cette première secousse fut très-violente à Monte-Pulciano, Chianciano, Torrita, Bettolle, Asinalunga, Fojano et Asciano; elle fut au contraire peu sensible à Monte-St.-Savino, et à peine à Rapolano, Pienza et Chiusi.

Tandis qu'on ne ressentit rien à Arezzo, le mouvement fut très-fort à Torreni et très-peu sensible à Montalcino. A Sienne, les deux secousses furent médiocres, et à Cortona on ne ressentit que la principale. Dans les lieux le plus fortement ébranlés, on ressentit encore, dans la soirée, des mouvements du sol qui se succédèrent jusqu'au 21.

Le 18, vers midi, il y eut une secousse courte, mais violente.

— Le 18, vers 8 heures du matin, à Kaatwyk-sur-Mer (Hollande), pendant la plus basse marée de la mer du Nord, les eaux se sont subitement élevées à une hauteur énorme et ont inondé les rivages; puis, deux minutes après, elles ont repris le niveau qu'elles avaient auparavant. On n'a ressenti aucune secousse, mais on a supposé un tremblement sous-marin.

— Le 25, à 2 heures du matin, le cratère du Vésuve faisait un bruit ressemblant à celui d'un tremblement de terre.

— Le 25, tremblement aux îles Mariannes. Jusqu'au 11 mars, 128 secousses ont continué d'effrayer et de décimer la population. Les habitants s'attendaient à être submergés; il leur semblait entendre bouillonner l'eau sous la terre.

Mars. — Le 3, 10 heures du soir, à Chianciano, une petite secousse.

Le 4, 1 h. 56 m. du matin, nouvelle secousse légère, accompagnée d'un petit bruit; durée, 4 secondes. — Toutes ces secousses (de février et de mars) ont eu constamment, dans le Siennois, la même direction du NE. au SO.

De ce jour, jusqu'à la fin de l'année, l'Ombrie a éprouvé de nombreuses secousses, tantôt sur un point, tantôt sur un autre.

— Le 20, 6 h. 45 m. du matin, à Modène, secousse ondulatoire sensible.

Avril. — Le 12, 2 h. 40 m. du soir, à Pise, léger choc vertical et instantané.

— Le 14, 5 heures du soir, à Raguse (Dalmatie), secousse légère.

Le 15, 4 ou 5 heures du matin, nouvelle secousse très-forte, avec mouvement ondulatoire de 5 secondes de durée. Elle fut précédée d'un bruissement très-violent. Température douce, + 14° R.

Mai. — Le 2, après 9 h. 1/2 du soir, à Coire (Grisons), tremblement qui fut accompagné d'un craquement ressemblant à un coup de vent soudain et violent.

— Le 20, 5 heures du matin, à Grenade (Espagne), fort tremblement qui a duré une minute en-

viron. On n'en avait pas éprouvé d'aussi violent depuis 1804. On l'a ressenti également dans diverses localités de la province.

— Le 26, 10 heures du soir, à Brest, 3 roulements semblables au bruit lointain d'une lourde voiture, de 6 à 10 secondes de durée chacun. Ce bruit a été entendu dans toute la ville et à Recouvrance; de l'autre côté du port; à Guiler, à 3 lieues au NO. de Brest, on a ressenti 3 secousses. C'est, du reste, le quatrième tremblement de terre que l'on ressent dans le Finistère depuis 1829.

Juin. — Les nouvelles de la Jamaïque, du 9 juin, annoncent qu'il y a eu, aux Antilles, plusieurs tremblements de terre, mais sans résultats sérieux.

La *Presse* du 18 juillet, dit encore qu'il y a eu, à St.-Domingue, un tremblement qui, heureusement, n'a pas causé grand dommage.

Enfin, les nouvelles de Buenos-Ayres, du mois de juin, disent qu'il y a eu des tremblements de terre à Mendoza (République Argentine).

— Nuit du 17 au 18, à Limone (Piémont), secousses nombreuses et sans interruption, à plusieurs reprises. A chaque instant, il semblait que le pays allait devenir un monceau de ruines. Des personnes arrivées, le lendemain, du Col de Tende, assuraient que la montagne tremblait sous leurs pieds et que d'immenses crevasses s'étaient faites en plusieurs endroits.

La nuit suivante, nouvelles secousses. Les habitants de Limone et des environs, de Vernante, Tende, Vernemagna, étaient dans la désolation.

— Le 23, 2 heures 1/4 du matin, à Constantine (Algérie) et aux environs, une forte secousse. Un faible mouvement l'avait précédée de quelques minutes.

On a entendu un bruit semblable à celui du tonnerre ou d'une canonnade lointaine.

A Philippeville, on n'a ressenti qu'une faible secousse. Dans les environs, le phénomène a eu plus ou moins d'intensité, suivant les endroits. Près du Hamma, les deux secousses ont été très-sensibles.

— Le 30, 4 h. 20 m. du matin, à Raguse (Dalmatie), secousses ondulatoires assez fortes, précédées d'un bruit de tonnerre. Elles n'ont duré que 3 ou 4 secondes.

— Le 30 encore, 6 h. 26 m. du matin, à Oran (Algérie), une secousse unique, plus forte dans la basse ville.

Juillet. — Le 11, 3 h. 35 m. du soir, à Sienne, secousse très-légère et de courte durée.

— Le 14, entre 3 h. 35 m. et 3 h. 50 m., à Massa-Manthina (Toscane), par un ciel serein, commotion atmosphérique à laquelle succéda immédiatement une très-forte secousse souterraine de trois secondes de durée. La direction observée fut du NNO. au SSE.

— Le 16, 10 heures du soir, à Smyrne, quelques secousses.

Le même jour, à Longone (Ile d'Elbe), bourrasque épouvantable qui détruisit toute la végétation.

Dans la nuit du 17 au 18, à Smyrne, nouvelles secousses plus fortes.

— Le 20, raz de marée à Marseille.

— Le 23, 2 heures du matin, au Caire (Egypte), une légère secousse.

Août. — Le 3, 10 h. 25 m. du soir, à Grenoble, deux secousses suivies de légères oscillations horizontales : durée, dix secondes. A Lamothe (Isère), le phénomène a été accompagné d'un bruit sourd.

— Le 9, 11 heures 1/2 du soir, à Pise, léger frémissement (*rumore*). Le même soir, vers 9 heures, on avait aperçu un bolide qui ressemblait à une fusée d'artifice.

— Le 26, 10 heures du matin, par un ciel serein, un vent NO., à Reggio (Calabre), bruit aérien (*rombo*) suivi d'une légère secousse oscillatoire et, peu après, d'une forte secousse dans la direction du S. au SO. (*sic*).

Septembre. — Le 5, midi et demi, à Feistritz (Styrie), tremblement assez violent avec bruit de tonnerre.

— Le 7, 9 heures 1/2 du soir, au phare de Livourne, légère secousse ondulatoire de l'E. à l'O.

— Les 10, 11 et 12, à Smyrne, diverses secousses.

— Le 13, vers 1 heure du matin, à Livourne, légère secousse ondulatoire, qui dura environ deux secondes, dans la direction de l'E. à l'O. Il soufflait alors un vent violent du SO. qui persista encore le lendemain. Au moment de la secousse, la bourrasque avait cessé momentanément, et les bâtiments qui n'étaient plus agités, furent soulevés par les eaux, sans qu'on pût attribuer ce mouvement à la tempête. Le commandant du phare signale le tremblement comme violent et vertical.

— Le 14, au matin, roulement au cratère du Merapi (Java). Le 15, le volcan vomit des flammes gigantesques, des cendres, des pierres, et étendit ses ravages à une grande distance. L'éruption commença pendant un ouragan. Du 14 au 17, on ressentit de nombreuses et fortes secousses, dans les districts de Bagelen et de Bangiœmas, à Timor et dans toutes les Moluques.

— Septembre (sans date de jour), entre 2 et 3 h. du matin, une secousse médiocre à Aïn Hamadé, près Beyrouth (1).

Octobre. — Le 1er, 0 h. 30 m. du matin, à Aiguebelle (Savoie), tremblement précédé ou accompagné d'un bruit semblable au roulement d'une grosse voiture sur le pavé. On a distingué deux secousses à une petite distance l'une de l'autre; la première a été assez forte. La portion du sol ébranlé comprend toutes les communes situées entre La Rochette, Faverges, Montmélian et Argentine, au nombre d'environ 50. On l'a même ressenti un peu à St.-Jean-de-Maurienne. Les communes où il a été le plus sensible sont Argentine, Aiguebelle, Bonvillard et Aiton.

— Le 3, 2 h. du matin, à Saluces (Piémont), légère secousse.

— Le 10, 4 heures et 9 h. 45 m. du matin, à Chianciano et Monte-Pulciano, deux secousses du N. au S. La seconde a été la plus forte, ressentie généralement: elle l'a été légèrement à Monte-St.-Savino.

— Le 19, 3 heures 1/2 du matin, et à l'aube du jour, à Foligno, deux faibles secousses ondulatoires qui ont duré chacune trois secondes.

A Sellano (montagnes de Norcia), peu distant de Foligno, il y eut une vingtaine de secousses du S.-O. au

---

(1) M. Dalgue-Mourgue, directeur de la Société française pour le commerce et l'industrie de la soie en Syrie. Aïn Hamadé, où se trouve la manufacture que dirige ce savant industriel, est à 4 heures de Beyrouth, sur les montagnes du Liban; il est dominé par des montagnes plus élevées qui ont des houillères à 3/4 d'heure et à une heure et demie dans l'intérieur.

N.-E. dans le jour, les deux premières à 8 et 9 heures ital. (1 h. 45 m. et 2 h. 45 m. du matin)(1).

— Le 26, 1 h. du matin, à Léon de Nicaragua (Amérique septentrionale), tremblement ondula-

(1) Le 25, à 3 heures 3/4 après midi, l'on entendit à Aarau (Suisse), dans la direction S.-E. une forte détonation semblable plutôt à un coup de canon un peu éloigné qu'au tonnerre. Elle fut suivie d'un bruit, soutenu pendant dix secondes, comparable à un feu de bataillon mal exécuté. On remarqua en même temps un tremblement de terre, et le lac de Hallwyl (qui se trouve dans la direction indiquée) doit avoir été en ondulation assez forte quelques instants après. Plusieurs personnes prétendent avoir vu, malgré le brouillard très-dense, un grand globe blanchâtre qui se divisa en trois ou quatre parties, et peu après en des milliers d'étincelles rouges, toutes ces parties se dirigeant vers le S.-O. — Sur les bords du lac même, le phénomène produisit une lueur égale à celle du milieu du jour, l'on entendit trois ou quatre fortes détonations qui paraissaient partir du Denitz, et après, un pétillement qui dura près d'une demi-minute et mourut dans le S.-E. Il ne fut pas observé de tremblement de terre. — A Engelberg (au midi du lac des Quatre-Cantons), les détonations parurent partir du N.-E., et l'on crut qu'une montagne s'était éboulée du côté de Schwytz. — A Gadmen (au midi d'Engelberg), on entendit la détonation et on ressentit un tremblement de terre qui sembla partir du S.-E., mais on ne vit pas de météore.

Quoiqu'il soit très-probable, ajoute M. Studer auquel je dois cette intéressante communication, que ce phénomène ait été accompagné d'une chute de météorites, aucun journal n'en fait mention. Peut-être les pierres sont-elles tombées dans le lac de Hallwyl et y ont causé le mouvement indiqué. Mais on peut douter avec raison que ce fait se rapporte à un tremblement de terre.

toire très-violent pendant une minute, ensuite nombreuses secousses.

Novembre.—Le 12, de 3 à 5 heures du matin, dans les environs de Caen (Calvados), secousses violentes accompagnées de détonations souterraines, ayant la plus grande analogie avec les tremblements de terre. Le phénomène s'est manifesté principalement à Bretteville-sur-Odon, Carpiquet, St.-Contest.

— Le 17, 4 heures 1/2 du matin, à Limone (Piémont), deux secousses ondulatoires précédées de légers chocs verticaux. A Saluces, légère secousse à 4 h. 45 m. du matin.

—Le même jour 17, 4 h. 40 m. du matin, à Brest, un roulement semblable au bruit de lourds pavés que l'on décharge, et en même temps une légère secousse. Le tremblement a duré environ huit secondes.

—Le 28, 5 heures 1/4 du soir, à Parme, une secousse ondulatoire très-faible; à 7 heures, nouvelle secousse plus sensible, ondulatoire comme la première, dans la direction du S. au N. Depuis le matin, les aiguilles magnétiques de l'Observatoire et du Cabinet de physique du Collége Marie-Louise, avaient manifesté des irrégularités dans leurs mouvements : on avait remarqué, notamment entre 9 et 11 heures, une augmentation de déclinaison. Température *maxima* du jour + 1°,5 R., *minima* la nuit suivante, — 4°,3 R.

A Pise, 7 heures précises du soir, deux secousses très-légères et instantanées, dans un intervalle d'une minute.

A Borgotaro (duché de Parme), elles furent plus violentes, et on en compta 8, dont 2 fortes, 4 violentes et verticales et 2 d'intensité moindre : elles ont eu lieu entre 2 h. 1/2 et 2 h. 3/4 du soir, à 5 h. 35 m., 5 h.

3/4 et 7 h. Cette dernière fut la plus considérable. Toute la population campa hors de la ville, des maisons furent plus ou moins lézardées, des cheminées et des gouttières tombèrent. Eclairs au nord, dans la soirée. A Pontremoli, la secousse la plus forte a duré 9 à 10 secondes dans la direction de l'E. à l'O.

Le 29, à Borgotaro, 5 nouvelles secousses dans le jour, vers 3 h. du matin, à 6 h. 1/4, à 10 h., à 0 h. 3/4 et à 4 h. après midi; elles furent plus faibles que la veille.

Le 30, à 3 h. 3/4 et vers 4 h. du matin, deux nouvelles secousses, et 3 ou 4 dans le reste du jour. La nuit suivante, encore une secousse (vers 5 h.), ou même trois, suivant M. Pistolesi.

— (Sans date de jour.) A Oran, une secousse.

Décembre.—Le 1er, vers 8, 9 3/4 et 10 1/2 heures du matin, à Rome, plusieurs secousses dont la plus longue paraît avoir duré 34 secondes. On en avait déjà ressenti quelques-unes la nuit précédente. M. Colla signale le 30 novembre pour une de ces secousses qu'il indique comme ayant eu lieu dans la direction du N.-O.

— Le 1er encore, dans la matinée, à Borgotaro, 5 nouvelles secousses.

Dans la nuit du 1er au 2, quatre secousses fortes, entre 2 et 4 h. du matin.

Le 2, 10 ou 12 secousses sensibles dans le reste du jour.

Le 3, à 5 h. du matin, une secousse faible. Le soleil paraît toujours pâle, il règne un froid intense, et l'on entend des bruits souterrains continus.

Les jours suivants, il ne paraît pas qu'on ait ressenti de nouvelles secousses, mais il est tombé 0m50 de neige.

— Les secousses du 1er et du 3 paraissent s'être étendues jusqu'à Syra (?).

— Le 3, 6 h. 45 m. du soir, à Ancône, une secousse. Le 4, 3 heures du matin, une nouvelle secousse légère.

— Le 6, 8 heures 3/4 du soir, à Rome, une secousse plus forte que celles du 1er; elle a duré 46 secondes.

— Nuit du 6 au 7, à Borgotaro, oscillations horizontales très-sensibles, précédées de bruits sourds.

Le 7, entre 6 et 7 h. du soir, deux nouvelles secousses très-sensibles, également précédées de bruit.

Le 8, quelques minutes avant 4 h. du soir, une nouvelle secousse très-sensible.

Le 9, un peu avant 9 heures du soir, une nouvelle secousse semblable. Ces deux secousses ont été précédées d'un bruit aérien (*rombo*) et étaient dirigées du SE. au NO.

Le 10, plusieurs secousses très-légères.

Le 11, 6 h. du matin, secousse assez sensible.

Nuit du 11 au 12, 4 nouvelles secousses précédées par des rumeurs souterraines.

— Nuit du 12 au 13, à San Germano (royaume de Naples), secousse ondulatoire très-forte.

— Le 13, entre 7 1/2 et 8 h. du soir, à Aïn-Hamadé (Syrie), une secousse. « J'étais occupé à écrire, dit M. Dalgue-Mourgue, et sans savoir si la secousse fut forte ou non, ne m'en rappelant pas d'autres en ma vie, elle le fut assez pour m'arrêter la plume, et je crus que l'on roulait sur la terrasse de notre établissement un rouleau en pierre du poids de 100 k. environ que l'on a l'usage d'y rouler pour préserver des gouttières : cette opération fait l'effet d'un ébranlement avec le bruit sourd du tonnerre lointain. Tous les ouvriers éprou-

vèrent la même sensation, malgré le tremblement naturel qu'il y a dans toute usine par le mouvement de rotation des machines. La secousse fut ressentie à Beyrouth, dans la rade même, comme dans tous les villages du Liban, d'où je pus avoir, quelques jours après, des renseignements au fur à mesure que je trouvais des gens pour me les donner. Le 10, il avait plu avec une telle force que toute la ville en fut inondée et la campagne dévastée.

— Le 14, 2 h. 1/4 du matin, à Borgotaro, nouvelle secousse faible.

Le 15, 2 heures 1/4 du matin, faible secousse ondulatoire précédée du *rombo*. Quelques autres douteuses dans la nuit.

Le 16, 4 heures et 10 heures 1/2 du matin, deux secousses peu sensibles, surtout la première. Ce jour-là, la température fut très-variable : froide jusqu'à 11 heures, puis chaude comme en été, de midi à 3 heures, et très-froide le soir.

Le 17, 8 heures 3/4, une secousse très-faible. Nuages orageux dans la matinée. Le soir, à 11 heures, secousse assez forte, ondulatoire et verticale à la fois; elle fut suivie d'un bruit sourd.

Le 18, 5 heures du matin, secousse très-sensible; à 11 heures 1/2 du matin, une seconde moins sensible. Perturbations magnétiques extraordinaires à Parme.

Le 19, à minuit 3/4 et 4 heures du matin, deux nouvelles secousses peu remarquables. Pendant toute la nuit du 19 au 20 et dans la matinée suivante, vent d'O. extrêmement violent.

— Le 21, 7 h. 3/4, 8 h. 1/2 et 9 h. du soir, à l'île de Veglia, près de Trieste, trois secousses; la première fut assez forte. Plusieurs autres, les jours suivants, jusqu'au

28. On signale celle du 27, un peu avant midi, et une autre moins sensible du 28, à 6 h. du soir.

— Le 24, 11 heures 3/4 du matin, à Borgotaro, encore une légère secousse.

Le 25, 6 h. du matin, une secousse douteuse. Ce fut la dernière.

— Nuit du 25 au 26, et le 26, 2 h. 1/2 du soir, à Salonique, violentes secousses.

— Le 26, à Bombay, une secousse très-légère.

— Le 31, une secousse sur le flanc oriental de l'Etna. Elle a été assez forte à Catane, vers 7 heures 3/4. Quelques instants auparavant, on avait remarqué un léger mouvement ondulatoire de 2 à 3 secondes de durée.

Le lendemain, vers midi, autre secousse. Elle fut légère à Catane, mais elle fut très-violente à Belpasso et Biancavilla (Sicile).

J'espère que cette note attirera l'attention des savants qu'intéresse la physique du globe et que plusieurs, particulièrement ceux qui, jusqu'à ce jour, m'ont aidé de leur collaboration, voudront bien me communiquer les faits qu'ils auront recueillis. Je fais appel à leur zèle pour 1850.

Bibliographie seismique : 1° *Sui terremoti Memoria di* F. Pistolesi, publié dans les Annali di scienze matematiche e fisiche pubblicati in Roma, aprile 1850, 12 pages in-8°.

M. Pistolesi, qui s'occupe depuis longtemps de l'étude des tremblements de terre, pense que la cause première du phénomène serait l'électricité, mais l'électricité modifiée, l'électricité dans un état particulier de tension. Ce travail, très-intéressant, réclame de nouveaux développements.

bouches volcaniques ouvertes au Vésuve ne se trouvent pas sur une même ligne droite passant par le centre du volcan. Ces faits intéressent vivement la théorie du phénomène. Enfin l'auteur remarque que les laves de 1850 ont parcouru une distance de 9,000 mètres, ce qui est le plus long espace qu'elles aient atteint depuis 18 siècles.

Les observations sur les changements survenus au volcan de 1840 à 1850 occupent les pages 367—378.

5° *Istoria delle eruzione del Vesuvio, accompagnata della bibliografia delle opere scritte su questo Volcana.* Napoli, 1847. Je ne connais malheureusement que le titre de cet ouvrage que le nom de son auteur fera nécessairement rechercher.

Enfin j'ai publié en 1850 un *Mémoire sur les tremblements de terre ressentis dans la Péninsule Turco-Hellénique et en Syrie.* Mém. cour. et mém. des sav. étrang. de l'Acad. roy. de Belgique, t. XXIII, 73 pages in-4°.

2° *Sur l'observation des tremblements de terre,* par R. Mallet, membre de l'Académie d'Irlande. Ce travail a paru dans un volume intitulé : *A Manual of scientific Inquiry, prepared for the use of her Majesty's Navy, and adapted for Travellers in general.* 1 vol. in-8° de XII—488 pages. London, 1849.

J'ai traduit les instructions de M. Mallet, et ma traduction, suivie d'une note additionnelle, a paru dans l'annuaire météorologique de la France, 1850 (2° année), p. 275—295.

3° *First Report on the facts of Earthquake phænomena, by* R. Mallet. Ce travail très-intéressant a paru dans les *Report of the British Association for the Advancement of science for* 1850. Il renferme 82 pages in-8°. Sans s'occuper encore de théorie, l'auteur émet cependant l'opinion que peut-être *l'état sphéroïdal* des corps pourra être un jour invoqué dans l'explication du phénomène.

4° Relation de la dernière éruption du Vésuve arrivée en février 1850, suivie d'un exposé des phénomènes quotidiens observés sur ce volcan depuis 1840 jusqu'à ce jour, par Archangelo Scacchi.

Ce Mémoire, inséré aux comptes-rendus de l'Académie royale des sciences de Naples, a été traduit par M. Damour, et la traduction a été publiée dans les *Annales des mines,* 4° série, t. XVII, mars et avril 1850, p. 323—380, avec une planche.

Il n'est pas possible d'analyser ici les nombreuses observations de l'auteur, je me contenterai d'en signaler trois : 1° certaines détonations que M. Scacchi attribue à des décharges électriques partant du sommet du cône; 2° certaines observations qui paraissent contraires à la théorie des cratères de soulèvement; 3° les diverses

Classe des Monocotyledones.

DESCRIPTION

DE DEUX PLANTES RARES,

DE LA FAMILLE DES HYDROCHORIDÉES,

Nouvellement introduites dans les bassins des serres du Jardin Botanique de Dijon;

PAR C.-S. CUYNAT, D. M.,
MEMBRE ET BIBLIOTHÉCAIRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES.

VALLISNERIE, *VALLISNERIA*.

Micheli. — Juss. — Lin. — Lam.

Plante monocotyledones, aquatique, à fleurs dioïques, qui a quelque rapport avec les stratiotes, et qui se rapproche par son port des zostères. Les feuilles sont toutes radicales, les hampes axillaires, celles des fleurs femelles roulées en spirales.

Car. Spec. — Les caractères principaux sont : des fleurs mâles réunies et sessiles sur un petit épi ou spadix conique entouré d'une spathe à deux, quatre découpures profondes.

Des fleurs femelles solitaires, munies d'une spathe tubuleuse, allongée, bifide à son sommet.

Chaque fleur mâle est composée d'un périgone par-

tagé jusqu'à la base en trois divisions ovales, fort petites, très-ouvertes, réfléchies; de deux étamines à filaments droits, de la longueur du périgone, insérés sur un petit corps qui paraît être un ovaire avorté, et terminés par des anthères simples, ovales.

Chaque fleur femelle offre un périgone partagé en son limbe en six découpures inégales, dont trois extérieures ovales et trois autres plus courtes linéaires, considérées par Linnée comme étant les pétales; un ovaire allongé, cylindrique, infère ou soudé au périgone, surmonté de trois stigmates sessiles, bifurqués ou semi-bifides, ovales, munis d'un appendice dans leur partie moyenne.

Le fruit est une capsule adhérente au périgone, allongée, cylindrique, terminée par trois dents, uniloculaire, polisperme; les graines sont fixées à la paroi interne, et enveloppées d'un mucilage qui les protège sans doute de l'humidité. La radicale est infère.

Vallisnerie spirale. *Vallisneria spiralis.*

Micheli, gen. 12, tab. 10, fig. 1, 2. — Lin., spe. 2, 1441. — Juss., gen. 67. — Lam., illust., tab. 799. — Richard, Mém. de l'Institut, 1811. 2, p. 67, tab. 3.

Vallisneria foliis angustis subacutis, vix denticulatis, radice fibrosa, stolonifera.

Les individus mâles et femelles ne diffèrent que par la fleur. Leurs racines sont fibreuses, vivaces; elles émettent des drageons comme les fraisiers, traçant çà et là, et sont fixées dans la vase. De chaque touffe de racines il naît des feuilles radicales, vertes, allongées, aplaties, minces, transparentes, ayant quelque ressemblance avec celles des graminées, légèrement ci-

licées ou denticulées à leur sommet, quelquefois longues d'un pied ou un peu plus, larges à peine de quelques lignes, marquées de trois fines nervures, et flottant au gré des eaux. Les fleurs femelles et les fleurs mâles naissent au sommet de hampes aphylles, radicales, axillaires, qui partent du milieu des feuilles.

D'abord la fleur femelle, solitaire sur une hampe déliée, très-longue, à peine visible et tournée en spirale, est cachée sous les eaux; mais peu à peu les spires se détendent, se déroulent, et la fleur vient voguer à la surface de l'eau. Elle est environnée à sa base d'une spathe tubulée, terminée par deux dents; son ovaire est cylindrique et couronné par les six divisions purpurines du périgone; trois divisions sont ovales, trois autres sont linéaires et alternes avec les premières. Trois stigmates ovales, fendus en deux ou semi-bifides à leur sommet, ayant chacun à leur partie moyenne un petit appendice, occupent le centre de la fleur.

La hampe qui porte les fleurs mâles est très-courte, et reste sous l'eau; elle est terminée par une spathe s'ouvrant en deux, quatre parties, mettant à couvert un épi ou spadix court et conique, formé par une multitude de petites fleurs blanches sessiles, à périgone à trois divisions et à deux étamines.

Ainsi les fleurs femelles surnagent et s'épanouissent à la lumière, tandis que les fleurs mâles, retenues sur un autre individu, sont plongées dans les eaux. Si cet ordre était permanent, la fécondation ne pourrait avoir lieu et ne s'accomplirait point, et le vœu de la nature ne serait point rempli; mais elle n'a multiplié les obstacles que pour montrer l'étendue de ses ressources. Au temps marqué par elle, la spathe de l'épi mâle se déchire, les petites fleurs se détachent, montent à la

surface de l'eau, s'épanouissent, se mêlent aux fleurs femelles, les fécondent et se flétrissent après sans retour. Bientôt après, les fleurs femelles sur lesquelles la spathe se referme, entraînées par leur hampe dont les spires se rapprochent, redescendent au fond des eaux où leurs graines mûrissent.

Le fruit est une capsule cylindrique, dure, coriace, surmontée de trois dents. Les semences sont fixées à la paroi interne des valves, plongées dans une matière muqueuse qui les protège, sans doute, contre l'humidité.

Voici comment l'auteur du poème des plantes, Castel, a peint avec autant d'élégance que de vérité ce phénomène intéressant :

Le Rhône impétueux, sous son onde écumante,
Pendant dix mois entiers, nous dérobe une plante
Dont la tige s'allonge en la saison d'amour,
Monte au-dessus des flots et brille aux yeux du jour.
Les mâles, jusqu'alors dans le fond immobiles,
De leurs liens trop courts brisent leurs nœuds débiles,
Voguent vers leur amante, et libres dans leurs feux,
Lui forment sur le fleuve un cortége nombreux.
On dirait une fête où le dieu d'hyménée
Promène sur les flots sa pompe fortunée.
Mais le temps de Vénus une fois accomplis,
La tige se retire en rapprochant ses plis,
Et va mûrir sous l'eau sa semence féconde.

Delille, dans ses trois Règnes de la Nature, a aussi chanté les amours de la Vallisnerie. Je rapporte ici les vers de cet auteur :

Eh! dans le sein de l'humide séjour
Les peuples végétaux n'ont-ils pas leur amour?

Je t'en prends à témoin, ô toi, plante fameuse
Que le Rhône soutient sur son onde écumeuse!
Même lien n'unit point les deux sexes divers;
Le mâle dans les eaux cachant ses épis verts,
Y végète ignoré; sur la surface de l'onde,
Son épouse, suivant sa course vagabonde,
Y goûte, errant au gré des vents officieux,
Et les bienfaits de l'air, et la clarté des cieux.
Mais des flots paternels la barrière jalouse
Vainement de l'époux a séparé l'épouse;
L'un vers l'autre bientôt leur sexe est rappelé,
Le temps vient, l'amour presse, et l'instinct a parlé.
Alors prêts à former l'union conjugale,
Les amants élancés de leur couche natale
Montent, et sur les flots confidents de leurs feux,
Forment à leur amante un cortége nombreux.
L'épouse attend l'époux que l'onde lui ramène;
Zéphir à leurs amours prête sa molle haleine;
Le flot les réunit, la fleur s'ouvre, et soudain
L'espoir de la famille a volé dans son sein.
L'amour a-t-il rempli les vœux de l'hyménée,
Sûre de ses trésors, la plante fortunée
Prête à donner aux eaux de nouveaux citoyens,
De ses replis tortueux raccourcit ses liens,
Descend au fond du fleuve, et sur la molle arène,
De sa postérité s'en va mûrir la graine;
Attendant qu'elle vienne au milieu de sa cour
Retrouver le printemps, le soleil et l'amour.

C'est Micheli qui, le premier, observa cette plante singulière dans les fossés bourbeux de Florence et de Pise; il la nomma Vallisneria, du nom d'un médecin de Padoue. Elle habite le Rhône et le canal du Midi où on me l'a fait observer vivante. Elle fleurit à la fin du printemps.

STRATIOTE, *STRATIOTES.*

Plantes aquatiques, spathacées, à feuilles vaginales, souvent dioïques par avortement, ayant des rapports avec la Vallisneria et l'Hydrocharis.

Car. gen. — Chaque fleur présente une spathe comprimée, diphylle, persistante, divisée en deux découpures profondes, courbées en carène à plusieurs ou à une seule fleur. Un périgone à trois divisions courtes, profondes, droit, monophylle, adhérent à l'ovaire, un peu tubulé; une corolle soudée au périgone à trois divisions profondes, une fois plus longues que le périgone en cœur renversé; environ 20 — 25 étamines à filets courts, insérés au sommet du tube corollaire à anthères droites, simples, allongées, plusieurs sont souvent stériles; un ovaire infère, ovale, munis de six styles de la longueur des étamines, fendus longitudinalement, terminés par des stigmates simples, une baie ovale, charnue, amincie aux deux extrémités, hexagone à six loges, contenant chacune, dans une substance pulpeuse, des semences nombreuses, un peu anguleuses, attachées aux parois des valves. L'embryon est situé à la base d'un puisperme charnu.

STRATIOTE ALOÏDE. *Stratoites aloides.*

Lin. Spe. 756. — Gœrtn. Carp. 1, p. 48, tab. 14.
Fl. Dan., tab. 337. — Lam. illust., tab. 489.

Stratiotes foliis ensiforeni-triangularis, ciliato-ancubatis.

Par son port et par la forme de ses feuilles, cette plante ressemble presque à un aloës, et flotte dans les eaux stagnantes.

Ses racines sont composées de longues fibres simples, cylindriques, terminées par une touffe de chevelu qui plonge dans le limon. Du collet des racines, sortent des feuilles nombreuses, étroites, allongées, aigües, presque uniformes, glabres, souvent foncées, épaisses, imbriquées, et formant une rosette touffue, garnies à la base de dents épineuses; elles sont à moitié plongées dans l'eau, et ont au plus un pied de long sur neuf lignes de large, marquées par de fines nervures longitudinales. Du centre de ces feuilles, s'élèvent des hampes droites, comprimées, glabres terminées par plusieurs ou une seule fleur blanche, droite, enveloppée à sa base par une spathe bifide, aigüe, en forme de carène, denticulée sur le dos. Le périgone est verdâtre, a trois divisions courtes: la corolle a trois découpures profondes élargies en ovales ou en cœur renversé, obtuses, un peu arrondies: elle est blanche et couronne l'ovaire. Environ 20 — 25 étamines sont disposées autour de six styles fourchus; l'ovaire devient une baie charnue, ferme, oblongue, amincie à ses deux extrémités, un peu courbée à l'époque de la maturité; elle est partagée en six loges, les graines sont nombreuses, petites. L'embryon est situé à la base du puisperme; elle est souvent dioïque par avortement.

Elle habite les fossés et les canaux de la Flandre et de la Belgique. Elle est très-commune dans le Jutland, la Fionie et la Seelande, provinces du Dannemarck, où je l'ai observée aussi bien qu'en Flandre et en Belgique.

NOTICE

SUR

M. LE D[R] ANTOINE,

Membre résidant de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

MESSIEURS,

Lorsque l'inflexible loi, à laquelle l'humanité est soumise, vient frapper l'homme, elle nous rappelle la fragilité de notre existence; mais lorsqu'elle vient nous ravir un confrère estimable, digne de toutes nos affections, elle ne nous laisse, pour adoucir les regrets causés par sa perte, que la ressource d'en conserver le souvenir. L'unique satisfaction, dont puissent jouir les Membres d'une association scientifique, se borne à rappeler les diverses circonstances qui établissaient les rapports et les liaisons entre les Membres qui survivent et le Membre qui a succombé, en payant à la nature le tribut qu'elle lui a imposé. Mais si une longue vie a rendu le confrère que nous regrettons, témoin des nombreuses péripéties sociales, politiques et scientifiques qui se sont succédées dans l'intervalle d'un siècle, il est

f

satisfaisant et en même temps instructif d'en recueillir et d'en rapprocher toutes les circonstances : elles se groupent autour de celui qui, placé sur la limite qui réunissait deux époques séparées aujourd'hui par un immense intervalle, les a envisagées avec le calme du sage dont parle Horace :

Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.
(*Carm.* lib. III, *Carm.* 3.)

Notre confrère a été témoin de faits importants, dont les uns sont généraux et les autres locaux.

Je me bornerai à en signaler deux : l'un est le bouleversement social amené par les orgies sous la Régence, suivies du règne des favorites sous Louis XV ; par la diffusion des idées prônées par le philosophisme, et enfin par le désordre des finances.

L'autre concerne la destruction des colléges de médecine.

Jean-Baptiste Antoine, docteur en médecine, chevalier de la légion-d'honneur, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Dijon, doyen d'âge et de fait de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, dernier Membre restant du Collége de médecine de cette ville, dont il a été également le dernier secrétaire, correspondant de l'Académie de médecine de Paris, et de plusieurs sociétés savantes, etc., naquit à Mantoche, bailliage de Gray (département de la Haute-Saône), le 30 novembre 1752, époque à laquelle la publication de l'Encyclopédie par Diderot et d'Alembert annonçait déjà la lutte qui allait s'engager entre les différents ordres de l'Etat, et la suppression d'une corporation fameuse, dont la chute rappelait celle organisée à l'imita-

tion des principes d'Hassam (1), et détruite sous Philippe-le-Bel, au commencement du XIVe siècle. C'était également l'époque à laquelle une couronne fut décernée, par notre Académie, à un auteur dont les ouvrages postérieurs ont eu pour but de saper la société dans ses fondements, de détruire les liens de famille, sous l'aspect séduisant de les resserrer, en plaçant au même niveau le père et l'enfant, la mère et la fille, et brisant ainsi la hiérarchie sociale en voulant que le fils soit l'égal du père.

Le père de notre confrère, recteur d'école, dirigea sa première éducation, et l'envoya plus tard étudier à *Champvans* chez l'instituteur Perrin, homme aussi modeste qu'instruit, et dont certains élèves sont devenus des hommes distingués par leur savoir et leur beau caractère.

C'était encore le temps où subsistait un usage du moyen âge, d'après lequel le fils d'un seigneur allait faire son apprentissage de guerrier chez un autre seigneur (2); et sur la fin du siècle dernier, subsistait encore entre certains négociants français et allemands l'usage d'échanger les enfants.

J.-B. Antoine, élève studieux, attentif et doué d'une application persévérante, avait déjà fait de rapides progrès lorsqu'il vint à Besançon terminer ses études à l'Université de cette ville; la langue latine lui devint tellement familière, qu'il lui était indifférent de s'exprimer en latin ou en français.

---

(1) Hassam fonda, en 1090, l'ordre des Assassins. Voyez *Histoire des Assassins, par Hammer,* 1833, *pp.* 82, 88, 90, 125, 128.

(2) Voyez *Roland ou la chevalerie, par E.-J. de l'Ecluse*; 1845, *tom.* I, *p.* 63, 64.

En l'année 1775, le jeune Antoine fit un voyage en Bretagne, sous les auspices d'un ami dévoué, M. le comte de Serent. La cordialité patriarchale des Bretons, leur sobriété, leur hygiène attiraient son attention, et étaient pour lui un sujet continuel d'études consciencieuses, soutenues par le désir d'être utile à l'humanité souffrante; il fortifiait ainsi la vocation toute particulière qui le portait à embrasser l'honorable profession de médecin. Aussi, pendant son voyage, il recueillit tout ce qui se rattachait à cet art, et il en fit l'objet de ses judicieuses méditations. Le souvenir de la Bretagne n'avait point vieilli dans son imagination nonagénaire; il regrettait parfois le séjour de Rennes et de Vannes; il se rappelait souvent la velléité qu'il avait eue de se fixer dans ces heureuses contrées.

Au retour de son voyage en Bretagne, M. Antoine se décida à se rendre à Besançon, où ses études dans l'art de guérir furent aussi fortes et aussi brillantes, à l'Université de médecine, qu'elles l'avaient été au collége de cette ville; aussi lui méritèrent-elles une honorable distinction : il obtint comme récompense un bel exemplaire relié des œuvres de Sydenham, sur la couverture duquel est frappé en or l'écusson de l'Université avec la légende : UNIV. BISUNT. PRÆMIUM.

Reçu maître ès-arts le 2 mai 1777, bachelier le 13 août suivant, licencié le 10 août 1778, il obtint le grade de docteur le 19 novembre 1781; ce fut alors qu'il choisit la petite ville d'Is-sur-Tille pour y consacrer son talent et y exercer son art. Il ne tarda pas à être désigné comme médecin de l'hôpital de cette ville, où une nombreuse clientelle vint absorber son temps qui, pour lui, s'écoulait avec une indicible rapidité.

Le désir d'exercer sur un plus grand théâtre, le décida

à se faire agréger au collége de médecine de Dijon. A cette époque déjà bien éloignée de nous, le spiritualisme dominait encore le matérialisme; aussi le nombre des ecclésiastiques était considérable et illimité, tandis que le nombre des médecins était faible et limité, proportion inverse aujourd'hui. A cette époque, disons-nous, l'honorable (1) et noble profession de médecin ne pouvait alors être exercée à Dijon que par l'agrégation au collége de médecine de notre ville; cette agrégation indispensable ne s'obtenait qu'après de sérieuses et rudes épreuves; de longues et de savantes dissertations écrites servaient de base à la thèse qu'était obligé de soutenir le candidat, en présence du maire et des échevins de la Chambre de ville.

La ville de Dijon, capitale de la Bourgogne, était le siége d'un Parlement qui, institué par Louis XI le 18 mars 1476, et rendu sédentaire en 1494 par Charles VIII, siégea jusqu'en 1501 dans la Chambre de ville; les hommes les plus distingués en firent partie. Il suffit de rappeler le nom de quelques-uns des Membres qui s'y trouvaient pendant le XVIIIe siècle, tels que les Bouhier, les de Brosses, les Richard de Ruffey, les Guyton-Morveau, etc.

Dijon était le centre d'un pays d'Etats, dont la tenue

---

(1) Honora medicum propter necessitatem : etenim illum creavit Altissimus. Voyez *liber ecclesiastici*, cap. XXXVIII.

Le gouvernement républicain, qui préside aujourd'hui aux destins de la France, a oublié que la profession libérale de médecin était toute de dévouement; et il a voulu que la faculté de soulager l'humanité souffrante ne soit accordée qu'aux médecins assujettis à l'impôt de la patente, et dont ils avaient été exemptés jusqu'en 1850.



générale avait lieu tous les trois ans, et était présidée par le prince de Condé, protecteur de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, fondée en 1720 par M. Pouffier.

Le collége (1) de médecine de Dijon brillait aussi d'un vif éclat; des praticiens habiles, dont le savoir égalait le désintéressement, le composaient. L'agrégation avait lieu par suite des examens et de la thèse soutenue en robe. On sait de quelle importance est le costume. Les manteaux des universités anglaises ont encore aujourd'hui la vieille forme du khalaa ou kaftan, qui étaient les habits d'honneur des Arabes, ou les habits de cérémonie des docteurs. *Hist. des Assassins, par Hammer, p.* 55.

Le docteur Antoine fut agrégé au collége de médecine (2) de Dijon le 27 avril 1784, et reçut par cette

---

(1) *Collegium,* corporation.

(2) Il a été le dernier secrétaire du collége de médecine de Dijon, et il a seul survécu à tous ses confrères de ce même collége, qui fut établi par délibération de la Chambre de ville le 15 juin 1645, approuvée par lettres du roi à la date du mois d'août 1654.

Avant l'établissement du collége de médecine à Dijon, il existait depuis longtemps un usage d'après lequel les médecins, reçus par la Chambre de ville, après avoir soutenu les thèses publiques, étaient chargés de secourir les malades des hôpitaux. *Délibérations du* 16 *janvier* 1554, 10 *janvier* 1555, 12 *septembre* 1614. On lit même à la date du 27 juillet 1445 : « La Chambre nomme Mᵉ Anselme, docteur en médecine, pour visiter les pauvres de la ville et l'hôpital; il jouira de l'exemption de tous impôts. »

Les lettres-patentes de Charles VIII, données à Dijon le 6 août 1484, défendent l'exercice de la médecine aux personnes

distinction la récompense d'un travail constant, bien dirigé. Son zèle, ses connaissances étendues dans la science médicale, le firent apprécier par les docteurs

---

qui n'ont pas fait voir leurs lettres de docteurs aux maires et échevins.

Arrêt du Parlement, 9 mars 1557, nouveau style, qui interdit à l'avenir l'exercice de la médecine à tous ceux qui n'auront pas été examinés et reçus en présence de deux conseillers de la Cour et des députés, par les maïeurs et échevins.

L'arrêt concernant les médecins, à la date du 2 août 1565, fut rappelé le 10 mai 1570. Il a été enregistré le 27 février 1572, et le 8 janvier 1574, il fut décidé que les médecins soutiendraient thèse avant que d'être reçus par la Chambre à laquelle ils se présenteront pour exercer. Un arrêt du 8 février 1627, porte la même décision.

Le collége de médecine de Dijon fut formé, par la réunion volontaire des médecins, dès le commencement du XVIIe siècle, et établi par une délibération de la Chambre du conseil à la date du 13 juin 1645, homologuée au Parlement par arrêt du 20 septembre 1650. « Le contenu de cette délibération servait comme de statuts et de réglements pour lesdits sieurs médecins de Dijon. »

Quoique formant une corporation, les médecins n'avaient point de registre particulier, et tout ce qui avait rapport à l'art de guérir, se trouve disséminé dans les registres de la Chambre de ville.

Dès 1639, les médecins de Dijon, réunis, avaient rédigé des statuts qui astreignaient les candidats à un examen et à une thèse. Ces statuts ont été homologués le 20 septembre 1650. L'arrêt d'homologation, signé Saumaise, a été rendu par la Chambre des vacations.

Lettres-patentes de sa Majesté, du mois d'août 1654, enregistrées au Parlement de Dijon le 20 décembre 1655, qui permet d'établir un collége de médecine à Dijon ; ces lettres sont

Maret et Dechaux père, qui le recommandèrent vivement. Il est curieux et intéressant de s'arrêter sur l'histoire de l'institution du collége de médecine qui conser-

confirmées par un édit du mois de mars 1707, enregistré au Parlement le 16 avril suivant.

L'arrêt du 14 août 1730 rappelle les articles 32 et 33 de l'édit du mois de mars 1707, en relatant l'arrêt du 20 septembre 1650, et celui du 20 mars 1710 confirme la nécessité de subir les examens, de soutenir les thèses et d'être agrégé.

Ce ne fut que 25 ans après l'arrêt du 14 août 1730, que le collége de médecine de Dijon commença à avoir un registre. Ce registre est un cahier de papier timbré, composé de vingt-cinq feuilles doubles, paraphées le 1er août 1755 par M. Claude Marlot, vicomte maïeur, prévôt et lieutenant-général de police de la ville de Dijon, sur les réquisitions des médecins, pour satisfaire aux arrêts de la Cour des 14 août 1730 et 9 décembre de la même année.

La première délibération, datée du 2 août 1755, se trouve au premier folio; et la dernière, à la date du 13 février 1792, est inscrite sur le folio quarante.

Toutes les délibérations sont signées par la totalité des Membres du collége de médecine présents à chaque séance.

Ce registre s'est trouvé déposé chez notre confrère, qui en a été le dernier secrétaire en fonctions. Après la mort du docteur Antoine, M. son fils a remis ce registre à M. Vallot, comme le plus ancien médecin de Dijon; ce dernier a pensé devoir l'adresser à M. le maire pour être déposé aux archives de la ville, où il se trouve actuellement.

Le collége des médecins de Dijon faisait, tous les ans, célébrer aux Cordeliers une messe au grand-autel, le jour de la fête de Saint Luc, le 18 octobre; il s'assemblait pour affaires de la profession, et même pour soutenir thèse, dans une salle située au petit cloître.

Il ne reste plus de souvenir de la disposition de cette salle,

vait, à ceux qui exerçaient l'art de guérir, la dignité et la considération que méritent les talents.

Cette institution avait l'avantage de maintenir la confraternité, de prévenir le public contre les envahissements du charlatanisme et contre les séductions de l'empirisme; elle présentait aux citoyens une garantie de moralité rassurante pour les familles; elle exerçait une police médicale, et rétablissait dans la corporation l'ordre s'il y avait été troublé.

Le docteur Antoine fut reçu, le 25 juin 1786, médecin de l'Hôpital général de notre ville, et y fit le service jusqu'en 1807, époque à laquelle il le cessa.

Le 21 décembre 1786, l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, admit parmi ses membres le docteur Antoine, que la révolution de 1789 trouva consacré aux fonctions de son art et livré aux études qui en étendent le pouvoir. Quelques années plus tard, lorsque l'anarchie et la terreur remplacèrent l'ordre et le calme, lorsqu'aucune existence n'était assurée, rien ne fut sacré; les services rendus étaient oubliés, et les citoyens les plus inoffensifs devinrent les victimes du désordre qui bouleversait la France.

Le docteur Antoine éprouva, comme ses confrères de

---

le monastère ayant été détruit et remplacé par des maisons d'habitations.

La crainte d'allonger outre-mesure cette note m'a engagé à supprimer la liste des médecins qui ont exercé à Dijon depuis le XIVe siècle, et toujours d'après l'autorisation accordée par le pouvoir civil. Cette liste, si elle était publiée, servirait à compléter l'histoire du collége de médecine de Dijon jusqu'à l'époque de sa destruction en 1793.

cette époque, les effets de ce nouveau régime ; il fut dénoncé comme suspect, et par suite incarcéré.

Les malades de l'hôpital, auxquels il prodiguait ses soins, ne recevant plus les secours de l'art, se plaignirent de l'abandon où on les laissait, et s'adressèrent au conseil de la commune pour réclamer leur médecin.

L'avocat Trullard Bernard qui, plus tard, devint conseiller à la Cour d'appel de Dijon, fit valoir avec la plus grande chaleur les droits de l'humanité souffrante, les talents et le dévouement dont le docteur Antoine avait constamment donné des preuves ; et par un chaleureux plaidoyer, il parvint par faire ouvrir les portes de la prison et mettre en liberté celui qui n'aurait jamais dû y être retenu.

A cette époque, le gouvernement révolutionnaire fut obligé d'établir un hôpital militaire à Dijon. Le docteur Antoine fut requis pour en faire le service, pendant la maladie de son confrère au collége de médecine et à l'Académie, le docteur Durande, après la mort duquel il continua le service durant les années II et III de la République. Il fut atteint du *typhus nosocomial,* aux résultats fâcheux duquel il échappa.

Lorsque le calme commença à se rétablir, le gouvernement sentit le besoin de rétablir des institutions que la barbarie révolutionnaire avait détruites. Par suite d'un arrêté du ministre, l'administration départementale de la Côte-d'Or, constitua, pour remplacer l'Académie fondée par M. Pouffier, une Société d'agriculture, sciences et arts, qu'elle composa d'anciens Membres de l'Académie auxquels furent adjoints des cultivateurs, des jardiniers, des serruriers, afin d'éviter l'aristocratie de la science qui avait épouvanté les destructeurs de l'ordre social.

Le docteur Antoine fit partie du noyau de cette nouvelle Société et en fut un des Membres les plus assidus.

En 1808, lors de la formation des Ecoles secondaires de médecine, notre confrère fut nommé à celle de Dijon, et chargé du cours de thérapeutique et de matière médicale, qu'il professa gratuitement et pendant de longues années avec un zèle et un courage qui ne se lassèrent point ; il affronta les tracasseries multipliées, suscitées à l'école par l'administrateur, qui, ne pouvant, suivant son désir, en faire partie et en devenir le directeur, la paralysa de tout son pouvoir.

Ces obstacles multipliés ne ralentirent point le zèle du docteur Antoine qui continua à donner ses leçons dans son cabinet, lorsque le local attribué d'abord à l'Ecole, reçut une autre destination.

L'Ecole de Dijon paraissait vouée à l'oubli, lorsqu'au mois de septembre 1837, un projet de réorganisation fut présenté aux Chambres par le ministre de l'instruction publique ; le docteur Antoine fut nommé directeur de cette nouvelle Ecole, à laquelle on assigna un local près l'Hôpital général.

Une nouvelle organisation eut lieu en octobre 1840, et le docteur Antoine, nommé directeur honoraire, regarda ce titre comme une disgrace ; cette décision lui causa un profond chagrin, malgré la décoration de la légion d'honneur qui lui fut donnée comme une fiche de consolation ; mais armé de la philosophie chrétienne, il supporta avec courage l'amertume de la retraite qu'on lui imposait, et il put dire avec le poëte : *Sic vos, non vobis*. Président d'honneur de la Société médicale de Dijon, il se livra, à l'âge de 86 ans, à l'étude de la langue allemande, afin de rédiger les rapports sur les ouvrages des médecins de Vienne, de Dresde, de Stuttgard,

de Berlin, qui désiraient obtenir le titre de correspondants.

Membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, il en fut nommé à diverses reprises président, et en cette qualité, dans plusieurs séances publiques, il prononça des discours solidement pensés et élégamment écrits.

Ses connaissances en bibliographie lui faisaient regretter une faute typographique (1), propagée par les éditeurs de Quintilien, et concernant l'illustre Cornelius Celsus, l'Hippocrate des latins, et le Cicéron des médecins; aussi notre confrère publia dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1833, *p.* 67-88, une curieuse et savante dissertation sur le *Médiocri ingenio*, attribué à Celse par Quintilien; il fait observer, d'après le docteur Sanchez, que le manuscrit original portait *med'* (en abrégé pour *medicus*), avant *acri ingenio*. Les copistes ignorants regardant le signe d'abrévation de *med'* comme un point sur un *i*, écrivirent *mediocri* en substituant un *o* à l'*a* d'*acri*, et l'erreur subsista longtemps.

---

(1) Cette erreur de copiste a son pendant dans l'altération du texte de la vie de saint Benoît par saint Grégoire, qui dit :

Saint Benoît, allant faire ses prières, rencontra le diable sous la forme d'un vétérinaire (*diabolus in mulomedici specie*) portant une fiole d'une main, et un licol de l'autre. Un copiste inintelligent ou peut-être malin, sépara le mot *mulomedici* en deux, par l'interposition d'une virgule entre *mulo* et *medici*. D'après ce copiste, le diable passa pour un *médecin monté sur sa mule*. Un tableau exécuté d'après ce texte corrompu, a été la source de plusieurs autres, dans lesquels Satan a été représenté avec la robe doctorale et les instruments de la profession en croupe sur sa monture.

Le 6 septembre 1848, le docteur Antoine fit une chute qui occasionna une fracture du col du fémur, dont la consolidation ne se fit qu'imparfaitement et mit le malade dans l'impossibilité de marcher.

Vers la fin d'avril 1849, une affection catarrhale très-grave se déclara, et après avoir reçu les consolations de la religion, le 4 mai suivant, il rendit son âme à Dieu avec le calme et la sérénité de l'homme de bien; il était âgé de quatre-vingt-seize ans et cinq mois.

Le docteur Antoine, par ses connaissances étendues et par son amabilité, s'était concilié l'estime générale; la bonté de son caractère, son désir constant d'obliger, son zèle à prodiguer ses conseils et ses avis, le portaient constamment à rendre service et à être utile à ses semblables. Quelle que fût la rigueur de la saison, l'heure du jour ou de la nuit à laquelle on réclamait ses soins, il était toujours prêt à voler au secours des malades qui l'appelaient; il ne faisait aucune distinction de rang, il était aussi empressé à se rendre vers le pauvre que de se rendre vers le riche; et l'on peut dire du docteur Antoine : *Transiit benefaciendo*. Aussi la vénération, dont il se voyait entouré, était une juste récompense des sacrifices qu'il s'imposait, en prodiguant ses soins aux individus souffrants.

Le docteur Antoine conserva sa présence d'esprit et la lucidité de ses connaissances scientifiques jusqu'à son dernier moment. Fils respectueux, bon époux, excellent père, dévoué confrère et d'une obligeance extrême, il s'était concilié l'estime générale, comme l'a prouvé le cortége nombreux qui l'accompagna à sa dernière demeure, où les regrets de sa perte furent exprimés d'une manière simple et touchante par le docteur Naigeon, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine.

Une Notice nécrologique sur le docteur Antoine de Dijon a été publiée par J.-M.-A. F... Elle est indiquée seulement par son titre dans le *Compte-rendu des travaux de la Société de médecine de Toulouse*, 1850, *p.* 116, *n°* 25. Ne la connaissant que par son titre, nous regrettons de n'avoir pu faire usage de son contenu.

VALLOT, D. M.

SUPPLÉMENT
A L'ICHTHYOLOGIE FRANÇAISE,

ET TABLEAU GÉNÉRAL
Des Poissons d'eau douce de la France;

PAR **J.-N. VALLOT**, D. M.,
PROFESSEUR D'HISTOIRE NATURELLE, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

L'histoire des poissons présente une multitude de faits curieux, bien propres à attirer l'attention des lecteurs ; le rôle que jouent les poissons dans l'économie de la nature, l'utilité dont ils sont, en entrant dans le régime alimentaire des populations, les divers usages auxquels on peut les employer dans les arts, rendent leur étude intéressante, quoique difficile par suite de leur séjour dans un élément convenable uniquement à des animaux à sang-froid et pourvus de branchies.

La difficulté de l'étude des poissons est en partie surmontée par l'analogie, par le rapprochement et le contrôle des observations faites par les divers pêcheurs, et par l'établissement d'une synonymie exacte des espèces décrites par les ichthyologistes. Nous avons été assez heureux pour rapporter à plusieurs espèces mentionnées dans notre *Ichthyologie française* 1837, et *Mém. acad. de Dijon*, 1836-1838, celles décrites par MM. Holandre, *Faune du département de la Moselle*, 1836 (1); Mauduyt, *Ichthyologie de la Vienne*, insérée dans le *Bulletin de la Société académique de Poitiers*, 1848; et Valenciennes, *Hist. nat. des poissons* (2).

(1) M. Holandre n'a pas indiqué les poissons de la Moselle signalés par Ausonne; mais on en trouve l'indication donnée par M. Valenciennes, dans les *Classiques latins publiés par Panckouke*.

(2) M. Valenciennes n'a point achevé l'histoire naturelle des poissons; et le dernier volume, c'est-à-dire le 22e, a une table fort incomplète, dans laquelle l'auteur n'a indiqué aucun des noms vulgaires des poissons, ce qui rend difficiles les rapprochements que désireraient les lecteurs.



Le plateau de Langres est le seul point de la France d'où s'écoulent des eaux qui se rendent dans les trois mers; par la Meuse, à la Mer-du-Nord; par la Vingeanne, à la Méditerranée; par l'Aube et la Marne, à l'Océan.

Je ne sais sur quelles preuves s'appuyait Courtépée pour écrire, *tom.* IV, 1848, *p.* 76 : « A Meilly-sur-Rouvre, arrondissement de Beaune, trois fontaines dont les eaux tombent dans trois mers différentes. »

Le département de la Côte-d'Or a des eaux qui se jettent dans le Rhône, dans la Loire et dans la Seine, mais ces eaux ne sont ni assez profondes, ni assez rapprochées de la mer pour qu'on puisse espérer y voir des dauphins ou des marsouins communs, que, d'après les *Suites à Buffon, Cétacés*, 1836, *p.* 391, « il n'est pas très-rare de voir remonter la Seine ou la Loire, » où ils sont attirés par le muge dont ils sont très-friands. Quoique nous parlions de beaucoup de poissons qui ne peuvent se trouver en France, l'étude de plusieurs, présentant des singularités frappantes, nous autorise à en mentionner quelques-uns pour prouver l'intérêt que présente l'étude de l'ichthyologie.

Ainsi on ne devra pas être surpris de trouver dans cette introduction, au second supplément à notre ichthyologie, l'indication de quelques faits relatifs à l'histoire générale des poissons.

Cuvier, *Leçons d'anatomie comparée*, *tom.* 2, 1805, *p.* 621, parlant des écailles qui recouvrent les poissons, dit : « Elles acquièrent jusqu'à sept centimètres de longueur dans une espèce de *spare* surnommée la *grande écaille*, etc. »

J'espérais que l'éditeur de la nouvelle édition de cet ouvrage de Cuvier, donnerait quelques éclaircissements à ce sujet, et j'ai été trompé dans mon attente.

Je savais que Grew, *Mus. Regi. Societ.*, *p.* 113, parlait « d'écaille d'environ trois pouces de diamètre, appartenant peut-être, dit-il, au *Cucupuguacu*, Marg. » Mais en recourant à l'*Hist. nat. Brasil*, *lib.* IV, *Hist. pisci.*, *p.* 169, on voit que Margrave dit positivement de ce poisson, long de 5 pieds, *squamas habet parvas*.

J'avais cru, *Ichthyol. franc.*, *p.* 40, que ces grandes écailles,

indiquées par Broussonet, *Jour. phys.*, 1787, *tom.* XXXI, *p.* 13, appartenaient au *Chætodon macrolepidotus*.

Des recherches subséquentes m'ont appris que ces écailles sont celles du *Camaripuguacu,* de Marg., *Hist. nat. Brasil, p.* 179, poisson de la taille de 11 à 12 pieds, dont le corps est recouvert de grandes écailles presque rondes, en forme de bouclier.

Cette espèce de poisson appartient au genre *sudis,* Cuv. Je suis porté à croire qu'elle est le *Sudis gigas,* Cuv., *Sudis pirarucu,* Spix, le Vastré du Brésil, à grandes écailles osseuses. Cuvier a donné la figure de ce poisson dans la 2e édition du *Règne animal, tom.* 2, *p.* 328, *pl.* XII, *fig.* 4, au vingt-quatrième de sa grandeur.

Le Camaripuguacu de Margrave a l'os lingual très-dur, et servant de rape aux indiens pour l'extraction du rocou, *Bixa orellana.*

Le genre *sudis,* Cuv., *vastrès,* Val., contient plusieurs espèces décrites dans l'*Hist. naturelle des poissons, par Cuvier et Valenciennes, tom.* XIX. Après avoir rapporté à sa véritable origine la grandc écaille de poisson mentionnée par Broussonet, je rappellerai le *Remoræ os* du Mus. worm., pag. 270, os peu commun que l'on croyait autrefois provenir de la remore, *Davila, Catalogue, tom.* I, *p.* 477, et qui est un interépineux du platax noduleux, comme je l'ai rappelé *Ichth. franc.*, *p.* 53.

Le nom de poisson a été donné, mais à tort, à plusieurs animaux marins; c'est ainsi que Mertens, *Voyage au Nord*, *t.* 2, *p.* 201, *pl. P.*, *fig. H.*, parle de deux poissons glaireux, l'un, qui ressemble à une fontaine; c'est la *Medea dubia,* Less., *suites à Buffon, Zoophytes, p.* 137, *n.* 5; et l'autre poisson, qui a la figure d'une rose, est la *Chrysaora heptanama,* Less., *Zooph. cit.*, *p.* 399, *n*° 209. Nous avons parlé, *Ichthyol. franc.*, *p.* 34, du poisson teinturier, qui n'est que l'*Aplysia protea,* Rang. Nous ajouterons que la quantité de liqueur violette, que sécrètent les aplysies à coquille, est énorme, *Voyage de l'Astrolabe, zoologie,* 1832, *tom.* 2, *p.* 24. Les aplysies troublent l'eau quand on les touche ; elles répandent alors par les pores de leur manteau, suivant les conjectures de Cuvier, une humeur de couleur vineuse,

sécrétée par une glande volumineuse. *Dugès, Physiol. comparée, tom.* 3, *p.* 61.

Une grande aplysie, très-commune à San Iago, principale île du Cap-Vert, se nourrit de fucus, et avale, comme les oiseaux granivores, de petits cailloux que l'on trouve dans son estomac. Quand on la tourmente, cette aplysie lance un fluide d'un très-beau rouge pourpre, qui teint l'eau à un pied autour d'elle; elle se couvre aussi d'une humeur très-âcre qu'elle répand sur tout son corps, et qui produit une sensation aiguë et cuisante, semblable à celle que cause le contact de la physalia, soldat portugais. *Revue britannique*, 1846, *tom.* V, *p.* 398.

Cette aplysie me paraît être celle désignée sous le nom d'aplysie d'Hasselt, figurée par Rang, pl. 24.

La pêche est un exercice fort du goût de certaines personnes; les moyens de s'emparer du poisson sont extrêmement variés : à Naples, on se donne quelquefois le plaisir d'aller voir lancer le poisson, c'est-à-dire le tuer avec un dard, ainsi que le rapporte Lalande, *Voyage en Italie*, 1786, *tom.* VI, *p.* 550; Duhamel, *Traité des pêches*, *Ichth. franc.*, *p.* 25.

On connaît l'anecdote relative à la rencontre de M. de Coupigny (1) avec un autre amateur de la pêche à la ligne, Odilon Barrot, racontée par Blaze, dans le *Chasseur aux filets*, et reproduite dans le *Nouveau Tableau de Paris*, 1834, *tom.* 3, *p.* 20, puis par Bixio, *Journ. d'Agricult. pratique*, 1839, *tom.* 3, *p.* 138.

Un ancien ministre, homme du plus grand talent oratoire et littéraire, est un passionné pêcheur à la ligne; un journaliste d'une verve incomparable pêche aussi; le petit dialogue que ce dernier, *Gendelettre*, eut avec un propriétaire riverain est cité

(1) Il est question de M. de Coupigny dans l'*Ichthy. franc.*, *p.* 25-26, et *p.* 44. On y parle du système d'Oken, sur lequel Raspail, *Hist. nat. de la santé et de la maladie*, 1843, *tom.* I, *p.* 112 (*), donne quelques détails. Au surplus, on peut voir, *Revue des Deux-Mondes*, 1837, *tom.* XII, *p.* 524, un article sur les zoologistes transcendants.

par Charles de Forster, *Quinze ans à Paris*, 1849, *tom.* 2, *p.* 102, 103.

Au surplus, la passion de la pêche à la ligne est assez fréquente en Angleterre : Humphry-Davy, sir François Chantrey, le professeur-poète, Wilson, Richardson, Charles Bell, sir Thomas Buxton, John Lambe, père de Charles Lambe, étaient de grands amateurs de la pêche à la ligne, comme on peut le voir dans la *Revue britannique*, 1846, *tom.* V, *p.* 262, 263, 269, 1848, *tom.* XVI, *p.* 322, *tom.* XVII, *p.* 332 (1). Il existe en Angleterre un club de pêcheurs (le club de Houghton), où figurait comme pêcheur Francis Chantrey, dont une biographie intéressante se lit dans la *Revue britannique*, 1850, *tom.* XXX, *p.* 280-308.

Les poissons d'eau douce deviennent quelquefois lumineux, mais moins facilement que les poissons de mer. Cette phosphorescence se manifeste, dit Becquerel, pendant la lutte qui a lieu entre les forces de la nature organique et celles de la nature inorganique, puisqu'elle cesse tout-à-fait quand celles-ci l'emportent. La cause de cette phosphorescence diffère de celle qui rend quelquefois phosphorescentes les crevettes d'eau douce, comme il est dit dans le *Journal de Physique*, 1786, *tom.* XXVIII, *p.* 67.

Jean Bernouilli, dans ses *Lettres sur différents sujets*, 1777, *tom.* I, *p.* 149, n° 8, parle de « tortue d'eau qu'on trouvait autrefois dans les lacs de Suisse, mais qui ne paraît plus depuis quelque temps. »

On doit rapporter cette prétendue tortue à l'*apus cancriformis*, décrit par Mouffet, dont j'ai parlé, *Ichth. franc.*, *p.* 32, et se rappeler que le fameux crapaud de St.-Omer était simplement une tortue de mer ; l'abus que l'on fait des noms, en appliquant le même à des objets différents, est la source d'une multitude de fausses opinions répandues dans la société.

Dumont-Durville, dans son *Voyage*, 1832, *tom.* 2, *p.* 593, parle d'un petit poisson d'eau douce, voisin des Galaxies, qui infeste l'aiguade de la baie des Iles, (Nouvelle-Zélande.) Ce poisson est si gluant de sa nature qu'il s'introduit facilement dans les seaux et les tonneaux, et peut faire gâter l'eau lorsqu'il vient à se corrompre.

Plusieurs voyageurs ont parlé de poissons vivant dans des eaux thermales, dont la température est fort élevée. De Humboldt a fait connaître le *Prenadilla* des habitants du plateau de Quito ; ce poisson, rejeté par les éruptions d'un volcan des Andes, est le pimelode des cyclopes, *Pimelodes Cyclopum*.

I. LA PERCHE, *Perca fluviatilis*. Linn.
Ichthyologie française, p. 63, n° 1.
Faune du département de la Moselle, p. 235.
Cuvier, hist. nat. des poissons, tom. 2, p. 20. *Iconographie du règn. anim. pl.* 6, *f.* 1.

Ichthyologie de la Vienne, p. 14, 1re espèce. *Perchaude, Préchaude,* où on dit, p. 17 : « Pour conserver ce poisson vivant, lorsqu'on veut le transporter au loin, il faut le placer dans un panier, enveloppé d'herbe fraîche et humide et le garantir du contact de l'air extérieur, surtout si la température est chaude et sèche. »

Les œufs de la perche sont déposés dans les endroits les plus herbeux, où croît le *Potamogeton natans,* appelé à cause de cela *herbe à la perchaude,* dans le département de la Vienne.

On peut faire la même observation dans l'étang de Ste.-Foi, vallon de Messigny.

II. L'APRON commun, *Aspro vulgaris,* Cuv.
Ichthyologie franç., p. 69, n° 11.
Cuvier, hist. nat. des poissons, tom. 2, p. 188. *Iconographie du règn. anim. pl* 6, *fig.* 2.

III. L'ACÉRINE vulgaire, *Perca cernua,* Linn.
Ichthyologie franç., p. 74, n° 3.
Faune du départem. de la Moselle, p. 236. *Gremeuille,* à Metz.
Cuvier, hist. nat. des poissons, tom. 3, p. 4. *Iconographie du règn. anim., pl.* 9, *fig.* 2.
Dorbigny, dict. univ. d'hist. nat., *poissons,* pl. 1, fig. 3.

IV. LE CHABOT, *Cottus gobio,* Linn.
Ichthyologie franç., p. 78, n° 4.

Faune de la Moselle, p. 237, *Chabot commun* ou *Têtard*.

Ichthyologie de la Vienne, p. 20, sp. 5. *Chabot de rivière*, vulgairement *tête-d'âne, têtard, meunier*.

Cuvier, hist. nat. des poissons, tom. 4, p. 146.

Ce petit poisson, appelé *Aze* (c'est-à-dire *âne*) dans le Midi, a la chair d'un bon goût.

Les pêcheurs aux environs de Paris appellent *Chapsot* le jeune chabot de rivière. Après le goujon, le chabot est le poisson que l'anguille aime le mieux ; aussi s'en sert-on pour amorcer les lignes de fond.

Linné avait dit de ce poisson *nidum in fundo format, ovis incubat prius vitam deserturus, quam nidum*. S. N. edit. XIII, p. 452.

« Ce fait vient d'être constaté de nouveau par le savant Dugès, » au dire de l'auteur de l'*ichthyologie de la Vienne, p.* 15 *et p.* 20 (1).

Afin de mettre les naturalistes dans le cas de se prononcer, il est nécessaire de leur faire connaître l'observation suivante d'un naturaliste allemand, observation qui n'est pas d'accord avec ce que disent Linné et M. Dugès.

M. C. Vogt dit avoir trouvé, pendant les mois de juin et de juillet, une grande quantité de jeunes poissons logés dans les branchies des moules. « J'en ai rencontré, dit-il, jusqu'à quarante dans une seule moule, dont les branchies étaient alors considérablement élargies. J'ai rencontré rarement des œufs ; ils étaient jaunes, de forme ovale et de la longueur d'un millimètre et demi environ. Les embryons quittent les œufs de très-bonne heure. Les poissons les plus grands que j'eusse rencontrés dans les branchies, avaient une longueur de dix millimètres ; ils nageaient avec vivacité, quoique portant encore le sac vitellaire caché dans l'abdomen.

» Ces œufs de poissons sont sans doute entraînés par le courant respiratoire des moules ; mais leur sortie si précoce de l'œuf me paraît prouver que les branchies des moules sont le lieu habituel d'incubation de ces embryons ; ils y sont tous cachés de la même façon, la tête tournée vers le bord libre du feuillet branchial.

» Je suis fondé à croire que ces œufs proviennent du *Cottus gobio,* Linn., espèce assez répandue dans nos petites rivières. *Annales des sciences naturelles,* 1849, *XII*-201-203, *planche* 3, *fig.* 5-7, *fig.* 5. Moule contenant des embryons de poissons dans les branchies ; *fig.* 6, un de ces embryons vus de côté ; *fig.* 7, un autre un peu plus âgé, vu d'en bas, du côté du sac vitellaire.

V. LA GRANDE EPINOCHE, *Gasterosteus aculeatus*. Linn.
Ichthyologie française, p. 84, n° 5, vulgairement *Epinglotte*.
Faune de la Moselle, p. 237. *Epinoche commune*.
Ichthyologie de la Vienne, p. 19, sp. 2. vulg. *mingre*. Epinoche à queue lisse.
Cuvier, hist. nat. des poissons, tom. 4, p. 481.

Les Epinoches sont aussi appelées *Picot,* à cause des aiguillons dont elles sont armées ; aussi la perche et le brochet deviennent parfois victimes de leur gloutonnerie, en s'adressant aux épinoches. (1).

---

(1) Un Silure du fleuve de la Madeleine, est-il dit dans le *Dict. univ. d'hist. naturelle*, 1847, *tom* X, *p.* 320, a reçu des pêcheurs de ce fleuve le nom de *El mate caïman* (qui tue le crocodile), à cause de l'action des rayons de ses nageoires. »

Ce poisson, aussi dangereux pour le caïman que l'épinoche pour les perches et les brochets, est le *Doras crocodili.* Humboldt. *Cuvier, hist. nat. des poissons, tom.* XV, *p.* 287. Les doras avalés par les caïmans, leur déchirent le pharynx et l'œsophage, au point de les faire périr.

Doras d'Hancock. Cuv. *Hist. nat. poiss.*, *tom* XV, *p.* 279. Hassar à tête plate. Ce poisson peut se transporter par terre d'une eau à l'autre ; il marche en grande troupe, et passe quelquefois une nuit entière avant d'arriver à d'autres eaux.

Suivant M. Hancock, ce Doras, ainsi que le Callichthe, fait un nid régulier, où il dépose ses œufs en peloton aplati, et les couvre soigneusement. Le mâle et la femelle font auprès de ce nid une garde attentive, et les défendent avec courage jusqu'à ce que les petits soient éclos. Ce nid est fait de feuilles; on le remarque à cause d'une bulle écumeuse qui se montre à la surface de l'eau au-dessus de chaque nid.

Callichthys subulatus. Callichthe à Alènes. Ouv. cité, p. 311.

C'est le *Hassar à tête ronde* des Arowaks ; il construit son nid avec autant de soin que le Hassar à tête plate ou Doras ; mais le gramen est la matière qu'il emploie. Ce n'est pas, comme le Doras, un poisson voyageur, et lorsque l'eau vient à lui manquer, il s'enfonce seulement dans la vase.

Sous le nom de *Gasterosteus aculeatus*, Linn., on confond, dit Cuvier, deux espèces qui ont trois épines libres sur le dos : ce sont le *Gasterosteus trachurus* et le *Gasterosteus gymnurus*. Cette dernière espèce est mentionnée par Willughby, dont cinquante gravures de poissons ont été publiées aux frais de Samuel Pepys. Samuel Pepys, secrétaire de l'amirauté en Angleterre, mort à 72 ans, le 26 mars 1703, avait la manie des livres ; il imagina d'instituer pour légataire de sa bibliothèque le collége Magdeleine à Cambridge ; il patronait les arts et avait fait les frais de 50 gravures pour l'*Historia piscium* de Willughby. Voyez sur Samuel Pepys, *Revue britannique*, 1850, *tom.* xxv, *p.* 33-60.

VI. L'ÉPINOCHETTE. *Gasterosteus pungitius*. Linn.
Ichthyologie française, p. 87, n° 6.
Faune du département de la Moselle, p. 238.
Ichthyologie du département de la Vienne, p. 19, 3e espèce.
Epinochette à queue armée.
Cuvier, hist. nat. des poissons, tom. 4, p. 506.

Ce petit poisson, appelé vulgairement *Epinglotte*, est assez commun dans l'Ignon, rivière qui traverse Is-sur-Tille.

VII. L'ÉPINOCHETTE à queue lisse. *Gasterosteus lævis*. Cuv.
Ichthyologie française, p. 87. A.
Ichthyologie de la Vienne, p. 19, 4e espèce.
Cuvier, hist. nat. des poissons, tom. 4, p. 507.

C'est sur cette espèce que, pour la première fois, M. Mauduyt, auteur de l'*Ichthyologie* de la Vienne, a observé en 1813 le phénomène de la monogamie et de la nidification des épinochettes.

N. B. Nous ferons observer qu'au lieu de monogamie, il faut lire polygamie, puisque le mâle polygame, comme notre coq domestique, construit le nid, y fait entrer la femelle par une ouverture, et l'en fait sortir par une autre pour y introduire une nouvelle femelle, ainsi qu'on en a la preuve dans l'extrait suivant du travail de M. Coste, intitulé : Nidification des épinoches et des épinochettes, par M. Coste. Mémoire des savants étrangers, Ac. des sciences, 1848, tom. X, p. 575-588, avec planches. Ce

poisson construit son nid avec des brins d'herbes dont il fixe la base avec du sable, et il englue les matériaux de son nid en essuyant contre eux le mucus qui suinte de sa peau. Ce nid forme une voûte arrondie de dix centimètres environ de diamètre qui apparaît comme un petit soulèvement circulaire. A l'époque des amours, on voit dans les ruisseaux habités par les épinoches, un si grand nombre de ces espèces de monticules, qu'on a de la peine à comprendre que la nidification de ces animaux ne soit pas un fait depuis longtemps vulgaire.

Les épinoches construisent leur nid à plate-terre, et dans des endroits où il est facile de les apercevoir; les épinochettes, au contraire, les suspendent aux feuilles ou aux branches des végétaux qui sont à leur portée, en les cachant bien davantage. L'épinoche mâle, lorsque le nid est pourvu d'une suffisante quantité d'œufs, ou que son pouvoir fécondateur s'est éteint, se hâte d'obstruer celle des deux ouvertures qui servait de sortie.

La ponte se fait, et chaque nid contient 1,000 à 2,000 œufs, ce qui explique l'énorme multiplication de ce poisson employé dans le canton de Lincoln, pour fertiliser les terres.

Le mâle est le gardien des œufs, et s'oppose à l'approche des femelles qui en sont très-avides. Il se place à l'entrée du nid, et y fait passer des courants par le mouvement rapide de ses nageoires pectorales. Souvent, pour éloigner ses ennemis qui veulent attaquer les œufs, il fuit pour tromper l'ennemi.

Les petits naissent avec une vésicule ombilicale si volumineuse, que c'est à peine s'ils peuvent en supporter le poids, et leur marche en paraît embarrassée; aussi la sollicitude paternelle veille toujours sur eux.

Chez ces poissons, ce ne sont point les femelles qui construisent les nids, mais les mâles, comme on s'en est assuré sur les gobies, les épinoches et les épinochettes; c'est au mâle seul qu'est dévolu le soin de veiller sur les œufs pondus, et de protéger les petits pendant quelque temps après l'éclosion.

L'époque des amours détermine chez les mâles des poissons qui ont pour habitude de nicher, un changement de couleur total

ou partiel, analogue au plumage d'amour, que présentent les mâles d'un très-grand nombre d'oiseaux.

On trouve des nids depuis mars jusqu'en août.

Les épinoches et les épinochettes femelles font plusieurs pontes dans la même saison, et à très-peu d'intervalle l'une de l'autre; aussi leur fécondité est-elle grande.

M. F. Lecoq, professeur à l'école vétérinaire de Lyon (1), rapporte les observations qu'il a faites sur l'épinoche, *gasterosteus aculeatus,* Linn., dans un ruisseau d'eau vive, affluent de l'Helpe majeure, aux environs d'Avesnes (département du Nord).

Dans des endroits du ruisseau où l'eau était tranquille, et où ces poissons se tenaient de préférence, il avait remarqué de petits amas de racines très-minces, disposées en forme de plaques arrondies et d'un diamètre de sept à huit centimètres. En examinant ces plaques avec soin, on y distinguait plusieurs ouvertures communiquant avec une cavité intérieure qu'il avait plusieurs fois trouvée contenant un grand nombre d'œufs gros comme la tête d'une forte épingle. Plusieurs fois aussi, il avait vu entrer dans cette sorte de nid le poisson; il y avait surpris le mâle et la femelle apportant et mettant en œuvre les matériaux. *Annales de la société royale d'agriculture de Lyon,* 1844, *tom.* VII, *p.* 201-204.

M. Lecoq a réclamé la priorité de son observation dans les *Comptes-rendus* 1846, XXIII, *p.* 1046. Ainsi l'épinoche serait pour les eaux douces ce que pour les mers est le *gobius niger,* le boulereau, *Cuv. hist. nat. poiss., tom.* XII, *p.* 9, et le gourami de l'Inde. Voy. *Act. Divion.* 1820, *p.* 321.

M. Coste signale l'intervention exclusive du mâle pour la cons-

---

(1) M. F. Lecoq rappelle qu'il lut à la Société, il y a quelques mois, une note sur un poisson qui fait un nid; il dit que parmi les journaux qui ont parlé de cette note, il s'en est trouvé un qui, dans un article spirituel du reste, a défiguré les faits pour les rendre ridicules, et que ce journal, qui se targue d'une grande impartialité, a refusé cependant de rectifier ses assertions. *Annales de la Société d'agriculture de Lyon,* 1845, *tom.* VIII, *p.* 72.



truction du nid, les courants à l'aide desquels le mâle renouvelle l'eau, le soin qu'il a de prendre ses petits dans sa bouche pour les rapporter au nid, ses ruses pour tromper l'ennemi. Le mâle attire toutes les femelles et les chasse après qu'elles ont pondu. *Comptes-rendus* 1846, *tom*. XXIII, *p*. 1117.

Plusieurs poissons préparent des nids pour y élever leur postérité. Au printemps, les gobies préparent dans les lieux riches en fucus, un nid qu'ils recouvrent de racines de zostera; le mâle y demeure renfermé, et y attend les femelles qui viennent successivement y déposer leurs œufs; il les féconde, les garde, et les défend avec courage. Ces observations ont été faites par feu *Olivi*, sur un gobie des lagunes de Venise. Cuvier, *Règn. anim.* 1829, *tom* 2, *p*. 242.

L'épinoche n'est pas le seul poisson qui prépare un nid, pour ses œufs, un poisson d'Amérique a le même soin.

« Uvacara, poisson du Brésil, qui sort la nuit des rivières, et porte dans sa bouche, et l'une après l'autre, une grande quantité de pierres de la grosseur du bout du doigt; puis il dépose sur ce lit ses œufs, qui, par la forme et la couleur, ressemblent à des grains de moutarde. Ce poisson pousse des grognements prolongés et répétés. » *Revue des Deux-Mondes*, 1848, XXIII, 213, 214.

D'après ces détails on ne peut reconnaître à quel genre de poisson on peut rapporter l'*Uvacara*.

VIII. Le Muge céphalote, *Mugil Cephalotus*, Cuv.

Ichthyologie de la Vienne, p. 21, 6ᵉ espèce, vulgairement *Meuil*.

N. B. C'est par un *lapsus calami*, que l'auteur a employé la dénomination spécifique *cephalotus*, Cuv., laquelle appartient à un muge des Indes.

Rondelet, *de piscibus*, *lib*. IX, *cap*. II, *p*. 260.

Nouv. dict. d'hist. nat., 2ᵉ édit., tom. 22, p. 9. Mugil mulet.

Dict. scienc. natur., tom. 33, p. 280. Mulet de mer.

Cuvier, hist. nat. des poissons, tom. XI. *Muge capiton*, p. 36, et Muge à grosses lèvres, *Mugil chelo*, p. 50.

Ce poisson, essentiellement voyageur, remonte de la mer dans la Garonne, la Seine et la Loire ; de ce dernier fleuve, il se rend dans la Vienne, et de celle-ci dans le Clain, où l'on en prend quelquefois. Ce poisson remonte aussi le Rhône, où on en a pris sous les murs de Beaucaire.

Ses migrations commencent au printemps. Ce poisson reste dans les eaux douces jusqu'à la fin d'octobre, époque à laquelle il retourne définitivement à la mer pour y passer l'hiver ; sa chair est blanche, et, quoique molle, elle est d'un goût exquis.

Le péritoine de ce poisson est entièrement noir, comme celui de notre Cyprin bouche en croissant. *Ichth. franc.*, *p.* 188, *n.* XXII, et celui du Rysling. *Ichth. franc. p.* 204, *n.* XXIV.

La chair de ce poisson, quoique molle, est d'un goût exquis. Les Italiens font, dit-on, avec ses œufs, une espèce de pâte nommée *poutargo*.

Ce poisson est difficile à prendre parce qu'il saute par-dessus les piéges que l'on lui tend ; tel est le motif du nom de *sauteur* que lui donnent les pêcheurs de la Loire; c'est probablement, dit Cuvier, le Muge doré, *Mugil auratus,* Risso.

Sous le nom de *Mugil cephalus,* Linn., dit Cuvier, on réunissait les six ou sept espèces qui vivent dans nos mers d'Europe.

Le *Mugil cephalus* de la Méditerranée est très-bien indiqué par Rondelet ; c'est celui qui remonte le Rhône et que l'on pêche dans la Durance, comme le dit Jean Bernoulli, *Lettres sur différents sujets,* 1772, *tom.* II, *p.* 115 ; c'est le *Ramado* des pêcheurs de Nice, *Mugil capito,* Cuv., le plus commun de toutes nos mers d'Europe, c'est-à-dire le Meuille blanc. Duham, *section* VI, *p.* 143, *pl.* 2, *fig.* 3. Cuvier, hist. nat. des poissons, tom. XI, p. 41.

Le *Lienne* de Duhamel, *sauteur* des pêcheurs de la Loire, est le Muge doré, *Mugil auratus,* Riss.

A Paris, dit Cuvier, on voit le *Mugil capito,* Cuv., et le *Mugil chelo,* servis sur les tables. Ce dernier vit en troupes ; il est le plus commun de notre Océan septentrional. *Hist. nat. des poissons, tom.* XI, *p.* 36-68.

IX. La Carpe, *Cyprinus carpio*, Linn.

Ichthyologie franç., p. 93, n° 7.

Faune du département de la Moselle, p. 240. *Carpe ordinaire.*

Ichthyologie de la Vienne, p. 23, 7° espèce, vulg. *Carpaude.*

Cuvier, hist. nat. des poissons, tom. XVII, p. 23-62.

Iconographie du règne animal, pl. 93, fig. 1.

Le palais très-charnu des Cyprins, connu vulgairement sous le nom de *langue* de carpe, est une substance molle, tellement irritable, qu'elle s'élève en ampoule dans les points où on la pique, longtemps même après la mort de l'animal.

La carpe est la principale espèce que l'on élève dans les étangs, « qui se sont établis, dit M. Puvis, *des étangs*, 1844, *p.* 174, dans un temps où la livre de poisson valait dix livres de froment, quinze à vingt livres d'avoine et deux à trois livres de viande de boucherie ; maintenant qu'elle ne vaut plus que trois livres de froment, quatre livres d'avoine et deux tiers de livre de viande de boucherie, les intérêts ont grandement changé. »

Dans la *Revue Britannique*, 1842, *tom*. VIII, *p*. 78-83, se trouvent des détails intéressants sur les étangs.

« Les étangs de la Sologne sont si favorables à la croissance des carpes, que la rapidité du développement de leur taille les rend tout-à-fait inféconde, au dire de Toussenel, » *l'esprit des bêtes*, 1848, *p*. 51.

« La carpe de l'étang de Lindre (départ. de la Moselle) à poids égal, est d'un quart plus petite que celle des autres étangs. *Mém. de la Société royale et centrale d'agriculture*, 1842, *p*. 317.

Dans l'*Ichthyologie française, p.* 101, 102, j'avais parlé, d'après Beguillet, des carpes à dos fort recourbé, du canton de Revermont. M. Puvis, auquel je m'étais adressé en 1839 pour le prier de me donner des détails à ce sujet, m'a répondu qu'il n'existait rien de pareil.

Le cabinet d'histoire naturelle de la ville de Poitiers, possède deux individus de carpes à tête de dauphin, et une variété de carpe que l'on pourrait nommer *carpe-lune*, dont la bizarrerie consiste dans l'oblitération presque totale des vertèbres caudales.

ce qui la fait ressembler un peu à la lune de mer, *Tetraodon Luna*, Linn. *Bulletin de la Société académ. de Poitiers*, 1848, *p.* 25.

Les carpe-chien, carpe-chat, mentionnées dans les *Mémoires de la Société d'Orléans*, 1838, *tom.* 1, *p.* 220-240, *pl.* IV, sont des cas de mopsie, observés depuis longtemps dans les carpes.

La carpe hermaphrodite de Bloch, montrée à Cuvier par Rudolphi, était une carpe dont la graisse des épiploons avait été prise pour la laitance. *Cuvier, Hist. nat. des poissons*, 1842, *tom.* XVI, *p.* 55.

« Dans le département d'Eure-et-Loir, l'étang de Bois-Ballu (commune de Dampierre-sur-Bleny), disparaît parfois, par un gouffre d'où sortent quelquefois des carpes et des brochets très-gros. On présume qu'ils arrivent de la petite rivière de Boussard, qui s'enfouit sous terre dans le voisinage. » Depping, *Merveilles et Beautés de la nature en France*, 1845, *p.* 159.

Les œufs de carpe, privés d'eau peu de temps après avoir été pondus et fécondés, peuvent rester plusieurs années exposées au soleil sans perdre la faculté d'éclore, au dire de M. Marcel de Serres : « on voit donc, dit-il, sortir de ces œufs de petits carpillons dès que quelques gouttes d'eau viennent les humecter. » *Migration des Animaux*, *p.* 172.

La carpe est un des poissons que l'on élève le plus dans les étangs. *Ichthyol. franc.*, *p.* 20-95.

Dans le moyen âge, le nombre des jours maigres était à peu près égal à celui des jours gras ; les couvents, faisant la plupart maigre toute l'année, étaient riches et nombreux, en sorte que le poisson était d'un débit facile et avantageux ; la livre de poisson en valait alors huit à dix de blé, quinze à vingt d'avoine, et deux à trois de viande, comme elle en vaut aujourd'hui deux de blé et moins d'une de viande ; le poisson avait donc trois fois plus de valeur relative que maintenant. *Journal d'Agriculture de l'Ain*, 1848, *p.* 10.

« On empoissonne les étangs (1) avec la carpe, la tanche, le brochet.

» La carpe à miroir grossit plus vite que la carpe ordinaire, et fournit une chair savoureuse et moins chargée d'arêtes.

» La tanche est très-délicate et jouit d'une grande réputation parmi les gourmets. Les Allemands l'appellent le *poisson-médecin*, à cause de l'opinion qui attribue à la viscosité de sa peau, la faculté de guérir les plaies des autres poissons.

» Dans un étang, on met par hectare 600 carpes, 60 tanches et 60 brochets.

» Les carpes et les tanches fraient en avril ou mai; elles recommencent en juillet.

» Le brochet fraie au printemps et recommence sa ponte en juin. Au bout de trois ans, outre le menu fretin, on trouve:

600 carpes à 3 livres 1/2 chacune. . .	2,100 livres.
60 tanches à 4 livres 1/2.	270
60 brochets à 3 livres 1/2.	210
Total.	2,580

» Si cette quantité de poisson est vendue 1 f. 25 c., le produit brut de l'hectare serait 3,225 fr.

» Le produit brut d'un hectare employé à la culture est de 95 f., ce qui donne pour les trois ans 285 f., d'où il est facile de tirer la mieux-value.

» La chair des vieilles carpes est horriblement coriace, tandis qu'une carpe bien nourrie, du poids de dix livres, est d'une grande délicatesse. Une carpe de six livres charge autant un fonds qu'un cent d'empoissonnage; en sorte qu'une carpe de douze livres, qui mettra dix ans à arriver à ce poids, aura fait perdre cinq à six fois sa valeur à ceux qui l'ont nourrie.

» Une carpe grossit d'autant moins qu'elle est plus âgée. » *Revue britannique*, 1842, *tom.* VIII, *p.* 78-83.

---

(1) Sur la conduite des étangs, voyez *Cours d'économie rurale par Goerits*, 1850, *tom.* I, *p.* 283-296.

« La quantité d'empoissonnage se règle sur la qualité des fonds. On met dans les meilleurs, environ un cent d'empoissonnage ou environ 80 paires de carpes pour deux tiers d'hectare inondés ; dans les moindres un cent pour un hectare et dans les mauvais un cent pour un hectare un tiers, c'est-à-dire :

Dans les bons fonds. .	240	têtes par hectare.
Médiocres.	160	——
Mauvais.	130	——

» On met par cent d'empoissonnage de 15 à 20 livres de tanches, suivant la nature du fonds, et 10 brochets, ce qui fait une livre de tanches pour six têtes de carpes et un brochet pour 16.

» On met par cent de carpes 40 brochets.

Des Etangs, par M. Puvis, 1844, p. 90.

» Le produit d'un étang empoissonné est annuellement en argent de 40-45 francs par hectare, p. 140.

» Cultivé en avoine, il donne de 20 à 25 hectolitre par hectare, dont le quart est employé pour frais de labours, de moissons, de battages, etc., p. 111.

» Les prétendues carpes du Rhin n'ont jamais vu ce fleuve de plus près que d'un quart de lieue. Ce sont des carpes pêchées dans les étangs de Lindre (1), de Gondrechanges et autres, situés dans la Lorraine-Allemande, qu'on amène encore jeunes à Strasbourg, où l'on achève leur éducation en les engraissant dans la rivière d'Ill, renfermées dans de vastes boutiques. Telle de ces carpes vaut jusqu'à trente louis. Nous y en vîmes une en 1786, qui avait fait deux fois dans sa vie le voyage de Paris, et qui était revenue à Strasbourg, faute d'acheteurs. Elle avait fait sa route

---

(1) La carpe de l'étang de Lindre (département de la Moselle), à poids égal est d'un quart plus petite que celle des autres étangs. *Mém. Soc. R. et C. d'agric.*, 1842, *p.* 317.

Le rachitisme de la carpe se reconnaît par la tête plus grosse que le corps et par l'écaille d'une couleur foncée. C'est le poisson arrêté, *p.* 314.

Le rachitisme se manifeste dans les étangs trop surchargés qui ne présentent pas à la carpe une nourriture suffisante, *p.* 323.

Pour obtenir un kilogramme de brochet il faut environ 30 kilogrammes de poisson, *p.* 324.

dans la malle du courrier, et sans autre nourriture que du pain trempé dans du vin. Elle existe peut-être encore. » *Almanach des gourmands* (par Grimaud *ou* Grimod de la Reynauderie), *an* XII, 1804, *p*. 86. Non, elle n'existe plus. Voy. *Icht. franc.*, *p*. 100, 104. Il est connu qu'on engraisse des carpes en les nourrissant hors de l'eau, et en leur mouillant de temps en temps les ouïes avec de la mousse humide pour empêcher qu'elles ne se dessèchent. Humboldt, *Voyage aux régions équinoxiales*, 1820, *tom*. VI, *p*. 115.

« Carpes de la Sologne. Les étangs de la Sologne sont si favorables à la croissance des carpes, que la rapidité du développement de leur taille (luxe) les rend tout-à-fait inféconde, et ils sont obligés, eux propriétaires, *pour conserver de la graine* de leur poisson, d'avoir des carpières de *misère*, où ils tiennent les carpes exclusivement destinées à la reproduction. Ces carpières sont d'étroits réservoirs où les carpes femelles entassées meurent de faim et pondent. Ces pondeuses fécondes sont appelées *peinard*. » Voy. *L'Esprit des bêtes, par Toussenel*, 1848, *p*. 51.

X. Carassin *ou* Hamburge, *Cyprinus carassius*, Linn.
Faune du département de la Moselle, p. 241. *La Carousche* ou *Carousche noire*, à Metz.

Ce poisson, dit Cuvier, *Règne animal, 2e édit., tom*. 2, *p*. 271, appelé Carreau *ou* Carassin, *Cyprinus carassius*, est rare dans nos environs, et M. Valenciennes, *Hist. nat. des poissons*, *tom*. XVI, *p*. 82-89, n'indique point ce poisson en France.

Ce poisson, dit M. Holandre, *Faune de la Moselle citée*, se trouve dans plusieurs pièces d'eau, dans quelques étangs de ce département, et dans celui de la Meurthe, particulièrement aux environs de Lunéville, où il a été importé dans le temps par les soins du roi de Pologne.

D'après ce qui précède et d'après une lettre de M. Holandre, à la date du 5 février 1842, dans laquelle il me dit que ce poisson a, de chaque côté, quatre dents en bizeau intérieurement, j'en conclus que le Carassin, signalé par M. Holandre, est le Cyprin doré, *Cyprinus auratus*, Linn.

La Dorade de la Chine, décrite dans *l'Ichthyologie française*, *p.* 112, n° VIII, indiquée dans le *Règne animal de Cuvier, 2e édit., p.* 272, décrite dans *l'Histoire nat. des poissons*, XVI, 101, sous le nom de Carpe dorée, *ou* Dorade de la Chine, est rappelée dans *l'Ichthyol. de la Vienne, p.* 32, 14e *espèce*. Le Cyprin doré a été mentionné par Lacépède, sous les noms de *Cyprinus telescopus; C. Macrophthalmus; C. Quadrilobus*, d'après les peintures de Martinet, copiées d'un recueil de peintures chinoises envoyées, en 1772, au ministre secrétaire d'Etat, Bertin. *Hist. nat. des poissons*, 1842, *tom.* XVI, *p.* 114.

Ce poisson (1), assez répandu aujourd'hui, fait entendre une sorte de clapotement; on le conserve dans les baquets des serres du Museum d'Histoire naturelle à Paris, qui servent à élever le *Limnocharis* et l'*Aponogeton*. Il saute pour ronger les fleurs de ces deux plantes aquatiques, *Annal. de Flore et Pomone*, 1838, 1839, *p.* 32.

On peut conserver les poissons dorés pendant des années entières, sans nourriture, au dire de Muller, *Manuel de Physiologie*, 1845, *tom.* 1, *p.* 390. Cet auteur donne l'énumération

(1) L'introduction en France des Cyprins dorés de la Chine, sous le règne de la Pompadour, me paraît avoir été une allusion à l'élévation de la favorite, dont le nom de famille était Poisson; le père de cette favorite, employé dans les vivres de l'armée, avait été poursuivi pour dilapidation, et condamné par contumace à être pendu; il était parvenu à purger sa contumace et ensuite à se faire acquitter, comme on peut le voir dans les écrits du temps. Voy. *l'Histoire philosophique du règne de Louis XV, par M. de Tocqueville, tom.* I, *p.* 443, 448.

L'allusion à la Pompadour se trouve dans une des épitaphes de cette favorite; c'est la suivante, rapportée par M. de Tocqueville, *ouvr. cité, tom.* 2, *p.* 269 (1).

D. D. Joannæ Poisson epitaphium.
Hic Piscis regina jacet quæ Lilia suxit
Pernimis; an mirum si floribus occubat albis?
Obiit die 15 aprilis, anno 1764.

La dégoûtante infirmité qui obligea la Pompadour à renoncer à son intimité avec le roi, fut indiquée par l'auteur d'une épigramme qui, pour cette production, fut mis à la Bastille.

d'une multitude d'animaux qui peuvent vivre pendant un temps plus ou moins long sans manger.

Après son travail, Luther se promenait avec Catherine dans le petit jardin du couvent, auprès des plates-bandes du vivier où se jouaient des poissons de couleur ; il aimait à expliquer à sa femme les merveilles de la création et la bonté de celui qui avait tout fait de ses mains, *Histoire de la vie de Martin Luther, par M. Audin, 1841, tom. 2, p. 277*. Ces poissons de couleur étaient des Orphes.

Les Dorades, *Cyprinus auratus*, Linn., sont souvent couvertes d'un duvet blanc, semblable à une moisissure qui envahit la surface de leur corps et les fait périr. C'est une plante appelée *Achila prolifera*, Unger. Le docteur Lindley a donné sur cette plante confervoïde des détails curieux reproduits dans la *Revue britannique*, 1850, *tom.* XXVIII, *p.* 244-246, où on parle du mouvement spontané que se donnent les spores de cette moisissure, comme le font les spores de la *Vaucheria clavata*. Dans le numéro *d'octobre* 1836, des *Annales des sciences naturelles*, Agardh a décrit la sortie des spores de la *Conferva œrea*. Revue citée, p. 246.

XI. Carousche blanche (des pêcheurs de Metz), *Cyprinus striatus*, Hol.
Faune de la Moselle, p. 242.

Ce Cyprin, dit M. Holandre, est voisin du Cyprin gibèle, dont il diffère particulièrement par sa forme et par les ciselures, ou stries, élevées du sous-opercule.

Il est à regretter que l'auteur n'ait pas indiqué ou décrit la denture de ce poisson, qui me paraît se rapprocher de la carpe de Kollar, si ce n'est pas la même.

Au-surplus, le nom de *Carousche blanche* ne se trouve point mentionné dans Cuvier, *Hist. naturelle des poissons, tom.* XVI. Il me paraît que plusieurs espèces de Cyprins ont été confondues sous le nom de Gibèle ; il suffit, pour s'en convaincre, de comparer la Gibèle à barbillons nuls, *Icht. franç.*, *p.* 116, avec la Gibèle à barbillons très-courts, *Carpe de Kollar*. Pour faciliter cette comparaison, je donne l'article suivant :

XII. Carpe de Kollar.

Cyprinus Kollarii, Heckel.

Dans le lac de Saint-Gratien, petit village de la vallée de Montmorency, où cette espèce est aussi abondante que la carpe commune.

Les pêcheurs l'appellent *Carreau*, parce que son corps, comparé à celui des carpes ordinaires, est en effet beaucoup plus large et plus carré.

Barbillons très-courts, écailles couvertes de stries concentriques, offrant un éventail formé de dix rayons, dont les deux externes sont plus larges et différentes de celles de la carpe, *p.* 29.

Hist. nat. des poissons, par Cuvier, 1842, *t.* XVI, *p.* 76-81.

Les petits barbillons du bord des lèvres différencient cette espèce de la Gibèle.

XIII. Gibèle, *Cyprinus Gibelio*, Bloch, *p.* 76.

Cette espèce est celle appelée Gibèle, par Cuvier, dans le *Règne animal*, *tom.* 2, *p.* 271. Elle se reconnait par ses dents pharyngiennes, étroites, au nombre de trois, ne portant qu'un seul sillon sur la couronne.

Cette Gibèle se trouve en France; de petits individus venant de l'étang de l'abbaye de Prémontré, se trouvent au Museum d'Hist. naturelle à Paris. *Hist. nat. des poissons, par Cuvier*, 1842, *tom.* XVI, *p.* 90-94.

Cette espèce avait été sous introduite dans l'étang de l'abbaye, par les moines qui l'avaient reçue d'Allemagne.

Le *Cyprinus Gibelio* ne paraît se rencontrer que par hasard dans le lac de St.-Gratien, où M. Valenciennes n'en a jamais vu prendre qu'un seul individu, pendant le long espace de temps qu'il a suivi la pêche de cet étang. *Hist. naturelle des poissons*, *tom.* XVI, *p.* 80.

XIV. Bouvière. *Cyprinus amarus*, Bloch.

Ichthyologie française, p. 120, n° IX.

Faune du département de la Moselle, p. 243. *Bourguignon* ou *Carpe de Vallières*.

Cuvier, Hist. nat. des poissons, tome XVII, p. 81.

Ce petit poisson, sans valeur, a été signalé, sans aucune dénomination, par Courtépée, qui dit : « Belle fontaine de l'Abergement-lez-Cuisery, dans la Bresse-Chalonnaise, qui nourrit de très-petits poissons plats d'un pouce de long. » *Courtépée, Description de la Bourgogne*, 1848, *tom.* 3, *p.* 413.

XV. Le Barbeau, *Cyprinus Barbus*, Linn.
Ichthyologie française, p. 125, n° X.
Faune du département de la Moselle, p. 243.
Ichthyologie de la Vienne, p. 26, 8e espèce.
Cuvier, Hist. naturelle des poissons, tom. XVI, p. 125.

Le Barbeau de nos rivières fait entendre un son sous l'eau quand on le tient enfermé dans un vase et qu'on le tourmente, et surtout quand on le presse un peu fort dans la main. Ce son est dû au mouvement que la pression donne à l'air contenu dans sa vessie natatoire. *Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom.* XV, *p.* 251-252, *tom.* XX, *p.* 65.

Les Barbeaux du Lot sont excellents et fort connus, suivant Monteil, *Hist. des Français de divers Etats*, 1839, *tom.* VI, *p.* 221, *p.* 584 (4).

Le *cerveau de Barbeau*, morceau délicat et exquis, au dire de certains gourmets, est simplement la laitance (vulg. la *laite*) du mâle, très-volumineuse, excellente et recherchée.

Les œufs de Barbeaux passent pour indigestes et même pour purgatifs, *quia bilem movent et excitant*, dit Rondelet, dont le texte se trouve singuliérément traduit dans le passage suivant.

Les œufs de Barbeau sont fort dangereux à ceux qui les mangent ; ils incitent fort à la colère. *Philostrate* de la vie *d'Apollonius*, 1611, *p.* 59.

Le Barbeau fraie en mai, et l'époque où il est le plus recherché est depuis septembre jusqu'au moment du frai ; ses œufs sont purgatifs.

Une mâchoire de Barbeau m'a offert dix dents sur trois rangées ; une autre ne m'en a offert que huit, sans doute par suite de la chute d'une dent.

Dans les *Mémoires de la Société royale des Sciences, Belles-*

Lettres et Arts d'Orléans, 1838, *tom*. I, *p*. 212-240, *pl*. IV *et* V, à l'occasion de deux carpes monstrueuses, on donne, p. 239 (1), pl. IV, fig. II, la description et la figure d'un barbeau bossu, dont la difformité est attribuée par les pêcheurs aux *reins cassés* du poisson, par suite d'accidents, comme coups, morsures, etc.

La dissection de plusieurs de ces poissons a présenté à M. Thion, à l'endroit de ces étranglements, des apophyses épineuses surbaissées, courtes, hypertrophiées et plus ou moins hérissées d'aspérités.

XVI. Le Goujon, *Cyprinus gobio*, Linn.
Ichthyolog. française, p. 128, n° XI.
Faune du département de la Moselle, p. 244.
Ichthyologie de la Vienne, p. 27, 9e espèce.
Cuvier, Hist. naturelle des poissons, tom. XVI, p. 300, *Gobio fluviatilis*.

Ce poisson a les nageoires piquetées de brun; malgré sa petitesse, il est estimé par son bon goût; il vit en troupe dans nos eaux douces et ne passe guère sept à huit centimètres.

L'œuf du Goujon est oblong et presque en navette; selon M. Filippi, le fœtus y exercerait une sorte de pirouette, *Comptes-rendus de l'Acad. des Sciences*, 1844, *tom*. XVIII, *p*. 674.

On trouve sur la manière dont le Goujon dépose son frai, des détails fort circonstanciés dans les *Annales des Sciences naturelles*, 1836, *tom*. V, *p*. 308.

Le Goujon fraie en mai, quelquefois même en juin, mais rarement en avril, à moins que la température ne soit très-chaude. Les œufs sont de couleur bleuâtre.

L'ennemi le plus redoutable pour le Goujon est une sorte de tænia qu'il nourrit intérieurement, et qui le fait promptement périr. « Jamais, dit M. Mauduyt, je n'ai pu me rendre compte de la croyance populaire qui fait naître l'anguille du goujon; toujours est-il que, dans nos campagnes, on est persuadé qu'elle ne doit son existence qu'à ce poisson. » *Bullet. de Poitiers cité*, *p*. 28.

Le préjugé dont parle M. Mauduyt a sa source dans la présence de la ligule abdominale (*ligula abdominalis*, Gmelin, Syst. nat., Linn., p. 3043, n° 2, *s*, *), que le vulgaire a prise pour une jeune anguille. Cette ligule est la ligule très-simple, *ligula simplicissima*, mentionnée dans l'*Encyclop. méthod., vers, tom.* 2, *p.* 494, *sp.* 6, et dont on peut voir la figure dans le *Dict. Sc. natur., tom.* XXVI, *p.* 405, *Atlas, entomozaires, pl.* 46, *fig.* 5.

Il ne faut pas se rapporter uniquement à la dénomination vulgaire des poissons, car, «dans la rivière de la Clyde, à Van-Diemen, on prend un petit poisson qui a quelque analogie avec le goujon, mais qui est plus grand. Nous l'avons appelé *Bouquet d'eau vive,* dit Ch. Bowcrofft, *le Colon de Van-Diemen*, 1848, *tom.* I, *p.* 167. »

Cette vague indication ne suffit pas pour faire connaître si ce poisson a reçu une dénomination scientifique.

XVII. La Tanche, *Cyprinus Tinca*, Linn.
Ichthyologie française, p. 131, n° XII.
Faune du département de la Moselle, p. 244.
Ichthyologie de la Vienne, p. 28, 10e espèce.
Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom. XVI, p. 322.
Tanche vulgaire, *Iconographie du règne animal, pl.* 94, *fig.* 1.

Pronostiquant les orages, les tanches s'élèvent à la surface des eaux, dit M. Marcel de Serres; elles annoncent le retour du beau temps par leurs sauts multipliés hors de l'eau. *Migrations des animaux, p.* 473.

Pour ôter à la tanche et aux autres poissons le goût de bourbe, il suffit de leur faire avaler une cuillerée de vinaigre avant de les tuer.

Le Cyprin verdâtre de Lacépède est établi sur une mauvaise figure de tanche commune qui lui avait été communiquée par Noël de Lamorinière. *Cuvier, Hist. nat. des poissons,* XVIII, *p.* 13.

Dans certains pays, les poissons d'eau douce, du genre cyprin, contiennent entre leurs viscères et leurs intestins des ligules si complètement dépourvues d'organes, que Rudolphi les distingue

sous le nom de *Ligula simplicissima*. Suites à Buffon, *Helmintologie, p*. 628.

L'able scaverde, *Leuciscus marrochius*, Costa, est le Marrochio des riverains du lac Fucino. Cette espèce de poisson, de même que le *Cyprinus lacustris*, Briganti, du lac de Palo, est sujette à voir sa chair attaquée par la ligule. Les riverains du lac Fucino mangent avec avidité cette ligule, *Lig. simplicissima,* qu'ils nomment *Serchia*, recherchant de préférence, entre les *Marrochio*, les individus attaqués par cet helminthe. *Hist nat. des poissons, tom*. XVII, p. 126.

XVIII. La Brême, *Cyprinus Brama*, Linn.

Ichthyologie française, p. 137, n° XIII.

Faune du département de la Moselle, p. 245. *Brême commune* ou *grande Brême*, vulg. la *haute Brême*.

Ichthyologie de la Vienne, p. 30, 11ᵉ espèce.

Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom. XVII, p. 9. *Cyprinus Brama* et *Cyprinus Farenus*, Linn.

M. de Nordmann a découvert aux ouïes de la Brême, un ver intestinal, auquel il a donné le nom de *Diplozoon paradoxum*. Voyez *Act. paris. extram., 1841, tom*. VII, *p*. 78, *pl*. 15.

XIX. La Bordelière, *Cyprinus latus*, Bloch.

Ichthyologie française, p. 141, n° XIV.

Faune du département de la Moselle, p. 245. *La Petite Brême*.

Ichthyologie de la Vienne, p. 31, 12ᵉ espèce.

Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom. XVII, p. 31. *Leuciscus Blicca*, et *Cyprinus bjoerkna*.

La Bordelière ne sert guère qu'à nourrir les poissons dans les rivières.

XX. La Brême Sope, *Cyprinus Abramis* (1). *Cyprin Sope*, Lacep. *Ballerus*, Cuv.

---

(1) Les *Abramis* de Cuvier sont des *Leuciscus* pour M. Valenciennes. *Hist. nat. des poissons*, XVII, *p*. 5.

Ichthyologie de la Vienne, p. 32, espèce 13, vulgairement *Gardon brêmé, Gardon bramé.*

Ce poisson, dit M. Mauduyt, est de petite taille, à écailles larges, ornées de petits points noirs ; la ligne latérale est marquée de points bleuâtres un peu allongés ; ses yeux sont grands, à iris marqués de deux traits noirs. Ce poisson se plaît au fond de l'eau ; on le trouve en grande quantité dans le Clain en avril; sa chair blanche et de bon goût le fait rechercher pour friture. Il fraie en mai et juin ; ses œufs sont nombreux, un peu verdâtres.

Cette espèce du Clain ne peut pas être le *Leuciscus Ballerus,* Valen. *Cyprinus Ballerus,* Linn., qui ne se trouve point en France. *Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom.* XVII, *p.* 45-49.

Cuvier, *Règne animal, édit.* 2, *tom.* 2, *p.* 274 (2), dit : la Sope, *Cyprinus Ballerus,* Bl., pl. 9 ; la Serte, *Cyprinus vimba,* Linn., Bl., pl. 4; et le *Cyprinus Buggenhagii,* Bl., pl. 95, remontent de la Baltique dans les fleuves qui s'y jettent.

De tout ce qui précède, je conclus que l'*Abramis Ballerus* de l'Ichthyologie de la Vienne me paraît être un double emploi de la Bordelière de l'*Ichth. franç.*, p. 141, n° XIV.

Au surplus, d'après Cuvier, *Hist. nat. des poissons*, XVII, *p.* 48, les dents pharyngiennes de la Sope, *Cyprinus Ballerus,* sont au nombre de cinq sur un seul rang; leur pédoncule est grêle et haut; leur couronne est à crochet pointu.

C'est aux ichthyologistes du département de la Vienne à décider.

XXI. La Brême-rosse (des pêcheurs de Metz), *Cyprinus abramo rutilus*, Holl.

Faune du département de la Moselle, p. 246.

Gmelin, Syst. nat., p. 1428, n° 47, *Cyprinus Buggenhagii.*

Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom. XVII, p. 53. *Leuciscus Buggenhagii,* Valen.

Cette Brême devient aussi longue, dans les eaux de la Somme, que la Bordelière.

Ce poisson se trouve dans la Somme et dans la Moselle.

XXII. LA DOBULE, *Cyprinus Dobula*, Linn.

Ichthyologie française, p. 149, n° XVII.

Faune du département de la Moselle, p. 247. Le *Chevenne*, *Meunier*, ou Dobule.

Ichthyologie de la Vienne, p. 37, 20e espèce, vulg. *Gardon de fond, Doubleau, Pleau.*

Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom. XVII, p. 172.

Ce poisson est connu dans le département de la Côte-d'Or sous le nom de *Chavoine;* dans celui de la Meurthe, il porte les noms de *Vilain, Meunier,* ou *Bouxet.*

N. B. Le nom *doubleau* est le nom dobule altéré, comme *pleau* est la terminaison de *doubleau.*

XXIII. L'ABLE-GARDON, *Leuciscus idus*, Cuv. -

Ichthyologie de la Vienne, p. 33, 15e espèce.

Gardon, *Leuciscus rutilus*, Valenc.

Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom. XVII, p. 130-149.

Le gardon a le museau gros, arrondi et un peu saillant au-devant de la mâchoire inférieure, plus courte et dont les branches sont presque horizontales, ce qui les distingue du rotengle, où les branches remontent vers le haut, et où le museau ne fait pas de saillie sur elle. On trouve une seule rangée de dents pharyngiennes, sans bord dentelé et au nombre de cinq. La première est crochue à la pointe, la seconde l'est un peu moins. On n'a jamais trouvé d'helminthes dans le gardon. Dans cet article, M. Valenciennes discute la synonymie du gardon.

« Le gardon fraie ordinairement dans la dernière quinzaine de mai, les œufs sont jaunes. Ce poisson est fort sujet aux aberrations de la nature; M. Mauduyt en a pris un ayant deux corps et une seule tête. » *Bullet. de la Soc. acad. de Poitiers*, 1848, *p.* 310.

N'y a-t-il pas confusion de l'able-gardon de M. Mauduyt avec l'able-ide décrite dans Cuvier, *Hist. nat. des poissons*, XVII, 228, et qui se trouve en France jusque dans la Somme? Il le paraîtrait.

« Souvent le Gardon, *Leuciscus idus,* Cuv., Cyprin ide, La-

cépède, Encycl., pl. 80, fig. 335, est atteint d'un parasite (1) qui le tourmente beaucoup et le fait périr. Cet ennemi qu'il ne peut éviter est une sorte de petit crustacé qui s'introduit sous ses écailles.

» Le Cabinet d'Hist. nat. de Poitiers possède un Gardon pris dans le Clain en 1846, dont la tête est semblable à celle des *Carpes à tête de dauphin*. Un Gardon pris dans la Clouere avait deux corps et une seule tête. » *Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers*, 1848, *p.* 33-35, *n°* 15.

Le *Cyprinus idus* de Bloch est le *Cyprinus jeses* de Jurine, comme je l'ai indiqué, *Ichthy. franc., p.* 158-161.

Ce *Cyprinus idus*, Bloch, est l'able froid, *Leuciscus frigidus*, Valenc., qui, dans Cuvier, *Hist. nat. des poissons, tom.* XVII, *p.* 234, n'est pas signalé comme étant un poisson de France.

L'Able ide, *Leuciscus idus*, Valenc., *Cyprinus idus*, Linn., se trouve dans la Somme.

XXIV. Able-Chavanne, *Leuciscus jeses*, Cuv.
Ichthyologie de la Vienne, p. 36, 19e espèce, vulg. *Chabot, Chaboisseau, Chaboissias, Meunier.*

Cette espèce, indiquée par M. Mauduyt, me paraît être un double emploi de la Dobule, ci-dessus, p. 121, n° XXII : car le *Leuciscus jeses*, Cuvier, a été vu seulement dans la Somme, comme il est dit, Cuv., *Hist. nat. des poissons*, XVII, *p.* 160. Le *Leuciscus jeses* a quatre dents pharyngiennes, à pointe cro-

(1) L'auteur n'ayant pas décrit le parasite dont il parle, ne peut nous guider pour savoir si on doit le rapporter au binocle pisciforme, *Binoculus piscinus*, Dumer. Geoff., Ins. 2, p. 660, n° 2, pl. 21, fig. 3, Dict. Sc. nat., tom. IV, p. 406, tom. XXVIII, p. 393, à la note; ou à l'argule dauphin, binocle du gasteroste, Geoff., Ins. tom. 2, p. 661, n° 3; décrit et représenté *Dict. Sc. nat., t.* III, *Suppl., p.* 9, *tom.* XIV, *p.* 529, *tom.* XXVIII, *p.* 391, *tom.* XXXVII, *p.* 190; *Atlas, Entomostracés, pl.* 50, *fig.* 1; ozole du gasteroste, *Nouv. Dict. H. N.*, 2e *edit.*, *tom.* 2, *p.* 502.



chue sur le rang externe, et trois plus petites sur le rang interne. Au surplus, voyez *Ichthyologie française, p.* 157-161, où j'ai tâché de dissiper la confusion des espèces désignées sous les noms *Idus* et *Jeses.*

Le Siégo, suivant Delisle de Sales, *Dict. théor. et pratique de chasse et de pêche,* se trouve dans les rivières, proche des cavernes. J'ai signalé, *Ichth. franc., p.* 172, cette bévue de l'auteur qui en est, à ce qu'il paraît, coutumier. On en a la preuve dans sa traduction de Suétone, vie de Caligula, où il fait une grossière équivoque signalée dans la *Revue des Deux-Mondes,* 1840, *tom.* XXIV, *p.* 457.

Delisle de Sales gardait souvent l'anonyme : on se couvrait du voile de pseudonyme en s'appelant Ophelot de la Pause. Delisle de Sales, l'un des auteurs les plus vaniteux qui aient existé, a publié : *Mémoire en faveur de Dieu,* Paris, 1802, in-8°. Voy. *Curiosités bibliographiques par Ludovic Lalanne*, 1845, *p.* 262.

Boussuet, médecin à Seurre, département de la Côte-d'Or, a publié en 1558 les figures données par Rondelet, en les accompagnant d'épigrammes.

La seconde partie de l'ouvrage de François Boussuet présente dans l'exemplaire que je possède, la preuve de deux tirages, puisque le revers de la page 49 reproduit la page 42, pour remplacer la page 50, *De Cochlea cœlata cum suo operculo* (1), existant dans d'autres exemplaires, et que le recto de la page 52 porte la page 43, *De operculo Conchylii et Buccini*, pour remplacer la page 51 sur laquelle se trouvent sans épigramme : *Cochlea echinophora* (2), *Cochlea cylindroides* (3), *Cochlea lævis turbine*

(1) Cette coquille, représentée à gauche de la *page* 553, par Rondelet, *de Piscibus, lib.* XVIII, *cap.* XII, et *de Testaceis, p.* 98, *cap.* XXIX, est celle du *Turbo rugosus,* Linn., la fausse raboteuse, Favanne, *Conchyliol., tom.* 2, *p.* 92, *Tab.* IX, lettre O. Dans la fig. *à la page* 98, Rondelet a pris le côté inférieur pour le supérieur.

(2) *Buccinum echinophorum*, Linn., *Cassidaire échinophore.* Ency. méthod., Atlas, pl. 405, fig. 3, *a*, *b*.

(3) *Conus litteratus*, Linn., le cône tigre. *Dict. Sc. nat.*, X, 254.

obtuso (1), *Cochlea depressa*. Au revers de la page 53 se retrouve la page 46, et au recto de la page 56 est répétée la page 47; il y a donc eu deux tirages; c'est une singularité typographique que je ne sais pas avoir encore été signalée.

XXV. L'Able-rosse, *Leuciscus rutilus*, Cuv.

Ichthyologie française, p. 162, n° XVIII, vulg. *Rousset, Dresson.*

Faune du département de la Moselle, p. 248, vulg. *Rosse* ou *Rousse.*

Ichthyologie de la Vienne, p. 35, 16e espèce, vulg. *la Rousse.*

Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom. XVII, p. 142-148.

Jean Hermann, célèbre professeur d'Histoire naturelle à Strasbourg, avait déjà remarqué dans ses *Observationes zoologicæ*, 1804, *p.* 323, à l'article *Cyprinus rutilus*, que, sous ce nom, les ichthyologistes rangeaient plusieurs espèces différentes de poissons. Cuvier, *Hist. nat. des poissons*, XVII, *p.* 101, fait la même observation, que j'ai eu occasion de vérifier dans les espèces suivantes que j'ai toutes reçues sous le nom de *Rousse* ou *Rosse*, et qui m'ont présenté des caractères anatomiques très-distincts.

Le vengeron, *Leuciscus prasinus*, Agass., est différent de celui de Jurine, *Cyprinus rutilus.*

Voy. Cuvier, *Hist. nat. des poissons*, *tom.* XVII, où il est dit, *p.* 155 : « Rondelet avait décrit et figuré le vengeron, en le distinguant du gardon; *p.* 156 : Il est difficile de reconnaître le pigus de Rondelet; et *p.* 378 : Ce pigus de Rondelet pourrait être donné avec doute comme synonyme du vengeron, *Leuciscus prasinus*, Agass., p. 153. »

XXVI. Le Cyprin fauve, *Cyprinus fulvus*, Nob.

Ichthyologie française, p. 183, n° XX.

Huit dents pharyngiennes sur deux rangées. D. 9 : V. 10 : A.

---

(1) *Trochus zizyphinus*, Linn., le sabot panaché; Favanne, *Conchyl.*, *tom.* 2, *p.* 378, *Tab.* LXX, lettre H 2, troque marginé. *Dict. Sc. nat.*, *tom.* LV, *p.* 453.



10. Plaque de l'os basilaire divisée par une crête transversale ; péritoine nacré, piqueté de points noirs larges.

XXVII. Le Cyprin roux, *Cyprinus rufus*, Nob.
Ichthyologie française, p. 185, n° XXI.

Sept dents pharyngiennes sur deux rangées. D. 8 : V. 10 : A. 10. Plaque de l'os basilaire divisée par une crête transversale ; queue de l'os basilaire de champ ; péritoine nacré, piqueté de points noirs très-fins et rares. Nageoire dorsale correspondant au milieu des ventrales.

XXVIII. Le Cyprin brun, *Cyprinus fuscus*, Nob.
Ichthyologie française, p. 146, n° XV.

Six dents pharyngiennes mignones, sur un seul rang. D. 12, V. 9 : A. 13. Nageoire dorsale, entre les ventrales et l'anale ; péritoine nacré, piqueté de points noirs très-fins.

Apophyse de l'os basilaire plate en-dessus, et offrant en-dessous une crête médiocre, longitudinale et transparente.

XXIX. Le Cyprin nageoire jaune, *Cyprinus xanthopterus*, Nob.
Ichthyologie française, p. 147, n° XVI.

Cinq dents pharyngiennes sur un seul rang. D. 11 : V. 9 : A. 13 : C. 19. Nageoire anale courte ; nageoire dorsale un peu en arrière des ventrales, deuxième rayon de la nageoire dorsale flexible.

XXIX*a*. Able rostré, *Leuciscus rostratus*, Agassiz.
Leuciscus argenteus, Selys-Longchamp.
Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom. xvii, p. 201.

Se trouve dans la Meuse.

XXX. Le Cyprin mugile, *Cyprinus mugilis*, Nob.
Ichthyologie française, p. 196, n° XX (*lisez* XXIII).
Faune du département de la Moselle, p. 247.

Vandoise ou *vaudoise ; gravelet* à Metz, sans doute parce

qu'il se tient de préférence dans les endroits peu profonds, et sur le gravier où l'eau est limpide.

Ichthyologie de la Vienne, p. 36, 18e espèce, vulg. *Dard*, *courci*, *acourci*. Cuvier, Hist. nat. des Poissons, XVII, 202. *Leuciscus vulgaris*, Flemm. La vaudoise, *Cyprinus leuciscus*, Linn., d'après Cuvier, *Règne animal*, *ed.* 2, *tom.* 2, *p.* 275.

XXXI. Le Cyprin bouche en croissant, *Cyprinus toxostoma*, Nob.

Ichthyologie française, p. 188, n° XXII.

Faune du département de la Moselle, p. 248. Le *Nasé* ou le *Nez*, *l'Auçon*, à Metz (1). Cuvier, Hist. nat. des poissons, XVII, 384. Chondrostome nez, *Chondrostoma nasus*, Agassiz.

Le Nase, *Cyprinus nasus*, Linn., dit Cuvier, *Règne animal*, 2e *édit.*, *tom.* 2, *p.* 276, se prend dans le Rhin.

Ce poisson est désigné par nos pêcheurs sous différents noms que j'ai indiqués dans l'*Ichthyologie française*, et auxquels il faut ajouter les suivants : *Aleuse* (sans doute par suite d'une prononciation vicieuse d'*Alonge*), *Landoise*, *Vaudoise*.

Le pêcheur, qui m'a apporté ce poisson sous le nom d'*Aleuse*, m'a dit qu'il ne se prenait jamais à la ligne, ce qui me paraît dépendre de la position de la bouche de ce poisson.

Cuvier, *Anatomie comparée*, *tom.* 3, *p.* 191, fixe à une vingtaine le nombre des dents pharyngiennes du nase, qui, dans la 2e *édition*, *tom.* IV, *p.* 353, sont réduites à une douzaine. Je ne saurais dire d'où vient l'inexactitude qui disparaît à la vérité dans Cuvier, *Hist. nat. des poissons*, *tom.* XVII, *p.* 386, où l'on dit : « Les dents pharyngiennes du nez sont au nombre de six de chaque côté sur un seul rang.

Aldrovandi, *Hist pisc.*, *p.* 601, confond le nase avec le *Capito*

---

(1) Duhamel a parlé de l'*Achon*, *Auchon* ou *Auçon*, qui n'est point la *Dobule*, mais qui est notre cyprin bouche en croissant. Le poisson indiqué par Ausone sous le nom de *Capito*, est mon cyprin bouche en croissant. *Icht. franç.*, *p.* 155 (1), *p.* 195 (1).

d'Ausone (*Cyprinus dobula*, Linn.), en attribuant à ce dernier, mais à tort, un péritoine noir.

Le nase est connu aussi vulgairement sous le nom de *Seuffe*, du mot piémontais *seva*, tiré du mot grec κιφαλὶ, d'où l'on a fait les mots *savetta* ou *suetta* employés par Belon.

XXXII. Le Rotengle, *Cyprinus erythrophtalmus*, Linn.

Ichthyologie française, p. 173, n° XIX.

Faune du département de la Moselle, p. 249. Le *Rotengle* ou *Erythrophtalme*, la *Sarve*, Encycl. méth., la *Salougue* à Metz.

Cuvier, Hist. naturelle des poissons, XVII, p. 107-123.

Ce poisson est connu sous le nom d'*Ascie* dans le département du Lot.

XXXIII. L'Ablette, *Cyprinus alburnus*, Linn.

Ichthyologie française, p. 208, n° XXV.

Faune du département de la Moselle, p. 249. L'*Ablette*.

Ichthyologie de la Vienne, p. 35, 17e espèce, *Able commune* ou *Ablette*.

Cuvier, Hist. natur. des poissons, tom. XVII, p. 272.

Iconographie du règne animal, pl. 94, fig. 2.

XXXIV. L'Able de la Gironde, *Leuciscus Burdigalensis*, Valenc.

Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom. XVII, p. 218.

Cette espèce se prend dans la Gironde.

XXXV. L'Able alburnoïde, *Leuciscus alburnoides*, Selys.

Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom. XVII, p. 250.

Ce poisson se trouve dans la Meuse ; il entre dans le Rhin avec la Moselle.

XXXVI. Le Ryssling, *Cyprinus jaculus*, Jurine.

Ichthyologie française, p. 204, n° XXIV.

Le dessinateur employé par Rondelet, a omis dans sa figure la nageoire anale.

Cette espèce a le péritoine noir, ne serait-elle pas le *Chondros-*

toma rysela, Agass., mentionné par Gesner, *Nomencl. piscium fluviat, p.* 290, et dont il est dit, Cuvier, *Hist. nat. des poissons, tom.* XVII, *p.* 395 : « M. Agassiz en donnera une figure, à côté du jeune *Chondrostoma nasus,* dans son Histoire des poissons de l'Europe centrale. »

Si, comme je le pense, le *Chondrostoma rysela* a le péritoine noir et sept dents sur deux rangées, comme je l'ai indiqué, *Icht. française, p.* 92-206, il ne restera plus de doute sur l'identité du Ryssling et du *Chondrostoma rysela,* Agass.

XXXVII. Cyprin Hachette, *Cyprinus dolabrata,* Holandre. Faune du département de la Moselle, p. 250.
Cuvier, Hist. nat. des poissons, XVII, 248, Able Hachette. *Leuciscus dolabratus.*

Ce poisson, dit M. Holandre, a beaucoup de rapport avec le Cyprin ablette, ainsi qu'avec le Cyprin vaudoise; mais il diffère de ces deux derniers par les signes suivants :

Vaudoise. D, 10; A, 10. Mâchoire ou lèvre supérieure plus avancée.

Ablette. D, 10; A. 20. Mâchoire inférieure plus longue et museau relevé.

Hachette. D, 10; A, 14. Lobe supérieur de la nageoire caudale, un peu plus court que l'inférieur; les deux lèvres à peu près égales.

Dans une lettre que m'a écrite M. Holandre, ce savant me parle de la denture du Cyprin hachette qui consiste à offrir « de chaque côté cinq dents crochues et un peu crenelées le long de leur bord intérieur sur un seul rang; une seule dent fixe plus petite intérieurement. »

Je serais tenté de rapporter la hachette à mon cyprin nageoire jaune, *Cyprinus xanthopterus,* Nob. *Ichthyologie française,* p. 147, XVI.

XXXVIII. L'Orphe, *Leuciscus orphus,* Valenc.
Cuvier, Hist. naturelle des poissons, tom. XVII, p. 224.

C'est un des poissons de l'Europe qui peut rivaliser le plus avec les Dorades de la Chine, *Cyprinus auratus,* Linn..

Ce poisson, rare en France, est commun dans le Danube ; un individu a été pris dans la Somme en 1824 par M. Valenciennes.

La Somme nourrit plusieurs poissons du nord de l'Allemagne; elle paraît être la limite où cessent de s'avancer de ce côté de l'Europe plusieurs espèces germaniques. *Hist nat. des poissons citée, p.* 53-54.

Ce poisson avait fixé l'attention de Luther, qui en parle sous le nom de *poissons de couleur*. C'est de ce poisson (1) qu'il s'agit, et nullement du Cyprin doré qui, à l'époque de Luther, n'était point encore introduit en Europe.

Dans le *Dictionnaire des Sc. nat., tom.* XXXVI, *p.* 471, il est dit : « L'Orphe, *Cyprinus orfus*, pourrait bien n'être qu'une variété de la Rosse, *Cyprinus rutilus*. » Il est bien reconnu aujourd'hui que l'Orphe est une espèce bien distincte.

XXXIX. Le Spirlin, *Cyprinus bipunctatus*, Bloch.
Ichthyologie française, p. 214, n° XXVI.
Faune du département de la Moselle, p. 251. Vulg. la *Mesaigne*, à Metz.
Cuvier, Hist. naturelle des poissons, XVII, p 259. Able éperlan, *Leuciscus bipunctatus*, Valenc.

Ce poisson est l'*Eperlan de la Seine* des pêcheurs.

A la *page* 215 de l'Ichthyologie française, j'avais dit, d'après Jurine, que le Spirlin portait le nom de *Platet* à Genève ; mais je trouve dans Cuvier, *Hist. nat. des poissons, tom.* XVII, *p.* 262 : « Le Platet du lac de Genève de Jurine est l'Able de Baldner, *Leuciscus Baldneri*, Valenc., et le *Riensling* de Baldner.

XL. Le Vairon, *Cyprinus phoxinus*, Linn.
Ichthyologie française, p. 218, n° XXVII.
Faune du département de la Moselle. p. 251. *Véron* ou *Vairon*.

(1) Ce poisson de couleur ne pouvait être ni la tanche dorée, *Cyprinus tinca auratus*, Lacep. *Ichthyologie française, p.* 135, qui est une variété accidentelle et assez rare, ni une variété de la Rosse.

Ichthyologie de la Vienne, p. 38, 22e espèce.
Cuvier, Hist. naturelle des poissons, tom. XVII, p. 363.
Leuciscus phoxinus, Valenc.

L'able rivulaire, *Leuciscus rivularis*, Cuv., cité dans l'*Ichthyologie de la Vienne, p.* 38, 21e espèce, vulgairement appelée *Vrédon, Verdon,* est d'après Pallas le *Véron,* ainsi que l'admet Cuvier, *Hist. naturelle des poissons, tom.* XVII, *p.* 373.

N. B. Le *Pigus* de Rondelet, mentionné, *Ichthyologie française, p.* 156-180, est le *Leuciscus prasinus*, Agassiz. Cuvier, *Hist. naturelle des poissons, tom.* XVII, *p.* 254, *p.* 378.

XLI. La LOCHE FRANCHE, *Cobitis Barbatula*, Linn.
Ichthyologie française, p. 225, n° XXVIII.
Faune du département de la Moselle, p. 252.
Ichthyologie de la Vienne, p. 39, 23e espèce.
Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom. XVIII, p. 14.

Ce poisson est connu sous le nom de *Loche de Bar-sur-Seine,* et de *Mulette* dans le département de l'Aube, et sous celui de *Barbette* dans le département du Lot.

La figure de ce poisson, donnée par Rondelet, *de piscibus fluviatil., p.* 203, est celle d'une jeune Ablette, comme l'a fait observer Cuvier, *Hist. naturelle des poissons, tom.* XVIII, *p.* 7.

« Plusieurs fois on a pris dans les eaux des Fosses-Cormont, commune de Ville-sur-Terre, canton de Soulaines, département de l'Aube, de petits poissons presque rouges, nommés *Mulettes* dans le pays. » *Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, Troyes,* 1839, *p.* 99, *p.* 111.

C'est la *Loche franche* ou la *Moutelle,* dont le nom a été estropié par Lemery, qui a eu le tort de dire que ces poissons sont rouges, car ils ne le sont pas, ainsi que me l'écrit M. Jules Ray, de Troyes, lettre du 25 décembre 1840.

Le nom de *Mulette* est une altération de *Mustelle* (Mustela), mal lu dans les anciens titres où le *t* a été pris pour la lettre *l*, et où les deux *ll* ont été prises pour deux *tt*.

XLII. La Loche de rivière, *Cobitis tænia*, Linn.
Ichthyologie française, p. 230, n° XXIX.
Faune du département de la Moselle, p. 252.
Ichthyologie de la Vienne, p. 40, 24e espèce.
Cuvier, Hist. naturelle des poissons, XVIII, 58.

Ce poisson, porte à Auxerre le nom de *Chatouille*.

La Loche de rivière fraie en mai; sa chair est maigre, sèche et de mauvais goût.

XLIII. La Loche à queue rouge, *Cobitis spilura*, Carlier.
Faune du département de la Moselle, p. 253, *Satouille* des pêcheurs.

Je nai pas trouvé dans Cuvier, *Hist. nat. des poissons, t.* XVIII, l'indication de ce poisson décrit par M. Holandre, qui l'indique dans la Moselle, le Nied, la Meuse, et ajoute : « Ce poisson fait entendre un cri particulier, et dresse ses aiguillons lorsqu'on le saisit entre les doigts. »

XLIV. Le Brochet, *Esox Lucius*, Linn.
Ichthyologie française, p. 234, n° XXX.
Faune de la Moselle, p. 254.
Ichthyologie de la Vienne, p. 41, 25e espèce.
Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom. XVIII, p. 279.

« Les serpents livrent des combats aux poissons, ainsi que l'a vu faire M. Cornay, par une couleuvre à collier, à un petit brochet, d'environ 14 centimètres de longueur. La couleuvre était longue de 60 centimètres, elle se glissait, parmi les herbes, au milieu même de l'eau, c'est-à-dire à la même profondeur que celle du brochet, par un mouvement si lent, qu'on ne l'aurait point remarqué si on n'avait pas vu sa position par rapport à celle des petites herbes qui l'environnaient. Elle le prenait toujours en queue, et venait directement par derrière; mais le brochet ne la laissait jamais s'approcher plus près d'un pied; alors il partait comme un trait et allait reprendre une autre position fixe et immobile, toujours à la même profondeur, à 22 centimètres environ de la surface de l'eau. Cette poursuite continua de la même manière à

plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'un homme vint prendre de l'eau avec un arrosoir. Alors les deux combattants disparurent. M. Cornay a également trouvé des couleuvres qui tenaient des anguilles par la tête et les tiraient des mares et des fossés où elles se montrent souvent la tête hors du limon, dans les grandes chaleurs, lorsqu'il n'y a plus d'eau. » *Comptes-rendus de l'Acad. des Sc.*, 1847, *tom.* xxv, *p.* 117-118.

« La couleuvre à collier et la couleuvre vipérine mangent le poisson. Une variété de la vipère (l'aspic), a été vue saisir un petit poisson. *Bulletin des séances de la Société royale et centrale d'Agriculture*, 1841, *tom.* 2, *p.* 218-219.

Gmelin, *Syst. nat., Linn., p.* 1054, parlant de la grenouille commune, *Rana esculenta*, dit : « Mas animosus ipsos lucios adoritur et vincit. »

Le brochet est sujet, comme la truite ordinaire, la truite saumonée, l'ombre chevalier et l'écrevisse, à une singulière maladie qui en rend les nuances tout à fait noires. *Des causes des migrations de divers animaux, par Marcel de Serres*, 1845, *p.* 481-482.

La source de Salibourne (département de la Dordogne), forme un lac, qui nourrit beaucoup de brochets qui, dit-on, sont tous borgnes. Cette assertion ne paraît pas plus vraisemblable que celle d'Hérodote au sujet des poissons borgnes du Nil. Depping, *Merveilles de la nature en France*, 1845, *p.* 163.

Les anciens Grecs croyaient que les thons ne voient un peu que de l'œil droit seulement, et qu'ils sont borgnes de l'œil gauche. Pline partage cette opinion. *Histoire de la Sardaigne, tom.* 2, p. 614 (2).

« Dans le département d'Eure-et-Loir, l'étang de Bois-Ballu (commune de Dampierre-sous-Bleny), disparaît parfois, par un gouffre, d'où sortent quelquefois des carpes et des brochets très-gros ; on présume qu'ils arrivent de la petite rivière de Boussard, qui s'enfouit sous terre dans le voisinage. » Depping, *Merveilles et beautés de la nature en France*; 1845, *p.* 139.

XLV. Le Saumon, *Salmo salar*, Linn.

Ichthyologie française, p. 251, n° XXXI.

Faune de la Moselle, p. 255.

Ichthyologie de la Vienne, p. 45, 26e espèce.

Cuvier, Hist. natur. des poissons, tom. XXI, p. 169, Saumon commun, *Salmo salmo*, Valenc. Ce dernier auteur parle, *p.* 182, du *Salmo salar*.

Le bourg de Guegnon (département de Saône-et-Loire) est renommé pour la pêche du saumon, au dire de Courtépée, *Hist. de Bourgogne*, 1848, *tom.* 3, *p.* 9. La Meuse fournit de beaux saumons.

Les plumes du malart, est-il dit, *Revue britannique*, 1850, *tom.* XXV, *p.* 193, sont très-utiles aux fabricants d'appâts pour le saumon.

Le malart est le canard sauvage, *Anas Boschas*, Linn.

M. Holandre parle de deux petits saumons bien tachetés et longs de six pouces, pris en 1835 dans la Moselle; il demande s'ils appartiennent au *Salmo salar*; il les regarde comme le *Salmlet* des Anglais, appelé *Saumoneau du Rhin* à Strasbourg. *Faune de la Moselle, p.* 255, *et lettre du* 15 *novembre* 1841.

XLVI. Le Bécard, *Salmo hamatus*, Cuv.

Faune de la Moselle, p. 255.

Ichthyologie de la Vienne, p. 46, 27e espèce.

Cuvier, Histoire naturelle des poissons, tom. XXI, p. 181, p. 212.

— Iconographie du Règne animal, poissons, p. 257.

Gesner, *de Aquatilibus*, donne, p. 825, la figure du bécard.

XLVII. La Truite saumonée, *Salmo trutta*, Linn.

Faune de la Moselle, p. 255.

Ichthyologie de la Vienne, p. 46, 28e espèce.

Dict. Sc. naturelles, tom. 55, p. 544, Atlas, pl. 73, fig. 2.

Cuvier, Histoire naturelle des poissons, tom. XXI, p. 240, 352.

Cette espèce de truite monte dans les rivières à toutes les hauteurs.

La truite saumonée du lac de Genève est la *Forelle du lac* Léman, *Fario Lemanus*, Valenc. *Salmo Lemanus*, Cuvier, *Hist. nat. des poissons*, XXI, 300.

Le *Salmo trutta* de Pallas se trouve dans la Crimée.

Cas de mopsie observé chez une truite saumonée, par M. Cornay. Cette truite avait dû être prise dans la Sèvre, petite rivière qui se jette à la mer dans la baie de l'Aiguillon. L'animal fut acheté sur le marché de la Rochelle. La mâchoire supérieure avait éprouvé un renversement en bas, ce qui lui donnait l'air d'un chien boule-dogue ou chien mopse, d'où le nom de *Mopsie*. Déjà les Allemands appellent *Mops Karpfen* les carpes qui offrent un vice de conformation analogue. Dans ce cas, il y a absence du vomer. On n'avait observé ce vice de conformation que chez la carpe; car on ne peut être sûr que la monstruosité de la tête du saumon, indiquée sans description par Sandifort, *Mus. anatom.*, se rapporte à la mopsie plutôt qu'au développement de la tête dont parle Lacépède. « Il suffit, dit-il, que des usines répandent de la sciure de bois dans une rivière où se trouvent des truites, pour que ces salmones contractent une maladie à laquelle on a donné le nom de *Consomption*, et dans laquelle la tête grossit, le corps devient maigre, et la surface des intestins se couvre de petites pustules.» *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, 1847, *tom*. XXV, *p*. 146-148.

On a vu des truites qui avaient deux corps distincts sur une queue commune. Valenc., *Hist. natur.*, XXI, *p*. 335.

Une difformité de la truite rappelle celle de la carpe : les intermaxillaires sont repliés sous le palais; la machoire inférieure dépasse en entier toute la supérieure, 335. Dans les œufs fécondés artificiellement (1), on obtient des truites à deux têtes sur un

(1) M. de Caumont a parlé de la *multiplication du poisson par la fécondation artificielle*. Il a publié le procédé employé dans la Bresse par MM. Remy et Géhin, pour multiplier la truite; il annonce qu'un essai de fécondation artificielle sur des œufs de perche ne lui a point fourni de résultat, probablement, dit-il, parce que les conditions de succès n'avaient pas été observées. *Annuaire de l'institut des provinces et des Congrès scien-*



seul corps. D'autres ont le ventre commun, et paraissent comme deux truites l'une sur l'autre. On en a vu qui avaient deux corps distincts sur une queue commune, *p.* 335. Il faut observer que ces monstres ne vivent pas au-delà de six semaines, c'est-à-dire qu'ils cessent d'exister quand ils ont absorbé le vitellus, rentré dans l'intérieur de l'abdomen après leur éclosion, p. 336.

XLVIII. La Truite de mer, *Salmo schiffermulleri,* Bloch.
Gmel., S. n., p. 1365, n° 30.
Cuvier, Règne animal, tom. 2, p. 303.

Ce poisson est moindre que le saumon; on en apporte beaucoup en été à Paris.

M. Valenciennes, *Hist. nat. des poissons, tom.* XXI, *p.* 292, dit : « Ce poisson se trouve dans le lac de Constance; et *p.* 292, c'est une petite truite de rivière. »

XLIX. La Truite ordinaire, *Salmo fario,* Linn.
Ichthyologie française, p. 257, n° XXXII.
Faune de la Moselle, p. 256.
Ichthyologie de la Vienne, p. 47, 29e espèce.
Cuvier, Histoire naturelle des poissons, tom. XXI, p. 319. La truite vulgaire, *Salar ausonii,* Valenc.

La truite vulgaire, *Salar ausonii*, Valenc., Hist. nat. des poissons, XXI, p. 319, présente quelques variétés.

α. Truite couverte de taches nombreuses sur la tête et sur le

---

tifiques, 1851, *p.* 249-255.

On peut lire à cette occasion le *Rapport sur la pisciculture adressé à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, par M. Mille Edwards*, inséré dans les *Annales des Sciences naturelles*, Zoologie, 1850, *tom.* XV, *p.* 1-67.

Suivant M. de Caumont, la truite fraie en décembre dans les rivières du Calvados. *Comptes-rendus de l'Acad. des Sciences*, 1850, *tom.* XXXI, *p.* 862-863.

La Bresse dont parle M. de Caumont est un village du département des Vosges (Lorraine), qui porte le nom de *Bresse* (la) ou *Wohl;* il fait partie du canton de Saulxurer, arrondissement de Remiremont; il est situé dans une des vallées les plus reculées de la chaine des Vosges.

corps ; tête constamment et sensiblement plus courte. Truite à tête courte, p. 320.

β. Truite à peu de taches sur le corps. Truite à tête longue, p. 326.

Le saumon-rille, *Salmo rillus*, Cuvier, indiqué dans l'*Ichthyologie de la Vienne*, p. 48, 30e espèce, et appelé vulg. *Saumoneau*, est évidemment une jeune truite, d'après M. Valenciennes. Cuv., *Hist. nat. des poissons*, XXI, *p.* 210.

Les truites du Val-Suzon, de notre département, sont très-estimées ; celles de Dorley et de Janon, au mont Pilat, ne sont, dit de Latourette, *Voyage au mont Pilat*, 1770, *p.* 88, guère plus grosses que le hareng, mais saumonées et très-estimées. Le *Saumon-rille*, Lacép., est une jeune truite que l'on pêche dans la Rille jusqu'à Pont-Audemer.

« La truite ne quitte jamais les régions fraîches et granitiques (1) Le Guapucha (2), espèce de truite de la Bogota supérieure, ne se trouve jamais dans la rivière Magdalena. Si la Bogota fut empoissonnée d'abord par le chemin de la Magdanela, comment franchir le point qui réunit ou plutôt qui sépare ces deux cours d'eaux ? Le Guapucha aurait eu à remonter une cascade de 500 pieds. » *Histoire générale des races humaines, par Eusèbe, Fr. de Salles*, 1849, *p.* 24.

Dans le comté d'Aberden, les ruisseaux qui alimentent la Spey et la Die sont remplis de truites d'un goût délicieux, quoique d'un aspect peu agréable. Ces poissons sont la petite truite mousseuse et à tête difforme. *Revue britannique*, 1846, *tom.* I, *p.* 370.

Les ovaires de la truite, assez peu volumineux hors l'époque du frai, sont situés très-haut, près du foie, et les œufs qu'ils

---

(1) La truite se trouve non-seulement dans les régions froides et granitiques, mais encore dans les régions fraîche de l'étage du calcaire à eutroques, ainsi qu'on le voit dans le lit de Suzon.

(2) Le Guapucha est le *Grundulus Bogotensis*, Valenc., poisson qui a une vessie aérienne double. *Voyez hist. naturelle des poissons par Cuvier et Valenciennes, tom.* XVIII, *p.* 216.



contiennent, au lieu d'être tous au même degré de développement, comme dans le brochet, la carpe, etc., sont de différentes grosseurs. Arrivés à maturité, ils ont le volume d'un pois (1), ils se détachent des lames transversales de l'ovaire, en quelque sorte ouvert pardevant, et tombent dans la cavité abdominale, qu'on trouve fréquemment remplie de ces corps à l'état libre ; mais ils en sortent ensuite par les ouvertures que ces poissons offrent auprès de l'anus. Cette organisation, décrite par Carus, se trouve consignée dans le *Dictionnaire pittoresque d'Hist. naturelle, tom.* VI, *p.* 539-540, ouvrage dans lequel, p. 542, on attribue aux Pucerons, ce qui convient aux *Coccus,* Linn.

Un particulier a conservé, dans une auge de bois, et pendant les froids les plus rudes de l'hiver, deux truites de six pouces de long, et qui n'ont pas paru souffrir. Au dire de ce même particulier, une truite noire, placée dans un vase blanc rempli d'eau, en moins d'une demi-heure perdra sa couleur foncée; mais si vous la remettez dans un bocal noir ou de couleur sombre, ce poisson blanc deviendra, en un quart-d'heure, aussi foncé que le bocal dans lequel on l'a remis. *Revue britannique,* 1850, *tom.* XXV, *p.* 197.

L. La Truite de Baillon, *Salar Ballonii,* Valen.
Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom. XXI, p. 342.
On prend cette espèce de truite dans la Somme.

LI. L'Éperlan, *Salmo eperlanus,* Linn.
Rondelet, de *piscibus fluviatilibus,* p. 196, cap. XXI.
Cuvier, Règne animal, tom. II, p. 305.
.... Hist. nat. des poissons, tom. XXI, p. 371, *Osmer Eperlan.*
Dict. sc. naturelles, tom. XV, p. 11. Atlas, *poissons,* pl. 72, fig. 2.

(1) La truite de Scouler, *Salar Scouleri,* Valenc., *Salmo Scouleri,* Richardson, est du grand fleuve de la Colombie. Ses œufs sont de la taille d'un petit pois presque transparent, d'un jaune rougeâtre. Les naturels estiment les ovaires séchés au soleil, et ils les gardent longtemps. *Hist. nat. des poissons,* XXI, *p* 345.



Ce petit poisson, brillant des plus belles teintes d'argent et de vert-clair, se trouve à l'embouchure des grands fleuves ; il est un mets fort estimé à Paris.

On le pêche à l'embouchure de la Seine ; et même à Rouen, on le connaît sous le nom d'Eperlan de la Seine.

A Londres et dans presque toute l'Angleterre, on appelle ce poisson *Smèlt;* Pennant ajoute à ce nom anglais celui de *Spirling*, usité dans le pays de Galles et dans le nord de l'Angleterre, et qui dérive de la dénomination française de ce poisson.

Belon a très-bien distingué sous le nom d'éperlan de mer ce poisson de l'*Osmerus éperlanus,* Cuv. : il est entièrement différent du petit able très-abondant dans la Seine. Ce dernier, appelé par les pêcheurs *Eperlan de Seine,* appelé aussi par les Rouennais *Wette,* est l'able éperlan, *Leuciscus bipunctatus*, Valenc., *Hist. nat. des poissons, tom.* XVII, *p.* 259, *p.* 369, comme il est dit n°.XXIX.

LII. L'Ombre commune, *Coregonus-thymallus.*

Ichthyologie française, p. 264, n° XXXIII.

Faune de la Moselle, p. 257.

Cuvier, Hist. naturelle des poissons, tom. XXI, p. 429, 438.

— Iconographie du Règne animal, poissons, pl. 102, fig. 2.

Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom. XXI, p. 486, parle d'un *Salmo thymallus latus,* qui est de Russie, mais probablement différent du nôtre.

Lacépède, qui a fait son *histoire naturelle des poissons* d'après les livres, et en suivant la compilation de Bonnaterre, a fait de l'Ombre deux espèces sous les noms de *Coregonus thymallus* et de *Coregonus umbra*. Les copistes de Lacépède n'ont point signalé ce double emploi.

LIII. L'Ombre bleu, *Salmo Wartmanni*, Bloch.

Cuvier, Hist. naturelle des poissons, tom. XXI, p. 463, *Coregonus Wartmanni.*

Nouv. Dict. d'Hist. naturelle, 1817, tom. VIII, p. 58, le *Corégone de Wartmann.*

Dictionnaire des Sciences naturelles, tom. X, p. 561, l'*Ombre bleu* ou *Bésole*.

Ce poisson se pêche dans le Rhin et dans les lacs du Bourguet, de Constance.

LIV. L'Umble *ou* Ombre chevalier, *Salmo umbla*, Linn.

Faune de la Moselle, p. 256.

Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom. XXI, p. 233.

« La pêche du lac de Garda est un objet important. Elle a été amodiée 26,000 fr. Le poisson en est recherché dans toute l'Italie.

» Le carpione du lac de Garda est un poisson très-recherché qui ne se trouve point ailleurs; il est fort différent de la carpe : Linnæus et Artedi le mettent dans le genre du saumon; il ressemble un peu à la truite, mais il est plus large, et il a le ventre plus élevé; sa longueur ne passe pas un pied, la chair en devient rouge quand elle est cuite; les écailles sont petites, la couleur du dos est moins obscure que celle de la truite, mais il est parsemé de taches noires; le ventre et les côtés sont argentés, la tête est luisante, la gueule bleuâtre. *Ray Synops. Meth. pisc., p.* 66. C'est le *Gilt-Charre* des Anglais. Il est décrit et figuré dans Salvien, *De piscibus*, et dans Rondelet, *De piscibus lacustribus*. Celui-ci le met avec la truite, et prétend qu'on l'appelait autrefois pione; mais étant devenu fort cher, il prit le nom de carpione. On disait autrefois qu'il se nourrissait avec de l'or, pour exprimer l'excellence de ce poisson. *Voyage en Italie par Delalande*, 1786, *tom.* IX, *p.* 191, *tom.* II, *p.* 36.

Ce carpione du lac de Garde est l'ombre-chevalier, *Salmo umbla*, Linn. *Charre* des Anglais, *Hist. natur. des poissons, tom.* XXI, *p.* 237.

LV. Le Houting, *Coregonus oxyrhynchus*, Valenc.

Cuvier, His. nat. des poissons, tom. XXI, p. 488.

Ce poisson se pêche dans la Meuse, dans le Rhin.

LVI. L'Alose, *Clupea alosa*, Linn.

Ichthyologie française, p. 268, n° XXXIV.

Faune de la Moselle, p. 258.

Ichthyologie de la Vienne, p. 48, 31e espèce.

Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom. XX, p. 391, *Alausa vulgaris*, p. 407.

Sur les bords du Lac-Majeur, les très-grandes aloses portent la dénomination de *Cioppa ;* les individus de moyenne taille sont les *Agone*, et les petites sont désignées sous les noms de *Sardine* ou *Sardella*, nom qui est fort usité par les pêcheurs du lac de Garda, dont les poissons sont très-vantés.

Sur le lac de Como, les petites aloses (1), comme les moyennes, out le nom d'*Agone*, dérivé du mot latin *acutus*, à cause des dents en scie sous l'abdomen.

Ainsi l'*Agone* des Italiens est la même que notre alose, et ne peut plus être regardée comme une espèce, ainsi que je le pensais dans l'*Ichthyologie française*, *p.* 277, *n°* XXXV.

Les pierres d'oreille (otolites, osséides) de l'alose sont des concrétions solides pierreuses, auxquelles on attribuait jadis des propriétés merveilleuses. Voy. *Tractatus de materia medica, aut. Steph. franc. Geoffroy., tom.* 3, *p.* 238.

M. Bresohet a publié des *Recherches anatomiques sur la structure de l'organe de l'ouïe des poissons*. Ce travail très-étendu est inséré dans les *Mémoires des savants étrangers*, 1838, *tom.* V, *p.* 607 et suivantes, et *Annales des Scien. nat.*, 1833, *t.* XXIX, *p.* 89-193, *p.* 304-381. Ces recherches, dit M. Valenciennes, *Hist. nat. des poissons, tom.* XX, *p.* 390, 391, fourmillent de nombreuses erreurs.

Dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1836, séance publique, *p.* 153-155, se trouvent indiquées les osséides de quelques autres poissons.

---

(1) Lorsque les petites aloses descendent les rivières pour se rendre à la mer, on les reconnaît à leurs sauts multipliés. Elles s'élèvent ainsi au-dessus des eaux, afin d'y saisir les cousins, les tipules et les autres petits insectes qui y volent continuellement. Ces habitudes leur sont communes avec les jeunes lamproies, qui s'élancent aussi au dehors de l'eau des fleuves, lorque le temps est calme et le vent au sud. *Migrations des animaux, par Marcel de Serres*, 1845, *p.* 471.



M. Valenciennes rapporte le récit de Callisthène, relatif à un grand poisson de la Saône (Arar) (1), mais il n'admet pas l'identité de ce poisson avec l'Alose. « Massarius, et après lui Paul Jove, dit-il, en admettant que ce poisson était l'Alose, n'ont d'autres motifs à ce sentiment que la ressemblance assez éloignée du nom de *Clupea* avec celui de *Chieppa* que l'Alose porte à Naples, en Toscane et à Venise. » *Hist. nat. des poissons, tom.* xx, *p.* 19.

Si M. Valenciennes eût voulu prendre la peine de recourir à l'*Ichthyologie française,* dont l'auteur a fait hommage en 1837, à la bibliothèque de l'Institut (Académie des Sciences), il aurait trouvé, *p.* 272-276, les preuves de l'exacte dénomination et de la juste détermination données par Massarius et Paul Jove.

« Rondelet, dit M. Valenciennes, qui a si bien fait connaître les poissons de la Méditerranée, a laissé une figure défectueuse de la Sardine, si abondante dans cette mer; l'anale y est oubliée, mais les stries de l'opercule ne l'ont pas été; il a d'ailleurs transposé sa figure en la plaçant en tête d'un chapitre qui ne donne pas la description de son poisson. » *Hist. naturelle des poissons, tom.* xx, *p.* 453.

Il paraît que M. Valenciennes n'aura pas remarqué que la figure placée sous la rubrique *de Chalcide* où Rondelet, *pars altera, p.* 148, *cap. II,* ne parle que de l'Alose des lacs de Côme et Majeur, est répétée dans le *livre VII, chap. XII,* sous la rubrique *de Sardinis,* chapitre dans lequel Rondelet décrit la Sardine (2), *Alausa Pilchardus,* Valenc., avec la même figure que celle mise en tête du chapitre de l'Alose des lacs.

---

(1) Arar, la Saône. Dans ce mot le radical *Ar*, lent, se trouve répété deux fois, pour désigner le cours très-lent de la Saône, appelée par Claudien *Lentus Arar,* et dont Sénèque disait : *Arar dubitans quò suos cursus agat.*

(2) Le Célan ou Célerin, est le Pilchard de Willugoy et des Anglais, c'est-à-dire la Sardine ou Sardelle, *Alausa Pilchardus*, Valenc. *Hist. nat. des poissons*, XX, *p.* 446-452. On les envoie souvent d'Abbeville aux marchés de Paris sous le nom de *Harengs de Bergues.* Le poisson, re-

Le lac de Bouchet-Saint-Nicolas, en Auvergne, paraît occuper l'ancien cratère d'un volcan; il n'a qu'une seule espèce de poisson, encore n'habite-t-elle que les bords. *Voyage en France, par M. Amable Tastu, 1846, p.* 338.

Les lacs de l'Auvergne occupent le fond d'anciens cratères. On prétend que les eaux du lac Pavin sont trop froides pour nourrir du poisson. Le lac du Chambon, au contraire, est très-poissonneux. Il offre quelques îlots couverts de grands arbres. *Ouv. cité, p.* 357.

Quelles sont ces espèces de poissons? Seraient-elles l'Agone, *Clupea sardinella*, Nob., Ichth. franç., p. 277, n° XXXV?

On nommait *Apua* le nouveau frai de toute espèce de poisson, comme en Normandie on appelle *montée* le frai de l'Anguille:

Sur les côtes de Provence et d'Italie, le mot *Nonnato* est employé pour désigner le frai des Athérines, des Muges; comme on appelle dans la Tamise *White-bait* (1), *p.* 14, cette petite espèce de Clupée, que l'on estime surtout lorsqu'elle n'a qu'un pouce à un pouce et demi de longueur. *Hist. nat. des poissons, tom.* xx, *p.* 26.

« Au mois de mai, en Angleterre, Greenwich offre aux promeneurs ces petits poissons exquis si avantageusement connus dans toute l'Europe sous le nom de *White-baits* (1). *Revue des Deux-Mondes*, 1843, *tom.* II, *p.* 933.

La Blanquette (2) et le White-bait (1), Hist. nat. des poissons, xx, p. 278, sont estimés.

---

cherché à Bordeaux sous le nom de *Royan*, n'est encore autre chose que la Sardine. *Ouv. cité, p.* 452.

Les grosses Sardines qui échappent aux filets des paysans bretons, s'avancent dans la Manche, y grandissent, y deviennent le Célan, *Ouv. cité, p.* 458, qui, aux attérages de Cornouailles, dans les baies de Falmouth, reçoit le nom de Pilchard, p. 459.

(1) Le White-bait est la Rogénie blanche, *Rogenia alba*, Valenc., Hist. nat. des poissons, tom. xx, p. 340-344.

(2) La Harangule blanquette, *Harangula latulus*, Valenc., est un petit poisson que les pêcheurs de Caen distinguent du fretin de hareng et des petites espèces voisines, sous le nom de *Blanquettes*, p. 281, p. 278.

Les nombreux petits poissons, dont la longueur varie depuis trois pouces jusqu'à six, et qui se vendent sur nos marchés de Dieppe, de Caen, d'Abbeville, de Calais, sous les noms de Harenguettes et de Blanches, appartiennent à plusieurs espèces de Clupées confondues ou mal déterminées même par les pêcheurs; M. Valenciennes a reconnu parmi elles, en examinant leurs dents, les jeunes de l'espèce du hareng commun. Les *Blanches* de la baie de la Somme, et qui pullulent pendant les mois de juin et de juillet, sont de jeunes harengs. Les Harenguets de Caen sont également de jeunes harengs. *Hist. nat., poiss., ouvr. cité, p.* 51, *p.* 79-81.

Comme ces *Blanches* sont très-abondantes dans la baie, elles servent presque exclusivement de nourriture au *Sterna minuta*, qui niche en très-grande quantité à la pointe du Hourdel. On voit, à cette époque des nichées, ces petites hirondelles de mer s'envoler avec une petite Clupée dans le bec pour la porter à leurs petits.

Les petites espèces de Sardinelles de nos côtes de Normandie, sont confondues sous le nom de *Blanches* ou de *Blanchailles*. Hist. nat. des poissons, xx, p. 272.

A Greenwich a lieu, tous les ans, le fameux dîner ministériel, banquet avec ses quarante entrées de poissons, y compris le *White-bait*, cet éperlan des eaux britanniques, qui en est le plat de fondation. *Revue britannique*, 1849, XXII, *p.* 221.

Avant de prendre congé de leur reine, les ministres anglais ont fait leur dîner annuel, appelé le dîner des *Goujons*, (*Rogenia alba*), Valen. Il n'y a pas d'autre nom pour ce petit poisson (*White-bait*), qui attire les gourmets et les ministres à Greenwich, mais peut-être ressemble-t-il plutôt à l'éperlan. *Revue britannique*, 1845, XXVIII, *p.* 449-450.

Il y a délégation de 16 bourgeois de la cité, qui depuis le roi Jacques Ier, conformément au vœu du donateur, vont à Greenwich vérifier les comptes d'un hospice; les frais du voyage sont fixés à 5 liv. dans le testament; mais ces honnêtes contrôleurs déjeûnent comme on ne déjeûnait pas encore sans doute à Greenwich sous le roi Jacques; ils font ensuite un petit goûter... très-mo-

déré, pour ne pas nuire au dîner ; ils dînent à sept heures, et n'oublient pas de se faire servir le *White-bait*, petit poisson qui tient à la fois de l'éperlan et du goujon ; enfin ils prennent le thé, et rentrent chez eux en laissant un mémoire de 80 fr. *Revue britannique*, 1846, *tom.* III, *p.* 227.

Les Eperlans de la Tamise sont les *White-baits*. Revue britannique, 1847, tom. X, p. 453.

Le fameux *White-bait* des Anglais (*Rogenia alba*), si estimé des Anglais. *Revue des Deux-Mondes*, 1849, *tom.* I, *p.* 29.

Ce poisson, distinct du hareng, est une espèce de Clupéoïdes. Son nom *Rogenia* vient du mot allemand *Rogen* (frai), latinisé par Valenciennes. *Hist. naturelle des poissons, tom.* XX, 1847, *p.* 340-344.

LVI*a*. L'Agone, *Clupea sardinella*.

Ichthyologie française, p. 277, n° XXXV.

C'est à cette espèce de *Clupea* qu'il faut rapporter le *Sarachus* d'Aldrovandi, *De piscibus, p.* 665, 666, et les *Sardinæ lacustres* de Platinus.

LVII. L'Alose rousse, *Alosa rufa*, Cuv., *Clupée rousse*, Lacep.

Ichthyologie de la Vienne, p. 49, 32ᵉ espèce. *Alouse de Chatellerault.*

Cuvier, Hist. naturelle des poissons, tom. XX, p. 409.

On donne à cette espèce nominale le nom de Rousse, parce qu'elle a la chair moins blanche que l'alose ; cette variété est appelée *Alose d'été*, par Noël de la Morinière.

Nous dirons la même chose de l'alose feinte, *Alosa ficta*, de l'Ichthyologie de la Vienne, p. 49, 33ᵉ espèce.

D'après Cuvier, *Hist. nat. des poissons, tom.* XX, *p.* 403, 408, la clupée feinte est le *Vint* des Flamands, le *Venth* de Vincent de Beauvais. C'est aux aloses pourvues de dents, et dont les flancs sont plus ou moins tachetés, que les naturalistes ont assigné le nom de *feinte*.

Dans le *Dict. des Sc. nat., tom.* IX, *p.* 440 *ou* 441, la feinte

et la rousse, deux variétés de l'alose, sont décrites comme espèces.

LVIII. La Lotte commune, *Gadus lota*, Linn.
Ichthyologie française, p. 283, n° XXXVI.
Faune de la Moselle, p. 259.
Iconographie du Règne animal, p. 294, pl. 106, fig. 3.
Dict. des Sciences naturelles, tom. XXVII, p. 232, Atlas, pl. 35, fig. 2, la *Lotte de rivière*.

La lotte est remarquable par la ténacité de sa vie; la peau de lotte sert de carreaux de vitres au nord de la Sibérie, au dire de l'auteur de l'ouvrage intitulé : « *Le Nord de la Sibérie, par de Wrangell,* 1843, *tom.* I, *p.* 130. »

Dans la lotte, le foie forme une masse considérable qui recouvre l'estomac et une partie du canal intestinal en dessous et sur les côtés; elle est un peu divisée, de manière qu'on peut y distinguer trois lobes, un moyen plus large et deux latéraux; mais ce ne sont proprement que des scissures d'une même partie. Cuvier, *Anat. comparée, édit.* 2, *tom.* IV, 2e *part.*, *p.* 497. Le foie (1) est d'une couleur blanchâtre, à peu près comme une laite, un peu rosé à sa surface. Sa vésicule renferme une bile vert-foncé, *p.* 552. Dans la lotte, la vésicule du fiel est grande, ovale, posée en travers, incrustée même dans une fossette qui est dans l'angle du lobe droit et du lobe moyen, placée d'ailleurs en avant du boyau pilorique. Elle y est courbée à angle droit, pour se porter directement en arrière vers l'orifice de l'intestin. La couleur vert-foncé de la bile contraste avec la couleur blanc de lait du foie. *Ouv. cité, p.* 566-567.

LIX. La Plie-Flet ou le Picaud, *Pleuronectes Flesus,* Linn.
Faune de la Moselle, p. 259.
Nouv. Dict. d'Hist. naturelle, 1818, tom. XXVII, p. 34, *Pleuronecte Flez*, et p. 42, *Plie*.

(1) La délicatesse de ce foie est la source d'un dicton que l'on trouvera dans Leroux de Lincy, *Proverbes français,* 1842, *tom.* I, *p.* 252.

Dict. Sc. naturelles, 1826, tom. XLI, p. 402. Le *Flet, Flételet, Fléton*, ou *Flez*.

Le nom de *Picaud* a été donné à ce poisson à cause des piquants très-petits et crochus qui hérissent la surface de son corps.

Ce poisson remonte fort haut dans les rivières; aussi lit-on dans Courtépée, *Hist. du Duché de Bourgogne*, 1848, *tom.* 2, *p.* 214 : « A Varennes-Reuillon, département de Saône-et-Loire, on prend le saumon, l'alose, la lamproie, la plye, etc. »

Un poisson de cette espèce, pesant une livre, a été pêché dans la Moselle, à Metz, au mois d'août 1818, *Faune de la Moselle, p.* 260. La plie que l'on pêche dans la Vienne se nomme *Flet*, ou *Picaud*, ou *Flonder*; elle remonte fort loin dans nos rivières. *Eléments de Zoologie par Milne Edwards*, poissons, 1842, *p.* 293.

Plie, Picot, Flonde de mer (sic). Ces différents noms, usités en Normandie, désignent ce poisson; à la côte du Poitou, on nomme les petits *Plions*. La plie que l'on pêche à la mer se plaît dans les eaux douces. On en prend dans la Loire jusqu'au-dessus d'Orléans, ainsi que dans le Loiret, dans le Cher, etc. Ce poisson remonte fort haut dans la Loire, et y fraie comme l'alose et le saumon. Duhamel, *Traité des pêches*, II[e] *partie*, *tom.* 3, *sect.* IX, *chap.* I, *art.* IV, *p.* 265, *pl.* 5, *fig.* 3. Petite plie.

La plie, *Pleuronectes platessa* (1) remonte les rivières. On en a trouvé dans la Sarthe à plus de cinquante lieues de la mer. *Migrations des animaux par M. Marcel de Serres*, 1845, *p.* 467.

Ce poisson remonte dans certaines rivières; et en France, on le pêche dans l'Allier jusqu'au Pont-du-Château, c'est-à-dire à plus de cent cinquante lieues de la mer. *Nouv. Dict. d'Hist. nat., édit.* 2, *tom.* XXVII, *p.* 42 (1).

Noël de la Morinière a vu pêcher ce poisson dans la Seine, jusqu'auprès de Tournedos, à quelques lieues au-dessus du Pont-de-l'Arche, où on le nomme *Flondre* et *Flondre de rivière*. Voyez *Dict. Sc. nat., tom.* XLI, *p.* 402.

---

(1) N'est-ce pas par erreur que l'épithète *Platessa* a été mise au lieu de *Flesus*?

LIX*a*. La Limande, *Pleuronectes limanda.*

Les limandes, *Pleuronectes limanda,* remontent la Loire jusqu'à Orléans, au dire de M. Al. de Humboldt, *Voyage aux régions équinoxiales, tom.* VII, *p.* 296.

Les pleuronectes (limandes, soles) remontent la Loire jusque dans ses affluents, pour se faire frire à Rouanne. M. Valenciennes a pêché des limandes dans la Seine, à l'Ile-St.-Denis, près Paris. *Annales des Sciences naturelles,* 1841, *tom.* XVI, *p.* 112.

La limande est un poisson fort recherché à raison de la bonté de sa chair. *Nouv. Dict. d'Hist. nat.,* 1817, *tom.* XVII, *p.* 43, *tom.* XXVII, *p.* 33.

Le temps de l'année où la chair de ce poisson est le plus estimée, est la fin de l'hiver ou le commencement du printemps; car plus tard vient l'époque du frai, et alors la chair a moins de saveur et moins de fermeté.

La sole, *Pleuronectes solea,* Linn., a une chair très-délicate qui a fait donner à ce poisson le nom de *Perdrix de mer.* Voyez *Nouv. Dict. d'Hist. nat., tom.* XXVII, *p.* 33. *Tom.* XXXI, *p.* 367.

Ce poisson entre quelquefois dans les rivières; et Noël de la Morinière l'a vu pêcher dans les guideaux de la Seine, auprès de Tancarville, et jusque dans le lac de Tôt. La sole peut se garder plusieurs jours avant d'être mangée, sans inconvénient, et même avec avantage, car non-seulement elle ne se corrompt point, mais encore elle acquiert une saveur de plus en plus fine. Voilà pourquoi, toutes choses égales d'ailleurs, les soles de l'Océan sont meilleures à Paris qu'auprès du Hâvre; et celles de la Méditerranée à Lyon, qu'à Toulon ou à Montpellier. *Dict. Sc. nat., tom.* XLIX, *p.* 115.

LX. L'Anguille, *Muræna Anguilla,* Linn.

Ichthyologie française, p. 290, n° XXXVII.
Faune de la Moselle, p. 261.
Nouv. Dict. d'Hist. naturelle, 1816, tom. I, p. 530.

Le dictionnaire des Sciences naturelles, *tom.* 2, *p.* 143, ren-

voie au mot Muréna, où la description de l'anguille n'est pas donnée; malgré cela, on trouve la figure de l'anguille dans l'Atlas, *poissons, pl.* 82, *fig.* 1, sous le nom de murène-anguille.

Les anguilles sortent fréquemment de l'eau pendant les nuits chaudes d'été; si elles sont trop éloignées de leur retraite aquatique, elles se blotissent dans une touffe d'herbe, et elles y passent facilement une journée, et peut-être davantage. *Cuv., Hist. nat. des poiss.,* XV, *p.* 355.

Les anguilles, *Murœna anguilla,* existent à Ténériffe de temps immémorial. Voy. *Hist. de la géog. par de Humboldt,* 1837, *tom.* 3, *p.* 138, *à la note.*

Les anguilles sont une espèce de poisson dont l'histoire naturelle présente des faits curieux. Leurs ovaires sont, d'après Vallisneri, situés hors du péritoine. *Eph. nat. cur.,* 1712, *Cent.* 1, 2, *Append., p.* 153, *fig.* 3.

Tous les ans, vers les mois de mars et d'avril, à l'embouchure de tous les fleuves et de toutes les rivières, à l'entrée de la nuit, on plonge dans l'eau des tamis que l'on retire chargés d'une espèce de glaire ou d'écume vivante, formée par des animalcules filiformes, qui ne sont que des anguilles nouvellement écloses, auxquelles on donne le nom de *Montée.* Voyez *Comptes-rendus des séances de l'Acad. des Scien.,* 1849, *tom.* XXIX, *p.* 799, 800.

Les pêcheurs Causeret, à Mirebeau, disent avoir pris dans la Bèze, au mois de juin 1841, des anguilles dont l'une, jetée sur une pierre d'évier, avait fait plusieurs petites anguilles longues de quelques lignes. On pouvait distinguer leurs yeux. Ces détails confirment ceux que m'avait donnés M. Pataille. Voyez *Recherches ichthyologiques, p.* 27, et *Mém. acad. de Dijon,* 1838, *p.* 91.

Dans le *Journal d'Agriculture pratique,* 1841, *tom.* IV, *p.* 134, on lit: « Au printemps, dans le biez de quelques moulins des départements du Cher et de l'Indre, on voit fourmiller des millions de petites anguilles, semblables à des sangsues, qui ne viennent assurément point de la mer. »

Le *Bulletin des séances de la Société royale et centrale d'A-*

griculture, tom. 1, 1840, *p.* 627-653, 1841, *tom.* 2, *p.* 219-229, contient aussi des détails sur la reproduction des anguilles.

Au XIVe siècle, plusieurs parties de l'étang de Beire étaient entourées de claies. C'est là que les pêcheurs apportaient les anguilles qu'ils pêchaient durant plusieurs mois, afin de les engraisser pour les *Calénos*. Les *Calénos* étaient des présents de fruits et de poissons que se font les provençaux aux fêtes de Noël, et qu'on sert sur une table couverte de trois nappes, par honneur pour la Trinité. *La France au* XIVe *siècle*, 1826, *tom.* VI, *p.* 218. Sur le grand feu des Calènes, voyez *Bulletin de la Société des Sciences du département du Var, séant à Toulon*, 1841, IXe *année*, *p.* 88-91.

La viviparité des anguilles est un phénomène que présentent plusieurs autres poissons signalés par Cuvier, *Hist. nat. des poissons, tom.* XI, *p.* 450 *et suivantes :* tels que le *zoarces viviparus*, p. 454; le *Clinus argentatus*, clinus argenté, p. 354-360, etc.

M. Coste indique les moyens de transporter, de la *montée* ou de jeunes anguilles, à une localité voulue, dans les fleuves, au-dessus de leur embouchure. C'est au moyen de paniers ou de tonneaux que l'on réussit. *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, 1850, *tom.* XXX, *p.* 473-475.

M. Coste a fait transporter une certaine quantité de petites anguilles (1) à Paris, où elles sont arrivées vivantes, et où, mises dans un bassin, elles ont grossi avec une telle rapidité, qu'à vingt-huit mois elles avaient sept centimètres de diamètre (2) et trente-trois de longueur. *Jour. d'Agricult. pratique de Toulouse*, 1850, *tom.* I, *p.* 123.

Les pêcheurs de Paris reconnaissent quatre sortes d'anguilles, que les auteurs confondent sous le nom de *Murena anguilla :*

---

(1) En avril ou mai, la montée est composée de myriades de jeunes anguilles qui, sous la forme de véritables fils de un centimètre de circonférence et six à sept centimètres de longueur, commencent à pénétrer dans l'embouchure des fleuves.

(2) au lieu de diamètre il faut, je pense, substituer circonférence.



La première, ou la plus commune, est nommée par eux *Vergniaux;*

La seconde, ou l'anguille à long bec, ou à museau très-comprimé et fort pointu;

La troisième, ou l'anguille à plat-bec (*grig-eel* des Anglais), à museau très-aplati et très-obtus, à yeux fort petits;

La quatrième est l'anguille pimpernaux (*glut-eel* des Anglais); elle se reconnait à la brièveté de son museau, en comparaison de la longueur du corps; ses yeux sont remarquables par leur grandeur.

Les pêcheurs des côtes de la Méditerranée ne distinguent que trois espèces d'anguilles :

La plus grande et la plus grosse porte le nom de *Pougaou;* elle se tient dans les étangs salés;

La seconde est l'anguille fine, plus petite que la précédente, et n'en acquiert pas les dimensions;

La troisième est l'anguille commune ou *Leschenat*.

Lorsque les anguilles remontent le Rhône, leur traînée ressemble assez bien à de longs cordons noirs. On connait ces anguilles sous le nom de *Bouirons*.

Migrations des animaux par Marcel de Serres, 1845, p. 462, 466.

Les anguilles à ventre jaune, appelées *Pibeaux*, fournissent la pêche la plus abondante dans la Vendée. *Revue des Deux-Mondes*, 1850, *tom.* VII, *p.* 248.

Rondelet, *de piscibus fluviat.*, p. 198, dit: *Margaignon*, nom de l'anguille mâle à tête plus courte, plus épaisse et plus large (1); *Anguille fine*, nom de l'anguille femelle à tête plus petite et plus aigue (2).

Sur les anguilles, consultez le *Mémoire sur ces poissons, par M. de Rivière*, Mémoire inséré dans le *Bulletin de la Société*

(1) Le Margaignon me paraît la troisième sorte d'anguille des pêcheurs de Paris, appelée l'anguille à plat-bec, *grig-eel* des Anglais.

(2) L'anguille fine me paraît correspondre à la seconde espèce, ou anguille à long bec des pêcheurs de Paris.

royale et centrale d'Agriculture, 1840, *tom.* I, *p.* 627-653, et mes *Recherches ichthyologiques*, *p.* 27-30. *Mém. acad. de Dijon*, 1848, *p.* 91-94.

Le sous-sol des Landes de Bordeaux est l'*alioz*; c'est une couche dure et compacte, brunâtre foncée, épaisse de plusieurs pouces à plusieurs pieds, formée de débris quartzeux, liés par un ciment où le fer est souvent en si grande quantité, qu'il peut en être extrait avec avantage. L'*alioz*, s'opposant à l'infiltration des eaux, est la cause pour laquelle on trouve dans les landes beaucoup de lagunes sans issue, formées par les eaux pluviales, reposant sur un fond de sable et remarquables par leur limpidité. Les poissons, qui, conséquemment, n'y sentent jamais la vase, sont réputés délicieux. C'est dans une de ces lagunes, réputée très-profonde, et appelée *la Huco*, que Bory de St.-Vincent vit prendre un congre de trois pieds de long ; ce poisson éminemment marin, trouvé dans une lagune d'eau douce à vingt lieues environ des côtes de l'Océan, est un fait très-remarquable en histoire naturelle. » *Encyclopédie moderne, publiée par MM. Didot frères*, *tom.* XIX, *p.* 78, 79.

Le congre commun est le *Muræna conger*, Linn. *Conger communis*, Cuv. Si le congre, comme l'anguille, jouit de la faculté de se transporter par terre d'une eau à une autre eau, on pourrait se rendre compte de la présence du congre dans *la* lagune *Huco*.

« Au printemps, dans les biez de quelques moulins des départements du Cher ou de l'Indre, on voit fourmiller des millions de petites anguilles semblables à des sangsues, qui ne viennent assurément point de la mer. » *Bixio, Journal d'Agriculture pratique, tom.* IV, *p.* 134. Cette assertion confirmerait les détails donnés par les pêcheurs Causeret, de Mirebeau.

Les anguilles présentent quelquefois une altération désignée sous le nom d'*Anguille macrophtalme*, et mentionnée dans les *Mémoires de la société linnéenne* de Normandie, où il est parlé d'une « anguille macrophtalme en tout semblable à celle décrite dans le tome V, retirée d'un puits, profond de 27 mètres, attenant à la maison de M. Léchaudé-d'Anisy, à Caen ; c'est le

second fait constaté sur l'anguille de l'*hypertrophie* d'un organe qui, dit M. Rude-Deslongchamps, devrait être *atrophié* puisque les deux puits, très-profonds et recouverts, ne peuvent laisser pénétrer, dans l'eau qu'ils contiennent, qu'une très-faible lumière. » *Act. Soc. linn. de Norm.* 1842, *tom.* VII, *p.* XXIX.

P. 294 de notre *Ichth. française,* nous avons parlé de la ténacité de la peau d'anguille; à ce sujet je rappellerai « Joseph Williams, qui a envoyé à la société d'encouragement de Londres, un échantillon de cordes de peau d'anguilles qui sont supérieures à toute autre, par le peu d'usure qu'elles subissent. » *Bulletin de la société polytechnique,* 1846, *tom.* VI, *p.* 194.

« Le Héron vit de poisson, et il avalera quelquefois jusqu'à trois fois une anguille toute vivante avant qu'elle reste dans son corps. » *Mémoires de Benjamin Francklin, tom.* 2, *p.* 121.

Sauvage a vu une poule manger un seps sans en être incommodée; il ajoute que la poule ayant avalé un petit seps par la tête, sans l'écraser, il vit ce lézard s'échapper du corps de la poule, comme les vers de terre de celui des canards; la poule le saisit de nouveau, il s'échappe de même, mais à la troisième fois elle le coupa en deux. M. Sauvage conclut même de la facilité avec laquelle ce petit lézard se glisse dans les intestins, qu'il produirait un meilleur effet dans certaines maladies que le plomb et le vif-argent. *Lacépède, Hist. nat. des ovipares, tom.* 1, *p.* 140.

Lacépède admettait très-facilement les observations qu'on lui adressait, et ne cherchait pas à s'assurer de leur exactitude, comme je l'ai démontré. *Ichthy. française, p.* 34.

Les vers de terre, qui, d'après Sauvage, s'échappent du corps des canards, me paraissent être l'*Ascaris anatis,* Bloch. *Gmel. S N., p.* 3033, n° 35.

« On prétend que des cigognes ont quelquefois rendu vivantes, par l'anus, des petites carpes qu'elles avaient avalées. » *Dict. sc. méd., tom* XXIX, *p.* 18, cité par Burdach, *Traité de physiologie,* 1839, *tom.* V, *p.* 355.

Ces assertions, contraires au résultat des expériences entreprises sur la rumination, par M. Flourens, *Annales des sciences*

naturelles, 1832, *tom.* 27, p. 53 (1). *Mémoires de l'Institut*, 1833, *t.* XII, *p.* 483, *p.* 502, *p.* 531, ont besoin d'être confirmées. Voyez *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1831, *2-4 livrais.*, *p.* 22. M. Flourens, dans ses *Expériences sur le mécanisme de la rumination*, a introduit directement, au moyen des anus artificiels, dans la panse et dans le bonnet des animaux vivants, grenouilles, lézards gris, escargots, vers de terre, etc. Tous ces animaux sont morts promptement et leurs tissus ont été bientôt altérés par la *force digestive* de ces estomacs. De pareilles expériences avaient déjà été faites sur des lapins et avec les mêmes résultats.

Voyez, sur les anguilles, le rapport sur ma lettre du 12 juillet 1842, inséré dans le *Bulletin des séances de la Société royale et centrale d'Agriculture*, 1841, *tom.* 2, *p.* 215-229.

Le nom d'Anguille est quelquefois donné à des poissons qui n'appartiennent pas à ce genre.

« Le lac d'Antioche abonde surtout en anguilles et en une espèce de poisson rouge de médiocre qualité. Les Grecs, qui sont des jeûneurs perpétuels, en font une grande consommation. » Volney, *Voyage en Egypte et en Syrie*, *an* VII, *tom.* I, *p.* 309 (1).

Les anguilles du lac d'Antioche sont le *Sharmuth*, ou poisson noir, *Silurus anguillaris*, Macroptéronote scharmut, *Macronopteranotus charmuth*, Lacep., *Clarias Hasselquistii*, Cuvier, *Histoire nat. des poissons, tom.* XV, *p.* 362 d'après la synonymie ; mais il me paraît que l'anguille du lac d'Antioche serait plutôt l'Harmouth de Syrie, *Clarias Syriacus*, Val., *Hist. nat. des poissons, tom.* XV, *p.* 375. Ou peut-être l'Harmouth marpoo, *Clarias marpus*, Cuvier, *Histoire nat. des poissons, tom.* XV, *p.* 378.

L'anguille de Surinam, si célèbre par ses propriétés électriques analogues à celles de la Torpille, est le gymnonote électrique, *gymnotus electricus*, Linn., décrit et représenté dans le *Dictionnaire des Sciences naturelles*, *tom.* 20, *p.* 127-137. *Atlas, poissons*, *pl.* 78, *fig.* 1.

On peut voir dans le *Dictionnaire cité*, *tom.* 2, *p.* 143, les différents animaux auxquels on a donné le nom d'*Anguille*.

Dans un *Supplément à l'Ichthyologie française*, intitulé : *Recherches ichthyologiques* (sans date, tirage à part d'une dissertation intitulée : *Détermination de plusieurs poissons mentionnés par Aristote*, et contenue dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1838, *p*. 67-103). J'ai parlé, *p*. 23, d'un poisson que M. Perrottet regardait comme une nouvelle espèce de *gymnarchus*, appelée *Ess* par les Nègres du Sénégal ; ce poisson, après l'évaporation des eaux, se retire en terre.

Ce poisson est le Harmouth du Sénégal, *Clarias Senegalensis*, Valen., long de huit pouces ; il a été pris par Perrottet dans une mare bourbeuse du pays des Oualofs. Adanson dit que les Oualofs appellent ce poisson *ES*. *Histoire nat. des poissons, tom*. XV, *p*. 377.

Pour prouver l'abus des dénominations, je citerai le passage suivant :

« Le Hareng d'eau douce (*fresh water herring*), des Ecossais, est une espèce de Saumon du genre *corégone*, qui habite le lac Lomond. » *Revue des Deux-Mondes*, 1849, *tom*. 1, *p*. 31.

Ce poisson est le Powan, *Coregonus cepedii*, Parnell. *Hist. naturelle des poissons, par Cuvier et Valenciennes, tom*. XXI, *p*. 503. *Corégone clupéoïde*, Lacep., vulgairement *Span* ou *Polloch*.

Lacépède, qui a fait son *Hist. naturelle des poissons*, d'après les livres, et en suivant la compilation de Bonnaterre, *Encyclopédie méthodique*, article *poissons*, a fait de l'Ombre deux espèces sous les noms de *Coregonus Thymalus*, et des *Coregonus umbra*. Les copistes de Lacépède n'ont point signalé le double emploi de ces dénominations.

LXI. L'Esturgeon ordinaire, *Acipenser sturio*, Linn.
Ichthyologie française, p. 298, n° XXXVIII.
Faune de la Moselle, p. 262.
Nouv. Dict. d'Hist. natur., 1817, tom. X, p. 479.
Dictionnaire des Sciences naturelles, 1819, tom. XV, p. 371.

Il se forme dans les reins de l'Esturgeon commun, *Acipenser*

sturio et dans ceux du Hausen, *Acipenser huso*, une production calculeuse rayonnée du centre à la circonférence. Le peuple Russe lui attribue des vertus merveilleuses. *Bulletin Ferussac*, 1830, *Sc. nat.*, *tom.* XXIII, *p.* 134.

Dans le Hausen, Biélouga des Russes, *Acipenser huso*, la vessie aérienne communique avec l'estomac par un canal court. Si on la presse avec la main, l'air s'échappe dans l'estomac avec un bruit comparé au mugissement du bœuf. On trouve, dans les reins des individus les plus grands et les plus vieux, un calcul dur, blanc, dont la forme approche de celle d'un œuf aplati; on l'appelle *Pierre de Biélouga*, elle est rayonnée du centre à la circonférence; le vulgaire lui attribue de grandes vertus. *Ouv. cité*, *p.* 132.

Le *Clupea*, Plin., lib. IX, ch. 15, est un très-petit poisson qui tue l'*Attilus*, c'est-à-dire l'Esturgeon du Pô, en mordant une veine de sa gorge. C'est probablement l'ammocet ou lamprillon, *Petromyzon branchialis*, Linn., ou peut-être le Sucet, *Petromyzon planeri*, autre petite espèce de lamproie. *Histoire nat. des poissons*, *tom.* XX, *p.* 18.

LXII. La Grande Lamproie, *Petromyzon marinus*, Linn.

Ichthyologie française, p. 301, n° XXXIX.

Faune de la Moselle, p. 263.

Nouv. Dict. d'Hist. natur., 1817, tom. XXV, p. 435, le *Pétromyzon Lamproie*.

Dict. Sc. naturelles, 1826, tom. XXXIX, p. 318, la *grande Lamproie*, ou *Lamproie marbrée*, ou *Lamproie marine*, *Atlas*, *poissons*, *pl.* 17.

Iconographie du Règne animal, *poissons*, p. 381, pl. 120, fig. 1.

La Lamproie se pêche en général à l'embouchure de la Loire et à celle de la Garonne. On la recherche comme un mets des plus délicats, sa chair devient meilleure quand ce poisson quitte la mer pour s'élever dans les rivières.

LXIII. La Lamproie de rivière *ou* Septœil, *Petromyzon fluviatilis*, Linn.

Faune de la Moselle, p. 263.

Nouv. Dict. d'Histoire naturelle, 1817, tom. XXV, p. 436, le *Petromyzon prika.*

Dict. des Sc. natur., 1826, tom. XXXIX, p. 323, la *Pricka* ou *Lamproie de rivière.*

LXIV. La Satoille, *Petromyzon branchialis*, Linn.

Ichthyologie française, p. 306, n° XL.

Faune de la Moselle, p. 264, vulg. *Sucepierre.*

Nouv. Dict. d'Hist. natur., 1817, tom. XXV, p. 436, le *Petromyzon Lamproyon.*

Dictionnaire des Sciences naturelles, tom. 2, supplément, p. 15, ammocœte-lamproyon, *Ammocœtus branchialis*, Dum.

Iconographie du Règne animal, *poissons*, pl. 120, fig. 2.

Tels sont les poissons qu'en France on peut pêcher dans les eaux douces de ce pays. Leur étude pourra sans doute procurer dans la suite de nouvelles observations, soit relatives aux mœurs de ces animaux, comme on le voit dans la nidification des épinoches, soit relatives à l'éducation des poissons, à laquelle se consacrent des pêcheurs dans le département des Vosges, pour multiplier la truite.

Quant à la fécondation artificielle du saumon, on peut consulter le *Journal de Physique*, par l'abbé Rozier, 1782, *novembre, tom.* XX, *p.* 322-329.

M. Isidore Geoffroi de St.-Hilaire, *Tératologie*, *tom.* 3, *p.* 115, *p.* 501, à la note, dit : « Sur une façon de faire naître des saumons et des truites, pratiquée sur les bords du Weser, extrait du *Traité des pêches de Duhamel*; le véritable auteur de ces mémoires est Jacobi, *Journ. de physique*, cité. »

Après avoir indiqué le nombre des poissons d'eau douce qui se trouvent en France, il serait avantageux de signaler ceux qui se trouvent dans les mers qui entourent la France; mais ce tra-

vail ne peut être entrepris et exécuté que par des naturalistes fixés sur le littoral de l'Océan ou sur celui de la Méditerranée, comme était Rondelet, aussi son ouvrage sera-t-il toujours consulté avec fruit.

L'étude des poissons est une branche de l'histoire naturelle qui présente d'assez grandes difficultés, et ce n'est souvent que par des circonstances particulières et par des hasards heureux que l'on peut faire avancer la science.

Les travaux de M. Coste sur les épinoches, sur la domestication des poissons, mais surtout des anguilles; et les efforts tentés par MM. Remi et Guehin pour multiplier les truites par le procédé de leur fécondation artificielle, sont curieux et utiles. Aussi le gouvernement, d'après le rapport de M. Milne Edwards, est venu au secours de ces deux pêcheurs des Vosges, en leur accordant une subvention.

Malgré la difficulté de suivre dans le sein des eaux les habitudes des animaux qui y vivent, l'observation, secondée par des circonstances favorables, a fait connaître une multitude de faits parmi lesquels nous signalerons quelques-uns des plus curieux. Nous parlerons d'abord de la nidification de plusieurs espèces soit d'eau douce, soit marine, et sur laquelle il ne peut plus rester de doute.

Un autre fait assez frappant est fourni par le *frai* (1) où les œufs de carpe, qui, privés d'eau peu de temps après avoir été pondus et fécondés, peuvent, d'après M. Marcel de Serres, *Migrations des animaux, p.* 472, « rester plusieurs années exposés au soleil sans perdre la faculté d'éclore; on voit donc, dit-il, sortir de ces œufs de petits carpillons, dès que quelques gouttes d'eau viennent les humecter. »

L'habitude que nous avons de voir autour de nous les poissons (animaux à sang-froid) vivre dans l'eau à sa température ordinaire, pourrait faire croire que cette condition est constante.

---

(1) Cette dénomination de *Frai*, pour exprimer l'amas d'œufs pondus par les femelles des poissons, ne viendrait-elle pas de la racine germanique contenue dans le mot *Freya*, la Venus Scandinave?

Les observations multipliées, faites par plusieurs voyageurs, nous apprennent que certains poissons vivent très-bien dans des eaux dont la température est élevée. Bruce, *Voyages aux Sources du Nil*, tom. I, p. xxxvij, parle de poissons qu'il a vus dans une fontaine thermale, près Feriana. Marion de Procé a mentionné des poissons vivant dans des eaux thermales. Cuvier a décrit beaucoup de poissons qui jouissent de la même faculté, dans son *Histoire naturelle des poissons*. Nous trouvons, tom. 3, p. 192, l'apogon thermal; p. 493, l'ambasse thermal; tom. xvi, p. 238-240, la nurie thermoïque; tom. xviii, p. 78, la loche thermale, vivant tous dans les eaux chaudes de Cania, à Ceylan.

M. Ehremberg a distingué deux espèces de Cypronodon, *Cyprin. lunatus*, Valenc., et *Cyprin. Hammonis*, Valenc., dans les sources de l'Oasis d'Ammon. Enfin M. Bové a rapporté la première de ces deux espèces (*Cyprin. lunatus*) et le *Cypronodon moseas*, des sources d'eau chaude du Mont-Sinaï, qui ont 31 à 32 degrés centigrades. La vitalité de ces petits poissons se montre dans la faculté qu'ils possèdent de vivre dans les eaux douces non thermales, dans les eaux thermales, et même dans l'eau de la mer. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences*, 1851, tom. xxxii, p. 235.

M. de Humboldt a fait connaître le Pimélode cyclope, *Arges cyclopum*, Valenc. *Hist. nat. des poissons*, tom. xv, p. 328-334, 340.

Dans les Andes, on donne le nom de *Prenadilla* aux poissons (*Pimelodes cyclopum*, Humb., et *Brontes prenadilla*, Valenc.), rejetés par les volcans. Ces poissons se multiplient dans les eaux souterraines des cavernes que d'étroits canaux font communiquer avec les ruisseaux alpestres du plateau de Quito. *Cosmos par M. de Humboldt*, 1846, tom. I, p. 265.

Les *Prenadillas* (1) vivent comme le petit pimélode, décrit par M. de Humboldt, dans les eaux qui descendent du Cotopaxi... Ces

(1) Les habitants des plaines servant de base au Cotopaxi, confondent sous les noms de *Prenadilla*, l'*Arges cyclopum* et le *Brontes prenadilla*; p. 342.



poissons sortent des entrailles embrasées du volcan lors des éruptions de la montagne, *Histoire naturelle des poissons par Cuvier et Valenciennes*, tom. XV, p. 325-328. Les *Prenadillas* sont de petits poissons qui sortent des entrailles fumantes des volcans, et qui sont lancés au loin, emportés dans les boues argileuses rejetées par ces montagnes. P. 328.

Le *Pymelodus cyclopum*, Humb., est l'Argès des cyclopes. Valenc., p. 340.

Le Bronte prenadille, *Brontes prenadilla*, Valenc., est un petit poisson aussi lancé par le Cotopaxi. P. 343-346.

La singulière existence de ces poissons donne lieu à diverses questions. Comment l'eau soumise à une haute température, a-t-elle encore assez d'air pour que les poissons puissent y vivre? Comment ces poissons à chair molle ne sont-ils pas détruits par une sorte de cuisson en traversant les colonnes de fumée qui entourent les masses boueuses rejetées pendant l'éruption? M. de Humboldt a posé toutes ces questions sans pouvoir les résoudre, mais il a cru ne devoir pas les dissimuler. P. 330.

Les poissons vomis par les volcans de l'Amérique, rappellent le lac de Bouchet-Saint-Nicolas, qui paraît occuper l'ancien cratère d'un volcan en Auvergne. « Ce lac, dit Mme Amable Tastu, *Voyage en France*, 1846, p. 338, n'a qu'une seule espèce de poisson, encore n'habite-t-elle que les bords. »

Les naturalistes de l'Auvergne ont sans doute connaissance de l'espèce de ce poisson, dont le nom scientifique ne nous est point encore parvenu.

« Les Mongols s'adonnent fort peu à la pêche; les lacs et les étangs poissonneux qu'on rencontre si fréquemment en Tartarie, sont devenus, en quelque sorte, la propriété des Chinois. Ces rusés spéculateurs ont commencé par acheter des rois tartares, la permission de faire la pêche dans leurs Etats; et petit à petit, ils se sont fait un droit rigoureux de cette espèce de tolérance.... Lors du débordement du fleuve Jaune, les poissons qui y abondent se rendent en grande foule dans un bassin où les eaux séjournent presque jusqu'au commencement de l'hiver. Pendant l'automne, ce bassin est sillonné par des barques de pêcheurs

exécutant des roulements sur des caisses de bois, afin d'effrayer les poissons et de les chasser vers les endroits où les pêcheurs ont tendu leurs filets. Ces poissons du fleuve Jaune étaient magnifiques, on voyait reluire ceux qui se trouvaient engagés dans les mailles des filets. » *Souvenirs d'un Voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine, par M. Huc,* 1850, *tom.* I, *p.* 243-251.

Il est fâcheux que M. Huc ne nous ait pas fait connaître ces espèces de poissons, et qu'il ne soit entré dans aucun détail sur leurs mœurs.

Outre l'avantage que les poissons offrent à l'alimentation, il en est encore un relatif à la faculté qu'ils possèdent pour maintenir la salubrité de l'eau conservée dans des tonneaux, etc.

A l'article Cyprin doré, nous avons parlé de l'emploi que l'on en fait dans les serres du Muséum d'histoire naturelle à Paris, pour obvier à l'inconvénient de la décomposition de l'eau des tonneaux renfermés dans les serres; le mouvement continuel des poissons rouges, Cyprins dorés de la Chine, imprime à l'eau une agitation qui multiplie son contact avec l'air et l'empêche de se putréfier, en même temps que ces poissons se nourrissent de tous les insectes qui pullulent dans ces eaux, et qui sont une cause de décomposition. C'est M. Riché, ancien chef des serres chaudes au Jardin des plantes, qui a constaté le premier l'utilité des poissons en pareil cas. *Journal d'Agriculture pratique, par M. Bixio,* 1839, *tom.* 3, *p.* 160.

On peut donc faire servir à la purification de l'eau, l'action assimilatrice des végétaux et des animaux. A Glasgow, on a dernièrement employé deux cignes pour débarrasser un grand réservoir des plantes aquatiques qui l'obstruaient auparavant. Pendant plus d'un an, M. Warrington est parvenu à maintenir douze gallons d'eau en état de pureté parfaitement équilibrée par le moyen de deux poissons dorés (1), de six limaces aquati-

(1) Nous avons signalé, p. 113, l'avantage de la présence des Cyprins dorés dans les baquets d'eau placés dans les serres.

ques(1) (*Water snails*), et de deux ou trois pieds de *Valisnaria spiralis*. Avant que les limaces eussent été introduites, les feuilles tombées de la *Valisneria* engendraient un limon visqueux (2), menaçant de destruction, les poissons et les plantes elles-mêmes, par le trouble qu'il produisait dans l'eau; mais les nouveaux habitants firent disparaître cette matière à mesure qu'elle se formait, et la transformèrent (3) en jeunes limaces, qui devinrent pour les poissons un mets succulent... Dans les salines de Limington, à un certain degré de concentration, la Saumure fourmille de petits branchiopodes, appelés vers de saumure (4); au moment où ils se montrent, le liquide, auparavant trouble, devient tout-à-coup brillant et limpide. Dans la Tamise et dans New-River, les plantes vertes, les anguilles, les êtres microscopiques sans nombre, tendent, en s'assimilant le limon, à purifier l'eau, que d'un autre côté, leur présence et leurs excrétions contribuent à souiller. *Revue britannique*, 1851, *tom.* 2, *p.* 105.

L'avantage de la présence des poissons pour conserver la pureté de l'eau est connue depuis longtemps. « Aucuns assurent, dit Bouchet, que l'eau des puits et des citernes devient meilleure si on y jette de petits poissons pour y paître et être nourris, afin que par leur mouvement l'eau acquière plus grande légèreté, et en suive aucunement le naturel de l'eau courante. » *Guillaume Bouchet*, *2e sérée*.

« A Constantinople, l'église des Poissons est ainsi nommée,

---

(1) Ces limaces aquatiques sont probablement les lymnées suivantes : La L. Stagnale, *Helix stagnalis*, Linn. La lymnée des marais, *Helix palustris*, Linn.

(2) Ce limon visqueux, n'était-il pas le résultat de la présence de la lymnée glutineuse, dont la coquille est recouverte par le manteau qui imite une mucosité, ce qui confirme l'assertion de Ferussac, qui dans son *Histoire naturelle des mollusques*, *tom.* I, *p.* 10-11, dit : La lymnée glutineuse rend l'eau glaireuse autour d'elle, de manière à ce que d'assez gros insectes ne puissent nager à une assez grande distance d'elle. »

(3) La transformation en jeunes limaces, indique le frai de ce coquillage.

(4) Ces vers de saumure sont le *Cancer salinus*, Linn.

parce qu'elle renferme une fontaine souterraine où vivent des poissons. Cette source est l'objet d'une foi particulière et de récits miraculeux. » *Voyage du duc de Raguse*, 1837, *tom*. 2, *p*. 50, 51.

L'auteur n'a pas fait connaître l'espèce de ces poissons.

« A Malte, pour conserver à l'eau des citernes, la seule qu'on y ait, sa pureté autant que possible, on entretient dans ces citernes des tortues de petite espèce, qui se nourrissent des mousses qu'engendre l'eau stagnante, et détruisent les œufs des moustiques et autres insectes. Si l'on n'a pas soin de prendre cette précaution, les citernes se changent en un lieu d'élève, excellent pour ces ennemis du genre humain. » *Revue britannique*, 1842, *tom*. VII, *p*. 243.

Les Maures croient que les tortues purifient l'eau des fontaines dans lesquelles elles se trouvent. On en trouve assez souvent dans les citernes où elles s'apprivoisent et se nourrissent des bribes qu'on leur jette en passant. *Le Maroc, par Drummond Hay*, 1844, *p*. 264.

Plusieurs poissons peuvent quitter les eaux pendant un temps plus ou moins long, comme nous le prouve, en Europe, l'anguille.

Mais diverses autres parties du monde nous fournissent des exemples analogues.

Quelques espèces de Boléophtaléon, à la Nouvelle-Zélande, montent souvent sur les arbres pour poursuivre leur proie, à peu près comme le font les petits lézards.

Le Sennal, *Anabas scandens*.

Histoire nat. des poissons, par Cuvier, tom. VII, p. 325-340.

Dict. sc. nat., tom. 2, *suppl*., *p*. 35. Atlas, poissons, pl. 53, fig. 2.

Ce poisson est remarquable par un appareil de lames compliquées à la racine des branchies. Cet appareil labyrinthiforme donne à ce poisson la faculté de vivre hors de l'eau pendant quelque temps, et même de grimper sur les arbres.

D'autres poissons se distinguent par la transparence de leur corps, ainsi qu'on peut s'en assurer sur les poissons suivants :

Le *Sternoptix diaphana*, Herm., *Observationes zoologicæ, p.* 301, 302. *Hist. nat. des poiss., par Cuvier et Valenciennes, tom. XXII, p.* 412-415 ;

Quelques ambassis, ambasses, Cuvier, *Règne animal, 2e édition, tom.* 2, *p.* 138, et *Hist. nat. des poissons, tom.* II, *p.* 175 ;

Le *Salmo mexicanus* du lac de Mexico est presque transparent. Cuvier, *Règne animal, cité, p.* 314 ;

Le *Salmo ophiodon* est transparent ; il s'emploie aux Indes, séché et salé, comme assaisonnement ;

Le *Pleuronectes diaphanus,* Sch., Cuvier, *ouvr. cité, p.* 342;

Le *Leptocephalus morrisii,* Gmel, S. N., p. 1150.

Lacépède, *Hist. nat. des poissons, tom.* 3, *p.* 182.

Cuvier, *Règne animal, 2e édit., tom.* 2, *p.* 358.

Dans les mers des pays chauds, on trouve des espèces de *Leptocephalus* toutes minces comme du papier, et transparentes comme du verre; en sorte qu'on n'aperçoit pas même de squelette.

« La raie-hérisson est presque complétement diaphane ; de sorte que le squelette paraît aisément lorsqu'on place le poisson entre l'œil et la lumière. » *Archives des découvertes*, 1837, *p.* 38.

L'*Amphioxus* est un petit poisson, parfaitement transparent, terminé en pointe aux deux extrémités. On le trouve dans les sables de la mer, sur les côtes de Cornouailles, dans la Baltique, à Naples, à Messine. *Revue des Deux-Mondes,* 1847, *tom.* XVII, *p.* 145, 146.

L'*Amphioxus,* le dernier des poissons (si même il est permis de lui en donner le nom), est le seul intermédiaire entre les vertébrés et les invertébrés; il se rapproche des mollusques et des annelés inférieurs. *Comp. rend. des séan. de l'Acad. des Scien.*, 1847, *tom.* XXIV, *p.* 776.

Ce petit poisson vit dans les sables de la mer, où il se cache et se meut avec une incroyable rapidité.

Parmi les poissons, on signale plusieurs espèces vénéneuses:

Le tétrodon qui, sur les côtes de la Nouvelle-Galles, empoisonna Forster, renferme constamment un poison narcotique; à Taïti, il y a une anguille de mer très-vénimeuse et une petite écrevisse rouge qui donne la mort à ceux qui la mangent. *Malte-brun, Précis de géographie, tom.* 4, *p.* 239.

En partant de Mallicolo, on avait pris un poisson qui parut être un *Sparus erythrinus.* Tous ceux qui en mangèrent furent attaqués de tranchées, de douleurs aigues, de vertiges; leur corps se couvrait de boutons. Un cochon et un chien seuls en moururent. *Ouv. cité, p.* 365.

Les sphyrènes, les thons, les orphies, quelques clupes et les caranx, qui ont occasionné des accidents, ne cassent ni n'avalent de madrépores solides. La carangue bâtarde, *Quaratereba,* Seba, *tom.* III, XXVII, 3, est très-sujette à être empoisonnée. Cuvier, *Règne animal, édit.* 2, *tom.* 2, *p.* 208.

Le caranx de Plumier est vénéneux, quand ses os sont rouges. Cuvier, *Hist. nat. des poissons, tom.* IX, *p.* 66.

Ce poisson d'Amérique est commun au mois de décembre près de l'île St.-Barthélemy, où on le nomme Coulirou. Selon M. Lherminier, il est très-bon et très-abondant à la Guadeloupe, mais sujet à devenir vénéneux, ce dont on s'aperçoit à la rougeur que prennent ses os. Dans cet état, son venin est tel, qu'on l'emploie pour faire périr les rats, en le saupoudrant de farine de manioc. *Cuv., Ichthyol., tom.* 9, *p.* 67.

La fausse Carangue, *Caroux fallax,* Cuv., poisson de la mer des Antilles et du Brésil, est sujette à donner la *siguatesa.* A la Havane, cette espèce est défendue quand elle pèse plus de deux livres, et l'on ne permet d'y vendre au marché que les petits individus. Selon certains pêcheurs, quand ce poisson est dans un état dangereux, on s'en aperçoit à ce qu'il a la tête pleine de vers, et dans le cas contraire, il n'y a aucun danger à s'en nourrir, quelle que soit sa taille. Cuvier, *Hist. nat. des poissons, tom.* 9, *p.* 95.

« Sardine à tête pointue de la côte de Malabare. C'est la sardine des Séchelles ou sardine à museau aigu. On lui donne à Bombay le nom de sardine, c'est la *Dussumieria acuta,* Valenc., dussumierie à museau aigu, p. 467.

» Ce poisson doit être placé entre les Butyrins et les Elops. Il arrive par bandes innombrables à la moisson (1) d'été, mais pêle-mêle avec la Melette vénimeuse, p. 377, dont l'ingestion cause des vomissements et quelquefois la mort. » *Hist. nat. des poissons, tom.* XX, *p.* 470.

« Sardine des habitants des îles Séchelles. L'anchois de Forskal, *Engraulis Bœlama.* Valenc. Ce poisson se montre par grandes bandes pendant une partie de l'année, puis il quitte les rivages des îles Séchelles. Sa chair est vénimeuse, si on la prépare sans arracher la tête et les intestins. M. Dussumier assure qu'un seul de ces poissons peut faire mourir un homme. Les chiens et les volailles périssent s'ils en mangent; malgré ces qualités malfaisantes, les habitants confondent ce poisson avec une espèce de sardine très-voisine de la nôtre, tout aussi inoffensive, quoique moins bonne, et que j'ai décrite dans le chapitre précédent sous le nom d'*Alausa edulis.* » *Hist. nat. des poissons, tom.* XXI, *p.* 35.

Je ne trouve point d'*Alausa edulis.* Je soupçonne que M. Valenciennes veut parler de son *Alausa scombrina,* tom. XX, p. 442. L'auteur seul pourrait résoudre la question.

Sardine des Antilles, Duhamel, pêches, § III, p. 548, pl. 31, fig. 4. Harengule à épaulette, *Harengula humeralis,* Valenc., Hist. nat. des poissons, XX, p. 293.

Sa chair est souvent sujette à incommoder ou même à empoisonner les personnes qui en mangent lorsque ce poisson s'est nourri pendant quelque temps de cette espèce de *brûlant* ou de *galère,* zoophyte, que les zoologistes nomment Physale. *Ouv. cité, p.* 296.

La melette vénimeuse, *Meletta venenosa,* Valenc., des séchelles.

Suivant M. Dussumier, la chair de ce poisson est vénimeuse : les personnes qui en mangent, sont prises de vomissements qui atteignent quelquefois une telle gravité, que l'on a vu des personnes y succomber. Il faut avoir soin de distinguer ce poisson d'une

(1) Lisez mousson au lieu de moisson.

autre espèce que l'on pêche en très-grande abondance dans la même rade, qui y est aussi estimée, et y rend les mêmes services que nos sardines. *Hist. nat. des poissons, tom.* XX, *p.* 377, 378.

Le Piraya de Marcgrave (*Pygocentrus Piraya*, Mull.) est le *Serrasalmus piraya*, Cuv., *Piranha*, poisson diable, long environ de deux pieds, poisson redoutable et dangereux. *Hist. nat., poiss.*, XXII, *p.* 291-295.

Linné, *S. N., p.* 411, *n°* 4, dit que le tétrodon croissant, *Tetraodon ocellatus*, est vénéneux.

Dans le *Dictionn. des Sciences naturelles, tom.* LIII, *p.* 340, il est dit que Linné a rangé, sous le tétrodon croissant, le *Furube* des Japonnais aussi abondant que redouté au Japon. Au rapport de Rumph, le remède des accidents causés par le furube, est l'administration de la plante, qu'il a nommée *Rex amaroris*, appelée par les botanistes modernes *Soulamea amara*, bouati amer. *Encycl. méth. botanique, tom.* I, *p.* 449, ou *Cardiocarpus amarus*, Blume.

La vénénosité des poissons se fait aussi remarquer dans l'usage de certaines parties de nos poissons d'eau douce. Tout le monde connaît l'effet nuisible résultant de l'ingestion des œufs de barbeau, de brochets, de lotte. *Mém. acad. de Dijon*, 1820, *p.* XIX, *p.* 246.

L'indication de plusieurs espèces de poissons d'eau douce a été donnée par quelques auteurs qui n'étaient point naturalistes.

« Les poissons qui se pêchent dans la Vienne sont : le saumon, la truite saumonée, l'alose, la lamproie, la plie, la brême, la perche, la lotte. Les chasseurs tuent, l'été, à coups de fusil, un poisson que dans le pays on appelle *Meuil*, et qui est un muge. » *Description topographique du district de Chatelleraut, département de la Vienne, par M. Creuzé Latouche*, 1790, *p.* 16.

Le meuil, dont il est parlé dans cette note, est le *Mugil capito*, Cuvier.

Ausone, dans son poème de la Moselle, depuis le vers 85 jusqu'au vers 135, cite une partie des poissons de cette rivière; il a négligé ceux qui, de son temps, n'étaient point servis sur les tables.

M. Valenciennes, dans la *Bibliothèque latine-française*, publiée par Panckouke, *Œuvres complètes d'Ausone*, 1843, *tom*. 2, *p*. 375-377, a déterminé de la manière suivante, tous les poissons cités par Ausone :

Capito, le meunier, le vilain, le chevaine, la dobule, *Cyprinus dobula*, Linn.

Salar, la truite, *Salmo fario*, Linn.

Redo (1), la loche, *Cobitis barbatula*, Linn.

Umbra, l'ombre, *Salmo thymalus*, Linn.

Barbe, le barbeau, *Cyprinus barbus*, Linn.

Salmo, le saumon, *Salmo salar*, Linn.

Mustella, la lotte, *Gadus lota*, Linn.

Perca, la perche, *Perca fluviatilis*, Linn.

Mullis, le surmulet, *Mullus* (2) *surmuletus*, Linn.

Lucius, le brochet, *Esox lucius*, Linn.

Tinca, la tanche, *Cyprinus tinca*, Linn.

Alburnus, l'ablette, *Cyprinus alburnus*, Linn.

Alausa, l'alose, *Clupea alosa*, Linn.

Fario, la truite saumonée, *Salmo trutta*, Linn.

Gobio, le goujon, *Cyprinus gobio*, Linn.

Silure, le silure, *Silurus* (3) *glanis*, Linn.

Les *Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 1848, *p*. 80-163, contiennent une *Notice biographique et littéraire sur Nicolas Volcyr*, à la suite de laquelle est un

---

(1) Dans le *Dictionnaire pittoresque d'Histoire naturelle*, au mot Moselle, on lit : « Venons maintenant au René, à la chair délicate dont la robe de pourpre est semée de points gris, de perle et de taches d'or. » Et Duhamel, *Traité des Pêches*, IIe *partie*, *sect.* 2, *p.* 197, dit : « René, petite truite noire qu'on prend dans la Moselle, auprès de sa source. »

D'après les déterminations données par M. Valenciennes, on voit que le René n'est autre que la loche, *Cobitis barbatula*.

(2) Le Surmulet, poisson de mer, n'est cité ici que comme comparaison avec la perche, qui seule peut disputer avec lui, par la délicatesse de sa chair.

(3) M. Valenciennes admet, *Ouvrage cité*, *p*. 377, *n*° 39, que le poisson cité par Ausone est le *Silurus glanis*, et non l'esturgeon.

appendice intitulé : ***Baptesme de Nicolas-Monsieur, filz puisnay de Monseigneur le duc Antoine***. Dans cet opuscule, Volcyr donne la description de la cérémonie et celle des fêtes données à l'occasion de ce baptême, auquel il suppose que toute la Lorraine a pris part. L'auteur fait paraître, dans le récit de ces fêtes, bêtes et gens ; de là le dénombrement des animaux de chasse, à poil et à plumes, de poissons, de cétacés, etc. En parlant, *p*. 155, du repas servi le vendredi, il cite les poissons d'eau douce et ceux de mer qu'il suppose avoir paru sur la table. « On y estait servy, dit-il, de lamproyes, saumons, truictes, brochetz, carpes, anguilles, barbeaux, chaveines (1), perches, hallotes (2), gremilles (3), tanches, moutoilles (4), gouvions (5), aubes (6), villains (7), sachetz (8), pingletz (9), menuse (10), stofische (11), mersuuin (12), harrans et autres marées. » *P*. 155.

On voit par cette liste que Volcyr voulait faire paraître à cette fête tous les poissons d'eau douce, même ceux qui n'ont jamais été servis sur les tables.

Les poissous, comme tous les êtres organisés, sont sujets à différentes maladies et exposés aux ravages des animaux parasites.

---

(1) Chaveines, *Cyprinus dobula*, Linn.

(2) Hallotes, *Gadus lota*, Linn.

(3) Gremilles, *Perca cernua*, Linn.

(4) Moutoilles, *Cobitis barbatula*, Lin.

(5) Gouvions, *Cyprinus gobio*.

(6) Aubes, *Cyprinus alburnus*, faisant partie de la division des cyprins désignés en général sous le nom de poissons blancs.

(7) Villains, *Cyprinus toxostoma*, Nob., *Chondrostoma nasus*, Valenc.

(8) Sachetz, *Coltus gobio*.

(9) Pingletz, les Epinoches.

(10) Menuse, Fretin ou jeunes poissons à servir en friture.

(11) Stofische, Morue salée.

(12) Mersuuin, *Delphinus phocæna*, qui figurait jadis sur la table de nos ancêtres. *Ichthyol. franç.*, *p*. 20 (2).

Il n'est pas très-rare de voir des Dauphins ou des Marsouins communs remonter la Seine ou la Loire. *Suites à Buffon*, *Cétacés*, 1836, *p*. 391.

Dans l'*Ichthyologie française,* pp. 101, 140, 239, 262, etc., nous avons parlé des difformités de la carpe, du brochet, de la truite; on les remarque aussi chez le barbeau, la brême, la perche, la lotte.

Les anguilles, la perche deviennent borgnes quelquefois, et, suivant Aristote, *Hist. animalium, lib.* VIII, *cap.* XIX, *ligne* 23, les muges et les capitons sont sujets à la cécité, surtout en hiver : leurs yeux blanchissent; ceux que l'on prend sont maigres. Après de grands hivers, on en a pris en quantité; la plupart avaient les yeux blancs.

Il est probablement question, dans ce passage, d'un engorgement, qui a lieu dans cette membrane adipeuse qui forme à l'œil du muge-céphale deux paupières verticales.

Le *Mugil cephalus,* Cuv., est le seul qui ait ces paupières épaisses et muqueuses qui lui recouvrent une partie de l'œil, de la même manière que dans le maquereau.

Les carpes-chien, carpes-chat, sont des monstruosités signalées depuis longtemps par Aldrovandi, *De Monstris, p.* 351, *p.* 352, Is. Geoffroy-Saint-Hilaire, *Tératologie,* 1832, *tom.* I, *p.* 284, 285, *pl.* I, *fig.* 4, 5. Il en est question dans les *Mémoires de l'Académie d'Orléans,* 1838, *tom.* I, *p.* 220-240, *pl.* IV.

Ce sont des cas de mopsie que l'on a remarqué aussi chez une truite saumonée.

Le cabinet d'Histoire naturelle de la ville de Poitiers possède deux individus de carpes à tête de dauphin, et une variété de carpe que l'on pourrait nommer *Carpe-lune,* dont la bizarrerie consiste dans l'oblitération presque totale des vertèbres caudales, ce qui la fait ressembler un peu à la lune de mer, *Tetraodon luna,* Linn. *Bullet. Soc. acad. de Poitiers,* 1848, *p.* 25.

Bloch a parlé d'une carpe hermaphrodite. A cette occasion, Rudolphi a montré à Cuvier, pendant qu'il était à Berlin, que la graisse des épiploons avait été prise pour la laitance, *Cuvier, Hist. nat. des poissons,* 1842, *tom.* XVI, *p.* 55.

Suivant Jurine, les dents pharyngiennes des cyprins tombent après un certain laps de temps et plusieurs fois sans doute pen-

dant la vie des cyprins. *Histoire des poissons du lac Leman, p.* 20-23.

J'ai, en effet, vu des cyprins chez lesquels l'extrémité des dents, qui imitait un petit cône, se séparait de la base ou racine; mais il me paraît difficile de s'assurer si cette extrémité se renouvelle.

Les parasites qui vivent aux dépens des poissons sont très-nombreux : leur énumération complète deviendrait fastidieuse; aussi nous nous contenterons d'en rappeler quelques-uns.

« Le saumon est attaqué par deux parasites : l'un, d'eau douce, quitte le poisson aussitôt qu'il arrive à la mer; l'autre, de l'eau de mer, ne quitte le poisson que longtemps après qu'il a pénétré dans les rivières, et l'accompagne quelquefois jusqu'à cinquante milles dans ces dernières. » *Revue britannique*, 1842, *tom.* X, *p.* 429. L'auteur de cet article n'a pas donné le nom de ces deux parasites, dont l'un est d'eau douce et l'autre d'eau salée. Dans l'*Hist. naturelle des crustacés, tom.* 3, *p.* 455, *n°* 12, M. Milne Edwards parle du calige du saumon, *Caligus Salmonis*, et dit : « Dernier article du thorax ovalaire, garni latéralement et postérieurement de deux petits tubercules sétifères. » Ce calige ne serait-il pas le *Caligus Mulleri?* Le même auteur dit, *Eléments de zoologie*, 1843, *p.* 215 : « Parmi les crustacés suceurs, il en est qui, après s'être fixés sur leur proie, prennent un accroissement monstrueux qui les rend immobiles, les déforme; ils vivent sur les poissons, Calige. »

Je ne sais si ces parasites appartiennent réellement au genre calige, car je lis dans les *Suites à Buffon, Helminthologie, p.* VIII : « Les *Lernées* sont des crustacés qui, parasites sur les branchies des poissons, se déforment, par suite du développement de leurs œufs, au point de ne plus rien conserver de leur forme primitive. » Voyez l'article *Lernée* dans le *Dictionnaire des Sciences naturelles, tom.* XXVI, *p.* 112-130.

Le *Diplozoon paradoxum* est un ver intestinal découvert par M. de Nordmann dans les ouïes des poissons. *Mém. des savants étrangers de l'Institut*, 1841, *tom.* VII, *p.* 78, *pl.* 15.

En parlant de plusieurs poissons que l'on trouve dans les eaux

souterraines, *Recherches ichthyologiques, p.* 33, j'avais parlé de ceux trouvés dans le *trou de la Vervelle*. Ayant consulté à ce sujet M. A. Laurens, qui signale ce fait dans son *Annuaire du département du Doubs*, 1838, *p.* 72, j'en ai obtenu la réponse suivante :

« Pour vous donner des renseignements certains au sujet des poissons vivants qui existent dans le trou de la Vervelle, près de Brognard, j'ai recueilli de nouvelles observations faites sur les lieux mêmes, et je puis vous affirmer l'exactitude de ce qui suit :

» Le trou de la Vervelle est à 300 mètres au nord de la rivière d'Allan, nommée *Aldua* dans les Commentaires de César ; les eaux qu'il renferme constamment y parviennent par des infiltrations souterraines venant de cette rivière ; elles se maintiennent au niveau de celle-ci dans les temps ordinaires ; mais lorsque la rivière déborde, ce qui arrive assez fréquemment, le trou de la Vervelle et le petit vallon qui l'entoure sont submergés et forment le bassin d'un petit lac contigu au grand cours d'eau. La crue terminée, l'Allan rentre dans son lit et reprend son niveau; alors le trop plein du bassin de la Vervelle s'écoule vers la rivière; tout rentre dans l'état normal, et les eaux de l'excavation s'abaissent graduellement en suivant le mouvement général; l'orifice du trou se découvre et paraît au-dessus du niveau des eaux de la rivière et de l'excavation.

» Quant aux poissons vivants que cette cavité renferme, il paraît démontré qu'ils y arrivent lors des crues, et qu'ils y sont surpris par la retraite des eaux de débordement ; il ne serait pourtant pas impossible que ces poissons eussent une issue souterraine par une crevasse des rochers. Quoi qu'il en soit, ces animaux paraissent s'y nourrir facilement, car il n'est pas extrêmement rare d'y capturer des *brochets* du poids de deux kilogrammes. On y pêche aussi de la tanche, poisson commun dans l'Allan, et quelques petits poissons blancs échappés à la voracité du requin d'eau d'ouce. » *Lettre du* 23 *décembre* 1839.

Ce n'est pas seulement en France que l'on trouve des poissons dans les eaux souterraines : « Dans la grande oasis de Thèbes, de véritables puits artésiens arrosent le pays d'une eau très-abon-

dante et qui rejette parfois des poissons, particulièrement des *Boulty* semblables à ceux du Nil. M. Aymes-Bey, chimiste français, qui, dans cette oasis, exploite une mine d'alun, croit qu'une portion des eaux du Nil blanc se perd et alimente cette longue artère souterraine. » *Pérégrination en Orient par Eusèbe de Salle*, 1840, *tom.* 2, *p.* 155, 156.

« M. Aymes a retiré d'un puits foré par les anciens Egyptiens, dans les oasis d'Egypte, du poisson dont il alimente sa table. A cent-trois mètres trente-trois centimètres de profondeur d'un de ces puits, l'eau a ramené, dans le trou, du poisson dont dès-lors et depuis on fait usage. » *Annales de chimie*, 1837, *tom.* 71, *p.* 204. *Comptes-rendus de l'Acad. des Scien.*, 1838, *tom.* VII, *p.* 597.

Le *Boulty* ou plutôt *Bolty*, désigné par M. E. de Salle, est un poisson fort délicat appelé *Chromis nilotica*, Dum., *Dict. Sc. nat.*, *tom.* IX, *p.* 147, coracin blanc des Anciens, Cuvier, *Règne animal*, *édit.* 2, *tom.* 2, *p.* 263, *Labrus niloticus*, Linn., etc. C'est le coracin d'Egypte décrit dans l'*Histoire naturelle des poissons*, *tom* V, *p.* 26.

Le ruisseau de Roukh jaillit d'un rocher; il est abondant en poissons qui sortent aussi du sein de la terre. *Voyage autour du Caucase par M. Dubois de Montpèreux*, 1839, *tom.* 3, *p.* 38. Il est fâcheux que l'auteur n'ait pas donné le nom de ces poissons.

Nous venons de voir quelques espèces de poissons que l'on trouve dans les eaux souterraines; il en est d'autres qui peuvent rester à sec pendant un temps plus ou moins long, comme on le sait de l'anguille, *Muræna anguilla*, Linn.

Le doras d'Hancock habite les lacs et les étangs d'eau douce; c'est un des poissons qui peuvent se transporter par terre d'une eau à l'autre. Lorsque les étangs se dessèchent, lorsque les callichthes et les yanows s'enterrent dans la vase, et que tous les autres poissons périssent ou deviennent la proie des oiseaux rapaces, les doras se mettent en marche souvent en grandes troupes, et passent quelquefois une nuit entière avant d'arriver à d'autres eaux. *Cuvier, Hist. nat. des poissons*, *tom.* XV, *p.* 279.

Nous avons parlé du nid de l'épinoche; d'autres poissons construisent aussi des nids.

Le doras d'Hancock ou *Hassar à tête plate* des arowaks, ainsi que le callichthe, fait un nid régulier où il dépose ses œufs en peloton aplati et les couvre soigneusement; le mâle et la femelle font auprès de ce nid une garde attentive, et le défendent avec courage, jusqu'à ce que les petits soient éclos. Ce nid est fait de feuilles, et quelquefois creusé dans la berge. Une bulle écumeuse se montre à la surface de l'eau, au-dessus de chaque nid. *Cuvier, Hist. nat. des poissons, tom.* XV, *p.* 280.

Le *Hassar à tête ronde* des arowaks, *Callichthys subulatus*, construit et garde son nid avec autant de soin que le *Hassar à tête plate* ou *Doras;* mais le gramen est la matière qu'il y emploie, et il est assez difficile de dire comment, sans autres dents que la légère aspérité de ses mâchoires, il le coupe et le transporte. Ce n'est pas, comme le doras, un poisson voyageur; et lorsque l'eau vient à lui manquer, il s'enfonce seulement dans la vase. *Ouvrage cité, p.* 313.

Les callichthes ont la faculté de vivre assez longtemps à sec, et ils en profitent pour aller en rampant chercher des eaux nouvelles, *p.* 295. Lorsque ce poisson manque d'eau, il rampe sur la terre pour en chercher, *p.* 307. Dans les marais, dans les savannes mouillées, il perce la terre.

Quoique notre travail ait pour objet principal tout ce qui se rapporte aux poissons d'eau douce, je me suis vu forcé de m'occuper quelquefois des poissons de mer, soit pour venir à l'appui de quelques observations curieuses, telles que la nidification de plusieurs poissons et la faculté dont jouissent plusieurs de passer hors de l'eau, un temps plus ou moins long, soit pour éclaircir certains passages.

« En parlant des personnes qui croient avoir vu des harengs dans la Méditerranée, ces observateurs, dit Rondelet, prennent pour ces derniers poissons d'autres espèces sous le nom de *Trattæ parvæ*. Celles-ci ressemblent tellement aux harengs et aux sardines, qu'on peut les confondre facilement. Il m'est impossible, dit M. Valenciennes, de savoir ce que cet ichthyologiste, si remarquable pour son temps, appelle ainsi. » *Hist. nat. des poissons, tom.* XX, *p.* 54.

Ceux qui parlent de harengs pris, dit Rondelet, *de piscibus, liber* VII, *p.* 223, dans la Méditerranée, non-seulement à Rome, mais à Marseille, à Venise, sont dans l'erreur; ces auteurs prennent, pour des harengs, les jeunes *Threttæ,* qui ressemblent tellement aux harengs et aux sardines, que les Français les reçoivent facilement pour des harengs qu'ils connaissent cependant bien.

Voici les caractères qui différencient ces deux espèces de poissons :

Les jeunes aloses ont les dentelures de l'abdomen très-prononcées et très-dures; elles ont des taches; leurs arêtes sont plus incommodes.

Les harengs ont les dentelures de l'abdomen moins prononcées et moins dures; ils n'ont point de taches, leurs arêtes sont plus fines et moins incommodes.

Aldrovandi, *de piscibus, p.* 295, *B,* a bien signalé la différence qui existe entre le hareng et l'alose; et il ajoute, *p.* 499, *D:*

« Rondelet dit qu'Archippus et Mnesimachus donnent à l'alose le nom de θρᾶτται. »

Aussi est-il certain que par les mots *trattæ parvæ,* Rondelet désigne les jeunes *thrissa* ou les jeunes aloses, qui seules se trouvent dans la Méditerranée où il n'y a point de harengs.

Le hareng est sujet à diverses maladies, telles que les suivantes :

Vessie aérienne remplie d'eau et très-dilatée: *Harengs à la bourse* ou *harengs aboutifs* des pêcheurs. Graisse d'un jaune roussâtre, extrêmement huileuse, en grande quantité, donnant à la chair un goût désagréable, nauséabond ; malfaisante.

Annélide pâle, à lignes longitudinales rousses, se multipliant quelquefois en si grande quantité, que la mer en devient toute rouge; elle donne des qualités malfaisantes au hareng qui les mange.

Fabricius dit la même chose pour ceux qui ont mangé ce petit crabe désigné par lui sous le nom d'*Astacus harengorum* (1).

---

(1) L'écrevisse des harengs rend nuisible la chair de ce poisson. *Revue des Deux-Mondes,* 1849, *tom.* I, *p.* 32.

Filaria capsularia, Rudolphi, dans les épiplons du hareng. Un *Ascaride*, et le *Distoma ochreatum*.

L'hermaphrodisme. *Hist. nat. des poiss., tom.* XX, *p.* 70-73.

On a donné quelquefois le nom de hareng à des poissons brillants ou argentés, de genres tout à fait différents ; et les auteurs, trompés par la similitude du nom, ont dit d'après cela que l'on était même parvenu à acclimater des harengs dans des pièces d'eau intérieures. Ainsi le *Fresh water Herring* du loch Lomond, sur la côte occidentale d'Ecosse, est une espèce de salmone du genre coregone. *Ouv. cité, p.* 67. C'est le powan, *Coregonus cepedii*, Parnell. Cuv. *Hist. nat. des poissons*, XXI, *p.* 503. Corégone clupéoïde, Lacep., p. 504, 505.

« Rondelet, *de piscibus lacus., p.* 160, 161, a ajouté deux figures aux deux articles des chapitres XIV et XV. — Il est probable qu'il a figuré la grande truite du lac de Genève, en la désignant sous le nom de *seconde espèce d'Omble* ou de *Saumon du lac de Genève*. Je ne saurais à quelle espèce rapporter la figure qui est en tête du chapitre des truites. Le texte des trois articles ne signale aucun caractère essentiel qui fasse reconnaître ces poissons. » *Hist. naturelle des poissons, tom.* XXI, *p.* 282, 283.

Il me paraît que Jurine a bien fait connaître les différences qui existent entre ces poissons, mentionnés par Rondelet, qui dit positivement, *de piscibus lacustribus, p.* 163 : « Le Lavaret ne se trouve que dans le lac du Bourget, dans celui d'Aiguebletles, et nulle part ailleurs : aussi Jurine, *Act. Genev.*, 1825, *tom.* 3, 1[re] *partie, p.* 198, signale l'erreur de Belon qui avançait que le Lavaret se trouvait dans le lac de Genève.

Jurine, *Ouv. cité, p.* 184, donne une synonymie très-étendue du *Salmo umbla*, l'omble chevalier; il y rapporte les poissons décrits par Rondelet, *de piscibus lacustribus, p.* 160, *cap.* XIII *et* XIV. A la vérité il ne dit rien de la grossière figure placée en tête du chapitre XIII, faite d'après un échantillon déformé d'une espèce de Salmone.

La Besole, ou Gravenche de la Suisse-Française, dit Jurine, *Ouv. cité, p.* 195, n'est point une espèce particulière; c'est la

Fera, dont parle Rondelet, *de piscibus lacustribus*, *p.* 164, *cap.* XVIII.

Nous ferons remarquer que la figure placée en tête de ce chapitre, est celle de la Rosse, *Cyprinus rutilus,* et la figure placée en tête du *cap.* IX, *p.* 156, est celle de la Fera. La transposition de ces figures, par l'incurie de l'imprimeur, a été anciennement signalée par Aldrovandi, *de piscibus*, *p.* 620.

Dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1827, *p.* 80, j'avais parlé du *Tarich*, poisson du lac de Van, sans en donner le nom scientifique. Ce poisson est l'Able tarichi, *Cyprinus tarichi*, Pall. et Guld. Il se pêche en abondance dans le grand lac d'Arménie. *Cuvier, Histoire nat. des poissons*, *tom.* XVII, 1844, *p.* 294, 295.

La pêche du lac vaut un revenu considérable aux habitants de Van ; elle commence vers le 20 mars et finit au 30 avril ; elle est très-abondante, mais elle ne consiste qu'en une seule espèce de poisson qui, bien que plus gros, ressemble assez à la sardine ; on le nomme *Tarikh*. Tout le reste de l'année, il n'y a aucune pêche dans le lac, le poisson disparaissant tout à fait au fond des eaux qui sont très-salées. *Voyage pittoresque en Asie et en Afrique, par Eiriès, p.* 367.

Le lac de Van n'a aucune voie d'écoulement ou déversoir ; lors de la fonte des neiges, les poissons des rivières s'avancent dans cette petite mer jusqu'à une certaine distance ; en tout autre temps, les eaux du lac sont complétement désertes. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences*, 1845, *t.* XXI, *p.* 1111.

Dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1827, *p.* 81, j'ai parlé du *Scuzanzza* des Monténégrins.

Cette espèce de poisson ne me paraît pas encore déterminée exactement, quoique Rondelet en ait parlé dans le *chap.* III, *p.* 149, sous la rubrique de *Altera chalcide*, et qu'Aldrovandi ait mentionné ce poisson sous le nom de *Scouranca* dans son ouvrage *de piscibus*, *p.* 607, et sous celui de *Sarache*, *p.* 666.

Voici ce qu'on sait sur ce poisson, dont les noms se trouvent dans le *Diction. des Sc. natur.*, *tom.* 47, *p.* 344, *et tome* 48, *p.* 194.

Chez les Monténégrins, on pêche dans le Tsernoïevits périodiquement un poisson nommé en serbe *Oukliева*, en italien *Scoranza*, qui est de l'espece du mulet et de la grosseur d'une sardine. Aux approches de l'hiver, les *Oukliеvas* descendent vers le lac de Skader, en masses si compactes, que la surface de l'eau se teint, sur leur passage, d'une couleur particulière. Ces poissons habitent surtout les endroits du lac appelés *Okos*, tourbillons circulaires, formés par des sources qui jaillissent du fond du lac. On les parque pour les engraisser et faire grossir leurs ovaires avec lesquels se compose une boutargue peu inférieure à celle de Prévèse. *Les Slaves de Turquie, par Robert*, 1844, *tom.* I, *p.* 122, 123; et *Revue des Deux-Mondes*, 1842, *tom.* XXXII, *p.* 952, 953, *p.* 998.

Le *Scoranza* est un petit poisson, de la taille et à peu près de la forme de l'anchois, très-abondant dans le lac de Scutari. *Revue des Deux-Mondes*, 1833, *tom.* 3, *p.* 118.

Dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1829, *p.* 195, nous avons parlé de plantes sacrées; ce ne sont pas les seuls être organisés pourvus de ce caractère, car des mammifères, des oiseaux, des ophidiens, des poissons, des testacés, etc., ont été et sont encore des objets vénérés. Nous en indiquerons quelques-uns, d'après la place qu'ils occupent dans la distribution systématique des animaux.

L'entelle, *Simia entellus*, Duf. du haut Bengale, est une des espèces vénérées dans la religion des Brames. Cuvier, *Règne animal, éd.* 2, *t.* 1, *p.* 94.

« A Mattra, le singe est regardé comme sacré, les européens qui tuent cet objet de culte sont poursuivis et massacrés par les indigènes. » *Revue britannique*, 1841, *tom.* VI, *p.* 365.

Cette espèce de singe est le Semnopithèque, *Cercopithecus vetulus*, si célèbre par la vénération dont il est l'objet de la part des Indous, qui le regardent comme une des incarnations de Vischnou.

L'Aigle Garuda, *Garouda, Garieda*, qui, dans la religion des Brames, est consacré à Vischnou, est le *Falco pondicerianus*, Lath., aigle de Pondichéry, adoré par les Malabares. C'est la plus petite espèce d'aigle du Malabar; elle attaque les rats, les

reptiles, etc., comme le dit l'abbé Dubois, *Mœurs des peuples de l'Inde, tom.* 2, *p.* 433-435. Cet oiseau est décrit sous le titre : *Aigle des grandes Indes*, dans le *Nouveau Dict. d'hist. nat., éd.* 2, *tom.* 28, *p.* 280.

L'oiseau fétiche de la ville de Brass, sur le Niger, est la Buse noire et blanche. *Lander, Journal d'une expédition pour le Niger,* 1832, *tom.* 3, *p.* 258.

Les Malabares adorent l'aigle de Pondichéry, les nègres de la côte occidentale de l'Afrique, le flamant; les jakoutes de Sibérie, rendent les honneurs divins à l'aigle royal. *Mém. de l'Académie de Metz,* 1844, *p.* 11.

La veuve noire est sacrée aux Malgaches.

A peu près de la grosseur d'un merle, cet oiseau imite dans les forêts tout ce qu'il entend : voix de l'homme, cri des animaux, bruit des torrents ou des orages, etc.

A l'époque d'une grande famine, où les cases retentissaient de gémissements et de sanglots, la pauvre veuve ne faisait que pleurer. Les Malgaches, témoins de sa compassion pour eux, la déclarèrent inviolable, et depuis lors ses jours sont respectés par la reconnaissance du peuple. *Annales de la propagation de la Foi,* 1849, *tom.* XXI, *p.* 267, 268.

La couleuvre Daboie, est l'objet d'un culte religieux en Afrique. *Nouv. dict. Hist. nat., édit.* 2, *tom.* VIII, *p.* 263. Voici ce qui en est dit dans le *Dict. des sciences naturelles, tom.* XII, *p.* 437 : « Ce serpent du royaume de Juida, que les nègres adorent et que quelques auteurs ont rangé parmi les couleuvres, est une vipère. Voy. ce mot. » Au mot Vipère, on cherche inutilement le *Daboie* ou *Daboue*.

Le Boa devin, *Boa constrictor,* Linn., se trouve aux Indes et en Afrique; les nègres de la côte Mosambique lui rendent un culte religieux. *Dict. des sciences nat., tom.* V, *p.* 4. *Nouveau Dict. d'hist. nat., édit.* 2, *tom.* 3, *p.* 508-512.

Voilà donc des mammifères, des oiseaux, des serpents, objets d'un culte.



OBSERVATION

D'UNE AFFECTION CANCÉREUSE DE LA PEAU,

Offrant la ressemblance la plus frappante avec la maladie connue sous la dénomination de Chéloïde,

PAR Mr H. RIPAULT, D. M. P.,
MEMBRE RÉSIDANT.

L'observation de ce cas pathologique assez rare, a été, dans une des séances du mois d'avril 1850, communiquée à l'Académie. Elle venait d'être recueillie sur une femme de 48 ans, maîtresse couturière, de taille assez grande, d'un genre de vie simple, d'un tempérament nerveux et lymphatique, impressionnable à l'excès, n'ayant eu dans sa jeunesse aucune affection sérieuse dont elle ait conservé le souvenir

A la suite d'une liaison qui ne put pas se légitimer par le mariage, cette personne conçut un sombre chagrin : les soucis chez elle devinrent de plus en plus cuisants, et bientôt ils firent naître d'affreux soupçons que, loin de rejeter comme autant de folles chimères, son esprit mélancolique lui fit envisager sous la forme de la plus affligeante vérité. Rien ne put dissiper l'idée qui l'obsédait d'un prétendu mal syphilitique dont elle assurait ressentir dans toutes les parties de son corps, de profondes atteintes qui le minaient avec lenteur. Pour preuves convaincantes de ce mal, elle en était venue à désigner deux ou trois enflures de la peau, qu'un peu plus ou un peu moins d'intumescence avait provoquées dans le tissu cellulaire, au bas du col, à droite, puis en haut,

et en outre au-dessous du sein, en dedans du même côté.

Ces trois saillies tuberculeuses, arrondies, d'une teinte foncée, même un peu violacée, d'un rouge lie de vin à leur sommet, de la grosseur d'une noix environ, irrégulières, rugueuses et sillonnées de quelques veines, ressemblaient à des engorgements de tissu carcinomateux, nettement circonscrits. A leur aspect, et en les palpant, on pouvait les comparer à ces éminences assez caractéristiques de la peau, susceptibles de dégénérer en une matière cancéreuse, plutôt qu'à des tumeurs, dont la cause dût se rattacher à l'espèce de virus désignée plus haut. Telle fut du moins l'opinion que cinq mois avant la mort de cette personne me suggéra l'examen de ces exubérances cutanées, et un an et demi après leur apparition. Mais, frappée d'une idée très-différente qu'elle s'était faite de son affection, la malade se prit, pour me persuader d'une autre manière, à me signaler le fond de l'arrière-bouche comme une région chez elle où siégeaient de nombreuses ulcérations. Un examen attentif fit voir qu'il n'y avait au gosier, ni au palais, à son voile et à ses piliers, ni aux amygdales, aucune trace d'ulcération appréciable, ni d'excoriation virulente si légère qu'on eût voulu se la figurer.

Néanmoins, depuis un temps assez long, il avait été prescrit et mis à exécution un traitement où les préparations mercurielles entraient à l'état de deuto-chlorure dans des proportions notables, sous la forme de pilules que prenait en quelque sorte perpétuellement la malade. J'avais été uniquement appelé pour donner mon avis sur le point relatif à la médication qu'avait depuis quelques semaines modifiée un autre homme de l'art,

en substituant au mercure l'iode et ses succédanés. Cette dernière espèce de médicaments me parut la plus convenable; seulement, il ne me sembla point hors de propos de préconiser en même temps l'adjonction des remèdes opiacés et calmants dont l'emploi se trouvait d'ailleurs assez naturellement indiqué.

Le trente-un mars 1850, cinq mois après ce simple office, je me trouvai requis afin de constater le décès de cette malade, pour qui les derniers temps de la vie avaient été bien plus pénibles encore qu'auparavant. Ce fut alors que l'on m'apprit qu'un de nos confrères, d'une expérience ici généralement reconnue, après avoir jugé le mal incurable, s'était à la fin borné à l'usage des remèdes anodins avec une persévérance qui eut au moins l'avantage de faire parfois naître non pas du courage, mais un peu de fermeté dans l'âme abattue de la mourante. Notre confrère avait expressément recommandé qu'on lui fît part sans délai du trépas de cette dernière; car, au défaut d'une guérison impossible, il visait, pour ce cas spécial, à une assez précieuse leçon qu'il ne fallait point laisser, comme on le fait trop souvent, ensevelir dans l'oubli. Mais les nécessités impérieuses de sa clientelle et d'un voyage obligé nous privèrent dans le temps convenu de la présence de cet honorable confrère de qui venait la recommandation formelle en question.

Sur notre invitation, dans cette conjoncture, M. Lamouche, attaché au secrétariat de la mairie de Dijon, voulut bien retracer au crayon, avec toute l'habileté possible, un dessin très-correct, et dont l'Académie a ordonné le dépôt dans ses archives, de cette curieuse maladie des couches de la peau.

Quant à la nature particulière de cette même mala-

die, il résulte de conférences qui ont eu lieu à son sujet entre le médecin dernier traitant et moi, qu'elle constitue le genre particulier de l'affection cancéreuse, rappelant à s'y méprendre, autant par sa forme et son siége que par sa disposition et son cachet significatif, la *chéloïde* (cancroïde des auteurs), dénomination qui lui a été consacrée à l'effet de rendre sa ressemblance avec les saillies mamelonnées de la surface extérieure d'une carapace de tortue, χελώνη, d'où par dérivation a été fait de date assez récente le mot *chéloïde*.

L'on peut, à la seule inspection de ce mal, nettement figuré par le dessin de M. Lamouche, reconnaître sur le devant de la poitrine, du côté droit, une surface d'aspect rugueux, cylindracée, transversalement ovalaire, et qui est irrégulièrement quadrangulaire dans son ensemble, en la considérant depuis son origine à partir du sein droit qu'elle a envahi jusqu'au sein gauche, où le germe qu'elle y avait pris ne s'arrête qu'au mamelon de ce côté.

Cette surface raboteuse et comme squarreuse au doigt et à la vue, n'est pas sans analogie avec l'écaille d'un chélonien ou le test des plus grosses pattes d'un crabe, en raison de l'inégalité de ses aspérités saillantes et du nombre de ses petites éminences mamillaires ou pisiformes et plus ou moins anguleuses, dont on la voit, dans son rayonnement, parsemée en tout sens. Les doigts, en la parcourant, sentaient combien l'intumescence diffuse de cette partie de la peau avait de rénitence et de fermeté, de cette dureté même assez particulière pour permettre de juger qu'aucun ramollissement de tissu n'avait pris part au mal dont les atteintes ne s'étendaient guères au-delà de la surface cutanée.

Cependant, cette portion de derme dégénérée était

devenue le siége de fusées douloureuses, continuelles, ou même exacerbantes sans presque aucune interruption; la malade ne pouvait en témoigner le ressentiment qu'en les comparant à un supplice déchirant et sans fin. Aussi, est-il bien pénible pour l'homme de l'art, d'avoir toujours à déplorer l'impuissance de ses efforts devant un ennemi aussi cruel que l'est ce genre de lésion : en vain, jusqu'à présent, a-t-on voulu le repousser par des moyens héroïques à la tête desquels ont pris place les préparations dites altérantes de l'organisme, à cause de l'aptitude qui leur est prêtée à titre d'agents modificateurs de certaines dégénérescences profondes du corps; mais l'expérience nous démontre le plus souvent leur insuffisance, pour ne pas dire leur inutilité ou leurs inconvénients. Quant au cas particulier qui nous ramène à ces vérités fort tristes, il est bon d'ajouter une remarque, c'est qu'il convient plus qu'on ne pourrait le supposer, de se tenir en garde contre l'administration de certains médicaments tels que le mercure, dont l'action, loin de répondre à l'efficacité que l'on se plaît à en attendre, semble avoir le grave inconvénient d'imprimer à des dermatoses cancéreuses, un degré d'accroissement tel dans les souffrances, que l'emploi de ce remède les rendrait plus vives et plus intolérables que si le mal restait abandonné à la marche régulière de la nature et livré à l'influence de ses seules ressources. Il faut donc dans toutes les maladies chroniques combiner la nécessité des préparations pharmaceutiques actives avec la possibilité de procurer la guérison ou du soulagement sans aucun danger.

TABLE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

PARTIE DES SCIENCES.

LISTE
DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

Année 1851.

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE.

Président, M. De Lacuisine.
Vice-Président, M. Noirot père.
Secrétaire, M. Brulet.
Secrétaire-Adjoint, M. Gaulin.
Bibliothécaire, M. Cuynat.
Conservateur des Médailles et Antiquités, M. Fevret de Saint-Mémin.
Conservateur des Collections d'Hist. naturelle, M.
Trésorier, M. Perret.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président, M. De Lacuisine.
M. Frantin.
M. Baudot.
M. Delarue.
M. Rossignol.

COMMISSION ANNUELLE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE, formée dans le sein de l'Académie.

M. Vallot.
M. Tilloy.
M. Sené.
M. Noirot.
M. Gaulin.

COMMISSION PERMANENTE DES ANTIQUITÉS, formée dans le sein de l'Académie.

M. Fevret de St.-Mémin.
M. Foisset.
M. Guenrau d'Aumont.
M. Rossignol.
M. Guillemot.

LISTE DES MEMBRES.

1° MEMBRES HONORAIRES.

ACADÉMICIEN HONORAIRE RÉSIDANT.

M. de Berbis (commandeur ✠), ancien député de la Côte-d'Or. 12 mai 1822.

ACADÉMICIENS HONORAIRES NON RÉSIDANTS.

M. de Tocqueville (O ✠), ancien préfet de la Côte-d'Or. 6 mars 1816.

M. P.-M.-A. Chaper (O ✠), membre de l'Assemblée législative, ancien préfet de la Côte-d'Or. 26 décembre 1834.

M. de Lamartine (O ✠), représentant du peuple, membre de l'Académie française. 21 janvier 1846.

M. Albin-Reine Roussin (Gr. O ✠), né à Dijon le 21 avril 1781, Amiral de France, membre de l'Institut et du Bureau des longitudes. 18 juin 1845.

M. Adrien Le Roy de la Tournelle (O ✠), ancien député et ancien premier président de la Cour d'appel de Dijon. 27 janvier 1847.

2° MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

1° Vallot, D. M., ancien professeur-adjoint d'histoire naturelle à la Faculté des Sciences. (Cl. des Sciences). 26 janvier 1792.

2° Gueneau d'Aumont (✠), ancien professeur de physique à la Faculté des Sciences. (Cl. des Sciences). 24 janvier 1816.

3° Nault (O ✠), ancien procureur-général à la Cour d'appel de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 21 février 1816.

4° Foisset, conseiller à la Cour d'appel. (Cl. des Belles-Lettr.). 28 juin 1820.

5° Tillot, ancien pharmacien. (Cl. des Sciences). 3 juillet 1822.

6° Salgues, D. M., professeur de clinique médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. (Cl. des Sciences). 24 juillet 1822.

7° Sené (✱), D. M., doyen de la Faculté des Sciences. (Cl. des Sciences). 7 août 1822.

8° Fevret de St.-Mémin (✱), conservateur du Musée de la ville. (Cl. des Beaux-Arts). 29 décembre 1824.

9° Frantin aîné. (Cl. des Belles-Lettres). 24 mai 1826.

10° Darbois, professeur de sculpture à l'Ecole spéciale des Beaux-Arts. (Cl. des Beaux-Arts). 14 décembre 1831.

11° Stiévenart (✱), doyen de la Faculté des Lettres. (Cl. des Belles-Lettres). 14 novembre 1832.

12° Paul aîné, homme de Lettres. (Cl. des Belles-Lettres). 14 novembre 1832.

13° Nodot, directeur du Cabinet d'histoire naturelle de la ville. (Cl. des Sciences). 10 juillet 1833.

14° H. Baudot, président de la Commission départementale d'Antiquités de la Côte-d'Or. (Cl. des Belles-Lettres). 23 mai 1838.

15° Cuynat, D. M. (✱), ancien chirurgien-major de cavalerie légère. (Cl. des Sciences). 19 décembre 1838.

16° Ripault, D. M., ancien Interne des hôpitaux et hospices civils de Paris. (Cl. des Sciences). 26 février 1840.

17° Perrey, professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des Sciences. (Cl. des Sciences). 29 juillet 1840.

18° Brullé (✱), chevalier de l'Ordre grec du Sauveur, professeur de zoologie et de physiologie à la Faculté des Sciences. (Cl. des Sciences). 28 avril 1841.

19° Morelot (✱), doyen de la Faculté de Droit de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 30 juin 1841.

20° Delarue, pharmacien, conservateur du Laboratoire départemental de chimie. (Cl. des Sciences). 14 juillet 1841.

21° ROSSIGNOL, conservateur des Archives du département de la Côte-d'Or et de l'ancienne province de Bourgogne. (Cl. des Belles-Lettres). 24 novembre 1841.

22° LODIN DE LALAIRE, professeur de Littérature française à la Faculté des Lettres. (Cl. des Belles-Lettres). 24 novembre 1841.

23° BRULET, D. M., ancien Interne des hôpitaux de Lyon. (Cl. des Sciences). 7 février 1844.

24° DE LACUISINE (✱), conseiller à la Cour d'appel de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 22 mai 1844.

25° NOIROT père, géomètre, économiste-forestier. (Cl. des Sciences). 28 janvier 1846.

26° J. VAREMBEY (✱), conseiller à la Cour d'appel de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 13 mai 1846.

27° ROGET de BELLOGUET (✱), officier de cavalerie en retraite. (Cl. des Belles-Lettres). 27 janvier 1847.

28° DESPEYROUS, professeur de mathématiques pures à la faculté des Sciences de Dijon. (Cl. des Sciences). 16 mai 1849.

29° GUILLEMOT (Paul), conseiller de préfecture. (Cl. des Belles-Lettres). 19 décembre 1849.

30° MIGNARD. (Cl. des Belles-Lettres). 19 décembre 1849.

31° GAULIN (✱), ancien élève de l'école polytechnique. (Cl. des Belles-Lettres). 19 décembre 1849.

32° ANDRÉ (Aimé), peintre paysagiste. (Cl. des Beaux-Arts). 23 janvier 1850.

33° COLLIN (✱), ingénieur en chef des Ponts et Chaussés. (Cl. des Sciences). 6 mars 1850.

34° BILLET, professeur de physique à la faculté des Sciences de Dijon. 19 mars 1851.

3° MEMBRES NON RÉSIDANTS.

MM.

ADELON (*), professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Paris, 1er décembre 1824.

ANCELOT (*), membre de l'Académie française, à Paris. 26 décembre 1821.

BARD (Joseph), homme de Lettres. 1848.

Ch. BABBAGE, secrétaire de la Société astronomique de Londres. 7 août 1822.

BASTARD, correspondant de l'Académie de médecine, ancien professeur de botanique à Châlonnes près d'Angers. 24 février 1813.

BILLIET (Alexis), archevêque de Chambéry. 26 mars 1851.

BOLU-GRILLET, D. M., à Dôle. 9 décembre 1835.

Mathieu BONAFOUS, directeur du Jardin botanique à Turin. 14 décembre 1831.

BOURÉE, D. M. (*), conservateur de la bibliothèque de la ville à Châtillon-sur-Seine. 18 juillet 1832.

BREGHOT DU LUT, conseiller à la Cour d'appel de Lyon. 8 décembre 1824.

BRIFAUT (*), membre de l'Académie française, à Paris. 16 mars 1825.

De BRISSAC (C *), ancien pair de France, à Paris. 24 juin 1812.

L'abbé CHASSAY, professeur de philosophie au grand séminaire de Bayeux. 19 mars 1851.

MAXIME DE CHOISEUIL D'AILLECOURT (*), membre de l'Institut, à St.-Méry (Seine-et-Marne). 13 septembre 1815.

COLIN (*), professeur des sciences physiques à l'école militaire de St.-Cyr. 12 avril 1820.

DARCY (O *), inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées. 15 janvier 1845.

DELCROS (O. *) (G. C.), ancien officier supérieur au corps des Ingénieurs géographes militaires et de l'état-major, à Paris. 29 novembre 1820.

Derome (✱), doyen de la Faculté des lettres de Poitiers. 30 juin 1841.

Dompmartin, directeur de l'établissement orthopédique, à Besançon. 8 février 1839.

Forget, D. M. (✱), professeur de clinique interne à la Faculté de médecine de Strasbourg. 20 mars 1844.

Fremiet-Monnier, ex-greffier en chef des Etats du Hainaut, à Mons. 4 mai 1805.

Girard de Caudemberg (✱), ingénieur en chef de première classe des ponts et chaussées, à Perpignan. 16 décembre 1829.

Greppo, vicaire-général à Belley. 3 juin 1835.

Guillaume, juge au Tribunal de première instance, à Besançon. 22 mars 1820.

Hecker, professeur de médecine à l'Université de Berlin. 27 avril 1836.

Sir J.-Fr. W. Herschel, de la Société royale de Londres. 7 août 1822.

Heyfelder, premier médecin de la Régence de Sigmaringen en Souabe. 10 juin 1835.

Hubert, ancien inspecteur de l'Académie universitaire d'Amiens. 5 mars 1835.

L'abbé de Labouderie, vicaire-général d'Avignon, à Paris. 20 avril 1831.

A. de Labouïsse, homme de Lettres, à Castelnaudary. 26 mai 1824.

Laferrière, ancien conseiller d'Etat à Versailles. 10 août 1850.

Lapeyrouse, docteur en droit, sous-préfet de Sens, 15 mars 1843.

De Lasalette (✱), maréchal-de-camp d'artillerie, à Grenoble. 1er mars 1815.

Malo, homme de Lettres et administrateur de la Caisse d'épargnes, à Paris. 18 juillet 1827.

Martin, D.-M., à Paris. 19 février 1812.

Mathieu de Fossey, homme de Lettres, naturaliste, à Mexico. 21 mai 1845.

Désiré Monnier, membre de la Société des Antiquaires de France, inspecteur-correspondant du Ministre de l'intérieur pour les monuments historiques, à Domblans (Jura). 9 juillet 1834.

De Montalembert (✱), ancien pair de France, membre de l'Assemblée législative, à Paris. 28 août 1844.

De Montmeyan, secrétaire de l'Académie des sciences, agriculture, lettres et arts d'Aix. 23 avril 1828.

Nizard (✱), homme de Lettres, professeur au collége de France, membre de l'Académie française. 20 mars 1839.

Paillet (de Plombières-lez-Dijon), homme de Lettres, à Paris. 7 mai 1834.

Parkes, membre de l'Institut royal de la Grande-Bretagne, à Londres. 24 juillet 1822.

Passy, géologue, à Evreux, 1er juillet 1835.

J. Pautet, homme de Lettres, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Beaune. 16 janvier 1833.

Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon. 4 mai 1825.

Pihan de la Forest, homme de Lettres, à Paris. 3 juin 1835.

Pommer, professeur à la faculté de Médecine de Zurich. 24 juin 1835.

Puvis (✱), membre du Conseil général du département de l'Ain, à Cuiseaux. 25 mai 1831.

Quatremère de Quincy (O. ✱), membre de l'Institut, à Paris. 8 août 1821.

Rolle (✱), ancien bibliothécaire de la ville de Paris, maire de Chaume, canton de Baigneux-les-Juifs. 2 mars 1825.

Séguier de St.-Brisson (O. ✱), membre de l'Institut de France, à Paris. 12 juin 1822.

Suremain de Missery (✱), ancien officier au corps d'artillerie, etc., à Beaune. 23 juillet 1789.

Thiébaut de Bernéaud, conservateur de la Bibliothèque Mazarine, à Paris. 4 janvier 1815.

H. Vienne, ancien archiviste et ancien conservateur de la Bibliothèque de la ville de Toulon, à Gevrey (Côte-d'Or). 24 décembre 1845.

De Villeneuve, homme de Lettres, à Nancy. 2 mai 1827.

4° MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Ajasson de Grandsagne, homme de Lettres, à Paris 26 juin 1833.

Audibert-Caille, D.-M., à Brignolles (Var). 28 juin 1809.

D'Avezac de Castéra de Macaya, garde des archives de la marine et des colonies, membre de la Société asiatique, à Paris. 29 juillet 1829.

Barrau, officier de l'Université, à Chaumont (Haute-Marne). 19 décembre 1827.

Barrier, D.-M., chirurgien en chef désigné du grand Hôtel-Dieu de Lyon. 28 août 1844.

Barrois, homme de Lettres et juge de paix, à Paray-le-Monial. 28 mai 1834.

Baudier, ancien sous-préfet de Morlaix, à Morlaix. 2 juillet 1845.

Baudoin, géologue, à Etampes. 13 décembre 1843.

J. Baux, archiviste du département de l'Ain, à Bourg. 12 août 1846.

Bineau, professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Lyon. 18 février 1846.

Blanchard, professeur de mathématiques au Lycée de Clermont-Ferrand. 31 janvier 1844.

Emile Bégin, D.-M., membre de la Société médicale, à Metz.

Gaspard Bellin, docteur en droit, juge suppléant au Tribunal de première instance, à Lyon. 31 mars 1841.

Bernot, professeur de rhétorique au Collége de Langres. 12 février 1851.

Berriat-Saint-Prix, professeur à la Faculté de Droit de Paris. 1er mai 1811.

Boucharlat, homme de Lettres et ancien professeur aux écoles militaires, à Paris. 5 juillet 1820.

Bouillet, inspecteur divisionnaire des monuments historiques, à Clermont-Ferrand. 18 décembre 1839.

Boullée, ancien magistrat, à Lyon. 1er août 1832.

Brachet, D.-M., médecin du grand Hôtel-Dieu de Lyon, et professeur à l'école préparatoire de médecine. 26 janvier 1842.

Beurard, ancien ingénieur des mines du Palatinat, à Paris. 18 novembre 1802.

L. Calmels, géomètre en chef du cadastre, à Mâcon. 1er avril 1846.

Canonge, homme de Lettres, à Nîmes. 30 mai 1838.

Carpentier-Méricourt, D. M. P., à Paris. 2 juillet 1845.

Renier Chalon, président de la Société des bibliophiles de Mons. 31 août 1836.

De Chapuis-Montlaville, préfet de l'Isère, à Grenoble. 13 janvier 1830.

Chasle de Latouche, homme de Lettres, à Belle-Isle-en-Mer (Morbihan). 26 mai 1824.

De Coetlosquet, ancien sous-préfet, homme de Lettres, à Metz. 21 août 1844.

Colby, capitaine royal des ingénieurs, à Edimbourg. 18 mai 1818.

Antonio Colla, professeur de physique à Parme. 10 juin 1845.

Collard de Martigny, D.-M., à Mirecourt. mai 1828.

W. Collyer, ministre de la chapelle de Hanovre, membre de la Société philosophique, à Londres. 28 janvier 1818.

Colson, D.-M., médecin de l'hôpital de Noyon, à Noyon. 23 janvier 1828.

Corblet, antiquaire, à Beauvais. 11 janvier 1843.

Coubard d'Aulnay, homme de Lettres, à Paris. 14 avril 1839.

Coulon, docteur en Droit, juge, à Lons-le-Saulnier. 17 avril 1839.

Ch. Daremberg, D.-M., bibliothécaire de l'Académie de Médecine, à Paris. 17 mars 1847.

Deluc, membre de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, à Genève. 24 juin 1818.

Demesmay, homme de Lettres, à Besançon. 28 décembre 1831.

Denis, D.-M., professeur particulier de chimie organique, à Toul. 26 janvier 1842.
Désormes-Duplessis, manufacturier à Verberie. 14 juin 1800.
Le Baron Despine fils, D.-M., à Aix en Savoie. 23 mars 1836.
Desportes, homme de Lettres, à Paris. 8 décembre 1841.
Devilly, homme de Lettres, à Metz. 23 janvier 1822.
Donnet, ingénieur géographe, à Paris. 10 août 1825.
E. Duchesne (✱), D.-M., à Paris. 21 août 1833.
Duhamel (✱), membre du Conseil général des mines, à Paris. 18 novembre 1802.
Ch. Em. Dumont, bâtonnier de l'ordre des Avocats, à St.-Mihiel en Lorraine. 12 mai 1844.
Duret, médecin à Nuits. 25 mai 1831.
Antony Duvivier, homme de Lettres, archéologue, à Nevers. 31 mars 1841.
Ch. Eynard, homme de Lettres, à Genève. 10 février 1841.
Falconnet, avocat-général, à Lyon. 23 mars 1836.
Fauré, pharmacien, à Bordeaux. 18 février 1846.
Flour de St.-Genis, à la Rochelle. 25 mai 1831.
Gauthier, D. M., médecin de l'hospice de l'Antiquaille à Lyon. 28 mars 1832.
J.-M. Gerbaud, docteur en médecine, et maître en pharmacie, à Lyon. 26 août 1846.
Gimet de Goulan, homme de Lettres, à Paris. 14 août 1839.
Gintrac, D. M., professeur de clinique médicale à l'école préparatoire de médecine, à Bordeaux. 19 janvier 1825.
Goulet, architecte, à Paris. 22 juillet 1803.
Grateloup, naturaliste, à Bordeaux. 23 mars 1836.
Grellet-Dumazeau, conseiller à la Cour d'appel de Riom. 5 février 1851.
Guigniaut, professeur de littérature grecque, à Paris. 4 juin 1828.
L'abbé Guillaume, membre de la Société des antiquaires de Normandie, à Amiens. 17 mai 1843.
Am. Guillaume, D. M., à Moissey (Jura). 29 novembre 1843.

Guillory aîné, président de la Société industrielle de Maine-et-Loire, à Angers. 18 février 1846.

Guyetant (✱), D. M., à Paris. 23 août 1826.

De Haldat, D. M., à Nancy. 23 mai 1804.

Haumont, homme de Lettres à Paris, vice-président de la Société pour l'enseignement élémentaire. 14 août 1839.

Hazard-Mirault, secrétaire général de l'Athénée des Arts, à Paris. 27 janvier 1819.

D'Hombres-Firmas (✱), correspondant de l'Institut, à Alais. 5 mai 1830.

Hubaud, homme de Lettres, à Marseille. 5 juillet 1820.

Jacquemyns, D. M. et Ch., membre de la Commission d'examen et de surveillance médicale de la Flandre occidentale, à Dadizeele près Ménin (Belgique). 28 août 1829.

Jobard (✱), contrôleur-aviseur, directeur du Musée industriel belge, à Bruxelles. 18 juillet 1832.

Jolibois, curé de Trévoux, président de la Société de Trévoux. 1844.

De Jolimont, ex-ingénieur, à Dijon. 1er décembre 1830.

Le vicomte Kerckhove dit de Kirckhoff de Varent (G. C. ✱), commandeur et chevalier de plusieurs Ordres), D. M., ancien médecin en chef des hôpitaux militaires, à Anvers. 16 août 1837.

Kuhnholtz, D. M., professeur agrégé à la Faculté de médecine, et conservateur de la Bibliothèque médicale de la même Faculté, à Montpellier. 14 décembre 1836.

Samuel Lair (✱), conseiller de préfecture, et secrétaire de la Société d'agriculture et de commerce, à Caen. 19 décembre 1827.

Lafont-Gouzy, D. M., à Toulouse. 1806.

Lamoureux, magistrat à Nancy. 24 août 1808.

Landouzy, D. M., membre correspondant de l'Académie de médecine, secrétaire de l'Académie de Reims, à Reims. 17 février 1841.

De Latané de Puyfoucault, à Chanteau, par Saulieu (Côte-d'Or). 11 mai 1830.

Laurens, homme de Lettres, chef de division à la préfecture, à Besançon. 25 mai 1831.

Lavirotte, ancien inspecteur des finances, receveur particulier, à Autun. 5 juillet 1837.

Le Bidart de Thumaïde, magistrat, à Liége. 19 mars 1851.

Lécurieux, de Dijon, peintre d'histoire, à Paris. 24 juillet 1844.

Legeay, professeur au lycée de Lyon. 11 mai 1831.

L.-F. Lemaistre (*), ex-inspecteur général des poudres et salpêtres de France, à St.-Martin-de-la-Lieue (Calvados). 18 novembre 1802.

Lepeintre, homme de Lettres, à Paris. 18 juillet 1827.

Lestiboudois; D. M., député du Nord, à Lille. 30 mai 1838.

Michel Lévy, chirurgien-major à l'armée du Nord. 26 novembre 1834.

Lubanski, D. M., à Pont-à-Mousson (Meurthe). 17 mars 1847.

Maignien, régent de rhétorique au collége de Cambrai. 14 août 1838.

Malherbe, juge au Tribunal de première instance, et homme de Lettres, à Metz. Juillet 1844.

P.-N.-F. Malle, D.-M., professeur agrégé à la Faculté de médecine de Strasbourg, chirurgien-major aux ambulances de l'Algérie. 5 février 1834.

Mauduit, membre de l'Institut, à Paris. 25 novembre 1846.

Migneret, préfet de la Marne. 25 mai 1836.

Mirault (*), homme de Lettres, ex-président de la Société libre des Beaux-Arts, à Paris.

Mongis, substitut près le Tribunal civil de la Seine, membre du Conseil général de l'Aube, à Paris. 23 juillet 1834.

Montfalcon, D.-M., à Lyon. 16 avril 1823.

De Montherot, homme de Lettres, à Lyon. 9 juillet 1834.

César Moreau, ancien consul de France en Angleterre, à Paris. 12 novembre 1817.

Moreau de Jonnès (*), membre correspondant de l'Institut, à Paris. 26 novembre 1817.

Morelot, D.-M., antiquaire, à Eguilly (Côte-d'Or). 3 août 1825.

Mouronval, homme de Lettres, à Bapaume (Pas-de-Calais). 25 mai 1836.

Munaret, D. M., médecin en chef du Dispensaire spécial pour le traitement des vénériens indigents, à Lyon. 12 décembre 1838.

Morren, professeur de botanique à l'Université de Liége. 6 juin 1838.

Nadaut-Buffon, ingénieur des ponts et chaussées, à Chaumont. 7 mai 1834.

Olry, homme de Lettres, à Nancy. 27 mai 1840.

Parent, D. M., à Beaune. 28 juillet 1830.

Pasquier, D. M., membre du Conseil municipal, à Lyon. 23 mars 1836.

Patris de Breuil, homme de Lettres, juge de paix à Troyes. 20 avril 1825.

Pequégnot, curé de Rully. 13 août 1845.

Perraut-Ménand, ancien chef d'institution à Lyon. 17 mai 1843.

Ch. Peschier, D.-M., ancien chirurgien-major, à Genève. 10 juin 1835.

Petit (*), D -M., à Corbeil. 19 août 1818.

Petitot, statuaire, à Paris. 23 décembre 1802.

Petrequin, D.-M., chirurgien en chef du grand Hôtel-Dieu, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, à Lyon. 26 janvier 1842.

Pettigrew, de la Société philosophique, à Londres. 28 janvier 1818.

Picquet, D.-M., à St.-Claude. 12 décembre 1804.

Pierquin de Gembloux, D.-M., de l'Institut historique. 27 janvier 1830.

Préjean, ancien magistrat et avocat, à Avallon. 6 mai 1840.

Pyot, D. M., à Clairvaux (Jura). 30 mai 1838.

Raymond, professeur de mathématiques spéciales au collége de Chambéry. 17 juin 1807.

Gaëtan Regazzoni. 30 août 1843.

E.-B. Révolat père (✻), D. M., à Bordeaux. 16 mars 1808.

Rey, homme de Lettres, à Paris. 9 juillet 1834.

Richard de la Prade, D. M., à Lyon. 10 août 1808.

Richond des Brus, D. M., au Puy. 14 mai 1834.

Rivaud de Poitiers, D. M., à Lyon. 15 mars 1843.

Robert-Latour, D. M., à Paris. 20 mars 1839.

Roosmalen, homme de Lettres, à Paris. 1er juillet 1840.

Rougier, D. M., secrétaire de la Société médicale, médecin du grand Hôtel-Dieu, à Lyon. 15 février 1839.

E. Rousseau, D. M, chef des travaux anatomiques au Jardin des plantes, à Paris. 4 juillet 1832.

Rousset, homme de Lettres, à Lyon. 6 juillet 1842.

Santerre, archéologue, à Bauvais. 11 janvier 1843.

Sarrazin, D. M., à Paris. 30 juillet 1828.

Saucerotte, D. M., médecin en chef de l'hôpital civil et militaire, à Lunéville. 9 août 1837.

Silvestre (✻), membre de l'Institut, à Paris. 8 janvier 1803.

Soyer-Willemet, bibliothécaire de la ville de Nancy. 2 décembre 1829.

Tanchou, D. M., à Paris. 30 janvier 1833.

Thomas, secrétaire de la Société médicale de la Nouvelle-Orléans. 24 décembre 1823.

G.-H. Westreenen de Tiellandt (✻), conseiller d'Etat et ministre de S. M. le Roi des Pays-Bas, à La Haye. 13 août 1834.

Villiers du Terrage (✻), ancien pair de France, à Paris. 15 mars 1837.

Vingtrinier, D. M., à Rouen. 9 janvier 1828.

Voillot, D. M., à Beaune. 13 mai 1835.

Voizot, professeur de mathématiques, à Châtillon-sur-Seine. 9 décembre 1835.

MM. les Membres non résidants et correspondants sont invités à faire rectifier les erreurs ou omissions qui auraient pu avoir été commises dans l'énoncé de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant franco à l'Académie.

Le Secrétaire de l'Académie,
BRULET.

Le Président de l'Académie,
DE LACUISINE.

